00105767

00105767

Digitized with financial assistance from
Observer Research Foundation
on 11 March, 2020

DESCRIPTION
HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE
DE L'INDE,

QUI

PRÉSENTE EN TROIS VOLUMES, ENRICHIS DE 64. CARTES
ET AUTRES PLANCHES:

1. *La Géographie de l'Indouſtan, écrite en Latin, dans le pays même.*

par

LE PERE JOSEPH TIEFFENTHALER, 105767 ac

Jéſuite & Miſſionnaire apoſtolique dans l'Inde.

2. *Des Recherches hiſtoriques & géographiques ſur l'Inde, & la Deſcription du Cours du Gange & du Gagra, avec une très grande Carte,*

par

M. ANQUETIL DU PERRON

de l'Acad. R. des Inſcr. & B. L. Interprête du Roi pour les langues orientales, à Paris.

3. *La Carte générale de l'Inde, celles du Cours du Brahmapoutre, & de la Navigation intérieure du Bengale, avec des mémoires rélatifs à ces Cartes, publiés en Anglois,*

par

M. JAQUES RENNELL,

ancien Ingénieur en Chef dans l'Inde & membre de la Soc. R. à Londres.

Le tout, augmenté de remarques & d'autres additions, rédigé & publié en François,

par

M. JEAN BERNOULLI,

Aſtronome du Roi & M. ord. de l'Acad. des Sc. & B. L. à Berlin. Aſſocié des Académies & Societés des Sciences de St. Petersbourg, Stockholm, Upſal, Copenhague, Lyon, Bologne & pluſieurs autres.

TOME II.

Contenant *les Recherches hiſtoriques & géographiques ſur l'Inde*, avec 12 Planches.

A BERLIN, MDCCLXXXVII.

DE L'IMPRIMERIE DE PIERRE BOURDEAUX.

Et ſe trouve

A BERLIN, chez l'Editeur.

A PARIS, chez la *V. Tilliard* & Fils, rue de la Harpe.

A LONDRES, chez *W. Faden*, Corner of S. Martins Lane Charing - croſs.

O
gio
per/Des
105767

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LA PREMIERE PARTIE.

Dédicace.

A la Vérité — — — — page V.

Préface.

§. I.

Etat de l'Inde par Gouvernemens — — — — p. VII.

§. II.

Etat de l'Inde par Langues — — — — p. X.

§. III.

Moyens de communication employés jusqu'ici par les Européens avec les Peuples de l'Inde — — — — — p. XII.

§. IV.

Inconvéniens de cette forme de gestion — — — — p. XIII.

*Lettre de M. Anquetil du Perron, de l'Acad. R. des Belles Lettres, à M*** Sur les Antiquités de l'Inde* — — p. 1.

Article

Article I.

Origine de l'Epoque du Kalïougam, Période actuelle des Indiens — page. IV.

Article II.

Formation des 4 grandes Périodes des Indiens; vues sur celles des Perses — p. XIX.

Article III.

Catalogue des Rajahs de l'Inde, depuis les Tems voisins du Déluge — p. XXXIJ.

Article IV.

Observations sur le Catalogue des anciens Rajahs de l'Inde — p. XXXXV.

Ie. PARTIE.

INTRODUCTION.

Ce qui a donné naissance à cet ouvrage: Précis des Fragmens historiques de M. ORME sur l'Indoustan; de l'Histoire &c. de la Compagnie Angloise &c. Sur les Rois du Tanjaour: titres des Souverains de la Presqu'île de l'Inde: Examen de l'Opinion de M. Orme sur la Date du premier regne Marate du Tanjaour; des Assertions de l'Auteur de l'Histoire &c. de la Compagnie Angloise &c. Importance de cette Discussion; sources principales où l'Auteur a puisé. — p. 1 — 18.

Section I.

Regnes d'Ekogi en 1674 — 1675; *de Schahgi, son fils, en* 1682. *Preuves de l'Epoque de* 1675. — — — — p. 18 — 87.

§. I.

Premiers Rois Marates du Tanjaour en général — — p. 18.

§. II.

La date de 1674 — 1675 *prouvée par les Relations des Missionnaires Danois comparées: les trois familles des Rois de Tanjaour, antérieures à cette Epoque.* p. 27.

§. III.

§. III.

Preuve de la date de 1674 — 1675, par des Synkhronismes de Rois du Visapour, du Madurèi, du Tanjaour, & par des Auteurs Contemporains. Indépendance du Tanjaour depuis 1600 &c. — — — page 36.

§. IV.

Preuve de la date de 1674 — 1675 par l'alibi chronologique — p. 59.

§. V.

Preuve de la date de 1674 — 1675, par la nature du Calcul chronologique Indien, sur lequel elle est appuyée; & par un nouveau rapprochement des Regnes coïncidens du Tanjaour, de Gingi, de Madurèi, du Maïssour, d' Ikerian & de Candi — — — — — p. 64.

Section II.

Regnes de Sarbogi rajah en 1711; de Toukkogi rajah, en 1729; d'Ekogi maha rajah, en 1735; de Sousan baï, en 1736; & de Schahgi 2e, en 1738 p. 87 — 100

§. I.

Fin de Schahgi; Aurengzebe paye le Tschout aux Marates — — p. 87.

§. II.

Regne de Sarbogi — — — — — p. 88.

§. III.

Regne de Toukkogi — — — — — p. 92.

§. IV.

Regne *d'Ekogi maha rajah, ou Ekogi 2e.* — — — p. 93.

§. V.

Regne de Soufan baï — — — — p. 95.

§. VI.

Regne de Schahgi 2e. — — — — p. 96.

Section III.

Regne de Partapoufinga (Prataupfing), en 1739 — — — p. 101.

Section IV.

Regne de Toullafou maha rajah (Toullagi), en 1763 — — p. 126.

Réfumé des quatre fections précédentes — p. 139

Section V.

p. 142—176.

§. I.

Suite chronologique abregée des Rois Marates du Tanjaour — — p. 142.

§. II.

Convention de Zulfekarkhan, Nabab du Carnate, avec Schahgi, fecond Roi Marate du Tanjaour — — — — — p. 151.

§. III.

Réflexions générales fur les droits des familles & des Puiffances, qui à différentes époques, depuis le 14e. fiecle, ont dominé fur la Presqu'île de l'Inde — p. 163.

Notes.

Pour la Ie. Partie des Recherches hiftoriques & géographiques fur l'Inde p. 177—259.

(*) I.

Sur les Marates — — — — — p. 177.

(**) II.

(**) II.

Sur les Siks — — — — — p. 192.

(***) III.

Sur les Djats — — — — — — p. 206.

(****) IV.

Canon Chronologique

des Souverains des principaux Etats de la Presqu'île de l'Inde, depuis la fin du quinzieme siecle — — — — — p. 222.

(*****) V.

Addition qui établit la Proprieté individuelle des terres à la Côte de Coromandel p. 223—257.

§. I.

Examen critique de l'ouvrage de M. Dalrymple sur la Maniere dont les Indous perçoivent les Revenus à la Côte de Coromandel — — p. 223.

§. II.

Autorités par lesquelles on prouve que la Proprieté individuelle des Terres a lieu à la Côte de Coromandel — — — p. 235.

(******) VI.

Monumens à consulter pour l'Histoire Moderne de l'Empire Mogol — p. 257.

Carte

Carte renfermée dans cette Premiere Partie.

Portion d'une Carte du Sud de la Presqu'île de l'Inde, faite par des Brahmes; qui comprend le *Tanjaour*, le *Marava*, & une portion considérable du *Madurêi*: de la grandeur à peu près de l'original, sur lequel les noms de lieux sont écrits en Caracteres *Malabars*. Voyez le *Zend-Avesta*, T. I. 1e. Partie, p. CCCCXXXVIII.

L'Editeur y a joint une portion de la Côte, depuis *Devicottah* jusqu'au Cap *Cagliamera*, tirée de l'*History of the military Transactions of the Britisch Nation in Indostan &c.* de M. *Orme*, T. I. *Map of Coromandel.*

Addition.

A la page 172. (Sect. V. §. 111). on lit: „par cette possession, sans „examiner si elle étoit légitime, le Visapour a) n'a pu acquerir &c.“

Voici la *note* à ajouter.

a) Sevagi vouloit engager le Gouverneur de *Rayaguer* (*Rairi* [ou *Radjgar*]) à lui livrer sa Place. L'Officier du Visapour marque son étonnement, de ce que le Rajah lui propose une chose aussi contraire à la foi qu'il doit à son Roi. „Sur cela Sevagi se met à rire, di- „sant que personne n'étoit obligé de garder la foi à celui qui ne l'avoit pas gardée à son Seig- „neur Naturel, tel qu'étoit l'Empereur de Bisnagar, contre qui Visapour, Golconde & „d'autres (Etats) s'étoient revoltés; & non contens de cela avoient pris les armes contre lui, „jusqu'à le détruire entierement, comme Vous savez très bien,“ ajoute le Prince Marate.

„Rio se neste passo Sevagy, dizendo que ninguem estava obrigado a guardar fè com „quem a não guardou a sen senhor natural, qual era o Emperador de Bisnaga, contra „quem Visapour, Golconda, e outros se tinhão rebellado, e não contentes com isso, to- „marão as armas contra elle a tèo destruirem de todo, come sabeis muito bem.“ *Vida e accoens do famoso o felicissimo Sevagy. Aut. Cosme da Guarda natural de Murmugão. Lisboa* 1730. *C. 2. p. 25. 26.*

A LA VERITÉ.

Flambeau divin, lumiere éternelle des êtres, la vie de tout ce qui existe, vous en qui commence & finit le lien qui unit la Nature entiere, recevez l'hommage d'un mortel, que l'amour extrême de son semblable a pu d'abord éloigner de votre Sanctuaire, mais qu'un promt répentir y a bientôt ramené. Comment l'homme, séparé pour un tems de son unique Patrie, peut-il la perdre un moment de

de vue! Je vous consacre cette foible production. Que le souffle de votre bouche, comme un feu brûlant, consume ce que l'infirmité humaine y a laissé d'impur! Elle donnera naissance à des ouvrages qui, en établissant votre regne, feront le bonheur d'une portion considérable du genre humain. C'est le seul fruit que j'en attends, le seul qui, ici bas, mérite de vous être offert.

RECHER-

RECHERCHES
HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES SUR L'INDE.

PRÉFACE.

L'exposé succint de l'état de l'Inde par Gouvernemens & par Langues, suivi de réflexions sur les moyens de communication employés par les Européens, avec les Peuples du pays, semble fait pour servir d'Introduction à un Ouvrage de la nature de celui-ci. Après avoir saisi d'un coup d'oeil, à l'aide de ce *tableau*, *l'ensemble* de ce vaste continent, l'esprit parcourra *plus facilement & plus* sûrement, les différentes contrées qu'on offre successivement à sa curiosité

Commençons par les Gouvernemens.

§. I.

Etat de l'Inde par Gouvernemens.

L'Inde présente une vaste étendue de pays, qui prenant du Cap *Camorin*, au Midi, remonte jusqu'au petit *Tibet*, au Nord; & a pour bornes les montagnes de *Candahar*, à l'Ouest, les Royaumes d'*Asem*, *Ava*, *Aracan*, à l'Est: ce qui forme un Continent de 650 lieues environ de long, sur 600 de large, compris entre les degrés 8 & 34 de latitude septentrionale & les degrés 85 & 109 de longitude, le premier Méridien placé à l'Ile de Fer.

Cette portion de l'Asie, terminée au Midi en Presqu'île est divisée en différens Etats.

Le plus étendu est *celui du Mogol;* qui porte le nom d'Empereur de l'Indoustan.

Il

Il n'eſt pas de mon ſujet d'examiner ſi ce Monarque, dans le moment préſent exiſte réellement. Que *Schah Aalem* ſoit vrai & légitime Empereur de l'Indouſtan, reconnu par les Vaſſaux de l'Empire Mogol, ou ne le ſoit pas: cet Etat n'en eſt pas moins cenſé compoſé de vingt-deux *Soubahs* ou Provinces, qui comprennent le Nord de la Presqu'île, vont juſqu'au *Tibet*; & deſcendent à l'Eſt, le long des *Ghâtes*, juſqu'au Midi du *Madu-réi*, de *Tinevelli*, près du 8e. degré de latitude ſeptentrionale; & à l'Oueſt des mêmes montagnes ſimplement juſqu'au 20e. degré, c'eſt à dire, aux domaines des Marates.

Gaz. de Fr. 7. Janv. 1785. Art. de Lond.

Le *Bengale*, le *Dékan* (où ſe trouve le *Carnate*) & le *Guzarate* ſont les Soubahs les plus conſidérables & les plus connus des Européens.

Après l'Empire Mogol, je mets ſon puiſſant Rival l'*Empire Marate* a), dont le centre eſt à la Côte *Malabare*, entre les degrés 15 & près de 21 de latitude ſeptentrionale; & prend de l'Oueſt à l'Eſt depuis 89 degrés juſqu'à près de 93 de longitude: mais qui s'étend au Nord-Oueſt, au delà d'*Ahmadabad*, Capitale du *Guzarate*: qui a des villes, des Diſtricts conſidérables dans le *Dékan* juſques dans le *Bengale;* renferme le *Berar* joignant à l'Eſt la Côte d'*Orixa;* & dont les Armées fortes ſurtout en Cavalerie, paroiſſent d'un moment à l'autre, aux extrémités & au centre de l'Indouſtan *b)*. Les interêts des Marates ſont naturellement oppoſés à ceux du Mogol dont les Etats leur doivent un tribut annuel.

Je ne parle ni des *Siks* c) voiſins du *Sind* ou *Indus*, ni des *Djats* d), fixés autour d'*Agra;* Puiſſances, ſi on les conſidere ſeules, paſſageres, nées des troubles de l'Indouſtan, & qui, comme Indoues, rentrent dans celle des Marates. Ce revêil des Indigenes confirme le Principe que j'ai établi dans un autre ouvrage: *les Anciennes Puiſſances reprennent avec le tems le deſſus dans l'Inde.*

Mais je compte pour beaucoup les nouveaux *Patanes* ou *Agvans*, qui ſortis des montagnes de *Caboul* & de *Candahar*, ſe ſont emparés de *Lahor*,

a) Voyez ſur l'*Empire Marate*, à la fin de la 1e. partie, la note (*) I.

b) Dans l'*annual Regiſter* (1782 *hiſt. of Europ.* p. 4. London, 1783) le Revenu total de cet Empire eſt évalué à 17 millions Sterlings, au moins; la Cavalerie Marate, à 3 à 400,000 hommes.

c) Voyez à la fin de la 1e. Partie, ſur les *Siks*, la note (**). II,

d) Voyez ſur les *Djats*, à la fin de la 1e. Partie, la note (***). III.

Lahor, de *Peſchaver*, du *Moultan*, d'une partie du *Sind*, ſe ſont même vûs deux fois maîtres de *Dehli*, & qui doivent être regardés comme une Puiſſance formidable, par l'influence qu' elle peut avoir ſur le ſyſteme politique de cette vaſte contrée.

Deſcendant maintenant la Presqu'île depuis le *Bengale*, dont les limites du côté du Midi ſont au 19e. degré environ de latitude ſeptentrionale, le long des Côtes d'*Orixa* & de *Coromandel*, on traverſe le *Dékan*, le *Carnate*, portions de l'Empire Mogol, le *Maïſſour* & le *Tanjaour*. Ces deux Royaumes aſſez conſidérables, ſur lesquels le *Soubah* du Dékan a des prétentions, conduiſent au *Marava* & au *Madurél*; qui ſont cenſés dépendre du *Carnate*, quoique le *Paliagar* du *Marava*, ainſi que celui de *Tinevelli*, n'obéiſſent que forcément au *Nabab* d'*Arcate*. Ann. Regiſt. 1782. Lond. 1783. p. 92.

Les *Ghâtes* bornent ces quatre Etats à l'Oueſt: la Côte de la *Peſcherie*, à l'Eſt, prolonge le *Marava* & le *Madurél*, qui va jusqu'au Cap *Camorin*.

A l'Oueſt de la Presqu'île de l'Inde commence la Côte *Malabare*, où l'on trouve, remontant au Nord, Nord-Oueſt, le *Travancour*, du 8e. degré de latitude ſeptentrionale, au 9e. 50 minutes; puis jusqu'au 11e. degré 30 min. le *Samorin*, autrefois Empire celebre, qui comprenoit la plus grande partie de cette Côte; des Princes particuliers, tels entre autres que le Roi de *Cochin*, le *Barſanor* où eſt ſitué *Mahé*; enſuite le *Canara*, qui commence avant *Dekle*, au delà de 12 degrés Nord; le *Sonde*, peuple Canarin, au Sud de *Goa*; les *Bonſoles*, qui ſont Marates & confinent aux Marates proprement dits, le long de la Côte de *Cuncam*.

Ces différens Royaumes, compris entre les degrés 8 & 15 de latitude ſeptentrionale, 91 & 95 de longitude, ne ſont gueres défendus que par leur poſition. Il eſt rare que les troubles qui agitent les Européens les regardent: mais alors, & en cas d'invaſion de la part d'un voiſin devenu conquérant, la balance des trois Puiſſances nommées d'abord, fait leur principale ſureté.

Heider aali khan n'eſt plus. L'État de ce héros, formé du *Maïſſour* groſſi de pluſieurs conquêtes à l'Eſt & à l'Oueſt, ſe démembrera ſous ſes ſucceſſeurs.

Je ne dirai rien de vingt autres *Rajahs*, *Nababs*, *Deſſayes*, indépendans ou qui relevent des Empires dont j'ai fait mention. Ce que je me propoſe ici eſt de préſenter des objets généraux, pour que l'on ſaiſiſſe en Maſſe l'état de l'Inde: où je diſtingue trois grandes Puiſſances, le *Mogol*,

les *Marates* & les *Patanes;* aux deux Côtes, cinq Etats plus ou moins considérables, le *Maïssour*, le *Tanjaour*, le *Travancour*, le *Samorin* & le *Canara.*

Mais les Marates, par la nature de leur gouvernement, le caractere de la Nation, leur Cavalerie, sont le peuple, que des Européens, qui seroient plus guerriers que commerçans, doivent principalement chercher à s'attacher. Donnons maintenant les noms des Langues de l'Inde, selon les lieux où elles ont cours.

§. II.

Etat de l'Inde par Langues.

Le *Samskrétam* passe dans cette contrée, pour l'ancienne langue du Pays: c'est une langue morte, qui a son Alphabet particulier, dont les lettres reçoivent quelques changemens, selon la classe de Brahmes qui l'écrivent.

La plus généralement répandue, en quelque sorte la langue universelle dans l'Inde (je le dis depuis mon retour en 1762), est le *Persan moderne.* Il n'y a pas de Princes avec lesquels on ne puisse traiter par le moyen de cette langue, parlée ou écrite. S'ils ne la savent pas eux-mêmes, ils ont des Ministres ou des Sécrétaires qui l'écrivent: elle a cours même aux *Maldives* & à la Côte de l'Est.

Avec le Persan, l'*Indoustan* est la langue d'usage dans le Nord de la Presqu'île; c'est à dire en descendant depuis le 34^e^. degré Nord, jusqu'aux deux Golfes de *Bengale* & de *Cambaye*; dans tout le *Dékan* & en bien des endroits des deux Côtes. Les Européens lui donnent le nom de *Maure.* L'*Indoustan* s'écrit en caracteres *Nagris,* alterés du *Samskrétam*, & en caracteres *Persans:* alors on ajoute des points à plusieurs lettres Persannes, pour marquer les caracteres que l'Alphabet Persan ne fournit pas. L'*Indoustan* reçoit, dans la Prononciation, des inflexions différentes, & est pur ou mêlé d'*Arabe*, de *Persan*, de *Tartare*, de *Bengali*, de *Marate &c.* selon les peuples qui le parlent.

Au Nord de la Province de *Oude*, les langues usitées sont le *Tibetan*, l'*Indoustan* & le *Persan.* Dans le *Bahar* & le *Bengale*, le *Bengali*, qui tient par les lettres & les mots, du *Tibetan* & de l'*Indoustan;* le *Persan*, & l'*Indoustan.*

Descen-

Deſcendant la Presqu'île, on rencontre le *Jargon de Balaſſor*, corrompu du *Bengali*, avec des Caracteres particuliers; puis le *Talenga* ou *Telongou*, qui a des caracteres propres: c'eſt la langue de l'Inde qui approche le plus du *Samskrétam*. Elle commence à *Ganjam*, ſur la côte d'*Orixa*, ſe parle juſqu'à 8 à 10 coſſes Nord de *Paliacate*, Comptoir Hollandois à la Côte de *Coromandel;* où prend le *Malabar* ou *Tamoul*, qui a des Caracteres particuliers, & va juſqu'au Cap *Camorin*.

La *Côte de la Peſcherie* a un *jargon particulier*, eſpece de *Tamoul* corrompu, qui reprend à l'Oueſt du Cap *Camorin* juſqu'à *Coélan*.

Je ne parle pas du *Ceylonnois*, qui a des Caracteres particuliers.

Remontant maintenant la Côte *Malabare*, le *Tamoul pur*, avec des Caracteres différens de ceux de la Côte de *Coromandel*, a cours de *Coélan* au Mont *Delli*, audeſſus de *Mahé*. Le *Samskrétam* à cette partie de la Côte, s'écrit avec des Caracteres différens du reſte de l'Inde. Alphabet. Grandonico-Malabar. ſive Samscrud. Rom. 1772. p. 5. 12. 22. 23. 26—28.

Après le *Tamoul*, le *Canarin*, avec des Caracteres particuliers, conduit de *Pongaye*, au Sud de *Dekle*, aux terres du *Bonſolo*.

Les Peſcheurs, les *Poulias* & autres Caſtes baſſes, depuis le Mont *Delli* juſqu'à deux journées Nord de *Mangalor*, ont un jargon nommé *Toulou*, mêlé de *Tamoul* & de *Canarin*. A *Goa* le langage eſt un mélange de *Marate* & de *Canarin*.

Le *Marate*, qui a des caracteres propres va des terres du *Bonſolo*, à *Surate*. Les Européens & les Naturels du pays qui ſont Chrétiens, appelent *Maraſte*, le *Marate*, uſité à cette partie de la Côte, vers *Bombaye* &c. mêlé d'Indouſtan & de Canarin.

Dans le *Guzarate*, à *Ahmadabad*, à *Tatta* ſur le *Sind*, les langues qui ont cours, ſont le *Perſan*, le *Marate*, l'*Indouſtan* pur & l'*Indouſtan* alteré par les *Banians*, avec les caracteres *Nagris*, plus ou moins arrondis.

Les *Parſes*, à *Surate*, *Nauçari*, *Barotſch* &c. écrivent le *Zend* & le *Pehlvi*. Ce ſont des langues mortes, dont eux ſeuls ont la connoiſſance, & qu'ils ont reçues de leurs ayeux venus de Perſe.

Il eſt bon, en liſant ce morceau, d'avoir ſous les yeux une Carte générale de l'Inde: on verra que par *Tatta*, *Lahor*, ces langues menent chez les *Patanes* & en *Perſe;* par le *Tibet*, en *Tartarie* & à la *Chine;* par *Aſem*, au *Pegou*, à *Ava* &c.

 Ainſi

Ainſi, pour traiter avec les Peuples de l'Inde, il faut ſavoir neuf langues, qui ont des Alphabets particuliers, ſans parler des Jargons ou Idiômes locaux.

L'eſprit eſt effrayé à la vue du travail que demande la connoiſſance de ces langues. Ce ſont des montagnes bien autrement difficiles à franchir que les Ghâtes. Cependant le Commerce, premier objet des Etabliſſemens Européens, & la Politique qu'il rend à la longue néceſſaire, ont obligé de former des liaiſons avec les peuples chez qui ces langues ſont en uſage. Comment s'y eſt on pris pour réuſſir?

§. III.

Moyens de communication employés juſqu'ici par les Européens avec les Peuples de l'Inde.

On ſait que les Portugais ſont les premiers Européens qui ayent fait des Etabliſſemens dans l'Inde. Cette nation ne s'étant point d'abord donné la peine d'en apprendre les langues, a par là, en quelque ſorte obligé les Naturels de parler la ſienne. Les deſcendans des premiers Indiens ſoumis par les Portugais, Chrétiens ou auters, la ſavent généralement. Elle s'eſt répandue avec eux le long des deux Côtes; & comme la pluſpart des domeſtiques au ſervice des François, Anglois, Hollandois, Danois, ſont iſſus de ces premiers Indiens, ou des Eſclaves Abyſſins des Portugais, les étrangers, en arrivant, ſe trouvent dans la néceſſité d'apprendre le *Portugais.*

En conſéquence les Marchands Indous, Maures, Arabes, Perſans, Parſes, Juifs, Arméniens, qui trafiquent dans les Comptoirs Européens, ainſi que les Noirs qui veulent faire la fonction d'Interprête, ſont obligés de parler cette langue; elle ſert encore de communication entre les nations Européennes établies dans l'Inde.

Mais il s'en faut bien que ce ſoit le Portugais pur, appelé dans l'Inde le *Portugais Reinol.* Celui qui s'écrit en approche d'avantage, ſurtout à la Côte Malabare, où cette Nation a eu de nombreux Etabliſſemens: Le Portugais parlé n'eſt proprement qu'un jargon, conſiſtant en 150 ou 200 mots, preſque ſans conſtruction.

Les

Les Anglois & les Hollandois exigent que leurs Interprêtes, & souvent leurs domestiques, entendent l'Anglois, le Hollandois; & le Sécrétaire du Conseil, chez eux, sait toujours le François.

Dans Nos Etablissemens les affaires se sont généralement traitées avec les Naturels du pays, & même avec les autres nations Européennes, par le moyen du *Jargon Portugais* dont je viens de parler; ou bien on étoit réduit à l'expédient, au moins dangereux, d'employer des transfuges & autres gens d'une fois plus que suspecte.

Depuis quelques années, lors de la derniere révolution, en 1778, l'Interprête en Chef de Pondicheri, Chrétien Malabar élevé par les Jésuites, savoit le François: c'étoit un vice de moins dans l'Administration; mais ce foible secours suffisoit-il?

§. IV.

Inconvéniens résultans de cette forme de gestion.

Dans nos Comptoirs les Naturels chargés des affaires, sont pour l'ordinaire timides, rampans même. Il résulte de ce Caractere, que, craignant également le Chef Européen qui les employe, & le Chef Indien auquel ils sont adressés, ils ne rendent pas exactement ce qu'on les charge de dire.

En effet, ils auront quelquefois leur famille, leur bien, chez un Prince à qui il faut parler avec fermeté, avec hardiesse: d'un autre côté, ils seront intimidés par le Chef Européen, qui peut avoir des interêts différens de ceux de sa Nation; circonstances périlleuses, où il est difficile que le courage d'un simple mercénaire n'échoue pas.

Et ces Interprêtes, la pluspart Chrétiens, Parses ou Brahmes mitigés, sans culture d'esprit, sans littérature Indienne, sans Connoissances historiques, politiques ni géographiques, sont obligés de répondre sur tous les objets; sur le commerce du pays, qu'ils n'ont pas étudié; sur les interêts des Princes, qu'ils n'ont ni vus ni pratiqués: cependant leur rapport réglera les opérations les plus importantes.

Si l'on a une Ambassade à envoyer, le Chef qui est Européen, & accompagné d'un de ces Truchemens, avec lequel il balbutie quelques

 mots

mots en Portugais *paria*, pour me ſervir de l'expreſſion du pays. Celui-ci les rend comme il les entend & ſouvent comme il veut: eſt-il étonnant que juſqu'ici, avec de pareils moyens, les affaires, qui dépendent partout de la communication des idées, hazardons le mot, ayent été ſi mal faites?

Les Peuples, les Princes Indiens ſeront toujours étrangers aux Européens, même demeurant avec eux, lorsqu'ils ne les entendront pas immédiatement. Ils ne voyent dans l'Interprête que leur propre ſujet, ſans avoir d'attachement pour la Nation qui l'employe, & avec laquelle ils ſemblent ne pas traiter.

Point d'amitié vive, point de ſecours extraordinaires à attendre, tant qu'on ne ſe verra, ne ſe parlera que par un canal étranger. C'eſt de la familiarité que nait cet interêt qui paſſionne pour des perſonnes en elle-mêmes indifférentes: & peut-il y avoir familiarité, quand on ne s'entend pas ?

Juſqu'ici j'ai ſuppoſé les Interprêtes Indiens guidés par la probité. Mais s'ils ſont de mauvaiſe foi, le moyen de découvrir l'impoſture! Ils ont ſeuls la conduite d'une affaire. Leurs correſpondans ſeront dans des pays, où le Chef Européen ne pénetre que par eux. Sont-ils convaincus, le Prince Indien qu'ils auront voulu favoriſer, leur offre un aſyle ſûr & facile. Enfin ils ourdiront à leur aiſe, dans un canton qui n'eſt ouvert qu'à leurs intelligences, une trame, que l'Européen le plus habile, même à l'aide des eſpions, ou avec d'autres interprêtes, s'il en trouve qui veuillent trahir les premiers, ſera dans l'impoſſibilité de démêler: dans l'Inde les Interprêtes des Comptoirs m'ont toujours redouté.

Telles ſont ſans doute les raiſons qui ont porté les Anglois, depuis que leurs Poſſeſſions dans l'Inde ſont devenues ſi conſidérables, à encourager par de fortes gratifications l'étude du *Perſan moderne*. C'eſt préſenter à leur Nation la premiere clé générale de ce vaſte Continent: la ſeconde eſt la langue *Indouſtanne*, appriſe dans les livres écrits en Caracteres *Nagris*.

Mais le ſuccès ſera toujours borné, ſi on n'adopte pas un plan d'Etabliſſement littéraire, politique & de commerce, exécuté ſur les lieux & préparé en Europe, qui facilite la connoiſſance de toutes les langues que j'ai nommées.

Il

Il faut pour cela que les Européens revenus à eux-mêmes, préferent une entrée naturelle & légitime, aux voyes de fait, qui, dans les Annales de l'Inde, mettront notre arrivée dans le pays, au nombre des fléaux, dont à différentes époques, le Ciel en courroux, a affligé ces trop riches, trop fertiles contrées.

Le bon ſens, chez des Peuples inſtruits, doit à la fin triompher du preſtige.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

J'ai reçu le Manuscrit de cet Ouvrage le 21 Août 1785. L'impression en a été commencée en Janvier 1786. La Lettre sur les Antiquités de l'Inde, datée du 19 Mars 1786, qui précede l'ouvrage, m'est parvenue le 10 Avril suivant. J'ai mis à leur place les additions & corrections que l'Auteur infatigable à perfectionner son travail, m'a envoyées de tems en tems; j'ai copié tout le Manuscrit avec beaucoup d'attention, pour en faciliter la lecture au Compositeur; & j'ai corrigé avec le même soin toutes les épreuves; ainsi je me flatte que les fautes qui peuvent m'avoir échappé ne sauroient être nombreuses ni de conséquence: on les indiquera à la fin du livre. Je n'ai pas entrepris de mettre du mien dans cette savante Production, parce que je n'ai pas voulu risquer de la déparer par les lambeaux que j'aurois pu y coudre: elle est d'ailleurs dejà très riche en notes & citations. J'ai hazardé cependant, chemin faisant, quelques notes (signées de mon nom ou de la lettre initiale B.) dont la plûpart m'ont paru nécessaires ou du moins utiles, sans correspondre sur ce sujet avec M. Anquetil, craignant de lui dérober un tems précieux aux lettres, & d'arrêter l'impression. Enfin je dois observer que lorsque M. Anquetil m'envoya son premier manuscrit, il n'avoit vu de la Géographie ou Description géographique de l'Indoustan, du P. Tieffenthaler, que les 39 planches gravées, & (en manuscrit) la description des quatre premieres Provinces, avec les recherches préliminaires qui la précédent; travaillant à la Lettre sur les Antiquités de l'Inde, il avoit sous les yeux ma traduction allemande de cet ouvrage: j'ai ajouté à ses citations de cette traduction les pages correspondantes de la traduction françoise.

Berlin le 9 Août 1786.

JEAN BERNOULLI
de l'Acad. R. d. Sc. & B. L.

Antiquités de l'Inde.

LETTRE DE M. ANQUETIL DU PERRON, DE L'ACADEMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, DE PARIS, à M. ***.

SUR LES ANTIQUITÉS DE L'INDE.

Vous me priez, Monſieur, de vous communiquer ce que mes lectures ont pu me fournir ſur les Anciennes Epoques des Indiens. Egalement en garde contre la crédulité qui reçoit tout, & le pyrrhoniſme qui rejete tout, vous ſouhaiteriez d'avoir un fil qui pût vous conduire dans ce dédale de ſiècles, de milliers, de millions d'années, que l'on ſuppoſe entrer dans l'hiſtoire de ce peuple. De quelque maniere qu'on explique cette énorme étendue de tems, il vous ſemble que, ſi ce ſont les Indiens qui l'ont imaginée, ſi l'ayant reçue de dehors, ils la donnent pour réelle, on a droit de ſuſpecter au moins leur fidélité, leur exactitude, pour les ages que la Critique pourroit d'ailleurs avouer. La méthode devenue trop commune, de recourir à la Verſion des Septante, quand on ne ſait où placer, ſelon la Chronologie du Texte Hebreu, 800 à 1200 ans, vous paroit le *Deus ex machinâ*: au lieu des traits de lumiere qu'on vous promettoit, vous croyez voir replonger dans le cahos, les faits, les événemens que la lecture réfléchie des Monumens en avoit tirés: l'obſcur rapproché de l'obſcur, ramène dans l'hiſtoire les tenebres cimmériennes.

Vos obſervations, Monſieur, ont fait ſur moi l'impreſſion que vous en attendiez: Mais, le moyen de ſe faire écouter dans un ſiècle, où, par laſſitude de ne rien croire, on ſemble ſe précipiter dans l'extrémité oppoſée!

 Vous

Antiquités de l'Inde.

Vous dirai-je qu'avant d'écrire ſur les Indiens, il faudroit du moins avoir appris quelqu'une de leurs langues, lu quelques uns de leurs livres? cette morale ne prendra pas. Le Voyageur qui va par terre dans cette contrée, traverſe la Grece, la Syrie, ou l'Arabie, la Perſe: les Ouvrages des Grecs, des Arabes, des Perſans nous conduiroient de même à cette portion de la Littérature Indienne qui a pour objet l'Hiſtoire & les Sciences. Les Ecrits immortels des Savans du 17e. ſiècle, applaniroient les difficultés du Voyage. Mais enfin il faudroit voyager ou lire. L'amour de la vérité eſt moins éclairé, moins actif, que celui de l'or, des pierreries, des étoſes précieuſes &c. Dailleurs on trouve plus commode de bâtir des Syſtêmes ſans ſortir de ſon Cabinet. S'ils réuſſiſſent, l'Homme étonnant, diſent les Amis! il a trouvé cela ſans avoir été dans le pays, ſans en ſavoir la langue. S'ils ne réuſſiſſent pas, ce n'eſt pas ſa faute, dit-on, il n'a pas été dans le pays, il n'en ſait pas la langue.

Vos principes, Monſieur, ſur les moyens de découvrir la vérité de l'hiſtoire, ſont les mêmes que les miens; ce ſont ceux de la ſaine Antiquité, & des Ecrivains modernes, qui par leur ſageſſe, ont mérité la confiance du Public inſtruit.

Toutes les Nations ont eu, ou peuvent avoir eu leur *Annius de Viterbe*. Ainſi, quand on ſe croit en état d'entendre les Monumens, la premiere choſe eſt d'en vérifier l'authenticité, l'age; de ne pas confondre avec l'hiſtoire, les fables, les Romans, ſurtout lorſqu'ils ſont donnés pour tels, & poſterieurs de beaucoup aux tems qu'on croit y découvrir. Les traits mythologiques doivent être diſtingués des faits réels. Il faut avoir dans l'eſprit profondément gravé, que deux choſes peuvent ſe reſſembler, ſans que l'une vienne de l'autre; qu'une ſimple Etymologie ne prouve point, & que jamais en matiere de faits, la poſſibilité, ſans témoignages poſitifs, ne fera autorité.

Pénetré

Pénetré de ces Maximes, que je crois des vérités; persuadé d'un autre côté, que c'est établir la certitude de l'histoire, que de la dépouiller des fables nées des tenebres qui couvrent les premiers Ages du Monde; fables adoptées par la vanité des Peuples, & propagées par les Romans; j'ai examiné ce qui concerne les Antiquités Indiennes, avec la Critique qu'exigent les Monumens anciens ou reputés anciens, des Nations, leurs croyances vraies ou fausses. Antiquités de l'Inde.

Ce que j'ai l'honneur de vous présenter dans cette lettre, Monsieur, n'est qu'un Précis de mon travail; je réserve les développemens, les preuves plus détaillées, pour l'ouvrage où je traiterai directement & uniquement de l'histoire de l'Inde.

Pour donner plus d'ordre à mes idees, je divise cette Discussion en quatre Parties.

L'Epoque du *Kalïougam*, 4e. Periode des Indiens, sera la matiere de la 1e. Partie; la formation des 4 Périodes Indiennes, celle de la seconde; je donnerai dans la 3e. le Catalogue des Rois de l'Inde, depuis l'origine de la Monarchie, jusqu'aux Conquerans Mahometans: & la 4e. présentera des Observations propres à éclaircir ce qui, dans ce Canon, peut être sujet à difficulté.

ARTICLE I[r].

Origine de l'époque du KALÏOUGAM, *Période actuelle des Indiens.*

Mſs. Perſans Tarikh Mohamm. Kaſſem Fereſchtah fol 4. verſ. — 5. Tedzkerat Aſſalattin fol. 114 verſ. — 115. Walther. Miſſ. Dan. apud Bayer Regn. Bactr. 1738. Doctrin. Tempor. Indica p. 178. 179. Voyag. de M. le Gentil de l'Acad. d. Sc. 1779 p. 235.

Les Ouvrages Indiens, Perſans, les Voyageurs nous apprennent que les Indous ont 4 grandes Périodes, qui partagent la durée des tems. Ils les nomment *ïougam*, mot qui, en ſamskrétam, ſignifie, *deux choſes unies*, *aſſemblage*, les Auteurs Perſans écrivent *Djogue*.

La 1[e]. Période, de 1728000 ans, s'appelle *Sat ïougam*; la 2[e]. de 1296000 ans, *Tretia ïougam*; la 3[e]. de 864000 ans, *Douapar ïougam*; la 4[e]. celle dans laquelle nous vivons, de 432000 ans, ſe nomme *Kalïougam*.

Bayer lib. cit. p. 185.

En 1730, le Calendrier Indien cité par WALTHER, Miſſionnaire Danois, réſidant à *Tranquebar*, ſur la Côte de Coromandel, marquoit l'an 4831 de la Période *Kalïougam*. Un ſecond Calendrier Indien cité par le

id. p. 199.

Miſſionnaire SARTORIUS, qui écrivoit de *Madras*, en 1735, donnoit, en 1734 le 10 Avril, 4835 ans, du *Kalïougam* révolus. Otant de 4831, premiere ſomme, 1730; de 4835, ſeconde ſomme, 1734, on a 1301 de reſte, pour la diſtance de l'Ere Chrétienne à la 1[e]. du *Kalïougam*.

Cherchons maintenant ce qui a pu donner naiſſance à cette quatrieme Période; quelle eſt l'origine de l'époque où les Indiens ſuppoſent que le *Kalïougam* a commencé: Si cette Epoque, 3101 avant l'Ere Chrétienne, n'eſt pas du pays même, les faits que les Indiens paroitroient rapporter à des tems antérieurs deviennent fabuleux, au moins pour l'ancienneté qu'on voudroit leur donner.

Les Indiens diſent généralement que les Sciences leur ſont venues des Contrées ſeptentrionales. Parcourant dans l'Hiſtoire cette partie de l'Aſie, la *Bactriane*, Province de Perſe qui confine au Nord de l'Inde, a fixé mon attention; & j'ai été frappé d'y voir l'Aſtronome *Abou-Maſchar*

(Albumasar) mort l'an 272 de l'Hegire, 885 de l'Ere Chrétienne, compter de l'origine du Monde à cette Ere 5328 ans. Si l'on ôte de cette somme, 2226 ans, qu'il dit s'être écoulés de l'origine du Monde au Déluge, il reste 3102 ans, ou 3101, comme chez les Indiens. Le résultat est à peu près le même (3103) en retranchant des 3725 a) années Perses qu' Albumasar suppose entre le Déluge & l'Hegire, les 621 — 622 ans, de cette derniere Epoque. Je laisse ici 3725, parce que la même somme se trouve en toutes lettres dans Abulfeda; *tsallsat olaf o Sabaamaïat o khams o aaschroun sanat*: mais en examinant avec soin les différentes sommes d'années que présente l'ouvrage d'Albumasar, on voit qu'une legere erreur de chiffre

Abulfarag. Dyn. 1663. lat. p. 178. D'Herbel. Bibl. Or. p. 27. Sixti Senens. Biblioth. 1566. p. 544. Druf. notæ ad Sulpic. Sev. 1607. p. 7.

Trad. lat. de Magn. Conj. annor. revolut &c. Tract. 1. Differ. 1. art. 3 Edit. Aug. Vindelic. 1489. Venet. 1515.

De Vit. & reb. gest. Mohammed. ed. Gagn. 1723. p. 47.

a) L'Ouvrage d'Albumasar qui traite des grandes Conjonctions n'est pas à la Bibliotheque du Roi. Le Manuscrit Arabe qui a pour titre (*Catalog.* 1739. p. 212. *n.* 1137) *Ketab Ischmel alei ekteran al Kavakeb, livre qui contient les Conjonctions des Astres*, est un petit ouvrage d'Astrologie de 16 feuillets (fol. 19 — 35) différent de celui des *grandes conjonctions*. Dans le Manuscrit de la Bibliotheque du Roi, Albumasar, suivant l'ordre des 12 Signes, qui forment 12 Chapitres, annonce à chacun, dans des articles séparés, ce que pronostique la rencontre de deux Planetes dans ce Signe; par Exemple, Jupiter & Saturne, Mars & Saturne, &c. Le Traité des grandes Conjonctions est celui que d'Herbelot (*Biblioth. Orient. p.* 27-28.) appele des *Oulouf* ou *mille*. Ces *mille* sont les 960 ans ou même 1000 qui séparent les très grandes conjonctions de Saturne & Jupiter. On y trouve ce qui regarde les Regnes, Empires, Rois, Princes, Evénemens &c. *Tractat.* 2. *Different.* 4. 7. 8.; les Juifs (*Basnage hist. des Juifs*, *T.* 5. 1707. *p.* 1477.): *Tract.* 1. *differ.* 1. §. 3; le Christianisme, ou l'Empire de Constantinople, finissant au bout de 1460 ans: *Tract.* 2. *differ.* 8. *à la fin*; le Mahometisme, ou le Regne des Khalifes, borné à 693 ans: *id. diff.* 8. *au commencement.* Albumasar ne dit pas formellement dans cet ouvrage, que le Monde a commencé, les 7 Planetes étant en Conjonction au premier degré du Belier, & finira à la même Conjonction dans le signe des Poissons. Aben Esra, qui a aussi fait un Traité des Conjonctions des Planetes (*Venet.* 507.), & refute Albumasar, ne parle point de ce trait: mais on peut le tirer par induction, de la maniere dont l'Astronome de Balkh raisonne sur les années du Monde.

Antiquités de l'Inde.

chiffre, & même de calcul, par l'addition des jours, a pu ajouter 2 à 1723, & en faire 3725.

Tract. 4 Differ. 12, Art. 3. Hist. de l'astron. anc par M. Bailly, 1775. p. 299.

Muhammed. Alfergan &c. Ed. Christmann. not. p. 294. Ricciol. Chronolog. reform. 1659. T. I. p. 294.

lib. cit. Tr. 4. Differ. 12. & Tract. 2. Diff. 4.

Cet Astronome étoit de *Balkh*, Capitale de la Bactriane; il écrivoit sous le Khalife *Almamoun*, dans un siecle où les Ouvrages de PTOLEMÉE se traduisoient en Arabe, où les Eres, les Computs des Occidentaux étoient répandus dans l'Orient. Il cite leurs Epoques, celle des Perses, des Arabes, des Egyptiens, les Tables de Ptolemée: par conséquent il connoissoit l'*Epoque de Nabonassar*, il avoit examiné les Livres des Juifs. Si Albumasar eut pris sa date des Indiens, il auroit parlé des *iougams*: & ce nom ne se trouve pas dans l'Ouvrage où il fait mention des Indiens, & donne réduite en Années Persannes la somme des Jours qu'ils supposent entre l'Origine du Monde & le Déluge, ou un Evénement ressemblant, dans leurs Fastes, à cette Catastrophe.

Cependant les autres Astronomes de l'Orient, Arabes, Juifs, Mahometans, adoptent son Epoque: elle pénetre même jusqu'aux extrémités de l'Occident.

Tabulæ astron Divi Alphons. Roman. & Castill. reg. 1492. & 1545. p. 1.

Lansberg. Tab astron. 1632. Epist. dedic. Gassend. vit. Tichon. Br. 1654. Præf. Muller Tab. Frisic. 1611. p. 248. Differt. Tournem. ad calc. Menoch. 1719. T. 2. p. 394.

Dans les *Tables Astronomiques* d'ALPHONSE Roi de Castille & de Leon, en 1252, 1256, l'intervalle du Déluge à l'Incarnation est de 3101 ans. On sait que ces Tables ont été dressées par des Astronomes Arabes, Maures, Egyptiens, Juifs, Espagnols &c. qu' Alphonse, lui-même Astronome, avoit chargés de ce travail, qui lui couta des sommes considérables. Dans le même siecle, LUC Evêque de TUI, en Galice (LUCAS TUDENSIS), lequel avoit voyagé dans l'Orient, compte 5326 ans d'Adam à J. C. ce qui fait seulement huit ans de différence.

Maintenant suivons la trace de cette Epoque, pour en découvrir, s'il se peut, l'origine.

Les Astronomes d'Alphonse étoient particulierement venus d'*Afrique*: la position de l'Espagne confirme cette réflexion.

Dans le 5e. siecle de l'Ere Chrétienne, St. Augustin, Evêque d'Hippone, compte de la Création du Monde à J. C. 5351 ans, ou 5353 (selon les leçons); nous verrons plus bas qu'il suit le calcul des Septante; ainsi il faut retrancher de ces sommes 2242, d'Adam au Déluge: le reste, 3111 ou 3109, donne, à 10 ou 8 ans près les 3101 ans d'Alphonse. On trouve la somme de Luc de Tui, 5336, dans St. Isidore de *Peluse* ou *Damiette*, quelques années après St. Augustin.

Antiquités de l'Inde.
Sixt. Senens. & Tournem. loc. cit.
ib. & Ricciol. Chronol. reform. T. I. p. 291.

Mais ce calcul remonte encore plus haut. Dans la *Chronique* d'*Eusebe*, au 4e. siecle, l'intervalle de la Création du Monde au Déluge est de 2242 ans, comme dans les Septante; du Déluge à Abraham il est de 942 ans; d'Abraham à J. C. de 2015 ans: ce qui fait en tout, 5199. Or le même Ecrivain donne, au commencement de son ouvrage, 1072 ans, du Déluge à Abraham; & cette somme résulte du Compte des années, *Caïnan* compris. Eusebe, dans cet endroit, nomme ce Patriarche, & prenant pour guides les Septante, il ne pouvoit l'omettre. Le même calcul, par années de Patriarches, 1072 ans, selon les Septante, se trouve dans St. Augustin, & dans Sulpice Severe, qui compte deux ans de moins (1070), parce qu'il omet les deux années, du Déluge à la naissance d'*Arphaxad*. Ainsi je crois que dans Eusebe la meilleure leçon est celle qui fournit 1072 ans, du Déluge à Abraham, & pour somme totale, 5329 ans d'Adam à J. C.; quoique la premiere ait été dans la suite adoptée généralement en Occident, & ait même pénetré en Orient. Otons maintenant de 5329, 2242 ans, de la Création au Déluge, le reste est 3087 ans, seulement 14 ans de moins que dans Albumasar.

Euseb. Chron. 1512. fol. 83. vers. 82. 9. edit. Pontac. 1604. p. 9. 154. 152. 252. Scalig. 1658. p. 158. 156. 9.
De Civit. Dei. L. 16. cap. 10.
Petav. Doctr. Temp. 1627. T. 2. p. 4.

Il est donc certain que dans les premiers siecles de l'Eglise d'Orient, d'Afrique, d'Occident, le calcul qui donne 5328, 9 &c. de la Création du Monde, à l'Ere Chrétienne, 3101, plus ou moins, du Déluge à l'Incarnation, a été en vigueur, l'intervalle, de la Création au Déluge, supposé de 2226

ans,

Antiquités de l'Inde. Petav. lib. cit. p. 4. 5. Ricciol. lib. cit. p. 248. 290. 294. Bevereg. Instit. Chronol. 1669. p. 133.

ans, ou de 2242. Il est également certain que ce Calcul, plus long que celui du Texte Hebreu, de l'aveu des plus habiles Chronologistes, a été pris de la Version des Septante.

Les Arabes, Chrétiens, Mahometans, les Persans, se sont aussi servi de cette version, pour leurs ouvrages chronologiques, astronomiques, pour les simples histoires; mais avec des retranchemens ou des additions, selon la maniere dont ils estimoient certains intervalles susceptibles de plusieurs évaluations, ou qu'ils employoient le Canon de Ptolemée & rapprochoient les faits importans, des phénoménes astronomiques.

Petav. loc. cit. p. 17.

Ainsi, indépendamment des causes que j'ai assignées, Albumasar a encore pu être conduit à l'Epoque de 3101, pour le Déluge, par l'idée qu'il avoit de l'influence des *très grandes Conjonctions* de Saturne & de Jupiter, sur les révolutions, les catastrophes du Globe, nommément sur le Déluge. Selon Albumasar il y a 3950 ans, entre la très grande Conjonction qui a amené le Déluge & celle qui a précedé le Mahometisme. Le Déluge n'est arrivé que 279 ans après la conjonction; & quand on compare les différentes conjonctions auxquelles cet astronome place le Mahometisme, on voit que ce dernier événement est censé arrivé au tems d'une très grande conjonction. Maintenant ôtons de 3950, 279, reste 3671, pour l'année du Déluge. Mahomet, selon ELMACIN est né en 882 d'Alexandre (570 de J. C.); selon ABULFEDA, en 881 (569 de J. C.) Retranchons de 3671, 570, ou 569; reste 3101 ou 3102, époque du Déluge avant J. C.: & ces calculs s'accordent avec les 5897 ans qu'Albumasar suppose entre la création d'Adam, & la Conjonction qui a annoncé la *Secte des Arabes*.

Histor. Sarac. interpr. Erpen 1625. p. 3. De vita &c. Mohamm. p. 142.

MURTADI, natif du Caire, au 13e. siecle, dans son *Histoire d'Egypte*, compte 2156 ans d'Adam au Déluge; c'est à dire, 86 ans de moins que le calcul actuel des Septante; comme SCÏAHIN SCIAH, cité par ABRAHAM

trad. par Vatier 1666. p. 100.

ECCHEL-

Ecchellensis, compte, ſelon le Texte Hebreu, qu'il avoit conſulté en Perſe, 1556 ans, cent ans de moins.

Antiquités de l'Inde.

Donnons d'autres exemples de l'emploi, que les Ecrivains Orientaux ont fait du Calcul des Septante, & des Eres fondées ſur ce Calcul.

C'eſt une choſe avouée des Chronologiſtes, que les Eres des Grecs, qui comptent d'Adam à J. C. 5493, Ere d'Antioche & d'Egypte; 5500, Ere d'Alexandrie; 5508, Ere de Conſtantinople, encore en uſage dans cette ville & en Syrie; c'eſt, dis-je, une choſe avouée, que ces trois Eres ſont nées du Calcul des Septante. On peut voir dans le ſavant P. Petau, ce qui a donné lieu à ces différentes Epoques.

Zend-Av. T. I. 1e.P. p. 167. note.

Doctr. Tempor. 1627. T. 2. p. 5. 11. Uranol. 1630. Diſſert. p. 290. 299. Ricciol. & Bevereg. loc. cit. Jani hiſt. Æræ chriſt. 1715. p. 70.

Au 12e. ſiecle, Elmacin, Auteur Arabe, que l'on croit chrétien, employe l'Ere de 5493, ſous le nom d'*Années ſolaires du Monde*, avec celle de l'Hegire. „On rapporte, dit-il, que lorsque Mahomet eſt mort, il y „avoit d'écoulés (*depuis la création du Monde*), 6123 *années ſolaires*, 9 „*mois & 14 jours*; de l'Hegire, 10 années lunaires & 70 jours, c'eſt à dire „9 années ſolaires & 11 mois, moins un jour.“ L'Hegire eſt de l'an 622. Otez 631 de 6123-4, reſte 5492-3. Bévéregius en donne un autre Exemple.

Hiſt. Sarac. trad. de Vat. 1658. Præf. p. 15. trad. lat. Erp. 1625. p. 12. 13.

libr. cit. p. 135.

Eutichius (*Ebn Batrik*) du 9e. & du 10e. ſiecle, Arabe, Patriarche d'Alexandrie, employe l'Ere de 5500. Selon cet Hiſtorien, la 1e. année de Diocletien répond à l'année 276 de J. C. 5776 du Monde: retranchez le premier nombre du ſecond, reſte 5500.

Eutich. Annal. Interp. Pocock. 1659. T. I. p. 401. 402. Bévereg. lib. cit. p. 134.

Nous trouvons un exemple remarquable de la 3e. Epoque, celle de l'Ere de Conſtantinople, chez les Perſes, ou Perſans. Le Moine Isaac Argyre, dans ſon Explication des *Canons* ou Tables *Perſiques*, Manuſcrit de la Bibliotheque Palatine, cité par Christmann, dit que la 1e. année d'*Jezdedjerd* étoit la 6139e. de la Création. Cette 1e. année répond à la 631e. de J. C. Otez 631 de 6139, reſte 5508. Le même calcul reparoit dans l'ouvrage

Muhamed. Alferg. ed. Chriſtm. 1618. p. 218. 219.

Antiquités de l'Inde. Epochæ illustres 1605. p. 36. 38. 39. Bevereg. lib. cit. p. 157. 158. Ulugh. beig. Tab. ed. T. Hyde 1665. præf. p. 21.

l'ouvrage de CHRYSOCOCCA (ses *Tables Persiques*), Medecin Grec & Mathématicien du 15e. siecle, cité par JACQUES CAPPELLE, comme étant en Manuscrit à la Bibliotheque du Roi. L'Equinoxe du Printems, observé, dit ce Savant, par des Astronomes Perses, pour l'an 6952 du Monde, répond dans cet ouvrage à l'an 814 des Perses. Ajoutez 630 à 814, vous aurez 144, de J. C. année de l'observation. Otez 1444 de 6952, reste 5508 d'Adam à J. C.

Astron. Philol. 1645. p. 214.

On trouve à la fin de l'*Astronomie Philolaique* de BOUILLAUD, de courtes Explications Préliminaires que le Medecin Grec Chrysococca a mises à la tête de ses *Zitchs* ou Tables Persiques. Le Savant François les a traduites, ainsi que les Tables, sur un Manuscrit Grec de la Bibliotheque du Roi, le même, sans doute, que Cappelle a cité. Chrysococca parlant des années des Perses, dans ces Explications, dit: ôtez des années du Monde, 6139, reste l'année d'*Jezdedjerd*; des années du Monde retranchez 6586, reste l'année de *Melek Schah*. Ce calcul donne toujours 5508 ans, de la création du Monde à J. C.

Mem. de l'Acad. des B. Lett. T. 40. p. 356-625. Zend. Av. T. II. p. 420. 422.

Les Perses, avant *Jezdedjerd*, n'ont jamais daté, dans leurs histoires, leurs Chroniques, de l'année de la Création du Monde, prise absolument comme Commencement d'une Ere. Ils comptent leurs 4 Dynasties des *Paschdadiens*, des *Keaniens*, des *Aschkaniens* & des *Sassaniens*; & présentent ensuite la somme totale, avec l'age de *Kaïomorts*, comme faisant la durée de la Terre. Chrysococca dit bien qu'à l'année 6951 révolue, ou 6952 c'étoit l'an 814 des Perses; mais non que l'an 6952 étoit l'an 6952 du Monde selon les Perses. Les Explications sont du Medecin Grec & non des Perses, ou plutôt des Persans; ces Tables étant bien postérieures au Regne des Perses. Lorsque mes occupations me le permettront, je les comparerai avec les tables astronomiques Arabes ou Persannes manuscrites, que possede le riche Trésor de la Bibliotheque du Roi.

Si

Si avec le P. Petau, on entend du calcul de 5508, ce que St. Maxime, dans son Comput, dit des seize années ajoutées par quelques calculateurs au Comput de ce Saint, certainement, disputant contre eux en 640, lorsque l'Empire Perse subsistoit encore, il leur auroit reproché d'avoir emprunté leur Systême des Astronomes de cet Etat; ce qu'il ne fait pas: au moins Constantinople, toujours en guerre avec la Perse, ne l'auroit pas adopté comme son Ere propre; le 6^e^. Concile général, 3^e^. de Constantinople, en 680, ne l'auroit pas pris pour la Création du Monde. La Conjecture du Moine Isaac Argyre, Astronome du 14^e^. Siecle (1373) lequel veut rapporter aux Perses l'origine de cette Ere, est donc fausse: aussi le P. Petau ni Beveregius n'y ont-ils pas eu égard.

Antiquités de l'Inde. Uranolog. dissert. p. 334. Comput. S. Maxim. Cap. 11. 12. Pagi critic. in Baron. T. I. 1705. dissert. de Period. Græc. Roman. p. 26—27. Pagi lib. cit. T. I. diss. p. 26. Comput græc. &c. ab Isaac. Argyro &c. ed. Christm. 1611. p. 21. 19. Schol. p. 32. 39

Enfin le Calendrirr de *Surate*, pour 1747, fait mention de l'*Hegire*, de l'Ere d'*Alexandre*, de celles d'*Jezdedjerd*, de *Djelal euddin*, de *Bekermadjit* & de *Saka Salvan*. Voilà des Epoques Arabe, Grecque, Perses, Indiennes: il n'est pas ici question de celle de la création du Monde, selon les Perses, non plus que dans les Epoques d'Oulough Beigue; où l'on trouve celle du *Catay*, qui compte de la Création du Monde à l'an 1444 de J. C. 88,639,860 années solaires.

Zend Av. T. I. 1e. P. p. 535. Ephem. Perf. &c. ed. Beckio, 1695. Epoch. celeb. &c. ed. Græv. 1650. p. 50.

Abulfeda, place la victoire d'Alexandre sur Darius, & le commencement d'*Ardeschir Babekan*, Chef des *Sassanides* parmi les Epoques qu'il met en rapport avec l'Hegire, mais ne fait aucune mention de celle de la création du Monde selon les Perses.

De vit. &c. Mohamm. p. 48. 49.

De même le *Calendrier Persan* donné par Beckius ne parle que de l'Hegire, de l'Ere d'Alexandre, de celles d'Jezdedjerd & de Djelal euddin, de celle de Diocletien, & de l'Ere Chrétienne.

Mais on demandera peut-être des témoignages formels, qui prouvent que les Arabes mahometans ont connu les différences du Texte Hebreu

Antiquités de l'Inde.

& des Septante, pour le calcul des Années, & préferé nommément celui-ci. Voici ma réponse.

Mss. Pers. Bibl. Reg. Catal. p. 275. n. 62. fol. 9. verso.

1°. Dans le *Modjmel el tavarikh*, ouvrage Persan composé l'an 520 de l'Hegire, 1126 de J. C. *Hamzah d'Ispahan*, dit que les Juifs comptent 4042 ans, 3 mois, depuis le premier Homme, jusqu'à l'Hegire, d'après le *Toret* (la loi de Moyse); les Chrétiens (*Tarsaian*), d'après l'*Indjil* (l'Evangile) 5973. Otant de ce dernier nombre, 622 pour l'Hegire, reste 5351, calcul de St. Augustin, d'après les Septante. Le même Ecrivain donne les Calculs des Perses, & ne fait aucune mention d'une Ere de la Création du Monde, établie en Perse sous *Jezdedjerd*, avant ou après ce Prince.

Chronic. Orient. lat. ed. Abrah. Ecchell. 1685. Supplem. p. 159. 171. 172. 174. 178.

2°. Dans les *Supplément* à la *Chronique orientale*, au Chapitre neuf, qui traite de l'origine & de la durée du Monde, selon les Chronographes & les Historiens Arabes, Abraham Ecchellensis, Auteur de ce Supplément, traduit un long morceau d'Ismael Sciahin Sciah, écrivant en Perse; lequel, dans ses *Prolégomenes de l'Histoire des Nations*, discute le Calcul du Texte Samaritain, celui du Texte Hebreu & celui de la Version des Septante, déclarant qu'il a feuilleté ces Textes, consulté les Rabbins: il se décide pour le Calcul des Septante: & plusieurs Ecrivains Arabes sont de son sentiment. Avant lui, au commencement du 14e. Siecle, Hamadaddin Ismael Abulfeda, Prince d'*Hamat* en Syrie, avoit suivi la même marche dans sa Chronique.

fol. 8. verso.

3°. Enfin, on lit dans le *Modjmel el Tavarikh*, que j'ai dejà cité, Ouvrage précieux qui présente, en les discutant, toutes les Epoques & Chronologies connues dans l'Orient, que l'Astronome *Aboulmaschar* (*Albumasar*) disoit que les anciens *Tavarikhs* (histoires) s'étoient alterées en passant d'une langue dans une autre, sans parler des fautes des Copistes (*Sciahin Sciah* fait la même observation); que les Septante; que les *Tarikhs* des Perses différoient aussi entre eux, & étoient très défectueux: il en donne plusieurs exemples.

Il

Il eſt donc prouvé que les Orientaux, même Mahometans, Chronologiſtes, Hiſtoriens, Aſtronômes, ont connu le Texte Hebreu, celui des Samaritains, la Verſion des Septante, & qu'ils ont de préférence fait uſage, dans leurs Chroniques, leurs Calculs, de la Chronologie de cette Verſion. Antiquités de l'Inde.

Ainſi j'ai eu raiſon d'avancer qu'ALBUMASAR avoit tiré de cette ſource, ſa date de 5328, & celle de 3101.

Ces Epoques, dira-t-on, ſont de 256—241 ans moins éloignées, que ne le permet le Calcul des Septante, d'après le texte actuel; que ne porte la Table chronologique d'Abulfeda; donnée, approuvée & ſuivie par *Sciahin Sciah*: ces deux Arabes comptent d'Adam à J. C. 5584 ans; du Déluge à J. C. 3342. Chronic. orient. Supplem. p. 178. 179.

La Solution de cette difficulté ſe trouve dans le morceau de *Sciahin Sciah* dont j'ai parlé plus haut. Cet Ecrivain nous apprend que ſur l'intervalle *qui ſépare la mort de Moyſe de l'Hegire, il y a deux Opinions; celle des Chronologiſtes & celle des Aſtronomes. Les ſeconds retranchent 249 ans du calcul des premiers.* Otons donc de 5584, ſomme des années, d'Adam à J. C. ſelon *Sciahin Sciah* qui ſuit les Chronologiſtes, 249 ans; le reſte eſt 5335 ou 5336, comme chez St. Iſidore de Peluſe & Luc de Tui. Otant de même de 3342, 249, reſte 3093. Mais comme les deux Ecrivains Arabes placent l'Hegire 631 ans après J. C. & reculent par conſequent l'Incarnation de 10 ans, il faut ajouter ces 10 ans aux deux ſommes reſtantes. La 1e. donnera 5345; ſeulement 17 ans de plus qu'Albumaſar: la 2e. 3103, la ſomme de l'Aſtronome Arabe. id. p. 172. 174. 178.

Le calcul d'Albumaſar, de ſes prédeceſſeurs, de ſes diſciples, étoit donc appuyé ſur celui des 70, mais combiné avec l'Ere de Nabonaſſar, avec celle d'Alexandre, de Philippe (Aridée), &c; comme les 5500 ans de JULES AFRICAIN, dans le 3e. Siecle, fondement de l'Ere d'Alexandrie, n'étoient que le calcul des Chronologiſtes, qui ajoutoient 249 ans, moins fau- Euſeb. Præp. Evang. 1628. p. 490.

 tivement

Antiquités de l'Inde.

tivement 174, à la ſomme des Aſtronomes, ſur ce que, ſelon différens Auteurs, la ſortie d'Egypte, ſous Moyſe, tomboit environ 1020 ans avant l'Epoque des Olympiades (1796 avant J. C.).

De vit. & reb. geſt. Mohamm p. 46. note (b). p. 48-49.

Ajoutons au ſujet du retranchement des 249 ans, & de l'Epoque 3103 d'Albumaſar, le témoignage formel d'Abulfeda, ce Prince ſi celebre dans l'Orient par ſes connoiſſances en Géographie & en Hiſtoire. Il ſuit la Chronologie des 70, & prétend que les meilleurs Chronologiſtes la préferent à celles des Textes Hebreu & Samaritain. Les Epoques de *Sciahin Sciah* ſont celles d'Abulfeda: mais ce dernier Ecrivain en donne un plus grand nombre; & à la fin de chacune il a ſoin de remarquer la différence de 249 ans, ôtés par les Aſtronomes, depuis l'époque de la Création du Monde, juſqu'au Regne de *Bakhtnaſar* (*Nabonaſſar*). Cette différence vient, à ce qu'il dit, de ce que l'intervalle d'Adam à la mort de Moyſe, n'eſt connu que par la Loi; & *il eſt différent* dans les 3 Exemplaires qui ont cours. C'eſt des Aſtronomes, ajoute *Abulfeda*, que nous apprenons l'intervalle qui ſépare la mort de Moyſe du Regne de *Bakhtnaſar*: nous le connoiſſons, dit chez lui, *Abou Jiſa*, par une Conjonction de Saturne & de Jupiter dans la *Triplicité*. Entre l'Hégire & le Déluge, cet Hiſtorien compte, ſelon les Chronologiſtes, 3974 ans; & d'*après la détermination des Aſtronomes*, 3725 (*ôtant 249 ans*), *ſelon que l'ont établi* A b o u M a a ſ c h a r *&* K o u ſ c h i a r *& d'autres, dans les* Z i t c h s *& les* T a k v i m s.

id. p. 47. not. (a).

Kepler de nov Stella 1606. p. 26. 29. Ricciol. Almag. nov. T. I. p. 672.

De vit. &c. Mohamm. p. 47.

Voilà l'*Epoque* d'*Albumaſar*, attribuée à d'autres Aſtronomes orientaux; calculant d'après les 70, & des phénomenes aſtronomiques. On a vu ci-devant qu'ôtant 622, année de l'Hegire, de 3725, il reſte 3103 ans pour l'année du Déluge.

Nous avons trouvé le calcul, 5328 d'Adam à J. C. de l'Aſtronome Arabe Albumaſar, chez les Grecs du 4e. ſiecle; qui en fourniſſent les Elémens, & ont ſuivi les Septante. Pourquoi, au lieu de 2242, de la Création

tion au Déluge, compte-t-il 2226 ans, 16 ans de moins que ces Interprêtes? J'ai dejà indiqué une raiſon aſtrologique, qui a pu déterminer Albumaſar pour l'Epoque de 3101; & cette Epoque rendoit le calcul de 2226 néceſſaire, la ſomme totale ſuppoſée de 5328 ans. On peut encore admettre ici la ſolution qu'offre MULLER pour la même Epoque (3101) que préſentent les Tables Alphonſines: „les Eres d'Adam & du Déluge, dit cet Aſtronome, en 1611, paroiſſent tirées des Mouvemens celeſtes. Car dans celle-ci (celle du Déluge, 3101 av. J. C.) les Planetes ſont en conjonction „dans le Verſeau, & le premier jour de l'Ere, le Soleil venoit d'entrer dans „ce Signe a)." M. BAILLY cherchant en 1775 l'origine de l'Epoque du *Kaliougam*, fait cette obſervation: „il y a apparence qu'ils (les Brahmes) „ont pris leur Epoque dans une conjonction du Soleil & de la Lune arrivée „l'an 3101 avant l'Ere chrétienne." Antiquités de l'Inde. lib. cit. p. 332.

Nous voyons de même, pour *unir l'époque* Chronologique *à l'A*ſtronomique, *l'Ere Djelaléenne*, ſous *Djelaleuddin*, l'an 1079 de J. C. commencer le 14 mars, jour auquel les Aſtronomes de ce Prince avoient fixé l'Equinoxe du Printems. Longomont. Aſtr. Danica p. 178. Ricciol. Almag. nov. T. I. p. 33. Aſtr. reform. 1665. T. I. p. 10.

J'ajoute aux raiſons précedentes la marche que ſuit Albumaſar pour faire quadrer ſes calculs aſtrologiques avec la ſuite des tems. Tract. 2. differ. 8. ſub fine. Tr. 4. diff. 12. §. 3.

Cet Aſtronome fait mention de deux *Philippes*: le 1r. pere d'Alexandre, ſous qui a fini l'Empire des Perſes; le 2e. ſur lequel, dit Albumaſar, ſont reglées les Tables de Ptolemée, & auquel les Egyptiens commencent leur Ere. Abulfeda, dans ſes Epoques, marque expreſſement celle de ce Prince, frere d'Alexandre, plus jeune que lui de 12 ans, & qui regna après Vit. &c. Moham. p. 48.

a) Aera Adami & Æra Diluvii e motibus coeleſtibus conquiſitæ videntur. In hac enim Planetæ junguntur in Aquario; & primo Æræ die Sol Aquarium recens ingreſſus erat. *Muller. Tabul. Friſic. &c. p.* 247.

Antiquités de l'Inde. après sa mort en Macedoine. Albumasar place après ce 2^{e}. Philippe (Aridée), le *Prince qui a deux Cornes* (en Arabe, *Zoulkarnein*), & donne entre les deux Rois, 22 ans. Le nombre est le même dans les deux éditions de 1489 & le de 1515. Mais il est visible par l'intervalle qui sépare ce Philippe & *Zoulkarnein* de l'Hegire (946; 932; dans Abulfeda, 934) qu'il faut lire 12 au lieu de 22. L'Epoque de Philippe Aridée, commence à la mort du vrai Alexandre; & celle de *Zoulkarnein*, 12 ans après, est le regne des Seleucides.

Petav. Doctr. Temp. T. 2. p. 604. Longuerue Epoch. vet. Orient. 1750. p. 46-51.

Or dans l'Astronome Arabe il y a entre le Déluge & (le 2.) Philippe — — — — — 2778 ans, 232 jours

De ce Philippe aux Zoulkarneins (*habentia duo Cornua*) — — — — 12 — 316

Tract. 4. diff. 12. art. 3. sub fin.

Du changement occasionné par les Conquêtes d'Alexandre, à J. C. dix Revolutions de Saturne, ou — 300

3091 ans 183 jours

Si le nombre 22 est exact, les mots *habentia duo cornua* d'Albumasar, s'entendront du tems où Antigone & Demetrius furent défaits par Seleucus, Lysimaque & Cassandre qui partagerent les Etats de Demetrius.

Petav. lib. cit. p. 607.

Les 10 Revolutions de Saturne sont l'Espace qui sépare les grands changemens, au physique & au moral, sur le Globe.

Album. &c. Tract. 2. diff. 8. sub fine.

Rappelons en deux mots ce qui a été dit jusqu'ici de l'Epoque de 3101-3103. On la voit paroitre en 1252 à *Tolede*, qui l'avoit reçue de l'Afrique, de l'Orient; en 840 à *Balkh*, où le calcul des Septante étoit connu; dans l'Inde, qui n'est citée ni par les Arabes ni en Espagne. Les Elemens de cette Epoque se retrouvent chez les Grecs, dès le 4^{e}. siecle: c'est donc de là qu'elle a passé à *Balkh*, dans l'Inde; peut-être avant Albumasar, par les Chrétiens répandus dans cette Contrée, quoique l'Astronome Arabe ne fasse pas mention de l'Epoque du *Kalïougam*; ou bien de son tems

Albu-

Albumaſar l'aura enſuite donnée aux Indiens du Pendjab, du Kabouleſtan, du Cachemire, avec leſquels il pouvoit être en relation. Ses ſucceſſeurs, ALBATEGNE, quelques années après lui, les Diſciples de celui-ci l'auront portée à l'Oueſt: dèslors il n'eſt pas étonnant qu'on la trouve chez des Grecs modernes, qui même auront pu la prendre des Tables Alphonſines. Cette Epoque, on l'a vu, pénetre en Eſpagne. Muller obſerve que les Tables d'Alphonſe s'accordent pour le Mouvement de la Lune &c. avec celles d'Albategne, & Riccioli nous apprend que ce Prince les redonna en 1256 corrigées ſur Albategne, *ad Albategni normam.* Les Principales Epoques d'Albumaſar ſe retrouvent dans les Tables Alphonſines.

Antiqu'tés de l'Inde.

lib. cit. p. 248.

Almag. nov. T. I. Præf. p. 12. op. p. 164. 444.

Tract. 4. diff. 12. Art. 3. ſub fine.

			Albumaſar		*Alphonſe*
Du Déluge	à	l'Hegire	3725.		3723.
- - -	à	Jezdedjerd	3735.		3733.
De l'Hegire	à	Jezdedjerd	- - 9.		- - 9.
Du Déluge	à	Alexandre	2790.		2790.
D'Alexandre	à	l'Hegire	932.		932.
Du Déluge	à	Philippe	2778.		2778.

Il ſemble que l'emprunt des connoiſſances ne peut être établi par des preuves plus poſitives, lorſqu'on n'a pas de monument qui diſe formellement: un tel a reçu cette Doctrine d'un tel.

Je crois cependant devoir obſerver que l'Ere Indienne du *Kalïougam*, paroit avoir été inconnue en Perſe, au 12^e^. ſiecle. Le *Modjmel el Tavarikh*, qui rapporte en 1126 toutes les Eres anciennes, qui donne les premiers Rois de l'Inde ſur un ancien Livre Indien, mis en Perſan l'an 1026 de J. C. qui offre même les ſurnoms de ces Rois; cet ouvrage ne parle ni de *ïougams*, ni d'Epoque Indienne commençant au Déluge, quoiqu'il nous donne les Périodes aſtronomiques des Perſes & celles des Aſtronomes

 de

Antiquités de l'Inde. de l'Orient. Or actuellement ce qui regarde les *Iougams* & la date du 4e. le *Kalïougam*, se trouve ordinairement au commencement des Histoires générales. Je conclurois de là que les anciens Livres Indiens n'en faisoient pas mention. Il est question dans l'*Oupnekhat* de la Production des êtres; du combat des *Fereschtahs* (les Anges) contre *Satan*, les *Djenians* (les Genies), & de la victoire des premiers; de l'année qui est 360 jours; de la vie de l'homme, de cent ans &c.: & cet ouvrage, qui, selon le *Tedzkerat Assalattin*, paroit de peu posterieur aux *Vedes*, ne parle nulle part du *Kalïougam*, ni des trois autres *ïougams*: mais ce n'est qu'un argument négatif sur lequel je n'insiste pas.

Oupnekh. 1. fol. 7. Oupn. 2. fol. 28 Oupn. 1. fol. 4. Oupn. 36. fol. 193. Oupn. 11. fol. 135. 144.

fol. 14. verf.

Au reste cette circulation des connoissances humaines sur le Globe, n'a rien qui doive étonner, quoiqu'elle mérite d'être remarquée Le cours de la nature est le même dans le Moral que dans le Physique: des révolutions, des communications plus ou-moins promptes; telle portion absorbée tout à coup, telle autre qui reparoit après des siecles. Qui voudra trouver en tout un ordre absolument constant selon nos idées bornées, manquera le but; comme celui qui croira ne voir que desordre & desunion: l'esprit de l'homme est trop foible, trop étroit, pour saisir, embrasser un pareil ensemble, qui selon la raison universelle, éternelle, subsiste dans une parfaite harmonie.

Passons à l'origine des grands Cycles Indiens.

ARTI-

ARTICLE II.

Antiquités de l'Inde.

Formation des 4 grandes Périodes des Indiens; vues sur celles des Perses.

Je commence par rappeler le principe sur lequel pose cette Discussion: On doit attribuer un Calcul, une Période, au pays où l'on en trouve les racines, les élémens; il en est ici des calculs comme des langues.

Selon le *Modjmel el Tavarikh* les Astronomes, dans leurs *Tavarikhs* disent que, pour ce qui regarde la durée (*Aamer, la vie*) *du Monde, depuis le moment où l'astre Hamel (le Belier) a commencé à marcher, jusqu'au jour où Motavakkel a été à Damas, il s'est écoulé quatremille (fois) mille & troiscent mille & vingt mille ans, en années solaires* a).

Mss. Pers. Bibl. Reg. Catal. p. 275. n. 62. Fol. 9. verso, 10. recto.

L'époque du Voyage à Damas, de *Motavakkel*, 31e. Khalife, 10e. des *Abassides*, répond selon ELMACIN, à l'an 243 de l'Hegire, 858 de J. C. Les 4000 *fois mille*, *plus* 320,000, font (4,320,000), quatre millions, *trois* cent vingt mille ans. Les années sont solaires. Il y avoit donc, en 858 de J. C. 4,320,000 ans, que le Belier avoit commencé avec le Monde, sa premiere révolution.

edit. lat. Erpen. p. 190. fr. de vat. p. 158.

Les Astronomes dont il est ici question, sont les Astronomes Arabes, Persans, qui s'étoient formés sur les Chaldéens, les Egyptiens, les Grecs, Ptolemée &c. Le siècle de *Motavakkel* est celui d'Albumasar. Ces Astronomes auront communiqué aux Indiens du *Pendjab*, la Révolution de 4,320,000 ans.

L'Existence de cette Révolution, faisant époque dans les *Tavarikhs* des Arabes & Persans, est prouvée par le passage du *Modjmel el Tavarikh.* Le silence de cet ouvrage sur les Indiens, porteroit-il à croire qu'elle n'étoit

a) Tschahar hazar hazar osch bad o sessad hazar o bist hazar sal boudast be Salhah aftab. *Fol. 9. verso. 10. recto.*

Antiquités de l'Inde.

lib. cit. Tract. 4. diff. 12. art. 9.

toit pas dans leurs anciens livres? Le silence d'Albumasar me paroit dans cette matiere, un argument auquel il est difficile de se refuser. Cet Astronome nous donne en jours l'espace qui sépare le commencement du Monde, du Déluge, selon les Indiens (*estimaverunt Indi*). Cet espace comprend 720, 634, 442 a) 715 jours. L'Astronome Arabe les réduit en années Perses (*qui erunt anni Persici*): ce qui lui donne 1,900, 340, 938 ans, 344 jours. Ensuite paroit, en 3837 années lunaires, & en 3725 années Perses, (solaires, *secundum Annos Persarum*) l'intervalle entre le Déluge & l'Hegire. La somme d'Années Perses que donne Albumasar, multipliée par 365 jours, fait 693, 624, 442, 370 jours: par 366, ce seroit 695, 524, 783, 308 jours. Ainsi il y a erreur dans la traduction latine imprimée, aux premiers nombres, qui devroient porter 1,97 &c. Au lieu de 1,90 &c.: mais de quelque maniere qu'on calcule, il est visible que la 2e. somme est la réduction de la premiere en années solaires, & qu'elle ne peut répondre aux 4 *ïougams* des Indiens, ne faisant que 4,320,000 ans. L'Indien qui l'a donnée à Albumasar n'avoit donc pas ce dernier cycle, celui des 4 *Iougams* réunis. L'Astronome Arabe, qui la connoissoit en Perse, en Arabe, la trouvant chez l'Indien, en auroit fait mention, l'auroit citée plutôt que cette immense somme de jours, qu'il se donne la peine de réduire en années solaires. On verra plus bas ce que cette somme pouvoit être. Mais je conclus du silence d'Albumasar sur les *ïougams*, & du calcul Indien qu'il produit, qu'au 9e. siecle la Période totale de 4,320,000 ans, n'existoit pas dans l'Inde. On la voit au 12e. siecle, en Perse. C'est donc de cette Contrée que les Indiens l'ont reçue: & ayant dejà la tradition d'un événement approchant du Déluge, ils fixerent à cette Catastrophe, la premiere année de leur 4e. Période partielle, le *Kalïougam*, *Période de malheurs*, après

a) *Quadraginta & quadraginta duo millia*: il faut, *quadringinta & quadraginta duo millia*.

après avoir divisé la Période totale, en quatre, sur l'Idée des 4 ages du Monde, venue de l'Oueft.

Les monnoyes aux premiers siecles de la Monarchie Indienne, présentent l'Ere du Rajah *Djedaschter*; ensuite on y voit celle du Rajah *Bekermadjet*: aucune n'offre l'Ere du *Kalïougam*; sans doute parce que celle-ci est factice & moderne.

Le *Tedzkerat Assalattin*, ouvrage Persan, fait en partie sur les Livres Samskretams, nous indique la marche que les Indiens ont suivie dans la confection de leurs quatre grands Cycles. Le 4^e^. a servi à former les 3 premiers, en l'ajoutant successivement, à lui-même & aux Cycles qui étoient censés le préceder.

Ainsi le *Kalïougam*, de 432,000 ans, ajouté au *Kalïougam*, a fait 864,000 ans, ou le *Douapar ïougam*: ajouté ensuite à cet *ïougam*, il a donné 1,296,000 ans, le *Treita ïougam*: enfin, joint à ce dernier cycle, il a formé le *Sat ïougam*, de 1,728,000 ans.

Cette marche rétrograde est prouvée par le sens même des noms samskrétams que portent ces Périodes. Le mot *ïougam* signifie dans cette langue, comme je l'ai dejà dit, *deux choses unies*, *jointes*, *assemblage*; & *Kal*, *noir*; *Kalaha*, *trouble*, *querelle*. *Kalïougam* sera donc *union* (Cycle) *de troubles, de malheurs*, dans le sens mythologique. Mais la vraie signification est plûtôt, *union de tems*, *Période*, formé de *Kâlaha*, *tems*, & de *Iougam*: *Kalïantaha* signifie, *la fin du monde*, *du tems*. *Douapar ïougam* signifie, *deuxieme ïougam*, ou *double ïougam*; *Treita ïougam*, *3^e^. ïougam*, ou *triple ïougam*; & *Sat ïougam*, *4^e^. ïougam*, ou *quadruple ïougam*, toujours en remontant. Ce Cycle est encore appelé, dans les livres Samskrétams, *Krouta ïougam*. *Krouta* signifie *fait*; c'est donc le *ïougam fait*, *achevé*; la fin de la grande Période, des 4 Iougams.

 Les

Antiquités de l'Inde.

Les Mythologues Indiens supposant les biens, les vertus, &c. divisées en 4 parties, disent que le *Satïougam* les possedoit toutes; & a reçu de là le nom, *quatre Iougam*; que le *Treita ïougam* a tiré son nom (*trois, Iougams*) de ce qu'il n'en possedoit plus que trois portions; le *Douapar ïougam*, le sien (*deux, Iougam*) de ce qu'il ne lui en restoit que deux. Selon l'analogie le *Kal ïougam* devoit donc s'appeler *Ekaha ïougam, un Iougam*, n'ayant qu'une de ces portions de biens & de vertus: dans la Mythologie Indienne, c'est le *Iougam* des malheurs.

Il suit de ces Observations, que les 4 *Iougams* des Indiens sont des Périodes fictices: c'est la distribution en quatre parties, de la grande Période de 4,320,000 ans, dont nous allons trouver la racine chez les Arabes.

Album. de magn. Conjunct. Tract. I. differ. I. §. 3. Tract. 2. diff. 8. Allæi Arab. Christ. Astrolog. nov. method. 1654.

Les Orientaux nous ont dit plus haut que cette grande Période étoit astronomique. Or les Astronomes Arabes, particulierement ALBUMASAR, comme les Chaldéens, les Grecs, reconnoissent de grandes années du Monde, composées chacune de 360 années solaires, celles-ci n'en faisant alors qu'un jour. La plus grande année possible seroit celle dont chaque jour répondroit à la révolution totale des Fixes: telle est l'année indiquée dans le passage que j'ai cité du *Modjmel el Tavarikh*.

Ism. Bullialdi Astron. Philolaic. p. 225. 1645. De Scient. Stell. Cap. 51. p. 202. 52. p. 206. Clavius in Sphær. Sacrobosc. 1594. p. 56. 65. Riccioli Almag. nov. T. I. p. 163.

En 858, l'age du Monde, compté du commencement de la premiere Révolution du Belier, étoit de 4,320,000 ans solaires. Il est ici question du Mouvement des Fixes à l'orient. Dans PTOLEMÉE la révolution entiere est de 36,000 ans, à un degré en cent ans. Dans les Tables Persiques de BOUILLAUD, à 52″, 28‴, 14⁗, 7′′′′′, par an, un degré en 68 ans, elle comprend 24,480 ans; chez ALBATEGNE, 23,760 ans, sur le pié d'un degré en 66 ans, 54″, 32‴, 43⁗, 38′′′′′½ par an. Les Arabes du *Modjmel el tavarikh* tiennent le milieu: leur évaluation donne 24,000 ans, à 54″ par an. Citons sur cela un Ecrivain dont on ne puisse recuser le témoignage. SCHAH KHOLDJI, dans ses Elemens d'Astronomie, parlant du Mouvement

vement de la ſphere des Etoiles fixes, ſelon les Orientaux, d'Occident en Orient, s'exprime ainſi dans la traduction de GREAVES, *Aſtronomi tempore Mamonis ſuas Obſervationes cum Ptolemaicis conferentes, ſtatuerunt 66 annis & 8 Menſibus unum gradum promoveri. Quare juxta hanc menſuram integra fit revolutio 24,000 annis.*

Antiquités de l'Inde. Aſtronomica quæd. ex tradit. Schah Koldji. ed. Græv. 1652. p. 30. Hyde Tabul. Ulughb. præf. p. 33.

Voilà qui eſt poſitif. Cette détermination eſt le réſultat du travail des Aſtronomes, ſous le Khaliſe *Almamon*, du tems d'Albumaſar.

Multiplions maintenant 24,000 par 360, nous aurons 8,640,000 pour la plus grande année celeſte, compoſée de 360 jours, chaque jour égal à 24000 ans. Il y en avoit 4,320,000 de révolus en 858; c'eſt la moitié, ou 180 jours de paſſés, chacun de 24,000 ans; la révolution ſucceſſive de 180 degrés, ou de 6 ſignes, à une révolution de 24,000 pour chaque degré. Le calcul des Perſes, que j'expliquerai plus bas, confirme ce que je dis ici de la demie année celeſte révolue au tems de *Motavakkel.*

Cette Période, comme l'on voit, eſt purement aſtronomique, imaginée par des Aſtronomes. On en connoit les racines, 24,000 ans, Révolution des Fixes, regardée comme jour, & 360, année de 360 de ces jours. Elle reparoit chez les Indiens, qui ont reçu des Arabes la révolution de 24,000 ans, mais revêtue d'une forme mythologique.

Voyage de M. le Gentil 1779. T. I. p. 236. 240.

Selon les Savans de l'Inde, la vie de *Brahmah*, le grand Créateur, eſt de 100 ans, chacune de ces années de 360 jours, chacun de ces jours égal aux quatre *ïougams* réunis: chaque nuit a la même étendue. Ainſi le jour entier (le jour & la nuit) eſt de 8,640,000 ans. *Brahmah* peut avoir maintenant Cinquante ans & un demi-jour. La 2ᵉ. partie de ce jour, c'eſt à dire la nuit, eſt commencée. Ce demi-jour révolu, laiſſant là les 50 ans qui l'ont précedé, eſt exactement la ſomme de 4,320,000 ans écoulés chez les Arabes, depuis le premier pas du Bélier à l'Eſt, juſqu'à *Motavakkel.* La 2ᵉ. partie du jour de *Brahma* (la nuit) ſera encore 4,320,000 ans.

id. p. 241. Tarikh Mohammed Kaſſem Fereſchtah, Ms. Perſ. fol. 6. recto.

D'après

Antiquités de l'Inde.

D'après cette idée, je prendrois les 1,900,340,938 ans solaires résultants du calcul Indien, que donne Albumasar, pour la vie de *Brahmah*. L'Astronome Arabe aura demandé à l'Indien, l'étendue de l'intervalle de tems qui s'est écoulé depuis le commencement du monde. Celui-ci lui présente en jours la révolution entiere, la vie, *aamer*, du Grand Ouvrier de l'Univers. Calculant sur le latin, faute de pouvoir consulter l'original Arabe, je dirois que la somme d'années solaires d'Albumasar renferme les *cent années* de *Brahmah*, composées chacune de 360 jours, ou 720 demi-jours, chaque demi-jour formant une révolution des Fixes de près de 27500 ans. ARSAHEL & TEBITH dans RICCIOLI, la font de 27000 ans, sur le pié de 48″ par an, un degré, en 75 ans.

Almag. nov. T. I. p. 168.

Ce que j'ai dit du demi-jour de *Brahmah* écoulé, me paroit prouver que chez les Indiens les 4 *ïougams* sont révolus; & que celui où nous vivons est le 1r. des quatre qui restent, pour completer le jour entier. La différence de 3959 ans pour le commencement de cette seconde révolution entre l'époque Indienne & l'Epoque Mahometane n'est rien, dans de pareils espaces. Dès lors le *Iougam* de 432,000 est visiblement pris de celui des Chaldéens, antérieur au Déluge, comme plusieurs Savans l'ont conjecturé.

Pour montrer jusqu'où les Indiens, poussent l'Antiquité des Tems, il suffit de dire, qu'ils regardent le *Brahmah* actuel comme le 1001e. qui ait paru, donnant à ces mille *Brahmas* antérieurs une vie proportionnée; c'est à dire que la vie de celui-ci est un jour du *Brahmah* qui l'a précedé; remontant ainsi successivement jusqu'au premier.

Euler ap. Bayer &c. Regn. Bactr. Doctr. Temp. Ind. p. 201. Abrah. Avenaris lib. de Nativ. & revolut. earum Tract. 2. & 1. de extract. ann. Ven. 1507. fol. 60.

Les Indous qui ont reçu, comme on l'a vu, des Arabes, des Persans &c. le Mouvement des Fixes de 24000 ans, leur doivent aussi leur année sidérale de 365 jours, 6 heures, 12 minutes, 30 secondes, ou simplement 6h. 12′, selon ABRAHAM ABEN ESRA, Rabbin du 12e. siecle qui fait souvent mention des Tables Indiennes; & par conséquent leur année tropique

de

de 365. j. 5 h. 50'. 54''. La maniere dont je prouve cet emprunt est simple & naturelle. On voit dans ALBATEGNE que chez les Egyptiens & les Babyloniens, il y avoit des Astronomes, qui faisoient l'année sidérale de plus de 365. j. 6^h. & près de 11, & même 12'. Voilà l'origine de celle des Indiens. Ensuite le mouvement des fixes de 54'', par an, communiqué par les Astronomes d'*Almamon* au 9^e. siecle, avec le mouvement journalier du Soleil, d'un degré, un Signe par mois, (59'. 8''. 20'''. 46''''. 56'''''. 14''''''. presque, dans Albategne); aura indiqué aux Indiens l'année Tropique ou Equinoxiale moindre de 21'. 36''. environ; par consequent de 365^j. 5^h. 49'. 24''. ou 50'. 24''; & même, 54'', l'année sidérale des anciens Orientaux étant de plus de 365j. 6^h. & près de 11'. ou 12'. Le celebre CASSINI trouve chez les Siamois, la même année de 365j. 6^h. 12', 36''.

Antiquités de l'Inde. Albat. de Scient. stell. lat. 1645. Cap. 27. p. 65. Cap. 52. p. 205. Riccioli Almag. nov. T. I. p. 140.

Albat. p. 67. 68. Alferg. ed. Gol p. 50. not. 66. 70. Schah Koldji &c. p. 44. Euler lib. cit. p. 211. Voy. de M. le Gent. T. I. p. 230. 231.

lib. cit. p. 36.

On cessera de s'extasier sur les connoissances prétendues antiques des Indiens, quand on saura que dans BOUILLAUD l'année Perse est de 365j. 5^h. 48'. 59''. selon LONGOMONTAN, 53''. 20'''; seulement 40'''. moins longue que l'année admise maintenant par les Astronomes: l'année du *Catay* n'est que de 365 j. 4^h. $\frac{2556}{10000}$ de jour.

Astr. Philol. p. 72.

Astr. Danic. 1640. p. 227.

Les Astronomes de l'Orient, depuis *Almamon*, par des observations faites à *Maraga*, ville d'*Aderbedjan*, ont découvert que la Précession des Equinoxes étoit d'un degré en 70 ans, à peu près comme l'ont determinée les Observations modernes en Europe.

Cassini Elem. d'Astr. 1740. p. 206. 250. Epoch. celeb. ed. Grav. p. 50. Schah Koldji. lib. cit. p. 30. Hyde Tab. Ulughb. Præf. p. 23. Le Gentil, lib. cit. p. 242.

On voit dans ALBATEGNE que les Anciens avant Ptolemée, ont connu comme les Astronomes Européens, le Mouvement du Soleil retardé au Solstice d'Eté, accéleré en hiver.

lib. cit. p. 65. Euler lib. cit. p. 211. Le Gentil. lib. cit. p. 232.

Sans citer un plus grand nombe d'exemples des connoissances exactes des Anciens, je ferai seulement les reflexions suivantes. Les instrumens inventés depuis la renaissance des Lettres, nous ont montré des objets auxquels la vue simple ne pouvoit atteindre. Voilà notre avantage. Mais la

science

Antiquités de l'Inde. ſcience du calcul, de l'obſervation eſt depuis longtems cultivée en Orient avec autant & même plus de ſuccès, les ſecours étant moindres, qu'elle ne l'eſt en Europe. Les Peuples de l'Eſt, du Midi, font à l'Oeil, aidés de méthodes courtes qu'ils inventent tous les jours, des choſes, qui, avec ces ſeuls moyens, paſſeroient pour impoſſibles dans nos climats de 50 à 60 degrés Nord: comme, de leurs doigts, presque ſans outils, ils exécutent des ouvrages, qui demanderoient chez nous un attirail de matieres & de machines.

Il eſt prouvé par tout ce que l'on a vu juſqu'ici, que c'eſt des Aſtronomes Arabes, Perſans, de la Bactriane, de 30 à 35 degrés Nord, d'où les Brahmes avouent que les ſciences leur ſont venues, que les Indiens ont reçu leur jour actuel de *Brahmah*, la ſomme de leurs 4 *Iougams*, faiſant 4,320,000 ans; ils tiennent des mêmes Arabes & des Grecs l'Epoque de 3101, devenue *dans* leurs mains, le commencement de *la* Période *qui s'écoule* maintenant. C'eſt donc ſe fatiguer en pure perte, que de prendre les années des 4 *ïougams* pour *des* mois, des jours &c. dans le deſſein d'y trouver des Périodes de 1000, 2000, 3000 ans &c. ſolaires, auxquels les Indiens n'ont jamais penſé. Leurs Ecrivains plus modernes ſe contentent, avant que d'en venir aux tems réels & avoués, de faire mention de ces eſpaces imaginaires, en forme mythologique; les ſuivre dans ces eſpaces, ſuppoſés effectifs, c'eſt voyager dans la Lune avec Cyrano: la vie des hommes du *Sat ïougam* eſt de 100,000 ans; celle des hommes du *Treita ïougam*, de 10,000; celle des hommes du *Douapar ïougam*, de 1000: enfin, dans le *Kal ïougam* les hommes vivent 100 ans. Pour les *Iougams* les Indiens ont ſuivi la proportion ſimple, 1, 2, 3, Fol. 10. recto. 4: ici c'eſt la proportion décuple. Si l'on en croit le *Tarrikh Fereſchtah*, Fol. 142. recto. copié par le *Tedzkerat Aſſalattin* ils ne reconnoiſſent pas le Déluge univerſel de Noë; du moins ils diſent qu'il n'eſt pas parvenu juſqu'à l'Inde: cependant comme l'Ecriture donne plus de 900 ans à Noë & à Adam, ils veu-

lent bien qu'ils ayent exiſte, ces perſonnages ſe trouvant, ſelon la maniere commune d'entendre les 4 *Iougams*, à la fin du *Douapar ïougam*, où la vie étoit de 1000 ans. Antiquités de l'Inde.

Ces arrangemens montrent des gens qui ſe ſont donné une haute antiquité ſur des notions reçues d'ailleurs. Il n'en eſt pas de même de leur hiſtoire réelle. Les Regnes des plus anciens Rajahs dont les Livres ſamskrétams purement hiſtoriques faſſent mention, ne remontent qu'au 23^e^. ſiecle avant l'Ere chrétienne. La compoſition des *Vedes*, leurs Livres ſacrés, & même les premiers perſonnages devenus mythologiques, *Brahmah*, *Mahdeo* (*Roudr*) & *Viſchnou* (*Biſchen*), eſt poſtérieure de plus de trois ſiecles.

Pour prouver la vérité de ces Aſſertions, je vais donner la ſuite des Rois de l'Inde, priſe du *Tedzkerat Aſſalattin*, qui l'a tirée des Livres ſamſkrétams.

Mais auparavant je crois devoir préſenter mes idées ſur les anciennes Périodes des Perſes: elles tiennent à ce que j'ai dit de la grande année des Orientaux.

On lit dans les livres des Perſes, & dans un Ouvrage, en langue étrangere, cité par *Hamzah d'Iſpahan*, dans le *Modjmel el Tavarikh*, que la vie (*Aamer*, comme dans le paſſage qui regarde les Aſtronomes Arabes, Perſans) du Monde eſt de 12000 ans. Ces 12000 ans comprennent les révolutions des 12 ſignes. On compte ſix Signes de révolus, le Belier, le Taureau, les Gemeaux, le Cancer, le Lion, & l'Epi (la Vierge), avant celui où nous vivons, la Balance, auquel le Mal a paru dans le Monde pour la premiere fois. Ces 12,000 ans, qui répondent aux 12 Signes du Zodiaque, ſeront de grandes années, c'eſt à dire des années qui, au lieu de 360 jours complets, formés de deux parties, le jour & la nuit (on ſe rappele le calcul des Arabes) comprendront deux fois 360 ans; 360 ans pour le jour,

Zend-Av. T. II. p. 352. not. 1. 353. ſuite de la note, p. 420. & Mſs. Perſ. de la Bibl. du Roi n. 62. fol. 15. verſo. 16. recto

Antiquités de l'Inde.

jour, 360 ans pour la nuit: comme le jour de *Brahmah* eſt de 4,320,000 ans, & la nuit de la même étendue.

Chaque Signe, dans ſa révolution, employe mille de ces années. 1000 multiplié par 2 fois 360, ou 7200 donne 720,000. Ceci s'accorde parfaitement avec le Calcul des Arabes & des Indiens. 30 degrés (un Signe) multipliés par 24,000 font 720,000 ans. Six mille (6000, ſix ſignes) multipliés par 720 ans donnent 4,320,000 ans ſolaires, comme chez les Arabes ſix Signes, chez les Indiens, les 4 *Iougams*. Les 12,000 ans, la Révolution des 12 Signes des Perſes, donnent 8,640,000: c'eſt chez les Arabes la même révolution, à laquelle répond chez les Indiens le double cours des 4 *Iougams*.

L'Eſpace de tems qui ſépare le moment de la Création, du Déluge ou de tout autre événement approchant de *Motavakkel*, ſelon les Arabes, diſparoit, comme presque inſenſible, dans les hypotheſes aſtronomiques de ce genre a).

Pouſſons

a) Nous trouvons dans PLINE une ſomme d'années & un Nombre de Rois Indiens, ſur lesquels les reflexions expoſées dans cet Article peuvent répandre quelque jour. Voici les paroles de cet Ecrivain. (*Hiſt. natur. lib. VI. C. 17. p. 317. Edit. Hard. 1723*).

Colliguntur a Libero Patre ad Alexandrum Magnum Reges eorum (*Indorum*) 154 *annis* 6451; *adjiciunt & menſes tres.*

Le P. HARDOUIN, (not. 52. p. 354.) obſerve ſur cet endroit; que les Manuſcrits du Roi, de Colbert & des Jéſuites, portent 153 *Rois*; qu'ARRIEN en compte autant, de *Bacchus* à *Androcottus*; & que dans le Texte il a donné le nombre des années d'après les mêmes Manuſcrits & le paſſage de SOLIN, où on lit: *a Libero Patre ad Alexandrum Magnum memorantur annorum ſex millia, quadringenti quinquaginta unus, additis & amplius tribus menſibus, habita per Reges computatione, qui centum quinquaginta tres tenuiſſe medium ævum deprehenduntur.* (*C.* 52. *edit. Steph.* 1577. *p.* 95. *Salmaſ.* 1689. *p.* 56.)

SAUMAISE (*Exercit. in Solin. p.* 697.), que le ſavant Jéſuite ne cite pas ici, avoit propoſé presque dans les mêmes termes, la même reſtitution.

L'Edition

Pouſſons plus loin nos conjectures. BEROSE donne aux Antiquités Chaldéennes, 432,000 ans avant le Déluge. Je ſuppoſe que chez eux, comme chez les Perſes, qui ont hérité de leurs connoiſſances, la Révolution des Fixes étoit de 24480 ans. Les Chaldéens, (ſuivant le Syſteme oriental), prennent cette révolution pour un jour, pour une année, pour une

Antiquités de l'Inde.
Syncell. Chronogr. 652. p. 17. 18.

L'Edition de Pline, de 1499, porte: *Reges eorum* 153 *annis* 6302, *adjiciunt & menſes tres;* celle de 1516, *Reges eorum* 153 *annis* 6402, *adjiciunt & menſes tres.* DALECHAMP (*edit.* 1599. *p.* 120.) met: *reges eorum* 154 *annis quinque mill.* 402. *adjiciunt & menſes tres.* En note marginale, *annis ſex manuſc. vetuſt. & Ch.* DU PINET, dans ſa Traduction (*edit.* 1622. *p.* 167.) rend ainſi le paſſage: „que depuis Bacchus juſqu'à Alexan„dre le Grand il y a eu ès Indes 153 Rois en cinq milles quatre cens deux ans & trois „mois, qu'il y a eu d'intervalle entre les regnes de ces deux Princes."

Ces Variantes prouvent que la leçon du Texte de Pline n'eſt pas abſolument certaine: cependant les meilleures autorités ſont pour 6402 ans & 153 Rois.

Examinons maintenant le paſſage d'ARRIEN. Cet Ecrivain (*Rer. Indic. edit. Blanc.* 1668. *p.* 528.) dit que, *du Roi Dionyſus les Indiens comptoient juſqu'à Androcotus,* 153 *Rois & 6042. ans.*

Cet *Androcotus* eſt *Sandrocotus*, Roi de l'Inde, du tems de Megaſthenes, 30 à 40 ans après Alexandre.

Arrien ajoute: ἐν δὲ τȣτοισι τρὶς τὸ πᾶν εἰς ἐλευθερίην τὴν δὲ, καὶ ἐς τριακόσια. Τὴν δὲ εἴκοσι τε ἐτέων καὶ ἑκατὸν. Ce que VULCANIUS rend ainſi: *Ex his vero omnibus ter tantum libertate uſi fuerant (Indi). Deinde per annos CCC, iterum per annos CXX.* Blancard ajoute en note ſur ces mots: *deinde per annos CCC,* „*videtur hic aliquid deeſſe, nec a libris aut in*„*genio præſidium.*"

Il me ſemble que le paſſage d'Arrien peut recevoir un très bon ſens. Cet Ecrivain dit plus bas (p. 529) que *tous les Indiens ſont libres:* ailleurs (p. 523) il nous apprend que, *ſi la race (Royale) venoit à manquer, les Rois s'établiſſoient chez les Indiens, en choiſiſſant les plus dignes,* ἀριστίνδην. Ce ſont là les tems de liberté, (εἰς ἐλευθερίην) dont parle Arrien. Ils auront eu lieu trois fois: d'abord (τὴν μὲν, qui manque dans le Texte, ainſi que les Années); enſuite τὴν δὲ, 300 ans; enfin τὴν δὲ, 120 ans.

Mais ces 420 ans & plus, ſont partie des 6042. Le Texte eſt clair: ἐν δὲ τȣ́τοισι, *in illis (annis);* & l'exactitude d'ARRIEN eſt connue. Cet Hiſtorien, poſtérieur à PLINE & à SOLIN, peut donc ſervir à corriger l'erreur des deux Ecrivains Latins. Ils auront ajouté

Antiquités de l'Inde.

une Période partielle. Ils apprennent; les Monumens étoient près d'eux, entre leurs mains; ils apprennent qu'il s'eſt écoulé 17 ſiecles de la Création au Déluge; c'eſt pour eux 17 révolutions des Fixes: & 432,000 diviſé par 24480, donne au quotient $17\frac{15840}{24480}$, ou environ $\frac{2}{3}$.

Juſqu'ici

ajouté 400, ou 451 ans aux 6000, au lieu de les comprendre dans cette ſomme; & la différence de 6042 ans, dans Arrien, aux 6002 de Pline, eſt l'intervalle d'Alexandre à Megaſthenes, dont Arrien ſuit le récit. (P. 517. 523. 524).

Ainſi le nombre des Années dans le Calcul Indien, renferme 1°. le tems des Rois, de 5582 ans au plus; 2°. le tems de liberté, d'Autonomie, de plus de 420 ans; ce qui fait en tout 6002 ans, 3 mois, ou ſimplement 6000 ans, de Dyoniſus à Alexandre.

Et quels ſeront ces 6000 *ans* de la Chronologie Indienne, préſentés au premier & au 2e. ſiecle de l'Ere Chrétienne, par les Auteurs Grecs & Latins?

Il eſt facile d'y reconnoitre les *ſix mille ans*, ou *ſix Signes* des Perſes, adoptés par les Indiens qui confinoient à leur Empire. Ces 6 mille ans font 4,320,000 années communes; & dans cette hypotheſe, purement aſtronomique, comme je l'ai prouvé, les 3679 ou 3675 ans, de la Création au tems d'Alexandre, ne ſont preſque qu'un point, qui diſparoit.

Reſtent les 153 Rois. Si par là on entend 153 Regnes, comprenant 5582 ans, la durée de chaque regne donnera, l'un portant l'autre, 36 ans, 6 mois; ce qui n'eſt pas dans l'ordre de la nature.

Ces 153 Rois ne ſeront donc que des évaluations pareilles à celles que je hazarde dans cette Diſcuſſion. 153 regnes, à 24 ans environ le regne, font 3672 ans; auxquels ajoutant 325 ans, d'Alexandre dans l'Inde (*Arr. p.* 550), à J. C. on a 3997 ou 4000 ans: c'eſt l'intervalle commun de la Création à l'Ere chrétienne, ſelon le texte Hebreu, qui étoit alors connu dans tout l'Orient; & le calcul que j'offre ici, s'éloigne peu du nombre des Rois compris depuis le Rajah *Bart*, juſqu'au Rajah *Bekermadjit*, 57 ans avant J. C.

J'ajoute que ces combinaiſons ſemblent indiquées par les quatre noms de Rois Indiens que fournit le Texte d'Arrien (*p.* 523. 528).

Dyoniſus, le premier de ces Rois, Legislateur des Indiens, ſera *Brahma*, ou *Viſchnou*, ou *Mahadeo;* le tems mythologique donné comme tems hiſtorique. Ce Perſonnage eſt antérieur de quinze générations, *πρεσβύτερον ---- δέκα καὶ πέντε γενεῆσιν*, à l'Hercule de l'Inde; ce que Vulcanius prend pour 15 ſiecles, *antiquiorem ---- 15 ſæculis.* Si ce ſont de ſimples

géné-

Jusqu'ici j'ai tâché de suivre, dans l'Explication des anciennes Périodes Orientales, la marche indiquée par les Orientaux eux-mêmes. Divisant le *Kalïougam* (432,000, révolu 3101 ans av. J. C.) ou au tems du Déluge, par 360 jours, j'aurois pu y trouver 1200 ans: divisant cette Période par 324 jours, durée, selon WALTHER, d'une ancienne année des Indiens, j'aurois pu y voir 1333 ans; calculs qui ressemblent beaucoup à celui du Texte Samaritain, pour l'espace compris entre la Création & le Déluge (1307 ans). Mais je n'aurois présenté que des suppositions; & le témoignage des Ecrivains Orientaux est positif, pour ces révolutions des Fixes formant chacune un jour de l'Année Céleste qui en a 360. Les Chaldéens, les Perses, les Grecs, les Arabes, les Indiens; voilà les Peuples qui nous ont transmis ce cercle immense de Révolutions, comme Périodes de tems, les ayant reçues successivement les unes des autres.

Antiquités de l'Inde.

ap. Bayer, lib. cit. p. 164.

Les Indiens sont la seule Nation subsistante, actuellement connue, qui mette ces *Périodes à la* tête de ses annales. Mais ce sont des Périodes astrales, *adaptées*, par Systême, au Globe que nous habitons.

C'est avoir erré assez longtems avec les Mages & les Brahmes dans les Spheres célestes: il est tems de descendre sur la Terre, pour montrer la Suite des Princes Indiens qui y ont regné.

générations, elles peuvent répondre à l'intervalle qui sépare le Rajah *Bart* du Rajah *Djedaschter*, Chef des *Pandvans;* la *Pandæa*, prétendue fille d'Hercule, & que son pere fit Reine d'une Contrée de l'Inde.

Spartembas, 2e. Roi de l'Inde, établi par Dyonisus, sera *Bart*. *Boudyas*, le 3e. répondra à *Beias;* & le 4e. *Kradevas*, à *Kresch* (*nou*) *dew*.

ARTICLE

Antiquités de l'Inde.

ARTICLE III.

Catalogue des Rajahs de l'Inde, depuis les Tems voisins du Déluge.

Ms. Perf. fol. 117—321. Ie. Famille.

Dans le *Tedzkerat Assalattin*, le 1r. Rajah de l'Inde est:

1. *Bhart*, de race *Kehtri* (la 2e. race des Indiens) résidant à *Hastnapour*, (ville qu'il avoit bâtie sur le Gange).

2. Son Fils lui succede.

3 — 8. Ce dernier Prince a de même pour successeur son fils: & ainsi de suite regnent à *Hastnapour* cinq Rajahs, tous nés l'un de l'autre, & issus du fils de *Bhart*.

Après leur mort le Trône est occupé par le Rajah

9. *Kour*, 8e. descendant de *Bhart*. C'est de lui qu'a pris son nom *Kourkehit*, ville considérable, proche de *Thansir* (à l'Ouest de Dehli). Ses enfans sont nommés *Kourvans*.

10 — 15. Six descendans de *Kour*, nés l'un de l'autre, succedent à la Couronne.

16. Le 7e. appelé *Tscheterbhoudj*, a deux fils, *Dehtrascher & Pandva*.

17. La Couronne passe à *Pandva*, au préjudice de *Dehtrascher*, son ainé, qui étoit aveugle.

Pandva a cinq fils; *Douscher* (*Djedascher*, *Djedaschter*), *Bhimsein*, & *Ardjen*, nés de sa femme *Kischni*: *Nokol* & *Schahdeo*, sortis de sa 2e. Femme. Ils sont appelés *Pandvans*.

Dehtrascher (ou *Tschandascher*) en a cent-un; cent de *Kandhari*, fille du Rajah de *Kandhar*; l'ainé se nommoit *Djerdjoudehen*. Le 101e. *Hodjebesch* (ou *Djodjetisch*) étoit né de la fille d'un Marchand d'herbes. Ces Princes sont connus sous le nom de *Kourvans*, premier nom de la famille.

L'Elévation de *Pandva* au Trône, cause une guerre cruelle entre les deux familles. Enfin les *Pandvans* & les *Kourvans* partagent entre eux le

pays

pays. Les premiers occupent *Inderpat*, près de l'endroit où est le *vieux Dehli*, avec la moitié de l'Empire; les *Kourvans* ont *Hastnapour*, avec l'autre moitié.

Antiquités de l'Inde.

Bientôt les *Pandvans* sont obligés de ceder le pays aux *Kourvans*; & *Djerdjoudehen* regne seul 12 ans.

La guerre recommence. *Djerdjoudehen* périt dans un combat sanglant donné dans les Plaines de *Kourkehit*. Il ne reste des deux côtés que 12 personnes; 4, de celui des *Kourvans*; 8, de celui des *Pandvans*, au nombre desquels sont les Cinq freres.

Dans ce siecle paroissent *Siamak & Keschen*, fils de *Basdeo*, né à *Matra*; *Mahadeo*, qui a guerre avec *Ardjen*, le 3e. des *Pandvans*.

Mss. Perf. de la Bibl. du Roi Catal. p. 436. n. 55. Mss. Ind. apport. par M. Gentil, Colonel d'Infant. &c. Hist. de la pénitence d'Ardjen, frere de Djadouster, de sa guerre avec Mahadeo.

La Guerre étant terminée par la destruction des *Kourvans*;

18\. *Djedaschter*, l'ainé des *Pandvans*, regne 36 ans sur l'Inde entiere.

Selon les Indiens les *Pandvans* sont de la fin du *Douapar ïougam*; *Djedaschter* a vu la fin de cette Période, & le commencement du *Kalïougam*.

Djedaschter quitte la Couronne, & la remet à son petit neveu *Paritschhat*, fils d'*Abhman*, qui étoit fils d'*Ardjen*. Il abandonne avec ses quatre freres, *Hastnapour*. Allant à l'Est, ils parcourent le *Bengale*, le *Dékan*, le *Guzarate*, le pays de *Tatta*, le *Moultan*; & s'arrêtant au *Pendjab*, ils y menent, dans les Montagnes, une vie pénitente, pour expier le crime qu'ils avoient commis en tuant leurs freres, leurs parens.

Le Regne des *Kourvans* & des *Pandvans* a) est en tout de 125 ans. Celui du Rajah *Djedaschter* sert d'Epoque, chez les Indiens, jusqu'au Rajah *Bekermadjit*. A

a) Ces Regnes sont la matiere d'un ouvrage considérable, qui a pour titre *Maha barat*, composé

A *Djedaschter* succede

19. *Paritsch hat*, Rajah, fils d'*Abhman*, fils d'*Ardjen*, lequel regne — — — — 60 ans mois.

20. *Djanmedjeh*, Rajah, fils de *Paritschhat*, regne 84 —

21. *Asmand* a), Rajah, fils de *Djanmedjeh* — 82 — 2

Ce Prince s'empare des monts *Soualek*, au Nord de l'Inde, fait une expédition contre la Chine, est battu par le Général Chinois, au delà des monts *Soualek*, passés avec peine.

22.

posé en Samskrétam par *Beias*, à ce que l'on croit (*Tedzker. Assalatt.* fol. 125. vers.) sous *Paritschhat*, ainsi que le *Bahgout*, par *Sakehdeo*, fils de *Beiasdeo*. Les guerres des deux familles, les *Kourvans* & les *Pandvans*, y sont traitées d'une maniere romanesque. Cet ouvrage a été traduit en Persan par *Aboul fazel*, Ministre d'*Akbar*, en 995 de l'Hégire, (1586 de J. C.) *Mss. Pers. de la Bibl. du Roi. Catal. p.* 270. *n.* 11.

L'Auteur du *Tedzker. Assal.* fol. 124. *vers.* copiant le *Tarikh Fereschtah*, fol. 9. *rect. vers.* fait une observation sur le nom de *Mahabarat*. „On prétend, dit-il, que ce nom vient de *Maha*, *grand*, & de *Bahrat*, *guerre*; le *Mahabarat* roulant sur de *grandes guerres*: mais cette étymologie est fausse; parce que *Bharat* ne signifie pas *guerre* en Indou: & il est visible qu'étant question, dans cet ouvrage, de ce qui est arrivé au grand Rajah *Bhart*, c'est de là que ce livre a pris son nom."

Je rapporte cette observation, pour faire voir combien on sait peu le Samskrétam, même dans l'Inde. *Bhartsanam*, dans cette langue, signifie *faire peur*, *menacer*, *brusquer*, *bruit de gens qui se battent*, *clameurs de soldats*: ainsi la premiere étymologie peut se soutenir.

a) Sous ce Prince, Monnoyes d'or & d'argent, avec son nom & les figures de *Brahmah* & de *Mahadeo*.

L'Usage, pour le type des Monnoyes, est de mettre d'un côté l'objet du culte public, ainsi les figures de *Brahmah*, *Mahadeo*, *Mahakali*, le boeuf, la vache avec son veau, le Soleil, selon le Tems; de l'autre, le nom du *Rajah* regnant, avec l'Ere de *Djadouschter*, ou de *Bekermadjit*, & le nom de la ville: ou bien, le nom du Dieu Suprême, en Samskrétam (*Oum*), sans figures de Divinités, & le nom du Rajah dessous.

22. *Adhen*, Rajah (son fils) agé de 7 ans, aidé de sa mere, regne — — —	88 ans	2 mois.
23. *Mahadji*, Rajah, fils d'*Adhen* —	81 —	11
24. *Djesratéh*, Rajah, fils de *Mahadji* —	75 —	10
25. *Daschtdan*, Rajah, fils de *Djesrateh* —	76 —	3.
26. *Ougarsein*, Rajah, fils ainé de *Daschtdan* —	78 —	6
27. *Soursein*, Rajah, fils d'*Ougarsein* —	80	
28. *Poust*, Rajah, fils de *Soursein* —	65	
29. *Rasni*, Rajah, fils de *Poust* —	69 —	5
30. *Partschahal*, Rajah; fils de *Rasni* —	64 —	7
Ce Prince bâtit, près du Gange, *Kanoudj*, qui devient le Siege de l'Empire.		
31. *Satpal*, Rajah, fils de *Partschahal* —	62 —	1
Ce Prince passe les monts *Soualek*, pour aller conquerir la Chine. La route de beaucoup de mois. Il revient sur ses pas, détourné de cette entreprise par les Grands de son Empire.		
32. *Nahardeo*, Rajah, fils de *Satpal* —	51 —	11
33. *Soutschrat*, Rajah, fils de *Nahardeo* —	42 —	11
34. *Bhoup*, Rajah, fils de *Soutschrat* —	58 —	3
35. *Savein* a), Rajah, fils de *Bhoup* —	55 —	8
Premiere irruption des *Iraniens* & des *Touraniens* (les Perses au Sud & au Nord de l'Oxus) dans l'Inde. Le Rajah battu paye Tribut.		
36. *Mendavi*, Rajah, fils de *Savein* —	50 —	6
37. *Sarvantschetr*, Rajah, second fils de *Mendavi*	52	

 38.

a) Sous ce Prince Monnoyes d'or & d'argent, avec l'Ere de *Djedaschter*, mise aussi dans les Registres.

Antiquités de l'Inde.

38. *Bhikam*, Rajah, fils de *Sarvantſchetr* — 47 ans 9 mois
39. *Pedrat héh*, Rajah, fils de *Bhikam* — 45 — 11
40. *Daſvan*, Rajah, fils de *Pedrathéh* — 44 — 9
41. *Routi*, Rajah, fils de *Daſvan* — 44
42. *Apnipar*, Rajah, fils de *Routi*, *Pandvan* — 51
43. *Dandman*, Rajah, fils d'*Apnipar* — 38 — 9
reſide tantôt à *Kanoudj*, tantôt à *Benarès*.
44. *Darſal*, Rajah, fils de *Dandman* — 42 — 3
45. *Schinag*, Rajah, fils de *Darſal* — 36
46. *Rakehim*, Rajah, fils de *Schinag*, *Pândvan* — 58 — 5
47. *Kehimi*, Rajah, fils de (*Ra*) *kehim*; mis à mort, par ſon Viſir *Naſrao* — — 48 — 11

A ce Prince finit la race des *Pandvans* qui avoit regné depuis *Djedaſchter* juſqu'à *Kehimi*, pendant 1364 a) ans, trente corps (Princes) ſe ſuccédant. L'Empire paſſe à une autre famille.

IIe. Famille.

48. *Naſrao*, Viſir de *Kehimi*, Rajah, regne — 17 — 4
49. *Sourſein*, Rajah, fils de *Naſrao* — 42 — 8
paye tous les ans tribut à l'*Iran*, en reçoit le culte du Soleil, nomme de là ſon fils *Souradj*: c'eſt celui des livres Perſans: l'Auteur dit que cela eſt faux, & ne le prouve pas b)
50. *Birſah*, Rajah, fils de *Sourſein* — 52 — 10
paye à l'*Iran* le Tribut ſtipulé par ſon pere.
51. *Anpak*, Rajah, fils de *Birſah* — 47 — 9

52.

a) Le Relevé des Regnes, compris celui de *Djedaſchter*, de 36 ans, donne avec les mois, 1772 ans, 11 mois, c'eſt 408 ans de plus.

b) Sous ce Prince & ſous *Birſah*, ſon fils, la figure du Soleil ſur les monnoyes, avec le nom du Rajah.

Antiquités de l'Inde.

52.	*Partschhat*, Rajah, fils d'*Anpak* —	35 ans	11 mois.
53.	*Darbhéh*, Rajah, fils de *Partschhat* —	44 —	3
54.	*Boudepal*, Rajah, fils de *Darbhéh* —	30 —	3
55.	*Bourmast*, (ou *Mat*), Rajah, fils de *Boudehpal*	42 —	10
56.	*Sandji*, Rajah, fils de *Bourmast* —	32 —	3
57.	*Amardjoudeh*, Rajah, fils de *Sandji* —	27 —	4
58.	*Aminpal*, Rajah, fils d'*Amardjoudeh* — paye tribut à *Afrasiab*, alors maitre de l'*Iran*.	22 —	11
59.	*Sarohi*, Rajah, fils d'*Aminpal* —	48	
60.	*Pedrathéh*, Rajah, fils de *Sarohi* —	25 —	5
61.	*Badhemal*, Rajah, fils de *Pedratheh* —	31 —	8

Ce Prince est tué par *Birbah*, son Visir. En lui finit la 2e. race, commençant à *Sorav*, de 14 Corps, qui regne 501 ans a).

IIIe. Famille.

62.	*Birbah* b), Visir de *Badhemal*, Rajah, regne	35	
63.	*Djoudjat singah*, Rajah, fils de *Birbah* —	21 ou 22	
64.	*Mahipat*, fils de *Djoudjat singah* —	25 —	4
65.	*Mhâbal*, Rajah, fils de *Mahipat* —	34 —	8
66.	*Serounat* c) (ou *Soroupvit*), Rajah, fils de *Mhâbal*	24 —	3
67.	*Metersein*, Rajah, fils de *Serounat* —	24 —	3
68	*Sakehdan* d), Rajah, fils de *Metersein* —	27 —	2

a) Le Relevé des Regnes donne de même 501 ans, 5 mois.

b) Ce Prince établit dans les Registres l'époque de la Guerre de *Djedaschter* & d'*Ardjen* contre les *Kourvans*. C'étoit alors l'an 1865 de cette époque.

c) Ce Prince met sur les Monnoyes d'or & d'argent, son nom, l'époque de *Djedaschter*, de l'autre côté l'objet de son culte.

d) Sous lui la date de la guerre de *Djedaschter* & d'*Ardjen* sur les monnoyes d'or & d'argent.

Antiquités de l'Inde.

69. *Djitmal*, Rajah, fils de *Sakehdan*	—	28 ans 10 mois.	
70. *Kalang*, Rajah, fils de *Djitmal*	—	46 —	2
71. *Kalman*, Rajah, fils de *Kalang*	—	46	
72. *Sarmardan*, Rajah, fils de *Kalman*	—	20 —	11
73. *Djivandjat*, Rajah, fils de *Sarmardan*	—	26 —	9
Sous ce Prince, *Roustum destan* avec des Troupes de l'*Iran* ravage l'Inde & en tire un tribut qu'il envoye à l'*Iran*.			
74. *Paridjag*, Rajah, fils de *Djivandjat*	—	13 —	10
75. *Sarsein*, Rajah, fils de *Paridjag*	—	35 —	2
76. *Adhit*, Rajah, fils de *Sarsein*	—	23 —	11
En lui finit la 3e. race, commençant à *Birbah*, de 16 (il faut 15) corps, qui regne 407 ans a).			
IVe. Famille. 77. *Dandhar*, Visir d'*Adhit*, après l'avoir tué, Rajah, regne	— — — —	41 —	6
Sa Cour à *Inderpat*.			
78. *Seindhoudj*, Rajah, fils de *Dandhar*	—	45 —	3
79. *Mahigang*, Rajah, fils de *Seindhoudj*	—	41 —	2
80. *Mahadjoudah*, Rajah, fils de *Mahigang*	—	30 —	3
81. *Radjnatheh*, Rajah, fils de *Mahadjoudah*	—	28	
82. *Djivanradj*, Rajah, fils de *Radjnatheh* paye tribut à *Bahman*, Roi de l'*Iran*.	—	45 —	7
83. *Oudisein*, Rajah, fils de *Djivanradj*	—	7 —	5
84. *Anderdjal*, Rajah, fils d'*Oudisein*, enfant, sous sa mere		51	
Soumet l'Inde entiere, *Ceylan* &c.			
85. *Radjpal*, Rajah, fils d'*Anderdjal*	—	26	

Ce

a) Le Relevé des Regnes donne 433 ans, 3 mois; 27 ans de plus.

Ce Prince périt dans un combat contre *Sakvant*, Rajah des Monts *Kamaouns*. En lui finit la 4e. race, commençant à *Dandhar*, de neuf corps, qui regne 347 ans a).

86. *Sakvant garhi*, Rajah des Monts *Kamaouns*, Rajah, regne — — — 14 ans mois. Ve. Famille.

Ce Prince périt dans un combat contre *Bekermadjit*, Rajah d'*Odjen*.

De *Djedaſchter* à la mort de *Sakvant Garhi* on compte 3044 ans, de l'Ere de *Djedaſchter* b), qui ceſſe d'être employée.

87. *Bekermadjit*, Rajah d'*Odjen*, fils de *Kanderapſein*, Rajah, regne — — — 3 VIe. Famille. 57 ans av. J.C.

L'Ere de ſon Regne, à *Dehli*, après la mort de *Sakvant*, ſuccede à celle de *Djedaſchter* c) dans les Regi-

ſtres,

a) Le relevé des Regnes donne 316 ans, 2 mois; 31 ans, de moins.

b) Le relevé des Regnes donne 3037 ans, 9 mois; ce qui approche beaucoup de 3044.

c) Voici les paroles du *Tedzkerat Aſſalattin* (fol. 244. recto): *Depuis qu'il* (*Bekermadjit*) *a ſoumis Dehli, & que le Rajah Sakvant a été tué, les hommes Anciens & des Calendriers de ce pays ont établi* (*fixé*) *dans les Daſters* (*regiſtres*) 3044 ans (*Seh hazar o tſchehel, o tſchaher*) du (depuis le) *Rajah Djedaſchter. De maniere que ce noskh* (*livre*) *eſt achevé l'an* 1753, *de ce Prince* (*Bekermadjit*). Otez 57 de 1753, reſte 1696, pour le tems où le *Tedzkerat Aſſalattin* a été achevé: mais il eſt prouvé par la date 1233, au lieu de 1249, qui eſt à la fin de la Liſte, & par la mention que l'auteur fait du *Tarikh Bahadour Schahi*, qu'il ſe trompe de 16 ans. Ainſi l'ouvrage eſt de 1711—1712. Dans la partie du *Tedzkerat*, priſe des livres ſamskrétams, l'Ere de *Bekermadjit* commence à ſa victoire ſur *Sakvant*, 3 ans avant ſa mort: dans la Partie tirée des Livres Perſans & copiée du *Fereſchtah*, article *Bekermadjit*, il eſt dit que cette Ere commence à ſa mort (*fot*): la date que l'on trouve à cet endroit dans le *Tedzkerat Aſſal.* eſt celle de la compoſition du *Fereſchtah*; 1015 de l'Hegire (1606 de J. C.) & 1663 de *Bekermadjit*.

Antiquités de l'Inde.

ſtres, Chroniques &c., comme l'avoit promis, à *Bekermadjit*, avant de lui ôter la vie, *Salbahin*, Rajah du *Dékan*, ſon vainqueur.

VIIe. Famille.

88. *Samandarpal*, Rajah, de la Natte de Fakir, parvient à la Royauté, regne — — — 24 ans 2 mois
89. *Tſchandarpal*, Rajah, fils de *Samandarpal* — 40 — 5
90. *Binpal*, Rajah, fils de *Tſchandarpal* — 51 — 5
91. *Deispal*, Rajah, fils de *Binpal* — 47 — 2
Irruption des *Iraniens* (Perſes) dans l'Inde.
92. *Narſingahpal*, Rajah, fils de *Deispal* — 48 — 3
93. *Sourabhehpal*, Rajah, fils de *Narſingahpal* 37 — 11
94. *Lakehehpal*, Rajah, fils de *Sourabhehpal* — 38 — 3
Oud, ſur le *Gagra*, Capitale de ſon Empire.
95. *Gobendpal*, Rajah, fils de *Lakehehpal* — 27 — 6
96. *Anouppal*, Rajah, fils de *Gobendpal* — 30 — 9
Inderpat, ſa Capitale.
97. *Banſipal*, Rajah, fils d'*Anouppal* — 55 — 3
98. *Mahipal*, Rajah, fils de *Banſipal* — 24 — 9
99. *Harpal*, Rajah, fils de *Mahipal* — 48 — 8
100. *Bhempal* a); Rajah, fils de *Harpal* — 31 — 10
101. *Madanpal*, Rajah, fils de *Bhempal* — 37 — 9
102. *Gardjepal*, Rajah, fils de *Madanpal* — 44 — 5

103.

a) Ce Prince met ſur les monnoyes d'or & d'argent, les *Aſchrafis*, les *Roupies*, le nom des Idoles, celui du maitre Souverain & le ſien en ſamskrétam; de l'autre côté, la figure des divinités inférieures, comme *Brahmah*, *Mahadeo*, & une vache avec ſon veau. Ce n'étoit pas alors l'uſage, qu'on marquât l'endroit où la monnoye étoit frappée: il en met le nom ſur les *Aſchrafis* & les *Roupies*. Sous lui les *Felous*, pieces de cuivre, commencent à avoir cours.

103. *Bekrampal*, Rajah, fils de *Gardjepal* — 44 ans 3 mois. Antiquités de l'Inde.
Ce Prince périt dans une affaire contre *Telouktschand*, Rajah de *Bheratsch*. En lui finit la 7e. race, commençant à *Samandarpal*, de 16 corps, qui regne 343 ans (ou 346. Le chiffre est corrigé, 6) a).

104. *Telouktschand*, Rajah de *Bheratsch*, Rajah, regne 2 VIIIe. Famille.

105. *Bekramtschand*, Rajah, fils de *Telouktschand* 22 — 7
Les *Iraniens* dans l'Inde, qui paye tribut b).

106. *Kangtschand*, Rajah, fils de *Bekramtschand* — 4 — plusieurs.

107. *Ramtschand*, Rajah, fils de *Kangtschand* — 14 — 11
Sous son regne paroit *Mahomet*, du tems de *Nouschirvan*, Roi de Perse.

108. *Adhertschand*, Rajah, fils de *Ramtschand* — 18 — 10

109. *Kaliantschand*, Rajah, fils d'*Adhertschand* — 15 — 7
Soumet l'Inde entiere, Ceylan &c.

110. *Bhimtschand*, Rajah, fils de *Kaliantschand* 18 — 3

111. *Boudehtschand*, Rajah, fils de *Bhimtschand* — 25 — 5

112. *Gobendtschand* c), Rajah, fils de *Boudehtschand* 22 — 2

113. *Bhemdevi*, Rani (femme de Rajah) après la défaite de *Gobendtschand* — — 1
Ici finit la 8e. race, commençant à *Telouktschand*, de 10 corps, qui regne 145 ans d).

114.

a) Le relevé des Regnes donne 633 ans, 9 mois; 287 ans, 9 mois de plus.

b) L'Ere de *Bekermadjit* sur la monnoye.

c) Sous ce Prince, *Roupies* rondes: auparavant elles étoient quarrées. D'un côté la figure de *Brahmah* & du boeuf; selon d'autres, la figure de *Mahadeo* & de *Mahakali*: de l'autre côté, la figure du Rajah & son nom.

d) Le relevé des Regnes, de même 144 ans, plus de 8 mois

Antiquités de l'Inde.
IXe. Famille.

114. *Harprim* a), Rajah, qui de l'état de Derviche, parvient au Trône, regne — 7 ans 5 mois.

115. *Gopendprim* b), Rajah, fils de *Harprim* - 23 — 3

116. *Gopalprim*, Rajah, fils de *Gopendprim* - 15 — 3

117. *Mahaprim*, Rajah, fils de *Gopalprim* - 6 — 8 & 11 jours.

De *Harprim* à *Mahaprim*, qui quitta la Royauté pour reprendre l'état de Fakir, il y a 53 ans de regne & plusieurs mois c)

e. Famille.

118. *Dherſein* d), Rajah; Commandant du Bengale, regne 18 — 5

119. *Baldoulſein* (ou *Baldval*, *Balaval*), Rajah, fils de *Dherſein* - - - - - 12 — 4

120. *Kiſouſein*, Rajah, fils de *Baldoulſein* - 15 — 8

121. *Madhouſein*, Rajah, fils de *Kiſouſein* - 11 — 4

122. *Sourſein*, Rajah, fils de *Madhouſein* - 20 — 2

123. *Bhimſein*, Rajah, fils de *Sourſein* - 5 — 2

124. *Kangſein* (ou *Katekſein*) Rajah, fils de *Bhimſein* 4 — 9

125. *Hariſein* e), Rajah, fils de *Kangſein* - 12 — 2

126.

a) Sur la Monnoye, vache avec ſon veau; Ere de *Bekermadjit*.

b) Ce Prince ne met ſur les monnoyes que le nom du Dieu ſuprême en Samskrétam, le ſien deſſous; & non ceux des Idoles, comme les anciens Rajahs, qui mettoient les figures de *Brahmah*, ou *Mahadeö*, ou *Mahakali*, ou la vache avec ſon veau.

c) De même le relevé des Regnes donne 52 ans, 7 mois, 11 jours.

d) De même ſur ſes monnoyes le nom de Dieu, le ſien deſſous: de l'autre côté, nom de l'endroit, figure du Rajah. Ce Prince paroit être *Dirpal*, Gouverneur du Bengale, dans la *Deſcript. &c. de l'Indouſtan*, du P. *Tieffenthaler*, p. 340. édit. allem. in 4o. 1785. (p. 472. de l'édit. françoiſe).

e) Nom du Rajah ſur les monnoyes: de l'autre côté, figure de *Biſchen*; deſſous, nom de la ville, avec l'Ere de *Bekermadjit*.

126. *Kahanſein*, Rajah, fils de *Hariſein* - 8 ans 11 mois Antiquités de l'Inde.
127. *Naraïnſein*, Rajah, fils de *Kahanſein* - 2 — 3
128. *Lakehmiſein*, Rajah, fils de *Naraïnſein* - 26 — 11
129. *Damoudarſein*, Rajah, fils de *Lakehmiſein* - 15 — 9

Ce Prince eſt mis en priſon, par le Rajah de *Soualek*, au Nord de l'Inde.

De *Dherſein* à *Damoudarſein*, 12 corps regnent 150 ans a).

130. *Dipſingah kohi* b), Rajah des monts *Soüalek*, Rajah, regne - - - - 27 XI. Famille.
131. *Ratanſingah*, Rajah, fils de *Dipſingah* - 22 — 5
132. *Radjſingah*, Rajah, fils de *Ratanſingah* - 9 — 8
133. *Hariſingah*, Rajah, fils de *Radjſingah* - 46 — 1
134. *Narſingah*, Rajah, fils de *Hariſingah* - 25 — 3
135. *Djivanſingah*, Rajah, fils de *Narſingah* - 8 — 5

Ce Prince chaſſé par le Rajah de *Beratheh*. s'enſuit dans les Montagnes.

De *Dipſingah* à *Djivanſingah*, ſix perſonnages regnent 139 ans c).

136. *Partiradj*, Rajah de *Beratheh*, Rajah, connu ſous le nom de *Pethora*, regne - - 15
ſelon d'autres 49

Ce Prince eſt détrôné par *Schaabeddin Ghori*, Sultan de *Ghazna*, l'an 1233 de *Bekermadjit* (il faut 1249),

a) Le Relevé des Regnes donne 153 ans, 10 mois.

b) Ce Prince met ſur la monnoye ſon nom: de l'autre la vache avec ſon veau, & *Mahadeo*. Cet uſage eſt ſuivi par ſes deſcendans.

c) Le Relevé des Regnes donne de même 138 ans, 10 mois.

588 de l'Hegire (1192 de J. C). Enſuite regnent les Mahometans a).

Du commencement du Rajah *Djedaſchter*, *Pandvan*, au Rajah *Pethora*, 120 corps, de races Indoues, ont regné l'eſpace de 4408 ans (*tſchahar hazar tſchahar ſſad o haſcht ſal*) b) ſelon le livre *Radj tarikhni o radjaoti*.

Tedzk. aſſ. fol. 319. verſ.

Les noms de Rois qui ſont dans l'ouvrage précedent & autres Livres Samskrétams, ne ſe trouvent pas dans les livres Perſans. On n'y voit que le ſeul *Bekermadjit*.

b) Joignant à ce Catalogue, celui des Rois de l'Inde Mahometans, depuis le Rajah *Pethora*, qui ſe trouve dans le *Zend-Aveſta* T. I. 1e. P. p. 272—274. note, on a la ſuite des Rois & Empereurs de l'Indouſtan, depuis l'an 2208 environ avant l'Ere Chrétienne, juſqu'au 18e. ſiecle de cette Ere, comprenant près de 4000 ans.

c) Le Relevé des Regnes, de *Sakvant* à *Pethora*, le regne de ce Prince compris, donne 1142 ans, & 1176 ſi l'on fait ce Regne de 49 ans. Ajoutez 3037 ans, 9 mois, 11 jours, de *Djedaſchter* à *Bekermadjit*, la ſomme totale des Regnes eſt de 4179 ans, ou 4213 ans, 9 mois, 11 jours, de *Djedaſchter*, à l'invaſion des Mahometans.

ARTI-

ARTICLE IV.

Antiquités de l'Inde.

Observations sur le Catalogue des Anciens Rajahs de l'Inde.

Du Rajah *Bhart*, au Rajah *Pethora*, je n'ai fait que traduire littéralement la partie chronologique du *Tedzkerat assalattin*, laissant de côté l'historique, qui n'est pas ici de mon sujet. Les notes sur les monnoyes, sont aussi tirées de cet ouvrage.

Le commencement de la précieuse Liste de Rajahs Indiens, qui forme l'Article précedent, paroit encore au chapitre 12e. du *Modjmel el Tavarikh*, comme tiré d'un livre Indien, mis en Persan, l'an 417 de l'Hegire, (1026 de J. C). Dans cet ouvrage, le regne de *Djedaschter* (*Tschehtel*, fils de *Fan*) est de 30 ans; celui de son petit-neveu *Paritschhat* (*Farek*), de 30; du fils de ce Prince, *Djanmedjeh* (*Adjandj*), de 25; de son fils, *Asmand* (*Schameh-danik*), de 25; de son fils *Adhen* (*Safanik*), de 24; de son fils, *Mahadji* (*Mira*), de 50 ans. fol. 69—75.

La différence dans les noms n'empêche pas, quand on compare les traits qui regardent *Fan*, ses cinq fils, *Tschethel*, *Behin*, *Adjen*, *Schahdib*, *Nokol*; & *Dedjoschan*, fils aîné de *Dehran*; avec ce que l'histoire dit de *Pandva*, de ses cinq fils, & de *Djerdjoudehen*, fils aîné de *Dehtrascher*: cette différence n'empêche pas de reconnoitre qu'il étoit question de la même suite de Princes, dans le Livre Indien, dont l'auteur du *Modjmel el tavarikh* a consulté la traduction Persanne.

J'en dis autant de la durée des Regnes, depuis *Tschehtel*. Dans la *Description géographique de l'Indoustan*, par le P. Tieffenthaler, à l'article de Cachemire, les regnes de cet Etat, tirés des Monumens du Pays, & qui font synchronisme avec ceux de la Liste du *Tedzkerat assalattin* répondant à la fin de la guerre des *Kourvans* & des *Pandvans*; ces Regnes sont de 17 ans, 10 ans &c. Desc. hist. & géog. de l'Inde, T. I. p. 59. ed. allem. in 4. (p. 89. ed. franç.)

La

Antiquités de l'Inde. id. p. 107-110.

La plus grande Partie de la Liste du *Tedzkerat assalattin*, se trouve dans l'ouvrage du savant Missionnaire, que je viens de citer, à l'Article de *Dehli*, comme faisant le Catalogue des Rois de cet Etat, tiré des Livres Indiens. Elle commence à *Djedaschter* (*Zodeschtar*), qui tenoit sa cour à *Hastnapour*, dans le siecle de fer, le *Kaliougam;* & offre 124 Princes, de même en 12 familles, compris 4 Princes après le Rajah *Pethora:* ce qui ne fait, de *Djedaschter* à ce dernier Rajah, qu'un regne de plus que dans la Liste du *Tedzkerat assalattin*.

Or dans ce dernier ouvrage, la somme des Regnes, de *Djedaschter* à *Pethora*, est de 4408 ans; & celle du P. Tieffenthaler, qui donne un regne de plus, présente seulement 4115, 7 mois; 293 ans de moins. La différence ne vient que des premieres familles. Chez le P. Tieffenthaler la somme des Regnes, de *Djedaschter* à *Bekermadjit* est de 3144 ans, 9 mois, 18 jours environ, par conséquent plus forte de 107 ans, 18 jours que dans le *Tedzkerat assalattin:* c'est la somme des regnes postérieurs qui est moins considérable de plus de 150 ans. Et encore les sommes totales, prises du relevé des regnes, ne different pas, dans les deux ouvrages, de 80 ans.

Chez le P. Tieffenthaler les regnes ne sont pas toujours dans le même ordre, que dans le *Tedzkerat assalattin*. Cependant il est certain que c'est le même Catalogue: seulement on peut conclure des différences, que celui du Missionnaire a été pris d'un autre exemplaire du *Tedzkerat assalattin*, peut-être même d'un autre ouvrage a), puisqu'il met à chaque Regne, les jours: tant d'années, plus tant de mois & de jours; ce qui ne paroit qu'une fois dans le *Tedzkerat assalattin*.

La

a) M. Bernoulli a bien voulu me communiquer un papier important que je crois devoir insérer ici. J'y ajouterai quelques observations propres à l'éclaircir.

„Caracteres très anciens que l'on voit dans un livre in-quarto écrits sur une Espece de „parchemin qu'un Juif Portugais mort à Amsterdam apporta de la Province de Cachemire

dans

La diminution sur le Résultat général donné dans le *Tedzkerat as-salattin*, que présente la Liste du savant Missionnaire, autorise à diminuer de même la durée de chaque regne. Le défaut d'uniformité affoiblissant à cet égard la certitude, sans toucher au fond de cette chronologie. La Liste des 85 Rois de *Goualiar*, Province d'*Agra*, depuis l'an 332 de *Bekermadjit*, offre des regnes de 10, 15, 20 ans; rarement de 30. Mais

Antiquités de l'Inde.

Tieffenth. lib. cit. p. 154-156. (éd. franç. 217-220.)

„dans laquelle le fleuve Indus prend naissance, distante de la Mer Caspienne d'environ „140 lieues de France."

„A": Une ligne en Caracteres orientaux.

„Ces Caracteres composent le titre du Livre dans lequel sont peints les portraits des „178 Rois très anciens. On n'en voit point la traduction en Langue Portugaise comme „on voit des Caracteres suivans."

„B": Une ligne dans les mêmes Caracteres. A côté, en marge, à gauche, un ca„ractere."

„Ces Caracteres ont esté traduits & disent que Radia Judister a esté le premier de la „premiere Suite & qu'il a regné 33 ans, 8 mois, & 25 jours."

„C": Une ligne dans les mêmes Caracteres. A côté, en marge, à gauche, deux caracteres séparés par un point.

„Cecy signifie que Gopal Bram Jogy a regné 15 ans 7 mois & 9 jours. Dans un Li„vre pareil à celuycy qui appartenoit à Vitzen, Bourguemestre d'Amsterdam, ces mêmes „caracteres sont expliqués ainsi, que Gopal bren siogi a regné 15 ans, 7 mois & 8 jours, „& que ce Roy estoit le centieme de la Suite dont nous avons parlé."

„D": Une ligne dans les mêmes caracteres. A côté, en marge, à gauche, trois caracteres.

„Oranzeb le cent soixante & huitieme Roy de la Suite & mort en 1707 a regné 46 ou „37 ans."

„Ce Livre contient les portraits de 178 Rois venus de 22 familles que l'on croit avoir „regné dans la ville de Samarcande, Deli, Agra &c. pendant l'Espace ou environ de 4500. „Les caracteres du livre ressemblent beaucoup à ceux de la langue hanscrite ou des Brac„manes ou bien encore des Bramins, qui sont les Gimnosophistes, comme on le peut voir „dans le Livre de la Chine Illustrée par le P. Kirker, page 162. L'on on a envie de savoir

Antiquités de l'Inde.

Mais pour essayer de concilier le relevé général des Regnes avec les 4408 ans du *Tedzkerat assalattin*, je dirai que ce relevé est selon l'Ere de *Djedaschter*, employée dans les Regiſtres; les 4408 ans, un Réſultat pris du *Radj Tarikhni o radjaoti:* & voici ce qui a pu produire cette derniere ſomme.

Comme

„voir ſi ces caracteres n'auroient point de rapport à ceux des trois livres que le Czar a trou-„vés aux Environs de la Mer Caſpienne."

Remarques.

Sur le Titre. L'Auteur a raiſon de dire que les Caracteres dans lesquels les 4 lignes orientales ſont écrites, ſont très anciens. C'eſt du *Guzarati*, caractere employé par les Indous à Surate, dans le Guzarate & au Nord-Oueſt de cette Province. La langue eſt de l'Indouſtan pur, tel qu'on l'écrit dans ce canton. Ce que la notice appelle parchemin, n'eſt que le papier de l'Inde, fait de linge de coton, & enduit de colle de ris. 140 lieues de France, au lieu de plus de 240, vraie diſtance du Caſchemire à la mer Caſpienne, ſont ſans doute une faute de Copiſte.

n. A. Lecture: *Radja Djoudiſter. radj karou va.* 33 *mana.* 8 *din.* 25. *Le Raja Djouſter exerce la Royauté (regne)* 33 *ans*, 8 *mois*, 25 *jours*.

Les points ſont mal placés dans la ligne Indou.

Ce titre, on va le voir, eſt la même ligne que celle du n. B: il n'y a de différence que le mot *varas. année*, qui eſt ici abregé, *va;* & *mana, mois*, au lieu de *Manan, mois* au pluriel.

n. B. Le Caractere de la marge eſt le n. 1. c'eſt à dire, (page) 1.

Lecture: *Radja Djoudiſter radjkarou varas* 33 *manan*, 8 *din.* 25. *Le Raja Djoudiſter exerce la royauté (regne)* 33 *ans*, 8 *mois*, 25 *jours*.

Les points ſont mal placés dans la ligne Indou.

Djoudiſter eſt le Rajah *Djedaſter*, 18e. Roi de la Liſte du *Tedzkerat*, 1r. (*Zodeſchtar*) de celle du P. Tieffenthaler (*Deſcript. géogr. de l'Indouſt. ed. franç. p.* 151). qui lui donne de regne 30 ans, 8 mois, 25 jours.

La notice en diſant, 1r. *Roi de la* 1e. *Suite*, annonce les 11 autres de race Indoue.

n. C. Les Caracteres de la marge ſignifient 101e. (Roi).

Lecture:

Antiquités de l'Inde.

Comme l'Auteur enonce, dans son résultat, 120 Personnages, on peut croire que, par le commencement de *Djedaschter* il entend le regne de *Pandvan* même, & celui de ses enfans mêlés avec le regne des *Kourvans*: ce dernier intervalle donne en tout 125 ans. Supposant le regne de *Pandvan*, de 80 à 90 ans, durée analogue au commencement de cette suite, on a, pour le regne des *Pandvans*, les 36 de *Djedaschter* non compris, 89

Lecture: *Radja. Maha parm djogui rta. va. 6 ma. 7 din. 22. Le Raja Maha parm djogui exerce la royauté (regne) 6 ans, 7 mois, 22 jours.*

Les points sont mal placés dans la ligne Indoue.

rta est l'abregé de *radj karta; va*, l'abregé de *varas*. La notice a confondu *Gopalpram* avec *Maha pram*. Ce dernier Prince est le 117e. Roi de la Liste du *Tedzkerat*, où *Djedaschter* est le 18e., ce qui revient au centieme de la notice: son regne est de 6 ans, 8 mois, 11 jours. Dans la liste du P. Tieffenthaler (*libr. cit. p.* 153.), où il est nommé *Maha patar*, le regne est de 6 ans, 7 mois, 19 jours; & le Prince est le 101e. Rajah, comme à la marge de la ligne Indoue.

n. D. Les trois caracteres de la marge signifient: 178e. (Roi).

Lecture: *Orang San Schah* lacune (*rta va*) 51 (*ma odin*) 11. *Orang* (*zebe*) *Roi des Rois* lacune (*regne*) 51 (*ans*), 11 *mois* ou *jours*..

Dans la liste des Rois Mahometans du P. Tieffenthaler (*libr. cit. p.* 158) *Aurengzebe* regne 51 ans. Les 46 ou 37 de la notice seront une faute de copiste.

Le nombre de la marge paroit fautif. Celui de la notice, 168, est plus exact. Joignant ensemble les 119 *Rajahs* du *Tedzkerat*, compris *Djedaschter*, avec les 50 Rois Mahometans de la Liste donnée dans le *Discours préliminaire* du *Zend-Avesta* (p. 274), on a 169 Princes. Chez le P. Tieffenthaler (*libr. cit. p.* 151—158) le Catalogue des Rajahs Indous de *Dehli*, & des Rois Mahometans qui leur ont succedé, offre, comprenant *Aurengzebe*, 166 Princes. 7 à la marge a pu être mis au lieu de 6 (178 pour 168) dont la figure differe peu de celle du 7, dans l'Indoustan du Guzarate.

Ou bien les 178 portraits annoncés dans la notice, comprendront des Princes *Kourvans* & autres, remontant à *Bhart; & Aurengzebe* sera le 168e. regnant, de suite, depuis *Djedaschter*.

Les 22 familles d'où sortent les 178 ou 168 Rois, seront les 12 des Rajahs Indous, & 10 de Princes Mahometans jusqu'à *Aurengzebe:* ce nombre s'accorde assez avec les Listes du

89 ans; plus 90 pour celui de *Pandvan* même; ou 179 ans, qui ajoutés à 4213, second Relevé total des Regnes, font 4392; 16 ans seulement de moins que 4408.

Au reste il est prouvé par le relevé des regnes de chaque famille, qu'il faut corriger plusieurs des sommes données comme résultat. Ainsi, celle qui est après la 1e. famille, offre ces mots Persans: *hazar o sei ssad*, (1300), où il faut lire *hazar o schasch ssad*, (1600), & même *haft ssad*, (1700).

du *Tedzkerat*, du *Discours Preliminaire* du *Zend-Avesta* & du P. Tieffenthaler. Quant à la somme des regnes, environ 4500 ans, retranchant l'espace compris entre 1707, année de la mort d'*Aurengzebe*, & 1192, fin de *Pethora*, dernier Rajah, on a 3985 ans ou 4000 ans, de *Pethora* à *Djoudister;* résultat qui présente seulement 40, ou 54 ans de moins que la liste du P. Tieffenthaler.

Ainsi je serois porté à croire avec M. Bernoulli, que la Liste de ce Missionnaire, où d'ailleurs les jours sont marqués, comme dans les 4 lignes expliquées ci-dessus, a pu être tirée du livre Indou qui fait le sujet de cette Note.

Cette comparaison des Livres Indous avec les Livres Persans confirme l'authenticité de l'histoire de l'Inde, considerée dans les tems dont les anciens monumens des autres contrées attestent l'existence: les Suites des Rois de la Grece, de l'Egypte, de l'Assyrie, de la Perse &c. offrent des varietés aussi & même plus considérables.

Addition de l'Editeur. On est peut-être curieux de savoir d'où j'ai eu le papier intéressant que M. Anquetil vient de commenter, & qu'on voit avoir été envoyé à quelque Savant, pour apprendre son sentiment sur les caracteres orientaux qui en font partie. Je l'ai trouvé dans la Correspondance de feu M. Bourguet, célebre Professeur à Neufchâtel, laquelle m'a été confiée, pour la publier aussitôt que mes occupations le permettront. Les lettres qu'il a reçues méritent certainement, la plûpart, de voir le jour; mais la plus grande partie de celles que lui-même a écrites me manque encore; je ne ferai mention ici que de celles que M. Bourguet a écrites à feu M. le Président des Brosses, de qui j'ai 57 lettres entre les mains. J'aurai beaucoup d'obligation à qui me procurera soit celles-là particulierement, à M. des Brosses, soit d'autres de la main de M. Bourguet. On ne souscrira point pour ce recueil de lettres, qui formera 4 ou 6 volumes in-8o. mais les amateurs me feront plaisir en se faisant connoître, si l'occasion s'en présente. *B*

(1700). A celle qui eſt après la 3ᵉ. famille, on lit: *tſchahar ſſad o ſchaſch*, (406), qui a pu être mis au lieu de *Tſchahar ſſad ſi o ſeh*, (433). La ſomme qui ſuit la 7ᵉ. race, *ſe ſſad o tſchehel o ſeh* (ou *ſchaſch*) (343 ou 6), aura été écrite au lieu de *ſchaſch ſſad o ſi o ſeh* (633). Les autres ſommes s'accordent avec le réſultat des regnes additionnés. Antiquités de l'Inde.

A la fin de l'article de *Bekermadjit*, la vie de ce Prince eſt de 1100, *iek hazar o iek ſſad*, avant ſon regne à *Dehli*. C'eſt une faute; il faut *iek ſſad*, 100 ans. Enfin on a vu, dans les Notes qui accompagnent le Canon du *Tedzkerat aſſalattin*, que l'auteur ſuppoſe 1865 ans, de *Djedaſchter* au regne de *Birbah*, (3ᵉ. famille), parce qu'il a calculé ſur le pié de ſon erreur de 408 ans de moins pour la 1ᵉ. famille. fol. 213. recto

Une date qui paroit certaine, c'eſt celle de 3044 de *Djedaſchter* à *Bekermadjit*, parce qu'elle s'accorde avec le relevé des regnes: c'eſt l'époque du *Kaliougam*. En la donnant, l'auteur a rectifié, ſans en avertir, le réſultat qui eſt après la 1ᵉ. famille.

De ces variations je crois pouvoir conclure que dans cette longue ſuite de Rois, il eſt permis de ne s'arrêter qu'au nombre des Générations combinées avec les Regnes, ſuppoſant, par un calcul moyen, ces intervalles, l'un dans l'autre de 21 à 25 ans. 136 regnes &c. à 25 ans le regne, font 3400 ans, ou 3425, ſi on ſuppoſe un 137ᵉ. celui de *Djerdjodehen* à *Dehli*, entre les deux regnes de *Djedaſchter;* ce qui remplit la Génération d'*Abhman*, fils d'*Ardjen*, qui n'entre pas dans la Liſte.

Dans cette ſuppoſition, le Regne ou l'Epoque de *Bhart*, premier Rajah de l'Inde, tombe, comme je l'ai dit, en 1778, dans la *Legislation orientale*, à l'an 2208 avant J. C. ou au 2ᵉ. ſiecle après le Déluge, ſelon le calcul du Texte hebreu, qui place cette cataſtrophe l'an du monde 1656. *Djedaſchter*, 18ᵉ. Rajah, ou faiſant la 18ᵉ. Génération, répondra à 1783 &c. au 18ᵉ. ſiecle, & même au 19ᵉ. avant l'Ere chrétienne. p. 191—192.

Le

Antiquités de l'Inde.

Le calcul employé pour le Catalogue du *Tedzkerat assalattin*, doit avoir lieu pour la Liste des 68 Rajahs du Bengale, que donne le P. Tieffenthaler. Ce Voyageur place le 1r., *Bagdant Ketri*, 4050 ans avant le tems où il écrivoit; ce qui tombe environ à 2284 avant l'Ere chrétienne. Ce Prince périt dans un combat des *Kourvans* contre les *Pandvans*, à la tête d'un secours qu'il avoit mené à *Djerdjoudehen* (*Zarzodan*) Roi de *Dehli*, qui y perdit aussi la vie. Cette époque répond au tems de *Djedaschter*, vainqueur de *Djerdjoudehen*. Si le P. Tieffenthaler a écrit 4050 ans, cela n'a pu être qu'en supposant *Djedaschter* 2280 — 2284 plus ou moins avant J. C.

lib. cit. p. 339-340. ed. all. (p. 471. de l'ed. franç.)

Dans cette Liste des Rois du *Bengale*, qui est censée commencer au siecle de *Djedaschter*, les Regnes sont de 218 ans, 155, 100, 90, 70, 50, &c. diminuant comme dans celle des Rois de *Dehli*, à mesure qu'elle approche de la Conquête du Bengale par les Mahometans, sous *Mohammed Bakhtiar*, au commencement du 13e. siecle de l'Ere chrétienne: & même on en trouve encore de 95, 83, 98 ans, quelques siecles seulement avant cette invasion.

Sur le pié de 25 ans le regne, les 68 Rajahs du Bengale donneroient 1700 ans. Mais comme la fin du 1r. regne répond au tems de *Djedaschter*, contre lequel il a combattu, les regnes de 218 ans, 155, 100 &c., ou seront des noms de Dynasties composées de plusieurs regnes de 25 ans; ou bien il y a des regnes intermédiaires de passés.

Le relevé des regnes du Bengale, 4533 ans, comptés depuis le commencement de *Bagdant Ketri*, jusqu'à *Bakhtiar*, feroit remonter ce commencement à l'an 689 environ du Monde, cent ans plus haut que le regne de *Djedaschter* dans la Liste des Rois de *Dehli* donnée par le *Tedzkerat assalattin*.

Les

Les réductions auxquelles j'ai cru pouvoir soumettre les Regnes Indiens du *Tedzkerat assalattin*, s'accordent avec les synchronismes des Princes Perses, dont cet ouvrage fait mention. Antiquités de l'Inde.

La 1e. irruption des *Iranians* & des *Touranians* dans l'Inde, est sous *Savein*, 35e. Rajah de la 1e. famille. Cet événement tombe au 14e. siecle avant J. C. sous les *Peschdadiens*, du tems des Descendans d'*Irets* a) & de *Tour*. Mém. de l'Acad. d. B. Lett. T. 40. p. 472. Canon. Chronol. des Rois Peschdad.

Soursein, 49e. Rajah, 2e. de la 2e. famille, reçoit de l'*Iran* le culte du Soleil. Son fils est appelé *Soura dj*, *soleil*. L'époque de ce Prince répond au 10e. siecle avant J. C. C'est alors que paroit *Pesching*, pere d'*Afrassiab*, Roi du *Touran*, Conquerant. Ce Prince est représenté dans les livres des Perses, comme l'ennemi des gens de l'*Iran*, le soutien du culte qu'a depuis combattu Zoroastre. Ses descendans étoient maitres de l'*Iran* avant le regne de *Minotscher*. Le culte des Astres a dominé en Perse jusqu'à Zoroastre. ibid. & p. 484. Zend-Av. T. II. p. 169. 409. 418. T. I. 2e. P. p. 7.

Aminpal, 58e. Rajah, 11e. de la 1e. famille, paye tribut à *Afrassiab*, maitre de l'*Iran*. Cette époque répond au 8e. siecle avant l'Ere chrétienne: *Afrassiab*, Roi du *Touran*, occupa réellement alors l'*Iran*, pendant 12 ans. Mém. de l'Acad. T. 40. p. 523. Can. chronol. des Rois Kéaniens

 Sous

a) Selon le *Modjmel el Tavarikh*, fol. 271 *vers.* — 272 *recto*, depuis *Hoschingh* jusqu'à *Feridoun*, *Peschdad*, la terre de l'*Iran* a été appelée *Hanireh*, *belle* (nom qui répond à celui d'*Iran vedj*). Depuis *Irets*, fils ainé de *Feridoun*, le pays a été appelé *Iran*, du nom d'*Irets* (le *Touran* a tiré le sien de celui de *Tour*, 2e. fils de *Feridoun*). Au 3e. siecle de l'Ere chrétienne, sous *Ardeschir Babekan*, Chef de la Dynastie des *Sassanides*, l'*Iran* a pris le nom de *Zemin Parsian*, *terre des Parsians*. C'est le nom de la Province de *Farsistân* donné au Royaume entier. Les *Sassanides* ou *Sassaniens* en sortoient. Le mot *Farsistan*, ou *Parsistan*, viendra de *fars* ou *pars*, *cheval*; *pareschia*, *cavalier*, en Pehlvi. *Zend-Av. T. II. p.* 488.

Antiquités de l'Inde. Sous *Djivandjat*, 73e. Rajah, 12e. de la 3e. famille, *Rouſtoum daſtan* (des *Romans*), avec des troupes de l'Iran, ravage l'Inde & en tire un tribut. Le regne Indien indiqueroit le 4e. ſiecle de l'Ere chrétienne: mais ibid. je crois qu'il y a ici erreur, ou que des différences dans les regnes antérieurs, plus courts, doivent faire reculer le ſynchroniſme au 5e. ſiecle, où ſe trouve la conquête de l'Inde par *Eſpendrar*, *Rouſtoum*, ſous la Dynaſtie des Kéaniens. La même confuſion, venue de la reſſemblance de nom chez le Prince Indien, aura fait placer le Tribut payé à *Bahman*, fils d'*Eſpendiar*, & Roi de l'*Iran*, ſous *Djivan radj*, 82e. Rajah, 6e. de la 4e. famille.

Les Iraniens viſitent encore l'Indouſtan, au regne de *Deispal*, 91e. Rajah, 4e. de la 7e. famille, ſous la Dynaſtie des *Aſchkaniens*, au 1r. ſiecle de l'Ere chrétienne.

Enfin ſous *Ramtſchand*, 107e. Rajah, 4e. de la 8e. famille, paroit *Mahomet*, *Noſchirvan* regnant en Perſe, au 6e. ſiecle de l'Ere chrétienne: cette Epoque s'accorde avec l'hiſtoire, faiſant les regnes d'un peu plus de 26 ans: & l'on ſait que les calculs fondés ſur les évaluations de regne, ne prouvent guere que pour les ſommes totales; mais qu'il y a tel tems où pluſieurs regnes ſeront plus courts, d'autres plus longs.

Ce peu d'exemples ſuffit, pour montrer dans l'hiſtoire de l'Inde, des points fixes, pris des hiſtoires voiſines, qui en établiſſent l'authenticité.

Mais, dira-t-on, l'Epoque du *Kalïougam* actuel des Indiens, n'eſt que de 115 ans plus bas (éloignée de la création) que le terme où mene, en remontant, le Réſultat donné dans le *Tedzkerat aſſalattin*, pour le regne de *Djedaſchter*. Le Relevé des regnes ne differe de l'Epoque du *Kalïougam*, que de 114 ans, toujours plus bas; le réſultat de la Liſte du P. Tieffenthaler, de 178 ans, ou 153: & l'Epoque de *Djedaſchter* eſt préſentée dans les livres Indiens, comme le paſſage du *Douapar ïougam* au

au *Kalïougam.* Comment concilier ces différentes Epoques, presque d'accord entre elles, avec la réduction par Regnes, Générations, que j'ai proposée?

Ce qui a été dit au commencement de cette Discussion, du calcul des 70 répandu en Asie, à l'Oueſt, à l'Eſt, va donner la solution de cette difficulté.

Les Indiens ont reçu avec le calcul des Septante, l'Epoque 3044 avant Jezdedjerd, à laquelle ils ont étendu la suite de leurs Rois.

On leur parle du Déluge, d'une Cataſtrophe terrible qui a fait périr le genre humain presqu'en entier; & avant ce tems la vie des hommes étoit de près de mille ans: voilà, disent-ils, l'Epoque de *Djedaſchter*, la guerre cruelle des *Pandvans* & des *Kourvans,* le commencement d'une nouvelle Période de Malheurs, où la vie, de mille ans eſt réduite à cent. Ils ont une suite de Rois: ces Rois remonteront jusqu'à l'Epoque de cette Période; les regnes seront en conséquence enflés. Soit vanité nationale, soit erreur involontaire causée par le calcul des Septante, que leur présente l'Occident, tout s'accordera, le commencement de leur nouvelle Période, & la Chronologie de leur Hiſtoire.

Une preuve de ce que j'avance, c'eſt l'intervalle depuis *Djedaſchter,* jusqu'à *Sakvant garhi*, donné, dans le *Tedzkerat aſſalattin*, comme déterminé sur l'Epoque de *Djedaſchter*, faisant regle dans les Regiſtres, les Calendriers. L'Auteur, il eſt vrai, sous *Savein*, 1300 &c. avant J. C. fait mention de l'*Ere de Djedaſchter* marquée sur les monnoyes, dans les Regiſtres. Mais la Critique ordonne de suspendre son jugement, jusqu'à ce que l'on ait trouvé des monnoyes, des Livres de ce tems, ou du moins que l'on connoiſſe l'ancienneté des ouvrages que l'auteur du *Tedzkerat aſſalattin* a consultés. Et quand on voit que son Epoque de 1865, sous *Birbah*

bah, 700 &c. avant J. C. eſt une ſuite du calcul erroné de la premiere race; & que l'erreur corrigée, s'accorde avec la ſomme 3044, qui eſt à peu près celle des regnes, on eſt tenté de croire que tout a été arrangé après coup.

L'Intervalle de *Djedaſchter* a la fin de *Sakvant Garhi*, eſt comme je l'ai dit, de — — — — 3044. ans

Ajoutez de l'Ere de *Bekermadjit*, à J. C. — 57.

de cette Epoque à l'Hegire — — 622.

Vous aurez de *Djedaſchter* à l'Hegire — — 3723. ans

C'eſt la ſomme d'années qu'ALBUMASAR compte entre le Déluge & l'Hegire; ſomme qui s'accorde comme on l'a vu dans le 1r. article, avec les dates de 5328, d'Adam à J. C.; de 3101, du Déluge à l'Incarnation, données par le même Aſtronome. Des rapports auſſi précis ne viennent pas du hazard. Or j'ai prouvé que le calcul d'Albumaſar avoit été fait ſur celui des Septante, indépendamment des rapports aſtrologiques qui ont encore pu y ſervir de baſe; qu'il étoit même bien antérieur à cet Aſtronome. C'eſt donc de la Verſion des Septante, que les Indiens ont reçu ou tiré la 1e. Epoque de leur Chronologie, la 1e. date de leur Hiſtoire. Dans cette chronologie il n'eſt fait aucune mention du *Kaliougam*, dont pourtant le commencement coïncide préciſement avec la ſomme des regnes, avec l'Ere de *Djedaſchter*: c'eſt que l'invention du *Kaliougam*, qu'il étoit plus naturel de placer ſur les monnoyes que les Eres de deux Rajahs, quelque célebres qu'ils fuſſent, eſt poſtérieure à la confection de cette Chronologie.

Je le repete, l'Epoque de 3101 avant J. C. eſt celle du Rajah *Djedaſchter*, du *Kaliougam*; & elle eſt conſtatée par le relevé des Regnes: mais tout ce que j'ai dit juſqu'ici prouve que cette Epoque n'eſt pas d'ori-

gine

Indienne, que l'Inde l'a empruntée de l'Oueſt, & y a adapté les années de ſes Rajahs. Antiquités de l'Inde.

La ſomme de ces années, eſtimée ſur une évaluation que la Critique peut avouer, & conſtatée par le ſynchroniſme des Rois de Perſe, ne remonte réellement qu'au 2e.ſiecle après le Déluge, ſelon le Calcul du Texte Hebreu.

J'ai tâché, dans cette Diſcuſſion, de développer l'origine & la marche des Epoques, des Périodes Indiennes: elles viennent de l'Oueſt, & n'en ſont que plus reſpectables.

Quant aux Tables aſtronomiques que l'on pourra produire, comme l'ouvrage propre des Indiens, avant que de les recevoir, on me permettra de demander.

1°. Si elles viennent des Brahmes de *Benarès* ou de *Noudia* dans le *Bengale*, des Pagodes de *Jagrenat*, de *Cangevarom*, de *Scheringam*, de *Schatembron*, *Ramanandabouram*, à la côte orientale de la Presqu'île de l'Inde.

2°. Quel eſt l'auteur de ces Tables, & en quelle année elles ont été dreſſées. De ſimples conjectures, dans une matiere telle que celle-ci, ne ſatisferont jamais les eſprits accoutumés au vrai.

3°. Qui a traduit ces tables dans le pays; pour cela des Interprêtes de Comptoirs Européens ne ſuffiſent pas.

4°. Comment & en quel tems elles ont paſſé dans les mains de ceux qui les regardent en Europe & voudroient de même qu'on les regardât comme des Tables de la plus haute Antiquité.

Sans ces préliminaires on s'expoſe à prendre un ouvrage emprunté, traduit, pour un Ouvrage de l'Inde & original. Les Indiens ont beaucoup d'eſprit

Antiquités de l'Inde. d'esprit & de pénétration; & quand il n'est pas question d'usages nationaux, ni de religion, ils employent volontiers les connoissances étrangeres qui peuvent leur être utiles. On trouve chez les Orientaux, un grand nombre de Tables astronomiques & de commentaires sur ces Tables. Les plus célebres sont celles d'*Abdourraman Soufi*, de 903 de J. C.; celles de *Nasir eddin Tousi*, nommées les Tables *Ilkhaniennes*, de 1261; celles d'*Oulougbeigue*, de 1437. En lisant les simples ouvrages traduits, d'*Albategne*, d'*Alfragan*, d'*Oulougbeigue*, de *Schah Koldji*, les Commentaires de Golius, de Gravius, de Hyde &c., on voit clairement chez les Asiatiques, Arabes, Persans, Indiens &c. une chaine d'Astronomes, depuis Ptolemée, avant même ce Personnage a); on y découvre une tradition non interrompue de vérités astronomiques, fondées sur des observations, souvent repetées, sur des travaux ordonnés, encouragés par de grands Princes.

Aboulfarag. Dyn.lat.p.161 Ulugh Beighi Tab. Præf. p. 21-22. Mss. Arab. Catal. Bibl. Reg. p. 219. 220. no. 1109. 1113. 1116. Mss.Pers. Catal. Bibl. reg. p. 287. 288. n. 163. 173. p. 287. n. 164. 171. 172.

Les Tables astronomiques que j'ai citées, les ouvrages des Savans qui ont rapport à ces matieres, sont connus, dans l'Inde, de tous ceux qui se mêlent d'Astronomie. Ils ont encore les *Tables de la Hire*, traduites avant 1734, par les ordres de *Djessing*, Rajah de *Djaepour*, à l'Ouest d'*Agra*. On connoit les travaux astronomiques de ce Prince avec les P. P. Boudier & Pons; les rapports des Brahmes du *Tanjaour* du Carnate, avec les Missionnaires Danois.

Lett. Edif. T. 21. p. 452-454. T. 26. p. 237.

Eclairciss. sur la Carte de l'Inde 1753. p. 46.

Depuis longtems l'Inde est devenue le rendez-vous de toutes les nations. C'est un fait certain, que l'auteur du *Tedzkerat assalattin*, allegue en 1712, pour établir la superiorité de cette contrée sur le reste du monde. „Ce

fol. 26. rect. vers.

a) On peut ajouter encore, à l'appui du Systeme de M. Anquetil, la remarque, qu'on trouve dans les tables Indiennes, l'Equation du Centre du Soleil, de 6°. 10'. la même que Ptolemée employoit: plus grande de 15', qu'on ne la suppose aujourdhui. *B.*

„Ce qui prouve, dit-il, l'excellence de cet Empire, c'eſt que les habitans „des Royaumes éloignés; ſe ſéparent des biens de ces Etats, de leur Patrie, „arrivent dans l'Indouſtan, s'y établiſſent; & le *Roumi*, (le Grec, le Turc „&c.) & le *Zangui* (l'Abeſſin), l'*Arabe* & le *Frangui* (l'Européen), l'*Irani* „& le *Tourani* (le Perſan & le Tartare) deviennent tous Indouſtans; que „de pauvres qu'ils étoient, ils parviennent aux Richeſſes; de manquans du „néceſſaire, à l'Opulence: *Mof les anbe tavangueri o binavaïan be daulat* „*mi raſand.*"

C'eſt la fontaine de Jouvence: „le vieillard, dit l'Auteur en vers, y „vient, & s'en retourne jeune; ſa main eſt rendue ſouple, délicate, com„me la perle: ce qui y attire une telle quantité de monde, que tout y de„vient cher."

On voit que les Indiens connoiſſent très bien le motif de nos expéditions orientales, qu'ils nous peignent tels que nous ſommes, & conſignent le portrait dans leurs livres.

Il réſulte de ces Voyages, des communications qu'ils ont produites, que les nouvelles connoiſſances acquiſes par les Indiens, ont du influer ſur la conſtruction de leurs Tables aſtronomiques a): Ces emprunts n'étonneront pas quand on ſaura qu'en 1759 l'Aſtronome qui dreſſoit à *Surate*, le

 Calen-

a) *Abraham*, *Abeneſra*, & d'autres Aſtronomes Juifs, Arabes &c. font mention des *Tables des Indiens.* En attendant que l'Etude des langues nous ait ouvert le Sanctuaire des ſciences de l'Inde, on pourroit tirer pour la connoiſſance de l'Aſtronomie de cette Contrée, un grand ſecours des Ouvrages des Aſtrologues Juifs, Arabes, Perſans, des 9-14 & 15e. ſiecles: Pour les Epoques, les Phénomenes celeſtes, ils citent les Indiens, comme les Perſans: il eſt prouvé par l'Hiſtoire, que l'Aſtrologie a été le berceau de l'Aſtronomie, ainſi que le beſoin de regler les Pratiques religieuſes, les Uſages civils, & les tems de l'Agriculture.

Antiquités de l'Inde. Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 327.

Calendrier pour le Nabab, &c.; c'eſt à dire, pour des Mahometans, des Indous, des Parſes &c. étoit un Parſe, nommé *Kaons*, qui s'étoit formé ſous des Parſes venus du *Kirman*, & ſuivoit les principes d'*Ouloughbeigue*, dont les Tables lui ſervoient de regle.

J'ai dit qu'il falloit ſavoir le degré de confiance, que peuvent mériter les perſonnes qui produiſent les tables Indiennes. On va voir, qu'en fait de livres, les Savans du plus grand mérite manquent quelque fois de Critique.

Poggii Bracc. Flor. hiſt. de Var. Fortunæ. Lib. 4. &c. ed. J. Oliva, in 4o. 1723. p. 126. 146.

Dans le Voyage du Venitien Nicolas, qui étoit dans l'Inde au commencement du 15e. ſiecle, on lit, „que chez les Indiens l'année eſt de „12 mois, qu'ils ont différentes manieres de compter les années, que la „plus grande partie date du regne d'Octavien, au ſiecle duquel l'Univers „fut en paix; & ils diſent qu'il y a 1490 ans.“

C'eſt viſiblement l'Ere de *Bekermadjit*, dont le regne porte, dans l'Inde, le Caractere de celui d'Auguſte, dans l'Ancien Monde. Otez 57 de 1490, reſte 1433, pour l'année, depuis J. C. que donne ici l'Auteur de la Relation de ce Voyage.

Doctr. Tempor. T. I. Lib. 2 C. 51. p. 129. Chronol. reform. T. I. p. 52.

Le P. Petau, & après lui le P. Riccioli, habile Chronologiſte, mais fort inférieur à ſon Confrere, qu'on ne lit pas aſſez: ces deux Savans n'ont point reconnu l'erreur de Pogge. Ils prennent les 1490 ans, pour des années lunaires, & placent le commencement de cette Ere à la 2e. année Julienne, 44 avant J. C., où J. Cæſar fut tué. Scaliger lui-même,

De Emend. Temp. lib. 5. Er. Calec. p. 491.

qui préſente l'Ere de *Bekermadjit*, ſans le ſavoir, en donnant celle de *Calicut* (907, de J. C. 984 (liſez, 964), des Indiens = 57 av. J. C.), croit cependant que l'Ere des Indiens eſt compoſée d'années lunaires commençant à J. Cæſar.

Antiquités de l'Inde.

La Méprise de ces trois Chronologistes vient de ce qu'ils ont cru l'Itineraire de Nicolas écrit par lui-même en 1400 de J. C. L'ouvrage est de Pogge, qui, comme il le dit positivement, l'a composé sur les récits de Nicolas, avec lequel il a conversé à Florence, où ce Voyageur étoit venu se présenter au Pape Eugene IV. Or l'on voit dans Platine, que ce Pontife s'étoit refugié dans cette ville en 1433, qu'il en partit en 1435: c'est donc à ce tems qu'il faut rapporter la date de 1490. Et ôtant, comme je l'ai dit, 1433 années solaires de 1490, on a 57 ans avant J. C. Epoque de l'Ere de *Bekermadjit*, antérieure à Auguste.

id. de Anno Arab. &c. p. 116. Nicolaus Contius in itinerario suo scribit &c. anno - - Christi 1400.

lib. cit. p. 126. Plat. de Vit. summ. Pontif. 1530. fol. 316-319.

Le Regne de ce Prince rétablit pour quelque tems la paix dans l'Inde, comme fit celui d'Auguste dans l'Empire Romain. Pogge a fini son 4e. livre, qui est la Relation du Voyage de Nicolas, vers 1450. Cette somme ôtée de 1490 feroit remonter le commencement de l'Ere Indienne 40 ans avant J. C., ou 41, à l'Empire d'Auguste. Ces raisons auront porté l'Ecrivain Florentin à prendre cet Empire pour le point d'où elle part. La somme des Années (1490) est du Voyageur Nicolas, l'attribution au regne d'Auguste, de l'Ecrivain Pogge.

Pogg. lib. cit. Præf. p. 27.

On voit par là qu'il ne suffit pas d'être Curieux, Historien, Chronologiste, Astronome, pour recueillir le témoignage des Voyageurs, & l'employer sûrement. La connoissance des Pays est encore nécessaire, celle de l'Histoire, des Langues; pour l'Inde, le *Persan*, l'*Arabe*, le *Tamoul*, le *Talenga*, le *Bengali*, le *Samskrétam* &c. Je ne me lasse pas de le repeter; peut être qu'à la fin il se trouvera des oreilles pour m'entendre; si l'on veut, sans avoir rien lu des Livres Indiens, sans avoir examiné les Monumens de ce Pays, avec la Critique, qui jusqu'ici a fait loi pour l'Histoire Grecque, Romaine, Orientale, pour l'Histoire de l'Europe même moderne; si l'on veut sur de simples extraits envoyés de l'Inde, juger de l'Histoire des Indiens, de leurs Sciences, de leurs Langues à l'aide d'une cin-

quantaine de mots, on s'expose à placer la Nouvelle Zemble sous l'Equateur.

J'ai assez bonne opinion de mon siecle, pour croire que le gout des Romans, des Fabliaux, cedera enfin à l'amour éclairé du Vrai. Tandis que nous classons les Sciences de l'Inde, sans les entendre, nos voisins en tirent le suc, qu'ils goutent très bien. Ne leur envions pas ce foible avantage: mais imitons leur marche qui va droit au but, pour un objet plus digne, le seul digne de l'homme, de l'être pensant, la connoissance exacte du pays, & le bonheur, s'il est possible, de ses paisibles habitans.

J'ai l'honneur d'être &c.

Monsieur

Paris, le 19 Mars 1786.

Vôtre &c.

ANQUETIL DU PERRON.

Fautes à corriger.

Sur le Titre général qui précede la Dédicace à la Verité, lig. 2 lisez HISTORIQUES.

Sur la même feuille, la seconde page de la Préface doit porter le numéro VIII.

A la premiere page de la Préface, lig. 5. lisez employés

ibid. lig. 15. — à l'Ouest;

RECHERCHES
HISTORIQUES ET GEOGRAPHIQUES SUR L'INDE

I. PARTIE.

Suite Chronologique des Rois MARATES du TANJAOUR, commençant à EKOGI, l'an 1675, de l'Ere Chrétienne, jusqu'à TOULLASOU RAJAH, regnant en 1783: accompagnée de détails sur les principaux Rois de la Presqu'île de l'INDE, depuis la fin du 15e siecle.

INTRODUCTION.

Ce qui a donné naissance à cet ouvrage; Précis des Fragmens historiques de M. Orme sur l'Indoustan; de l'Histoire &c. de la Compagnie Angloise &c. sur les Rois du Tanjaour; titres des Souverains de la Presqu'île de l'Inde; Examen de l'opinion de M. Orme sur la date du Premier Regne Marate du Tanjaour; des assertions de l'Auteur de l'Histoire &c. de la Compagnie Angloise &c. Importance de cette Discussion; sources principales où l'Auteur a puisé.

L'Histoire, la Géographie, l'étude des Langues, sont des objets naturellement liés. On ne connoit les peuples qu'en consultant leurs Monumens civils et réligieux, en parcourant les pays qu'ils habitent: et les langues sont la clé qui ouvre ce Sanctuaire, non moins respectable que celui des opérations physiques de la nature et dont l'entrée est aussi nécessaire pour l'administration des

Etats

I. Partie. Tanjaour &c. Etats, la conduite même de l'homme en particulier; quoique, rebuté par les difficultés, il se contente trop souvent de le saluer de loin.

Je ne parle pas de ceux qui affectent un mépris insultant, pour des connoissances auxquelles ils ne peuvent atteindre. Le goût des choses vraiment utiles les reprendra. Il y a un cours pour les erreurs, pour les différentes especes d'ignorance, comme pour les différens genres de sciences: & l'homme, se réveillant du sommeil léthargique, dans lequel le Fanatisme d'un côté, de l'autre la fausse Philosophie cherchent à le plonger, verra avec étonnement que ces montagnes de glace, ces ténebres Cimmériennes, cette apathie géométrique, qui n'est remuée que par la lie des plaisirs des sens, & que la paresse, sous des dehors imposans, se plait à lui présenter comme le fruit de la raison épurée; honteux d'avoir cédé à l'attrait d'une séduction commode, mais humiliante, l'homme verra avec douleur que par là il s'est privé de tout ce qui étoit propre à éclairer son esprit, flatter légitimement son coeur, & embellir son imagination.

On a reproché avec plus ou moins de raison aux nations commerçantes, de ne considérer le plus souvent, dans les contrées qu'elles visitent, que ce qui est propre à favoriser leur négoce, & de cacher, selon leurs intérêts, les connoissances qu'elles peuvent avoir acquises même sur d'autres objets: monopole aussi honteux, aussi nuisible à l'humanité, que celui des denrées, des marchandises. Mais l'excellente *Histoire des expéditions militaires des Anglois dans l'Inde*, par M. ORME *a*), affoiblit fort cette imputation: et les nouveaux ouvrages

a) *A History of the military transactions of the british nation in Indostan from the year 1745. London*, 1 Vol. 1763, 2 Vol. 1778 in 4to. Le 1 Volume de cet ouvrage, chefd'oeuvre de bon sens et d'impartialité, a été traduit en françois; le second ne l'est pas encore. Je ne citerai de celuici que ce trait important. M. Orme, L. VII. p. 128. 129. rapporte que dans le Bengale, en 1757, „les François (de *Schandernagor*) au lieu de se joindre au Nabab (*Saraddjeddaulah*, contre *Calcutta*), ce qu'il eut été de leur intérêt d'éxécuter sans délai, lui refuserent

ouvrages que le même savant & judicieux Historiographe de la Compagnie des Indes Angloises, donne journellement, sont très propres à la faire cesser entierement. I. Partie. Tanjaour &c.

Je m'arrête un moment à celui dont il vient d'enrichir sa Nation, les *Fragmens historiques sur l'Empire Mogol, les Marates, et les affaires des Anglois dans l'Inde, depuis 1659. 1 Section* a).

Cette production, aussi utile dans les circonstances actuelles, qu'intéressante, est divisée en deux parties.

La premiere offre le recit de ce qui s'est passé dans l'Inde, depuis 1658, commencement du regne d'*Aurengzebe*, jusqu'à la mort, en 1689, de *Sambagi*, fils et successeur du fameux *Sévagi*. Le portrait de ce héros, qui a fondé l'Empire *Marate*, à la vue et malgré les efforts prodigieux d'un Monarque aussi puissant qu'*Aurengzebe* est tracé de main de maitre.

La 2e Partie des *Fragmens historiques*, est une suite de *Notes*, auxquelles renvoye la 1e Partie et qui présentent sur l'Histoire, la Géographie, le Commerce de l'Inde, les intérêts respectifs des Nations qui l'habitent, des détails que

A 2 M. Orme

„refuserent leur secours, et proposerent aux Anglois, que les deux Nations s'engageassent par Traité à ne point commettre l'une contre l'autre d'hostilité dans le Bengale, tant „que la guerre dureroit en Europe." Voyez encore p. 720.

On lit dans le même Historien, p. 139. qu'à l'arrivée de trois vaisseaux de *Bombaye*, chargés de Troupes, et du *Cumberland*, vaisseau de 74 canons, le Colonel *Clive* renvoya les Députés de *Schandernagor*, qui étoient près de lui, n'attendant que la signature du Traité de *Neutralité pour le Gange*, mis au net, et qu'ils croyoient absolument terminé. J'étois en 1757 dans le Bengale. Ce que M. Orme vient de rapporter s'est passé sous mes yeux. L'Europe peut juger par là de la légitimité de l'Empire que les Anglois se sont arrogé dans le Bengale, et de la délicatesse de leur conduite à l'égard des François, dans cette contrée.

a) *Historical Fragments of the Mogul Empire; of the Morattoes, and of the English concerns, in Indostan. From the year 1659. (Sect. 1.) Lond. 1782. 8vo.*

I. Partie. Tanjaour &c.

M. Orme a puisés dans tous les voyageurs connus, dans des Ouvrages Persans estimés, et même dans le dépot des archives de la Compagnie Angloise; communication qui fait honneur à cette Société de Commerçans.

Pour les livres en langue du pays, il a profité des lumieres de M. *Bougton Rouse*, qui a commandé à *Daka*, dans le Bengale, et qui sait parfaitement le Persan.

Les *Fragmens historiques* sont accompagnés de trois Cartes, qui comprennent la Presqu'île de l'Inde, depuis le Cap *Camorin*, au 8e degré de latitude septentrionale, jusqu'au 23e, avec des routes prises de plusieurs Voyageurs. Ces Cartes sont de M. *Orme* lui-même; et elles ne pouvoient venir d'une meilleure main. Personne n'est plus en état qu'un historien exact, de tracer, de rendre fidélement les pays devenus le théatre des événemens qu'il rapporte: c'est un avantage pour la vérité, que le même homme puisse en même tems parler aux yeux et à l'esprit. Les trois Cartes des *Fragmens historiques* sont partie d'une Carte générale de l'Inde, de la composition du savant Historiographe, et qu'il n'a pas encore publiée: ainsi elles n'en sont que plus précieuses.

La maniere dont la I. Section des *Fragmens historiques* est exécutée, doit faire attendre les suivantes avec impatience. Le lecteur n'est pas accoutumé, et c'est pour lui un plaisir nouveau, à voir discuter sur les affaires de l'Inde, jusqu'aux dates, aux époques, et cela avec l'exactitude la plus scrupuleuse, sans que rien décele de quelle Nation est l'auteur.

L'époque qui embarasse le plus M. Orme, est celle de l'invasion du *Tanjaour* par *Ekogi*. Elle a donné lieu à la note 76 (*notes*, p. 141 — 152) et ce Savant a raison d'être surpris *a*) „que dans une querelle de l'importance de celle qui

a) We admire, that in a dispute of such importance, as that which has been lately agitated between the Nabob of Arcot and the Rajah of Tanjore, no regular history has been produced of this country, from the accession of ECCOGI, who is the ancestor of the present RAJAH;

„qui s'eſt élevée dans ces derniers tems (en 1773 &c.) entre le Nabab d'*Arcate* „et le Rajah de *Tanjaour*, on n'ait pas produit d'hiſtoire en regle de ce pays, „depuis l'acceſſion d'*Ekogi*, de qui deſcend le Rajah actuel; non plus que la „date des morts dans la ſucceſſion (à la Couronne;) celle des hoſtilités dans la „famille de ces Princes ou avec leurs voiſins; leur reconnoiſſance du Gouver-„nement Mogol, ou la réſiſtance qu'ils y ont oppoſée.“ I. Partie. Tanjaour &c.

M. Orme ajoute que „les dates une fois données, ce que l'Europe a beſoin „de connoître ſur ce ſujet, peut ſe mettre en peu de pages; que les Actes pu-„blics, aveux, conſentemens, traités, ſeront de pures traductions; et que „pour raiſons qui s'offrent naturellement, ils ne doivent être préſentés ſous au-„cune autre forme.“ Rien de plus juſte que ces obſervations. Si cette marche avoit toujours été ſuivie par les hiſtoriens, que de recherches d'épargnées, de doutes levés, de ſoupçons détruits!

Ainſi dans un Ouvrage *a*) annoncé comme fait ſur des Titres, des Actes authentiques, et qui traite directement des affaires du *Carnate* depuis 1686 juſqu'en 1756, on attribue à *Schahgi*, Roi du *Tanjaour*, des faits qui regar-

 dent

RAJAH; not even the dates of death in the ſucceſſion, nor of the hoſtilities, whether in the family, or with their neighbours; their acknowledgments, or reſiſtance of the Mogul government. All that is neceſſary to know in Europe, if dates are given, might be compoſed in a few pages. The public acts, agreements, and treaties, would be mere tranſlations: and for obvious reaſons, ought not to be preſented in any other form. *Hiſt. Fragments. Sect. I. notes* p. CLI. LII.

a) *The Hiſtory and Management of the* EAST-INDIA COMPANY, *from its Origine in 1600 to the preſent times. Vol. I. Containing the affairs of the* CARNATIC; *in which the* RIGHTS *of the* NABOB *are explained and the* INJUSTICE *of the* COMPANY *proved. The whole compiled from authentic records. London: Cadell, 1779. 4to.*

I. Partie. Tanjaour &c.

dent *Ekogi*, ſon pere; et la ſucceſſion *a*) de ce Prince eſt rapportée avec une confuſion qui donne droit de ſuſpecter les Monumens que l'Auteur cite dans ſes notes, s'il en a bien pris le ſens *b*).

C'eſt cependant ſur de pareils garants qu'il conclut comme ayant préſenté une chaine de faits, qui répandent la lumiere ſur un ſujet jusqu'ici très mal entendu *c*) 1. „que les Mahométans (c'eſt à dire l'Empire Mogol), ont acquis ſur le

a) Though Shaw-ji, the eldeſt ſon of *Ecko-ji*, enjoyed the enſigns of government, he poſſeſſed not the whole territories of Tanjore. Theſe were divided between him and his brothers *Shurfa-ji* and *Tucko-ji*. *Shaw-ji* held the capital and its diſtrict; *Shurfa-ji* poſſeſſed Madeopatnam; and *Tucko-ji*, Punda nellore. Upon the death of *Shaw-ji*, without iſſue, his brother *Shurfa-ji* obtained the title of Naig, and the dominion of Tanjore; but his brother *Tucko ji*, by his intrigues, kindled the flames of a civil war. Both the brothers died ſoon after; *Shurfa-ji*, without lawful iſſue; but *Tucko-ji* left a ſon, *Baba-Saib*, who ſucceded to the government of Tanjore. *Baba-Saib* did not long ſurvive his acceſſion to that dignity, and having left no iſſue, and the ſon of his brother *Nana*, being ſtill an infant, his widow was dignified with the titles of government, whilſt *Seid*, the commander of the fort, poſſeſſed the whole power. But ſhe was ſoon diveſted of even the appearance of authority, and thrown into priſon. *Seid* raiſed a real or pretended ſon of *Shurfa-ji*, to the office of Naig; but that wretched figure ſoon fell a ſacrifice to the rage or convenience of his macker. *Sahu-jee*, the ſon of *Tucko-ji*, was then placed in the government; but either his own incapacity, or the jealouſy of *Seid*, deprived him of his authority. *Seid* ſent for *Pretaupa-Sing*, natural ſon of *Tucko-ji*, who lived in a diſtreſſed condition at Madeopatnam and placed him in the government in the year 1741. One of the firſt acts of authority executed by *Pretaupa-Sing*, was the aſſaſſination of the man to whom he owed his elevation *). *The Hiſt. and Managem. &c. chap. 3. p. 59.*

b) *Revolutions of Tanjore MS. — Culnamma of Zulfukar Cawn. — Nabobs papers &c.*

c) The preceding chain of facts has, it is hoped, rendered more clear a ſubject hitherto very imperfectly underſtood. It appears, that the Mahommedans acquired that moſt indiſputable of all rights, the right of conqueſt, in a regular and ſolemn war, to the *Carnatic* and

*) *Revolutions of Tanjore, MS,*

„le Carnate et tout ce qui en dépend le plus incontestable de tous les droits, ce- I. Partie. Tanjaour &c.
„lui de conquête, dans une guerre réguliere et solemnelle. 2. Que la province „de *Tanjaour* a toujours été regardée comme une division du *Carnate*, et une „dépendance ou plûtôt une portion de sa souveraineté. 3. Que les *Naiques* de „cette contrée ont été, dans l'origine, sujets des Rois du Carnate de race Indoue. „4. Que leur sujettion (*Allegiance*) a été transportée par conquête, soit généra-„le (du Carnate), soit particuliere (du Tanjaour), aux Rois de *Golconde* et de „*Visapour*. 5. Que les *Mogols* comme Conquérans (des Etats) de ces Prin-„ces (en 1686, 1687) ont acquis un titre général, indubitable, â toutes les pré-„tentions de domaine qu'ils avoient sur ceux qui dépendoient de leur (couron-„ne). 6. Que, ce qui donne plus de force â ce titre, ils ont acquis le droit en-„core

and its dependencies. That the province of *Tanjore* had always been considered a division of the *Carnatic*, and an appendage or rather a part of its sovereignty. That the *Naigs* of that country had been originally the subjects of the kings of the Carnatic of the Indian race. That their allegiance had been transferred, by a particular as well as a general conquest, to the kings of *Golconda* and *Bijapour*. That the *Moguls*, as the conquerors of those princes, acquired an undoubted general title to all their claims of dominion, over their dependents. That in enforcing that title, they had acquired the still more incontestible right of particular conquest to the territory of Tanjore. That the present race of Rajahs obtained, by treachery, and not by war, possession of that country, several years after the Moguls had acquired a right of conquest to the Carnatic and its dependencies. That the seizure of Tanjore by *Ecko-ji* was considered, as it actually was, an invasion of the rights of the Moguls. That the emperor, in asserting those rights, stript the son of *Ecko-ji* of his government. That his receiving back that government, upon the conditions on which it was received, was establishing a constitution and tenure, rendering him, his posterity and successors, vassals of the empire. That, by breaking the conditions upon which that constitution and that tenure were founded, subsequent Rajahs had been subjected to punishments, to fines and even to deprivation. That they owed the continuance of their authority and government to favourable accidents, and neither to any acquiescence in their rights, or opinion of their power. *Hist. and Managem. &c. p. 60. 61. 56—58.*

I. Partie. Tanjaour &c. „core plus incontestable, celui de conquête particuliere, au territoire du „Tanjaour. 7. Que la race des Rajahs actuels a obtenu par fraude, tromperie, et non par (le droit de) la guerre, la possession de ce pays, plusieurs „années (en 1696) après que les Mogols eurent acquis le droit de conquête, „au Carnate et à ses dépendances. 8. Que la saisie, la prise de Tanjaour par „*Ekogi*, a été regardée, ce qu'elle étoit réellement, comme une invasion „des droits des Mogols. 9. Que l'Empereur, pour assurer ces droits, avoit dépouillé le fils d'*Ekogi* de son Gouvernement. 10. Que recevoir de nouveau „ce Gouvernement aux conditions auxquelles ce (Prince) l'avoit reçu (en se „soumettant à un tribut annuel, et recevant du Mogol le titre de Rajah et la „confirmation du Zemidari de Tanjaour), ç'avoit été établir une constitution „et une forme de tenure, qui le rendoit lui, sa postérité et ses successeurs vassaux de l'Empire. 11. Qu'en manquant aux conditions sur lesquelles cette „constitution et cette tenure étoient fondées, les Rajahs suivans avoient été sujets aux punitions, aux amendes, et même à la perte (de leur Etat). 2. Enfin, qu'ils devoient la continuation de leur autorité et de leur gouvernement „à des circonstances favorables et non à aucun acquiescement à leurs droits, „ni à aucune croyance de (la légitimité de) leur pouvoir."

Telles sont les assertions de l'auteur du *Management* &c. repetées au même endroit; où il prétend que a) les Rajahs de Tanjaour, de la race d'*Ekogi* „étoient dans le sens le plus strict, feudataires, exposés à perdre leur territoire, au profit de leur souverain, à la moindre breche faite à leur devoir, comme sujets."

L'Em-

a) — — — 'that the Rajahs of Tanjore of the race of *Ecko-ji* were, in the strictest sense of ‹ the word, feudatories, liable to lose their territories to their sovereign, upon any breach of their duty, as subjects — — — That the emperor of the Moguls was their undoubted sovereign, who governed them through the medium of his deputy, the Nabob of the Carnatic — — — That they themselves had placed that right (of the Mogul) beyond the

L'Empereur Mogol eſt ce Souverain, qui les gouverne par le Nabab du Carnate, ſon Délegué; ce qu'ils ont reconnu par des écrits qui marquent, „leur humiliation, leur repentir, leur ſoumiſſion, leur abaiſſement;" ſoumiſſion qui a duré avec fidélité, plus de 30 ans. „Que lorsqu'ils ſe ſont écartés de „l'obéiſſance, ils ont été privés de leurs terres, et même ſoumis à des punitions „corporelles." Enfin, qu'en demandant à l'Empereur le titre de *Rajah* pour leur famille, titre qu'ils ont obtenu, „c'étoit reconnoître non ſeulement leur dépen„dance de l'Empire, mais encore, qu'ils n'avoient ni par la naiſſance, ni par ac„quiſition, aucun droit à ce titre."

I. Partie. Tanjaour &c.

„Tel étoit, ajoute l'Auteur, l'état réel du *Tanjaoür* en 1744, quoique „quelques écrivains récens, aveuglés par leur zéle, ſéduits par la faction, ou „dominés par l'intérêt, ayent érigé cette province en Royaume, et ceint d'une „couronne le front de ſon Naique. La vérité eſt qu'alors il n'y avoit dans le „Carnate de pouvoir ſouverain, reconnu, effectif, indépendant, que celui du „Mogol,

the power of cavil, in written teſtimonies of their „humiliation, ſubmiſſion, penitence, and dejection." That, whilſt they acknowledged the condition of ſubjects, they had performed their duty as ſuch, without murmuring, for more than thirty years. That, when they deviated from their obedience, they were deprived of their lands, and even ſubjected to corporal puniſhment. That they were ſo far from aſſuming the ſtate and independence of ſovereignty, that they ſolicited and obtained, from the Emperor, the title of Rajah for their family; and that, by this act, they not only acknowledged their dependence on the empire, but likewiſe, that, neither by birth nor acquiſition, they had any right to that dignity.

Such was the real ſtate of *Tanjore* in the year 1744, though ſome late writers, blinded by zeal, miſled by faction, or ſwaged by intereſt, have erected that province into a kingdom, and encircled the brows of its Naig with a Crown. The truth is, that there was no acknowledged, no effective, no independent, no ſovereign power in the Carnatic, at that time, excepted the Mogul, who had delegated his authority in a regular and legal manner, to the Nizam. *Hiſt. and Manageni. &c. p. 61. 62.*

I. Partie. Tanjaour &c. „Mogol, qui avoit remis son autorité au Nizam (au Soubah) d'une maniere ré„guliere et légale."

Ce ton affirmatif, ce zèle exclusif pour l'autorité du Mogol dans le Carnate, n'a pas fait plus d'impression sur M. Orme, que la crainte d'être soupçonné d'esprit de faction ou d'intérêt. On aime à raisonner avec un Ecrivain, qui, comme lui, écoute, balance les autorités, excuse l'erreur: on rit du fanatisme Politique, qui, en Europe, voudroit faire un crime, celui de léze-Majesté Mogole, à l'auteur qui tenteroit d'ériger le Tanjaour en Royaume indépendant.

Les points sur lesquels pose principalement le systeme de l'Auteur du *Management*, seront refutés dans le cours et à la fin de cette discussion. Mais je ne puis m'empêcher de montrer ici combien la connoissance des langues et des usages, selon les tems, est nécessaire, quand on écrit sur les pays étrangers; pourvu toutefois que l'auteur ne conclue pas de là, que je suis payé par le Roi de Tanjaour: dans certaines matieres une question de mots devient une question de choses.

lib. cit. p. 56. 58. 62. 58. dern. note. Cet Ecrivain dit et repete que le Roi de Tanjaour n'est qu'un *Naique*, titre subalterne; que le premier, qui ait porté le nom de Rajah est le fils d'*Ekogi*, qui reçut ce titre d'*Aurengzebe;* et que les Rois Marates du Tanjaour n'ont jamais mis sur leur *Tschap* (leur sceau) le titre de Rajah: donc, selon l'auteur, ils ne sont pas Princes souverains, indépendans.

En raisonnant de cette maniere, on diroit que les Grands-Ducs de Russie n'étoient pas Princes souverains et indépendans, avant que l'Europe les eut reconnus pour Empereurs; que *Clovis* qui reçut de l'Empereur *Anastase* le titre de Consul ou de Patrice, n'étoit pas maitre absolu dans ses Etats, Roi des François, indépendant.

Chaque pays a un titre qui caractérise la Souveraineté absolue et indépendante. Le mot *Rajah* est Samskrétan, et a passé dans les langues du Sud de la

Pres-

Presqu'île de l'Inde. En Malabar, RASCHA signifie *Roi;* RASCHIÏAM, *Royaume;* RASCHIÏAPARAM, *regne* (le poids du Royaume); RASCHPADDAM, *royauté* (dignité royale); RASCHIÏA PARAM PANNOUGRADOU, *regner* (exercer la charge de Roi). I. Partie. Tanjaour &c.

Rajah est le titre des Rois Indous ou gentils de l'Indoustan, environ au dessus de 14 à 15 degrés Nord; *Nabab,* c'est à dire, *lieutenant,* celui des Mahométans: au midi ils ont d'autres titres.

Dans une famille de *Rajah,* dès qu'un des membres a quelque Souveraineté, quelque Commandement ou dignité, il ajoute à son nom le titre de *Rajah.* Ainsi l'on dit: *Rajah* tel, ou tel *Rajah,* Gouverneur, Prince souverain de tel endroit; *Ekogi rajah,* Naique de Tanjaour &c. Le chef de la famille est appelé MAHA RAJAH, *le grand Rajah:* c'est le nom que portoit le pere d'*Ekogi,* n'étant que simple Ministre du Roi de Visapour.

A la Côte Malabare le Roi des Marates, renfermé à *Satara,* porte bien le nom de *Rajah:* mais le chef effectif de la Nation, résidant à *Ponin,* Capitale de l'Empire, s'appelle PESCHVA, *celui qui va devant,* le Conducteur. Le *Bonsolo,* Marate, & le *Sonde,* sont appelés DESSAÏES, *chefs de contrée:* du mot Samskrétan *deschaha,* pays, Etat. Le *Samorin,* ni le *Travancourt* ne portent pas le nom de *Rajahs.* Management &c. p. 57. mém. de Dupleix. p. 114. Zend-avesta. T. I. I part. p. 223. Relat. des Miss. Dan. T. VI. 6e contin. vocab. p. 36.

A la *Côte de Coromandel,* les Souverains de *Gingi,* de *Maïssour,* du *Tanjaour,* du *Maduré,* ont porté le nom de *Naiques;* & même leurs officiers, de simples chefs; *Heider aali,* avant que d'être Régent du *Maïssour,* s'appeloit *Heider naique.*

Le mot *Naique* est Tamoul ou Malabar. NAÏKAM dans cette langue signifie *Seigneurie & Seigneur;* EKNAÏKAM, *Seigneurie d'un Seul, Monarchie;* VEGOUNAÏKAM, *grand Roi, Despote:* ainsi le mot *Naique,* en lui-même ne marque ni la dépendance ni l'indépendance de la Souveraineté, du Commandement: cette distinction dépend des tems & des lieux.

 L'intro-

I. Partie. Tanjaour &c.

L'introduction des noms de *Rajah*, *Soubehdar*, *Nabab*, qui a suivi l'invasion des Mahométans à la partie méridionale de la Presqu'île, y a fort rabaissé le titre de *Naique*. Cependant les Hollandois, parlant du Roi de Tanjaour, disoient encore, en 1713, sans doute par habitude: le *Naique de Tanjaour*; or à cette époque ce Souverain, de l'aveu de l'auteur du *Management*, avoit le titre de Rajah; & les Hollandois établis dans ses Etats, à *Négapatam*, ne croyoient pas, en l'appelant *Naique*, avilir sa dignité.

ibid. T. I. 11e contin. p. 882. note e.

Ce qui regarde le titre de *Naique* éclairci, la question, pour les esprits moderés, se réduit, rélativement aux droits de l'Empereur Mogol, ou de son représentant, le Nabab d'Arcate, à ce seul point: les Marates étoient-ils maitres du *Tanjaour*, avant qu'*Aurengzebe* fit la conquête du *Visapour* & de *Golconde?*

Pour répandre la lumiere sur un point d'histoire Indienne, qui, influant dans les affaires Politiques, intéresse l'humanité, & pour satisfaire aux désirs de M. Orme, je vais tâcher d'établir d'une maniere fixe l'époque de l'invasion du Tanjaour par *Ekogi*, & donner année par année la date des Regnes postérieurs à ce Prince. En même tems, comme le repos de la *Presqu'île de l'Inde* tient à la situation où se trouve le Tanjaour, remontant deux siecles plus haut, j'examinerai les droits ou prétentions successives du *Bisnagar*, du *Visapour* &c. rélativement à ce Royaume: ce qui amenera des détails historiques sur les principaux Etats de la Presqu'île, depuis la fin du 15e siecle.

Mais d'abord qu'il me soit permis de faire quelques observations sur ce que le savant historiographe de la Compagnie Angloise dit de l'Epoque d'Ekogi.

Il est ici question d'un pays très fertile, abondant en vivres, riche en Manufactures, dans la position la plus heureuse pour le commerce de mer, celui des terres, par le *Caveri* & le *Colram*, jusqu'aux *Ghâtes*, & même, en traversant cette chaine de montagnes, jusqu'à la *côte Malabare*.

Situé

Situé entre le 10e degré environ de latitude septentrionale, & le 11e un quart passant, le *Tanjaour* forme une étendue de 70 milles (25 à 30 lieues) du Nord au Sud; de 60 milles (20 à 25 lieues) de l'Est à l'Ouest; borné au Nord par les fleuves *Caveri* & *Colram;* au Midi, par la mer & le pays de *Marava;* à l'Est, par l'Océan Indien; à l'Ouest, par le District de *Trischenapali* & le pays de *Tondaman.* *a*) I. Partie. Tanjaour &c.

M. Orme, dans son *histoire des expeditions Militaires des Anglois dans l'Inde* avoit placé l'invasion du Tanjaour par *Ekogi*, en 1680. Ce Prince envoyé par le fameux *Sevagi* son frere, au secours du Naique de Tanjaour, mit les états de ce Souverain en sureté contre les entreprises du Naique de *Trischenapali*, son ennemi; ensuite, sous prétexte des dépenses considérables que cette expédition lui avoit causées, il s'empara du Gouvernement, & peu de tems après, se declara lui-même Roi du Tanjaour. T. I. p. 112. ann. 1749.

M. Orme rappelle ce récit dans ses *Fragmens historiques*, & ajoute qu'il en avoit reçu le détail d'une personne employée en 1749 à l'expédition que les Anglois du Fort *S. David* entreprirent en faveur de *Schahgi* second, contre *Prataupsing*, son cousin, Roi du Tanjaour. Mais des recherches ultérieures ne lui permettent plus de croire, qu'*Ekogi* soit entré dans le Tanjaour en 1680, & même il lui paroit douteux s'il agissoit comme Membre ou Officier du gouvernement Marate. notes p. 141. 142.

On verra plus bas, qu'*Ekogi* étoit en effet Rajah du Tanjaour en 1680; que son regne est nommé le *regne des Marates;* & le Roi du *Visapour* étoit Mahometan.

D'ailleurs ce dernier Roi, sur lequel *Sevagi* faisoit tous les jours des prises considérables, & qui d'un autre côté, ayant à redouter l'avidité conqué-

a) On peut voir la description géographique du *Tanjaour*, dans les *Relations des Missionnaires Danois.* T. II. 21e. *Contin.* p. 607. La *Carte*, T. III. 29e. *Contin.* p. 479. *Carte.* Trad. franç. de l'*Abrégé*, 1745. T. I. p. 17—28.

I. Partie. Tanjaour &c. rante d'*Aurengzebe*, étoit trop heureux de pouvoir unir ses intérêts à ceux du Roi de Golconde; ce Prince ne se sera pas dégarni: il ne se sera pas lui-même affoibli en permettant à un corps de troupes considérable de le quitter, pour passer les Ghâtes & aller, au Sud du Carnate, terminer une querelle à laquelle sa propre situation ne souffroit pas qu'il prit part; & cela, sous les ordres d'un général, *Ekogi*, qui avec de pareilles forces, pouvoit, comme *Sevagi* son frere, secouer le joug du Visapour, & même se tourner contre son ancien maitre.

Les mêmes difficultés, dans ces circonstances s'opposoient à l'entreprise, si l'on suppose *Ekogi* parti de lui-même avec des troupes Marates, sans mission ni du *Visapour*, ni de *Sevagi*, qui étoit maitre de *Gingi* depuis 1677.

Une premiere objection contre la date de 1680, est la mort de *Sevagi* arrivée au commencement de cette année; l'influence qu'elle dut avoir sur les projets du Gouvernement Marate, quelques arrangemens qu'on eut pris pour l'Expédition du Tanjaour, avant ce funeste évenement. M. Orme ne croit pas que cette objection suffise pour détruire la date en question. Je pense que cet habile historien a raison: cependant on ne peut refuser une force réelle à l'objection. Par la mort de *Sevagi*, *Ekogi* avoit à se soutenir, ayant pris le nom de Roi (*Rajah*) indépendant, contre le Visapour; à se précautionner contre *Hargi Rajah*, qui commandoit en 1680 à *Gingi*, & même en 1687, au nom de *Sambagi*, fils & successeur de *Sevagi*; à lutter enfin contre la puissance d'un Monarque tel qu'*Aurengzebe*. Malgré tous ces obstacles l'établissement a réussi & subsiste encore.

historic. Fragm. not. p. 151. 149.

d. p. 143-145.

2° Le Conseil de *Madras*, en 1681, dans une lettre à M. *Elihu Yale*, chargé de traiter avec *Hargi rajah* pour un établissement à *Goudelour*, donne le nom de *Naique* au Prince du Tanjaour. De là M. Orme conclut que *Ekogi* n'y étoit pas encore; parce qu'il n'est pas vraisemblable que ce chef Marate eût

porté

porté un nom inférieur à celui du Commandant de *Gingi*, *Hargi rajah*, placé par son frere, & nommé *grand Soubehdar*, *Maha rajah*. I. Partie. Tanjaour &c.

Remarquons d'abord que cette objection suppose *Ekogi* envoyé au Tanjaour par son frere *Sevagi*. En second lieu le conseil de Madras pouvoit être accoutumé au nom de Naique, qui, comme je l'ai prouvé, étoit le titre en Tamoul, des Souverains de cette partie de la Presqu'île. On a vu les Hollandois l'employer en 1713, tandisque le Prince s'appeloit Roi des Rois. Le Conseil de Madras pouvoit encore ignorer, qu'*Ekogi* eut pris le nom de *Rajah*, qui, dans cette contrée, n'ajoutoit rien à son autorité: id. p. 144.

J'observe de plus, que, selon M. Orme, il n'y a aucune preuve que le Tanjaour ait été conquis par le Visapour; & que même, si ce premier Etat a relevé de l'ancien Roi du Carnate, il est représenté comme trop puissant, pour n'avoir pas été souvent refractaire. Hist. abrég. de la Miss. Dan. Trad. fr. T. I. p. 17-19. Histor. Fragm. p. 85. not. p. 75. 79.

Le savant Historiographe de la Compagnie Angloise avoue qu'on n'a pas de monumens du tems sur lesquels on puisse compter; & ne voulant rien avancer sans preuves, il abandonne la date de 1680, & en est encore à chercher l'époque de l'accession d'*Ekogi* au trône de Tanjaour, celle de sa mort & la nature de sa Principauté. id. not. p. 145. id. p. 146.

Mais M. Orme se croit obligé de refuter, & il le fait solidement, l'auteur du *Management* qui place le commencement d'*Ekogi* en 1696, neuf ans après la réduction totale du Visapour par *Aurengzebe*, d'après de prétendus renseignemens pris sur les lieux, & sa mort en 1702. Il refute cet Ecrivain par son propre témoignage: dans le *Management*, SCHAHGI successeur d'*Ekogi* est représenté regnant en 1695, puisqu'on y rapporte un acte authentique signé de ce Prince l'an 38 du regne d'*Aurengzebe*. lib. cit. p. 57. 241. hist. Frag. not. p. 147. id. p. 151. Managem. p. 242. note. ci-apr. Sect. V. §. 11.

Une erreur de cette nature, repetée dans un endroit, où l'on donne, vraisemblablement sans le savoir, de quoi la refuter, jointe à l'anachronisme qui fait placer après 1707 des évenemens qui, par le même acte, ont du se passer id. p. 58. et notes.

I Partie. Tanjaour &c. id. p. 26. en 1695: ces méprises me portent à croire que l'auteur du *Management*, bel esprit, mais plus que hazardé dans ses jugemens, a été chargé de rédiger d'une maniere agréable des matériaux qu'il ne s'est pas donné la peine d'examiner, de combiner, de concilier *a*).

id. p. 25. 270 &c. En même tems j'avouerai que son zèle Musulman pour les prétendus droits du Nabab d'Arcate, dans l'affaire du Tanjaour, lui fait dire à la Compagnie Angloise des vérités, dont, malheureusement, le motif qui lui a mis la plume à la main, émousse la force & empêche qu'on ne lui sache gré.

Les difficultés qui regardent l'envoi supposé d'*Ekogi* par le Roi de Visapour, sont les mêmes, si l'on veut avec M. Orme, que le Chef Marate ait quitté cette contrée & se soit avancé vers le Tanjaour, en 1685 ou 1686, de l'aveu de *Sambagi*, son neveu, avant que la ville de Visapour fut investie par *Aurengzebe*. Au lieu de lui donner des lettres de recommandation pour *Hargi rajah* Commandant à *Gingi*, *Sambagi*, mal affermi sur un trône qu'il occupoit contre

lib. cit. not. p. 150.

Catrou. hist. gener. du Mogol. 1715. T. III 3 P. p. 97. 219.

a) Le hazard m'a découvert le Monument d'où cet Ecrivain peut avoir tiré sa date de 1696. C'est le rapport de *Braems* aux Etats généraux. "Ce Voyageur, qui partit de Batavia en "1696, leur dit que, suivant les derniers avis qu'on avoit reçus de la Côte de Coroman-"del, le grand Mogol, après avoir soumis le *Visapour*, s'avançoit vers *Golconde*, comme "si cela étoit arrivé en 1696: tant quelques Voyageurs sont peu exacts. Nous apprenons "par les *Mémoires du Comte de Forbin*, qu'à son retour de Siam en 1687, il aborda à Ma-"zulipatam, dans le tems que le grand Mogol assiegeoit Golconde, et que n'en étant qu'à "30 lieues, il auroit voulu y aller pour voir de quelle maniere les Indiens font la guerre, "mais qu'il ne put trouver de bâtiment pour l'y conduire, la peste ayant dépeuplé Mazu-"lipatam."

Mém. de Forbin T. I, p. 226. et suiv. Amst. 1730.

Ce morceau fait la plus forte partie d'une note qui se trouve à l'époque de la *prise* de Golconde en 1687, par Aurengzebe, dans *l'histoire universelle des Anglois*. Les auteurs de cet ouvrage avoient relevé l'erreur de *Braems* à l'article de *Visapour*. Si la prise de *Visapour* est de 1695, et que la révolution du Tanjaour l'ait suivie de près, cet évenement sera de 1696: voilà, je crois, sur quoi est fondé l'opinion de l'auteur du *Management*; quoiqu'il ait placé la conquête du *Visapour* et de *Golconde* en 1686, 1687.

Trad. franc. Amsterd. 1762 T. 19. p. 48. not. (*) 19. not. (§)

p. 46.

tre les dernieres volontés de son pere, Sevagi, aura plûtôt cherché à fortifier son parti par le corps de troupes Marates aux ordres d'*Ekogi*.

Au reste il n'est pas possible de discuter avec plus de franchise, de netteté que fait ici M. Orme, un point de cette nature. Le sentiment qu'il propose, sans rien affirmer, a tous les dehors de la vraisemblance: mais c'est la vérité qu'il faut; nous l'aimons l'un & l'autre; nous la cherchons. Je crois l'avoir trouvée dans un monument du tems ou à peu près, dressé jour par jour dans le *Tanjaour*, par des personnes instruites, qui savoient la langue du pays, & qu'aucun intérêt national ni personel ne pouvoit aveugler sur les faits, les dates qu'ils ont consignées dans leur Recueil.

Je veux parler des *Relations des Missionnaires Danois de Tranquebar a*). Ce sont des Journaux qui marquent exactement, avec ce qui concerne la Mission, les événemens arrivés aux deux côtes de Malabar & de Coromandel, dans le Bengale même, la succession des Rois de Tanjaour, l'année, le mois, le jour: plusieurs morceaux ont été imprimés à *Tranquebar*, dans l'Inde.

Ces détails sont précieux, absolument nécessaires dans la discussion d'un fait de l'importance de celui dont il s'agit dans cet ouvrage. *Tranquebar*, chef-lieu des Etablissemens Danois dans l'Inde, est dans le *Tanjaour*. La suite des Rois de cet Etat doit être à *Copenhague*, au Bureau de la Compagnie des Indes, depuis

a) M. *Niecamp* a fait un Abregé en allemand (traduit en françois, *Geneve* 1745, 3 vol. in 8vo.) de ces relations, qui comprend les 4 premiers volumes; c'est à dire de 1706 à 1737. Il seroit à desirer que cet Abregé fut continué *). Les Danois, spectateurs des événemens qui rendent la Presqu'île de l'Inde, tristement intéressante, rapportent fidelement ce qu'on craint de voir altéré dans les Relations ou plûtôt *Factums* des Nations belligérantes. Dans les dernieres *Continuations* des nouvelles Relations Danoises, les *Affaires Politiques et Militaires* sont traitées dans des articles à part.

*) Cet Abregé a été continué en *allemand*, dans un volume in 4to. semblable au premier et comprenant tout le reste des *anciennes Relations*, savoir les continuations 45 — 108, années 1737—1767. Halle 1772. Le Ir. vol. a aussi été traduit en *latin*. Halle 1746. *B.*

I. Partie. Tanjaour &c. depuis 1620. Si les dates des Regnes des Princes Marates s'étoient trouvees fausses, il y auroit eu réclamation.

Comme le Recueil complet des Rélations Danoises n'est pas commun, je mettrai en note le texte allemand dans les endroits décisifs.

Il est bon d'observer d'abord, que si les Marates se sont rendus maitres du Tanjaour avant la prise du Visapour par *Aurengzebe*, le fils (ou le petit fils) de *Shimgoul Moul dasse*, fils de *Wagira*, que l'on dit être encore vivant près de *Siringapatan*, dans le *Maïssour*, sera si l'on veut, admis à reclamer la couronne que des Etrangers ont ravie à son ayeul, ou son bisayeul; & il n'y a pas d'apparence que le Nabab d'*Arcate* soit tenté de soutenir sa demande: mais ce dernier Prince ne peut plus se porter pour revêtu de droits du Mogol sur un Etat, qui étoit indépendant, lorsque le Monarque de l'Indoustan s'est emparé du Royaume (le Visapour) dont on suppose qu'il relevoit.

Managem. p. 57. not. * histor. Fragm. p. 147. not. *

Donnons maintenant la suite historique des Rois Marates du Tanjaour, tirée des *Relations des Missionnaires Danois*, comparées avec celles des Ecrivains contemporains, de différentes Nations, qui parlent de cette contrée, ou des pays voisins.

SECTION I.

Regnes d'Ekogi, en 1674 — 1675; de Schahgi, son fils, en 1682. Preuves de l'Epoque de 1675.

§. I.

Premiers Rois Marates du Tanjaour, en général.

Rois Marates du Tanjaour. T. 3. p. 827.

Dans la 32^e^ *Continuation* des *Relations des Indes orientales*, par les Missionnaires Danois, à la date du 28 Juin 1731, de leur Journal, on lit: „il (le Catéchiste Malabar *Raja naiken*) nous a envoyé, comme nous le lui avions demandé,

mande, une Relation des derniers Rois du Tanjaour, de famille Marate; laquelle a toutes les apparences de la vérité (*zuverlässige*.)

a) I. Ekosi-rasa a fait son entrée dans l'année *Râtschada*, qui se nomme proprement en *Grandam*, *Râkschakâ*; c'est à dire 1674-1675 (au mois) de Janvier; & a regné sept ans *b*). I. Ekogi Rajah en 1675.

II. Sagasi ou Sasi-rasa, l'année *Tundumi*; c'est à dire, en 1682 (au mois) de Novembre; (& a regné) 27 ans. II. Schagi Rajah en 1682.

III. Sarubosi-rasa, le dernier mort, l'année *Wirôdi*: c'est à dire, en 1709, (au mois) d'Août; (& a regné) 20 ans. III. Sarbogi Rajah en 1709 (1711)

IV. Tukkosi-rasa, actuellement regnant, l'année *Saumia*; c'est à dire, en 1729, (au mois) de Novembre *c*). IV. Toukkogi Rajah en 1726.

Dans le Tome 4e l'installation de *Toukkogi* est rapportée au 5 Decemb. 1729, d'après la 28e Continuation; celle de *Sarbogi*, en Septembre 1711, parce qu'il est prouvé par les lettres de M. *Ziegenbalg*, écrites dans le tems même, que *Schahgi* est mort le 27 Septemb. 1711. Contin. 42. p. 738. not. (e) T. 3. loc. cit.

L'autorité de M. Ziegenbalg est grande: il vivoit & écrivoit à Tranquebar, lors de la mort de *Schahgi*, & de l'installation de *Sarbogi*; le catéchiste Malabar, vingt ans après.

Le Missionnaire Danois, parlant du Tanjaour, de sa position, de ses forces, le 27 Août 1709, dit que le Roi, alors sur le trône, a assiegé il y a dix T. I. 3. cont. p. 115. 146.

 ans

a) 1. *Ekôsi-râsa*, hielt seinen Einzug im Jahr *Râtschadq*, oder, wie es eigentlich auf Girendisch heist, *Râkschaka* d. i. 1674-1675 im *Januario*, und hat sieben Jahr regieret. 2. *Sagasi* oder *Sâsi-râsa*, im Jahr *Tundumi*, d. i. 1782, im *November*, sieben und zwanzig Jahr. 3. *Sarubôsi-râsa*, der letzt verstorbene, im Jahr *Wirodi*, d. j. 1709, im *Augusto*, zwanzig Jahr. 4. *Tukkôsi-râsa*, der jetzt regierende, im Jahr *Saumia*, d. i. 1729, im *November*. *Der königl. Dänischen Missionarien aus Ost-Indien eingesandter ausführlichen Berichten 3r Theil, 32te Continuation. Halle* 1733. *p*. 827.

b) *lib. cit. T.* 1. *cont.* 5—11.

c) *lib. cit. T.* 3. *contin.* 28. *p*. 385. 386.

ans Tranquebar pendant neuf mois, avec 40,000 hommes, & ne s'est retiré qu'après avoir reçu une somme d'argent. Le Prince qui vivoit en 1699, *Schahgi* fils d'*Ekogi*, à qui convient le trait rapporté par M. Ziegenbalg, n'étoit donc pas mort le 27 Août 1709. Le même Roi qui avoit persécuté les chrétiens du Tanjaour, *Schahgi*, est vivant le 2 septembre 1709, dans le *journal historique*. J'ajoute que dans la cinquieme lettre de la *correspondance malabare* de 1713, il est dit que *Egoschi Rascha* (on verra dans la suite que c'est *Schahgi*) est mort il y a deux ans; dans la note (*c*), environ trois: c'est à dire en 1711, ou à peu près.

Id. 6e cont. p. 269.

Id. 11e cont. p. 878. et not. (c)

Il est donc certain, par les Relations mêmes des Missionnaires Danois, que le Regne de *Sarbogi* n'a commencé qu'en septembre 1711, l'année *Keré* du Cycle Indou.

Consultons les Missionnaires des autres Nations sur les enfans d'*Ekogi*. Le P. *Bouchet* écrit de *Pondichery*, le 2 Octob. 1714: „Nous avons vu „avec admiration les deux freres, Princes de Tanjaour, gouverner tous deux „ensemble le pays qui leur a été laissé par leur frere ainé, qui n'avoit pas d'en„fans. Il est vrai que l'expérience leur ayant appris que cette autorité commu„ne embarrassoit leurs sujets, ils ont partagé entre eux le Royaume de Tan„jaour; mais ils ne laissent pas de demeurer ensemble dans le même Palais, & „d'y vivre dans une parfaite union. Ils sont les enfans du frere du fameux *Se„vadji*, si célebre dans les Indes, pour avoir ébranlé le Trône des successeurs „de Tamerlan."

Lett. Edif. des Miss. de la Comp. de J. T. 14. p. 391. 1e. edit.

id. p. 292. et Relat. des Miss. Dan. T. 1. 11 contin. p. 878. 879

Voilà les trois enfans d'*Ekogi* indiqués en 1714, *Schahgi*, *Sarbogi* & *Toukkogi*; il n'aura fallu que deux ou trois ans de regne commun, pour déterminer les deux freres à partager entre eux le Royaume de Tanjaour: & cet intervalle s'accorde avec ces paroles du P. *Bourzès*, parlant de *Schahgi* le 5 févr. 1715: „ce Prince mourut il y a quelques années."

Lett. Edit. T. 14. p. 455.

On

On trouve des détails sur ce Roi du Tanjaour, parce que les Européens ont eu sujet de s'en plaindre: ce Prince paroit avoir réuni des qualités assez disparates.

Le P. *Bourzès* écrivant de *Madurëi* en 1713, dit que: „le feu Roi de „Tanjaour avoit enfoui quantité de millions" c'étoit le caractere de *Schahgi*. En 1699 il rançonne Tranquebar. En 1709, 1710 il y eut disette à cette partie de la côte. *Schahgi* voulant profiter de la désolation où la sécheresse & les grandes chaleurs avoient réduit le *Marava*, employa pour le soumettre toutes ses forces: mais son armée fut repoussée, & il se vit obligé de demander la paix. Id. T. 12. p. 62. T. 14. p. 454. Lett. Edif. T. 13. p. 2-17. Relat. des miss. Danois T. I. 2. cont. p. 90. 11 cont. p. 870.

On lit dans une lettre du P. *Martin*, sans date, que „des courtisans s'étant échapés de dire qu'un Prince ne doit tolérer aucune des Réligions étrangeres, le Roi (*Schahgi*) faisant peu de cas de cet avis, avoit répondu qu'il ne „vouloit contraindre personne; & que cette réponse avoit fermé la bouche aux „mal intentionnés": d'un autre côté les lettres des Missionnaires Jésuites & les Rélations des Missionnaires Danois rapportent les persécutions excitées sous le regne de ce Prince, contre les catholiques Romains, contre les chrétiens. Lett. Edif. T. 9. p. 191. Reçu et impr. en 1711. Relat. des miss. Dan. T. I. 6e. cont. p. 245. 269. T. III. 28e. cont. p. 385. not. (k)

Voici sur ce sujet un morceau curieux de la lettre du P. Bourzès, que j'ai déja citée, écrite de la Mission de Madurëi, le 5 fevr. 1715.

„Vous n'ignorez pas, dit le Missionnaire, que la Cour de Tanjaour s'est „toujours déclarée contre le Christianisme: dans la persécution qui arriva il y a „13 ou 14 ans (en 1701 ou 1702) rien ne fit plus de peine aux Chrétiens, que „de voir enlever leurs enfans de l'un & de l'autre sexe, pour les confiner dans le „Palais du Prince: on prenoit tous ceux qu'on trouvoit de bonne Caste. Plu„sieurs néanmoins échapperent à l'attention des officiers qui les recherchoient. „Voici quelle étoit la vue du Roi de Tanjaour. Il prenoit un plaisir extrême „aux danses & à tous les tours d'agilité & de souplesse du corps. C'est à ces „sortes d'exercices qu'il appliqua ces jeunes enfans. Outre les maitres de Danse, Lett. Edif. T. 14. p. 448-456.

„il leur donna d'autres maitres pour leur apprendre la Musique, les Langues & „la Poëſie.“

Lett. Edif. T. 9. p. 181. Selon le P. *Martin*, „ce Prince ſe piquoit d'entendre la poëſie.“

Id. T. 14. p. 449. &c. „On leur enſeigna, continue le P. *Bourzès*, à jouer des inſtrumens: „enfin, à en juger ſelon les idées qu'on a en Europe, on peut dire qu'ils étoient „très bien élevés.“

Le Miſſionnaire devoit dire: ſelon les idées qu'ont en Europe les Eleves de nos Peres les Jéſuites. C'eſt calomnier la partie du monde la plus inſtruite, que d'avancer qu'on y regarde comme *très bien élevés* des enfans qui ont Maitres de Danſe, de Muſique, de langues, de poëſie, d'inſtrumens, ſans que la Morale, ni la Religion entrent pour rien dans l'éducation.

„Mais les Indiens, c'eſt toujours le P. Bourzès qui parle, en penſent au„trement. Danſer, jouer des inſtrumens, ce ſont des exercices qui leur pa„roiſſent tout à fait bas & indignes d'un homme d'honneur.“

La leçon eſt bonne, & c'eſt le Tanjaour qui nous la donne.

„Mais ce qui touchoit le plus ſenſiblement les parens chrétiens, c'étoit „le danger manifeſte où étoient leurs enfans de perdre la foi. Le Seigneur, en „haine duquel ce tendre troupeau étoit dans l'eſclavage, veilloit ſur lui d'une „façon bien ſinguliere. Le premier trait de la providence à leur égard, fut le „choix qu'on fit de quelques veuves chrétiennes qu'on enferma avec eux dans le „palais, afin de les ſoigner, & de leur tenir lieu de meres.“

Ce trait prouve que le Chriſtianiſme n'étoit qu'un prétexte pour couvrir le gout du Roi, qui, ſans crime averé ou ſuppoſé, n'auroit pas oſé faire enlever les enfans de ſes ſujets. Si ce Prince en avoit voulu à la réligion même des peres de ces enfans, auroit-il confié *ce tendre troupeau à des veuves chrétiennes pour le ſoigner?* En Europe les enfans enlevés à leurs parens pour cauſe de réligion, on ſe garde bien de les mettre dans des mains criminelles, dangereuſes ou ſimplement ſuſpectes.

„Elles

„Elles (ces veuves chrétiennennes) s'appliquerent d'abord à instruire ces „enfans de ce qu'ils étoient & pour quel crime on les avoit enfermés dans le Pa-„lais. Elles leur firent connoître les obligations de leur Baptême & le bonheur „qu'ils avoient d'être enfans de Dieu: elles leur inspirerent une grande horreur „pour les Idoles & pour ce qui a rapport à leur culte: enfin elles leur enseigne-„rent les vérités chrétiennes autant qu'elles en étoient capables."

Il y avoit, ce semble, de justes raisons d'appréhender que les filles ne „fussent destinées à satisfaire l'incontinence du Prince. C'est ce qui n'arriva pas. „A la reserve d'une seule qu'on mit dans le Serail, & qui fut donnée pour con-„cubine à un Seigneur du Palais; les autres ne furent occupées qu'à la Danse & „à d'autres emplois indifférens."

„Bien plus, comme le Prince n'avoit aucun penchant pour le sexe, non-„seulement il ne songeoit pas à séduire ces jeunes captives, mais encore, ce qui „paroissoit incroyable, il avoit une attention extrême à les conserver dans l'in-„nocence & dans l'éloignement de tout désordre. Je sais sur cela des particu-„larités fort singulieres, mais qui me meneroient trop loin: il suffit de dire qu'il „a été quelque fois cruel sur des soupçons très mal fondés."

C'est que la jalousie, quel que soit son objet, n'écoute rien: elle crain-droit d'être desabusée.

Ceux qui connoissent les hommes, qui ont pratiqué les orientaux, ri-ront sansdoute de l'apologie du Réverend Pere. Dans des matieres comme celles-là, les voiles sont transparens; il faut tout dire, ou ne rien dire absolu-ment. *Le Prince n'avoit aucun penchant pour le sexe*; le reste s'entend: les Marates sont *Linganistes*.

„Malgré cette éducation, beaucoup moins mauvaise qu'on n'avoit lieu „d'espérer dans le Palais d'un Prince Gentil; on ne peut s'empêcher d'avouer, que „quelques uns de ces jeunes gens ont donné dans certains écueils, soit en coo-„pérant à l'idolatrie par crainte ou par complaisance, soit en échapant à la vigi-

„lance

„lance du Prince en ce qui concerne la pureté des moeurs. Mais doit-on s'en „étonner? ne ſait-on pas combien il eſt dangereux, dans un âge ſi foible, d'habi- „ter les Palais des Princes, ſurtout dans l'Inde.“

Ajoutons, quand le danger vient du côté des Princes mêmes. Au reſte, le *ſurtout* n'étoit pas néceſſaire.

„Le Roi de Tanjaour voyant que ſes précautions n'empéchoient pas le „deſordre, prit la ſage réſolution de fixer ces jeunes gens par d'honnêtes ma- „riages.“

Toujours vouloir diſculper la conduite des grands! avec le tems ces en- fans ſortoient de l'âge qui pouvoit flatter le Roi de Tanjaour; il falloit bien s'en défaire: ſi l'on veut, honnêtement.

„Il leur permit de chercher parmi les filles captives celles qui leur agrée- „roient d'avantage. On n'eut point d'égard aux Caſtes; parce que des-là qu'on „eſt eſclave du Palais, on eſt déchu de ſa Caſte, ou du moins on eſt cenſé faire „une Caſte à part.“

„Comme l'inſtruction qu'ils avoient reçue des veuves chrétiennes dans „leur enfance, n'étoit pas ſuffiſante, Dieu ſuppléa à ce qui y manquoit, en „permettant que quelques catéchiſtes trouvaſſent le moyen d'entrer dans le Pa- „lais, ſous prétexte d'y voir leurs enfans, & même d'y reſter quelques jours, „pour les inſtruire ſecrétement. Ces jeunes eſclaves ayant l'eſprit déjà ouvert „par les ſciences du pays, qu'on leur avoit appriſes avec beaucoup de ſoin, fi- „rent en peu de tems de grands progrès dans la ſcience du Salut. On leur en- „voya dans la ſuite peu à peu des livres, des chapelets, des images, & ce qui „étoit propre à entretenir leur pieté.“

Le Pere pouvoit nommer les livres, par exemple l'Ecriture Sainte, & nous faire grace des chapelets & des images.

„Quelques uns d'eux, qui avoient plus d'eſprit & de vertu, que les au- „tres, devinrent comme les chefs & les maitres de cette chrétienté, qu'ils gou- „vernoient avec une prudence qui étoit audeſſus de leur âge.“

„Au

„Au reste quoique le Roi de Tanjaour ait été fort décrié à cause de son „avarice, il n'épargnoit pas la dépense en leur faveur.“ I. Partie. Tanjaour &c.

Le bon Missionnaire se creve les yeux pour ne pas voir.

„Outre les appointemens ordinaires, qui suffisoient pour leur entretien, „il visitoit souvent leurs appartemens, pour savoir d'eux mêmes s'il ne leur man-„quoit rien, & il leur faisoit fournir exactement tout ce qu'ils demandoient.

Quels soins, quelle tendresse! Ces appartemens étoient chacun de trois petites chambres; sans doute comme celui des femmes, que j'ai vu à *Surate*, au Palais de la *Beigom:* une chambre à coucher, une chambre de bain, une chambre pour les domestiques. Est-cè là le logement d'un esclave, d'un enfant, en qui l'on veut punir le crime de son pere; ou bien l'appartement d'un mignon? Lett. Edif. T. 14. p. 457. Zend-Av. T. I. Ie. P. p. 343.

„Mais s'ils gagnoient d'un côté, ils perdoient infiniment de l'autre: il „leur falloit chaque jour danser & chanter en sa présence; & ces chansons étoient „souvent ou contraires à la pudeur, ou remplies d'éloges des faux Dieux; ce „qui s'accordoit mal avec la sainteté du christianisme. La providence a eu en-„core soin de lever cet obstacle: le Roi mourut il y a quelques années.“ Lett. Edif. T. 14. p. 455. 56.

Le Missionnaire rapporte ensuite que son frere, qui lui a succedé au Trône, Prince entêté de la guerre, ne les a gardés dans son Palais, que sur ce que sa mere lui a représenté, que ce seroit une chose honteuse pour lui, de congédier des gens que son frere avoit entretenus & élevés comme ses propres enfans.

„Aussi, ajoute le P. Bourzès, rien n'empêche ces jeunes Néophytes „d'être de *parfaits* chrétiens, que la captivité qui les prive du secours des Mis-„sionnaires, & par conséquent de l'usage des Sacremens.“

Il décrit ensuite la vie qu'ils menent dans le Palais, & qu'il nomme *très édifiante.*

Ceux qui ont vu le pays de près, rabattront beaucoup de ces tableaux faits pour être vus de loin, & intéresser en faveur du sujet. Cependant il est

I. Partie. Tanjaour &c. bon de ſavoir comment les voyageurs, ſelon leur état, rapportent certains traits de l'hiſtoire étrangere. D'ailleurs il étoit néceſſaire d'inſiſter ſur le caractere de *Schahgi*, parce que c'eſt de lui que l'on date la ſuzeraineté reconnue du Mogol ſur le Tanjaour, avec le titre de Rajah accordé par l'Empereur de l'Indouſtan au Naique de cet Etat.

Schahgi, on l'a vu ci-devant, avoit du goût pour les beaux-arts, amaſſoit des tréſors, tentoit des conquêtes, pour avoir de quoi contenter ſes plaiſirs. Quelquefois le ſouvenir de ſon origine reveilloit ſon courage. „Il eſt „outré de ſe voir vaincu par un peuple (celui de *Trichenapali*, ou du *Maduréi*) „accoutumé à recevoir ſes loix." Lett. Edif. T. 9. p. 143.

p. 241. 242. not. * Si l'on peut en croire les deux Actes rapportés dans le *Management a)* il avoit enlevé ſept places à *Ram rajah*, ſon couſin germain, 2e fils de *Sévagi*, ſans doute après la mort de *Sambagi*, fils ainé de ce Conquerant: ce qui ne l'empêchoit pas d'être uni d'intérets avec ce Prince; puiſque *Zulfekar khan*, Nabab d'Arcate, ſoutenant le fils de *Sambagi*, *Schah rajah*, porté par Aurengzebe ſur le Trône de ſon pere, exige de *Schahgi* une promeſſe en forme de ne plus aider le *rebelle Ramrajah*, (reconnu Roi des Marates par la nation,) de n'avoir plus de liaiſons avec lui. Mais comptant peu ſur une parole à laquelle les liens du ſang pouvoient le faire manquer, le Général Mogol, au lieu des ſecours en troupes, que *Schahgi* avoit promis de lui donner contre *Gingi* qu'il aſſiégoit, ſous les ordres d'*Azem Schah* fils d'Aurengzebe, demande dix places, que le Roi, craignant de perdre le Tanjaour, s'engage à lui livrer.

Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 211. note.

Catrou. Hiſt. génér. du Mogol. T. 3. 2e. P. p. 221-224.

Les

a) Comme ces deux Actes ſont les ſeules pieces authentiques ſur leſquelles l'Auteur du *Management* &c. appuye ce qu'il avance au ſujet de *Schahgi*, fils d'*Ekogi*, & ſon ſucceſſeur au Royaume de *Tanjaour* (p. 57. 58. notes), j'en donnerai à la fin de cet ouvrage (*Section* V. §. 2) *l'original*, la *traduction angloiſe*, très fâché de ne pas avoir ſous les yeux l'*Original même Perſan*, pour pouvoir comparer les deux textes.

Les détails que j'ai rapportés, montrent dans *Schahgi* un Prince dominé par des passions, qui ôtent à l'ame toute son énergie: de là les termes humilians dans lesquels son Engagement est conçu. Mais le Tanjaour n'avoit pas été réellement pris par le Mogol, ni *Schahgi* dépouillé de son Royaume. Ce Prince n'est pas rétabli par l'Empereur: il a toujours été, il est toujours Naique souverain. Par foiblesse il signe un engagement du moment, pour sa personne seulement: la vassalité, le tribut, la sujettion, la demande, sans doute suggérée, des titres de *Rajah*, de *Zemidar*, ne regardent que lui & non sa couronne, ses descendans, ses successeurs, le Tanjaour. Les titres n'ajoutent rien à sa dignité; il tenoit le premier de sa naissance: & ses rapports antérieurs avec *Ram rajah*, aux quels on le fait renoncer en 1695; avec *Gingi*, occupé par les Marates de *Sévagi*, font voir une union entre les Princes & les Officiers de cette nation, connue du Mogol, dirigée constamment contre lui; ce qui prouve que toutes leurs expéditions étoient parties d'une même tête, le fondateur de l'Empire Marate, sans relation avec le Visapour.

I. Partie. Tanjaour &c.

Hist. Fragm. p. 220. 223. 224.

§. II.

La date de 1674. 1675 prouvée par les Relations des Missionnaires Danois, comparées. Les trois familles des Rois du Tanjaour antérieures à cette époque.

Je reprends maintenant les Relations des Missionnaires Danois.

Dans le Tome 3e. 32e *Continuation*, p. 827. une note renvoye au *Diarium* ou journal, de 1729, le 21 décembre: & à cette époque la suite de la famille d'*Ekogi*, destructeur de celle des *Wardugs*, Naiques du Tanjaour, est rapportée en abregé, jusqu'à *Sarbogi*, comme dans le passage donné ci-devant, §. 1. & aux pages 878 & 882 du T. I. onzieme *Continuation*, indiquées par la note (k) T. 3. p. 385.

Rel. des Miss. Dan. T. 3. 28e. Cont. p. 385. note (k)

Ces différens passages comparés ensemble, montrent clairement la suite &

I. Partie. Tanjaour &c.

& les années de regne des 4 premiers Rois Marates du Tanjaour; un autre nous fait connoitre les familles qui les ont précedés *a*).

Rel. d. Miss. Dan. T. 3. 28e. Cont. p. 385. n. (k) 32e. Cont. p. 828. et n. (l) T. 1. 11e. Cont. p. 882. 883.

La 1[e] est celle des SORENS, (ou *Tschoren b*)), de 64 Princes: le premier nommé *Nalli*; le dernier *Killi*.

La 2[e] famille; celle des WÆLASEI ou *Waleier*, Malabars, de douze Princes: le 1[r] nommé *Pörabii dei dewen;* le dernier *Kischdtna dewen* (ou *Rama pattira naiker*). Cette famille subsiste encore au midi: elle se soutient par l'agriculture & la nourriture des bestiaux.

La 3[e]; celle des WARDUGERS, ou WALWADUGER, de 4 Princes: *Sewappanaikker*, *Atschudappanaikker*, *Regunâda naikker*, & *Wiseiarâgawa naikker*.

Le titre de *Naique*, qui termine ces 4 noms n'est pas le premier que les Souverains du Tanjaour aient porté; il a commencé environ en 1600. Celui de

a) Sonst ist in des Abgottes *Wöllei-pulleiars* Pagode zu Tanschaur in einen Stein folgendes ausgehauen: Wenn durch zwölf Geschlechter die *Waläsei* oder *Waleier*, (*l*) durch vier, die *Walwaduger*, durch zwey die *Silei* oder *Mariâdtier*, und ein *Wodu* oder *Marawer* werden regieret haben; so werden endlich die *Andaner* oder *Bramaner* die verfallene Oberherrschaft zu *Tanschei* d. i. Tanschaur, erlangen.

Note (*l*) à la quelle renvoye le passage précedent.

Dieses Geschlecht ist noch häufig südwärts, wird aber heutiges Tages nur dem Geschlecht der *Palli* oder Bauren gleich geschätzet, weil sie sich mit Ackerbau und Viehzucht ernehren. Der erste von den gedachten zwölf Königen soll *Pörabii dei dewen*, und der letzte *Kischdtna dewen*, die vier *Warduger* aber *Sewappa naikker*, *Atschudappa naikker*, *Regunâ da naikker* und *Wiseiaragawanaikker* geheissen haben. Vergl. Contin. XI. p. 882. Vor diesen aber haben vier und sechzig aus der Famjlie *Sörens* (Contin. VII. p. 377. b) regieret, deren der erste *Nalli*, und der letzte *Killi* geheissen.

b) Du nom de *Tschoren* et de celui de *Mandalam*, Province, Contrée, en Malabar, s'est formé le nom de *Tschoromandalam*. De là les Portugais ont appelé *Coromandel* toute la côte où se trouvoit le Royaume des *Tschorens*, (*Relat. des Miss. Dan. T. I. Contin. p.* 908. *not. b*)) qui ont donné le nom au *Tanjaour* (en Malabar, *Tanschaûr*.)

de *Dewen* (*Den*, Genie) qui l'a précedé, termine les noms des plus anciens Rajahs de l'Inde. Il tient à la Divinité. On sait que chez tous les peuples, les premiers Rois ont eu la folie de prétendre à une origine céleste. I. Partie. Tanjaour &c.

La 4^e famille des Rois de Tanjaour, est celle des SILEI, ou *Marates*, de deux Princes.

Après celle-ci une inscription (vue en 1731) gravée sur une pierre de la Pagode de *Wöllei pulleïar*, annonce un Roi WODOU ou du *Marava*, & enfin le regne des ANDANERS ou Brahmes.

L'année de l'inscription n'est pas marquée. Elle aura été faite sous *Schahgi*, 2^e Roi Marate. Le Visapour n'y est point nommé.

On verra plus bas que l'époque de *Sewappa naiken*, 1^r Prince de la 3^e famille ou Dynastie tombe environ à l'an 1600. Il ne regna qu'un an; & son frere, *Atschudappa naiken*, qui lui enleva la couronne, occupoit encore le Trône de Tanjaour en 1619. La 6^e lettre de la *Correspondance malabare* 2^e Partie, nous apprend que sous ce dernier Prince on vit dans l'Inde un Amiral de Danemarc nommé *Gule de Gedde*. Il partit de Copenhague en 1618, sous Christian IV, arriva en 1619 à la Côte de Coromandel, & y acquit du Roi de Tanjaour, pour le Roi de Danemarc, le Bourg (l'Aldée) de *Tranquebar*, où la Compagnie Danoise s'établit. Rel. d. Miss. Dan. T. 1. 11e. Cont. p. 833. et not. (h) p. 884. Abr. trad. fr. T. 1. p. 12. Original allem. T. 4. 43e. Cont. p. 851. not. (g)

Ainsi de 1600 il y a quatre Regnes: celui de *Sevappanaiken* compris, jusqu'en 1674 — 1675, où commença la famille Marate; ce qui fait 18 ans 6 mois par regne. Calculant sur le pié de vingt ans, les 76 regnes antérieurs donneront 1520 ans. Le 1^r de la 1^e famille (des *Sorens*), celui de *Nalli*, tombera à l'an 80, plus généralement au premier siecle de l'Ere chrétienne; & le 1^r de la 2^e famille (des *Waleier*), celui de *Pörabii dei Dewen*, à l'an 1360, ou au 14^e siecle.

Malgré la maniere précise dont les dates sont marquées dans le premier passage donné ci-devant, §. 1. craignant qu'il n'y eut erreur de chiffre, j'ai con-

I. Partie. Tanjaour &c. ſulté tous les volumes des *Relations des Miſſionnaires Danois*, ou ce qui regarde *Ekogi* ſe trouve rappelé.

Rel. d. Miſſ. Dan. T. 5. p. 505. et not. (o) Dans la 51[e] *Continuation*, à l'occaſion de la deſcente des Marates dans le Tanjaour, en 1740, voici ce que porte la note (o). „Le Roi des Marates „*Sawa raſa* (*Schah rajah*, fils de *Sambagi*) étant mort l'année derniere ſans „enfans, ſon Conſeil, d'après ſes dernieres volontés, doit prendre un Roi dans „le Tanjaour. Voici, en abregé, la parenté de ces maiſons.“

„Le chef de la race s'appeloit *Maga raſa* (*Maha rajah*), *a*) & étoit pre„mier miniſtre du Roi de Viſapour: il eut beaucoup de femmes. Il épouſa d'a„bord une Princeſſe de *Cuncam*, dont vint un fils, qui fut appelé *Siwoſi raſa* „(*Sevagi rajah*). Celui-ci ſçut à force de ruſes & d'artifice ſe former une ar„mée, mettre peu à peu cette contrée ſous le joug, & s'élever au rang de Roi „du pays. Son fils, qui lui ſucceda dans le gouvernement, fut *Sandoſchi raſa* „(*Sambagi rajah*). C'eſt de lui qu'eſt né *Sawu raſa* (*Schah rajah*) nommé ci„devant.

Rel. d. Miſſ. Dan. T. 3. 32 Cont. p. 828. „Le *Maga raſa b*) eut de ſa ſeconde femme un fils, qui fut appelé *Eko„ſi raſa* (*Ekogi rajah*). Il vint l'an 1674, avec une armée à Tanjaour, d'où „le Naique *Wadougue*, nommé *Wiſeïa ragâvâ naiker* (qui y regnoit), l'a„voit appelé à ſon ſecours, contre ſon ennemi. Il eſt conſtant qu'il chaſſa ce „(Naique), & ſe plaça lui-même ſur le Trône.“

„Après

a) Voyez ſur l'Origine des Marates la note (*) à la fin de cette premiere partie.

b) Des *Maga raſa* zweyte Gemalin gebar ihm einen Sohn, deſſen Name *Ekoſi-raſa* hieſs. Dieſer ging *anno* 1674 mit einer *Armee* nach Tanſchaur, wohin er von dem daſelbſt regierenden Wadugiſchen *Naiken*, *Wiſeyarâgâwanaiker* genannt (*Continuat.* 32. p. 828. (l)) zu Hülfe gegen ſeine Feinde gerufen worden, welche er zwar vertrieb, ſich aber ſelbſt auf den königlichen Thron ſetzte. Nach ihm haben ſeine drey Söhne *Sahhaſi râſa*, *Sarawoſi-raſa* und *Tukkoſi-raſa*, der Vater des jetzigen Königes, nach einander regieret, *Contin.* 32. p. 827.

„Après lui ſes trois fils, *Sahhaſi-raſa*, *Sarawoſi-raſa*, & *Tuckoſi-raſa* „(*Schahgi*, *Sarbogi* & *Toukkogi*), pere du Roi actuel (en 1740 *Partapouſin*-„*ga* ou *Pratopſing*), regnerent l'un après l'autre." I. Partie. Tanjaour &c.

Ce morceau important, que les Archives de la Compagnie Danoiſe n'ont pas contredit, eſt formel. Ajoutons quelques reflexions.

Le Naique du Tanjaour en 1674, ne s'adreſſe pas au Roi de Viſapour: donc il n'en relevoit pas. Il implore le ſecours du Prince Marate *Ekogi rajah*. Celui-ci ne dépendoit donc pas du Viſapour, qui en effet n'eſt pas dit l'envoyer au ſecours du Tanjaour. Le Marate y marche de lui-même avec une armée; un ſimple Chef, envoyé par le Roi, dont ſon pere avoit été miniſtre, auroit-il oſé ſous ſes yeux, ſous ceux d'un Monarque tel qu'Aurengzebe, tenter, exécuter une révolution telle que l'invaſion du Tanjaour; au riſque d'avoir en même tems ſur les bras le Viſapour, le Mogol, le Naique du pays, reconcilié avec ſon ennemi, celui de Maduré? tout ceci prouve l'indépendance du Tanjaour & celle d'*Ekogi rajah*, Prince Marate. La date eſt repetée, 1674. ci-dev. Introduction.

La même époque ſe trouve dans le volume précedent, des Relations Danoiſes, à l'occaſion de l'inſtallation du cinquieme Roi Marate, *Ekogi*, 2e, en 1735; mais avec des circonſtances qui méritent d'être diſcutées. Rel. d. Miſſ. Dan. T. 4. 44e. Cont. p. 920. not. (n)

Dans la note (n), après avoir dit *a*) „qu'en 1735 il y avoit préciſement „60 ans d'expirés, depuis que cette famille Marate étoit parvenue au Gouver-„nement (à la royauté)" on ajoute: „le ſujet qui a fait venir dans le Tanjaour „le Marate *Ekogi*, eſt que *Soccalinga Naiken*, Roi de Trichenapali, accable „en guerre *Wiſeïaraguwenaiken* Roi de Tanjaour, qui lui avoit demandé ſa „fille en mariage. S'étant enſuite emparé de la Capitale il fit fouler le Prince, ſur

a) Der (*Ekoſi*) nur ſeit dem 14 *Aug.* 1735 regieret hat, wie vorm Jahr unterm 7 *Aug.* gemeldet worden, da eben ſechzig Jahr um waren, daſs die marattiſche Familie zur Regierung gekommen,

I. Partie. Tanjaour &c. „ſur ſa propre demande, aux pieds d'un Elephant; mort regardée comme bien „heureuſe. En mémoire de cet événement, à l'endroit même, jusqu'à ce jour, „brule continuellement une lampe appelée *Caſendra mokſcha Wülaccu,* c'eſt à „dire, *la lampe du Salut de l'Eléphant*" — —

Voilà un monument réligieux, qui rappelant à la mémoire le triſte événement qui l'a fait établir, conſtate en même tems l'époque de la cataſtrophe. Otez ſoixante ans, de 1735, reſte 1675 pour le commencement de la Dynaſtie Marate.

Id. 43e. Cont. p. 868. A la mort d'*Ekogi* 2e, en 1736, après la priſe de Trichenapali, il eſt dit: „ſon grand pere, de même nom, il y a 60 ans, devoit rétablir le dernier „Prince héréditaire de la famille du Naique deplacé par le Maduré, mais (pro- „fitant) de l'occaſion, il prit le Royaume pour lui-même."

Ce grand pere de même nom eſt *Ekogi*, pere de *Toukkogi*, dont *Ekogi* 2e étoit fils. Ce Prince héréditaire eſt le fils reſtant de *Wiſcheïa:* les autres étoient morts. Le texte ne porte pas préciſement (*eben*) 60 ans, comme dans la note précedente, parce qu'il y en avoit 61.

ci-dev. Introduct. La note dont je viens de parler, ajoute: „pour retablir le Prince *Sange-* „*mala dâſu* (ci-devant *Schimgoul moul daſſe*) que le Roi de Tanjaour avoit „laiſſé après lui, (ſon fils), Sultan *Siccander*, Roi de *Viſapour* envoya *Ekogi* „dont il a été fait mention, à Tanjaour, l'année *Ananda*, c'eſt à dire en 1674. „Mais de même que le Grand Mogol a pris le Viſapour & Golconda, *Ekogi* „s'empara de ce Royaume."

Rel. d. Miſſ. Dan. 43e Cont. p. 850. not. (g) 852. not. (h) „Dans le même tems préciſement exiſtoit *Sevagi rajah*, dont il a été „fait mention au 12 Mai. *Ekogi* étoit de ſa famille. Il tomba malade & „mourut."

La maniere dont la mort du Roi de Tanjaour eſt rapportée au commencement de ce paſſage, paroit certaine. L'auteur de la cataſtrophe eſt le Roi de Trichenapali, dans la note (g) p. 851: ſeulement, pour concilier les recits, il

il faut dire que le Roi de Tanjaour avoit appelé *Ekogi;* mais qu'il fut vaincu & mis à mort avant son arrivée. I. Partie. Tanjaour &c.

Le reste présente des événemens qu'il est nécessaire & facile de ranger, à leur place.

1°. Il est dit que *Sévagi* vivoit lors de la conquête du Tanjaour par Ekogi, *um eben selbige Zeit:* ce Prince est mort en 1680; l'époque de cette invasion est donc antérieure à 1680. Hist. Fragm. p. 120.

2°. L'année *Ananda* répond juste à 1674, dans le Cycle Indien de 60 ans: elle est suivie de *Rakschaka*, 1675. Les années 1686, 1687 (six à sept ans après la mort de *Sevagi*) auxquelles Aurengzebe a fait la conquête du Visapour & de Golconde, n'offrent point dans ce calendrier, de nom *Ananda*, ni qui y ressemble: aussi l'invasion d'Aurengzebe & celle d'Ekogi ne sont-elles rapprochées que pour la ressemblance: *weil aber gleich darauf der grosse Mogul Aurengzêb Visapour und Golconda wegnahm, so massete sich Ecôsi - - - selbst das Reich an.* Zend-Av. T. I. Ie. P. p. 213. note. ci-d. Introd. hist. Fragm. p. 209. 217.

3°. C'est le Roi de Visapour *Sekander*, qui envoya *Ekogi* au secours du Tanjaour: mais les Princes Indous, dans des querelles de famille, de Caste, n'appellent pas volontiers les Mahométans. Le prédecesseur de *Wiseïa râguwanaiken* les avoit vus prendre sa capitale & ravager le pays.

D'ailleurs quel sera le Roi de Visapour que l'on dit avoir envoyé en 1674 *Ekogi* à Tanjaour? ce ne peut être celui dont *Maha rajah*, pere de Sevagi étoit Ministre, qui avoit les enfans de ce Rajah (*Sevagi* & ses freres) à son service & qui le fit mettre (le *Maha rajah*) en prison, où il mourut, le croyant complice de la révolte de *Sevagi*. M. Orme place la mort de ce Roi de Visapour vers 1661-1662. Il laissa un fils très jeune sous la tutelle de la Reine sa femme. Les grands se disputerent la Régence, qui resta à cette Princesse. Mais il y eut beaucoup de foiblesse durant son gouvernement. *Sevagi* en profita pour son élévation; la Reine, dans ces troubles, se trouvant trop heureuse Voy. de Thevenot. T. 3. in 4to. p. 79. Hist. Fragm. p. 5. 11. Voy. de Thev. T. 3. p. 79. 271. 272. Catrou Hist. gen. du Mog. T. 4. p. 152—154.

 d'accepter

I. Partie. Tanjaour &c. d'accepter la paix aux conditions que lui offrit ce Rajah. Aurengzebe tira aussi Lett. de Caron à la fin. du Journ. de La Haye, p. 18. parti des circonstances. Une lettre écrite de Ceylon en 1672, nous apprend qu'alors le Visapour, Prince puissant, étoit tributaire du Grand Mogol; et les histor. Fragm. p. 20. historiens du pays, qu'il l'étoit dès 1664.

Lib. cit. p. 272 Selon *Thevenot*, le jeune Roi, dont il est ici question, étoit un Orphelin que le feu Roi et la Reine sa femme avoient adopté pour fils. Ceci s'ac- Voyag. T. I. edit. holl. p. 265. corde avec ce qu'on lit dans *Bernier*, qui s'exprime ainsi en 1670. „Le dernier „Roi du Visapour est mort sans enfans mâles, et —,— celui qui se dit à pré„sent Roi, est un jeune homme que la Reine, soeur du Roi de Golconde, a éle„vé et pris pour son fils.“ *Tavernier*, qui écrivoit en 1669, rapporte la Voyage in 4to T. 2. p. 97. 104. 105. chose à peu près de la même maniere, ajoutant: „le Traité de Sevagi avec la „Reine, fut conclu à cette condition, qu'il garderoit tout le pays qu'il avoit pris, „comme Vassal du Roi, qui en tireroit la moitié des Revenus; et le jeune Roi, „ayant été bien établi dans le Trône par cette paix, la Reine sa mere entreprit „le pélerinage de la Mecque; et j'étois à Ispahan, dit le Voyageur, quand elle „y passa à son retour.“

hist. Fragm. p. 47. Le jeune Roi (*Adelchan*) mourut sur la fin de 1673. Le Prince qui lui succeda, ne devoit avoir qu'un an ou deux, puisqu'en 1686, il n'avoit id. p. 170. guere atteint que sa quinzieme année: il se nommoit *Sekander*. M. Orme place en 1683 la mort d'un Roi de Visapour: mais *Manouchi*, Ecrivain contem- Hist. gen. du Mog. T. 3. 2e. P. p. 154. porain, nous montre le Roi *Sekander* vivant en 1686—1688. „Ce Prince, „dit le Voyageur Italien, dans le P. Catrou, n'étoit pas issu du Sang des Rois „qui l'avoient précedé: la Reine l'avoit eu d'un premier lit, et l'avoit porté dans „le Serail, lorsqu'elle passa au nombre des femmes du défunt. Le Prince son „mari étoit sans enfans, et le peuple, à la recommandation du Scherif, avoit „préferé *Sekander* à ses rivaux, et l'avoit mis en possession de la couronne.“

lib. cit. p. 47. Selon M. Orme, le Prince qui en 1673 fut élu Roi du Visapour, eut obligation du Diademe, n'étant point héritier du Trône, quoique de la famille royale,

royale, au Général *Boullalkhan*, et cette élection déplut à pluſieurs Gouverneurs de Provinces, dont *Sevagi* fomenta le mécontentement. On voit que dans les deux Ecrivains il eſt queſtion du même perſonnage. La Princeſſe, paſſant au nombre des femmes du Roi de Viſapour, avoit pu porter dans le Sérail, un enfant d'un an ſans exciter la jalouſie.

I. Partie. Tanjaour &c. Hiſt. univ. des Anglois. Tr. franç. Amſt. T. 19. 1762. p. 18. 26.

Maintenant de ces deux Rois du Viſapour, quel eſt celui qui a pu envoyer *Ekogi* dans le Tanjaour? Le Prince Marate part en 1674, et le premier Roi, encore jeune, après une régence orageuſe, étoit mort en 1673. Le ſecond, en 1674, avoit à peine trois ans. Son élection étoit conteſtée. Occupée à ſoutenir le choix du Scherif et du Général, la Reine, ſa mere, aura-t-elle écouté la demande du Tanjaour; & tandis que *Sévagi* tiroit de nouvelles forces du mécontentement cauſé par l'élévation du jeune Roi, ſe ſera-t-elle privée d'un corps de troupes conſidérable, conduit par le frere même de *Sévagi*, c'eſt à dire, qui pouvoit ſe tourner contre la Puiſſance qui l'envoyoit, le Viſapour?

Les troubles, les mécontentemens continuerent tout le regne de ce jeune Prince. En 1675 *Khan djehan*, le força, ainſi que le Roi de Golconde, de payer le Tribut, qu'il envoya à Aurengzebe. En 1680, *Schah aalem*, fils de ce Monarque, fit battre monnoye au nom du Mogol, dans Viſapour. Lors qu' Aurengzebe attaqua ce Royaume, en 1685 — 1686, les Omrahs du Viſapour, qui s'étoient donnés au Mogol pendant la paix, & avoient du Commandement dans ſes armées, demeurerent contre l'eſperance de leur Souverain, attachés à l'Empereur.

Hiſt. gen. du Mog. T. 3. 2e. P. p. 155. 56.

Il paroit donc prouvé que le Roi de Viſapour n'a pu envoyer Ekogi, qu'il ne l'a point envoyé.

Dèslors c'eſt de lui-même, comme il eſt dit dans le Tome V^e^ des *Relations Danoiſes*, qui en cela rectifie le Tome IV. c'eſt en ſon propre nom, que le Prince Marate a mené un corps de troupes de ſa Nation, au ſecours du Roi de Tanjaour. Les troubles du Viſapour ſecondoient les progrès de Sevagi. Le bruit

Hiſt. Fragm. not. p. 149. hiſt. p. 47.

I. Partie. Tanjaour &c. bruit de ſon inſurrection contre les Mahometans, avoit rempli l'Indouſtan. La réputation de ſes Marates avoit pu porter un Prince de même réligion & malheureux à implorer ſon ſecours, celui de ſon frere. *Ekogi*, ſe regardant comme indépendant, par le vice de l'élection du nouveau Roi, aura repondu aux ſollicitations du Tanjaour. Il part à la tête d'un corps de Marates, d'accord avec ſon frere, n'éprouve en conſéquence aucune difficulté du côté du Carnate. L'invaſion eſt appelée *Marate*. Mais comme le Viſapour exiſtoit, que l'armée étoit cenſée ſortir de ſes Etats, des Ecrivains, ſurtout les Mahometans, les Mogols, auront dit que ce Roi l'avoit envoyée.

L'illégitimité des droits du nouveau Roi de Viſapour, pouvoit rompre les liens qui attachoient *Ekogi* à cet Etat, comme elle annulloit la Vaſſalité que Sevagi avoit promiſe ſous le regne précedent: mais elle ne disculpoit pas le Général Marate à l'égard du Tanjaour, dont le Naique, ou Roi, étoit proprietaire de la Souveraineté, par héritage, ſauf le vice de l'origine, comme je le montrerai plus bas, pendant même que la Puiſſance du Viſapour ſubſiſtoit.

Au reſte on voit, par la conduite d'Ekogi, combien il eſt dangereux d'appeler à ſon ſecours plus puiſſant que ſoi.

§. III.

Preuve de la date de 1674—1675, par des ſynchroniſmes de Rois du Viſapour, du Maduréi, du Tanjaour, & par des Auteurs contemporains. Indépendance du Tanjaour depuis 1600 &c.

L'époque de 1674—1675, pour le commencement des Rois Marates du Tanjaour, une fois fixée par les *Relations des Miſſionnaires Danois*, cherchons des Synchroniſmes de Princes qui puiſſent l'établir encore plus ſolidement; & joignons y, s'il ſe peut, le témoignage d'auteurs contemporains.

Rel. d. Miſſ. Dan. T. 4. 43e. Cont. p. 850—851. not. (g). A l'occaſion de la priſe de *Trichenapali*, par les Mogols, en 1736, la note (g) T. 4e des mêmes *Relations*, rapporte des Epoques importantes qui regar-

gardent le *Bisnagar*, le *Tanjaour*, le *Madurei*, *Gingi*, le *Maïssour*, le *Visapour* & *Golconde*. I. Partie. Tanjaour &c.

„Après cela, dit l'auteur (après differens Rois cités), regna à *Bisnagar* „ou *Wiseïanagaram*, un des plus puissans Rois de ce pays de *Narzing*, ou „*Narasingam*, lequel avoit cinquante Rois sous lui, appelé *Küschtnarajen*.“

„Ce Prince donna des terres du Sud, dont ses prédecesseurs s'étoient em„parés, & de ces terres quatre sont encore connues, *Curumben*, *Wirup„pâtschi*, *Cangondi*, *Aneigondi:* (de ces terres il donna) la terre de *Tan„jaour* à son *Adappacaren*, celui qui lui préparoit & présentoit le *betel*, nom„mé *Sewappanaiken*. Mais son frere *Atschudappanaiken*, sous lequel notre „Compagnie s'est établie ici en 1620, le déplaça au bout d'un an.“

„A son *Câlanschikaren*, celui qui lui présentoit le *Cuspidor*, vase où „l'on crache la salive provoquée par le *betel*, nommé *Muttu wirappa naiken*, „il donna le terrein de *Madurei*. De même *Senschi* ou *Gengi*, à celui qui „lui portoit l'éventail, nommé *Warudappanaiken a)*; & *Mayûr* ou *Mâsûr*, „à son Trésorier, *Senna dê warajen*.“ La note cite *Baldaeus* p. 153. C'est l'ouvrage qui a pour titre: *Beschreibung der Ost-indischen Küsten Malabar und Coromandel, auch der Insel Zeylon, mit Kupf. Amsterd.* 1672. fol. composé par BALDAEUS, Ministre à *Ceylon*.

Pour ne pas interrompre le fil de ce qui regarde directement le *Tanjaour*, je remets à la fin de cet ouvrage à discuter les droits du *Bisnagar*, à cette époque, sur ces 4 Naiques de la Côte de Coromandel, & en conséquence ceux de la famille placée par ce Souverain sur le Trône de Tanjaour. Il résulte des differens faits & dates rapportés dans l'article où je traiterai cette matiere, que Ci-après Sect. V. §. III.

E 3 l'in-

a) Ces trois officiers sont ceux qui, dans l'Inde, approchent le plus de la personne du Prince. En 1521, dans l'armée du *Bisnagar*, marchant contre le *Visapour*, *l'officier du Betel* commandoit un corps de 200 chevaux & de 1500 hommes de pié. *Barros Dec. 3. L. 4. c. 4.*

I. Partie. Tanjaour &c. l'inſtallation de *Sewappanaiken* eſt d'environ l'an 1600; & la mort de *Kuſchtna rajen*, nommé encore *Vencatapeti*, de 1614.

Doctr. Temp. indic. ap. Bayer hiſt. Reg. Bactr. p. 169. not. *. Cette famille des Naiques du Tanjaour eſt appelée *Warduger*, du pays, ſansdoute, qui avoit donné naiſſance à *Sewappanaiken*, le *Talenga* ou *Varuge*.

La note Danoiſe ajoute. „Dès ce tems les trois premiers furent aſſujetis à la Couronne Mahometane de *Velour*, c'eſt à dire au Roi du *Carnate* „ou *Carnadagak*."

Voy. de Thev. T. 3 p. 269. Lett. Edif. T. 6. p. 245. Il y a ici un anachroniſme conſidérable. Le Roi de Narzingue ou de Bisnagar, *Kuſchtnarajen*, auquel les trois états déſignés furent ſoumis, étoit Indou & Roi de *Velour*, ſitué au Nord-Oueſt d'Arcate. L'Empire de Bisnagar détruit, cette ville a eu un Prince Indou & ne s'eſt vue entre les mains des Mahometans, que bien après le milieu du 17e ſiecle: encore eſt-elle retournée depuis aux Marates, *a*) à qui Aurengzebe ne put l'enlever qu'en 1702.

La note continue: „Le Naique de *Maduréi* eſt nommé dans cet endroit, „*Vitipanaik*: il doit être appelé *Virapanaik*. Son fils *Tirumaleinaiken* eut „deux fils. Le plus âgé, *Soccalinga naiken* prit en 1674 Tanjoour, & ôta la „vie au dernier Naique de cet Etat, *Wiſeïarâgu b*). Après cela ſon frere „*Muttarhagâtiri naiken*, grandpere du fantôme actuel de Roi (en 1736). *Cadtu-*

*) C'eſt de là que le P. *Saignes*, en 1736 (*Lett. Edif.* T. 24. p. 189.) parlant de la fortereſſe de *Velour*, dit: „Ce ſont les anciens Rois Marates qui ont conſtruit cette citadelle." „Aujourdhui, dit *Tavernier*, qui écrivoit en 1669, le plus puiſſant des Rajahs de cette „grande Presqu'île au deça du Gange, eſt le Rajah de Velou, qui étend ſa domination „jusqu'au Cap Camorin, & qui a ſuccedé à une partie des Etats du Rajah de Narſingue: „mais comme il n'y a point de commerce dans ſon pays, ce Prince là ne fait pas grand „bruit, et les Etrangers ne vont guere dans ſon pays. (*Voyage* T. 2 in 4o. p. 91)." Si Tavernier avoit pris la peine, quoique ſimple commerçant, de viſiter le royaume de Velour, il auroit vu que cet Etat ne s'étendoit rien moins qu'au Cap Camorin.

*) Der ältere, *Soccalinga naiken* nahm anno 1674. Tanſchaur ein, und brachte den dortigen letzten Naiken *Wiſeïarâgu* ums Leben.

„*Cadturâſa Tirumalei naiken*, à l'inſtigation d'un miniſtre Mahometan, le fit „priſonnier. Mais au bout de 18 mois il remonta ſur le Trône, & ſon frere ſe „retira vers le Roi de Tanjaour, *Ekogi.*", Voyez la 32[e] Cont. p. 827. & ſuiv. I. Partie. Tanjaour &c.

„Quelque tems après ce (Prince) mourut, & ſon fils *Rengu Küſchtna* „*muttu wirappanaiken* regna ſeulement 13 mois; ſa mere, femme de *Soc-* „*calinga*, la fameuſe *Mangammal*, ayant alors commencé ſon gouverne- „nement, qui dura ſeize ans. Cette (Princeſſe) étoit fille du célebre *Tu-* „*belu Küſchnappa naiken*, qui, après la mort du dernier Roi Indou du Carnate, „défendit encore quelque tems *Velour* contre les Maures. Mais après les avoir „mis en fuite, au retour étant reſté enfoncé avec ſon cheval dans un marais „profond, par la trahiſon d'un de ſes officiers, ils le firent priſonnier, & le „tuerent dans une cage à tigre avec une pointe ferrée." Voy. de Bern. T. 1 p. 257—261.

„Après *Mangammal* regna pendant 28 ans, ſon petit-fils, né de ſon „fils, mentionné ci-devant, appelé *Rengu Küſchtna muttu Wira Soccalinga* „*naiken*. a) Sa femme, la derniere Reine *Wöngüdtammal*, nommée au- „trement, *Minâtſchammal*, a été ſur le Trône juſque dans la 4[e] année."

„*Rama dewa rajen* b), fils de *Kuſchtna rajen*, mentionné ci-devant, „a été le dernier empereur de *Bisnagar*. Par là, l'an 1659, deux de ſes Gou- „verneurs (Lieutenans) Mahometans, l'un à *Golconde*, nommé *Cuttimi* „*Sçahhib*, l'autre à *Viſapour*, *Bairi Mahmud Sçahhib*, étendirent leur „puiſſance." Catr. hiſt. gen. du Mog. T. III. 2e. P. p. 159. Voy. de Thev. T. 3. p. 267—271. Voy. de Tavern. T. 2. p. 90. Lett. édif. T. 15. p. 8. 10.

„A

a) On voit ſon portrait gravé dans les *Lettres édif.* *T.* 12. p. 110.

b) Dans *Abraham Roger* (*Moeurs des Brahmines &c.* p. 78. 79). le Roi du *Carnatica* (Carnate), en 1639, 1640, ſe nomme le *Raje des Rajes* (Rajah des Rajahs) *Wireweincata peti raja*; ce qui ſignifie en Malabar, *Semence* (*Virei*) de *Wein cata peti*. C'eſt *Trimalarajou*, neveu de *Kuſchtnarajen*. Ici *Rama dewa rajen* eſt fils de ce dernier Prince: on verra plus bas que c'étoit ſon petit-neveu.

I. Partie. Tanjaour &c.

„A *Anéigundi*, près de *Bisnagar*, vit encore à préſent (en 1736) un „Prince reſtant de la famille Impériale, qui poſſede un petit terrein.“

Cette note vraiment intéreſſante nous donne des points de rapport, qui ne laiſſent plus de doute ſur l'Epoque d'*Ekogi*, ni ſur l'indépendance du Tanjaour relativement au Viſapour ou à Golconde. Pour les faire mieux ſentir, je donnerai à la fin de cet ouvrage un *Canon chronologique a*) qui préſentera ſur différentes colonnes les regnes correſpondans des principaux Souverains de la Presqu'île de l'Inde; ſurtout ceux de l'Empire Mogol, du Tanjaour & du Maduréi.

Faiſons d'abord quelques obſervations ſur le ſecond point, l'indépendance du Tanjaóur.

Le Tanjaour eſt donné en Souveraineté, l'an 1600 &c. il eſt donné a la famille dont ſortoit le dernier Naique, mort en 1674, par le Roi de *Bisnagar* ou de *Narzingue*; & dès-lors relevoit uniquement du Carnate, à cette époque Siege de l'Empire. La premiere fonction du chef de cette famille ne doit pas arrêter: l'Office de préſenter le *betel* revient à ce que nous appelons grand Panetier, ou premier Maitre d'Hôtel. D'ailleurs *Kuſchtnarajen* étoit Indou & vraiſemblablement Brahme, comme ſon petit-neveu, & les Princes Indous ſelon leur Caſte, ſont ſervis immédiatement par des officiers auſſi nobles qu'eux; le Souverain Brahme ne peut avoir pour cuiſinier qu'un Brahme.

Viag. all. Ind. or. del P. V. Mar. de S. C. di Siena. Venet. 1678. p. 236.

La note place à l'an 1659 la mort du fils (du petit-neveu) de *Kuſchtnarajen*, *Rama dewa rajen*, dernier Souverain Indou du Carnate, reconnu dans l'Indouſtan, quoique petit-neveu d'Uſurpateur, comme on le verra à la fin de cette diſcuſſion. C'eſt alors proprement que les chefs Mahometans, qui étoient cenſés gouverner *Golconde* & *Viſapour* au nom du Roi de *Bisnagar*, parce qu'originairement ces Etats dépendoient de lui, libres de Vaſſelage & de Tribut, à la deſtruction de cet Empire, étendirent ſolidement leur puiſſance, regar-

Ci-apr. Sect. V. §. III.

a) Voyez à la fin de cette Ie Partie la note (****) IV.

regardée comme vicieuse dans le principe, quant à l'indépendance, mais légitimée par les événemens: le siege de la Suzeraineté détruit, la vassalité cesse. I. Partie. Tanjaour &c.

Mais la franchise du Tanjaour étoit, quant au droit, absolument la même que celle du Visapour, de Golconde. Ces trois Etats, regardés comme relevant du même Empire, n'avoient aucune Suzeraineté l'un sur l'autre: l'origine de ces trois puissances se trouvoit placée, comme celle du *Madurei*, du *Maïssour* & de *Gingi*, entre la fin du 15[e] siecle & le commencement du 17[e]. Voy. de Thev. T. 3. p. 267. 268. Voy. de Bern. T. I. p. 257.

C'étoit même le Souverain de Golconde, qui ayant d'abord chassé le Roi de Bisnagar de ses Etats, l'avoit réduit à chercher un azile chez le Maïssour, autrefois son Tributaire & son Vassal: ainsi de ce côté point de reproche à faire au Tanjaour. Relat. du Mad. du Tanj. &c. par le P. de Magist. p. 29. 32.

Le Prince Indou, qui après la mort du dernier Roi de Bisnagar, défendit quelque tems *Velour* ou les débris de cet Empire, du *Carnate*, contre les Maures, *n'étoit pas héritier de ce Prince* a).

Dès lors, à cette époque, nul droit du Bisnagar, ni de Velour & de Golconde, ses démembremens, sur le Tanjaour: nul droit du Mogol, qui n'a conquis ces Etats que depuis que le Tanjaour étoit devenu indépendant; quoiqu'au commencement du 18[e] siecle, tous les Rois de la Côte de Coromandel soient traités de Tributaires du Mogol, dans les Relations des Missionnaires Danois T. I. 1re cont. p. 935. not. (c) L'inva-

a) Malgré cela on voit longtems après, en 1761, *Mortezaali*, Nabab de Velour, se prétendre Nabab du Carnate (*Managem. p.* 117. 119), par le principe, que les droits, dans l'Inde, tiennent à l'Etat, à la Place, & non à la Personne: mais cette prétention est directement contre celles du Mogol & de son Représentant, & elle se détruit elle-même; l'autorité du *Bisnagar*, devenu Roi de Velour, n'étant, comme je le montrerai à la fin de cet ouvrage, qu'une Autorité de Conquerant. Au reste *Mortez aali*, ses crimes de Prince à part (il avoit été l'assassin de *Sabder aali khan*, son cousin & son beaufrere, & de *Saïed Mohammed khan*, fils de *Sabder aali khan*) pouvoit, comme petit-neveu de *Sadat culla khan*, Nabab du Carnate, prétendre au même titre (*Orme's hist.* T. I. p. 123).

I. Partie. Tanjaour &c. L'invaſion d'*Aurengzebe* n'eſt point une autorité plus reſpectable que celle d'*Ekogi*: des deux côtés la force; la preſcription, entre ces deux Princes, pourroit donc ſeule fonder un droit: & elle eſt du côté du Marate.

Voyage T. 3. p. 270. De même lorsque Thevenot dit que le Naique du Madurei & celui de Tanjaour ſont tributaires du Viſapour; cela tient à l'irruption faite dans leurs Etats par ce dernier Prince, en 1658,9; mais n'établit pas un droit: le torrent paſſé, tout ſe remet à ſa place.

Tirons maintenant l'Epoque d'*Ekogi* de celle du Roi de Viſapour.

1° *Mohammed Saki Mouſtaedkhan*, auteur Perſan attaché à un Eunuque de l'Empereur, écrivant ſous Bahadour Schah, fils & ſecond ſucceſſeur d'Aurengzebe, dans ſon *Aalem guir namah a*), qui comprend les 50 ans, 2 mois, 27 jours du regne de ce Monarque; cet hiſtorien place la priſe de Viſapour aux premiers jours du mois *Zelk aadeh*, de l'an 1097 de l'Hegire, qui tombent en Octobre 1686; il nomme *Sekander* le Souverain de ce royaume, qui implore la clémence d'Aurengzebe, & eſt dépouillé de ſes Etats par ce Monarque. On ne dira pas qu'à cette époque *Sekander* ait pu envoyer *Ekogi* dans le *Tanjaour*.

2° Les Voyageurs qui ont viſité ces contrées, & rapportent la ſuite des Rois de leur tems, s'accordent ſur celui de Viſapour, vivant en 1662 — 1672. Ce Prince meurt en 1673. *Manouchi*, écrivain contemporain, rapporte qu'en 1686 *b*) le Roi de ce même Etat ſubjugué par Aurengzebe, „n'avoit guere atteint que ſa quinzieme année:" il étoit donc né en 1671, environ. Ce Voyageur l'appelle *Sekander*, comme l'Hiſtorien Perſan.

Catr. hiſt. gen. du Mogol. T. 2. p. 223. T. 3. 2e. P. p. 152—176.

3 Les

a) Manuſcrit Perſan apporté de l'Inde par M. *Gentil*; actuellement à la Biblioth. du Roi, fol. 102. verſò, 103. verſò.

b) On lit dans le texte du P. Catrou: 1688. C'eſt ſans doute l'année de la réduction totale des deux Etats, le *Viſapour* & *Golconde*. On ſait que la premiere ville fut priſe en 1686, & la ſeconde, huit ou neuf mois après, en 1687 (1098 de l'Hegire). *Aalemguir namah de Mohammed Saki &c. fol. 112. verſo 113. verſo.*

3° Les Relations des Missionaires Danois nomment aussi *Sékander* le Prince regnant à *Visapour* en 1674: les dates s'accordent; le nouveau Roi pouvoit avoir trois ans. On ajoute que c'est *Sekander* qui a envoyé *Ekogi* dans le *Tanjaour*, en 1674: *Ekogi* a donc pris le *Tanjaour* en 1674. L'époque de ce Prince Marate, jointe, sauf explication, à celle de *Sékander*, Roi du *Visapour*, se trouve de cette maniere confirmée par des Ecrivains contemporains, soutenu du témoignage des Orientaux. En deux mots: I. Partie. Tanjaour &c.

Les Orientaux & des Ecrivains qui étoient dans l'Inde lorsqu' Aurengzebe a envahi le Visapour, nous donnent le nom du Roi détrôné; c'est *Sekander*. On trouve dans ces Ecrivains deux Epoques, le commencement & la fin du regne de ce Prince; la date du regne d'*Ekogi*, premier Roi Marate du *Tanjaour* est marquée comme tenant à la premiere de ces deux époques, 1674; la seule en effet, à laquelle elle puisse convenir: cette date est donc attestée par des Ecrivains contemporains, d'accord avec ceux de l'Orient.

Reprenons les Rois de *Maduréi.*

Le P. *Hiacynthe de Magistris*, Missionnaire Jésuite qui a quitté l'Inde en 1659, nous a donné en Italien une *Relation* a), qui renferme deux chapitres intéressans sur le *Maduréi* & le *Tanjaour*.

Le 2d Chapitre de cette Relation traite de l'état temporel du *Maduréi*.

„Il faut savoir, dit le Missionnaire, que le Seigneur, qui possede ce „Royaume, se nomme, en langue du pays, le Naique du Maduréi. Ce mot „de *Naique* signifie Grand Capitaine ou Général d'Armée; parce que les An„cêtres de ce Seigneur étoient seulement Capitaines du Roi de *Narzinga*, ou „bien Généraux de ses armées: mais s'étant revoltés contre lui, ils se rendi„rent maitres absolus de ce Royaume; & par la longueur du tems, la posses„sion leur en est demeurée héréditaire. Ce Roi est puissant." — — p. 24—26.

 Ces

a) *Relation derniere de ce qui s'est passé dans le Royaume de Maduré, de Tanjaour &c. par le P. Hiac. de Magistris Miss. Jes. Trad. franç. Paris 1663.*

I. Partie. Tanjaour &c.

Ces *Ancêtres* du Naique de Madurei, sont *Virapanaique*, qui reçut en 1600 environ cet Etat en proprieté des mains du Roi de Bisnagar son Souverain. En 1607 il étoit toujours son Vassal. L'exemple du Tanjaour, de Gingi & du Maïssour l'aura enhardi à secouer la Vassalité, en 1614, à la mort de *Kuschtnarajen.*

„Celui qui a regné ces années dernieres, poursuit le P. de Magistris, „se nommoit *Tirumala*; Prince sage, généreux & en haute estime auprès de „ses sujets. Sur la fin de son regne il eut de grandes guerres sur les bras, „qu'il s'étoit attirées par ce qui suit:"

Lib. cit. p. 25.

„*Tirumala* voulut se décharger d'un Tribut considérable qu'il devoit, „quoique Souverain dans les terres de son obéissance, au Roi de Bisnagar ou „de Narsinga, & qui ne se levoit qu'avec de furieuses violences exercées sur „ses terres. Il lui déplaisoit encore bien fort, que cet argent, qui se tiroit „des veines de son peuple, comme son plus pur sang, fût porté dans les coff„res d'un Prince étranger, & se perdit entierement pour lui."

„Pour secouer peu à peu cette charge pesante" il laissa de tems en tems couler en longueur les termes du payement; & pour se prémunir contre l'indignation du Bisnagar, „il sut gagner écortement par présens une cer„taine Dame qui le possedoit. Celle-ci mania si bien son esprit qu'il se conten„ta de la moitié du Tribut."

„Le Naique jouit de cette grace longues années, jusqu'à la mort du Roi „de Bisnagar, & se figuroit d'avoir acquis par une certaine prescription, un „droit qui ne lui seroit plus disputé."

Le Roi du Bisnagar dont il s'agit ici, sera le neveu de *Kuschtnarajen*, mort entre 1650 & 1654. 1655 fort âgé. La *possession* dont parle le Missionnaire & les suites qu'elle eut ne caractérisent que trop la vieillesse. *Tirumala* eut-il osé différer le payement sous le Roi même de qui son pere avoit reçu le Madurei. Au reste le titre de *jeune Roi, fils du Roi décedé,* donné ensuite

Voy. de Thev. T. 3. p. 269.

dans

dans la Relation, au Prince qui ſuccede à la couronne, prouve inconteſtablement qu'il ne peut être le fils ni le neveu du Bisnagar mort en 1614. I. Partie. Tanjaour &c.

Ce jeune Prince, (*Rama dewa rajen*), qui montroit beaucoup d'eſprit & de coeur, touché de la perte que ſouffroit ſon épargne depuis longtems, commanda que deſormais on exigeât la ſomme totale, & „même qu'on pour„ſuivit les arrérages dus depuis plus de 20 ans que le feu Roi ſon pere avoit „uſé de diſſimulation avec le Naique de Madurei." Celui-ci ne fit pas de réponſe. „Le Roi de Bisnagar, quoique vivement outré de ce mépris, ne ju„gea pas expédient à ſes affaires d'en venir tout d'un coup à une rupture ou„verte. Il tenta donc de rappeler le Naique à ſon devoir par diverſes ambaſ„ſades." *Tirumala* le paya de politeſſes, de civilités. Enfin, après avoir inutilement employé la voye de la négociation, le Roi de Bisnagar leva une groſſe armée, „pour entrer au plûtôt dans les terres du Naique, & s'en ſaiſir." Relat. &c. p. 26. p. 27. 29. 30. 33.

La puiſſance du Bisnagar étoit alors fort affoiblie; il ſe voyoit entouré de grands Etats, demembrés de ſon Empire, qui ne cherchoient que l'occaſion d'enſevelir ſous ſes ruines juſqu'au ſouvenir de leur premiere ſujettion. De-là les voyes de prudence que dicte au jeune Monarque le bien de ſes affaires. Mais à la fin il faut frapper un coup, pour ſauver, en effrayant, les reſtes d'un revenu auquel tient la dignité, la ſureté de ſa Couronne. S'il veut ſe ſaiſir des terres du Naique, c'eſt pour le faire payer, & non pour les garder.

Tirumala étonné, ſentant de loin gronder l'orage, pour gagner du tems, offre de payer le tribut en entier, demandant ſeulement la remiſe des arrérages, & traite ſous main avec „les Naiques de *Tanjaour* & de *Gingi*, ſur „les Etats de qui devoit paſſer cette grande armée, & lesquels de leur côté „cherchoient depuis longtems l'occaſion de ſe défaire auſſi des tributs qu'ils „devoient payer à ce même Roi de Bisnaga." Rel. des Mſſ. Dan. T. I. 1re Cont. p. 908.

Ainſi en 1650 le *Tanjaour* indépendant, ſans Vaſſalité, dont la Couronne étoit héréditaire, payoit encore tribut au *Bisnagar*.

 Au

I. Partie. Tanjaour &c. Au reste on voit ici ce que deviennent les Etats d'une trop grande étendue. Les Provinces éloignées du Centre commencent à se régir elles-mêmes; bientôt le Gouverneur transmet par héritage son autorité à ses descendans, sans que la mere-Patrie puisse, ose même s'y opposer. Enfin on refuse à celle-ci jusqu'aux témoignages qui constatoient son titre, le tribut de simple reconnoissance; heureux encore si ses enfans, dans la force de l'âge, ne cherchent pas à abréger ses jours, „pour se libérer d'un joug qu'ils trouvent dur & ignominieux."

Rel. du P. des Magist. p. 28.

C'est que dans la vie des Etats, comme dans celle des hommes, il y a des époques fixées par la nature. Un pere de 70 ans n'est plus que le frere de son fils, qui en a cinquante. L'autorité, toujours respectable, n'a de droits effectifs, que lorsqu'elle a la force de défendre, de conserver; on la souffre en faveur de la protection.

Le Roi de *Bisnagar* instruit du traité fait par les trois Naiques, se jete sur les terres de *Gingi*, dont le Souverain effrayé, se tourne de son côté. Alors celui de *Maduréi*, se trouvant trop foible pour résister seul, s'adresse au Roi de *Golconde*, Mahometan, qui confine du côté du Nord avec le Bisnagar.

Relat. &c. p. 29. 30.

Le Roi de Golconde entre dans les Etats du Bisnagar: celui-ci fait une irruption sur les terres de Golconde, & en est chassé.

Réduit aux dernieres extrémités, le Roi de Bisnagar recherche secrétement le Naique du Maduréi: en même tems, pour soutenir son crédit, il menace publiquement de s'accommoder avec le Roi de Golconde, & de lui abandonner les terres „des trois Naiques ses vassaux, s'ils ne se joignent au plutôt à lui, pour le défendre contre cet ennemi commun."

Ainsi le Bisnagar regardoit toujours les trois Naiques comme ses Vassaux: à ce titre, ils perdoient leur Etat, s'ils refusoient de secourir leur Seigneur Suzerain.

Les

Les Naiques voyant le Bisnagar ſur le penchant d'une ruine totale, de crainte, s'ils l'abandonnent, de rendre le Roi de Golconde trop puiſſant, déliberent de ſecourir leur ancien Seigneur: Mais le Maduréi, Prince artificieux, entretient des intelligences ſecrétes avec le Roi de Golconde, le ſollicitant à continuer la guerre. I. Partie. Tanjaour &c.

La paix dura peu. Le Roi de Golconde pourſuivit le cours de ſes victoires. Le Bisnagar dépouillé de tous ſes Etats, fugitif ſucceſſivement dans les terres des trois Naiques, fut contraint de chercher avec toute ſa cour un azile, „chez les Larrons, qui par leur grande multitude, font ici, ajoute le P. „de Magiſtris, une nation entiére." Voy. de Thev. T. 3. p. 269. Relat. &c. p. 31.

C'eſt ce qu'on appelle les *Coulis*, la *Caſte des voleurs:* „On la nomme „ainſi dit le P. *Martin*, en 1700, parce que ceux qui la compoſent faiſoient „autrefois métier de voler ſur les grands chemins. Quoique la plûpart de ces „gens-là ſe ſoient fait Chrétiens, & qu'ils ayent horreur aujourdhui de l'om„bre même du vol, *ils ne laiſſent pas de retenir leur ancien nom*, & les Vo„yageurs n'oſent encore paſſer par leurs forêts." — — Lett. Edif. T. 6. p. 119.

„Depuis quelques années, ajoute le Miſſionnaire, cette *Caſte des Vo„leurs* eſt devenue ſi puiſſante, qu'elle s'eſt rendue comme indépendante du „Roi de Maduréi, enſorte qu'elle ne lui paye que ce qu'elle juge à propos." Id. p. 121. 122.

„Il n'y a que deux ans, que les Voleurs s'étant engagés dans le parti „d'un Prince qui prétendoit avoir droit à la Couronne, aſſiegerent la ville de „Maduréi, qui étoit autrefois Capitale de cet Etat, la prirent, & l'en mirent „en poſſeſſion. Mais ils ne conſerverent pas longtems leur conquête, étant „beaucoup plus propres à faire un coup de main, qu'à défendre une ville dans „les formes. Sitôt que le *Talavaï a*), (c'eſt le nom qu'on donne au Prince „qui gouverne aujourdhui le Royaume ſous l'autorité de la Reine) eut ap„pris la priſe d'une Place ſi importante, il aſſembla des troupes, ſe mit en marche,

a) *Talavaïa* ſignifie en Malabar, Général, grand Capitaine de guerre.

I. Partie. Tanjaour &c. „marche, arriva de nuit devant la ville, en fit enfoncer une porte par 3 ou 4 Ele„phans, & y rentra avec une partie de ses troupes, avant que ses ennemis eussent „eu le tems de se fortifier, ni même de se reconnoître. On tua plusieurs des „Voleurs, dans l'ardeur du combat; on en prit un beaucoup plus grand nom„bre: le Prince rebelle fut assez heureux pour se sauver & se retirer dans les „bois de la Caste, qui, depuis ce tems, a été beaucoup plus soumise au Gou„vernement."

De pareilles gens, forts simplement dans leurs forêts, ou tout au plus, comme dit le Missionnaire, propres au Coup de main, ne pouvoient pas être une grande ressource pour le Bisnagar, toujours poursuivi par le Roi de Golconde.

Rel. &c. p. 31. „Ce pauvre Prince, le plus puissant des Rois de ces terres orientales, „se voyant abandonné peu à peu des siens, à cause du manquement universel „de toutes choses, qu'ils souffroient à sa suite, pour dernier refuge se retira „vers le Roi de *Missur* (Maïssour), qui avoit été autrefois son tributaire „& son Vassal.

On a vu ci-devant que le Roi de Bisnagar avoit donné le pays de Maïs-
ci-dess. §. III. sour à son Trésorier, *Senna dewa rajen.* Ce récit prouve que ce Naique, ou son fils, s'étoit libéré avant le Tanjaour & le Maduréi, du Tribut qu'il devoit à son ancien Seigneur.

Rel. &c. p. 31. Un parti de Cavallerie du Roi de Golconde, enleva en chemin le bagage du Bisnagar, qui arriva presque nu à Maïssour, où il fut reçu & traité en Roi.

Ces événemens sont vraisemblablement de l'an 1657, 1658: le dernier Roi de Bisnagar est mort en 1659, & cet Empire a fini avec lui.

Rel. &c. p. 32. 33. „Le Naique de Maduré, qui avoit sçu que celui de Tanjaour avoit joint „son armée avec celle du Turc (de Golconde) pour se le rendre favorable," ne se crut pas en sureté, ayant si près de lui deux grosses armées. Il s'adressa

à *Idal-*

à *Idalkhan* (*Adel Schah*, Roi de Visapour, qui mourut en 1661 — 1662) de qui il obtint 17000 chevaux. Ces troupes le trahirent, se donnerent au Roi de Golconde. Les deux armées combinées prirent *Gingi*, où elles trouverent des richesses immenses, & tomberent ensuite sur le Tanjaour & le Madurei, trop heureux de dissiper l'orage en se reconnoissant (pour le moment) tributaires, & payant sur le champ une somme considérable, en signe de sujettion. I. Partie. Tanjaour &c.

„Quelque tems après, comme ces deux Princes Mahometans se fu„rent retirés victorieux, & chargés de grandes dépouilles, en leurs royaumes, „les Naiques tenterent par remises du payement de leur tribut, & par autres di„verses souplesses de secouer ce joug. Mais le Turc (le Roi de Golconde) „passant en diligence à main armée dans leur pays, le pillant & le ravageant, les „obligea de satisfaire, malgré qu'ils en eussent, à leur parole." Relat. &c. p. 33.

On voit ici les Naiques payer forcément à Golconde un tribut passager. Le Visapour n'aura eu que sa part de ce qui avoit été donné au moment de la composition accordée aux Naiques vaincus. Ce tribut, fruit de la mauvaise foi & de la violence, ne pouvoit pas plus fonder un droit pour Golconde & le Visapour sur les Etats des deux Naiques, que la ruine du Bisnagâr par Golconde n'en donnoit un à ce dernier Royaume sur les domaines & dépendances du premier.

Remarquons encore que le Tanjaour & le Madurei éprouvent de la part des Puissances, dont elles ont imploré le secours, un traitement, dont le souvenir, quinze ans après, devoit détourner le Naique de ce premier état de recourir au Marate Ekogi. ci-dess. §. 11.

Mais cent exemples de cette nature n'apprendront jamais aux petits à vuider entre eux leurs querelles, sans y appeler des Grands qui terminent le procès en avalant l'huitre & les plaideurs.

I. Partie. Tanjaour. &c.

Schouten fait mention de l'irruption du Visapour à la Côte de Coromandel. „Une puissante armée du Roi de Visapour, dit ce Voyageur, parcourut tous ces pays (il a parlé du Tanjaour, de Gingi, du Maduréi) & les „désola; d'où s'ensuivit une grande famine. Selon *Thevenot* il poussa sa con„quête jusqu'au Cap de Négapatan.“ Les maladies se joignirent à la famine. Les Hollandois transporterent de Négapatan & d'autres endroits à Jafnapatan, à Colombo, à Pointe de Gale, & surtout à Batavia des milliers d'esclaves qui se vendoient pour une poignée de ris.

Voy. T. 1. p. 494.

Voy. T. 3. p. 269.

Ce dernier trait nous donne la date de l'invasion. Les Hollandois ne se sont rendus maitres de Négapatan sur les Portugais, qu'en 1658: ainsi l'expedition du Tanjaour sera de 1658-1659.

Voyag. de Schout. T. I. p. 301.

Le P. de *Magistris* parle d'une autre guerre que le Naique du Maduréi eut avec le Roi de Maïssour (vraisemblablement *Tschirangadéwen*), qui entra sur les terres pour exiger le remboursement des fraix qu'il avoit faits, en le secourant contre le Roi de Golconde. Le Maduréi, aidé du Marava, peuple estimé le plus belliqueux de ces contrées, triompha du Maïssour.

Relat. &c. p. 33-35. Rel. des Miss. Dan. T. I. 11e Cont. p. 908. 910.

Le Missionnaire rapporte que „le combat fut très âpre entre les deux „armées, & qu'en peu de tems douze mille morts de part & d'autre se virent „abatus par terre: chose, ajoute-t-il, très rare parmi ces nations; d'autant „plus que dans leurs plus cruelles batailles, dès que l'on voit les premiers rangs „rompus, tous les autres prennent la fuite.“ Le succès fut assez égal, quoique le Maduréi eut perdu bien moins de monde.

Ces secours, ces guerres, ces tributs imposés, éludés, leur payement différé &c.; tout cela prouve l'indépendance de fait de ces Princes. Le seul Etat qui eut sur eux un droit apparent, étoit le *Bisnagar*: mais on pouvoit alors le regarder comme n'existant plus.

Relat. &c. p. 35. 36.

„A peine le Naique de Maduréi se vit eschapé de ce peril, qu'il fut sur„pris d'un autre encore plus fâcheux. Ce fut un abcès qui lui vint à la tête: ce „mal le mit aux derniers abois. Ce qui lui perçoit le coeur, étoit le soupçon

„qu'il

„qu'il eut que ce mal lui avoit été procuré par les maléfices, dont le Prince, le- „quel, comme étant ſans enfans, il avoit choiſi pour ſucceſſeur de ſon Roy- „aume, étoit l'auteur; quoique juſqu'alors il eut reconnu en lui une parfaite „fidélité. En effet ce jeune Prince lui témoignoit toute ſorte de ſoumiſſion, „& publioit partout les obligations extrêmes qu'il avoit au Roi, auxquelles il „ne pouvoit jamais, comme il l'aſſuroit, répondre par tous ſes remercimens. „Le ſoupçon paſſa ſi avant, qu'il fit empriſonner ce Prince, ne lui laiſſant au- „cune eſpérance de pouvoir retourner à ſes premieres bonnes graces." Mais en- fin il guérit & recouvra une parfaite ſanté. I. Partie. Tanjaour &c.

Nous avons vu ci-devant que le Naique *Tirumalei naiken* avoit deux fils, *Soccalinga naiken* & *Muttar hagâ tiri naiken*. Ce ſont ſans doute deux fre- res adoptés par ce Roi, qui aura choiſi l'ainé pour lui ſucceder. Ceci expli- que les troubles du regne de *Soccalinga*, mis en priſon par ſon propre frere; & l'on n'eſt plus ſurpris que le Naique de Tanjaour ait refuſé de donner ſa ſoeur à un Prince qui n'occupoit pas le trône par droit d'héritage. Au reſte un cara- ctere bouillant, entreprenant, tel que nous verrons dans la ſuite *Soccalinga*, pouvoit donner aſſez d'inquiétude à un Roi de 75 ans, qui n'avoit pas d'enfans; ſans qu'il fut néceſſaire de le ſoupçonner de maléfice. Ci-deſſ. II

„Mais enfin, dit le P. de Magiſtris, le Naique *Turumala*, âgé de 75 „ans, eſt venu à deceder, après avoir regné 30 ans." Ralat. &c. p. 37.

Il ſera mort en 1659, environ. Le P. De la Lane écrit de *Pondi- cheri*, le 30 janvier 1709. „Il y a environ cinquante ans que mourut le Roi de „*Tricherapali*. Ce Prince faiſoit de grandes largeſſes aux Brahmes, nation la „plus flateuſe qu'on voye. Les Brahmes, par reconnoiſſance, ou pour ex- „citer les autres Rois à imiter l'exemple de celui-ci, lui ont bâti un temple & „ont érigé des autels où l'on ſacrifie à ce nouveau Dieu." id. av. au Lect. Lett. Edif. T. 10. p. 17.

L'Apothéoſe eſt de tous les tems & de tous les lieux. Ce caractere de généroſité eſt celui de *Tirumaleinaïken*. Ajoutez 50 ans à 1659, vous aurez 1709, date de la lettre du P. De la Lane.

 Ce

I. Partie. Tanjaour &c. Ce Prince meurt âgé de 75 ans, après en avoir regné 30: ainsi il sera monté sur le Trône en 1628 - 1629, âgé de 45 ans. Ces époques s'accordent avec les événemens de son regne & la promotion de son Pere *Virappa-naiken*, par le *Bisnagar*, au commencement du 17e siecle.

Relat. p. 37. „La circonstance la plus notable de ses funerailles, continue le P. De „Magistris, qui se firent avec toute Magnificence, fut que plus de 200 de ses „femmes les plus belles & les plus chéries, se brûlerent toutes ensemble, avec „son corps, dans le même bucher; misérables victimes!

Lett. edif. T. 15. p. 62. Le P. Bouchet écrivoit de *Pondicheri*, en 1719: „le fameux *Trou-„moula naiken*, qui a le plus contribué aux embélissemens de ce Palais (celui „de la ville de *Maduréi*) y tenoit plusieurs milliers de femmes renfermées.“ Sur plusieurs mille il pouvoit y en avoir 200 de belles; & au milieu de ce peuple nombreux, le Naique meurt à 75 ans, *sans enfans*. La tempérance a été & sera toujours, dans tous les genres, le soutien du genre humain.

Relat. &c. p. 37. 38. „Le Prince qui lui a succedé, plein de coeur, mais sans expérience, „s'est engagé dans des guerres, qui lui ont couté bien cher.“ *a*)

Pourquoi à la mort d'un Roi de 75 ans, éclairé, puissant, qui est monté sur le Trône à 45 ans, dont le gouvernement a passé par bien des épreuves, le Prince choisi de sa main, pour lui succeder, est-il sans expérience?

Voyag. de Schout. T. I. p. 301. Une des guerres dont parle ce Missionnaire, sera celle de *Soccalinga* contre les Hollandois. Ce Prince assiegea *Negapatan*: „mais ayant été battu „dans une sortie que les Hollandois firent, il se retira.“

Ces

a) On peut voir son portrait dans le *T. I. des Relations des Missionnaires Danois* p. 934—936. où cependant les dates & les regnes sont confondus. Ce Prince, actif, dans un exercice continuel, robuste, très brave, attaquant seul les tigres à la chasse, qui tenoit sur pié une forte armée, refusa le tribut que le Mogol vouloit exiger de lui. Il avoit alors 22 ans; ce qui peut tomber en 1664, comme on le verra plus bas.

Ces détails sur le Roi de *Madurëi* mort en 1659 environ, nous conduisent à la révolution du *Tanjaour*, arrivée en 1674. Ce Prince s'appeloit *Tirumalei naiken*; & dans le *Management* le Naique du Madurëi & de Trichenapali, qui dépouille *Wagira* (*Wiseïarâgunaiken*), Naique du Tanjaour, est nommé *Trimul:* c'est le même mot. La célébrité de ce Roi aura fait donner son nom à son successeur; ou celui-ci l'aura pris, par reconnoissance, avec le sien propre de *Soccalinga*. En 1736 le nom du Roi de Trichenapali est terminé par celui de *Tirumaleinaiken*. I. Partie. Tanjaour &c. p. 57. hist. Fragm. not. p. 146.

Au reste donner le nom de *Trimul* au vainqueur de *Wagira*, c'est attribuer à *Tirumalei naiken* la défaite de ce Naique: ce qui prouve au moins que cet événement, suivi immédiatement de l'invasion d'*Ekogi*, en 1674, ne doit pas être trop éloigné de la fin du regne de *Tirumalei naiken*, en 1659.

Le Chapitre 16[e] de la Relation du P. De Magistris, traite „du Royaume de Tanjaour, de ses villes, du ravage des guerres qu'elles ont souffertes, & de diverses curiosités du pays.“ Relat. &c. p. 237.

L'Auteur, parlant de la Capitale, rapporte le Siege de Tanjaour pris par le Roi de Golconde, „*les années dernieres*, dit-il, la garnison, comme „l'on ne se doutoit point de l'ennemi, qui sçut la surprendre au dépourvu, „étant trop petite & trop foible.“ Relat. &c. p. 238. 239. 244.

„Il est vrai, ajoute le P. De Magistris, qu'entre les Soldats il s'en trouva quelques uns de ces braves, les nonpareils entre les gens de guerre de ces „contrées, qui se nomment *Rager:* ils sont d'une nation voisine, qui dans le „combat ne lâche jamais le piéd, ni même ne le peut lâcher, ayant pour statut singulier & inviolable, ou de mourir en perdant la bataille, ou de vivre en „la gagnant; qui du reste ne manient point d'autres armes, que la lance & l'épée, tenant les armes à feu, propres à des lâches, à des poltrons, & à des „hommes sans coeur, qui n'ont pas l'assurance de voir l'ennemi de près, & de „l'affronter l'épée à la main. Tous les Princes d'alentour en soudoient & en-

I. Partie. Tanjaour &c. „tretiennent quelques Régimens. Ceux qui étoient dans cette ville, firent „merveille à ce Siege. Mais enfin ils y périrent tous, accablés de la Multitude „des troupes mahometannes.“

Je crois que ces *Ragers* ſont les *Ragepoutres*. Voilà de la vraie bravoure: reſter dans ſon poſte, immobile comme un roc, & y recevoir, s'il le faut, l'oeil fixe & de ſang froid, la mort, qui, à tout prendre, vaut généralement mieux que la vie.

Hor. ord. III. 3.

Si fractus illabatur Orbis
impavidum ferient ruinæ.

Ces *années dernieres* du P. De Magiſtris, ſont 1658, 1659; puisque l'invaſion du *Tanjaour* par *Viſapour* & *Golconde* a ſuivi la priſe de *Negapatan*, en 1658, par les Hollandois.

Relat. &c. p. 241. ci-d.

Rel. des Miſſ. Dan. T. I. II. contin. p. 910.

Le Naique, ſans doute *Regunada naiken*, avoit mis dans la ville de Tanjaour, pour Gouverneur, un de ſes Gendres, homme de coeur & de conduite.

Relat. &c. p. p. 239. 240.

„La 2e ville de ce Royaume, continue les Miſſionnaire, s'appelle *Ma*„*narcoville*, aſſiſe pareillement (comme la Capitale) dans une vaſte plaine, éloi„gnée de 18 milles de Tanjaour, vers le Couchant. Le Naique y fait ſa de„meure ordinaire, à cauſe d'une très celebre Idole, nommée *Manar*, d'où „la ville emprunte ſon nom, laquelle y eſt adorée, & pour le culte de la quelle ce „Naique a une furieuſe paſſion. C'eſt qu'il croit que ce faux Dieu eſt ſon pere, „& en ſes entretiens le nomme tel, folie que les Brahmes lui ont inſpirée, „mais qui lui a été fatale & deſaſtreuſe, lui ayant couté la perte de ſon ſceptre „& même de la vie.“

La priſe de Tanjaour, ſous ce Naique, eſt de 1659. Les événemens rapportés dans cette Relation finiſſent à cette derniere année. Ainſi le Naique ſera mort, comme celui de Madurei, & le Roi de Bisnagar, en 1659.

De

De tous les tems les Rois ont voulu avoir une origine différente de celle des autres hommes; & ils ont trouvé des Brahmes complaiſans ou intereſſés. Cependant la nature n'a rien imprimé ſur les corps, qui, au moment de la naiſſance, puiſſe faire diſtinguer le fils du Monarque de celui du payſan. Dans les quatre parties du Monde, chez les Noirs comme chez les Blancs, l'enfant ſortant du ventre de la mere, n'offre dans tous les états, tous les rangs qu'une Maſſe rouge abſolument indifférente au ſceptre ou à la houlette. Auſſi ſans parler des enfans ſuppoſés, le hazard s'eſt-il quelqut fois joué des prétentions humaines en cauſant des mépriſes, qui ont placé ſur le Trône le fils du Berger, & relegué celui du Roi à la garde des troupeaux. Les préjugés de Nobleſſe chez les particuliers, tiennent à la folie des chefs du Monde. Au reſte ne condamnons pas ceux-ci trop durement: tout Alexandre qui voudra être fils de Jupiter Ammon, trouvera les Prêtres du Temple prêts à lui en expédier le Brevet. I. Partie. Tanjaour &c.

Le P. Bouchet, en 1701 ou 1703 fait mention de ce Roi de Tanjaour (*il y a quelques années*, dit le Miſſionnaire) fort affectionné aux Idoles, & ſurtout très régulier à viſiter tous les mois un temple fameux nommé *Manarcovil*, & faiſant de groſſes aumônes aux Prêtres. Ceux-ci remarquerent du refroidiſſement dans la dévotion du Prince. Il n'alloit plus à la Pagode, & les diſtributions aux Brahmes ceſſoient. Pour engager le Roi à viſiter, ſelon ſon ancienne coûtume, le Temple de *Manar covil*, les Prêtres firent pleurer la ſtatue, à l'aide d'un peu de coton imbibé, mis dans le crâne, d'où l'eau tomboit goute à goute dans les yeux de l'Idole. „L'affliction de leur Dieu venoit, diſoient-ils, du mépris que le Prince ſembloit faire de lui; *Manar* l'avoit toujours aimé & protegé; il ſe trouvoit cependant reduit à la triſte néceſſité de le punir de l'outrage qu'il en recevoit; & un reſte de tendreſſe lui „arrachoit ces larmes, qu'on lui voyoit répandre en abondance." Lett. édif. T. 6. p. 107. 228. T. 9. p. 89—96. Id. d. 91.

„Le

I. Partic. Tanjaour &c. „Le Roi de Tanjaour, continue le Miſſionnaire Jéſuite, bon payen & „ſuperſtitieux à l'excès, fut effrayé de cette nouvelle, alla au temple, ſuivi „d'une grande foule de courtiſans“: proſterné devant l'Idole qu'il vit verſer des larmes, il promit de reparer avec uſure ſa négligence, & commença par faire diſtribuer ſur le champ mille écus (mille Roupies) aux Brahmes. Bientôt la fourbe fut découverte par un officier de la ſuite du Roi, lequel (eſprit fort ſansdoute), ſur la permiſſion vivement ſollicitée, qu'il en avoit obtenue, examina de près la ſtatue, & ſépara la partie ſupérieure de la tête, de l'inférieure. Le Prince, transporté de colere, reprit la ſomme qu'il avoit donnée & condamna les Brahmes à mille autres écus d'amende: „& comme ils ſont ſingulierement attachés à l'argent, cette punition, dit le Miſſionnaire Jéſuite, „leur fut plus inſupportable que les plus rigoureux ſupplices.“

Satyr. I. I. Ici revient le mot du bon Horace:

Quid rides? mutato nomine de te fabula narratur.

On voit comment la ſuperſtition du Roi fut cauſe de ſa perte. Les Brahmes ne lui auront point pardonné l'affaire de *Manar covil*, qui a ſans doute aplani la voye aux Rois de Viſapour & de Golconde.

Ce Naique avoit promis aux Portugais & ſcellé ſes promeſſes de ſon ſceau; il leur avoit promis de les ſecourir contre les Hollandois. Manquant à ſa parole, il aida ceux-ci à prendre *Négapatan* ſur les Portugais: perfidie dont ſes ſujets regardoient la ruine de Tanjaour par Golconde, comme la punition, „d'autant qu'il n'avoit jamais reçu que de bons offices de cette derniere Nation, qui même par ſon commerce loyal avoit contribué à enrichir ſes „ports & ſon pays.“

Relat. &c. p. 24. 242. Lett. Edif. T. 15. p. 33.

Relat. &c. p. 243. 244. A l'occaſion de *Vallancotte*, 3^e^ ville du Tanjaonr, plus forte que les deux premieres, à un peu plus de 3 milles Oueſt de la Capitale, le P. de Magistris rapporte l'irruption de Golconde dans ce Royaume.

Le

Le Naique, aux premiers bruits de l'armée ennemie, avoit fait transporter dans cette Place la meilleure partie de ſes tréſors, & ſes femmes les plus chéries, comme au lieu le plus aſſuré de ſon Etat. Bientôt effrayé de la priſe de Tanjaour & de Manarcovil, il ſe refugia précipitamment avec peu des ſiens, dans les bois nommés *Palvacades*, dont les avenues ſont presqu' inacceſſibles. I. Partie. Tanjaour &c.

L'armée de Golconde, ſans s'arrêter à le pourſuivre, alla faire le ſiege de *Vallancotte*. Les habitans, apprenant la fuite de leur Roi, ſe ſauverent, avec ce qu'ils avoient de plus précieux, dans les bois voiſins. Le Gouverneur ſe trouvant ſans habitans & ſans ſoldats, ouvre les tréſors du Naique, en prend ce qu'il peut porter avec ſes plus intimes confidens, & tous gagnent à la hâte les mêmes forêts, laiſſant le reſte du Tréſor à l'abandon. Rel.&c.p.245.

Les Larrons qui habitent ces bois (la *Caſte des Voleurs*) les dépouillent, vont chercher ce qui reſte dans la ville. Les routes ſont couvertes de ce qu'ils ne peuvent emporter, s'étant chargés au delà de leurs forces. Les gens de la campagne, qui fuyoient le Camp ennemi, s'enrichirent en ramaſſant ce qui avoit été abandonné ſur le chemin. Rel.&c.p.246. 247.

L'armée de Golconde prit *Vallancotte* ſans réſiſtence, mit en liberté les Priſonniers d'Etat qu'on y gardoit. „Entre ceux-ci il y avoit deux freres du „Naique, lesquels, par ſon ordre, l'on tenoit depuis longues années dans une „étroite priſon, leur ayant fait auparavant arracher les yeux, non pour autre „raiſon que de la proximité du ſang, afin de leur retrancher toute eſpérance „de pouvoir ſucceder à la Couronne, ſelon qu'il ſe pratique en ce pays, par „une coutume barbare & inhumaine.“

„Les Turcs (les Golcondiens) ſont enfin demeurés maitres de tout ce „Royaume, le plus riche & le plus fertile de toutes les Indes orientales - - - „opulent à merveille, & fertile en tous biens.“ id. p. 241.

L'auteur donne enſuite les raiſons qui pouvoient faire que Golconde voudroit garder le Tanjaour, ou ſimplement le rançonner: Selon lui „les Maho- id. p. 248.

H „motans

I. Partie. Tanjaour &c. „metans ne ſont pas d'humeur, comme, helas! l'Europe n'en fournit que „trop de funeſtes exemples, à conquerir des royaumes & puis les aban-„donner."

Le fait, pour ce qui regarde les Mahometans, eſt prouvé par leur hiſtoire: mais ce que le Miſſionnaire appelle funeſte, l'eſt moins à l'humanité, qu'une poſſeſſion violente & continuée, qui ne ſe ſoutient que par une oppreſſion deſtructive: témoin l'Amérique ſous les Eſpagnols; les Moluques ſous les Hollandois; le Bengale ſous les Anglois. L'invaſion paſſagere eſt un torrent qui dévaſte pour le moment: l'orage ceſſé, on ſe reveille; & tout reprend ſon cours comme auparavant.

Rel. &c. p. 249. Le Miſſionnaire paroit ſe décider ſur le ſort du Tanjaour, pour la ſeconde opinion: ſavoir que les Golcondiens „ſongoient à laiſſer ce Royaume, „& qu'ils ne differoient leur départ, que ſur l'attente d'extorquer du Naique „quelque groſſe rançon."

Le Tanjaour retourna alors à ſes premiers maitres. Après la mort du Roi fugitif, *Regunada naiken*, arrivée ſans doute pendant cette poſſeſſion des Golcondiens, (en 1659), *Wiſeïarâgûvanaiken*, ſon fils, monta ſur le Trône. (Rel. des Miſſ. Dan. T. I. 11e. cont. p. 910.)

Les dévaſtations des Mahometans ont du faire impreſſion ſur l'eſprit de ce dernier Prince, en 1674, dans la maturité de l'âge, & comme je l'ai déja obſervé, le porter à préferer, contre le Madurei le ſecours des Marates à celui du Viſapour & de Golconde, encore fumans du ſang de ſes ſujets. (ci-dev. §. II.)

Au reſte il falloit que ce Naique eut conſervé à la côte de Coromandel quelque conſidération, à cette époque, puiſque en 1673, le 30 juillet, M. de la Haye, commandant l'Eſcadre du Roi de France & qui avoit pris S. Thomé ſur le Roi de Golconde, lui écrit de cette Place. (Journ. de La Haye &c. 2e. part. p. 86.)

Mais ces troubles à peine ceſſés en 1660, auront miné les forces du Tanjaour, & nous conduiſent à la révolution de 1673—1675

I. Partie. Tanjaour &c

§. IV.

Preuve de la date de 1674—1675, par l'Alibi chronologique.

Montrons maintenant par l'incompatibilité des Regnes & de leurs dates, de leur durée, que la révolution du Tanjaour, assignée à 1674—1675, n'a pu arriver en 1696, ni même en 1686.

Les deux derniers regnes du Maduréi, selon les Relations des Missionnoires Danois, forment 32 ans. Le second a fini en 1736. Le commencement du premier tombe donc à 1704, fin du regne de *Mangamal*. Cette Princesse a gouverné 16 ans: ainsi son regne ou sa régence a commencé en 1688. Il suit de là qu'en 1696 *Trichenapali* obeïssoit, & depuis 8 ans, à une Reine & non à *Trimul*, Naique du Maduréi & de Trichenapali, qui a mis à mort *Wagira*, Naique du Tanjaour; contre ce qu'avance l'Auteur du *Management*.

Voy. ci-ap. le canon chronologique.

P. 57.

La durée du gouvernement de *Mangamal* est confirmée par une lettre du P. Martin, Missionnaire Jésuite, écrite du Maduréi, le onze décembre 1700.

„Cette Princesse, dit le Missionnaire, qui est comme dépositaire de la „Couronne, fait élever avec un grand soin son petit-fils, Prince âgé de 14 à 15 „ans, à qui le Royaume appartient, & confie cependant tout le Gouvernement „de l'Etat au *Talavaï*, ou Prince Régent, qui en est le maitre absolu, & qui „dispose de tout à sa volonté; mais avec tant de sagesse, & un si parfait „desintereffement, qu'on le regarde comme le plus grand ministre qui ait „jamais gouverné le Maduré.“

Lett. Edif. T. 6. (impr. en 1706) p. 121. 135. 143.

On a vu ci-devant un trait de l'activité de ce ministre. Une Régence aussi longue devoit naturellement donner le tems & la facilité aux Prétendans de former des partis.

cid. §. III.

Le Missionnaire ajoute dans une note: „cette Princesse s'appelle *Man-* „*gamal*. Elle a eu du Roi *Clocanada naiken*, son mari, un fils nommé *Ren-*

p. 135. note *)

I. Partie. Tanjaour &c. „*ga muttu vira krisnapa naiken*, Prince d'une grande espérance, qui mou„rut de la petite verole, & qui laissa la Reine sa femme enceinte d'un fils, qui „est aujourdhui Roi de Maduré, sous la tutelle de sa grand'mere.“

Voilà ce que le P. Martin écrit sur les lieux le 11. déc. 1700, ou en 1701. La Régence de *Mangamal* a commencé avec la naissance de son petit-fils, puisque la femme de son fils étoit enceinte à la mort de ce Prince. Otons donc de 1701, 14 ans, âge du jeune Pupille, reste 1687 ou 1688. Le Missionnaire Jesuite a pu donner un an de trop au jeune Prince, ou le Missionnaire Danois une année de moins à la Régence de sa Grand'mere. Il n'est pas nécessaire d'observer que *Clocanada naiken* est le même Prince que *Soccalinga naiken*. Cette corruption de nom, faite à Paris & même dans l'Inde, ne doit pas étonner. De même la différence d'un an, de 1687 à 1688, entre les Lettres Edifiantes & les Relations Danoises, ne fait rien ici à la question. Quand des voyageurs disent d'un côté 14 ou 15 ans, de l'autre 16 en général, il est permis de supposer un an de plus ou de moins: nous avons par ce moyen les 16 ou 17 années du Gouvernement de *Mangamal*, les 13 ou 14 ans, de son petit-fils.

Ce Prince de grande espérance, qui meurt après avoir occupé le Trône 13 mois, laissant sa femme grosse, devoit avoir au moins 18 ans, puisque son fils, à l'âge de 14 ou 15 ans, est encore sous la tutelle de sa Grand'mere.

Lett. Edif. T. 9. p. 145. 171. 177. 283. En 1701—1702 la Reine étoit toujours maitresse du Gouvernement; & selon les Missionnaires Danois, son Petit-fils n'a commencé à regner qu'en 1704, âgé par consequent de 17 à 18 ans a). De 1687—1688, ôtons 18 ans, reste 1669—1670, pour le mariage de *Soccalinga* avec *Mangamal*.

Toutes ces époques s'accordent avec les faits que j'ai rapportés. *Soccalinga* étoit jeune en 1659—1660, mais cependant en âge de pouvoir être soupçon-

a) Selon le *Code des Indous*, donné par M. *Halhed*, Ch. 2. Sect. XVI. p. 84, Lond. 1781. „l'homme cesse d'être mineur à 15 ans.“

soupçonné d'avoir cherché par des maléfices à avancer la mort du Roi, qui l'avoit choisi pour son successeur. Il avoit donc au moins 18 ans. Il épouse *Mangamal* en 1669, 1670, âgé de 27 à 28 ans, & a de cette Princesse, âgée peut être de 12 à 14 ans, *Renga muttuvira chrisna pa naiken*; lequel, héritier du Trône, y monte à l'âge d'environ 16 ans, en 1685 — 1686. Donc en 1685, 1686, *Soccalinga*, pere de *Renga muttu vira chrisna pa naiken* n'existoit plus; & dèslors, la révolution du Tanjaour, arrivée plus de 3 ans avant la mort de ce Prince, ne peut être placée en 1685 — 1686.

I. Partie. Tanjaour &c.

Hist. Fragm. not. p. 151.

Ainsi il résulte du témoignage combiné d'Auteurs même contemporains, écrivant sur les lieux, & qui nous donnent les Regnes du *Madurêi*, premier Auteur de la Révolution de 1674 — 1675, que cette révolution, qui a placé sur le Trône de *Tanjaour*, le Marate *Ekogi*, ne peut être rapportée ni à l'an 1696, ni à l'an 1686.

Une difficulté contre le regne du fils de *Soccalinga*, qui n'aura commencé qu'en 1685 — 1686, c'est que son Pere, d'après les Relations des Missionnaires Danois, a du payer le tribut à la Nature dès 1677 ou 1678.

Je réponds d'abord que l'objection suppose l'époque de 1674; 2°. que l'intervalle entre 1678 & 1685 a été rempli par une premiere Régence de *Mangamal*, qui se trouve dans une lettre du P. Martin, écrite de *Varugapati*, dans la Mission de Madurêi, le 10 Décemb. 1713.

Lett. Edif. T. 13. p. 23. 30. 31. 94.

A l'occasion de la mort du Prince de Marava, décedé à plus de 80 ans, & que ses femmes au nombre de 47, suivirent sur le bucher, le Missionnaire parlant de la coutume, pour les femmes, de se brûler avec le corps de leur mari, s'exprime ainsi: „la Reine de *Tricherapali*, mere du Prince regnant, „qui fut laissée enceinte, il y a environ 30 ans, à la mort de son mari, prit la „même résolution, aussi-tôt que son fils fut né, & l'exécuta avec une fer„meté qui étonna toute cette Cour. Sa belle-mere, nommée *Mingamal*, n'avoit pu accompagner le Roi *Chocanaden* au bucher, pour la même raison:

 mais

„mais après ſon accouchement, elle trouve le ſecret d'echaper aux flammes, „ſous prétexte qu'il n'y avoit qu'elle, qui pût élever le jeune Prince, & gou„verner le Royaume durant la minorité. Comme elle aimoit la Reine de Tri„cherapali, ſa belle-fille, elle voulut lui perſuader de ſuivre ſon exemple: „mais cette jeune Reine, la regardant avec dédain; croyez vous, Madame, „lui dit-elle, que j'aye l'ame aſſez baſſe pour ſurvivre au Roi mon époux? le „déſir de lui laiſſer un ſucceſſeur, m'a fait différer mon ſacrifice; mais à pré„ſent rien n'eſt capable de l'arrêter. Le jeune Prince ne perdra rien à ma mort, „puiſqu'il a une Grand'mere qui a tant d'attachement pour la vie. Il eſt au„tant à Vous qu'à moi; élevez le, & conſervez lui le Royaume, qui lui ap„partient. Elle ajouta beaucoup de reproches aſſez piquans, mais en termes „couverts. *Mingamal* diſſimula, en femme d'eſprit, & abandonna ſa belle„fille à ſa déplorable deſtinée."

1o. *Chocanaden*, que le Miſſionnaire a nommé plus haut *Clocanada naiken*, eſt *Soccalinga naiken:* les *environ trente ans*, ſont 26 à 30 ans, un à peu près. En effet, ôtant de la date de la lettre, 10 Décembre 1713, ou 1714, 26 ans, on a 1688, année de la mort du fils de *Mangamal*, & de la ſeconde Régence de cette Princeſſe. Juſqu'ici tous les récits s'accordent.

2o. Le commencement du morceau que je viens de rapporter, nous apprend que le fils de *Soccalinga*, ou dumoins un fils eſt né après ſa mort; que la Reine ſa femme, *Mangamal*, étoit enceinte au décès de ce Prince, & qu'elle a *gouverné le Royaume durant la minorité.* Ces faits devoient être bien publics, puiſqu'à la mort de la Reine ſa belle-fille, on les citoit, en rapportant la maniere dont *Mangamal* avoit échapé aux flammes; qu'on avoit conſervé les reproches que lui fit à ce ſujet la jeune Reine; & qu'à la fin de 1713 la choſe étoit encore dans la bouche du peuple ſous le regne de ſon petit-fils.

Socca-

Soccalinga a pris le Tanjaour en 1674. Ensuite son frere a trouvé le moyen de le tenir 18 mois prisonnier. Mettons deux ans pour le tout; cela fait 1676. Il remonte sur le Trône. Son frere se retire chez *Ekogi*, maitre du Tanjaour, depuis 1674—1675. Quelque tems après arrive la mort de *Soccalinga*. Ceci nous mene à 1677—1678. I. Partie. Tanjaour &c.

Alors le fils de ce Prince, *Renga muttu vira chrisnapa naiken*, né en 1669, pouvoit avoir neuf ans. Voilà l'époque de la premiere Régence de *Mangamal*, qui se sera trouvée enceinte au décès du Roi son époux, d'un second enfant, & ensuite aura évité le bucher sous prétexte d'élever l'Héritier de la Couronne, âgé de neuf ans. De là les reproches fondés de sa belle-fille. Si le fils qu'elle venoit de mettre au monde, eut été seul héritier de la Couronne, sa conduite n'auroit pas choqué directement les usages reçus.

Cette Princesse pouvoit, selon mon calcul, avoir 23 ans: & cet âge convient au caractere *décidé*, *soutenu & suivi du succès*, que l'on donne à *Mangamal*.

Cette premiere Régence, qui dura 7-8 ans, n'est pas mentionnée dans la longue Note des Relations Danoises, que j'ai rapportée ci-devant, parce-qu'à neuf ans le Prince étoit censé regner, sous la tutelle de sa Mere, quoiqu'il n'ait réellement tenu les renes du Gouvernement qu'après sa majorité, durant 13 mois: ce qui est bien différent d'une Régence qui commence, le Roi au berceau, telle qu'a été la 2e. Régence de *Mangamal*. Cette Princesse étoit alors âgée de 32 à 33 ans; & s'étant bien trouvée de sa 1e. tutelle, elle aura employé son *esprit* à prolonger la seconde au delà du tems usité dans ces contrées méridionales, où la nature est plus avancée qu'au Nord.

De tout ce qui a été dit précedemment, je puis conclure qu'il est prouvé par la suite correspondante des Rois de *Visapour*, de *Maduréi* & du *Tanjaour*, suite attestée par des Auteurs contemporains écrivant dans l'Inde sur les lieux, c'est à dire dans le *Maduréi*, le *Tanjaour*, ou plus au Nord, dans le

Carnate,

I. Partic. Tanjaour &c. *Carnate*, le *Guzarate:* il est prouvé que *Wiseïa ragûva naiken*, Roi du Tanjaour, vivoit du tems de *Soccalinga naiken*, Roi du *Madurêi*; que celui-ci lui a ôté la vie & a pris le Tanjaour en 1673 - 1674; & que dèslors l'époque du Marate *Ekogi*, qui s'est emparé dans le même tems du Tanjaour sur *Soccalinga naiken*, & sur le fils du Roi mis à mort, est de l'an 1674 — 1675.

§. V.

Preuve de la date de 1674 — 1675, par la Nature du Calcul chronologique Indien, sur lequel elle est appuyée; & par un nouveau rapprochement des Regnes coincidens du Tanjaour, de Gingi, du Madurêi, du Maïssour, d'Ikerian & de Candi.

Les Indous, indépendamment des Epoques de *Rajah Bekermadjit*, *Rajah Salevan*, ont un cycle de 60 ans, dont les noms sont Samskretams. La prononciation Canarine de ces noms différe peu de la prononciation Marate: j'ai donné l'une & l'autre, prise sur les lieux, dans la Relation de mon voyage. Lorsque le Cycle est achevé, on recommence, mettant le nom de la 1e. la 2e., la 3e. &c. année du nouveau Cycle, seule ou avec celle de telle ou telle Epoque ou Ere.

Zend-Av. T.I. 1e P. p.213. note 535.

Il n'est pas extraordinaire qu'un Ecrivain se trompe dans l'année numéraire prise des Epoques: il suffit pour cela qu'il mette un chiffre pour l'autre. L'erreur est plus difficile à l'égard des années du Cycle, à moins que le nom ne soit très court: le plus souvent c'est un mot de trois syllabes; il y en a de 4, de 5, de 6 (*Saba krouta*, 36e; *Varada krouta*, 45e; *Rodera degari*, 57e.)

ci-dev. §. I.

Ainsi, lorsqu'un Ecrivain rapporte plusieurs faits avec les dates prises d'une Ere quelconque, marquant les années du Cycle Indou & que ces années, à des distances différentes, coincident exactement, sur le Cycle, avec les époques données, c'est une preuve de vérité qui ne laisse aucun lieu à l'erreur involontaire: & l'erreur volontaire, née de la mauvaise foi, sera facilement reconnue à l'aide de l'Ere, dont l'année est jointe à celle du Cycle Indou.

Sup-

Suppoſons, par exemple, que ce ſoient les Indous, qui donnent les années du Cycle, & les Européens le rapport de ces années à celle de l'Ere Chrétienne. Si tel écrivain, ayant deſſein de tromper, fait correſpondre l'année de J. C. dont il a beſoin, avec une année du Cycle, qui ſe trouve dans un monument Indou; comparant, ſur le cycle, ce rapport, en montant ou en deſcendant, avec d'autres dejà faits, & dont la juſteſſe prouve la certitude, on trouvera tout diſcordant. Il ne pourra choiſir l'année où il écrit, ni même une année aſſez éloignée, ſans s'expoſer à être relevé par les gens du pays, par les perſonnes qui ſont ſur les lieux. I. Partie. Tanjaour &c.

Appliquons ces reflexions à la queſtion dont il s'agit.

Le départ d'*Ekogi* des terres Marates, eſt de l'an *Ananda* 1674. L'Epoque de ce Prince, comme Roi du Tanjaour eſt de l'année *Rât Schada*; celle de *Schahgi*, de l'année *Tundumi*; celle de *Sarbogi*, de l'année *Wirodi*: celle de *Toukkogi*, de l'année *Saumia*; & ces quatre noms ou années ſont données par les Indous. ci-dev. §. II. ci-dev. §. I.

Remontant de la derniere année *Saumia*, la 43e du Cycle, & qui eſt à deux années de celle où écrivoit l'Auteur qui rapporte les époques précedentes; remontant de cette année à l'année *Wirodi*, la 23e, on a 20 ans. De celle-ci à la précedente *Tundumi*, la 56e, on a 27 ans; & de cette année à *Rât Schada*, 49e du Cycle, & qui ſuit *Ananda*, 48e, on a 7 ans.

Maintenant les années Européennes correſpondantes portent 1729, 1709, 1682, 1674-1675, (1674 pour *Ananda*); qui offrent les mêmes intervalles.

Comparons ces dates des Relations Danoiſes avec d'autres qui ſe trouvent dans ce précieux Recueil. Ces Relations donnent le *Calendrier Malabar*, en 1711, & nomment cette année *Kara Waruſcham*. *Waruſcham* en Samskrétam, langue d'où ſont tirés tous les termes qui ſervent aux ſciences, T. I. 5e cont. p. 201. impr. en 1722.

 ſignifie

I. Partie. Tanjaour &c. id. T. I. 7e cont. p. 337. &c. & Doctr. Temp. Ind. Walter. Trangueb. digeſt. 1733. ident. Bayer. in Regn. Bactr. p. 172. Relat Dan. T. I. 11e cont. p. 897. et. not. a)

ſignifie *année*. *Kara*, la 25e du Cycle, eſt la 2e après *Wirodi*, comme 1711, en deſcendant, ſe trouve 2 ans avant 1709.

Elles datent d'ailleurs de l'année *Nandâna Waruſcham*, qui répond à 1712. En deſcendant c'eſt 3 ans avant 1709; & *Nandanam*, 26e du Cycle, eſt la 3e après *Wirodi*. Dans le même volume, *Viſcheia* répond à 1713. C'eſt la 27e du Cycle, la 4e après *Wirodi*, comme 1713, en deſcendant, ſe trouve 4 ans avant 1709.

Doctr. Temp. Indic. &c. p. 185.

Dans le morceau de la Préface du Calendrier Indou, pour l'année 1730, donné dans la Doctrine Indienne des Tems par le Miſſionnaire Danois WALTER, cette année eſt nommée *Sçâdhârana*: c'eſt la 44e du Cycle; elle ſuit *Saumia*, 1729.

id. p. 193. 197—200. tiré de lettres écrit. en 1732-1735. de Tranq. & de Madras.

Dans les *Paralipomenes* de cet ouvrage, l'année 1731 eſt appelée *Wirodi krutu*: c'eſt la 45e du Cycle, la 2e après *Saumia*, 1729. Les autres années juſqu'à 1736, appelée *Nala*, la 50e, ſe ſuivent exactement, comme dans le Cycle.

Mais pour ôter juſqu'à l'apparence d'arrangement, de colluſion, prenons nos rapports ailleurs.

la Porte ouvert. pour parv. à la Connoiſſ. du Paganiſme &c. Trad. fr. p. 78. 79.

ABRAHAM ROGER, qui écrivoit en 1639, à *Paliacate*, à la même côte de Coromandel, chez les Hollandois, donne le Cycle de 60 ans, & prouve par une lettre du Roi de *Carnate*, au Gouverneur de *Paliacate*, que cette année 1639 eſt *Pramadi*, la lettre commençant ainſi: en l'année *Pramadi*.

Prámâdi ou *Pramâti* eſt la 13e du Cycle, & la 36e avant *Râtſchada*, qui répond à 1675, éloigné de 1639, de 36 ans.

id. p. 79.

Le même écrivain appelle l'année 1640, *Wicrama*: c'eſt la 14e du Cycle, la 35e avant *Râtſchada*, 1675, éloigné de 1640, de 35 ans.

T. I. 11e cont. p. 907.

Ce que j'ai dit du calcul par Cycle, chez les Indiens, eſt confirmé par une lettre importante, qui ſe trouve dans les Relations des Miſſionnaires Danois. Cette lettre eſt la 18e de la Correſpondance Malabare, 2e Partie; & a

pour

pour titre: *Dans l'espace de 85 ans, quels Rois ont gouverné ce (Pays) des Malabares.* Elle va nous donner les noms de plusieurs Princes que les Ecrivains employés ci-devant, ne font qu'indiquer; avec tous les détails de la Révolution de Tanjaour. I. Partie. Tanjaour &c.

„Un *Antou*, dit l'Auteur de la lettre, est de 60 ans. Vous avez demandé quels sont les noms des Rois, qui ont vecu tant dans cet *Antou* (ce Cycle) „que dans le précedent."

La note (a) porte: „un *Antou*, espace de tems déterminé par années, „est de 60 ans. Comme dans l'*Antou* actuel il y a 25 ans d'écoulés, l'*Antou* „actuel fait avec le précedent 85 ans." id. p. 908.

La date de cette lettre n'étant point marquée dans le texte, je la tire par induction. La 11^e^ lettre de cette *correspondance* & la 12^e^ sont de l'année *Wischeïa:* à cette derniere la note (a) dit qu'elle répond à 1713; ce qui est exact: & par erreur, que c'est la 26^e^ du Cycle; c'est la 27^e^. La 31^e^ lettre est de l'an *Tscheïa,* que la note (a) fait répondre à 1714, ajoutant qu'il est le 27^e^ du Cycle; *Tscheïa* est le 28^e^. id. p. 892. 897. id. p. 933.

Il n'y a d'évaluation des années du Cycle qu'à ces deux endroits; & dans tous les deux l'année est un numéro audessous de ce qu'il doit être: je conclus de là que dans la note (a) de la page 908, il faut lire 26 au lieu de 25. Or s'il y avoit 26 ans d'échus, lorsque la 18^e^ lettre a été écrite, au lieu d'être dans la 86^e^ année, on étoit dans la 87^e^, & dans la 27^e^ du Cycle, *Vischeïa,* qui répond à 1713, date de la 11^e^ lettre. Ainsi je crois cette lettre de l'an 1713.

Une observation importante, c'est que, dans le texte, l'*Antou* actuel & le précedent, ne sont pas les mêmes que ceux de la note. En 1713, c'étoit la 27^e^ année du Cycle courant; & l'on verra la lettre, à la fin, placés dans cette Période, 2 années du Regne où elle est écrite, puis les regnes des deux premiers Princes Marates, de 37 ans, avec celui du dernier

I. Partie. Tanjaour &c. Roi de Tanjaour de la famille précedente, *Wischeïa râgû wa naiken*, de 14 ans: ce qui fait commencer ce Cycle à 1660, & recule le précedent à 1600.

Je reprends la suite de la lettre: „(Vous avez demandé) comment ces „(Princes) se sont conduits dans l'administration (de leurs Etats): qui sont ceux qui ont gouverné avec justice & équité. Sur cela nous Vous envoyons „la Relation suivante, selon nos forces, & d'après le récit de ceux que nous „avons consultés, & qui, pour la plus grande partie, sont d'ici."

„Dans le Cycle précedent a regné dans ce Royaume de *Tschoromandel* „(le Tanjaour), *Regunada naiker; à Diritschinapali* (Trichenapali), *Marudei-„wirappanaiker;* dans le Royaume de *Tschinschi* (Gingi), le Roi d'alors se „nommoit *Waradappa naiker*; dans le pays d'*Ikerian* (à l'ouest, limitrophe de „*Canara*) le Roi se nommoit *Waschappanaiker*; le Roi de *Maschur* (du Maïs-„sour) s'appeloit *Tschirangadewer:* tous Rois sans couronne. Le Roi de „*Kandi* (à Ceylan) étoit de leur famille, étant sorti de leurs enfans: il se nom-„moit *Tschinga maga rascha:* ce Roi étoit le seul qui portât une couronne."

Ce morceau est exact selon le faux Cycle dont il est ici question, lequel est censé avoir commencé en 1600, & fini en 1660. Les Rois qui viennent d'être nommés, ont paru dans cette période.

On verra plus bas que le Regne de *Regunadanaiken*, neveu du Naique placé à Tanjaour par le Bisnagar, a du commencer en 1619 environ: *Marudei wirappanaiken* n'est pas différent de *Muttu wirappanaiken*, dont le fils, *Tirumaleinaiken* ne monta sur le Trône de *Madurei* qu'en 1628 — 1629.

Le Roi de *Gingi* est l'officier qui reçut cette souveraineté du *Bisnagar*, ou son fils..

Voy. de Pietr. delle Valle Tr. fr. 1664. T. 4 in 40. p. 164. 210. En 1623, le Vice Roi de *Goa* envoye une Ambassade de la part du Roi de Portugal, au Roi d'*Ikeri*, nommé *Venktapa Naieka*, c'est le Roi *Vaschappanaiken:* & cette date confirme ce que j'ai dit plus haut du Cycle *actuel* ou *précedent* employé dans cette lettre. *Pietro della Vallé*, qui étoit en 1623

à *Ikeri*,

à *Ikerl*, obſerve que *Vaſchappanaiken*, doit paſſer pour un rebelle & un Uſurpateur, s'étant ſouſtrait de la dépendance du *Bisnagar*, dont, dit-il, il n'y a pas longtems que ſes prédeceſſeurs étoient Vaſſaux, Gouverneurs de Province. I. Partie. Tanjaour &c.

Tſchiranga dewen, Roi de *Maïſſour*, eſt vraiſemblablement le fils de *Senna dewa rajen*, placé par le même Roi de *Bisnagar*.

Le Roi de *Kandi*, *Tſchinga maga raſcha*, vers le tiers du 17e ſiecle, étoit *Rajah Singa*, qui, ſans parler de la premiere origine des Rois de *Ceylan*, pouvoit descendre des enfans des Rois Malabars que j'ai nommés. Il étoit ſeul portant la Couronne, c'eſt à dire ayant le titre de *Rajah*, ſans avoir reçu ſon état ni dépendre abſolument de perſonne, par tribut, ou autrement: les autres, d'abord ſimples Naiques, devoient leurs Principautés au Bisnagar. Knox's an hiſt. Rel. of Ceilon 1681. in fol. 2e P. C. I. p. 33. Couto Decad. 5. fol. 12. verſo

La lettre de la Correſpondance Malabare parle du nombre conſidérable de Pagodes bâties par *Regu nada naiken*, dans le Tanjaour, avec des terres attachées à leur entretien, des bâtimens pour les Brahmes chargés de les déſervir, des revenus qui fourniſſoient à ce qui leur étoit néceſſaire &c.; du Tréſor que ce Prince avoit amaſſé. Elle ajoute: „après avoir ainſi regné 40 ans avec „juſtice, *Regunadanaiken* mourut. Les autres Rois n'ont pas gouverné avec „tant d'équité; leur injuſtice s'étant montrée de fois à autre dans quelques „points.“ Relat. des Miſſion. Dan. T. I. 11e cont. p. 908. 909. id. p. 910.

Le portrait qu'on fait ici de *Regunadanaiken*, s'accorde avec ce que j'ai rapporté plus haut; au ſecours près que ce Prince, contre ſa parole, donna aux Hollandois contre les Portugais.

Regunada naiken eſt mort en 1659, environ, après un long regne: ſes freres tirés dans le même tems des priſons de *Vallancotte* par les Golcondiens, y étoient renfermés depuis *longues années*. Les 40 ans de la lettre tomberoient pour le commencement, à 1619; & il eſt prouvé que le Trône de Tanjaour étoit alors occupé par ſon frere *Atſchudappanaiken:* les 40 ans, ci-dev. §. II.

 compte

I. Partie. Tanjaour &c. compte rond, peuvent se prendre pour 38 ou 39; ou bien le regne de *Regunada naiken* aura commencé à la fin de 1619.

Ch. cit. p. 910. La lettre continue: „Dans cet *Antou* (le Cycle actuel) a regné dans le Royaume de *Tschoromandel* (Tanjaour) le fils de *Regunadanaiker*, nommé *Atschuda wischeïa ragu wendira naikken;* dans le Royaume de *Dirutschinapali* regnoit *Tsokkalingamanâikken;* dans le Royaume de *Maschur* a regné *Tschirangadewen;* dans le pays d'*Ikerian*, *Tschewappanaiker* étoit Roi; & dans le Royaume de *Tschinchi*, *Ramarascha*, & après cela le Mogol vint & y fut Roi. Le Roi de *Kandi* se nomme *Tschinga maga rascha*, comme le précedent, qui s'est assis sur le Trône royal, a porté la couronne & tenu le sceptre.

Il est dit dans une note, que „ce dernier nom, qui signifie le *grand* „*Roi Lion* a passé par héritage à ses successeurs, (pour marquer) que le Roi de „*Kandi* est entre les autres Rois, ce que le lion est entre les animaux, leur Roi; „que d'ailleurs ce Prince est encore appelé *Tschuriakoletu rascha*, c'est à dire, „*le Roi qui tire son origine du Soleil.*"

Addit. à Ribeyro hist. de l'île de Ceyl. p. 43.

Couto Decad. 5. da Asia. fol. 51. verso fol. 12. verso fol. 11. vers. On peut voir dans les Auteurs qui ont écrit l'histoire de *Ceylan*, que les Rois de cette île, de la famille de *Survajas*, prétendoient tirer leur origine, d'un fils du Soleil (*Schourïen*, en Malabar) qui a ramassé les Peuples de Bengale, leur a donné des loix & a formé un des plus grands Etats qui ayent été en Asie. Dans *Couto* c'étoit un Roi de Siam (*Ajota* ou *Tanaserim*) de la Presqu'île de *Malac*, maître des Contrées qui du Gange, s'étendent d'un côté à *Cochin*, de l'autre à la *Chine*, jusqu'au 40e degré Nord, près de 500 ans avant J. C.

Hist. de l'île de Ceylon. p. 31. 32. Couto lib. cit. fol. 13. Knox hist. relat. of Ceylon. 3e. P. p. 61. „On tient, est-il dit dans l'addition 2e au Chap. 5e de Ribeyro, que „cette famille a regné plus de 2000 ans dans l'île de *Ceylon*, sans aucune interruption; & que les Chinois ayant enlevé, par une trahison insigne, le Roi de „cette île, (*Ambadino Pandar*) mirent à sa place le Tiran *Alagexere*; mais

„qu'après

„qu'après la mort de cet Uſurpateur, (qui regna 12 ans & n'eut pas de fils), „les peuples défererent la Couronne à un *Changator* (un Prêtre) qui la refuſa, „& la fit rentrer dans la maiſon d'où elle étoit ſortie: que le fils ainé d'*Ambadino Pandar* fut reconnu Empereur de *Cotta*, & épouſa la fille du Roi de „*Kandi*:" Dans *Couto*, c'eſt le fils ainé de la fille d'*Ambadino*, âgé de ſeize ans, appelé *Maha Pracura Mabago*.

I. Partie. Tanjaour &c.

Ce fut ſous les ſucceſſeurs de ce Prince, que les Portugais prirent terre à Ceylon. Ils y avoient abordé en 1505. Le Prince qui les reçut en 1517, année de leur établiſſement, ſe nommoit *Aboé negabo Pandar*, Empereur de *Cotta*: il n'eut qu'une fille, qu'il maria à *Tribul Pandar*, ſon parent, d'où ſortit *Tre va Pandar*, appelé communément *Parca Pandar*; lequel lui ſucceda, ſe fit Chrétien, & mourut ſans enfans, en 1597, laiſſant ſes Etats au Roi de Portugal, à la reſerve de *Kandi*, qui appartenoit à la Reine *Catherine*; d'*Uva* & de *Jaſnapatam*, qui avoient des Souverains particuliers.

Ribeyro lib. cit. p. 10-21. addit. p. 32-44.

Couto lib. cit. fol. 14. verſo. id. fol. 51. recto Ribeyr. lib. cit. p. 23. 33. 63. 64.

Ce Prince eut d'abord des guerres avec *Ragiou* ſon Couſin, fils de *Maduna*; lequel lui enleva les Provinces de *Cotta* & ſe ſaiſit du Royaume de *Kandi*. Le Roi de ce dernier Etat, fugitif chez les Portugais, embraſſa le Chriſtianiſme & nomma au baptême, ſa fille unique, héritiere de ſon Royaume, *Catherine*.

Rec. de Voy. des Holland. &c. T. 2. p. 500-505.

Ragiou fut vaincu par *Fimal darma*, qui, maître de *Kandi*, épouſa la Reine Catherine, en eut un fils & une fille, & mourut en 1604. Après ſa mort le Grand Prêtre *Henar Pandar* épouſa la Reine Catherine, qui étoit ſa parente, & prit, venant à la Couronne, le nom de *Kam apati maha d'aſcin*.

De ce mariage ſortit *Rajah-Singa*, ſur lequel la lettre de la *Correſpondance Malabare*, s'accorde avec les Relations du tems. Elles nous apprennent que ce Prince, par l'artifice de ſon pere, avancé en âge, avoit d'abord acquis la ſouveraineté de la meilleure partie de l'île, & qu'il s'empara enſuite du reſte, par force, ſur ſes autres freres.

Knox lib. cit. p. 33.

Ribeyr. lib. cit. p. 44. 53. 56. 256.

La

I. Partie. Tanjaour &c. id. addit. p. 59. id. p. 210. et not. *)

La Reine Catherine, sa Mere, mourut en couche, au mois de Juillet 1613, âgée d'environ 35 ans. „Le Roi, qui l'aimoit passionément, fut si vivement touché de sa mort, qu'il en tomba dangereusement malade; & comme il crut mourir, il convoqua les Etats, afin de faire reconnoître les Princes ses fils, pour ses successeurs & héritiers légitimes, & afin de leur donner des tuteurs & gouverneurs.

lib. cit. p. 68.

Ainsi, en 1613, l'ainé des Princes nés de ce Roi de *Kandi*, pouvoit avoir huit à neuf ans; le plus jeune, depuis *Rajah Singah*, 4 à 5: l'Anglois KNOX, prisonnier dans ce Royaume près de 20 ans, faisant le portrait de *Rajah Singah*, lui donne entre 70 & 80 ans, sansdoute sur la fin de sa captivité, vers 1679.

Ribeyr. lib. cit. p. 188. 208. 210. note, p. 222.

Je place la mort d'*Henar Pandar* en 1632 - 1633. Son fils *Maha Survo*, qu'il aimoit le plus, lui succede sous le nom de *Rajah Singa*, ou de *Tschinga maha rajah*.

id. p. 226. 228. 293. 296. Journ. de La Haye 1e Pe. p. 153. 157. 175. 177. 178. Lett. de Caron p. 12. Coronell. Carte de la Presqu'île de l'Inde. Knox lib. cit. p. 184. 185.

C'est ce Prince qui a reçu les Hollandois à Ceylon, en 1639, 1640, 1644; qui a donné à la France *Trinquemalei*, dont M. *De la Haye*, commandant l'Escadre du Roi, a pris possession en 1672. La conduite peu mesurée du Résident françois laissé à la Cour de *Rajah Singah*, aura contribue à refroidir les dispositions favorables de ce Prince pour la Nation.

Comme la majeure partie du Regne de ce Prince, est antérieure à 1660, il est du Cycle que l'on suppose avoir commencé en 1600; & son successeur, portant le même nom, du Cycle suivant.

ci-d. §. I. Lett. Edif. T. 15. p. 77.

Rama raschah, qui regne à *Gingi*, est *Ramrajah*, troisieme fils de *Sevagi*, & au nom duquel, dans le 2e Cycle, après la mort de *Sambagi*, *Hargi rajah* pouvoit administrer le gouvernement de Gingi, qui fut pris, en 1698, par *Zulfekerkhan*, Général d'Aurengzébe.

Rel. &c. du P. des Magistris p. 35.

J'ai peine à croire que durant le second Cycle, ce soit le même Roi de *Maïssour*, *Tschiranga dever*, qui en 1658, avoit eu avec le Roi de Maduréi

une

une guerre si meurtriere & qui ensuite eut le né coupé: traitement cruel qu'il avoit fait éprouver à ses ennemis a). Son successeur, comme à *Kandi*, pouvoit porter le même nom. I. Partie. Tanjaour &c.

Les terres d'*Ikerian*, (pays limitrophe du *Canara*) ont un nouveau Roi, *Tschewappanaiken*.

Le Gouvernement d'*Atschuda wischeïa ragu wendira naiken*, Roi du Tanjaour, & celui de *Tschokalinga ma naiken*, Roi de *Trichenapali*, commencent presque avec le 2e Cycle, en 1659-1660.

„Il arriva, dit la lettre de la Correspondance Malabare, que tandis que „le Roi de Coromandel (du Tanjaour) fils de *Ragunadanaiken* gouvernoit „son Royaume, il y a 50 ans, il y eut une grande disette que le Mogole avoit „causée par la guerre." Rel. des Miss. Dan. T. I. 11. cont. p. 910.

Otant 50 de 1713, on a 1663 ou 1664; années où la guerre d'Aurengzebe contre *Sevagi* & contre *Adelkhan*, Roi du Visapour, accusé d'avoir donné du secours à ce chef des Marates, & qui n'envoyoit pas le tribut dû au Mogol, aura causé dans le Dekan, dans le Carnate & les contrées voisines, la disette dont parle la *Correspondance Malabare*. Les Marates voyant ce jeune Roi prêt à être chassé de ses Etats, firent la paix avec lui, c'est à dire avec la Reine sa Mere, chargée de la Régence pendant la Minorité, promettant de payer tribut pour les pays qu'ils avoient enlevés au Visapour. Hist. fragm. p. 13. 16. 20. Extraits de M. Gentil. ci-d. §. II.

La

a) „Ce qui a rendu les Mayssouriens si redoutables à leurs voisins, c'est la maniere cruelle „& ignominieuse dont ils traitent les prisonniers de guerre: ils leur coupent à tous le „nez, on sale ensuite les nez, & on les envoye à la Cour. Les Officiers & les soldats sont „recompensés à proportion du nombre de prisonniers qu'ils ont traités avec cette inhumanité."

Fryer dit qu'ils se servent d'un instrument pour saisir le nez à leurs ennemis, & comme ils les défigurent par-là, il y a peu de gens qui aiment à servir contre ce Rajah. *Fryers Travels, p. 163. Hist. univers. des Anglois T. 19. p. 89. & note *)*.

I. Partie. Tanjaour &c.

La lettre de la *Correſpondance Malabare* rapporte les oeuvres de charité du Roi de Tanjaour; qu'il employa les Tréſors de ſon pere, à ſuſtenter les Malheureux: mais enſuite il gouverna avec beaucoup d'injuſtice. L'aureur décrit ſa paſſion exceſſive pour les femmes, parle de ſes joueuſes d'inſtrumens, danſeuſes &c.: il y en avoit 5000 dans le Palais.

Rel. des Miſſ. Dan. T. I. 11e. Cont. p. 911.

id. p. 912.

„Il paſſa ainſi ſa vie, qui fut de plus de 60 ans, dans la magnificence, „& le plaiſir, ſe conduiſant avec beaucoup d'injuſtice dans ſon gouver- „nement."

Ce Prince a perdu la vie en 1674: il eſt donc né avant 1614, & monté ſur le Trône à 45 ans.

Tandis que cela ſe paſſoit, le bruit ſe répandit que le Mogol venoit à Tanjaour avec une groſſe Armée. Dès qu'il fut parvenu aux oreilles d'*Atſchuda wiſcheïa raguwendiren*, ce prince penſa à ſe ſauver dans une autre ville.

C'étoit ſansdoute à *Vallancotte*, où ſon Pere, aux premiers bruits de l'armée de Golconde, avoit fait transporter la meilleure partie de ſes Tréſors & ſes femmes. Ces bruits de la Marche du Mogol, s'accordent avec celle des Généraux d'Aurengzebe dans la Presqu'île, contre Sevagi, des Troupes de Golconde à la Côte de Coromandel.

Hiſt. fragm. p. 28. 39. 55. Journ. de la Haye 2e. P.

Deux des enſans du Roi de Tanjaour, repréſenterent à leur Pere, qu'il étoit houteux à un Prince auſſi riche, auſſi puiſſant, de vouloir fuir devant une miſérable troupe de Mogols; qu'eux, ſes deux fils, ne penſoient pas ainſi: „nous allons, diſent ces Princes, prendre 4000 Cavaliers, avec „20000 fantaſſins, marcher au devant du Mogol, près de *Gingi*, le mettre „en fuite, tailler en pieces ce qui reſtera (en arriere) ou l'emmener priſon- „nier. Recevez mes remercîmens, leur dit le Roi. Avec ce Courage aſſu- „ré, vous pourriez bien auſſi me faire priſonnier, me mettre en pieces & „gouverner tout ce pays. Il les fit jeter tous les deux dans un cachot obſcur,

Rel. des Miſſ. Dan. T. I. 11e. Cont. p. 912. 913.

où

„où on ne leur passoit à manger que par un trou de la porte: bientôt on ne „leur en donna plus; & par ce moyen il leur ôta la vie.“ I. Partie. Tanjaour &c.

La jalousie, chez un Prince foible, qui a vieilli dans le faste & dans la débauche, est une passion, dont la voix de la nature n'arrêtera jamais les funestes effets; il ne voit les plus belles qualités que sous la couleur du crime; les grandes actions l'effrayent; les services importans sont à ses yeux autant d'attentats; ce qu'on peut lui donner, lui conserver, le fait craindre pour ce qu'il croit qu'on peut lui enlever.

„Après cela le Roi de *Trichenapali*, nommé *Tschokanada naikker*, „demanda en mariage la fille de *Atschuda wischeïaraguwendiren*. Le (Roi „du Tanjaour) en fut irrité: donnerai-je, disoit-il, ma fille à un Roi de si basse „extraction?“

Ceci paroit confirmer, que *Soccalinga*, comme on l'a dit plus haut, n'étoit que fils adoptif de *Tirumalaï naiken*. ci-d. §. III.

„*Tschokanadanaikker* instruit de cette (réponse) forma une armée de 30000 hommes de pié & de 5000 chevaux, dans le dessein de prendre Tanjaour. Il mit à la tête de cette armée *Tschinna tambi modali*, qui descendit à Tanjaour, & assiegea la place pendant six mois. *Atschuda wischeïa ragu wendira naiken* écrivit aussitôt au Roi de *Marava* (dont l'Etat est au midi du Tanjaour) & au Roi de *Maïssour*.“

On a vu ci-devant la réputation de bravoure qu' avoit le *Marava*: les guerres cruelles du *Madureï* & du *Maïssour*, rendoient ce dernier Etat l'ami naturel du Tanjaour. ci-d. §. III.

„Le *Marava* vint à son secours avec 30000 fantassins & 2000 chevaux „& se campa dans un bois. Le Commandant général & les autres chefs, qui „ne faisoient que boire & jouer, avoient peine à se soutenir (sur leurs jambes). „Cela vint aux oreilles de *Tschinna tambi modali*, qui se mit aussitôt en mar„che & les enferma dans la forêt. Le Général, *Raschuradewen*, monte prom-

I. Partie. Tanjaour &c. „tement à cheval, pouſſe à l'ennemi & tue quelques (ſoldats). Las & fatigué, ſon ivreſſe duroit encore, il ſe jete ſous un arbre. *Tſchinna tambi „modali* ſurvient, le fait priſonnier, & l'envoye ſur le champ à ſon Roi, à „*Trichenapali.*"

Peuples épuiſez vous; Soldats donnez votre ſang: vos Généraux jouent, s'enivrent; & l'Etat devient la proye de l'ennemi.

„Le Roi *Tſchokanada naikker* dit à *Raſchuradewen;* tu es mon Général; pourquoi es-tu venu au ſecours de mon ennemi?

La prétention du Roi de *Triſchenapali* ſur le *Marava* ne s'accorde point avec le procedé de ſon pere *Turumala* à l'égard de ce peuple, ſeize ans auparavant. Une armée du *Marava*, de 25000 hommes, avoit d'abord empêché la ville du *Madurêi* de tomber en la puiſſance du Roi de *Maïſſour.*

Rel. &c. du P. de Magist. p. 34. „Le Naique s'étant ſauvé de la ville, amaſſe en peu de jours 35000 Soldats. „Ainſi il ſe vit avec une armée très nombreuſe de 60000 combattans; & pour „animer d'avantage à ſon ſervice ces troupes auxiliaires de *Marava*, il leur „témoigna tous les honneurs, & toutes les careſſes dont il ſe put aviſer, *jus-„que là* que faiſant ôter des bras des Princeſſes & des Dames les plus illuſtres „de ſa Cour, leurs bracelets d'or, & de leurs oreilles leurs joyaux les plus „précieux, il en régala les Chefs."

Ce ſont des *Troupes auxiliaires* dont on veut s'attacher les chefs, qu'on recherche, qu'on careſſe, bien loin de leur commander. Ce n'eſt pas un peuple dépendant, comme l'avance l'auteur du *Management* &c.; & ſon état n'avoit pas changé ſous le fils de *Turumala.*

p. 178. & not. j. p. 212.

Rel. des Miſſ. Dan. T. I. 11e. contin. p. 914. „Le Général (du Marava) répondit (au Roi de Maduré): pourquoi „voulez Vous ſans aucune juſtice, lui enlever ſon Royaume? il prend (en „même tems) de ſa bouche ſa ſalive & la jete au viſage de *Tſchoka nadanaikker.* „Ce Prince le ſaiſit, & le hache en pieces avec ſon ſabre."

Les

Les Rois doivent ſavoir qu'il eſt des inſultes qu'on ne pardonne pas. Ce Général abruti par la boiſſon & le jeu, ſe reveille, quand il s'entend traiter de ſujet rebelle du Maduré, & venge l'injure d'une maniere plus humiliante pour ſon ennemi, que la mort qu'il reçoit ſur le champ n'eſt dure à ſouffrir. I. Partie. Tanjaour &c.

„*Tſchinna tambi modali* retourna à Tanjaour. Alors le Roi de Tan-„jaour renferma toutes ſes femmes & ſes joyaux dans un Palais, plaça dedans „de la poudre, y mit le feu, & tout ſauta en l'air. Enſuite il s'aſſit ſur un Ele-„phant, prit avec lui ſon fils & quinze ſoldats, & ouvrit les 4 portes de la ville. „Toute l'armée de *Tſchokanada naiken* vint, s'avança dans la ville, ſe mit „en rang, & fit le *Salam* (le ſalut) devant le Roi de Tanjaour. *Atſchuda „wiſcheïa raguwendiren* leur dit: ne me donnez pas la mort avec vos fuſils, „hachez moi plûtôt à coups de ſabre. Enſuite, lui, & ſon fils, ſe jetant l'épée „à la main au milieu des ennemis, tuerent 40 à 50 hommes. A la fin, le Roi „fatigué, épuiſé du combat, tomba de ſon Elephant. On lui coupa la tête; „on mit le (corps) même dans un Palanquin, & on le porta à *Tſchokanada „naiken*, à *Triſchenapali.* Ce Prince regardant la tête, devint triſte & fit brû-„ler le (corps). Enſuite il établit ſon jeune frere *Muttuara kattiri naiken*, „Roi du Tanjaour, à la place de *Atſchuda wiſcheïa ragunaikken*."

Ainſi finit, dans la perſonne de ce dernier Prince, la 3e. famille des Rois de Tanjaour.

Le déſeſpoir eſt le courage des ames foibles. Incapables de prendre à tems le parti qui ſeul peut les ſauver, elles abandonnent avec fracas ce qu'il n'eſt plus en leur pouvoir de conſerver. Laiſſez les ſe précipiter: c'eſt une maiſon qui croule d'elle-même, ſans qu'il ſoit beſoin de la pouſſer: il ſuffit de ſe tenir à diſtance, pour éviter les éclats.

L'hiſtoire fournit cent exemples de Princes, de Villes, d'Etats, plon-gés, comme le Roi de Tanjaour, dans les délices; allarmés comme lui, aux premiers bruits de guerre, coupant eux-mêmes le bras qui peut les défendre,

 reje-

I. Partie. Tanjaour &c. rejetant en termes humilians, les demandes d'un voisin, d'un allié, d'un ami puissant, & conduits par une suite de procedés imprudens, violens, au terme fatal, qu'ils croyent honorer par une chute bruyante. Le vrai courage n'insulte personne, n'appelle pas la mort; il l'attend de pié ferme, sans la braver, ni la craindre.

ci-d. §. II. On a vu ci-devant le Roi de Tanjaour périr foulé aux pieds d'un Elephant. Rel. des Miss. Dan. T. IV. 44e Contin. p. 920. not. (n). C'est un monument religieux, existant encore en 1736, qui constate le fait. Le Prince, tombé de son Elephant, aura été foulé aux pieds de cet animal; & le reste se sera passé comme il est marqué dans la *Correspondance Malabare.*

Je fais trois observations sur le récit précedent.

1°. Le *Visapour* ne paroit pas dans la guerre du *Tanjaour* contre le *Maduréi*: On ne s'adresse pas à lui; c'est au *Maïssour*, au *Marava* qu'on demande du secours.

2°. *Trichenapali* n'attend pas l'ordre du *Visapour,* pour disposer du Trône de Tanjaour.

3°. Lorsque les Marates se sont emparés du Tanjaour, ce Royaume, id. T. III. 32e. cont. p. 828. & note (l). enlevé au Possesseur légitime qui laissoit un fils, par le Roi de *Trichenapali*, avoit pour Souverain le frere de ce dernier Roi. A *Tanjaour* même, quand on donne la liste des Princes des différentes familles, qui ont gouverné cet Etat, le fils du dernier Roi de la 3e. Famille, celle des *Walvadugars*, n'est pas nommé, quoiqu'il l'ait gouverné quelque tems ou quelques momens: cette famille est de 4 Princes; le dernier *Wischeïa ragu naiker* (*Wagira*). Après lui commence la Dynastie Marate.

Je reprends la Suite de la Narration.

id. T. I. 11e. cont. p. 914. „Le Roi de *Trichenapali* ordonna encore à son Général *Tschinna tam-„bi modali*, de mener ses troupes à la ville de *Ramesuram*; & d'assieger le Vi-„ce Roi dans *Marava*; ce qu'il fit sur le champ.“ - - -

Il y a ici contradiction dans les termes. Si le Prince de *Marava* eut été Vice Roi de *Trichenapali*, le Roi de Tanjaour lui auroit-il demandé du secours contre son propre Souverain, auroit-il eu confiance dans ce secours? I. Partie. Tanjaour &c.

„Le Général arriva en trois jours à *Ramesuram*, pilla la ville, tailla en „pieces tout ce qu'il découvrit & revint sur ses pas."

„Les femmes du *Marava* s'assemblerent au nombre de plus de 20000, „prirent des épées, de grands bâtons & des rondins, & se tinrent cachées „sur le chemin où devoit passer *Tschinna tambi modali*."

„Le Général étant en marche avec son armée, elles l'entourerent, lui „tuerent 4 à 5 mille hommes, & mirent le reste en fuite, jetant de grands „cris. Ayant fait le Général prisonnier, elles lui couperent la tête, le mirent „dans un mortier, l'y broyerent avec le pilon." Rel. des Miss. Dan. T. I. 11e. cont. p. 915.

Voilà un fait d'armes qui confirme ce qu'on a dit plus haut du peuple du *Marava*, mais qu'on n'eut pas attendu de simples femmes. Le vrai courage est de tous les sexes; mais à cet égard le sexe des femmes entre pour trop peu dans l'éducation Européenne: il s'en faut bien qu'on en tire tout ce qu'il peut donner Cependant il arrive souvent que les deux sexes sont exposés aux mêmes perils. Pourquoi ne pas jeter dès l'enfance, dans l'ame des femmes des sémences de courage qui y germeroient aussi bien que dans celles des hommes? pourquoi ne pas les former à des exercices, qui en développant ce courage rendroient leur corps plus robuste. L'honneur qu'on inspire aux femmes a besoin de force: il seroit moins exposé, si on les savoit en état de le défendre.

„Un fils d'*Atschuda wischeïa ragu wendira naikken* s'étant évadé, „étoit allé chez le Marava. Ce (Prince) après quelqes années se mit en mer „sur une chaloupe, & aborda à Tranquebar. Il eut un entretien avec le „Commandant, qui lui remit 500 Ecus (Roupies) & lui fit suivre (sa route) „jusqu'à *Dewanampatnam*."

Ce

I. Partie. Tanjaour &c.

Ce fils du dernier Roi de Tanjaour étoit ſans doute différent du Prince, qui dut périr avec ſon pere, à la priſe de la Capitale. Il s'étoit peut être échapé de la maiſon paternelle, après la mort funeſte de ſes deux freres: mais ayant toujours des entrailles de fils, il aura ménagé au malheureux *Atſchuda wiſcheïa ragu naikken*, le ſecours du *Marava*, & quitté ce pays à l'approche du Général de *Trichenapali.*

Ce Prince a une conférence avec le Commandant de Tranquebar, qui lui donne les moyens de ſe rendre à *Déwanampatnam*, après lui avoir remis quelque ſecours en argent.

Rel. des Miſſ. Dan. T. II. 11e cont. p. 608. carte.

On paſſe par *Tranquebar*, allant du Marava, *qui eſt au Midi*, à *Déwanampatnam*, ſitué près du *Fort St. David*, par 11 dégrés 45 environ.

Ce fait arrive après la priſe de Tanjaour par le Roi du Maduréi, & le Commandant de Tranquebar, Danois, n'aura pas manqué de l'écrire à ſes Maîtres, de le dépoſer dans les Archives de la Compagnie. Ainſi l'Epoque de la Révolution du Tanjaour, doit ſe trouver à Copenhague, au Dépot des affaires de l'Inde, & comme juſqu'ici perſonne n'y a contredit la date de 1674; je conclus que cette date eſt appuyée ſur un monument miniſtériel, auquel on ne peut rien oppoſer.

„Lorsque ce Prince y fut (à *Dewanampatnam*), il s'unit en route avec „ſon Ambaſſadeur *Rengapaïen*, & alla au Fort d'*Aïani*, (où) il eut une con- „férence avec le Roi *Tſchaſchi maga raſcha*, & lui dit:“

id. T. I. 11e. cont. p. 882. ci-après not.*) Voy. l'avertiſſement de la p. 385. not. (k) T. III, des Relat. Dan. 28e. contin.

Ce *Tſchaſchimagaraſcha* n'eſt autre qu'*Ekogi*, appelé ici par erreur, *Tſchaſchi* (*Schahgi*) nom de ſon fils ainé, & même de ſon pere, comme on le verra plus bas. *Maga raſcha* étoit le nom du même pere d'*Ekogi* & de *Sevagi:* ce que ce nom ſignifie convient auſſi bien à *Ekogi* qu'à ſon pere; *Schahgi Maga raſcha;* c'eſt à dire, *Roi Seigneur*, *grand Rajah:* mais jamais Prince Mahometan, tel qu'étoit le Roi de *Viſapour* n'a été appelé *Rajah.* Ainſi c'eſt aux Marates que s'adreſſe le fils du Roi de Tanjaour, & non au Viſapour.

Le

Le *Fort* d'*Aïani* paroit être *Arani*, dans le Carnate, entre *Gingi* & *Arcate*, à 25 lieues environ Nord-nord oueſt de *Dewanampatnam*; ce qui prouveroit que cette nation, en 1674, avoit des forts dans le Carnate: ou bien ce ſera *Kanavaï* a), à l'Oueſt, aux gorges des montagnes, à environ 30 à 31 lieues du *Fort St. David*. I. Partie. Tanjaour &c. Orme hiſt. T. I. Carte.

„Prenez, dit le jeune Prince, au Roi *Tſchaſchi Maga raſcha*, la ville „de *Tanjaour*, avec vos ſoldats; & remettez la moi; je Vous donnerai pour „cela *Cent mille Pardos*."

S'il eſt queſtion ici de *Pardos* évalués chacun une demi *Roupie*, cela feroit 50000 Roupies: s'ils ſont plus forts, comme de dix *Fanons*, on aura environ 133928 *Roupies*. Quand on mettroit 150,000 Roupies: c'eſt à dire un *Lak* & demi, ou 375,000 livres, ſur le pié de 50 ſols à la Roupie; qu'eſt-ce que cette ſomme, pour un ſecours de 55,000 hommes, comme on va voir, de quelqu'endroit qu'il vienne? je lis donc 100,000 *Pagodes*, ou à peu-près 400,000 *Roupies*; ce qui approche de l'offre (500,000 Roupies) faite en 1761 aux Marates, campés à *Cadapanatam*, pour venir ſecourir *Pondicheri*. Zend-Av. T. I. 1e. Pe. p. 506. 510. Rel. des Miſſ. Dan. T. I. 11e. cont. p. 911. not. a). Orme hiſt. T. 2. p. 715.

Et encore on conviendra que cette ſomme n'étoit pas préſentable à un Prince qui auroit été obligé d'amener des environs du *Viſapour* ou de *Cuncan*, c'eſt à dire de plus de 175 lieues, par les montagnes, une armée aſſez forte pour reprendre ſur *Trichenapali* le *Tanjaour*, aux conditions de le remettre ſur le champ au fils du dernier Roi: en 1772 le Roi de Tanjaour offre dix *laks* (1,000,000) de Roupies, aux Marates pour qu'ils lui envoyent contre le Nabab d'Arcate un puiſſant ſecours de Cavalerie. Cette reflexion confirme ce que Managem. p. 215.

a) En Indouſtan Gali ſignifie *paſſage étroit*: & dans la prononciation l'*l* ſe confond ſouvent, aux oreilles d'un étranger, avec l'*n*. Ou bien *Kanavaï* eſt Djanava, *lieu par où l'on va, l'on peut aller*.

I. Partie. Tanjaour &c. que j'ai dit de la poſition d'*Aïani*, où étoit le Prince Marate avec des troupes à lui (*vos Soldats*), & non commandant celles d'aucune autre Puiſſance.

„Le *Tſchaſchi Magaraſcha* agréa la demande, aſſembla une armée „de 5000 Chevaux & de 50,000 hommes de pied, & vint délivrer *Tanjaour.* „Le Roi & ſon frere alloient enſemble; ils commencerent à avoir diſpute l'un „avec l'autre, s'emparerent de la Place. Enſuite de quoi le (*Tſchaſchi ma-* „*garaſcha*) établit Roi à Tanjaour, *Tſchinga maladaſchi*, fils d'*Atſchuda* „*wiſcheïa raguwendiren.*"

ci-d. §. II. On a vu ci-devant que le pere d'*Ekogi* avoit beaucoup de femmes. Ainſi ce frere qui l'accompagne à Tanjaour, peut être différent de *Sevagi.* hiſt. Acc. p. 5. 41. 42. Cependant les événemens arrivés à cette époque, me porteroient à croire que c'étoit ce dernier Prince. Il rançonnoit, mais aimoit encore plus à garder ce qu'il avoit pris. Voilà ſansdoute la cauſe de leur querelle. *Sevagi*, id. p. 6. 14. Catrou hiſt. gen. du Mog. T. III. 1. P. p. 61-63. 68-73. qui ſur les procedés n'étoit pas ſcrupuleux, aura conſeillé de ne pas rendre Tanjaour. *Ekogi*, fidèle à ſa parole, aura réſiſté aux conſeils intereſſés de ſon frere; il l'emporte; & la place priſe, il rend la Couronne au Prince qui a invoqué ſon ſecours. Ce trait fait honneur au premier des Rois Marates du Tanjaour.

„Le (nouveau Roi) congédia le même Miniſtre & Ambaſſadeur qu'il „avoit amené de *Dewanampatnam*, & en prit un autre."

Etes Vous chargé de mettre un Prince ſur le Trône, l'ouvrage fait, retirez Vous: il eſt tel ſervice qui ne ſe pardonne pas. Mais ſi le Miniſtre à qui on doit la couronne, eſt quelque fois difficile à ſupporter; il eſt toujours dangereux de le renvoyer connoiſſant ſes propres forces, & aſſuré en quelque ſorte de ce qu'il peut défaire, par ce qu'il a fait.

„Ce trait mit le Miniſtre *Rengappaïen* dans une grande colere. Il alla „trouver *Tſchaſchi maga râſcha*, & lui dit: pourquoi avez vous conſenti „pour 100,000 *Pardos*, à prendre la place de Tanjaour, & à la rendre à cet (hom-

„(homme)? chaque jour Vous pouvez tirer la même ſomme de ce Royaume. I. Partie. Tanjaour &c.
„Ne laiſſez pas cette place dans ſes mains: reprenez la plutôt. Il tint ſouvent „cet infâme diſcours. Le nouveau Roi du Tanjaour, *Tſchingamaladaſchi* „n'eut pas plutôt appris cette propoſition, ce conſeil, qu'il prit la fuite la „nuit; & *Tſchaſchi magaraſcha* ſe fit lui-même Roi de cet (Etat)."

Rengappaïen groſſit prodigieuſement le Revenu du Tanjaour aux yeux d'un Prince étranger, qui ne le connoit pas, ce revenu, pour enflammer ſes deſirs; & c'eſt ſous le gouvernement du ſecond fils de ce Prince, que le conſeil du Miniſtre du Tanjaour eſt traité, comme il le mérite, d'*infâme*: en même tems l'invaſion du Tanjaour eſt rapportée avec des circonſtances qui peuvent en diminuer l'odieux; il ſemble que le Prince Marate ne monte que ſur un Trône vacant par l'abandon du Titulaire.

Il n'eſt pas queſtion de juſtifier une action, que ni la conduite imprudente du Roi Tanjaourien, ſa jeuneſſe, ayant pour voiſin l'entreprenant Roi de Trichenapali, ni le danger de voir Aurengzebe, profitant des troubles, de la foibleſſe du gouvernement, rendre ce Royaume fertile, riche, la proye de ſon avidité conquérante; que rien enfin ne pouvoit excuſer. Mais obſervons que c'eſt le fruit de la vengeance d'un Miniſtre disgracié, & que rarement les Princes ſont d'eux-mêmes auſſi mauvais que l'hiſtoire les préſente.

En ſecond lieu, c'eût été aux deſcendans de *Wagira*, comme je l'ai dit plus haut, à reclamer ſur les Princes Marates l'héritage de leur Pere, & non au Viſapour, qui n'eſt point intervenu dans la querelle, ni aux héritiers, encore moins aux conquérans du Viſapour. ci-d. Introd.

„Ce Prince (*Tſchaſchi magaraſcha*) a regné avec beaucoup de juſtice: „il a fait vendre, dans ſes terres, le *Nelli* à 24 *Markals* a). Son regne a „duré dix ans, au contentement de ſes ſujets; & il eſt mort dans ce pays."

 Une

a) La note (u) porte: „Un *Markal* eſt 4 *Meſures*; & une Meſure contient une livre & demie „de

I. Partie. Tanjaour &c. Une adminiſtration fondée ſur la juſtice, & qui par le bas prix des vivres ſoulage la portion indigente de l'Etat, eſt le ſeul moyen de couvrir aux yeux du peuple, le vice d'une entrée ill égale: les Chefs étant faits pour la Nation, & non la Nation pour les Chefs.

Rel. des Miſſ. Dan. T. I. 11e. cont. p. 916. „Après lui regna ſon fils *Ego ſchi raſcha:* ſon Gouvernement fut de „27 ans.“

Cet *Ego ſchi raſcha* eſt *Schahgi* fils d'*Ekogi.* Les deux regnes font 37 ans, compris ſansdoute l'année de la révolution. De même les 29 de *Schahgi,* les ſept d'*Ekogi*, en 1674, année de la révolution, font 37 ans.

„La juſtice précedente n'eut pas plutôt diſparu, que l'*injuſtice* s'exerça „de nouveau. Ce (Prince) étant mort, ſon frere *Saru woſchi raſcha* (*Sar-„bogi rajah*), qui gouverne encore maintenant, a été Roi.“

L'auteur de la lettre écrit en 1713. *Schahgi* eſt mort en 1711: il y avoit donc alors deux ans, que *Sarbogi* étoit ſur le Trône. Ces deux ans, joints aux 37 précedens, c'eſt à dire 39, font tomber le commencement d'*Ekogi* à 1674 ou 1674 — 1675.

Tout ce-ci prouve clairement que l'auteur entend dans cette lettre, par l'*Antou* (ou Cycle) actuel, comme je l'ai dit ci-devant, une période de 60 ans, qui a commencé en 1660; puisqu'il comprend dans ce cycle, (ce que je crois devoir repeter) deux années du regne de *Sarbogi*, les 37 des deux premiers Princes Marates, & les regnes correſpondans de *Wiſcheia raguwanaiken* & de *Soccalinga:* ce qui fait 53 ou 54 ans, & tombe à l'an 1660 ou 1659, époque

„de ris. Lorsque le ris eſt encore dans ſa coſſe, on le nomme *Neli.*“ Au Tome IX. p. 418. note *, on lit: „Un *Kalam* contient 12 *markals* ou 48 meſures de ris; & une meſure „eſt à peuprès auſſi grande qu'une demi *Kanne Danoiſe* (un pot).“ Comparant les deux notes, où le *Markal* eſt de 4 meſures, & la *Meſure*, d'une livre & demie, le *Kalam* ſera de 72 livres. Le même *Kalam*, ſous *Ekogi,* étant de 144 livres, (24 *Markals*), pour le même prix, le ris a coûté la moitié moins que ſous le regne de ſes ſucceſſeurs.

époque de ces deux derniers regnes. Voilà, je crois, ſon calcul. L'erreur de ſon côté eſt certaine; l'année du Cycle courant, en 1713, étoit *Wiſcheïa*, la 27^{e}. & non la 53^{e}: mais on ne peut pas en conclure qu'il ait placé les regnes de *Wiſcheia raguwa naiken* & de *Soccalinga* en 1686 ni en 1696; puiſque, dans la lettre ils ſont antérieurs à celui d'*Ekogi*, qui y commence juſtement en 1674—1675. I. Partie. Tanjaour &c.

„Le principal officier de ce Roi (*Sarbogi*) eſt un Brahme, nommé „*Iſtriamburaïer*, qui a dans ſa main le coeur du Prince, & ſelon les volontés „duquel tout ſe gouverne."

Le Roi du Tanjaour n'étoit donc que le premier ſujet de ſon Miniſtre. Les Souverains, faute de voir au delà de ce qui les approche, s'abuſent ſur leur état: ils ſe croyent maîtres de leurs volontés, par ce qu'elles ſont exécutées. Mais quel eſt l'agent qui les fait naître, ces volontés? le Monarque le plus abſolu eſt conduit par ſon Miniſtre, ou ſon favori; le miniſtre, par ſon ſécrétaire &c.; le ſécrétaire par celui qui ſait animer ſon interêt: ainſi, ſans deſcendre plus bas, voilà l'homme qui fait agir le Monarque.

„A *Trichenapali*, après *Tſchokkanada naikken*, *Muttuara Kattiri-„naiken*, frere cadet de ce Prince, parvint au gouvernement. Après lui „regna *Muttu rengawira Kiſchtnapanaiker*, auquel ſucceda comme Reine, „ſa Mere *Mangama*. Après elle eſt monté ſur le Trône ſon petit fils, qui „gouverne actuellement & eſt nommé *Renga muttu wira Kiſchtnappa* „*naiker*."

Ces noms & cette ſucceſſion ſe trouvent dans le Tome IV. des *Relations Danoiſes*; mais avec des altérations, des tranſpoſitions de ſyllabes, qui, ſans les faire méconnoître, prouvent que quelques lettres, comme quelques années de différence dans un récit, ne doivent pas arrêter, quand le gros des faits ſe rapporte. Tome IV. 43e. contin. p. 851. 852. note.

 „Celui

I. Partie. Tanjaour &c.

„Celui qui, dans cet *Antou* a regné avec le plus de justice, a été *Ego-„schi rascha*, auquel, en fait d'équité, aucun autre Roi n'a ressemblé. Par-„mi ces Rois qui gouvernent maintenant on trouvera peu de justice."

Nous avons déja dit que cet *Egoschi rascha* étoit *Schahgi.* La maniere dont on parle ici de la justice de son gouvernement, s'accorde avec différens traits rapportés dans les lettres édifiantes, mais accompagnés d'autres traits, qui doivent faire rabattre de cet éloge pompeux.

Par *ces Rois*, je pense qu'il faut entendre ceux de Tanjaour & de *Trichenapali*, ou de *Maduréi.*

Il est donc établi par toutes les preuves que peuvent admettre la chronologie & l'Histoire, que la *Révolution du Tanjaour*, qui fait l'objet de cette discussion, est arrivée en 1674; que la famille Marate actuellement sur le Trône, y est monté en 1674—1675, que le premier Prince de cette Famille est le Rajah *Ekogi*, qui a regné 7 ans, jusqu'en 1682.

Hist. Fragm. not. p. 148.

M. Orme, dont le témoignage est si respectable, nous dit qu'une lettre de Madras à Goudelour, fait voir qu'*Ekogi* étoit considéré comme gouvernant le Tanjaour, en septembre 1687; & il ajoute que c'est la premiere & seule mention que l'on trouve de ce Prince dans cette année.

Rel. des Miss. Dan. T. I. 11e. cont. p. 878. et not. (a). not. (c). id. T. III. 28e. cont. p. 385. not. (k).

Je pense que ce judicieux Ecrivain ne rejetera pas ma réponse. C'est le Roi *Schahgi*, fils d'*Ekogi*, qui dans la lettre angloise, porte ce dernier nom, comme dans la lettre précedente des *Relations Danoises*, écrite en 1713, du même Tome I. en rapportant la succession de ces Princes dans la 5e lettre de la *Correspondance Malabare*, écrite aussi en 1713, on parle de la mort d'*Ekogi rascha* (*Ekogi*) arrivée *il y a 2 ans*; dans la note (c) *environ trois ans*: ce qui ne peut convenir qu'à *Schahgi*, mort en 1711; aussi dans le Tome III. l'erreur est-elle relevée, corrigée, avec celle de la page 882 T. I. qui, omettant *Schahgi*, place *Sarbogi* immédiatement après *Ekogi.* Ce Chef de

la

la Dynastie Marate étoit assez célebre, pour que son nom remplit encore les oreilles sous le regne de son fils, & occasionnât ces méprises dans les lettres: c'étoit toujours le regne d'*Ekogi*, parce que c'étoit toujours le gouvernement qu'il avoit fondé. I. Partie. Tanjaour &c.

SECTION II.

Regnes de SARBOGI RAJAH, en 1711; de TOUKKOGI RAJAH, en 1729; d'EKOGI MAHA RAJAH, en 1735; de SOUSAN BAÏ, en 1736; & de SCHAHGI 2e, en 1738.

Maintenant je vais reprendre la suite des Rois Marates du Tanjaour, où je l'ai laissée: c'est à dire à la mort de *Schahgi*, fils ainé d'*Ekogi*, en 1711.

§. I.

Fin de Schahgi; Aurengzebe paye le Tschout aux Marates.

On a vu *Schahgi*, intimidé, consentir pour lui seul à payer le tribut au Mogol: *pour lui seul*, c'est à dire, sans engager sa couronne, ses successeurs, le *Tanjaour*; la suite nous montrera de pareilles exactions, avec des refus continuels qui empêchent la prescription, suivis d'irruptions &c.; comme le *Tschout*, (c'est à dire le *quart* du revenu) que les Marates levent sur l'Empereur de l'Indoustan. ci-d. Sect. I. §. I. Rel. des Miss. Dan. T. I. 11e Cont. p. 878. not. (a) &c.

Il est à Vous, dit celui dont on exige le tribut, si Vous pouvez le prendre. C'est le seul droit que les Rois de la Côte de Coromandel, reconnoissent dans le Mogol; le seul que ce Monarque reconnoisse dans les Marates, la force; quoique stipulé par ceux-ci par des traités positifs.

„*Aurengzebe*, dit à ce sujet M. HOLWELL, voyant enfin qu'il lui étoit „impossible de pousser plus loin ses conquêtes sur ces peuples intrépides, chercha

I. Partie. Tanjaour &c. Evenem. hist. &c. en Angl. 1766. 1e. P. p. 106. 2e. 142. 148. 201. Trad. fr. p. 104. 105. 106. 147. 150. „chercha à s'assurer la possession de celles qu'il avoit faites. Pour cet effet, „il entra en pourparler (*treates*) avec les Rajahs confédérés, & sçut si bien „ménager *Schao rajah* (*by a secret valuable consideration to the Schao rajah*), „que la paix fut conclue aux conditions suivantes: savoir, qu' *Aurengzebe* „conserveroit les conquêtes qu'il avoit faites au Midi, jusqu'à la riviere de *Col-„ram*, dont j'ai parlé ci-dessus, & le port de *Surate*, moyennant un *Chout*, „c'est à dire, le quart des Revenus du *Dékan*, qu'il s'obligea de payer aux Ma-„rates." (Dans le texte: *that in lieu thereof the Maharattors should receive and be intitled to, for ever*, pour toujours, *a Chout*). „L'Empereur an-„nexa à cette derniere Province celles qu'il avoit conquises du Côté du Midi -- „Tant qu' *Aurengzebe* vecut, il paya exactement le *Chout* aux Marates."

Catrou hist. gén. du Mog. T. III. 2e. P. p. 223. *Schao rajah* qu' *Aurengzebe* trouva le moyen de gagner, est le fils de *Sambagi*, que ce Monarque avoit gardé à sa Cour, & qui, lors de l'accommodement, pouvoit avoir vingt à vingt-cinq ans.

Les Marates ont depuis étendu le *Tschout* à toutes les provinces de l'Empire Mogol.

On voit ici que le *Colram* borne les conquêtes d'Aurengzebe au Midi: le *Tanjaour*, situé au Sud de ce fleuve, n'en faisoit donc pas partie.

§. II.

Regne de Sarbogi.

IIIe. SARBOGI RAJAH en 1711.

Je reprends les *Relations des Missionnaires Danois*. „Le dernier Roi „du Tanjaour, nommé *Ekoschi rascha* (*Schahgi*), se trouvant à l'article de la „mort, dit la note (c) du Tome I. p. 878. il y a environ 3 ans (en 1711), sans „héritier, avoit nommé le fils de son plus jeune frere *Dukkosi* pour son succes-„seur à la Couronne a), mais étant prêt de rendre le dernier soupir, il chan-„gea, à la persuasion de sa mere, le Testament qu'il avoit fait, & laissa à sa dispoſi-

a) Voyez à la fin de cette 1e Partie la note (*).

„disposition d'élire qui elle voudroit pour lui succeder. Cette Princesse, qui „étoit fort portée pour l'autre (devenu) son fils ainé, comme frere ainé du „Roi (defunt), le nomma Roi. Ce (choix) mécontenta beaucoup son jeune „frere, qui tenta de prendre les armes contre son ainé. Dans ces circonstan- „ces, *l'ainé* devant s'attendre que le *Diwan du Mogol*, à l'aide de préten- „tions factices, lui rendroit visite avec une armée, étant dejà Roi, sa mere & „lui chercherent à appaiser le plus jeune par un accommodement, & lui don- „nerent en proprieté une des 4 grandes Seigneuries (du Tanjaour), dont le „Prince se contenta." I. Partie. Tanjaour &c.

La prétention du Mogol, c'est à dire, sans doute, celle du Tribut, est traitée dans cette lettre, après le regne absorbant d'Aurengzebe, de *prétention factice*, malgré la soumission arrachée au dernier Roi *Schahgi*. L'armée Mogole a toujours continué aux changemens de regne, aux moindres troubles, de se présenter, d'investir la ville de Tanjaour, & de piller les environs. Ces visites militaires forçoient les Princes de s'arranger avant l'arrivée d'un ennemi éternel, dont l'objet direct étoit alors de faire payer sa retraite aux Prétendans par quelque somme d'argent. Rel. des Miss. Dan. T. III. 28e contin. p. 385.

L'époque de 1711, pour le commencement du regne de *Sarbogi*, est certaine par tout ce qui a été dit ci-devant. A sa mort, le 18 Novembre 1729, il avoit regné environ 17 ans, c'est à dire plus ou moins, ce qui donne 1711-1712 pour la premiere année de son gouvernement. ci-d. Sect. I. §. I.

Le P. Bouchet, le 2. Octobre 1714, releve avec admiration l'union des deux freres (*Sarbogi & Toukkogi*) regnant ensemble. Mais le récit des Missionnaires Danois est malheureusement plus vraisemblable. Il paroit même que le feu de la division couvoit toujours. Le 15 Janvier 1715, les Missionnaires Danois écrivent de Tranquebar, que le Roi de Tanjaour va avoir la guerre en même tems avec le *Diwan du Mogol*: (ceci prouve qu'il refusoit au Nabab d'*Arcate* le tribut payé par son frere ainé *Schahgi*); & avec le Lett. Edif. T. 14. p. 391. ci-d Sect. I. §. I. Rel. des Miss. Dan. T. I. 11. cont. p. 863.

I. Partie. Tanjaour &c. Roi de *Marrabar* (*Marava*): que ce Prince, représenté pourtant par les Missionnaires Jésuites, comme entêté de la guerre, avoit eu soin d'employer l'argent, pour engager ses ennemis à se retirer; que le premier (le Diwan du Mogol) l'avoit accepté; mais que le second (le *Marava*) à ce que l'on disoit, ne se laisseroit pas gagner par cet appât, ayant été engagé à cette guerre par la mere du Roi, par son jeune frere, & par quelques Conseillers d'Etat. La cause de ces troubles étoit, que le Roi de Tanjaour, sans écouter sa mere, son frere, ni autre personne, n'avoit pour Conseil que *Kandoschi witschittira*, „& ne gouvernoit pas des mieux le pays."

Le nouveau Ministre du Tanjaour, est différent du Brahme *Istriamburaïer*, qui tenoit les renes de l'Etat en 1713.

La foiblesse de ce Prince pour ses Ministres, fait voir que *Schahgi*, son frere ainé, connoissoit son caractere, & aura déterminé ce Roi, à désigner le Cadet, *Toukkogi*, (le pere sous le nom du fils), pour son successeur: au contraire cette même foiblesse a pu porter sa mere, *qui comptoit sous son regne, être maitresse du gouvernement*, à le placer sur le Trône.

Rel. des Miss. Dan. T. I. 11e. cont. p. 870. La guerre du *Marava* eut lieu; le Roi de Tanjaour demande le 1r. Août 1715, un secours de mer contre ce Prince, à la Compagnie Danoise. On verra dans la suite, que cette division entre deux puissances, auxquelles leur intérêt réciproque ordonnoit de se soutenir mutuellement, a conduit les deux Etats à une ruine commune.

Id. T. III. 28e. cont. 378. 379. Managem. p. 179. Dans le Journal de 1729, 13 Novembre, il est dit que la famine ayant dégarni de défenseurs le Royaume de *Marava*, le Roi de *Tanjaour* (*Sarbogi*) dont l'armée étoit commandée par *Imam bahaï*, le reduisit cette année en entier sous sa puissance; qu'après avoir dépossedé le dernier Souverain, il établit Régent un autre Prince de la famille du premier, lequel, ajoute-t-on, est maintenant son Vassal; que *Sarbogi* étoit pour cela en guerre avec le Roi de *Trischenapali*, qui ne montroit pas de moindres prétentions sur le *Marava*;

qu'on

qu'on disoit, il est vrai, que le Tanjaour pouvoit l'emporter, mais qu'il avoit tout à craindre d'un tiers, savoir le *Diwan du Mogol*, lequel étoit venu justement dans le même tems, avec ses troupes, retirer le tribut. I. Partie. Tanjaour &c.

Voilà un rôle de Financier armé qui ne fait point d'honneur au Mogol. Dès qu'il y a querelle entre les Princes de la Côte de Coromandel, son *Diwan* se présente avec main forte, comme le loup quand les Bergers se battent, toujours sous prétexte de lever le tribut, mais réellement pour rançonner, & même selon les circonstances, pour avoir sa part du troupeau.

Le vieux Roi *Sarbogi* mourut le 18 Novembre 1729, après avoir regné environ 17 ans. Il fut brûlé la nuit même, avec deux de ses femmes vivantes, dont une soutenoit, sans doute pour éviter la mort, que l'enfant qu'elle avoit mis au monde, étoit du fait du Roi, quoique ce fût l'enfant d'un Brahme. Surquoi l'on dit dans la note (k): „ce n'est pas, il est vrai, „l'ordinaire chez les *Marates*, que les femmes se brûlent; mais le Roi *Toukkogi* la laissa monter sur le bucher, pour ne pas voir de prétendans se présenter „comme Princes héritiers de la Couronne.“ Rel. des Miss. Dan. T. III. 28. Cont. p. 385. et note (k).

A six mille lieues, par 48 degrés de latitude, ces faits nous révoltent: cependant brûler dans un bucher, & brûler dans un Cloître, c'est la même chose, quand le Brahme ou la Coutume ordonnent le sacrifice, sans que le coeur y ait part.

Ensuite „le Diwan du Mogol investit de près *Tanjaour*, & pilla les „environs.“

Toujours la même marche, comme l'on voit; mais piller ne prouve rien.

„*Toukkogi*, frere du Roi défunt, satisfit avec quelques tonnes d'or le „Diwan, qui partit le 28, marcha à *Trichenapali*, & de là retourna à *Arcate*.“

Ce n'est pas là payer un tribut reglé: c'est acheter pour le moment sa tranquillité.

I. Partie. Tanjaour &c.

§. III.

Regne de Toukkogi.

IV. TOUKKOGI RAJAH en 1729.

Rel. des Miss. Dan. T. III. 28. cont. p. 386. note (o) p. 387

„*Toukkogi* prit ainsi possession du Gouvernement le cinq décembre „(1729): ensuite il alla du Fort à la grande Pagode en palanquin, accom„pagné de l'héritier de la Couronne, le Prince *Baba Saheb*, monté sur un „Elephant, & de beaucoup de Grands du Royaume.“

Il est dit dans la note (o) que *Baba Saheb* „avoit deux freres plus âgés „que lui, d'une autre mere, qui ne lui voulurent pas de bien, se voyant ainsi „reculés (après lui).“

„*Toukkogi* remplit en leur présence le Cérémoniel accoutumé, reçut „l'hommage qu'ils lui rendirent les mains élevées, & ensuite retourna au Cha„teau le soir, fort tard, au bruit du canon.“

id. T. V. 50e. cont. p. 189. note (q).

La note (q) du Tome V. p. 189. nous donne les enfans de ce Prince, à l'occasion de *Partapousinga*, en 1739.

et Managem. p. 59.

„Ce (Prince), est-il dit, est le plus jeune des quatre fils de *Toukkogi* „*rajah;* il peut être âgé de 18 ans. Ses deux freres ainés, savoir *Anne* „*Sçahhib* & *Njana Sçahhib* moururent du vivant même de leur pere. Ce „Prince étant décedé, leur 3e frere, *Baba Sçahhib* parvint au Gouvernement; „après sa mort, sa femme *Susanna Babaj* vecut deux ans, (chargée) de l'ad„ministration. Ensuite parvint, l'année derniere, au Gouvernement, *Swaj*-„*sadirasa* (*Schahgi* 2e), fils, à ce que l'on dit, du frere ainé de *Toukkogi.* „Maintenant c'est *Partapousinga* qui le tient (en est le maître).“

Ce qui est ici étranger aux quatre fils de *Toukkogi* sera développé dans la suite.

Rel. des Miss. Dan. T. IV. 42. cont. p. 738. 785. id. T. III. 29e. cont. p. 479. Carte.

Il est dit dans le Journal de 1735, au 7 Août, „que le Roi *Toukkogi* „se retira malade, le 17 juillet, à *Madewipatnam* (situé à six lieues passant „Sud-Est de *Tanjaour*); qu'il y mourut le 23, qu'aussitôt son corps fut porté „à Tanjaour, où il fut brulé. Une de ses femmes, nommée *Ramakuram*-„*mál*, se laisse brûler vive avec le cadavre, le tenant dans ses bras.“ On

On a vu ci-devant que le regne de *Toukkogi* a commencé en novembre 1729. Mais comme il est dit dans la note (e) T. IV. p. 738, il ne fut entierment maître du Gouvernement, que le 5 décembre suivant. Ainsi son regne a été de cinq ans, 7 mois, 12 jours. I. Partie. Tanjaour &c. ci-d. sect. I.§.I. 42. Contin.

§. IV.

Regne d'Ekogi Maha Rajah, ou 2e.

V. EKOGI MAHARAJAH en 1735.

Le nouveau Roi, sous le nom d'*Ekogi* (2e) fut installé le 14 août, (1735). ibid. & not. (f)

La note (f) porte qu', „étant Prince héréditaire, il se nommoit *Baba* „*Saheb* (Seigneur Pere); & qu'on vient de publier que personne ne se serve „plus de ce nom, mais qu'on dise: *Ekogi maha rajah* (*Ekogi, le grand Roi*); „que celui qui y manquera aura pour punition de manger en une seule fois un „minot (*metze*) de sel.“

Voilà une nouvelle maniere de brûler le monde, analogue à la temperature du onzieme degré: & dont heureusement la gabelle nous garantira.

Ce titre de *Grand Roi*, pris sous les yeux du Nabab d'Arcate, ne s'accorde pas avec celui de Vassal du Mogol.

„*Ekogi maha rajah* envoya en 1736, pour la forme, son armée au „jeune Nabab *Sabder Aalikhan* pour aider *Schanda Saheb*, son beau frere, à „prendre *Trichenapali*, Capitale du *Maduréi*: mais il fit donner sous main „des vivres à la Reine, que le Diwan vouloit détrôner pour mettre une au„tre personne à sa place. id. T. IV. 43e. cont. p. 843. note (d).

Trischenapali fut pris par trahison, malgré la foi donnée. Le *Tondaman*, Paliagar dont le pays est au Sud de cette ville, après avoir servi fidelement la Reine dans la défense de sa Capitale, se sauva par le rempart, avec une échelle. „La Reine *Wongudtammal* s'étoit renfermée, avec sa famille, „dans cette Place, menaçant, si on usoit de violence, de se faire sauter en „l'air.“ id. p. 852. 853.

 Donner

I. Partie. Tanjaour &c.

Donner du ſecours au Nabab d'*Arcate*, c'étoit, pour le Tanjaour bien mal entendre ſes intérêts, de quelque maniere que la choſe ſe fit: l'ennemi naturel des Rois de la Côte de Coromandel, étoit le Mogol, qui, ſans avoir plus de droits ſur le *Madurëi* que ſur le *Tanjaour*, viſoit à les envahir l'un & l'autre. Ces deux Etats devoient donc faire ouvertement cauſe commune. Le Mogol le ſavoit. Auſſi ce ſecours donné de mauvaiſe grace n'empêcha pas le *Diwan*, après l'expedition, de tourner ſes armes contre le Tanjaour. Les arrérages du Tribut refuſé, & quelques autres ſujets de plainte ſervirent de prétexte à l'invaſion. La ville de Tanjaour ſoutint contre les Troupes du *Diwan* un ſiege de trois mois. Le Roi *Ekogi* 2e, qui s'attendoit à cette viſite militaire, avoit fait ſes preparatifs ſix mois auparavant. Pluſieurs Princes du pays, par des attaques nocturnes, faiſoient beaucoup de mal à l'ennemi: ce qui, ſans doute, le rendit plus facile à l'accord que le Roi de Tanjaour fit avec lui le 25 juillet de la même année.

Mem. de la Comp. des Ind. fr. p. 25.

Rel. des Miſſ. Dan. T. IV. 43. 44 e Contin. p. 868. 920. 921. & not. (n).

L'article du tribut refuſé, ſe trouve dans l'excellente Hiſtoire de M. ORME. „Lorsque *Schanda Saheb*, en 1736, fut bien établi dans le Gou„vernement de *Triſchenapali*, il ſomma le Roi de Tanjaour de payer les arré„rages du tribut, prétendant qu'il avoit à d'autres égards bleſſé la Souveraine„té de l'Empereur. La guerre s'enſuivit; *Schanda Saheb* aſſiegea la Capitale „du Tanjaour, mais ſans ſuccès. Ces arrérages ſuppoſent pluſieurs années en arriere, & nous renvoyent de 1736, au moins à 1728; c'eſt à dire au regne de *Sarbogi*, frere & ſucceſſeur de *Schahgi*. Il eſt bon de retenir ces époques. La *Souveraineté du Mogol bleſſée*, étoit de ne pas ſe reconnoître pour ſon Vaſſal.

T. I. p. 133.

Ekogi Maha rajah mourut le 1 Août 1736, tout jeune, n'ayant pas regné une année entiere (du 14 Août 1735, au 1 Août 1736.)

„En ſa mémoire on fit préparer un grand repas aux Brahmes."

Ainſi que le Roi vive, ou qu'il meure, c'eſt toujours fête pour les Brahmes du Tanjaour.

Ici

Ici se trouve: 1° la note rapportée ci-devant, où il est dit que de 1735 il y a *juste* 60 ans à l'entrée des Marates au Gouvernement du Tanjaour; ce qui fixe à 1674 - 1675 l'Epoque d'*Ekogi*, premier Roi de cette Nation. 2° Le passage qui met 60 ans entre la mort d'*Ekogi* 2e en 1736, à la prise du *Tanjaour*, par le 1r *Ekogi*, son Ayeul: mais, comme je l'ai observé, sans le mot *précisement*, parce qu'il y en avoit 61. I. Partie. Tanjaour &c. ci-d. Sect. I. §. II.

§. V.

Regne de Sousan baï.

VI. SOUSAN BAÏ en 1736.

Le 19 Août 1736, une des femmes du Roi, nommée *Sousan baï*, fille du frere ainé de *Telunga rajah*, fut installée, comme Reine, de concert avec le Général Mogol qui étoit près de la ville. Rel. des Miss. Dan. T.IV. 43. 44e. Cont. p. 868. 921.

Cependant il y avoit beaucoup de troubles, de brigues dans le Tanjaour: & par-là le Général Mogol „trouvoit toujours un nouveau prétexte de „revenir & d'emporter avec soi de grosses sommes.“ p. 866.

Est-ce là recevoir un tribut consenti? le rôle connu du représentant du Mogol étoit donc, comme l'on dit, de pêcher en eau trouble.

Le Gouvernement des femmes est toujours orageux: c'est le regne des favoris, & souvent celui de leurs maitresses.

„Le Ministre de *Sousan baï, Sittosi dada*, prétendant avoir intercepté „une lettre suspecte, adressée aux Mogols, par son rival *Supprâ*, le fit mou„rir avec deux de ses freres & une autre personne. Le Commandant de Tan„jaour, Mahometan, fit signe aux Mogols, qui revinrent aussitôt & tirerent „une grosse somme de la nouvelle Reine.“ id. p. 921.

Le 27 Août, une autre femme, que le Roi défunt avoit laissée grosse, celle que le Commandant (Mahometan) & le parti de *Soupprâ* avoient reconnue pour Reine, mit au Monde un Prince, que la Reine en place, *Sousan baï*, vouloit, à ce que l'on disoit, adopter pour son fils & son successeur au Trône. ibid. et p. 866.

Sousan

I. Partie. Tanjaour &c.

Sousan baï gouverna deux ans.

Deux Regnes aussi courts, les factions des deux prétendantes à la Couronne, des Ministres rivaux: ces troubles étoient très propres à maintenir, à augmenter l'ascendant de la puissance Mogole dans le Tanjaour; mais n'établissoient pas en sa faveur le droit de Suzeraineté, ni celui de Tribut.

VII. SAWATSADI-RAJAH (SCHAHGI 2) en 1738.

§. VI.

Regne de Schahgi 2e.

Après *Sousan baï*, *Sawatsadi rajah* (*Schahgi* 2e) fut reconnu Roi du Tanjaour, le 21 Juillet 1738.

Rel. des Miss. Dan. T. IV. 48 cont. p. 14 36. et not. (f).

Le nom de ce Prince, *Sawâtsadi rajah* est Marate: en Tamoul, c'est ONNEGAL RAJAH, *un & un quart Roi*, c'est à dire, selon la note (f), *qui est audessus de l'ordinaire*, *Roi incomparable.*

ci-d. Sect. II. §. II.

Il étoit fils du Roi *Sarbogi*, mort le 18 novembre 1729; neveu par conséquent de *Schahgi* 1r. & de *Toukkogi*. Sa mere, comme on l'a vu ci-devant, fut obligée de se laisser brûler avec le corps du Roi, son *époux;* le fils qu'elle en avoit eu, étant donné pour l'enfant d'un Brahme.

Rel. des Miss. Dan. l. c.

Mem. de M. de Leyrit. p. 109.

T. I. p. 86. 91.

Après la mort de son Oncle *Toukkogi*, on le chercha pour s'en défaire; mais par le secours d'un Brahme il se retira à *Tourreïour*, huit lieues environ au Nord de *Trischenapali*, chez un des grands Vassaux de cet Etat. Il avoit dix neuf ans a), lorsqu'il monta sur le Trône: c'est ce Prince qui a donné *Karikal* aux François, sous le gouvernement de M. *Dumas*. On peut voir dans l'*histoire de la derniere Révolution des Indes Orientales*, les manoeuvres que les Hollandois de *Negapatnam* employerent pour empêcher cet Etablissement.

Deve-

a) L'auteur de *l'Histoire de la derniere Révolution des Indes orientales* T. I. p. 82. 93. donne à ce Prince 26 à 27 ans. Alors il auroit eu 17 à 18 ans à la mort de son Pere *Sarbogi;* & le prétexte de l'élever, de veiller à son éducation, ne pouvoit plus être mis en avant par sa mere, pour éviter le bucher.

Developpons les ressorts qui donnerent à *Sawatsadi rajah* (*Schahgi 2*), la Couronne du Tanjaour. I. Partie. Tanjaour &c.

La famille Royale & le *Sayed* ou Commandant Mahometan de Tanjaour, s'étoient toujours opposés fortement à ce que *Wâpra*, frere de sa mere du dernier Roi, & *Sittôsi* s'emparassent du Gouvernement, sous le nom de la Reine (*Sousan baï*); le premier, en quelque sorte comme Roi; le second comme premier Ministre. Rel. des Miss. Dan. T. IV. 48. Cont. p. 1434-36.

Pour rompre ce Duumvirat, le Commandant suscita contre eux en secret le Prétendant (le fils de *Sarbogi*) & l'appela à Tanjaour. On vient de voir que ce Prince étoit à *Tourreïour*, audessus du *Colram*. Mais comme il ne pouvoit se promettre du Nord aucun secours en chevaux; que d'ailleurs ses propres troupes n'étoient pas, pour lui, d'une grande ressource, il mit toute sa confiance dans le Commandant. Hist. de la dern. Rev. d. Ind. or. T. I. p. 82.

Gâdtickei, frere de sa mere, le même qui en 1749 fut pris par l'amiral *Boskawen*, & qui étoit prisonnier en 1758 au *Fort St. David* chez les Anglois, plaça le camp du Prétendant au delà du *Colram*. Toute sa Cavalerie consistoit environ en 300 chevaux. *Sittôsi* s'étoit posté à *Siârhi*, en deçà de ce fleuve avec 3000 Cavaliers. S'il leur avoit ordonné de marcher contre *Gadtickei*, il eût pu facilement détruire toute sa troupe. Mais par l'intrigue du Commandant, l'harmonie ne regnoit pas dans son armée. De plus *Sittôsi* avoit retenu leur paye; & ceux qui étoient du parti du Commandant l'effrayerent si fort, qu'il se retira à Tanjaour. *Gadtickei* l'y suivit, à la persuasion du Commandant. Mem. de Leyr. p. 112. 113. & not. (I) Mem. de Laly, piec. justif. p. 53. 54. Relat. des Miss. Dan. T. IV. 48e. Cont. p. 1434-1436.

Sittôsi, politique adroit, & *Wâpra* entrerent avec les gens de leur parti dans le Palais du Roi, pour tenir Conseil, & en firent fermer les portes. Par ce moyen la garnison ni ses chefs ne purent déserter, à cause de la solde qui leur étoit retenue. Le Commandant se mit aussi en garde dans son Palais;

I. Partie. Tanjaour &c.

mais la faim agissant sur les soldats, mit ceux qui leur ôtoient la liberté de sortir, dans la néceffité d'agir pour l'exécution de leurs desseins.

Rel. des Miss. Dan. loc. cit. & hist. d. la dern. Rév. des Ind. or. T. I. p. 82.

Les Adversaires du Commandant lui firent signifier, qu'étant resolus d'installer Roi a) *Partapousinga rajah*, frere du dernier Roi, mais d'une autre mere, il voulut bien se montrer dans cette cérémonie. Cet officier, connoissant le piege, s'excusa sur ce que ne se trouvant pas bien, il ne pouvoit sortir, prendre l'air: il savoit ce qu'il devoit craindre de leur part, d'après le traitement qu'il leur avoit préparé. Ce refus de paroitre rompit sur le champ le projet de conférence.

Le Commandant fit de nouveau un signal à *Gâdtickei*, qui s'approcha de la ville & se posta sur le fleuve *Woun*, le bras du *Caveri* immédiatement audessus de celui qui est le plus près de *Tanjaour* b). A son arrivée, la crainte fit prendre la fuite aux ennemis. Ils commencerent à se moquer de lui, quand ils virent que toute sa troupe ne consistoit qu'en 200 chevaux. *Sittosi* éleva un trophée: mais personne n'y fit attention. En même tems il renforça ceux qui veilloient dans la Place, & donna aux Soldats trois mois de leur paye.

Comme *Gâdtickei* s'approchoit de plus en plus, *Sittósi* & les complices de ses desseins, voulurent aller massacrer le Commandant dans sa propre maison: il se tint encore plus sur ses gardes, avec sa troupe, & fit savoir à *Gâdtikei* qu'il falloit sans perdre de tems qu'il se rendit dans la Place. Il y entra par la porte du Nord, que le Commandant lui fit ouvrir. Aussitôt *Sittosi*

a) L'auteur de *l'Histoire de la dern. Révolution des Indes orientales* (T. I. p. 82). rapporte que d'abord *Schahgi* succeda paisiblement à son Oncle *Cidogi* (*Toukkogi*); mais qu'il étoit à peine monté sur le Trône, qu'un fils de ce dernier Prince, soutenu à la Cour d'un parti puissant, s'empara à main armée du Palais, & des principaux postes de la ville, où il se fit proclamer Roi.

b) Voyez la Carte Malabare faite par des gens du Pays, jointe à cet ouvrage.

tôſi & les autres Conſeillers ſaiſis de crainte, ſe cacherent: on les trouva, & ils furent mis dans les fers. I. Partie. Tanjaour &c.

Le 10 de Juillet (1738) le Prétendant fit ſon entrée dans la Place, & alla d'abord à la principale Pagode. On tira le canon. Le onze, en ſigne de faveur ſpéciale, il verſa de l'argent ſur la tête du Commandant.

Comme on apprit, le 17, que l'armée Mogole de *Schanda ſaeb*, avec lequel *Sittôſi* avoit eu une intelligence ſecrete, étoit en marche, on ajouta 4 hommes à la garde de ce Miniſtre. Ils le mirent ſur un chariot, le promenerent par les rues, lui couperent la main, le né, l'exécuterent à trois portes de la ville. Le jour ſuivant ſon corps fut mis en quatre quartiers & pendu a). *Wâpra*, qu'on vouloit prendre, ſe donna la mort, & fut enſuite brûlé honorablement.

Le 21 Juillet on rendit hommage au nouveau Roi, qui reçut le nom de *Sâwatſadi raſa*. Il fit, ſelon l'uſage du pays, publier de nouveaux Edits, & établit un Soubehdar particulier pour chaque Province.

Tels ſont les troubles qui ont ſuivi le gouvernement de la Reine *Souſan baï*. Le récit ſe trouve dans les *Relations des Miſſionnaires Danois*; & elles doivent ſervir à rectifier ou éclaircir ce qui paroit contradictoire, ou ſimplement obſcur dans les Hiſtoires données depuis; lesquelles ne font aucune

N 2 mention

a) Dans l'*Hiſt. de la dern. Révol. des Indes orient.* T. I. p. 86., „il eſt dit: „On lui (à *Schah-* „*gi*) livra l'uſurpateur, & il le fit couper en 4 quartiers, qu'on plaça, par ſon ordre ſur „les 4 principales portes de la Ville." Dans les *Relations Danoiſes*, il n'y a point d'uſurpateur d'inſtallé, arrêté & livré à *Schahgi*. C'eſt *Sittôſi*, Miniſtre de la Reine *Souſan baï*, qui refuſe de reconnoître *Schahgi*, & ſubit le ſupplice rapporté dans l'*Hiſt. de la dern. Rév. des Ind. or.* Le rival qu'on feint d'oppoſer à ce Prince, eſt *Partapouſinga*, ſon couſin germain, qui fut mis à ſa place en 1739 (*Lib. cit.* p. 93) & qui, retiré à *Madewipatnam* (*Managem.* p. 59.) n'auroit pas échapé en 1738, s'il ſe fût déjà emparé une fois de la Couronne. (*Id.* p. 82.)

I. Partie. Tanjaour &c. mention d'*Ekogi maha rajah* & de *Soufan baï*, ou qui, changeant la defcendance des Princes, préfentent des perfonnages qui n'ont point exifté.

J'ajoute quelques reflexions. Le Prétendant, malgré les doutes formés fur fa naiffance, triomphe de fes ennemis, à la vue d'une armée Mogole, attirée par le parti oppofé, mais qui n'ofe pour lors s'immifcer dans les affaires de la fucceffion au Trône de Tanjaour. Tout fe traite, fe paffe, fe termine, fans aucune marque de foumiffion, à quelque titre que ce foit, à la Puiffance Mogole: & ce qui montre bien l'efprit du Tanjaour, la marche de l'armée de *Schanda faeb*, avec qui *Sittôfi* avoit eu intelligence, au lieu d'intimider, fair hâter le fupplice de ce Miniftre, dont la garde a été auffitôt renforcée.

Sawâtfadi rajah ne jouit pas tranquillement de fa nouvelle dignité.

Rel. des Miff. Dan. T. V. 49. 50. Cont. p. 63. 188. 189. not. (q). Hift. d.l. dern. Rev. des Ind. or. T. I. p. 80-82. 89. 93.

En 1739 la ville de Tanjaour fut cerclée, bloquée, mais non prife, par l'armée Mogole aux ordres de *Sabder Aali khan*, fils de *Doftaali khan*, Nabab d'Arcate, & de *Schanda faeb*, fon gendre; vrais oifeaux de proye, auxquels le Tanjaour, déchiré par les guerres civiles, fervoit de pâture; l'année précedente c'étoit *Sittôfi* qui les avoit appelés: celle-ci, ils vinrent, fous prétexte fans doute du tribut, à l'inftigation de *Sayed*, lequel commandoit dans la Place après le Roi, & avoit un puiffant parti, une grande autorité. Cet officier, mécontent, ainfi que *Gâdtickei*, de la conduite de *Sawâtfadi rafa*, qui leur devoit la Couronne, le fit arrêter dans fon Palais, l'y tint prifonnier, le précipita du Trône, le 16 Juillet de la même année, & mit à fa place *Partapoufinga rajah*, fon coufin, âgé d'environ 18 ans, 4e fils de *Toukkogi*, & dès-lors petit-fils d'*Ekogi*, Chef de la famille Marate en poffeffion du Trône de *Tanjaour*, depuis 1674—1675. Ainfi le regne de *Sawâtfadi rafa* (*Schahgi* 2e) ne fut que de onze mois, 25 jours.

SECTION

I. Partie. Tanjaour &c.

SECTION III.

VIII. PARTAPOUSINGA RAJAH en 1739.

Regne de PARTAPOUSINGA (PRATAUPSING).

On voit en 1739, comme en 1675, le Ministre qui a fait rendre la Couronne du Tanjaour à l'héritier légitime, être le premier artisan de sa chûte. Aux deux époques ce sont les Chefs de cet Etat, qui poussés par leur interêt propre, font naître ou favorisent des prétentions; lesquelles en 1773, comme en 1674—1675 ont livré le Tanjaour à des Etrangers, qui n'avoient aucun droit à cette Couronne.

„Par ces desordres, cette confusion, ajoute la Relation Danoise, en „Août de la même année 1739, il semble que tout aille s'engloutir, s'abîmer.“ Rel. des Miss. Dan. T. V. 50e Contin. p. 189.

Je rapporte cette reflexion, pour faire voir ce que pensoient alors de l'état du Tanjaour, des personnes qui étoient sur les lieux. Le Royaume épuisé, les ressorts du Gouvernement brisés par toutes ces secousses internes & externes, nous préparent aux grands événemens, qui, sous le nouveau Roi, ont agité à la Côte de Coromandel, les Compagnies Françoise & Angloise & ensuite amené les invasions de celle-ci & d'*Heider aali khan*.

Peu de tems après son élévation *Prataupsing* confirma de lui-même la Concession de *Karikal*, dont il augmenta même les Possessions. Relat. d. l. dern. Rev. d. Ind. or. T. I. p. 93.

En 1740 les Marates, au nombre de 20,000 Cavaliers, commandés par *Ragogi Bonsolo* a), Cousin issu de germain de *Sevagi*, vinrent d'au delà des

 Ghâtes

a) Le P. de SAIGNES, dans les *Lettres Edif.* T. 26. p. 262. s'exprime ainsi: „Aussitôt que „ceux-ci, (les Maures) furent informés que *Sitogi*, Prince des Marates, descendoit des „Montagnes avec une armée de 50,000 chevaux &c.“ le mot de *Sitogi* peut être ou le nom de *Schah Raja*, *Schahgi*, *Saoudji*, *Sivongi*, corrompu, ou celui de *Schedoudji Gourparao* fils d'*Indourao Gourparé*, Marate du Maduréi, & premier Ministre de *Schah rajah*. *Zend-Av. T. I. 1e. Part. p. 211. note.*

I. Partie. Tanjaour &c. *Ghâtes* & se posterent sur le *Caveri*, audessous de Tanjaour, de l'autre Côte
Rel. des Miss. Dan. T. V. 51e Cont. p. 504. & note (o) 56e. Cont. p. 1349. T. VI. 61e. Contin. p. 53. du fleuve, après avoir vaincu les Mogols au Nord. „Leur objet, pour se „conformer aux dernieres Volontés de *Schah rajah* leur Roi, mort l'année „précedente sans enfans, étoit de prendre dans le Tanjaour, pour Roi, le fils „de *Nana Saheb* (neveu par conséquent de *Prataupsing*), & de chasser du „Royaume du *Maduréi* les Mogols, dont le Commandant, *Schanda Saheb*, „s'étoit établi & fixé à *Trischenapali*, & son parent, à *Maduré*."

Lett. Edif. T. 26. p. 275. Le P. DE SAIGNES écrivoit de *Pondichery*, le 18 Janvier 1741, qu'un des objets de l'irruption des Marates étoit de mettre un autre Roi à Tanjaour. Les Marates y venoient chercher un Roi; le Missionnaire, qui n'est pas dans le Tanjaour, dit au contraire, qu'ils viennent en détrôner le Roi: l'erreur n'a rien d'étonnant dans une bouche étrangere.

Ce que porte la relation Danoise est écrit sur les lieux en 1740, imprimé en 1743: il est donc faux que sous la Nababie de *Dostaalikhan*, comme
p. 60. on l'avance dans le *Management*, la ville de Tanjaour ait été prise par *Sabder aali khan*, son fils, le Roi privé de la Couronne, emprisonné, & le gouvernement mis, par le Vainqueur, entre les mains de *Mir assoud*, son précepteur, avec une garnison commandée par *Scheik lout foullah* à qui la crainte, après la défaite & la mort de *Dostaalikhan*, le 20 mai, 1740, fit rendre *Tanjaour* à ses premiers maîtres. La Relation Danoise ajouteroit sansdoute aux raisons de la descente des Marates, celle de rétablir le Roi du Tanjaour sur le Trône de ses peres. Ensuite, depuis le mois de Juin, le nouveau Nabab *Sabderaalikhan* n'auroit pas pu, à la vue d'une armée qui avoit pris *Arcate*, qui lui enleva peu après *Trischenapali*, réduire sous sa puissance une ville, un Royaume, auquel l'Empire Marate prenoit un interêt particulier. La lettre du Nabab d'Arkate, du mois d'Août 1761, citée dans le *Management* (p. 119.) & où même l'époque de la prise de Tanjaour ne s'accorde pas avec celle de la p. 60, est une lettre de *Factum*, où les faits sont adaptés à la cause.

Au

Au reste, en comparant les circonstances, on se convaincra aisément, que cette prise, cette possession de Tanjaour, par le Nabab d'Arkate, en 1740, n'est que la Révolution de 1739, arrivée en présence des Troupes Mogoles, & où le Roi *Schahgi 2e* fut emprisonné, détrôné, & *Prataupsing* son cousin mis sur le Trône. I. Partie. Tanjaour &c.

La rapidité du *Caveri* arrêta les Marates, qui crurent ne pouvoir, sans danger, exposer leur Armée sur ce fleuve. „En attendant ils envoyerent à „*Tanjaour* un homme de considération en Ambassade, avec environ vingt ca-„valiers, s'informer de la santé du Prince, dont il a été fait mention: on les „reçut avec grand appareil, puis on les renvoya.“ Rel. des Miss. Dan. T. V. 51e cont. p. 505.

La recherche que les Marates font au Tanjaour, d'un Prince de famille royale, arriere-petit-fils d'*Ekogi*, frere de *Sevagi*, & grand-oncle de *Schah-Rajah*, pour leur Roi; cette recherche fait bien voir qu'ils regardoient cette Couronne comme absolument indépendante. Leur objet étoit encore de réprimer l'invasion des Mogols, maîtres de *Madurei*, de *Trischenapali*: ils ne reconnoissoient donc pas plus les droits supposés d'*Arkate* sur cet Etat que sur le *Tanjaour*. Hist. d. l. dern. Rev. d. Ind. or. T. I. p. 94.

Schanda Saheb, après avoir surpris en 1736 *Trischenapali*, regardé comme une des plus fortes Places du pays, s'étoit rendu maître des contrées qui en dépendoient. De là s'étendant au Sud, il ravageoit le *Tanjaour*, où regnoit un Prince Marate. Ses courses ne se bornoient pas au pillage. „Il „auroit une fois manqué de prendre la Place par trahison, si la chose n'eut pas „été découverte; les traitres furent punis du dernier supplice.“ Rel. des Miss. Dan. T. V. 57e Cont. p. 1424. Hist. d. l. dern. Rev. d. Ind. or. T. I. p. 81.

Une pareille conduite détruiroit les droits de Suzeraineté les mieux fondés. Aussi le Roi de Tanjaour, sans porter ses plaintes au Nabab d'Arkate, prend-il un parti digne de sa naissance, de l'indépendance absolue de sa Couronne.

„Le

I. Partie. Tanjaour &c. „Le Roi de Tanjaour, eſt-il dit, ne connoiſſant pas d'autre ſecours, „rechercha l'aſſiſtance des Princes de ſon ſang, qui vinrent avec une puiſſante „armée. Ils tinrent un mois *Schanda Saheb* ſerré de près dans *Triſchenapali*. Lett. Edif. T. 26. p. 275. Hiſt. d. l. dern. Rev. d. Ind. or. T. I. p. 137-145. „Son frere (*Bara ſaheb*), avec un grand corps de troupes, ayant tenté de per„cer le camp Marate, pour ſecourir & approviſionner la Place, fut la victime „de ſon entrepriſe. Après des efforts redoublés il périt, ayant défendu ſa vie „vaillamment. Alors *Schanda ſaheb* conſentit à ſe rendre priſonnier; & les „Marates entrerent dans la Place (en 1741)."

Ainſi le prétexte de venir chercher un Roi dans le Tanjaour, étoit bien le ſujet apparent de l'arrivée des Marates à la Côte de Coromandel; cependant on n'avoit pas beſoin pour appuyer la demande, d'un corps de 20,000 Cavaliers: le réel étoit de ſecourir le Tanjaour ravagé, mais non occupé par Arkate, & toute la Côte, que l'invaſion, ſans terme, des Mogols, avoit obligée de recourir à la ſeule Puiſſance en état de les arrêter.

Rel. des Miſſ. Dan. T. V. 53e Cont. p. 865. note (p). On diſoit en Avril 1741, que les Marates alloient quitter *Triſchenapali*, & que cette Place tomberoit au Roi de Tanjaour, qui avoit pour cela donné une groſſe ſomme au Régent. Le haut degré de conſidération que le Chef de l'adminiſtration Marate avoit marqué pour le Roi de Tanjaour, pouvoit donner lieu à ce bruit. id. 56. Cont. p. 1248. 1249. „En cas que le Régent Marate ne voulût pas obéir „aux ordres certains, poſitifs, que ſon Supérieur lui auroit envoyés des terres „Marates (de *Ponin*), celui-ci avoit donné au Roi de Tanjaour plein pouvoir „de le traiter hoſtilement, & de s'emparer de la Place (*Triſchenapali*)."

Le *Tanjaour*, la choſe mérite qu'on y faſſe attention, eſt regardé à la Cour de *Ponin*, depuis l'acceſſion d'*Ekogi*, comme une portion de l'Empire Marate. id. p. 1349. Ainſi, 1° après avoir pris *Arkate*, en 1740, le Général des troupes de cette nation ne repete aucun des droits prétendus par cette Nababie ſur le Tanjaour. 2°. L'Adminiſtration transporte au Roi de cet Etat l'autorité Mem. de la Comp. des Ind. p. 26. qu'elle s'étoit réſervée ſur le Général chargé d'exécuter ſes ordres au delà des

Ghâtes:

Ghâtes: & le Marate député par le Général à la Cour de Tanjaour, est un homme qualifié dans la Nation. Un peuple aussi fier, aussi puissant, auroit-il eu ces égards, cette attention, pour une Souveraineté reconnue tributaire, Vassale du Mogol? Au moins, après la prise d'*Arkate*, celle de *Trischenapali*, il seroit dit quelque part, que les Marates avoient affranchi le *Tanjaour* du tribut imposé par le Carnate. Ils rendent Arkate à *Sabder aali khan* l'année 1740: croyent-ils lui donner la Suzeraineté & le droit de Tribut sur un Royaume qu'ils étoient venus soustraire aux invasions de *Schanda saeb*. Le Traité signé à Arkate à la fin du mois d'Août 1740, porte que le Nabab *évacuera toutes les terres de Trischenapali & de Tanjaour*: le tribut, si les prétentions Mogoles eussent été avouées, ne seroit pas oublié, non plus que la Suzeraineté: en cas de connivence avec l'ennemi, ou de foiblesse de la part du Général Marate, enfin sur des griefs fondés, le Roi de Tanjaour, comme on vient de le dire, avoit plein pouvoir de Ponin, de le forcer les armes à la main d'exécuter completement les ordres de ses Maîtres.

I. Partie. Tanjaour &c.

Mem. d. l. Comp. d. Ind. p. 26. Hist. d. l. dern. Rév. d. Ind. or. T. I. p. 110.

L'année 1742 donna occasion au Roi de Tanjaour, d'exercer le pouvoir dont le Chef de l'Administration Marate l'avoit revêtu. L'Article des Eaux a toujours occasionné des discussions entre les Souverains ou les simples Propriétaires: ceux-ci plaident quand on les leur refuse, ou arrête; ceux-là font la guerre.

Rel. des Miss. Dan. T. V. 56e cont. p. 1249.

Le Tanjaour, par sa situation, dépend en quelque sorte, pour cet objet, de ses voisins. Voici comment s'exprimoit, le 8 juillet 1758, M. de Leyrit, Gouverneur de Pondichery, écrivant à M. De Laly, „Toutes „les eaux qui arrosent le Tanjaour viennent du *Caveri* & sont conduites par „une digue dont il Vous seroit avantageux de Vous rendre maître, si Vous „pénétriez dans le pays & que Vous y marchiez en ennemi: elle est gardée „en tems de paix par 200 Cavaliers & 400 Cipayes. Je suppose que la garde „en est aujourdhui plus forte. Si Vous la faisiez rompre actuellement, le

Managem. p. 155.

Mem. d. Leyr. p. 108. Lettre de M. Godeheu à M. Dupleix p. 11.

I. Partie. Tanjaour &c. „Tanjaour perdroit la recolte entiere de l'année prochaine. Ce ſera peut-être „un moyen d'avoir raiſon du Roi, ou de ſes Miniſtres, en leur en faiſant la Orme's Hiſt. T. I. p. 348. Carte. „menace. Cette digue eſt auprès d'un endroit qui s'appelle *Cohour*, à 4 lieues „de *Ṣcheringham*, du côte de Tanjaour.

Managem. p. 60. Cette digue, ou levée, qui détournant les eaux du *Caveri*, de leur Cours naturel, les porte dans la Province du Tanjaour, avoit du beaucoup ſouffrir, pendant que l'armée Marate cercloit *Triſchenapali*: c'étoit au Général à réparer le dommage; la fin de la conteſtation fait voir qu'il le refuſoit. Rel. des Miſſ. Dan. T. V. 56e cont. p. 1248. 1249. Le Roi de Tanjaour, en vertu du plein pouvoir qu'il avoit reçu du chef général de l'Adminiſtration Marate, marche contre lui: il avoit pris à ſa ſolde des Cavaliers Maures d'Arkate. L'Armée Tanjaourienne approche de Triſchenapali; il y a quelques eſcarmouches entre les deux parties. L'affaire ſe termine „par une ſuſpenſion d'armes; d'un côté le Roi de Tanjaour étant occupé „du Mariage d'un Prince du Sang royal, auquel *Gadara*, Commandant Gé„néral (de ſes Troupes) étoit appelé; de l'autre, les Marates conſentant vo„lontairement à réparer la Digue ſur le *Caveri*, pour que l'eau fraiche de ce „fleuve, pût arroſer, comme il le falloit, les terres du *Tanjaour*.“ Ce détail prouve que la guerre n'étoit pas fort animée, ou plutôt que ce n'étoit qu'une diſcuſſion mal entamée, mal conduite, comme il arrive ſouvent entre Parens, entre amis.

Le Roi de Tanjaour étoit aimé de ſes ſujets. Il eut un fils le 6 avril Id. 53e. cont. p. 865. not. (p) 1741, ce qui cauſa une joye générale. „A cette occaſion de riches aumônes „furent partagées entre un grand nombre de Brahmes; & du haut d'un ele„phant on jetta au peuple du ſucre en poudre.“

La poudre pour le peuple, le ſolide pour les Brahmes: c'eſt le partage du Tanjaour.

En 1743 *Nizam el Moulk*, ſe diſant Régent de l'Empire Mogol, depuis l'invaſion de *Tamas kouli khan* dans l'Inde, deſcend dans le Carnate.

Il

Il reprend *Trischenapali* sur les Marates, va de là à *Maïssour*, à *Sirengapatnam*, capitale de ce Royaume, & retourne à *Golconde*. Il n'est alors question de *Tanjaour*, ni dans les *Relations Danoises*, ni dans l'*Histoire de la derniere Révolution des Indes orientales*, quoique le *mémoire de la Compagnie des Indes* avance, que *Nizam el Moulk* en fit le Roi tributaire. *Anaverdikhan*, pere de *Mahmet aali khan*, nommé Nabab du Carnate, après l'assassinat du fils de *Sabder aali khan*, aura eu des affaires avec le Tanjaour, à cause de *Trischenapali*; mais ses prétentions ne pouvoient être de droit plus étendues que celles de *Nizam el Moulk*, qui l'avoit placé.

I. Partie. Tanjaour &c. Hist. d. l. dern. Rév. d. Ind. or. T. I. p. 155. Rel. des Miss. Dan. T. V. 59. cont. p. 1759. p. 27. & Managem. p. 60. Hist. d. l. dern. Rév. d. Ind. or. T. I. p. 155. 158.

Le Regne de *Prataupsing* a été agité de bien des troubles. Pourquoi des nations puissantes, dont le but a été d'augmenter leur bien-être, par de nouveaux débouchés pour le commerce, ont-elles oublié l'objet direct des voyages de l'Inde? Le Soldat Européen arrivé dans cette contrée, se croit plus qu'un Nabab, qu'un Rajah, *qu'il traite de face noire*, tandis que lui est blanc: & chez le peuple qui affecte le plus de liberté, les chefs ne rougissent pas de se déclarer *sujets de l'Empire Mogol;* de se dire *humblement soumis aux ordres* du Nabab d'Arkate, son représentant. Nous nous rendons les *Collecteurs* de ces Princes: nous épousons, pour partager le butin, (car tout est pillage), leurs interêts que nous connoissons mal, leurs querelles qui ne nous regardent pas: nous grossissons leurs torts, nous les faisons naître, pour entretenir à leurs dépens de somptueux Corps de Troupes, qui finissent par ruiner le pays, le protégé & le protecteur.

Managem. p. 110. Marge p. 117. 239. 118.

L'équité, dans les mêmes têtes, change-t-elle de couleur, nouveau Caméleon, en passant la Ligne?

En 1744 le Roi de Tanjaour s'opposa à la fortification de *Karikal*. L'année se passa presque en guerre avec les François: voilà l'origine de leurs griefs contre ce Prince. Ajoutez la richesse du pays évalué quinze millions de revenu (& même près de 22, selon les Anglois), qui, en 1750, a fait naître

Supplém. au mem. de Maisson p. 26. Rel. des Miss. Dan. T. VI. p. 25. 286. 296. Mem. d. l. Comp. d. Ind. p. 45. 58. de M. Godeh. p. 20.

I. Partie. Tanjaour &c. à M. DUPLEIX, cet homme grand à tous égards, l'honneur éternel du nom not. (2) p. 25. françois dans l'Inde; qui lui a fait naître l'idée de s'en emparer. Cette même 26. Lett. de Godeh. p. 11. richeſſe, en 1749, rappelant, *aſſez mal à propos*, dit l'auteur du *Mémoire* 12. 75. Mem. de Dupl. p. 51. *de Dupleix*, à deux Généraux Mogols, qui paſſoient avec une forte armée Manag. p. 148. ſur les terres du Tanjaour, les ſommes conſidérables que le Roi, comme Tributaire du *Dekan*, étoit cenſé devoir au *Kazena* (au Tréſor) de l'Empereur, & qu'il ne payoit point *depuis un tems infini*; cette richeſſe leur a fait mettre le ſiege devant la Capitale.

Peſons ces expreſſions du Mémoire de Dupleix, *depuis un tems infini*. De 1749 à 1743 il n'y a que ſix ans; de 1749 à 1740, où *Sabder aali khan* Hiſt. d. l. dern. Rév. d. Ind. or. T. I. 249. Orme's hiſt. T. I. p. 138. a été élevé à la Nababie du Carnate; ou bien à 1741, date de ſa mort; époques depuis leſquelles, ſelon d'autres ouvrages, on exigeoit les arrérages du Tribut, il n'y a que huit à neuf ans. Ce n'eſt pas là *un tems infini*. Mais il réſulte au moins de ces dates, qu'en 1743 le Tanjaour n'avoit rien payé à *Nizam el Moulk*, ni depuis 1740 au Nabab d'*Arkate*.

Mem. de Laly p. 339. not. (1) mem. de Leyr. p. 76. not. (1). p. 109. not. (1) p. 112. 113. not. (1) p. 114. not. (2) p. 127. Managm. p. 59 68. 248. paſ. ſim. &c. On eſt fâché, quand on aime la vérité, & qu'on ſait le reſpect que les hommes ſe doivent réciproquement, celui qu'ils doivent aux Chefs de la Société, quels qu'ils ſoient; on eſt fâché, de voir des Princes indépendans, traduits à ſix mille lieues de leur pays, aux yeux de l'Europe, ſous des noms, que nul droit n'autoriſe à leur donner. N'eſt-ce pas aſſez d'enlever leurs tréſors, de les tenir dans les fers, de leur arracher le ſceptre qu'ils ont reçu de leurs peres, ſans encore attenter à leur honneur!

C'eſt ce qu'a éprouvé de la part des François & des Anglois le Roi *Prataupſing*, traité de bâtard, d'Uſurpateur, par les écrivains des deux Nations, ſelon les interêts qui les animoient contre ce Prince; pourſuivi par les François, qui ſe diſoient aux droits de *Schanda ſaheb*, par les Anglois qui faiſoient valoir ceux de *Mahmet aali khan*: & ces prétentions, continuées à l'égard du fils de *Prataupſing*, ont fomenté, entretenu à cette partie de la

Pres-

Presqu'île, pendant 40 ans, des guerres, dont la fin malheureuse a été la ruine de cette Contrée; sans que ni l'une ni l'autre Nation, soit en état de prouver au Tribunal de la raison, qu'étant simplement admise pour le Commerce, elle ait pu légitimement prendre part aux irruptions des Mogols, des Marates, s'immiscer dans les discussions politiques, les querelles de famille des Puissances du pays; sans qu'aucune puisse établir validement le droit direct ni indirect, personnel ni par succession, du Carnate sur le Tanjaour. I. Partie. Tanjaour. &c.

Comme le Regne de *Prataupsing* tient aux principaux événemens de la Côte de Coromandel, depuis 1740, entrer au sujet de ce Prince, dans de trop grands détails, ce seroit faire l'histoire de ces événemens: on les trouve fort au long dans des ouvrages connus, particulierement dans l'excellente histoire de M. Orme, qui malheureusement ne va pas plus loin que le mois d'avril 1761. Je me contenterai donc de rapporter les traits qui me paroissent faire époque, ou qui ont un rapport direct à l'objet de cette discussion. L'entrée de M. Dupleix à *Pondicheri*, sur la fin de 1741, en qualité de Gouverneur Général des Etablissemens françois, sera toujours regardée, dans l'Inde & en Europe, comme la plus importante de ces Epoques depuis 44 ans. Hist. d. l. dern. Rév. d. Ind. or. T. I. p. 159.

En Octobre 1745, *Prataupsing* combattit les Mogols, qui s'étoient approchés de Tanjaour, exigeant 600,000 *Pardos* de tribut annuel, & les força de se contenter de la moitié. Ce Prince leur donna une portion de ses terres à *Manar kovil*, endroit célebre par la Pagode de *Manâr*, à six lieues passant, Est-Sud-Est de *Tanjaour*, pour se payer sur le revenu. En conséquence un petit détachement de Cavaliers Mogols se posta à *Kutten nallur* (*Kottenour*), situé au Sud, près de *Manârkovil*. Rel. des Miss. Dan. T. VI. 64e contin. p. 668. 670. 671. ci-d. Sect. I. §. IV. Rel. des Miss. Dan. T. VI. 64e cont. p. 684. T. III. 29. Cont. p. 479. Carte du Tanjaour. Carte Ms. du Tanj.

C'est la premiere fois qu'il est question de Nantissement pour le Tribut du Tanjaour. Les Mogols dont parlent les Relations Danoises, étoient les Troupes d'*Anaverdikhan*, Nabab d'Arkate, Prince entreprenant, & déjà lié

I. Partie. Tanjaour &c. avec les Anglois. Ces rapports avec les Puissances Européennes, dont la force militaire étoit connue, soutenoient & même augmentoient les prétentions. Il en est des guerres, comme des procès: il y auroit moins de plaideurs s'ils trouvoient moins d'appui.

Rel. des Miss. Dan. T. VI. 64e Cont. p. 671. Le Roi de Tanjaour, attaqué dans ses Etats, assiegé dans sa Capitale, se défendoit bravement; & comme la guerre se faisoit sur son terrein, par conséquent à ses dépens, il finissoit par renvoyer à force d'argent un ennemi avide. Voilà ce que les écrivains appellent Tribut: c'est un tribut de guerre & non de Vasselage: & l'assignation de *Manâr kovil* donnoit bien une sorte de droit de s'emparer, à défaut de payement, des terres données en nantissement, mais non du Royaume entier.

id. 66e. Cont. p. 1008. Le Roi de Tanjaour avoit des ennemis dans son propre Conseil. En 1746, son premier Ministre *Annapa-Settikei* fut puni de mort avec son frere, son beau-frere, & un de ses serviteurs, pour crime de haute trahison.

id. 65. Cont. p. 771. La prise de *Madras*, le 21. septembre de la même année 1746, par M. DE LA BOURDONNAIS, le premier Marin de France, & peut-être de l'Europe, augmentant à la Côte de Coromandel la Puissance Françoise, prépara de nouveaux troubles au Tanjaour, regardé desormais par les deux Nations rivales, en quelque sorte, comme le fonds de leur Caisse militaire.

id. T. VI. 71e. Cont. p. 1827. not. (d). *Prataupsing* se brouilla, en 1748, pour un mariage, avec le Prince de *Marava*, & ravagea son pays; tandis qu'il devoit plutôt ménager un allié brave & puissant, & avoir l'oeil attentif à ce qui se passoit dans ses propres Etats.

Managem. p. 179. Hist. d. l. dern. Rév. d. Ind. or. T. I. p. 198. Rel. des Miss. Dan. T. VI. 72. Cont. p. 2022. Le 17 Octobre 1748 M. Dupleix avoit forcé les Anglois de lever le siege de Pondicheri. Ceux-ci, en 1749, le 23 juin, étant en paix avec les François, s'emparerent à main armée de *Divikotey* & des terres qui en dépendoient. Cette Place située dans le Royaume de Tanjaour, est à 13 lieues

Nord

Nord de Tranquebar, près du *Colram*. Le Roi, pour éviter un plus grand mal leur en fit don. I. Partie. Tanjaour &c.

Ils s'étoient adressés au Roi detrôné, *Sawât ſadi rajah*; lequel, par conſéquent, n'avoit pas été étoufé dans un bain de lait tiede, par l'ordre de *Prataupſing*, quelques jours après ſon élévation, comme on l'avance dans l'*Hiſtoire de la derniere Révolution des Indes orientales*. Ce Prince leur promit le Fort & le territoire de *Divikotey*, avec le payement des frais de l'entrepriſe, s'ils réuſſiſſoient à le rétablir ſur le Trône. Les Anglois s'engagerent, à ce prix, à lui faire rendre la Couronne: ſur quoi le judicieux & impartial M. ORME remarque, que *certainement* ils n'avoient pas droit d'intervenir dans ſa cauſe, de ſe mêler de ſes affaires. T. I. p. 91.

On peut voir dans l'excellent ouvrage de cet Ecrivain, le détail des deux Expéditions des Anglois partis du *Fort S. David*, contre le Roi *Prataupſing*. Ils échouerent honteuſement dans la premiere; dont l'objet étoit réellement la conquête du Tanjaour, & où *Sawâtſadi rajah* ſe trouvoit en perſonne. La 2[e] finit par la priſe de *Divikotey*, dont enſuite, comme je l'ai dit, le Roi de Tanjaour leur octroya la poſſeſſion, avec des terres adjacentes formant par an un revenu de 9000 Pagodes, & le rembourſement des fraix de la guerre. Orme's Hiſt. T. I. p. 112-122. Managem. p. 68-70.

Sawâtſadi rajah ne retira de l'entrepriſe qu'une penſion de 4000 Roupies, payable par le Roi *Prataupſing*, aux conditions de ne plus cauſer de troubles dans l'Etat: de quoi les Anglois ſe rendirent caution, ainſi que de ſa perſonne auprès du Roi, qui avoit d'abord demandé qu'on le lui livrât. Le malheureux Prince trouva le moyen de ſe ſauver des mains des Anglois: mais *Gâdikei*, ſon oncle, reſta priſonnier au Fort St. David juſqu'en 1758, que les François ayant pris la Place, lui rendirent la liberté.

On a obſervé dans le *Management* que cette tentative contre le Tanjaour étoit le premier exemple (*ſample*) propre à faire connoître la nature des Manag. p. 69.

guerres

I. Partie. Tanjaour &c. Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 115. suite de la note

guerres de la Compagnie Angloiſe dans l'Inde: Dans la Relation de mon Voyage j'avois dit, que cette guerre auxiliaire étoit antérieure à celles que les Anglois reprochent à M. Dupleix.

Orme's Hiſt. T. I. p. 132.

• Le Nabab *Anaverdi khan* périt en Juillet 1749, à la bataille d'*Amour* contre *Mouza fer zingue*, uni à *Schanda ſaheb*: & cette même année l'Etabliſſement Anglois de *Divikotey* fut d'une utilité réelle au Roi de Tanjaour.

Rel. des Miſſ. Dan. T. VI. 72e Cont. p. 2006. T. VII. 73. Cont. p. 11. id. T. VII. 73e. Cont. p. 7. 11. 24. 49. Hiſt. d. l. dern. Rév. d. Ind. or. T. I. p. 249.-271. Orme's Hiſt. T. I. p. 140. 141. Mem. de Leyr. p. 65. 76. & note (1).

En décembre il envoya à ce Prince un ſecours d'environ cent, tant Européens que Soldats du pays, contre le Nabab *Schanda ſaheb* aidé des François. Tanjaour fut ſerré de près par les deux Armées de *Mouza ferzingue* & de *Schanda ſaheb*. Les arrérages du Tribut, depuis 1740, ou 1741, ſervoient de prétexte à cette invaſion. *Prataupſingue* fut obligé de promettre, le 21 décembre de la même année, aux Maures environ 17 millions de livres, la moitié de la ſomme payée comptant; ſelon une lettre de M. DE LEYRIT, du 21 juin 1758, 70 laks, dont 15 payés à compte: Pondicheri obtint 4 Diſtricts près de *Karikal*, conſiſtant en 81 aldées, & la remiſe de 2000 Pagodes par an qu'il payoit depuis la ceſſion de cet Etabliſſement, avec une gratification de 200,000 Roupies pour les Troupes françoiſes. Mais la nouvelle de l'approche de *Nazerzingue* & des Partis Marates qui le devançoient, changea la face des affaires.

Rel. des Miſſ. Dan. T. VII. 77. Cont. p. 708. Hiſt. d. l. dern. Rév. d. I. O. T. I. p. 78.

Juſqu'alors le *Tanjaour* avoit gardé la neutralité dans les querelles des François & des Anglois; les premiers pour *Schanda ſaheb*, gendre du Nabab *Daoſtaalikhan*; les ſeconds par contre-partie, pour *Mahmet aali*, ſecond fils d'*Anaverdikhan*: le ſiege de *Tanjaour* détermina ſans doute *Prataupſing* pour la nation qui l'avoit défendu. En 1752 il envoya au ſecours de *Triſchenapali*, aſſiegé par les François, la plus grande partie de ſa Cavalerie. Le *Marava*, qui auparavant avoit été pour *Schanda ſaheb* & les François, s'étoit auſſi déclaré pour *Mahmet aali*, Nabab de *Triſchenapali*, & des Anglois. Les Marates battoient le pays, interceptant les convois.

Ces

Ces Princes, ſans examiner les droits des Prétendans à la Nababie d'Arkate, ſuivoient l'interêt du moment: mais en s'affoibliſſant par ces guerres, ils ſe rendoient moins reſpectables à celui qui auroit le deſſus; & c'étoit toujours une grande imprudence, que d'accoutumer une armée Marate, à qui les motifs de parenté ne pouvoient guere ſervir de frein, à vivre à diſcrétion, dans un pays bien ſupérieur pour la fertilité au territoire de *Ponin*. I. Partie. Tanjaour, &c.

Schanda ſaheb fut maſſacré en juin 1752, ſans que ſa mort rendit la tranquillité à ces contrées. Orme's Hiſt. T. I. p. 245.

En 1754 le Tanjaour devint le Théatre des Courſes des Marates, de leurs Déprédations. Ils ruinerent la chauſſée qui, empêchant les eaux du *Caveri* de couler dans le lit du *Colram*, aſſure la richeſſe, la nourriture du Pays. Le Général Tanjaourien, *Manoſiappa* (*Manokgi*) les défit d'abord: la Jalouſie du premier Miniſtre *Sukkogi* rendit enſuite inutile l'habileté du Général, qui, à la fin, par l'intrigue des Anglois, parvint à le ſupplanter. Rel. des Miſſ. Dan. T. VII. 81. 82. Cont. p. 1330. 1401. Orme's Hiſt. T. I. p. 344. 350. 361. 362. 363.

Dans ce conflit d'interêts le Roi de Tanjaour étoit recherché par les deux Nations Européennes, qui trainoient après elles les autres Puiſſances du Pays. On voit les Anglois employer tous les moyens pour ſe l'attacher; leurs Députés aux Conférences de *Sadras*, le 23 janvier 1754, exiger des François, comme préalables: 1°. qu'ils reconnoiſſent *Mahmet Aali* pour Nabab du *Karnate*; 2°. „qu'ils ſe rendent garans avec eux, que le Roi de Tanjaour „ſera maintenu & conſervé dans la pleine & entiere poſſeſſion de ſes Etats," ce qui fut accordé. *Prataupſing* ſe fait prier, dans le tems même où il avoit un beſoin preſſant de leur ſecours contre les François & les Marates. Mem. de Dupl. p. 81. 85. Orme's Hiſt. T. I. 359. 361. 362.

D'un autre côté le commiſſaire qui avoit remplacé à Pondicheri M. Dupleix, ayant fait part au Roi de Tanjaour, des diſpoſitions pacifiques de la France, ce Prince lui répondit le 25 ſeptembre, de la même année, que la nation avoit aidé *Mouzaferzingue* à aſſieger Tanjaour; que profitant des circonſtances, elle avoit extorqué de lui 4. *Paraganas* & un écrit, par lequel il re- Mem. d. l. Comp. d. Ind. P. juſtif. p. 68. 69.

 non-

I. Partie. Tanjaour &c. nonçoit au Tribut qu'elle s'étoit engagée à lui payer tous les ans pour *la ceſſion de Karikal.* *Prataupſing* demandoit, ce qui étoit juſte, qu'on s'en tint au premier Traité, celui de cette Ceſſion. A cette condition il conſentoit à la paix. La propoſition de ce Prince ne fut pas acceptée: & le 19 Octobre 1756, M. De Leyrit, Gouverneur de Pondicheri, écrivoit à la Compagnie: „j'ai chargé le Sr. Porcher de renouer avec le Roi de Tanjaour la négociation „qu'il avoit entamée avant la treve conclue par M. Godheu: mais les mouve„mens qu'il s'eſt donnés, juſqu'à préſent n'ont rien produit.“

Lett. de Godh. p. 75.

Si le Roi de Tanjaour n'étoit peut-être pas aſſez puiſſant pour ſoutenir longtems le ton de ſes déclarations; elles font voir au moins qu'il croyoit ſa Couronne abſolument indépendante, malgré les revers qu'il avoit eſſuyés: d'un autre côté, en rappelant le Tribut de 2000 Pagodes, qui lui étoit légitimement du, il ne prétendoit pas montrer aucun droit de Suzeraineté ſur Pondicheri: il ne repetoit que ſon bien, le prix de la Ceſſion de *Karikal.*

Ces troubles externes devoient en faire naître d'internes dans le Palais de *Prataupſing*: d'ailleurs à la longue les dangers rendent ſoupçonneux. En 1756, il fit périr par le poiſon le fils de ſon beau frere, lequel il tenoit emprisonné depuis 4 ans dans un Palais, par pure jalouſie. Ce Prince fut fort regreté.

Rel. des Miſſ. Dan. T. VIII. 85e. Contin. p. 52.

En 1758 le Tanjaour fut de nouveau attaqué par les François: c'eſt leur derniere expédition contre ce Royaume. On peut voir dans les mémoires du tems les titres & les griefs de la Nation contre ce qu'on appeloit un *Paliagar* ou Prince tributaire.

id. 90e. Cont. p. 672. 677. 678. 679. Mem. de Leyr. p. 62. 65-76. not. (1) p. 108. 109. not. (1) p. 115 ſuite de la not. mem. de Laly, p. 66.

M. DE LEYRIT a quitté l'Inde avec la réputation juſtement acquiſe, d'un parfait honnête homme, d'un fidele ſujet du Roi, d'un Patriote zélé, d'un coeur bon, compatiſſant; aidant, avec un deſintereſſement rare, les entrepriſes de commerce, entretenant dans les Colonies la paix, l'harmonie; enfin également occupé du bonheur des particuliers & des moyens de ſoutenir,

aux

aux yeux de l'Inde, l'honneur du nom François, fondé en quelque ſorte dans ces Contrées par le grand DUPLEIX. Mais, faute de mémoires exacts, il étoit dans l'erreur commune ſur l'état légal du Tanjaour: jamais ces matieres n'ont fait ni en Europe, ni dans l'Inde, l'objet des recherches de la Compagnie. I. Partie. Tanjaour &c.

L'Europe a prononcé ſur le Caractere de M. DE LALY. A Pondichery, j'aurois reſiſté en face à ce Commandant, & je ne ſerois plus; en France, je ne ſais pas inſulter au lion mort.

La ville de Tanjaour fut aſſiegée par M. de Laly. Ce Général demandoit au Roi 55 Laks, avec les interêts qu'il étoit cenſé devoir à la Compagnie. Eprouvant de la reſiſtençe, il rabatit à 9 environ, & bientôt ſe borna à trois, ſelon M. Orme, à cinq. On lui envoya 10000 Roupies, un Elephant & 26 chevaux: il n'en garda que trois. La ville fut ſecourue le 26 Août, par les Anglois de Triſchenapali. Les François ſe retirerent le 10 du même mois. Le détail de ce ſiege, ſe trouve jour par jour dans les Relations Danoiſes. Mem. de Leyr. p. 115. 116. Rel. des Miſſ. Dan. T. VIII. 90e. Cont. p. 672. 677-679. 680. Mem. de Laly, p. 67. 338. Orme's Hiſt. T. 2. p. 324. Managem p. 99-101. & Orme's Hiſt. T. 2 p. 323. 329. 318.

C'eſt avec peine que je rappelle ici des entrepriſes, que l'eſprit militaire, guidé, comme il doit l'être, par le droit des gens, n'approuvera pas plus, que le projet de Pondicheri, ſimulé ou réel, d'oppoſer la même année, au Roi *Prataupſing*, ſon rival *Sawâ tſadi rajah*. Mem. de Leyr. p. 109. not. (1) 112.

Les Puiſſances ne réflechiſſent pas aſſez ſur le danger qu'il y a à laiſſer des Marchands, les maîtres de décider du ſort des Etats, des hommes, de leur en donner le pouvoir. Une opération militaire eſt pour eux une opération de commerce. Des flots de ſang, dans la premiere; des fonds en eſpeces, en marchandiſes, dans la ſeconde: tout entre dans les calculs, comme moyen naturel, & la dépenſe les affecte peu, ſi le rapport répond aux ſpéculations.

Une choſe à remarquer, c'eſt que le Roi de Tanjaour, dans le même tems, eſt traité de *vendu aux Anglois*, de traitre *favoriſant les François*, dans Mem. de Leyr. p. 109. not. (1) p. 112. Managem. p. 101-104.

I. Partie: Tanjaour &c. dans les *Factums* de deux Nations. C'est le jugement auquel doit s'attendre tout homme, qui, placé entre deux Partis puissans, également interessés à se l'attacher, cherche à conserver sa liberté, en ne se livrant ni à l'un ni à l'autre.

Rel. des Miss. Dan. T. VIII. 95. Contin. p. 1114. Orme's Hist. T. 2. p. 722. Mem. de Laly, suite des P. Justif. p. 99. Managem. p. 116-118. 119.

La prise de Pondichery, le 15 janvier 1761, fit pencher la balance: la puissance Angloise se trouvant sans contrepoids, par l'expulsion des François de l'Inde, le Nabab d'Arkate, *Mahmet aali*, son protegé, put déployer à l'aise ses droits factices ou réels, étendre le Carnate, où il commandoit, de *Nellour*, à *Tinevelly*, au *Cap Camorin*, & rappeler les loix fondamentales de l'Empire Mogol au Tanjaour, qu'elles ne regardoient pas plus, que celles de la Grande-Bretagne ne regardent les peuples du *Bengale* & du *Bahar*. Cette ressource lui étoit nécessaire pour payer les sommes immenses qu'il avoit promises aux Anglois & aux Marates.

Manag. p. 114. 115.

T. VIII. 92e. Cont. p. 895.

Les Relations Danoises rapportent que „sur la fin de Décembre 1760 „une armée de Marates, attirée par les promesses considérables des François, „avoit d'abord menacé de venir défendre le pays; mais que gagnés du côté „des Anglois, ou plutôt du Nabab d'Arkate, par une somme d'argent, avant „que d'avoir passé avec toutes leurs troupes, les limites de leur Empire, ils „retournoient sur leurs pas.“

T. 2. p. 703. 704. 708. 714. 715. Carte T. I. p. 41. Hist. d. l. dern. Rév. d. Ind. or. T. I. p. 97. 99.

Les détails de cette Négociation sont dans l'Histoire de M. Orme. Le Général de l'armée Marate, étoit *Vizvazipant*, campé à *Cudapanatam*, près des gorges de *Canavaï*, au Sud de celles par ou *Ragogi Bonsolo* entra dans le Carnate en 1740. Deux millions de Roupies, ou *cinq millions de Livres de France* arreterent les Marates, & privant Pondicheri de leur secours, deciderent du sort de l'*Inde Françoise*. La même chose sera arrivée au siege de 1778. Il faut l'avouer, dans des opérations de cette nature, un Peuple Marchand a le coup d'oeil plus juste que la Nation purement militaire: il paye les choses ce qu'elles valent.

En Mai 1762 *Prataupsing* faisoit la revue des troupes rassemblées à Tanjaour: il avoit un petit camp près d'une des portes de la ville. La discipline Européenne dont le Prince avoit éprouvé, dont il apprenoit tous les jours les terribles effêts, lui avoit sans doute donné ces idées de précautions militaires. I. Partie. Tanjaour &c.

On est étonné, quand on n'a pas vu l'Inde, que 3 à 4000 Européens y défassent des armées de 100,000 hommes. Ces succès sont dus à la Discipline, & surtout au service de l'artillerie.

Mais dira-t-on, les Naturels ne peuvent-ils pas se former à nos exercices? Alors, ayant le nombre pour eux, ils doivent nous accabler. On voit déjà une partie de l'objection réalisée dans ces Corps de *Cipayes* que les Anglois ont disciplinés dans l'Inde.

Je réponds que ces Soldats ne vaudront jamais entierement les Européens; comme les enfans de ceux-ci, nés dans l'Inde, sont infiniment au dessous de leurs peres pour l'activité & la continuité de l'exercice. Cette différence est sensible à *Goa*, où l'on remarque ces nuances chez les Portugais, qui s'y sont mariés & fixés dès la Conquête, au commencement du 17e. siecle. Le corps s'affoiblit dans l'Inde. La pluspart des Chefs Mahometans de l'Empire Mogol sont Persans d'origine. Les peres, avec la vigueur qu'ils tiroient du pays de leur naissance, se sont élevés aux premiers postes; leurs enfans, amolis, sont renversés par de nouveaux avanturiers qui les attaquent avec la force que donne la température des montagnes situées entre l'Inde & la Perse.

Je conclus de là que ces bataillons de *Cipayes* ont besoin d'être conduits par des Européens, & des Européens souvent renouvellés; je veux dire, qui ayent encore l'activité de notre climat. Sans cela ils retomberoient d'eux-mêmes dans la nonchalance qu'inspirent les chaleurs de l'Inde. Jamais donc Prince de cette Contrée, seul, n'aura, pendant un long espace de tems, des

I. Partie. Tanjaour &c. des troupes du pays disciplinées comme celles de l'Europe. Et c'est un bien pour l'humanité. La défense propre est de droit naturel. La porter jusqu'à la mort, constitue le vrai courage. La justice de l'attaque est presque toujours douteuse: on forme des armées de cinquante, cent mille hommes, pour soutenir ce qu'on appelle ses droits; & l'on fait des conquêtes, on prend le bien de son voisin, pour entretenir ces cent mille hommes.

Rel. des Miss. Dan. T. IX. 97. 98. contin. p. 133. 147. 172. 177. Manag. p. 117. 119. 125. Telle est la conduite de *Mahmet aali* à l'égard du Tanjaour. Il falloit que ce Royaume payât sa part des frais de la prise de Pondicheri. Il exigea donc de *Prataupsing* le Tribut de douze années, avec quatre Laks par an, pour l'eau que ses terres recevoient de *Trischenapali*, & 3 Laks comme Seigneur Suzerain. C'est la premiere fois que l'on voye demander au Tanjaour le payement de l'eau du *Caveri*. Jusqu'alors la garde de la Digue avoit appartenu au Roi de cet Etat. Mais Arkate, ni Madras, les François chassés, n'avoient plus de rivaux à craindre: en conséquence le Roi de Tanjaour, bien
Managem. p. 139. 140. & dûment Vassal du Mogol, devient rebelle s'il ne se soumet pas aux Ordres d'Arkate; & le Nabab est le maître de la Digue.

Prataupsing, sans trop s'effrayer, allegua des excuses, produisit des Comptes. On vit bien qu'il ne payeroit qu'à la derniere extrémité. *Mahmet aali*, aidé des Anglois, lui enleva la Place d'*Arani*, dont il avoit fait don à un Brahme. Comme cette prise détruisoit une oeuvre de religion, & compromettoit son nom, ce Prince irrité paroissoit disposé à ne rien ménager. On croyoit qu'il y auroit guerre entre lui & les Anglois. L'affaire s'arrangea
id. p. 126. 127. 130. 140. le 20 septembre 1762. Le Traité, dicté par M. *Pigot*, Président du Conseil de Madras, sans rien statuer touchant le *Droit constitutionel* du Carnate sur le *Tanjaour*, dit l'Anglois même qui le négocioit, portoit que le Roi de Tanjaour payeroit pour arrérages du Tribut 22 Laks, à cinq différens ter-
id. p. 114. 138. mes, passés sur les livres de la Compagnie Angloise au crédit de *Mahmet aali*; & 4 Laks, tous les ans, au mois de juillet, comme redevance ou tribut, &

pour

pour frais & charges de *Dorbar*; qu'on lui céderoit les Diſtricts de *Coeladi* & d'*Elangad* (entre le *Caveri* & le *Colram*) & que *Trimulrao*, Kelidar d'*Arani*, pour lequel *Prataupſing* s'étoit intereſſé, ſeroit rétabli. Le Roi de Tanjaour ajouta 4 Laks pour les Anglois, qui ſe rendirent garans de la Convention. I. Partie. Tanjaour &c. Managem. p. 127. 129.

Le Traité, ſi l'on ſuppoſe *Prataupſing* réellement Vaſſal & tributaire du Mogol, lui étoit avantageux: mais ce qui mécontenta une partie des Anglois, & ſurtout *Mahmet aali*, c'eſt que le Roi de Tanjaour ſe trouvant en état de l'exécuter, il n'y avoit plus de prétexte plauſible de s'emparer de ſes Etats.

Le Roi, qui ſe croyoit indépendant, ne regardant le *Traité que comme un nom*, chercha à éluder les payemens ſtipulés: au ſecond des arrérages, il exigea la réparation de la Digue du *Caveri* par les gens de *Mahmet aali*, ou la liberté de la réparer lui-même. Enfin il ne céda qu'à l'approche de l'armée angloiſe en Marche pour aller aſſieger le *Maduréi*. id. p. 146. 127. id. p. 142. not. p. 138.

La demande du Roi de *Tanjaour* étoit juſte: celui que l'on traite de Vaſſal, de tributaire, & qui paye en conſéquence, doit être protegé. Or la diſette que devoit cauſer la privation des eaux du *Caveri*, par la rupture de la Digue, ou longue levée, qui l'empêchoit de rejoindre, en ſuivant ſon cours naturel, le *Colram* à *Coeladi* (à *Coour*), où les deux lits ne ſont pas à un mille (un tiers de lieue) l'un de l'autre; cette diſette étoit pour le Tanjaour un ennemi plus redoutable que toutes les armées qui pouvoient l'aſſaillir. id. p. 139. Orme's Hiſt. T. I. p. 181, 182.

Ici je me crois obligé de relever pluſieurs aſſertions hazardées dans le *Factum* Anglois du Nabab *Mahmet aali*. 1°. L'Auteur, pour prouver que le Terrein de la Digue du *Caveri* dépend de *Trichenapali*, avance que les limites du Tanjaour ne ſe ſont jamais étendues qu'à pluſieurs milles en deçà de ce fleuve. — M. de Leyrit, qui devoit connoître les lieux, ſuppoſe en 1758, cette Digue gardée par des Troupes du Tanjaour: le terrein étoit donc au Managem. p. 139.

Souve-

I. Partic. Tanjaour &c. Souverain de cet Etat. Au reſte la ceſſion du diſtrict de *Coeladi* au Roi de Tanjaour, ſtipulée par le Traité de 1762, le rendoit maître de la levée, id. p. 146. puiſqu'elle eſt ſituée dans ce Diſtrict: & *Prataupſing* s'eſt toujours cru en droit de la réparer.

2°. Le Nabab, ajoute-t-on, conſentit en 1763, à faire quelques ré- id. p. 141. 143. note. parations à la levée, bien qu'il déclarât conſtamment, que ſon peuple ne verroit qu'avec un extrême déplaiſir toutes les eaux du *Caveri* détournées dans la Province de Tanjaour, d'autant que le pays plat, à l'Eſt de *Trichenapali*, ſeroit par là inondé. — Il ſuffit de jeter les yeux ſur la Carte, pour voir que id. p. 139. le *Caveri* coule, & avec force, de l'Oueſt à l'Eſt. Il faudroit, pour inonder les terreins en queſtion, que la Digue le fit rebrouſſer à l'Oueſt. Cette Maſſe, qui eſt Sud & Nord entre ſon lit & celui du *Colram*, ne fait que rompre le cours des eaux, ſans les réflechir, formant un Angle très obtus: & les ſaignées nombreuſes que le *Caveri* reçoit enſuite dans le *Tanjaour*, doivent tranquilliſer ſur les craintes qu'on prête au Nabab. Mais les prétendus droits de *Mahmet aali*, comme Nabab du Carnate, droits qui empêchoient même id. p. 142. note *. le Roi de Tanjaour de réparer la Digue ſans ſa permiſſion, ne ſuffiſant pas, on invoque, pour tenir ce Prince dans la dépendance, la ſureté de ſes voiſins. Le loup cherchant querelle à l'agneau, lui dit: pourquoi troubles tu mon eau? ſeigneur loup, répond le foible animal, regardez: l'endroit où je bois eſt audeſſous de Vous. L'hiſtoire rapporte qu'il n'en fut pas moins croqué.

C'eſt un principe politique reçu dans l'Inde, que les anciens Etats ne changent point de condition, quel que ſoit le Prince auquel ils obéiſſent. Aujourdhui c'eſt un *Rajah;* demain ce ſera un Nabab. Telle famille regne pendant cent ans: un autre lui enleve la Couronne, ou lui ſuccede légitimement: cela ne fait rien à l'Etat en lui-même. La nature de la Souveraineté tient au ſol, & non à la perſonne. Ainſi un Conquerant, les Européens, *Heider aali* &c. paſſe comme un feu brûlant dans ces belles contrées: on reſiſte d'abord;

d'abord; puis on se soumet. Le Tribut est stipulé. Mais il faut que le Conquerant l'aille chercher tous les ans. Il y en a qui se lassent de cette guerre de financier: & les deux partis n'en sont pas moins amis; le voleur dupé ne se fâche point. Le Collecteur se contente toujours de ce qu'il peut tirer, quoique donné de mauvaise grace: il sait qu'en pareille situation, il en feroit autant.

I. Partie. Tanjaour &c.

Orme's hist. T. I. p. 140. hist. d. l. dern. Rev. d. Ind. or. T. I. p. 273.

Si le Conquerant réduit absolument le pays en Province de ses Etats, & y place un Gouverneur, celui-ci, au bout de quelques années, ou son successeur, se regarde comme au droit de l'ancien Souverain détrôné, & travaille à rétablir l'indépendance de sa Souveraineté. Il prend le titre de *Rajah*, de *Nabab*, est reconnu par les autres Souverains du Pays: celui dont il a secoué le joug, est seul à le traiter de Rebelle; & encore, quand il succombe, s'il est mis à mort, c'est moins à ce titre, c'est à dire en punition de sa révolte, que comme un ennemi redoutable dont la prudence ordonne de se délivrer. Le vainqueur, au moment même de son triomphe, regardant avec complaisance, la tête livide d'un rival qu'il ne craint plus, connoit le vice de sa propre possession.

Orme's hist. T. I. p. 245.

Si les Européens, je ne puis trop le repeter, avoient voulu reflêchir à ces vérités de fait, dont l'histoire de l'Inde pouvoit leur donner vingt exemples, ils auroient laissé les Princes du Pays vuider entre eux leurs querelles. Les guerres en auroient été moins longues, moins sanglantes, le pays moins dévasté, le Commerce de l'Inde à l'Europe moins interrompu, moins appauvri.

La Révolte de *Kamsaheb* (*Isoufkhan*) Soldat de fortune & devenu Gouverneur du *Madurêi*, en 1760, est une suite des principes que je viens d'exposer. C'étoit le quatrieme placé par le Nabab d'Arkate, depuis que *Schanda Saheb* s'en étoit emparé en 1736, sur la Reine Indoue *Wongutdtammal*. S'étant déclaré indépendant de *Mahmet aali*, libre de tout Tribut, il devoit naturellement être lié avec *Prataupsing*. La prépondérance des

Précis hist. des 2 sieges de Madur. Par. 1771. Managem. p. 143. ci-d. Sect. 2. §. IV. Rel. des Miss. Dan. T. IX. 98e cont. p. 285. 296.

I. Partie. Tanjaour, &c. Anglois dans le pays, obligea ce dernier Prince à ménager le Nabab d'Arcâte. Il eut avec *Mahmet aali*, le 20 juillet 1763, une entrevue, & lui promit Manag. p. 138. des Troupes contre *Kam Saheb*, & des provisions pour l'armée du Carnate. Id. p. 146. Cependant on a raison de remarquer que dans le coeur il étoit toujours attaché au nouveau Souverain du *Madurei*. Il étoit dans l'ordre de la Politique, que ces deux puissances fissent cause commune contre *Arkate* uni à *Madras*, & desirassent de voir paroitre à la Côte une Escadre françoise.

La fin de *Prataupsing* approchoit. Le mois d'Août de la même année 1763, il eut une querelle avec sa principale femme, ne voulant pas déclarer solennellement son fils *Toullasou Rajah*, son successeur au Trône, & le produire en cette qualité. Il paroit que le Ministre *Manokgi* étoit de l'in- id. p. 137. trigue. On y ajoute même son propre fils *Toullasou rajah*: ce qui fait soup- Rel. des Miss. Dan. T. IX. 100 cont. p. 457. çonner que sa mort, donnée pour subite, & qui étoit rapportée différemment, n'a pas été naturelle.

id. p. 504. note *. Elle arriva le 15 Decembre 1763. Ce Prince avoit 42 ans. Il étoit monté sur le Trône le 16 Juillet 1739. Ainsi son regne a été de 24 ans, cinq mois.

Qu'on se représente un Vaisseau chargé des plus riches Marchandises, attaqué par trois Corsaires puissants, qui se disputent sa dépouille. Par des manoeuvres habiles, sachant prendre à propos le vent, leur donnant le change successivement, les mettant aux mains les uns avec les autres, jalousant le premier en cedant au second une partie de sa cargaison, feignant de se rendre au troisieme pour amener sur lui ses deux rivaux, donnant par intervalles des preuves de vigueur; prêt en apparence à couler bas, il profite de l'embarras où le partage met deja ses ennemis, force de voiles & se tire de leurs mains.

Tel est le *Tanjaour* de 1739 à 1763, entre Pondicheri, Madras & Arcate: le Capitaine est *Prataupsing*.

On

On ſera étonné de la réſiſtence longue & opiniâtre de ce Prince, quand on ſaura qu'il n'avoit proprement à ſa diſpoſition que la 4e. partie du Revenu des terres de ſon Royaume. La 1e. étoit aux Brahmes; la 2e. aux Pagodes & à leurs Deſſervans; la 3e. aux Citoyens, & la 4e. au Roi, qui n'auroit pas touché impunément aux deux premieres a). I. Partie. Tanjaour &c. Rel. des Miſſ. Dan. T. IX. 97. cont. p. 84. 85. Gaz. de Fr. 3. dec. 1784. art. Londres.

Prataupſing n'eut guere que des défauts de Prince, noyé dans les plaiſirs, aimant les chiens avec paſſion; d'ailleurs affable & bon maître. Ses ennemis même lui donnent une ſorte de vertu, qu'ils appellent timidité, & qui le préſerva des *crimes dangereux*: ce ſont leurs expreſſions. Rel. des Miſſ. Dan. T. IX. p. 133. note *. Manag. p. 138.

On parle des mauvais traitemens qu'éprouverent les deux ôtages françois mis, en 1758, imprudemment dans les mains de ce Prince. — En Europe ils auroient, ſans autre explication, payé de leur tête le ſiege de Tanjaour. Mem. de Laly p. 340. Orme's hiſt. T. 2. p. 324. 326.

Si *Prataupſing* eut été ſanguinaire, ou timide, 1°. il auroit ſacrifié à ſa ſureté *Gâdtickei*, qui en 1758, avoit preſque joué un rôle chez les François. Ce Seigneur, retiré ſur les terres du Nabab d'Arcate, tomba, en 1764, avec deux de ſes parens, ſous le couteau des aſſaſſins envoyés par *Toullaſou rajah*. 2°. Il n'auroit pas laiſſé vivre ſi longtems *Sawâtſadi råjah* dont il occupoit le Trône, qui en 1749 & en 1758 fit des efforts pour recouvrer la Couronne, & dont les droits pouvoient toujours donner lieu à quelque révolution. Mem. de Leyr. p. 113. note. Manag. p. 146. Mem. de Leyr. p. 109. & not. (1). p. 112. Orme's hiſt. p. 318.

Les Relations Danoiſes rapportent que „*Nana Saheb* étoit mort 13 „jours avant *Prataupſing*; que ce Prince avoit prétendu au Trône; que le „Roi l'avoit depuis bien des années tenu priſonnier (d'Etat), & l'avoit enſuite, „comme le bruit en couroit, fait empoiſonner." Rel. des Miſſ. Dan. T. IX. 101 cont. p. 505.

Il eſt certain que *Nana ſaheb*, 2e. fils de *Toukkogi*, par conſequent frere de *Prataupſing*, étoit mort du vivant de ſon pere; il y a donc ici erreur. ci-d. Sect. 2. §. III.

Q 2 Pour

a) Voyez à la fin de cette 2e. Partie la note (*****).

I. Partie. Tanjaour &c. T. V. 51. Contin. p. 504. & not. (n) 50. Cont. p. 189. not. q. ci-d. Sect. 3.

Pour s'en convaincre, il suffit de consulter les deux endroits auxquels les Relations Danoises renvoyent successivement. Il sera question du fils de *Nana Saheb*, celui que les Marates avoient voulu prendre pour leur Roi, en 1740, & qui, en 1763, pouvoit avoir 35 ans. Ses droits au Trône comme fils d'un frere ainé de *Prataupsing*, étoient certains. Cette conjecture s'accorde avec ce qu'on lit dans le *Management*: „*Tulladji* (*Toullasou rajah*), avant „que de porter la main, comme on le croyoit, à la vie de son pere, mit à mort „son cousin, fils de *Nqu Zee* (*Nana saheb*), lequel son pere avoit retenu pri„sonnier d'Etat.“ Ici la mort du fils de *Nana saheb* est attribuée au fils de *Prataupsing*.

p. 146.

Au moins ce Prince, s'il eut été susceptible de cette défiance politique que l'on fait entrer dans l'art de regner, auroit prévenu les complots formés contre sa personne, dans sa propre maison.

Je sais que les historiens ne veulent pas laisser mourir naturellement les Princes exposés à des troubles, tels que ceux qui agiterent le Regne de *Prataupsing*. Le témoignage de l'auteur du *Management* sur le compte de *Toullasou rajah*, est de soi suspect. Mais, selon les Relations Danoises, du mois de Decembre 1763, il se répandoit sur cet événement des bruits différens. On attend, ajoutent-elles, des nouvelles plus certaines. C'est sans doute d'après ces nouvelles qu'en Janvier 1764, la mort subite de *Prataupsing*, est rapportée de la maniere suivante.

p. 137. 146.

T. IX. 100. Cont. p. 457.

N. p. 505.

„Le 15 Decembre étoit la fin du grand deuil. Le Roi avoit pris le „bain, & s'étoit ensuite promené selon sa Coutume. Il se fit encore faire „la barbe, suivant l'usage, & se baigna de nouveau à l'eau chaude. Son „Medecin lui ayant tâté le poux, lui dit: il seroit à propos de prendre une me„decine (un cordial); le tems presse, votre poux est bien bas. Attendez un „peu, dit le Roi; je veux manger auparavant. Lorsque tout cela fut fait, „il fit appeler plusieurs membres de son conseil, & leur recommanda son fils:

„à la

„à la fin il manda *Monosiappa* (*Manokgi*); mais le Roi étoit mort lorsqu'il „vint au palais. Ce Prince se plaignit entr'autres, d'une grande douleur au „Cou (à la gorge). Sa mort arriva à cinq heures du soir; on la fit savoir à „six, & son fils ainé a), *Tullasu maha Rajah* fut proclamé Roi." Je laisse au Lecteur à juger de la nature de la maladie. I. Partie. Tanjaour &c.

Prataupsing avoit eu cinq femmes; la légitime, mere du Roi *Toullasou maha rajah*, se nommoit *Torbadi*: les quatre autres étoient ses concubines. Il y en avoit alors une de morte: des trois vivantes l'une s'appeloit *Lubi*. Les deux autres, qui n'avoient pas d'enfans, se brûlerent avec le corps du Roi, qui fut porté au bucher à neuf heures, avec une pompe telle, qu'on n'en avoit encore vu de semblable pour aucun Roi. Les noms de ces deux femmes étoient *Sakouwari* & *Emmana waï*. Celle-ci avoit élevé le nouveau Roi, qui voulut l'empêcher de monter sur le bucher, mais qui ne put l'obtenir. Les Brahmes vanterent fort cette action, & lui firent bâtir beaucoup de temples. id. & note**. & Mnnagem. p. 265. note.

Douze jours après la mort de *Prataupsing*, on distribua aux Brahmes plus de 5000 Ecus (Roupies), & le grand Brahme du Roi eut en présent son Elephant, son cheval, son Palanquin, avec 1600 Roupies.

a) Ce Prince est appelé ailleurs: fils unique (*Relat. Dan.* T. IX. p. 457. *Nouv. Relat. Dan.* T. III. 25e Cah. p. 92.) Mais une lettre de l'officier Maure chargé de la garde de *Toullagi* après la réduction de Tanjaour, fait mention en Juin 1757, *de son jeune frere* renfermé avec lui dans le même Palais. *Managem.* p. 265. note.

I. Partie. Tanjaour &c.

SECTION IV.

IX. TOULLASOU MAHA RAJAH, en 1763.

Regne de Toullaſou Maha rajah (TOULLAGI.)

Nouv. Relat. Dan. T. I. 8e. Cah. p. 1058. Manag. p. 138.

Toullaſou maha rajah, fils de *Prataupſing*, monta ſur le Trône du *Tanjaour*, le jour même de la mort de ſon pere, 15 decembre 1763. Il avoit environ 22 ans.

Rel. des Miſſ. Dan. T. IX. 101 Cont. p. 505. 506.

„Le nouveau Roi, auſſitôt après la mort de ſon Pere, mit en liberté tous les priſonniers, & ordonna que le quart de meſure de ris fut vendu moins „d'un fanon a). Le couronnement ſe fit le 1r de janvier. *Mahmet aali* „*khan*, Nabab de Triſchenapali, dont le Roi eſt tributaire, ajoute la Rela„tion Danoiſe, envoya à Tanjaour (pour y aſſiſter) deux Miniſtres diſtingués."

C'eſt la premiere fois qu'il eſt fait mention de Commiſſaires du Nabab d'*Arcate*, à l'inſtallation d'un Roi du *Tanjaour*: les François hors de l'Inde, *Mahmet aali* tranchoit abſolument du Souverain.

Managem. p. 141. 147. 148.

Toullaſou Maha rajah montra d'abord de la vigueur, demandant poſitivement aux Anglois d'ordonner au Nabab de réparer la Digue. Il laiſſa paſſer ſans payer, pluſieurs des termes ſtipulés par le traité de 1762. En même tems il ſuivit les liaiſons de ſon Pere, avec le nouveau Souverain de *Maduréi*, quoiqu'en même tems il eut des troupes dans l'armée qui aſſiegeoit cette Capitale.

Pra-

a) Le *Fanon* (*nouv. Relat. T. 2. ſuite p. 1222, note* (**)) eſt la 10e partie du *Pardao*; cette derniere monnoye (*Zend-Av. T. I. 2e P. p.* 510.) eſt égale à une *demi-Roupie*, ou à 24 à 25 ſols; ainſi le *Fanon*, 20e partie de la *Roupie*, ſera de 2 ſols près d'et demi. La Meſure eſt d'une livre & demie, le quart de meſure revient environ à la *demi-ſerre* (*Zend-Av.* loc. cit. *p.* 519): ainſi par l'ordonnance du nouveau Roi, la *demi-ſerre* de ris ſe vendoit moins de 2 ſols près d'et demi.

„*Prataupſing* & *Toullaſou* avoient permis ou plutôt ordonné à un „Corps de François, qui étoient au ſervice du *Tanjaour*, de joindre *Kam* „*ſaheb*. Malheureuſement pour ce Chef, obſerve l'Auteur du *Management*, „M. *Marchant* étoit du nombre. *Cet homme ſe ſaiſit de ſa perſonne & le* „*livra à ſes ennemis*. Cela arriva au mois d'octobre 1764." Ce trait que je voudrois effacer avec mon ſang des Annales de l'Inde, eſt confirmé par les *Relations Danoiſes*. En parlant du Siege de *Madurėi*, de la priſe de la Place par les Anglois unis à *Mahmet aali*, de la mort du Commandant, *Kam ſaheb*, Vaſſal du Nabab, lequel fut pendu le jour même de la reddition, 14 octobre 1764, elles ajoutent, que „les François, dont le Capitaine *livra le* „*Fort & le Rebelle Iſophkhan*, furent faits priſonniers de guerre."

I. Partie. Tanjaour &c.

Prec. des 2. Sieg. de Ma. dur. p. 16. 45-49.

Rel. des Miſſ. Dan. T. IX. 100 101. Cont. p. 480. 570. 577. 694. 596.

Obſervons à cette époque la différence de l'état du *Tanjaour* à celui du *Madurėi*, relativement au Nabab d'Arcate. Le ſecond Royaume, dont le Chef a été placé par le Nabab, eſt Vaſſal, obligé dès là à un ſervice à l'égard de ſon ſeigneur ſuzerain, au tribut que celui-ci lui a impoſé, dans le cas d'être ſaiſi, repris, ſi le Commandant réſiſte, deſobéit, ne fait pas le devoir de Vaſſal. C'étoit auſſi la condition du *Tanjaour* ſous l'Empire du *Bisnagar* au commencement du 17e Siecle. Le même Tanjaour, dont le chef n'a pas été placé par le Nabab d'*Arcate*, n'eſt que tributaire, quoique les Commiſſaires de ce Nabab aſſiſtent au couronnement du Roi; comme l'Empire Mogol l'eſt des Marates pour le *Tſchout*, ſans ſujetion. Ce titre prouvé, donneroit droit de lever le tribut, en cas de refus, à main armée, mais non de s'emparer du Royaume, en traitant le Souverain de Rebelle: Ainſi que le Créancier obtient de la juſtice, armée s'il le faut, de la contrainte, ſur les biens de ſon débiteur, la ſomme qui lui eſt due, avec les frais, des dommages ſelon le cas, mais jamais la totalité de ces biens paſſant la dette; encore moins les titres & dignités du Débiteur. En deux mots: la Vaſſalité eſt une ſujetion d'Etat à Etat: le ſimple Tribut n'eſt qu'une dette, ſans ſujetion ni inferiorité.

La

1. Partie. Tanjaour &c. p. 131. La lecture du *Management* persuade aisement que l'auteur de cet Ouvrage est un *grand Grec* dans les affaires de l'Inde: il n'étoit pas nécessaire pour celà qu'il citât Aristote & Plutarque. J'ajouterai seulement, que, suivant sa maniere de raisonner, on choisira à volonté un ennemi, c'est à dire un homme bon à dépouiller. La guerre une fois déclarée solennellement, tout ce qu'on lui enlevera sera de bonne prise: je ne cite que du latin, & c'est l'auteur qui me le fournit; *quæ ex hostibus capiuntur jure gentium statim capientium fiunt.*

Rel. des Miss. Dan. T. IX. 103 104. cont. p. 833. 955. Managem. p. 148. 149. Au commencement de 1765, *Nizam aali*, fils de *Nizam el Moulk*, devenu Soubah du Dékan, par l'assassinat de *Salabetzingue*, son frere ainé, descendit dans le Carnate & campa sur la frontiere. Il venoit percevoir les restes considérables du Tribut que *Mahmet aali* devoit à l'Empire; „avec „droit ou sans droit, disent les Missionnaires Danois établis à Madras, c'est „ce que nous ignorons."

Rel. des Miss. Dan. T. IX. 104 cont. p. 955. Le droit du *Soubah* sur le Nabab d'*Arcate* est certain; c'est lui qui le nomme; *Nizam aali* menace, en cas de refus, d'en mettre un autre à sa place.

Mahmet aali se tint à *Madras*, dans la ville noire, protegé par les Anglois, auxquels il devoit de grosses sommes, pour les secours qu'ils lui avoient donnés précedemment: ils rassemblerent leurs Troupes, pour empêcher l'entrée de l'armée ennemie.

Ainsi à la Côte, en 1765, comme dans le Bengale en 1757 &c., les Anglois résistent, quand leur interêt le demande, à la Puissance *légitime*: Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 308. 310. lorsqu'elle peut favoriser leurs vues spoliatrices (contre le Tanjaour, contre le *Sidi*, Gouverneur de la Forteresse de Surate, en 1759) ils en soutiennent hautement les prétentions. Des hommes qui savent penser, ne se lasseront-ils pas d'être, à la vue de l'Europe, de l'Inde entiere, éternellement en contradiction avec eux-mêmes?

Le rétabliſſement des François dans l'Inde, à la Paix de 1763, le Pavillon de la Nation arboré à Pondichery par M. LAW, le 11 Avril 1765, n'avoit produit aucun changement dans les affaires. On jugera de l'influence, toujours ſubſiſtante, de *Mahmet aali*, ſur les Puiſſances de la Côte, par les difficultés que le Commandant François éprouva alors de ſa part. „Pondichery, eſt-il dit dans le mémoire de M.M. BOYELLEAU, LA GRENEE &c. eſt „ſur le territoire de *Mahmet aali khan*, Nabab du Carnate. Ce Souverain „étoit à Madras, lorsque M. Law y arriva, & fut choqué de ce qu'on ne „commençoit pas par entamer avec lui les opérations pour le rétabliſſement „des François. Ce premier contretems, dont toute la prudence humaine „ne pouvoit garantir M. Law, lui fit éprouver toutes les difficultés imaginables pour la repriſe de poſſeſſion du Comptoir de *Karikal*. Ce comptoir „dépend du Roi de Tanjaour; Mahmet aali khan avoit fait paſſer cinq cens „hommes de Cavalerie ſur les terres de ce Prince, & avoit accompagné cet „acte d'hoſtilité de menaces, au cas qu'il terminât avec les François. M. Law „fut forcé de paſſer de Madras à Sadras, Comptoir Hollandois, qui fut déſigné pour les Conférences. Il eut des peines infinies à entamer un Traité „avec Mahmet aali khan, & il n'eut pas moins à traiter pour le Comptoir de „Karikal avec le Roi de Tanjaour, qui réunit alors à ſon Domaine, pluſieurs „Aldées dont la Compagnie avoit joui. Ce n'eſt qu'après avoir vaincu ces „obſtacles, & conclu deux traités avec les Princes du Pays, que M. Law ſe „vit en état de prendre poſſeſſion du Sol de Pondicheri, que lui remirent les „Anglois."

I. Partie. Tanjaour &c. id. p. 954. 955. Mem. p. M.M. Boyell. Lagrenée &c. 1768. p. 41. p. 42. 43. III.

Faiſons quelques obſervations ſur ce morceau. 1°. Pondicheri n'eſt point, comme je le prouverai dans la ſuite, ſur le territoire d'Arcate, du Nabab du Carnate: ainſi *Mahmet aali* n'avoit rien à exiger du Commandant François; celui-ci n'avoit point de Traité à faire avec lui, relativement à la repriſe de poſſeſſion de Pondicheri. La prétention du Nabab d'Arkate

Ci-ap. Sect. 5. §. III.

I. Partie. Tanjaour &c. étoit une suite de la supériorité des Anglois dans cette partie de l'Inde, ainsi que la défense faite au Roi de Tanjaour, de terminer, soutenue d'un Corps de Cavalerie. Arkate ne pouvoit de droit empêcher le Tanjaour de traiter avec la France.

ci-d. Sect. 3. 2°. Les Aldées que reprit le Roi de Tanjaour, sont sans doute celles que *Prataupsing* avoit été obligé de ceder aux François en 1749. Il eut mieux valu les rendre de bonne grace en 1754, à ce Prince qui les redemandoit.

D'après l'exposé précedent, on sent qu'il ne fut pas difficile à *Mahmet aali* de faire sa paix avec le Soubah du Dekan: il lui donna une somme d'argent, selon l'usage, & ce Prince retourna promtement dans ses Etats. L'eau & les autres provisions commençoient à lui manquer; & il craignoit à la fin d'Avril & au commencement de Mai, de ne pas pouvoir passer le *Kischna*, qui se jete dans la mer en deça de *Mazuli patam*, avant l'inondation causée par les pluyes de l'autre côté.

Managem. p. 148. 149.

Dans le même tems, en 1765, 1766, *Heider naique* (*Heider aali*) Soldat de fortune, devenu Général & Régent du *Maïssour*, dont il avoit même usurpé la Souveraineté, soumit à sa puissance beaucoup de pays à la Côte Malabare, le Royaume de *Cartenate* où est situé *Mahé*, & pressa si fort le *Samorin*, que ce Prince se brûla dans son Palais, avec plusieurs de ses braves, (les Naires) & tous ses trésors: ensuite le Conquerant Maïssourien se mit en possession de *Calicut*, Capitale de ce Royaume.

id. p. 151. Rel. des Miss. Dan. T. IX. 105. Cont. p. 985. Mem. de Boyell. p. 78. Voy. de Duprat 1780. p. 7.

Ces troubles à la Côte Malabare diminuoient les ressources de celle de Coromandel. Tous ces Princes auroient du s'unir contre trois fléaux également à craindre, le Nabab d'Arcate, les Anglois, *Heider aali:* & au commencement de 1771 le Roi de Tanjaour est en guerre avec le *Marava*, peuple d'une bravoure reconnue, pour la succession au Trône, qui ne le regardoit pas.

Managem. p. 159. 177. Nouv. Rel. Dan. T. I. 8e. Cah. p. 1067. 1101. Manag. p. 214. 218.

Le

Le dernier Prince de cet Etat, laissa une fille, dont le fils, héritier de la Couronne par sa mere, selon la coutume du pays, s'étoit adressé à *Toullasou maha rajah*, contre sa grand'mere, femme de *Déjuut*, qui vouloit placer sur le Trône un fils qu'elle en avoit eu. La Capitale du Marava fut assiegée & bien défendue. A la fin, pour conserver le Gouvernement, la Princesse se vit obligée de faire des sacrifices considérables. Ensuite, comme tributaire du Nabab d'Arcate, elle l'appela à son secours. *Mahmet aali*, qui convoitoit toujours le Tanjaour, pour engager les Anglois à marcher avec lui contre *Toullasou maha rajah*, allegua les prieres de la Princesse de *Marava*, & le Tribut que le Roi de Tanjaour refusoit de payer, disant qu'il avoit le *sabre en main*. La capitale bravement défendue, fut réduite à la derniere extrémité, malgré le secours, sans doute foible, que les François & les Hollandois avoient envoyé au Rajah. *Toullasou maha rajah*, après un siege où il y eut bien du sang de répandu, se délivra de ces sangsues, en abandonnant ce qu'il avoit enlevé au *Marava*, & leur lâchant 50 Laks de Roupies (12 millions) avec les Places de *Wallam cotey* & autres, prises sur lui pendant la guerre. Mais pour trouver cette somme il fut obligé, n'ayant, comme je l'ai dit plus haut, que le quart du revenu des terres, de tirer de tous ses Domaines une contribution: ce qui appauvrit beaucoup son Royaume.

I. Partie. Tanjaour &c.

Managem. p. 180. 181.

Manag. p. 165. 177. 197.

Nouv. Relat. Dan. T. I. 7e. Cah. p. 927. 928. & not. *. p. 945. 8e. Cah. p. 1015. 1030. 1032. 1041. 1057. 1059. 1063.

Managem. p. 198. 199. ci-d. Sect. 3.

Il lui naquit le 1. Novembre 1772, un fils qui mourut le même jour, & sa mere, trois jours après; cette perte affoiblissoit l'autorité du Roi, dans l'esprit des peuples.

Nouv. Relat. Dan. T. I. 9e. Cah. p. 1327.

Enfin en 1773 *Mahmet aali*, aidé puissamment de Mâdras, dont le Conseil étoit à sa disposition, attaqua le Tanjaour, très fâché de l'avoir laissé échaper en 1771. Il ne vouloit en apparence que faire payer le tribut du au Carnate. Mais l'objet réel de ce Nabab étoit de s'approprier cet Etat, si fertile & si riche, appelé le Paradis de la Côte de Coromandel; quoique le droit du

Voy. de Duprat p. 5. not. (1) Annual Regist. 1777. Lond. 1778. hist. of Eur. p. 97-109. Manag p. 221. 201. 202. Nouv. Rel Dan. T. I. 8e. Cah. p. 1102. 9e. Cah. Préf. p. 232.

I. Partie. Tanjaour &c. Mém. de. Boyell. p. 43.

du Roi, à la poſſeſſion pleine de ſes Etats, eut été confirmé dans les Traités faits depuis le rétabliſſement des François, en 1765.

N. Rel. Dan. 11e. Cah. p. 1400. 1519. 12e. Cah. p. 1549. 1550. 1585. 1592. T. II. 16e. Cah. p. 437. 489.

Ce nouveau ſiege de Tanjaour aboutit à la priſe de la ville, le 17 ſeptembre 1773; à celle du Roi, de la famille Royale, du Tanjaour entier, par Madras uni à Arcate: le Roi fut gardé priſonnier dans ſon propre Palais; & l'on porta la ſévérité au point que ſon premier Miniſtre, le Chef de ſa cour, priſonnier de guerre avec ſa famille, étant mort en novembre 1775, on refuſa au Prince la permiſſion de le voir encore une fois, même en cet état a).

Managem. p. 263 - 265.

La raiſon que *Mahmet aali* employa pour porter à cette invaſion les Anglois, qui certainement n'avoient pas beſoin d'aiguillon étranger, fut que le Roi de Tanjaour, étoit un Prince toujours à craindre, qu'il avoit envoyé aux Marates des Députés contre lui Nabab.

N. Rel. Dan. T. I. 12e. Cah. p. 1628. Managem. p. 178. 205. 215. 217. 221. id. T. I. 7e Cah. p. 928.

Rien cependant en ſoi de plus naturel. *Toullaſou maha rajah* étoit de ſang Marate; il avoit épouſé une Princeſſe Marate: de qui devoit-il invoquer le ſecours, ſi ce n'eſt de ſes Parens? Le Nabab d'Arcate ſe trouve ſon ennemi; c'eſt donc contre lui que le Roi de Tanjaour les appelle. Et il faut pour ce crime, d'une nouvelle eſpece, lui enlever ſon royaume, ſe l'approprier!

id. 12e. Cah. p. 1628. id. p. 1629. Managem. p. 225. 226.

L'armée Maure étoit commandée par le ſecond fils de *Mahmet aali*, celle des Anglois par le Général *Smith*. Ils ſe mirent en marche au commencement du mois d'août 1773. Elle fut protegée par quelques milliers de *Kalers*, ſous les ordres du frere du *Tondaman*, tributaire du Nabab, mais qui ne venoit que contre ſa propre inclination.

La tranchée fut ouverte le 20 du même mois. Le 15 & le 16 Septembre les Anglois, prêts de battre en breche, ſe firent un paſſage au de là du foſſé. Ils perdirent à cette occaſion beaucoup de monde. Le 17 l'attaque com-

a) Ce traitement eſt bien différent de ce qu'on lit dans le *Management* p. 263 — 265. & *notes*.

commença dès le matin. Le feu dura jusqu'à midi. Les Malabars, sur pied depuis minuit, attendoient l'assaut épuisés de fatigue & pressés de la faim. Comme midi étoit le tems du repas, ils pensoient que les Européens ne les attaqueroient pas à cette heure, & se disperserent. Les Anglois trouverent la place dans cet état, lorsqu'ils donnerent l'assaut. Ils enfilerent la breche sans la moindre opposition, entrerent dans la ville, & prirent le Palais, où le Roi fut obligé de leur livrer son Royaume, sa famille, sa liberté & tout ce qu'il avoit. I. Partie. Tanjaour &c. N. Rel. Dan. T. I. 12e. Cah. p. 1630.

La Place fut enlevée, comme je l'ai dit, le 17 septembre par les Anglois, au nom de *Mahmet aali*, & resta entre les mains des Mahometans. Les Tanjaouriens s'étoient défendus avec beaucoup de bravoure. Le Royaume, estimé quatre à cinq millions de Pagodes de revenu, & même six, selon les *nouvelles Relations Danoises*, fut saisi par le Nabab d'Arkate; les Trésors du Prince appliqués aux frais de la guerre &c, & son peuple, le plus industrieux de l'Indoustan, éprouva tout ce qu'on peut attendre de la cruauté, de la rapacité d'un Conquerant Mahometan. Le pays, un an après, étoit à peine reconnoissable. Ils changerent même le nom de la Capitale, l'appelant, du nom d'un de leurs Santons, *Radurnagaram*. *Heider aali* prit les troupes de Tanjaour à son service; ce qui fit en quelque sorte changer de face à son armée. id. p. 1640. T. I. 11e. Cah. p. 1519. id. T. II. 13e. Cah. p. 33. 14e Cah. p. 190. 191. 264. 16e. Cah. p. 489. T. III. 26. Cah. p. 149. 150.

Ainsi tomba, disent l'année même à *Trischenapali*, chez les Anglois, les Missionnaires Danois, „ainsi tomba *Toullasou rajah*, par sa propre faute, „la dixieme année de son regne, livré aux Brahmes & aux Maures qui l'avoient „plongé dans les plaisirs; ce qui lui fit perdre avec l'amour de ses sujets, la „puissance dont il jouissoit. Il fut le dixieme & dernier Roi Marate, qui „gouverna le Tanjaour.“ id. T. I. 12e Cah p. 1630.

Il y a faute dans cette derniere ligne, comme il est prouvé par tout ce qui a été dit jusqu'ici. *Toullasou rajah* étoit le 9e. Roi de la famille Marate,

I. Partie. Tanjaour &c. & non le dixieme. Cette révolution arriva à peu près cent ans après celle qui, en 1674 — 1675 avoit placé ſur le Trône de Tanjaour, *Ekogi*, chef de cette famille.

lib. cit. p. 1640 1641. Plus bas les Miſſionnaires repetent que les malheurs du Roi de Tanjaour ſont certainement la juſte punition de ſon défaut de ſoin: il étoit noyé dans les plaiſirs, en faiſant ſon ſouverain bien. Ils avoient dit en 1766, que ce Prince aimoit beaucoup le plaiſir, & étoit livré aux Brahmes, qui le gouvernoient, tenans ſon coeur dans leurs mains. Rel. des Miſſ. Dan. T. IX. 106 cont. p. 1429.

Managem. p. 136. 162. 177. 219. 245. 249. Je ne m'arrêterai pas aux épithetes injurieuſes dont les Anglois noirciſſent ce Roi de Tanjaour, à cauſe de ſes liaiſons, en 1767, avec *Heider aali khan*, tandis que le Carnate *conſtitutionellement* avoit droit à ſon ſecours contre ce Conquerant; motif apparent qui cachoit la vraie cauſe de l'animoſité Angloiſe, ſavoir, l'indépendance du Tanjaour qui les embarraſſoit, gênoit leur commerce, & expoſoit leurs Poſſeſſions. *Ils ſont dans l'uſage de couvrir de boue, dans leurs écrits, les Princes dont il a plu à la Nation Britannique de s'approprier les Etats.* Ainſi *Seradjeddaulah*, Nabab du Bengale en 1757, à 21 ans; le *Sidi*, Gouverneur de la forteresse de Surate, en 1759; *Toullaſou rajah*, Roi du Tanjaour en 1773, ſont des monſtres, dont on leur aura obligation d'avoir purgé la terre, *à la plus grande gloire de Dieu & au plus grand profit de la Compagnie Angloiſe.* id. p. 163. 167. 185. 186.

Cette maniere de traiter ſes ennemis n'eſt pas loyale. On croit être dans un autre monde, lorsqu'on voit les reproches faits au Roi de Tanjaour, par l'auteur du *Management*. Ce Prince eſt foible, changeant, fourbe, parjure: Et c'eſt en Europe qu'on lui en fait un crime. Il *met à la tête de ſes affaires un joueur d'inſtrumens; il a pour miniſtre un infâme proxenete:* Quel Trône, je le demande, ſera jamais aſſûré, ſi de pareils griefs autoriſent des étrangers à le renverſer?

Re-

Repondons à des Ecrivains que la paſſion n'aveugle point: les Miſſionnaires Danois. Ce qu'ils entendent par la faute du Roi, ne peut être que le défaut d'ordre, d'unité dans le commandement, ou le manque de proviſions. Refuſera-t-on du courage à un Prince qui laiſſe battre en breche & donner l'aſſaut? I. Partie. Tanjaour &c. N. Rel. Dan. T. I. 12e, Cah. p. 1629.

Son goût pour les plaiſirs, entretenu, fomenté par les Brahmes, eſt un malheur; trouve-t-on beaucoup de Rois qui, à 32 ans, ſachent réſiſter à la fougue des paſſions; à la ſéduction des vieux comme des jeunes Courtiſans, qui s'efforcent de les tenir enveloppés dans les rets de la Volupté?

Ce qui aura ôté à *Toullaſou rajah* le coeur de ſes ſujets, c'eſt la contribution que ce malheureux Prince ſe vit forcé, en 1771, d'ordonner, pour délivrer ſon pays des Anglois & des Maures.

Diſons-le clairement: le Roi de Tanjaour a ſuccombé, parce qu'un Prince de l'Inde, ſeul a), ne peut pas réſiſter à un autre auſſi fort que lui, ſecondé des Européens: & encore la ville a-t-elle été plutôt ſurpriſe, que forcée. Managem. p. 225.

Pour revenir au Naturel de *Toullaſou rajah*, on remarque qu'après la mort de ſon pere, il n'y eut pas de changement conſidérable dans le Miniſtere: ce qui montre, chez le Fils, un caractere moderé, un eſprit judicieux.

Conſultons maintenant cette portion du peuple qu'on ne reſpecte pas aſſez, mais dont la voix eſt le cri de l'humanité ſatisfaite ou bleſſée- „Les habitans de la Campagne, diſent à Tranquebar les Miſſionnaires Danois, célébrent ſes louanges, parce qu'il gouverne avec juſtice, & qu'il a ordonné „dans tous ſes domaines une même meſure & un même poids."

Ici

a) Je compte pour rien le ſecours que *Toullaſou rajah* reçut des Danois de Tranquebar, des Hollandois de Negapatam. Le coeur me ſaigne quand je lis dans le *Management* (p. 224. 225): *the French of Pondicherry amuſed the Rajah with hopes of effectual aſſiſtance*: je ne le traduirai pas.

Ici l'Europe peut recevoir la leçon du Tanjaour.

J'ai expoſé la conduite du Nabab d'Arcate à l'égard du Roi de Tanjaour; celle des Anglois de l'Inde qui l'ont ſoutenu. *Mahmet aali* prétextoit l'obligation de percevoir le tribut du à l'Empire Mogol, d'en tenir compte au Tréſor, ſes honoraires prélevés; il demandoit les ſommes ſtipulées, ſans vouloir rien en rabattre, traitoit le Roi de Tanjaour de Feudataire. Depuis la priſe de Pondicheri en 1761, c'eſt à dire depuis le Domaine abſolu des Anglois dans l'Inde, cette obligation impoſée au Nabab d'Arcate perdoit ce qu'elle pouvoit avoir auparavant de ſpécieux.

Le Roi de Tanjaour ſe diſoit indépendant, armé du ſabre qu'il tenoit de ſes peres. On a vu ce langage héréditaire dans ſa famille, & le refus de payer le tribut au Mogol, conſtaté par des époques certaines, en 1715, 1728, 1736, 1749, 1758, 1762, 1771, 1773. Si jamais deſaveu continué a empêché la preſcription, c'eſt une réſiſtence telle que celle de Tanjaour, ſoutenue au milieu des revers les plus accablans, contre toutes ſortes d'ennemis, pendant ſoixante ans.

Toullaſou rajah tâchoit de conjurer l'orage, en payant une partie de ce qu'on lui demandoit; il alleguoit pour le reſte la ſituation de ſes peuples, les dépenſes faites pour ſervice militaire rendu au Carnate.

Ces conteſtations pouvoient faire mettre des Troupes en campagne: mais il y a loin de là à s'emparer du Tanjaour & à le garder pour ſoi.

p. 228. „Ainſi tomba, dit l'Auteur du *Management*, le Tanjaour dans les „mains du Nabab du Carnate, par une Conquête réguliere, faite dans une „guerre ſolennelle, & *néceſſaire*.“ Ce dernier mot explique tout.

id. p. 228.231. Les procedés de Madras & d'Arkate furent d'abord approuvés en Angleterre. Bientôt on démêla les vues perſonnelles de *Mahmet aali*. Ce Prince avoit retiré des affaires ſon fils ainé d'un caractere doux & moderé, & mis à ſa place le ſecond, violent & dévoré d'ambition. Le Nabab du Car-

nate parut ſuſpect, redoutable même. Le retabliſſement du Roi de Tanjaour fut ordonné comme *un Acte néceſſaire, eu égard à la juſtice, à l'opinion publique, à la bonne police;* & le Lord Pigot, auteur du Traité de 1762, renvoyé dans l'Inde, pour replacer *Toullaſou rajah* ſur le trône de ſes peres.

I. Partie. Tanjaour &c. Annual Regiſter. 1777. &c. p. 98.

Cet acte de vigueur fait honneur à l'Angleterre. Il faut que l'Adminiſtration y poſſede des têtes bien ſaines, des coeurs bien droits, pour avoir ſaiſi à cette diſtance, le noeud de l'intrigue, & reſiſté à l'appât d'une ſéduction, appuyée, comme l'on dit, de monts d'or. *Mahmet aali*, pour s'aſſurer ſa proye, avoit emprunté des premiers membres du Conſeil de Madras des ſommes conſidérables à un très gros interêt, & leur avoit hypothequé pour le tout le revenu du Tanjaour. Que l'on juge par là des Laks de Roupies envoyées en Europe contre le malheureux Roi, qui s'y trouvoit ſans défenſeurs, hors d'état même d'y payer un avocat.

& Managem. p. 267. note. Gaz. de France 11 & 15 mars 1785.

Annual. Reg. 1777. &c. p. 97-109. Nouv. Rel. Dan. T. II. 14e. Cah. p. 190. note (*). 17e. Cah. p. 522. 542. 548. 549. 18e. Cah. p. 691. 692.

Le Lord Pigot arrivé dans l'Inde à la fin de 1775, après avoir éprouvé de grandes difficultés, rendit en avril, 1776, au Roi de Tanjaour, dans ſa Capitale même, au bruit de l'artillerie, la Couronne qu'il avoit hérité de ſes ayeux, & dont il étoit privé depuis près de trois ans. Les proclamations furent lues en Anglois & en Marate.

Le retabliſſement de *Toullaſou rajah* dérangeant les meſures priſes par le Nabab d'Arcate, avec les principaux membres du Conſeil de Madras, ceux-ci crurent pouvoir l'annuler, en attaquant le perſonnage qui avoit été chargé de l'effectuer. Ils le dépoſerent, le firent priſonnier. Le Conſeil de Calcutta, dans le Bengale, appuya leur démarche; l'affaire portée en Angleterre, où *Mahmet aali* avoit un Agent richement payé, forma deux Partis. Les raiſons des deux Côtés furent préſentées avec force au Bureau de la Compagnie, au Tribunal ſuprême de la Nation, la Chambre des Communes.

N. Rel. Dan. T. II. 17e. Cah. p. 587. 588.

I. Partie. Tanjaour &c. id. 19e. Cah. p. 820. 821. & Manag. p. 252. 171. La vie du Lord Pigot à payé pour son zéle: il a péri en 1777, par le poison; & le coupable, un des Conseillers de Madras, a subi à Londres le dernier supplice.

« Ainsi, chez une Nation éclairée, mais que sa position semble forcer à des entreprises dont la justice est souvent plus que douteuse, l'illusion à la fin se dissipe; les principes prennent le dessus, & l'équité rentre dans tous ses droits, avec un éclat qui fait au moins pour quelque tems la consolation de l'humanité.

N'attendons plus du Roi de Tanjaour de ces traits de vigueur qui scandalisoient Madras & Arcate. On l'a replacé sur le Trône: mais ce n'est proprement qu'un prisonnier d'honneur. (Manag. p. 258.) Il est entouré de Commissaires Anglois; Madras a un fort Détachement dans la Capitale, aux frais du Roi rétabli. Le nombre de ses gardes est fixé; il ne peut traiter avec aucune puissance étrangere, sans le *concours* de la Compagnie Angloise: enfin ses actions sont reglées par les ordres qu'elle lui adresse immédiatement d'Europe, par lettre. (N. Rel. Dan. T. II. 23e. Cah. p. 1331.) Est-il étonnant que dans cette position, un Roi abandonne le gouvernement de ses Etats, & pour éviter les soupçons, les périls, pour s'étourdir sur la perte de sa premiere grandeur, se plonge dans les plaisirs, même aux dépens de sa santé? En 1779 il étoit au lit, affligé d'une fistule. (id. 20e. Cah. p. 974. 24. Cah. p. 1407.) Les Missionnaires Danois lui réprochent en 1777 cette vie voluptueuse & inappliquée: mais en faisant construire de nouvelles Pagodes, il trouvoit sans doute des Brahmes qui lui tranquillisoient la conscience, comme ils avoient fait avant qu'il fut précipité du Trône. (id. 22e. Cah. p. 1223. 1224.)

Je le dis avec douleur, il semble que le nom François *ait péri* dans l'Inde, à la prise de Pondicheri en 1761. Le rappel de Dupleix en 1754, lui avoit porté un coup mortel, la Capitale de l'*Inde françoise*, ou plûtôt ses tristes ruines tomberent, après une vigoureuse resistance au pouvoir des Anglois, le 18 Octobre 1778. (N. Rel. Dan. T. II. 21e. Cah. p. 1128-1131.) Il faut que ce foible simulacre de notre ancienne puissan-

puiſſance impoſât encore dans le pays, puiſque ce n'eſt qu'après la ſeconde priſe de Pondicheri, que le Nabab d'Arcate, en 1780, met tout en oeuvre pour rentrer en poſſeſſion du Tanjaour; étoit obligé, quoiqu'il eut ruiné ſes vaſtes Domaines pour le prendre en 1773, de payer par an 400,000 Pagodes à la Compagnie Angloiſe. Ses efforts n'ont pas eu le ſuccès qu'il en attendoit. En 1783 le Roi de Tanjaour *Toullaſou maha Rajah* étoit toujours en poſſeſſion de ſes Etats, quoique ſous la Tutelle des Anglois.

I. Partie. Tanjaour &c.

id. T. III. 26e. Cah. p. 149. & note (**).

RESUME

des quatre Sections précedentes.

Le ſquelette d'Hiſtoire du Tanjaour que j'ai préſenté, a pour objet d'établir huit points principaux.

1°. Qu'en 1674 le *Tanjaour* ne reconnoiſſoit pas la Suzeraineté du *Viſapour*.

2°. Que le Roi de *Madurêi* s'en étoit alors emparé, en étoit le maitre, de même ſans rapport au *Viſapour*.

3°. Que le Général Marate *Ekogi*, qui l'a conquis ſur le Roi de *Madurêi*, n'étoit pas envoyé par le *Viſapour*, mais par *Sevagi*, Souverain indépendant; ou y étoit venu de ſa propre autorité, appelé par le dernier *Naique*, & par ſon fils.

4°. Que cette poſſeſſion du *Tanjaour* par une famille Marate, en 1674—1675, eſt antérieure de 12 à 13 ans à l'invaſion, par *Aurengzebe*, du *Viſapour* ſur le Roi *Sekander*, en 1686, & à celle de *Golconde* en 1687, ſur le Roi *Abdullacem*, qui étoit d'une autre famille que ſon prédeceſſeur.

5°. Que les Tributs impoſés par le Mogol ſur le Roi de *Tanjaour*, poſtérieurement à cette invaſion, en particulier celui auquel s'eſt ſoumis perſonnellement, en 1695, *Schahgi*, ſe reconnoiſſant Vaſſal, ou plûtôt ſujet de l'Empire;

l'Empire; & le titre de Souverain, de Seigneur Suzerain, pris par le même Mogol à l'égard de ce Roi, n'établissent pas un droit légal; n'étant que le fruit de la violence; ce tribut n'ayant jamais été perçu qu'à force ouverte, tandis que le Tanjaour immédiatement après *Schahgi* en 1715, & sous tous les regnes suivans, compris celui de *Toullasou maha rajah* en 1773, réclamoit constamment contre l'oppression du Moment.

6°. Que le nom de Vassal, donné au Roi de *Tanjaour*, ne paroit clairement que depuis l'établissement à la côte de Coromandel, de l'Autorité absolue des Anglois, supports des prétentions du Nabab d'Arkate.

7°. Que ce Nabab, même en le regardant comme représentant légitimement à l'égard des Princes Indous de la Côte de Coromandel, le Soubah du Dekan, l'Empereur Mogol, n'a aucun droit *constitutionel*, *de Tribut*, *ni de Vasselage*, sur le *Tanjaour*, en conséquence de la prise, par Aurengzebe, de *Visapour*, à une époque où le *Tanjaour* n'en dépendoit plus, n'en relevoit plus; que dès lors tous les arrangemens postérieurs des Mogols avec les Nations Européennes, les irruptions de ces peuples séparés ou unis, la prise du Tanjaour, par des Puissances étrangeres, sous prétexte de tributs non payés, de service de Vasselage non fait &c., sont des vexations militaires, qui n'ont de principe que dans une ambition également violente & interessée.

8°. Enfin que l'attaque, la possession, la retenue du Tanjaour par le Nabab d'Arkate, les François, ou les Anglois, aux titres prétendus tels qu'ils ont été énoncés ci-devant, est absolument contraire au droit des gens & aux usages du pays.

La Coutume, je le repete, est d'aller percevoir les tributs, légitimes ou non, en corps de troupes. De là les Armées éternelles des Marates, des Mogols, des Patanes, des Princes particuliers. On refuse, ils pillent, ils assiegent. On s'accommode pour une somme, ils se retirent. S'ils prennent une place, le Capital & les frais de guerre payés, ils l'évacuent, &

vuident

vuident le pays. Les Mogols, il est vrai, sont plus tenaces. Mais les Conquêtes d'Aurengzebe sont de pures invasions, qui ne fondent pas plus un droit pour l'Empire Mogol, que celles d'Alexandre n'en donnoient à la Macedoine, sur les peuples qui habitoient les bords de la Mer Caspienne ou ceux de l'Indus.

Les Européens sont-ils les maîtres de porter dans des contrées qui ne leur appartiennent pas, où l'on a bien voulu leur donner l'hospitalité; sont-ils les maîtres d'y porter, d'y établir par la force leurs loix, ou plûtôt l'abus cruel & interessé de ces loix? leurs déprédations mercantiles les ont déjà assez fait connoître, sans encore ajouter aux premieres injustices le spectacle du bouleversement des Empires, de Princes expulsés de leurs Etats, massacrés, de Rois dans les fers; de peuples fugitifs, de pays fertiles dévastés!

Attaquer sans raison un Roi, notre Ami, chez qui nous avons un Etablissement; prendre simplement son pays: cela répugne au bon sens; il est permis d'être injuste, barbare, mais non trop grossierement absurde. Exigeons donc un tribut, une redevance annuelle, à des titres quelconques: le moindre prétexte suffit. Le terme fixé expire: le Prince dit qu'il ne doit rien. C'est un rebelle; ses Etats hypothequés au payement, nous appartiennent: telle est la Politique Européenne dans l'Inde.

SECTION V.

Je termine cette discussion, dans laquelle j'ai eu pour objet unique, sans dessein d'offenser personne, de soutenir le droit des gens, celui de l'humanité, en ramenant mes compatriotes & les autres Nations Européennes établies dans l'Inde, à des principes que l'amour de l'or voudroit anéantir; je la termine par trois morceaux, qui rappelent & confirment ce qu'il peut y avoir d'important dans cet ouvrage.

Le 1r. tiré des *Nouvelles Relations Danoises*, est un Précis où l'on voit la suite des Rois Marates du Tanjaour, telle que je l'ai donnée: le 2e. pris du *Management*, borne au 2e. Prince, *Schahgi*, ce que l'on a avancé de la dépendance de ces Rois: le 3e. présente des reflexions générales sur les droits des familles & des puissances, qui, à différentes époques, depuis le 14e. Siecle, ont dominé sur la Presqu'île de l'Inde. Les deux premiers morceaux seront accompagnés d'observations propres à lever les difficultés qu'ils peuvent offrir.

§. I

Suite abregée des Rois Marates du Tanjaour.

N. Rel. Dan. T.III.25e.Cah. p. 89-91.

„Le Royaume de *Tanjaour*, disent à *Goudelour*, en 1781, les Missionnaires Danois, qui est séparé au Nord, de *Gingi*, par le *Colram*, & a pour „limites, à l'Ouest, le Royaume de *Madurëi;* au Sud, le pays de *Marava;* „est situé à la Côte orientale de la Presqu'île, celle de *Coromandel:* où le „Roi de Danemarc possede *Tranquebar*, avec les villages (Aldées) qui en „dépendent, & les Hollandois *Negapatan*, (tous les deux) dans la Souveraineté du *Tanjaour*. Il peut avoir de long 24 milles allemands, & 17 „de large.“

„Les

„Les premieres relations ne s'accordent pas avec la Carte, où le Roy-„aume de *Gingi*, n'est pas compris, tandis que le Roi de *Tanjaour* doit „vraisemblablement l'avoir eu, ou une partie, en sa puissance; puisque l'on „trouve que ce Roi, en 1744, demanda une grosse somme d'argent aux „François de *Pondicheri*, qui est situé dans le territoire de *Gingi*, outre le „Tribut accoutumé: ce qui prouve que cette ville (*Pondicheri*) est située „dans son pays.“ I. Partie. Tanjaour &c.

Le tribut que Pondicheri payoit tous les ans au *Tanjaour*, étoit le prix de la Cession de *Karikal* faite en 1738, sous *Schahgi*, 2^e^. La grosse somme en sus demandée par le Roi *Prataupsing*, regardoit la permission de fortifier cette Place; qui par là étoit réellement soustraite à sa domination. Ainsi ce trait ne prouve pas que *Gingi*, ni son territoire ayent fait partie du *Tanjaour*: nous verrons plus bas qu'avant & après 1600, c'étoit un Etat à part, relevant du *Bisnagar*, comme le *Tanjaour*. ci-ap. §. III.

„Le Roi peut retirer par an de ses Etats 30 tonnes d'or. On a déjà „*dit qu'il* est obligé de payer un grand Tribut au Mogol, ou à son Nabab (ce-„lui d'Arkate), étant son Vassal.“

Les 30 tonnes d'or font quinze millions: c'est une des évaluations précedentes. Le reste est le langage commun, depuis 1761, surtout chez les Anglois. ci-d. Sect. §.

„La famille qui est maintenant sur le Trône du *Tanjaour*, tire son ori-„gine des Marates: & il ne sera pas inutile à l'éclaircissement de l'histoire de „ce pays, d'en donner ici une Relation succinte.“

„Le Chef de la famille est *Maga rajah*.

„Son fils, par sa premiere femme, Princesse du *Cuncan*, nommé *Se-„vagi rajah*, se fit Roi des Marates: il fut suivi de son fils, *Sandoschi rajah*, „(*Sambagi*), auquel succeda son fils, *Schahrajah*, mort en 1739, sans „enfans.“

Ram

I. Partie. Tanjaour &c. *Ram Rajah*, autre fils de *Sevagi*, n'eſt pas nommé dans ce morceau, parce que ſon regne, y ayant un héritier de *Sambagi*, interrompt la ligne directe.

„Note (*). Les Marates voulurent alors prendre un Roi dans la Mai-„ſon de Tanjaour. On ne ſait pas ſi cela eut réellement lieu.“

Si le Prince Tanjaourien, mort dans le pays en 1763, eſt le fils de *Na-*
ci dev. Sect. 3. *na ſaheb*, que les Marates étoient venus chercher, le projet de la Cour de *Ponin* n'a donc pas été exécuté. Les troubles continuels de la Côte de Coromandel l'auront diſtraite ſur cet objet, que *Ragi Bolal rao*, Miniſtre du Roi défunt, avoit interêt de faire perdre de vue. L'autorité préponderante du premier Miniſtre ou du *Peſchwa* (conducteur) des Marates, a commencé, lorsque la ligne directe de *Sevagi* a ceſſé.

Zend-Av. T. I. Ie. P. p. 211. note. Le Roi *Ram Rajah*, qui en 1758 vivoit à *Satara* âgé de 25 ans, étant né en 1733, auroit pu être le fils de *Nana ſaheb* mort du vivant de ſon pere *Toukkogi*; puiſque ce Roi de Tanjaour n'eſt *décedé qu'en 1735*. Mais d'un autre côté, comment près de Tanjaour même, *ignoroit-on*, ſous le regne de *Toullaſou rajah*, ſi le propre couſin-germain de ce Prince, avoit effectivement été placé en 1740, *ou depuis*, ſur le Trône des Marates, tandis qu'on ſavoit que *Schah rajah*, leur Roi, étoit mort en 1739 ſans enfans? L'uſurpation de *Balagirao*, fils de *Bagi bolal rao*, mort en 1742, a pu, il eſt vrai, repandre des nuages, hors du Tanjaour, ſur l'état & la ſucceſſion des Rois Marates renfermés à *Satara*: mais dans le pays même, qui avoit donné naiſſance au fils de *Nana ſaheb*, couſin-germain, comme je l'ai dit, de *Toullaſou rajah*, un fait tel que ſon élévation ſur le Trône de *Ponin*, ou à *Satara*, ne pouvoit être oublié ni obſcurci.

Je conclus de là que *Ram rajah* étoit un Prince de la famille de *Schah rajah*, mais ſans appui; par exemple un petit fils a) de *Ram rajah* (c'eſt le même

a) Ceci s'accorde avec le morceau ſur l'origine des Marates, que l'on trouvera à la fin de

même nom) 3e. fils de *Sevagi*, & que le Miniſtre, pour ſatisfaire la Nation, attachée au ſang de ſon premier Chef, aura fait, en 1741, Roi des Marates à l'âge de 7 à 8 ans. Le fils de *Nana ſaheb* pouvoit avoir 12 à 14 ans, quand les Marates, en 1740, vinrent le chercher dans le *Tanjaour*; *Ram-rajah* deuxieme, 6 à 7. Cette différence d'age aura décidé *Schah Rajah*, entouré de miniſtres ambitieux, à choiſir pour ſucceſſeur ſon arriere petit-Couſin, approchant de l'adoleſcence, & qui pouvoit être ſoutenu par le Tanjaour

I. Partie. Tanjaour &c.

Catrou hiſt. gen. d. Mog. T. 3. p. 219. 224.

cette premiere Partie, note (*). Voici comment la choſe eſt rapportée dans l'*Hiſtoire de la derniere Révolution des Indes orient.* T. 2. p. 244-248. 198. 205. à l'année 1751.

„*Savon Rajah* (*Schao Rajah*) Roi des Marates — — — étant mort ſans laiſſer d'en„fans, la Reine ſon épouſe entreprit de mettre ſur le Trône un jeune enfant, qui étoit „de la famille du prédeceſſeur du Roi, ſon mari."

Ce Prédeceſſeur eſt *Ram rajah*, oncle de *Schao Rajah* ou *Sevagi* 2e.; ſon fils, le petit-fils de *Ram rajah*, étoit donc de la famille du prédeceſſeur de *Schao rajah.* La Reine aura tenté l'exécution de ſon projet, après la mort de *Bagi Bolalrao* en 1742, tandis que *Balagi rao*, fils de ce Miniſtre, étoit occupé dans le Bengale.

„Cette prétention de la Reine excita de grands troubles dans la Nation."

Sans doute, parce que le Peuple Marate vouloit un Roi plus agé; le fils de *Nana ſaheb*.

„Ce même *Bagirao*, dont il a été fait mention un peu plus haut, s'y oppoſa, & comme „il étoit alors à la tête d'une armée nombreuſe, il fit proclamer Roi un autre Enfant, „ſorti d'une baſſe Caſte, qu'il avoit fait élever dans cette vüe, afin de pouvoir gouver„ner ſous ſon nom."

Balagi rao auroit-il oſé, du vivant de ſon Souverain, aux yeux de la Nation, faire élever un enfant ſorti d'une baſſe Caſte, pour être Roi des Marates, au préjudice de la famille de *Sevagi*! l'Auteur ne confond-il pas ici le fils de *Nana ſahèb* avec cet inconnu? il ajoute que *Balagirao*, qui étant entré (en 1751) dans le Royaume de Golconde, à la tête de 25,000 hommes, avoit à peine fait un accommodement avec *Salabetzingue*, que des nouvelles reçues de *Satara*, „lui firent reprendre au plus vîte le chemin de cette „capitale des Marates."

„La Reine veuve de *Savon Rajah*, profitant de ſon abſence, s'étoit rendue maîtreſſe „du phantôme de Roi qu'il avoit placé ſur le Trône, l'avoit fait enfermer, & avoit fait „recon-

I. Partie. Tanjaour &c. Tanjaour à *Ramrajah*, plus près de lui, mais dans l'enfance. Une longue régence pouvoit être aussi funeste à l'Empire Marate qu'à sa propre maison: de là cette confiance marquée pour le Roi de Tanjaour, cette autorisation à forcer, comme revêtu du pouvoir de la Cour de *Ponin*, le Général Marate à exécuter les ordres de cette Cour. *Bagi bolal rao*, au contraire, se prêtant d'abord aux dernieres volontés de *Schahrajah*, aura ensuite préferé l'enfant de 7 ans, sûr par là d'affermir & de prolonger son administration, son autorité.

Ann. Regist. hist.of.Europ. p.5. Lond, 1783.

Les

„reconnoître à sa place l'enfant qu'elle protegeoit. A l'arrivée de *Bagirao* les choses „changerent de face. Vers la fin de Mai il se donna une grande bataille, aux environs „de *Satara*, entre ce Général & un autre nommé *Managi*, qui soutenoit le parti du nou- „veau Roi. Celui-ci fut vaincu, &, pour éviter de tomber entre les mains de son enne- „mi, la Reine fut obligée de se renfermer avec le Roi qu'elle protegeoit, dans la forte- „resse de sa Capitale."

Le Général *Managi* peut être *Modogi*, arriere petit-fils de *Malagi* & parent du Roi que la Reine protegeoit, puisque *Malagi* étoit frere de *Schahgi*, pere de *Sevagi*, dont ce jeune Prince descendoit.

„Devenu par cette victoire, maître du Gouvernement, *Bagirao* fit revivre ses préten- „tions à l'égard de *Salabetzingue*. Mais la veuve de *Savon Rajah* ayant trouvé moyen „d'assembler des forces assez considérables, pour inquiéter ce Général, il se hâta d'écrire „au Soubah une lettre très soumise, par laquelle il se désistoit de toutes ses prétentions, „& le supplioit de lui accorder du secours contre la Reine. Cette lettre arriva à peu près „dans le même tems que M. de Bussy en reçut une autre de cette Princesse, qui implo- „roit le secours des François, & les prioit de lui aider à réduire un Sujet rebelle."

On ne voit pas, dans ce recit, ce que devint le protegé de *Bagirao*, renfermé par ordre de la Reine. Si c'est le fils de *Nana saheb*, il aura été renvoyé dans le Tanjaour, *Bagirao* préferant de gouverner l'Empire Marate sous le nom d'un Prince qu'il tenoit sous sa garde avec la veuve de *Schao Raja*, sa tante; c'est à dire sous le nom de *Ram rajah*, le même qui en 1758, âgé de 25 ans, étoit renfermé à *Satara*, avec sa tante *Schantara baïe*: *Ram rajah* étant petit-cousin de *Schao rajah*, la femme de ce Prince avoit le germain sur lui. (*Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 211. note.*)

Les ſuites de ce plan, depuis la mort de *Bagi bolalrao* arrivée en 1742, ont été le pouvoir effectif établi dans ſa famille par ſon fils *Balagirao,* connu par ſon expédition du Bengale, en 1742—1743, & depuis, ſous le nom de *Nana*, par ſes rapports avec *Salabetzingue*, & les François; lequel tenoit ſa cour à *Ponin*, avec le titre de *Peſchvah*, tandis que le Roi titulaire, *Ram-rajah*, au nom de qui s'exerçoit toujours l'autorité civile & militaire, étoit renfermé & gardé à *Satara*.

I. Partie. Tanjaour &c.

Holwell Even. hiſt. & relat. au Bengal. à l'Inde. Ie. Part. Angl. p. 138. 153. fr. p. 142-155. Zend-Av. T. I. Ie. P. p. 211. 212. Legisl. orient. p. 195. 200.

„*Magarajah*, continuent les *Nouvelles Relations Danoiſes*, eut „d'une ſeconde femme *Ekogi*, premier du nom, qui en 1674 ſe rendit maî- „tre du Trône du *Tanjaour*. Voici le fait."

Ainſi de 1731 à 1781, le témoignage des Miſſionnaires Danois eſt conſtant & uniforme ſur l'époque d'*Ekogi*, 1674: & c'eſt à *Goudelour*, ſous les yeux des Anglois, maitres de l'Inde, maitres du Roi, des Archives du Tanjaour, qu'ils repetent cette époque de 1674.

„Le dernier Roi de la famille des *Waruges* (*Telongous*) laquelle avoit „déplacé celle des *Malabars*, ayant été vaincu par *Sokkalinga* Roi de *Tri-* „*ſchenapali*, ſon fils s'enfuit chez le *Baſcha* (le Roi) de *Viſapour* (nommé) „*Sikkander;* & ce Prince envoya *Ekogi* pour le mettre ſur le Trône."

Il ſuit de ce paſſage, que les Trônes donnés en 1600 &c. par le Roi de Bisnagar, n'étoient pas tous vacans: on verra en effet plus bas, que le Roi de Tanjaour, mort en 1600, laiſſa un fils; ceci affoiblit le droit de la famille dépoſſedée par *Ekogi*, mais ſans juſtifier ſon invaſion. Pour le reſte, l'au-teur ſuit la *note* & la *lettre de la Correſpondance Malabare,* que j'ai rapportées & expliquées ci-devant. Obſervons ſeulement que c'eſt auprès d'*Ekogi* & non de *Sikkander*, que le fils du Roi de Tanjaour ſe retira.

ci-d. Sect. Ie. §. II. V.

„Il (*Ekogi*) triompha du frere de *Sokkalinga*, placé par ce Prince „ſur le Trône du Roi vaincu, & y mit le fils de celui-ci.

I. Partie. Tanjaour &c.

„Ensuite le nouveau Roi congedia son Ministre, qui l'avoit accom„pagné dans sa fuite & très bien servi, & en prit un autre. Le (Ministre) se re„tira & se vengea en persuadant à *Ekogi* de prendre le Royaume pour lui„même; ce qu'il exécuta facilement: lorsque le (jeune Roi) en fut instruit, „il prit la fuite."

Tout ceci est tiré du Tome I. des *Relations Danoises* 11e. Contin. p. 914. 915.

„Cet *Ekogi* le premier (du nom,) gouverna de 1775 à 1782."

On voit qu'il y a faute d'impression; il faut: de 1675 à 1682.

„Et eut trois fils, *Sagasi* ou *Sasi* (*Schahgi*); *Sarubosi* (*Sarbogi*) & „*Tukosi* (*Toukkogi*). Ils suivirent l'un après l'autre leur pere dans le gou„vernement."

„*Sagasi* regna de 1682 à 1711."

ci-dev. Sect. 1. §. 1.

Ceci confirme les observations que j'ai faites sur la date de la mort de *Schahgi*.

„*Sambosi* (regna) de 1711 à 1729; & *Tukkosi*, de 1729 à 1735."

„Il (*Toukkogi*) fut suivi de son 3e. fils, appelé jusqu'alors *Baba sa*„*heb*, & qui, sous le nom d'*Ekogi* 2e. regna à peine un an, du 14 Août „1735, au 13 Août 1736."

„Il mourut, & sa femme *Susanna Babaï* gouverna deux ans."

„Surquoi *Sabat shadi* (*Schahgi* 2e.) fils de *Sarubosi*, s'empara du Trô„ne en 1738. Il ne l'avoit pas occupé un an entier, qu'il fut dépossedé:"

„Et le jeune frere du Roi précedent *Ekogi* 2e. (nommé) *Partapousin*„*ga* (*Prataupsing*) fut replacé sur le Trône, le 16 juillet 1739."

ci-dev. Sect. 2. §. IV.

Le mot replacé (*wiedergesetzt*) peut avoir rapport aux tentatives faites par son parti, sous le regne précedent, ou à la Couronne rendue à la famille de *Toukkogi*, dans la personne de *Prataupsing* 4e. fils de ce Roi a).

„Il

a) Un François, quelque bien qu'il possède l'allemand, peut en ignorer les locutions vicieu-

„Il (*Prataupsing*) mourut le 15 Décembre 1763.“ I. Partie. Tanjaour &c.

„Et son fils unique *Tullosi rajah* (*Toullasou rajah*) lui succeda. C'est „lui qui gouverne actuellement: & son regne est le plus remarquable de „tous; d'autant que le Nabab *Mahmet aali*, après avoir pris Tanjaour, avec „le secours des Anglois, l'a tenu prisonnier, lui & ses trois fils, dans son „propre Palais, depuis le 17 septembre 1773, deux ans, sept mois, & s'est „rendu maitre du Gouvernement de tout le pays. Surquoi, par l'ordre des „Directeurs de la Compagnie Angloise des Indes orientales, qui ont à la fin „reconnu la grande injustice commise par le Nabab à l'égard du Roi, il a été „tiré de captivité par le Lord Pigot, & replacé sur le Trône.“

On voit avec plaisir les Missionnaires Danois traiter clairement de grande injustice (*grosse Ungerechtigkeit*) le traitement que le Roi de Tanjaour a éprouvé, en 1773, de la part de *Mahmet aali*, Nabab d'Arcate, aidé des Anglois.

Que l'on fasse reflexion à l'importance de ce morceau. Il a été imprimé à Halle en 1782, & a été écrit en 1781, à *Goudelour*, près de *Tanjaour*, chez les Anglois, par les Missionnaires Danois, qui connoissoient le Ir. volume de l'*Histoire* de M. Orme, imprimé en 1763, où l'installation du frere de *Sevagi*, *Ekogi*, sur le Trône de *Tanjaour*, est rapportée à l'an 1680. On pouvoit avoir alors dans l'Inde, le *Management*, imprimé en 1779, où cet évenement est placé sous l'an 1696, & dont l'auteur prétend s'étayer de Relations historiques prises sur les lieux. Les Danois eux-mêmes de *Tranquebar* étoient à portée de se procurer ces ouvrages, de les consulter. Tous connoissoient les prétentions d'*Arkate* sur le *Tanjaour*, celles

cité N. Relat. Dan. T. III. p. 92. not. (1). Orme's Hist. T. I. p. 112. Managem. p. 57. & not. †.

ses: ce *wiedergesetzt* en est une, qu'on trouve assez souvent dans les Gazettes allemandes: la préposition *wieder* (en françois *re*), se rapporte dans cette signification à celui qui est remplacé & non à celui qui remplace: ensorte qu'elle est superflue. (*Bernoulli*).

I. Partie. Tanjaour &c. celles que *Madras*, esperant toujours un retour de fortune, faisoit valoir en Angleterre, qu'il appuyoit de preuves demonstratives, des *Laks de Roupies*.

Voilà donc une cause instruite, les différentes opinions présentées clairement: & les *Relations Danoises* confirment sur le lieu, en 1781, à la vue des Anglois, qui ont produit des époques différentes, qui ont actuellement interêt de les soutenir; elles repetent, sans contradiction, ce qu'elles ont présenté sur la suite des Rois Marates du Tanjaour, depuis 1711, 1709, c'est à dire presque depuis le tems où elles ont commencé (en 1706), successivement jusqu'en 1781: espace de 72 ans, sans interruption.

Un témoignage aussi bien soutenu décide absolument la question, dissipe tous les doutes. Il ne reste plus qu'à présenter la suite chronologique des Rois de Tanjaour, pour montrer comme dans un tableau, les personnages sur lesquels roule cette discussion.

SUITE CHRONOLOGIQUE

des Rois Marates du Tanjaour.

	Ont commencé en	
I.	1674-1675. Janvier	EKOGI RAJAH, frere de *Sevagi*, & fils de *Maha rajah*, premier Ministre du Roi de *Visapour*.
II.	1682 Novembre	SCHAHGI RAJAH, fils ainé d'*Ekogi*.
III.	1711 Septembre	SARBOGI RAJAH, second fils d'*Ekogi*.
IV.	1729 Novembre	TOUKKOGI RAJAH, troisieme fils d'*Ekogi*. Ses fils *Anna saheb*) & *Nana saheb*) morts du vivant de leur pere.
V.	1735. 14 Août	EKOGI (2e) MAHA RAJAH, troisieme fils de *Toukkogi*; tout jeune.
VI.	1736 19 Août	SOUSAN BAÏ, une des femmes d'*Ekogi maha rajah*.

Ont

Ont commencé en — I. Partie. Tanjaour &c.

VII. 1738 21 Juillet — SAWÂT SADI RAJAH (SCHAHGI 2e), fils de *Sarbogi rajah*, à 19 ans.

VIII. 1739 16 Juillet — PARTAPOUSINGA RAJAH, (PRATAUPSING), 4e. fils de *Toukkogi rajah*, à 18 ans; a deux fils.

IX. 1763 15 Decembre — TOULLASOU MAHA RAJAH (TOULLAGI), fils ainé de *Prataupsing*; à 22 ans, a trois fils a), regnant en 1783.

§. II.

„Coulnamah (Convention; parole) du Nabab Zulfekarkhan Bahadour, Nabab du „Carnate, (adressée) à Schahgi, fils d'Ekogi, Naique ou Zemindar de Tan- „jaour b). ci-dev. Sect. I. §. I.

„J'ai reçu votre obligation par écrit, qui contient l'assurance de votre „humiliation, soumission, repentir & abaissement, & que Vous renoncez à „votre premiere conduite perverse; que Vous ne secourrez point *Rama*, de- „mandant pardon pour vos fautes passées, & Vous engageant à devenir un „fidele sujet de l'Empire.“

Il est

a) On lit dans les *Nouv. Rel. Dan.* T. III. 28e. Cah. (Halle 1784.) p. 412. qu'au mois d'octobre 1782, mourut le fils *unique* du Roi (apparemment le seul qui lui restoit); que dans cette même année le Roi avoit aussi perdu une femme, sa fille & l'enfant de sa fille. *(B).*

b) *Coul namma from Nabab Zulphukarcawn Bahauder, Nabob of the Carnatic, to Sahougee, the son of Ecko-ji, Naig or Zemindar of Tanjore.*

„I have received your obligation in writing, containing assurances of your humilia- „tion, submission, penitence, and dejection, and of your avoiding your former unto- „ward conduct, and not assisting Ramah, begging pardon for your past faults, and enga- „ging to become a faithfull subject of the Empire; and also engaging to pay an annual tribute

I. Partie. Tanjaour &c.

Il est prouvé par ces paroles, que *Schahgi* jusqu'alors, ne s'étoit pas regardé comme soumis au Mogol, non plus qu' *Ekogi*: le Nabab du Carnate, dont les expressions, parlant à un Souverain, sont si infamantes, n'auroit pas manqué, en le traitant de rebelle, de lui citer la sujettion de son pere dont il s'étoit departi.

Danvil. Eclairc s. la carte de l'Inde p. 121. Catrou Hist. gen. du Mog. T. III. p. 97. 98. 219. 220. Hist. d. l. dern. Rév. d. Ind. or. T. I. p. 68.

Rama, dont il est question dans cette lettre, est *Ramrajah*, qui a donné Pondicheri aux François, en Juillet 1680. Ce prince avoit été établi par son pere *Sevagi*, Souverain du Carnate, à sa mort, en avril de la même année 1780. *Sambagi*, son frere ainé, le détrôna, & le renferma dans la forte-

„tribute of thirtee lack of rupees, twenty lack you will pay now, with jewels and elephants, and ten the next year; and in the room of furnishing me with a force, you „will deliver up to me the forts of Pallamcottah, Cittoners, and Tank, with their di„stricts; and also Cantenanaegoody, Sheamusty, Tutlegoodynar, Imrapoor, Elvana„soor, Haulcooret, and Pandalum, &c. Which you took *from Ram Rage; and further* „begging to have the gracious Phirmaun, pardoning your *faults*, and giving you the „title of Rajah, and the Zemindary of Tanjore. — Though your faults, from the be„ginning to this time, do not merit forgiveness, and by the blessing of God, the re„duction of Tanjore was as good as accomplished, yet as the Imperial Court is replete „with mercy and forgiveness, and the Servants thereof are ever disposed to pardon of„fences, considering your humiliation and submissive entreaties, I have agreed to your „proposal, or condition of your discharging the stipulated tribute, and not by any means „assisting the rebellious Ramah. — I have sworn by the king, who is the shadow „of the Most High (for whose safety may thousands give their lives) and having marked „this paper with the palm of my hand, have sent it you, as an assurance that you may, „in peace of mind and in confidence, discharge your tribute, deliver up the forts and „districts, avoid any connection with the rebel, and not act in any manner whatsoever, „contrary to ordres; that we may write to the presence of the King, and obtain for you „his gracious Phirmaun, granting you forgiveness of your faults, and giving you the „title of Rajah, and the Zemindary of Tanjore, —— by which you will be honoured!"
History and Management &c. p. 241. 242. note *.

forteresse de *Gingi*. Il y resta jusqu'à la mort de *Sambagi*, en 1689. Les Marates le reconnurent alors pour leur Roi, sous le nom de nouveau *Sevagi*. I. Partie. Tanjaour &c.

Azem Schah, fils d'Aurengzebe, assiegeoit *Gingi*, dépendant, alors du Carnate, & occupé par les Marates, quand la nouvelle de la mort de *Sambagi* & du choix de son successeur se répandit. *Ramrajah* trompant la vigilance du Prince Mogol, trouva le moyen de se sauver, & de gagner les montagnes Marates. Aurengzebe soutint le seul fils restant de *Sambagi*, qu'il avoit à sa cour depuis 1689. De là le commencement des divisions dans l'Empire Marate, le nom de rebelle donné à *Ram rajah* par le Général d'Aurengzebe, & la défense faite au Roi de Tanjaour de le secourir. Zend-Av. T. I. Ie. P. p. 211. note.

Ram rajah conserva le Trône des Marates, malgré les efforts redoublés des Mogols, qui prirent *Satara* en 1698 & *Ponin* en 1700. Ce Prince eut deux fils, *Sambagi* & *Sevagi*. Il est question en 1713, 1714, de celui-ci comme Roi des Marates: *Schah rajah* n'aura tenu les renes de l'Empire qu'après sa mort. L'an 1136 de l'Hegire, 9 du mois *Djemadi elawel* (1724 de J. C.) l'Empereur Mogol, *Mohammed Schah*, donne le gouvernement des Provinces de *Dekan* à *Abdoul maboulkhan*, & fait écrire à tous les Gouverneurs particuliers, ainsi qu'à *Saou rajah*, Chef des Marates, de lui obéir: ce dernier Prince regnoit donc en 1724 sur la Nation. Catrou lib cit. T. III. p. 220. 223. Manuscr. de M. Gentil.

Il étoit naturel que le Roi de Tanjaour, *Schahgi* voyant le fils de *Sambagi*, dans l'adolescence, entre les mains d'Aurengzebe, pour soutenir l'Empire Marate, & conserver la Couronne dans sa maison, donnât du secours à *Ram rajah*, son Cousin-germain; avec lequel d'ailleurs, lorsque ce Prince étoit renfermé à *Gingi*, il avoit pu avoir des liaisons politiques, suivant en celà les intentions de *Sevagi* son oncle, fondateur de l'Empire Marate: mais en même tems, consultant ses propres interêts, il aura profité des circonstances, pour enlever à *Ram rajah* retiré à *Ponin*, bien audelà

I. Partie. Tanjaour &c. des *Montagnes*, qui ſéparent le Carnate des vrais Domaines Marates, les villes mentionnées ci-après dans la lettre de *Zulſekarkhan*.

La forme actuelle du Gouvernement Marate, où l'election du Souverain & les autres grandes affaires ſont reglées par le Conſeil des premiers de la Nation, au nom de tous les Marates a), exiſtoit dans le pays du tems de *Sevagi*. Ce Conquerant, au lit de la mort, donne bien pleinement & abſolument le Carnate, pays en quelque ſorte étranger aux Marates, au ſecond fils qui lui reſtoit, *Ram rajah*, dont il connoiſſoit les bonnes qualités: mais il eſt réduit à prier ſes Généraux de l'inſtaller dans l'Etat qu'il (lui *Sevagi*) s'étoit formé des Domaines du *Viſapour*, à l'Oueſt des Montagnes, où eſt le vrai ſiege de l'Empire Marate; à l'excluſion de l'ainé. Ceux-ci, ſans avoir égard à ſes dernieres volontés, appellent *Sambagi*, que ſes défauts, ſes débauches &c. avoient banni de la préſence de ſon pere, & le reconnoiſſent pour leur chef: de même après la mort de ce Prince, ſentant que l'Etat a beſoin d'un Homme pour Roi, ils préferent & éliſent le même *Ram Rajah* qu'ils avoient abandonné en 1680; ils le choiſiſſent au préjudice du fils de *Sambagi*, encore enfant, & malgré les réclamations de la Reine, veuve de *Sambagi*.

Catrou lib. cit. T. 3. p. 97. — Id. p. 220. 221.

Zulfekarkhan continue: „(j'ai reçu votre obligation), par laquelle „vous vous engagez auſſi à payer un tribut annuel de 30 laks de Roupies; „dont vous allez payer 20 laks en (argent), joyaux & Elephans, & dix l'an-„née prochaine."

Trente Laks font 7 millions & demi. Nous avons vu le Tanjaour évalué 15 millions, au plus 22. L'homme du Mogol demandoit donc annuellement la moitié du revenu de ce Royaume, ou au moins le tiers. *Schahgi*, qui n'en touchoit que le quart, pouvoit promettre: un exacteur moins avide n'auroit pas cru à ſa parole.

„Et

a) Voyez à la fin de la 2e. Partie de cet ouvrage la note (1).

„Et au lieu de me fournir des troupes, vous me livrerez les forts de „*Pollam cottah, Cittoners* & *Tank*, avec leurs Diſtricts; ainſi que *Cantena*-„*naegoody, Shea muſty, Tutlegoodynar, Imrapoor, Elvanaſoor*, & *Panda*-„*lum*, que vous avez pris (*you took from*) ſur *Ram rage*." I. Partie Tanjaour &c.

La précaution, de la part de *Zulfekarkkan* étoit raiſonnable. Il n'y avoit pas trop à ſe fier aux Troupes de *Schahgi*, Prince Marate, marchant contre *Gingy*, défendu par d'autres Troupes Marates. De plus l'échange arrondiſſoit le Carnate, où commandoit le Général Mogol, qui d'ailleurs trouvant ſon interêt dans la durée du ſiege, n'étoit pas preſſé de le terminer. Il l'avoit levé en 1691, manquant de vivres. Il le reprit, lorsque ſon pere, *Djoum dat el Moulouk* lui eut amené un renfort. On envoya de même à *Gingy* en 1696, *Tarbiet khan*, qui avoit battu les Marates. Cette Place fut enlevée en 1698, & *Zulfekarkhan* ſe ſignala à l'aſſaut, en montant le premier ſur la breche. La priſe de *Gingy* acheva la conquête du *Carnate* par Aurengzebe. id. p. 224. 225. Lett. Edif. T. 15. p. 77. Ms. de M. Gentil.

„De plus vous ſollicitez un Firman favorable qui vous pardonne vos „fautes, & vous donne le titre de *Rajah*, & le *Zemindari* de Tanjaour."

S'il eſt vrai que *Schahgi* ait demandé au Mogol le titre de *Rajah*, il eſt clair par ce paſſage que c'eſt pour lui ſeul. Le repréſentant de l'Empereur ne dit pas: *Vous donne pour vous & vos ſucceſſeurs le titre de Rajah.* Ainſi c'eſt tromper en matiere grave, que d'avancer, comme on fait dans le *Management*, que „les Rajahs de Tanjaour de la race d'*Ekogi* - - - ont ſollicité & obtenu de l'Empereur le titre de Rajah, pour leur famille: *for their* „*family*; avec les conſéquences que l'on tire de cette prétendue demande. p. 62.

Mais il faut convenir en même temps que ces aſſertions s'accordent avec les prétentions par lesquelles les Empereurs Mogols ſe ſont toujours annoncés aux Souverains dont ils vouloient envahir les Etats. On les voit paroître, ces prétentions, dès l'origine de la Monarchie, avec la même ré-

 ponſe,

I. Partie. Tanjaour &c. ponſe, que les Rois de Tanjaour ont faite conſtamment au Nabab d'Arkate, leur Repréſentant.

Barros Dec. IV L. 6. c. 3. Catr. hiſt. gen. d. Mog. T. I. p. 115-117 Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 272. note.

En 1500 le Royaume de *Dehli* obéiſſoit au Sultan *Amouviſchâ* (*Ibrahim Schah*) de la race de ces braves Patanes, qui à la fin du 12e. ſiecle s'étoient établis dans cette contrée par la force des Armes. *Babor* reſolu de commencer la conquête de l'Inde „ſomma le Roi Patane de quitter le nom & „la qualité de Souverain, dans un pays qui tout entier étoit de la dépendan-„ce des Mogols. Il ajouta que *Tamer lank*, l'un de ſes Ancêtres, l'avoit „conquis pour ſa poſtérité. *Amou viſchâ* répondit avec fierté, qu'un Roi „tributaire ne ceſſoit point d'être Roi; que l'amour de la paix l'avoit engagé „à ne refuſer pas à un foible uſurpateur une marque de dépendance, qu'il „auroit du dejà ſecouer; que puiſqu'on lui diſputoit la qualité de Roi, il „refuſoit à ſon tour à un inconnu, chaſſé de ſes Etats, un tribut dont il n'é-„toit pas digne.“ Le Patane fut vaincu; & perdit en même tems la couronne & la vie.

Catr. p. 119.

Je reviens à la lettre de *Zulfekarkhan*. Ce qui eſt dit du *Zemindari* de Tanjaour, prouve inconteſtablement que c'eſt en ſon propre nom & pour lui ſeul, que *Schahgi* a ſollicité le Firman dont parle le Général Mogol. Jamais avant ni depuis ce Prince, les Rois de Tanjaour ne ſe ſont reconnus *Zemindars*, c'eſt à dire *tenans les terres* du Mogol; jamais les Nababs d'Arkate ne les ont traités en cette qualité. Le Tribut & le Vaſſelage ſont bien differens du *Zemindari*. Cette derniere qualité ſuppoſeroit le *Tanjaour* appartenant en propre au Mogol, qui y place tel ſujet, qu'il lui plait, aux conditions pour les redevances & l'adminiſtration, préſentées dans la *Legislation orientale*, d'après l'excellent mémoire de M. *Verelſt*, ancien Gouverneur de Calcutta, dans le Bengale. Or le Mogol a-t-il jamais fait un Roi du Tanjaour? *Mahmet aali* a-t-il jamais rappelé une pareille prétention, a-t-il jamais dit à *Prataupſing*, à *Toullaſou maha rajah*, qu'ils tenoient leurs Domaines,

p. 167. note.

maines, leurs terres du Mogol, à titre de *Zemindars?* C'eſt donc une de ces prétentions hazardées dans les Accords, & qu'on fait enſuite valoir, quand on ſe voit le plus fort. *Sambagi* n'étoit plus. Aurengzebe gardoit auprès de lui ſon fils ainé encore dans l'adoleſcence. *Ram rajah* luttoit contre les forces de ce Conquerant. *Schahgi*, dont j'ai fait connoître le caractere, pour éloigner l'orage, ſe fera ſoumis, mais lui ſeul, à un titre illuſoire dans le fait, & qui n'a pas reparu dans l'eſpace de plus de 60 ans. I. Partie. Tanjaour &c. ci-d. Sect. I. §. 1.

„Quoique vos fautes, continue le Nabab du Carnate, depuis le com„mencement juſqu'au tems préſent, ne méritent point de pardon, & que par „la bénédiction de Dieu, la réduction du Tanjaour ait été comme effectuée „(*was as good as accompliſhed*);"

Ainſi le Tanjaour n'étoit pas réellement réduit ſous la puiſſance de l'Empereur Mogol.

„Cependant comme la Cour impériale eſt pleine de miſericorde & de „remiſſion, & que ſes ſerviteurs ſont toujours diſpoſés à pardonner les offen„ſes; conſiderant votre humiliation & votre Requête ſoumiſe, j'ai agréé ce „que vous avez propoſé, aux conditions que vous payerez le tribut ſtipulé, „& que vous n'aſſiſterez en aucune maniere le Rebelle *Rama.*"

„J'ai juré par le Roi, qui eſt l'ombre du Très Haut (pour le ſalut du„quel des milliers (d'hommes) donneroient leur vie); & ayant marqué ce „papier avec la paume de ma main, je vous l'ai envoyé comme une aſſu„rance que vous pouvez, l'eſprit tranquille & avec confiance, payer votre „tribut, livrer les Forts & Diſtricts (mentionnés), éviter toute liaiſon avec le „Rebelle, & ne rien faire en aucune maniere de contraire à (ces) ordres: pour „que nous puiſſions écrire à la Cour, & obtenir pour vous le favorable Fir„man du Roi, qui vous accorde le pardon de vos fautes, & vous donne le ti„tre de Rajah & le *Zemindary* de Tanjaour. Soyez par là honoré & relevé!

I. Partie. Tanjaour &c.

La lettre précedente eſt en réponſe à l'Acte qui ſuit.

Traduction d'une Obligation de SCHAHGI, *Zemindar de Tanjaour, (adreſſée) à Zulfekarkhan Bahadour* a).

„Comme il a plu au très haut & (très) puiſſant Zulfekarkhan, Nabab, „d'être dans l'intention de prendre Tanjaour ſur moi *Schahgi*, Zemindar de „cet (endroit), en conſéquence je promets & m'engage à agir différemment „de ma conduite précedente, & à ne point avoir de liaiſon avec *Ram rage*, & „à ne pas lui donner de ſecours, mais à être fidelement & humblement ſou-„mis

a) *Translation of an Obligation to Zulphukar Cawn Bahauder, from Sauhougee, Zemindar of Tanjore.*

„It having pleaſed the moſt high and mighty Zulphukar Cawn, Nabab, to intend ta-„king Tanjore from me Sahougee, Zemindar thereof, — I do hereby promiſe and en-„gage to act differently from my former conduct, and to have no connection with, and „give no aſſiſtance to Ram Rage, but faithfully and humbly to pay Submiſſion „to the Imperial Court of his high Majeſty, which is like Salomon's in „glory and magnificence; and being convinced that remaining his faithfull ſubject muſt „contribute to my preſent and future welfare and advantage, I therefore ſubmit myſelf „to his ordres, and promiſe to ſerve him as his Vaſſal; and i have agreed to pay him a „Tribute of thirty lacks of rupees annually. I will now pay twenty lacks in ready mo-„ney, jewels and elephants, and I will be anſwerable for ten lack in the next year; and „inſtead of furniſhing the ſaid Nabab, in his expedition againſt Gingee, with a touſand „horſe and four touſand Sepoys, from my troops (as was intended), I will deliver him „up three forts, *viz.* Pollam cottah, Cittoners, and Tank, with their diſtricts: and alſo „Culmanargoody, Sheemuſty, Tuttegoodynar, Imrapoor, Elvanaſore, Haulcoorchy and „Pandalum, &c, which i took from Ram rage; all which I give the ſaid Nabab as a „Tribute. I hope as a ſervant of the Court, to receive the gracious Phirmaun in my na-„me, through the means of the ſaid Nabab, giving to me the title of Rajah, and the Ze-„mindary of Tanjore. I promiſe that I will by every means, ſupport a connection with „the garriſons, which are placed in the newconquered countries, and I will not, in any „reſpect, be guilty of diſobedience, or deviate from the path of ſubjection. — Given „this 7th. of Shavaul, in the 38th. year of his Majeſty's reign. *Hiſtory and Management „&c. p. 242. ſuite de la note* *."

„mis à la Cour impériale de ſa haute Majeſté, qui eſt ſemblable à Salomon en „gloire & en magnificence.“

C'eſt un Rajah Indou qui ſe ſert ici de l'exemple de Salomon célébre chez les Mahometans. Le Sécretaire, ſans doute Mogol ou Muſulman, aura voulu par ce parallele rendre ſon maître agréable au Repréſentant d'Aurengzebe.

„Et étant convaincu que demeurant ſon fidele ſujet, cette diſpoſition „doit contribuer à mon bien-être & à mon avantage préſent & futur, en „conſéquence je me ſoumets moi même à ſes ordres, & promets de le ſervir „comme ſon Vaſſal: *I therefore ſubmit my ſelf to his ordres, and pro-„miſe to ſerve him as his Vaſſal.*“

L'aveu de *Schahgi* eſt clair. C'eſt pour ſon bien-être qu'il ſe ſoumet, mais *lui-même* a), lui ſeulement au Mogol. Il alloit perdre ſon Royaume; la crainte le met aux pieds d'Aurengzebe: donc antérieurement à cet aveu, arraché par les circonſtances, le Conquérant Mogol n'avoit aucun droit ſur le Tanjaour.

Je fais une autre obſervation. *Schahgi* ne dit pas qu'il ſe *reconnoit Vaſſal de l'Empereur*; mais ſimplement, qu'il le *ſervira* comme ſon Vaſſal: & *Zulfekarkhan* ne rappelle pas cet engagement dans ſon arrogante réponſe. Si j'avois ſous les yeux l'original Perſan, dont j'ai inutilement demandé copie en Angleterre, je pourrois appuyer mes remarques ſur le texte ou les rectifier. Par exemple je ſuis perſuadé qu'il y a ici erreur dans la Traduction Angloiſe, & qu'il faut mettre *ſujet* au lieu de *Vaſſal*. Le *Vaſſal* & le *Zemindar* ſont fort différens l'un de l'autre. Celui-ci, comme on l'à vu plus haut, eſt

a) On pourroit objecter peut-être que *I ſubmit my ſelf* eſt une tournure Angloiſe qui peut ſignifier ſimplement *je me ſoumets*; mais l'obſervation de M. Anquetil, comme on verra par la ſuite, ne perd pas beaucoup par là de ſa force. (*B*).

I. Partie. Tanjaour &c.

eſt un officier du Mogol, ſon ſujet, placé par ce Monarque, gérant en ſon nom. Le *Vaſſal* eſt un Prince ſouverain, qui ſe ſoumet à ſa Suzeraineté. L'engagement de *Schahgi* reviendroit à ceci: moi, en France ou en Angleterre, Gouverneur de Ville ou de Province, je promets de ſervir le Roi *comme ſon Vaſſal*, c'eſt à dire avec bien moins de ſoumiſſion que n'exige ma qualité de ſujet & d'officier du Prince.

Schahgi continue: „& je ſuis convenu de lui payer par an (à l'Empe-„reur) un tribut de 30 laks de Roupies: je payerai comptant 20 laks en argent, „joyaux & Elephants; & je ſerai reſponſable de dix laks pour l'année prochai-„ne; & au lieu de fournir au dit Nabab, pour ſon expédition contre *Gingy*, „mille chevaux & quatre mille Cipayes (fantaſſins) de mes Troupes [comme „c'étoit le projet], je lui délivrerai trois Forts, ſavoir *Pollam cottah*, *Citto-„ners* & *Tank* avec leurs Diſtricts, ainſi que *Culmanargoody*, *Scheemuſty*, „*Tuttegoodynar*, *Imrapoor*, *Elvanſore*, *Haulkoorchy* & *Pandalum* &c. que „j'ai enlevés à *Ram Rage*: toutes choſes que je donne au dit Nabab à titre „de Tribut."

Il y a apparence que cette ſtipulation de Places au lieu de Troupes, aura été ſuggerée à *Schahgi* par les agens de *Zulfekarkhan*, qui y avoit, comme je l'ai dit, ſon interêt.

Celui qui a donné à l'Auteur du *Management* la traduction de cet Acte, devoit au moins y écrire les noms de lieu exactement tels qu'ils ſont dans la réponſe du Nabab du Carnate: il eſt viſible que la différence ne peut conſiſter dans l'original, qu'en quelques traits affoiblis, raccourcis, ou groſſis, & allongés; c'eſt au lecteur à deviner & à ſuppléer.

„J'eſpere, ajoute *Schahgi*, comme ſerviteur de la Cour, recevoir un „firman favorable, en mon nom (*in my name*) par le moyen du Nabab ſus-„dit, qui me donne le titre de *Rajah*, & le *Zemindari de Tanjaour*."

On

On a vu *Schahgi* se soumettre lui-même (*i submit my self*) aux Ordres du Mogol: ici il demande le Firman en son nom, (*in my name*), c'est à dire pour lui-même, & non *pour les Rois du Tanjaour en général.* La Réponse de *Zulfekarkhan*, comme je l'ai dejà observé, est relative aux termes de l'obligation, qui n'engage que *Schahgi*, & non ses successeurs, le *Tanjaour* même.

„Je promets de conserver des liaisons soutenues par toutes sortes de „moyens, avec les garnisons placées dans les pays nouvellement conquis. Je „ne me rendrai, sous aucun rapport, coupable de désobéissance, ni ne m'é„carterai du sentier de sujettion."

„Donné le 7 Schawal, la 38^e^. année du Regne de sa Majesté."

Je demande maintenant à l'Auteur du *Management* où est ce fameux Firman, sollicité si vivement, promis si solennellement; ce Firman qui devoit imprimer sur le front du Roi de Tanjaour, de toute sa postérité, la marque ineffaçable de *Zemindar*, de sujet du Mogol, avec le leger relief de *Rajah.* Si les Anglois ont cette piece fondamentale, il falloit dans une matiere aussi grave, la produire, mais accompagnée de toutes les preuves qui en constatent l'authenticité, au lieu de ne mettre sur la scene que deux Sécretaires; celui de *Schahgi* & celui de *Zulfekarkhan*, qui font parler leurs maîtres, comme il plait au Nabab *Mahmet aali.* Aurengzebe ne l'a donc pas donné ce Firman: cependant l'usage constant de la Cour de *Dehli* est d'en envoyer aux Princes qui n'en demandent pas, qui les méprisent, qui n'en ont pas besoin, à ceux mêmes qui se sont emparés à main armée des Districts de l'Empire: elle croit par là conserver sa suzeraineté, constater, assurer son Domaine absolu. *Schahgi*, le peril passé, s'étoit-il rendu indigne, par quelqu'acte de vigueur, de cette faveur humiliante? dès lors la reclamation du Tanjaour contre les prétentions Mogoles, a duré de 1696 à 1773.

I. Partie. Tanjaour &c. Je dis 1696, c'eſt à dire un an après la date de l'acte précedent. Il eſt de l'an 38 d'Aurengzebe, mort en 1118 de l'Hégire, le 28 du mois *Zelkadeh*, après un regne de cinquante années lunaires, 2 mois, 27 jours. Otant 12 ans, 2 mois, 27 jours, pour tomber à l'an 38 de ce Regne, on a 1106, 8 mois, 1 jour, de l'Hégire, qui répondent au 4 Avril 1695; la date du 7 *Schawal* de l'Hégire, ou du dixieme mois, tombe au 1 Juin de la même année 1695.

Il eſt difficile d'imaginer, après une date ſi préciſe, 1695, comment l'Auteur du *Management*, qui donne la traduction de cet Acte, a pu placer ci-d. Introd. le Regne d'*Ekogi*, pere de *Schahgi*, en 1696. Je ſuis porté à croire que tout lui a été envoyé de l'Inde, par les parties intereſſées, & qu'il a employé, ſans autre examen, les pieces & les dates telles qu'on les lui a fournies.

Gaz. de France 26 Oct. 1784. Art. Lond. C'eſt donc avec une ſuprême raiſon que le Bureau Miniſtériel, chargé en Angleterre des affaires de l'Inde, a ordonné de lui préſenter l'original des Traités conclus avec les Princes du Pays, & ſans doute tout ce qui y a rapport; & a chargé des perſonnes verſées dans les langues Orientales de les traduire, ayant reconnu des *erreurs graves* dans les pieces envoyées de l'Inde a).

Il y a 23 ans que je prêche de vive voix & par écrit la néceſſité d'apprendre en Europe le Perſan à fond b), de bien ſavoir, dans l'Inde, les autres langues du Pays.

Je

a) Peut-être faudroit-il en dire autant de tous les ouvrages donnés comme traduits dans l'Inde, ſur le Perſan, le Samskrétan, le Bengali &c., à l'aide le plus ſouvent des ſeuls Interpretes du pays, parlant Portugais, Anglois ou François.

b) J'entends par *apprendre le Perſan à fond*, lire 200,400 Manuſcrits, les *Farhangs Djehanguiri*, les *Berhan katée*, *Serouri* &c. les *Molatefahs*, les *Inſchahs* d'*Abulfazel*, les *Tariks*, *Ravaéts*, *Namahs*, *Takvims*, *Divans* &c., enfin des ouvrages ſur toutes les matieres, le

Schah-

Je le dis, je le repete, ſans craindre la voix menaçante d'un interêt avide, qui craint d'être demasqué, ſi nous avions mieux connu les loix des Peuples de l'Inde, leurs uſages, ſi nous avions daigné choiſir, pour leur parler, un autre truchement que le canon, nous nous ſerions épargné bien des horreurs. Mais il eſt encore tems de changer de marche. Je me croirai heureux, ſur mon fumier, ſi j'ai pu par des ſons, dont l'oreille malade peut ſeule être bleſſée, contribuer au ſoulagement d'une partie conſidérable du genre humain, en ramenant à des principes, qu'elle connoit mieux que perſonne, une Nation enivrée de ſuccès que l'humanité, la juſtice, & le bon ſens réprouvent également. Cette Nation en fera aiſément l'application aux affaires actuelles de l'Inde, ſi elle ſe donne la peine de conſidérer une ſuite de faits d'où découle la réalité ou la nullité des Droits prétendus par la Puiſſance Mogole ſur les anciens habitans de l'Inde.

§. III.

Reflexions ſur les droits des Familles & des Puiſſances, qui à différentes époques, depuis le 14e. ſiecle, ont dominé ſur la Presqu'île de l'Inde?

En général il eſt prouvé que c'eſt la ſeule force des armes, qui depuis le 14e. ſiecle a fait les Souverains, *Naiques*, ou *Rajahs*, Rois, Empereurs, établis dans cette Contrée.

 1o. La

Schahnamah, le *Barzournamah* &c.; & non, ſimplement, à l'aide des Grammaires de Louis de Dieu, Meninski & autres plus modernes, feuilleter le *Gouleſtan* avec la traduction de Gentius, le *Divan Hafez*, qui n'eſt presque que de l'Arabe mis dans un cadre Perſan, les morceaux de l'Ecriture ſainte imprimés, quelques lettres &c., comme on a fait jusqu'ici en Europe. Cette marche a en quelque ſorte réduit la connoiſſance du Perſan à celle que peut avoir, par exemple du Hollandois, le fils d'un Banquier François, qui, ſous la conduite d'un maître de langues, eſt parvenu à lire les factures & les lettres Hollandoiſes,

1°. La Puissance de *Nassir eddin*, Roi de Dehli, au commencement du 14ᵉ. siecle; de ses Généraux, de leurs successeurs devenus indépendans: la Souveraineté de *Couso* ou *Sabaï* & d'*Idalkhan* (*Adelkhan*) son fils, maîtres de *Goa* &c., puis du *Visapour*, pris originairement sur le Roi de *Narsing* avant le 16ᵉ. siecle; l'Empire des Mogols depuis cette époque: *Schirkhan* ou *Schahaalem*, maître de Dehli, de l'Indoustan: l'autorité de ces différens Princes sur le *Cunkam*, le *Balaghâte*, le *Dékan*, n'est que le fruit de l'invasion ou de l'usurpation.

Barros Dec. 2. lib. 5. c. 2. Dec. 4. lib. 5. c. 2. Couto Dec. 4. lib. 10. c. 4. lib. 1. c. 7. lib. 6. c. 3. lib. 9. c. 12. Purchas his Pilgr. p. 539. 543. Catr. hist. gen. d. Mog. T. I. p. 101. 121. 167-180. T. III. 2e. P. p. 152. 153. Voy. d. Thev. T. 3. p. 266. 267. 269. Jarric. hist. d. Ind. or. Tr. fr. T. I. p. 566. Linsch. Voy. 1619. Tr. fr. p. 52. 53. Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 272. note. Hist. univ. d. Angl. Tr. fr. Amst. T. 19. 1762. p. 2-5.

2°. Le Domaine même, que le Roi de *Narsing* ou de *Bisnagar* s'arrogeoit sur les *Naïques* de la Côte de Coromandel, vers la fin du 16ᵉ. siecle, n'étoit qu'une usurpation de Conquérant. Ceux-ci lui payoient le tribut, comme au plus fort, mais demeurant toujours *Maîtres absolus en leurs terres*, ainsi qu'ils ont fait ensuite au Mogol; sauf à s'en affranchir, lorsque l'Etat s'affoiblissoit, & aux changemens de regnes. Ils se croyoient toujours Princes *de leur droit* & indépendans. Reprenons les choses dès l'origine.

Jarric. hist. d. Ind. or. Tr. fr. T. I p. 566. 590 T. 3. p. 750. 817 809. Boter. Relat. ed. 1671. Bruss. T. 2. p. 106. Purch. his Pilgr. p. 993.

Pour ne rien avancer que de certain, le Roi de *Narsing*, avant le 16ᵉ. siecle étoit très puissant, ses Etats étendus aux deux Côtes. *L'Itinéraire des Portugais d'Europe dans l'Inde*, fait mention en 1501-1506, à 300 milles des Côtes, dans les terres, non loin des montagnes, du très puissant Roi de *Narsind* (*Narsing*) idolâtre, dont la Capitale, ville très forte, est appelée *Besenagal* (*Bisnagar*), dont les Etats ont 3000 milles de tour, Roi de *Mailapetam* (*Mazulipatam*).

Itiner. Portug. a Lusitan. in Ind. &c. e. vern Ling. in lat. trad. Milan. 1508. pet. in fol p. 86. verso 88. recto. Osor. hist. d. Portug. &c. Liv. 4. Tr. fr. 1581. fol. 118-120. Lett. édif. T. 15. p. 9. Barr. Dec. 1. lib. 8. cap. ult. Dec. 2. lib. 5. c. 1. 2. Purch. Pilgr. p. 544.

Dés 1479 on voit ce Prince, en guerre avec les Maures du Dékan, ordonner au Roi d'*Onor*, son Vassal, à la Côte de Malabar, ou plûtôt de *Canara*, de mettre à mort tous les Maures du pays, qui vendoient des chevaux à ses ennemis: le Roi de *Narsing* en avoit dans cette ville de grands Magasins. La ville de *Goa* doit sa population aux Maures qui échapperent du Massacre: leur Chef se nommoit *Melik hossein*.

Barr. Dec. 1. lib. 9. c. 1. Dec

Les

Les Relations nous montrent ensuite au commencement & dans le Cours du 16e. siecle (en 1521 &c.) ce Monarque marchant contre *Idalkhan* (*Adelkhan*) encore jeune, fils d'*Idalkhan Sabaï*, lequel étoit maître de *Goa*, du *Visapour* &c. il l'attaque pour lui reprendre *Raschol*, enlevé à son pere *Marsanaï*. Le Roi de *Narsing* possedoit à cette époque, *Qnor*, *Baticala*, *Mangalor*, *Cangerecora*, à la Côte de *Canara*; depuis la riviere d'*Aliga*, jusqu'à celle de *Cangerecora*. Le *Cunkam* étoit de ses Etats; le *Travancour* lui étoit soumis. Ses Domaines à la Côte de *Coromandel*, s'étendoient, de la pointe de *Négapatam* & même du Cap *Camorin*, à *Mazulipatam*, au Royaume d'*Orixa*: ainsi le *Tanjaour* y étoit renfermé.

I. Partie. Tanjaour &c. 2. lib. 5. c. 2. Dec. 3. lib. 4. c. 4. 5. Dec. 4. lib. 1. c. 2. lib. 4. c. 7. Purch. loc. cit. Magin. histor. Ind. or. p. 37. Linsch. Voy. p. 53. 27. 28. Purch. h. Pilgr p. 543. 558. Jarric. lib. cit. T. I. p. 30. 31. 32. 566. Castahned. hist. &c. L. 8. p. 17. 18.

Le Roi de *Bisnagar* (ou de *Narsing*) vers 1550, ou 1552, fut fait prisonnier par trois de ses Généraux, *Rama rajah*, *Temi rajah* & *Bengahé*, qui le montroient au peuple une fois l'an. C'est la conduite des *Peschvahs* de *Ponin* à l'égard des descendans de *Sevagi* renfermés à *Satara*, & d'*Heider aali khan* envers le Roi de *Maïssour*. Ce Prince vecut 13 ans a) dans cet état. A sa mort *Rama rajah* prit le nom de Roi; *Temi rajah* se chargea du Gouvernement; & *Bengahé* du Commandement des armées.

Hist. univ. &c. p. 6-9. Purch. h. pilgr. p. 555.

 En

a) *Purchas*, qui cite *César Frederike* (p. 555.) dit 30 ans, *thirtie yeares*. D'après ce calcul, les trois Généraux auroient vecu 30 ans en bonne intelligence, & *Temi rajah* devenu Roi du *Bisnagar* en 1564 ou 1565, & mort en 1614, lui donnant à cette époque 90 ans, n'en auroit eu que dix, lorsqu' avec les deux autres Généraux il fit son Souverain prisonnier. Voilà de ces contradictions que les faiseurs de Relations ou d'Histoires générales, ne se donnent pas la peine de concilier. Je lis 13, *thirteen*, au lieu de 30, *thirtie*. Si le Roi de *Bisnagar* est mort à 80 ans, il en avoit 17 à la Révolution, & 30 à la mort de son Souverain. On ne peut pas, à ce dernier terme, le supposer moins âgé; puisqu'il a alors un fils qui peut ôter la vie à celui du Roi détrôné: & les cinquante années de regne, dont le commencement tombe à l'invasion du *Bisnagar* par le *Dekan*, prouvent que le Roi mort en 1614, est *Temi rajah*.

I. Partie. Tanjaour &c.

Voy. de Bern. T. I. ed. holl. p. 257. Linsch. lib. cit. p. 52. 53. Purch. his Pilgr. p. 555. Voy. de Theven. T. 3. p. 266-268.

Purch. l. cit. p. 556. hist. univ. T. 19. p. 83.

En 1565 le *Bisnagar* fut ravagé par les 4 Rois Maures du *Dekan* & du *Cuncan*, *Dialkhan* (*Adalkhan*) & *Zamalouk* (maîtres du *Cuncam*), *Cotamalouk* & *Viridi*, descendans de ceux qui s'étoient partagé les Etats du Neveu de *Tscherkhan* ou *Schah aalem*. Le Roi, abandonné dans le Combat, de deux Chefs Maures, périt, ainsi que *Bengahé*. *Temi rajah* échapa seul, & retourna à *Bisnagar*, après le départ des Dekaniens. Ensuite il transporta sa cour à *Panegorde* (ou *Penecoude*) situé à huit journées dans les terres au Sud-Sud-Est: son fils tua le fils de l'ancien Roi de Bisnagar, lequel avoit été renfermé dans une prison, comme son pere.

Ces révolutions remplirent le pays de troubles: les Nobles refusoient de reconnoître le nouveau Roi. La ville de *Bisnagar* étant abandonnée, devint la demeure des bêtes sauvages.

Jarric. lib. cit. T. 3. p. 750. 809. 817. T. I. p. 566. Boter. T. 2. Bruss. p. 106.

Avant 1595 on voit les Naiques du *Tanjaour*, de *Madurëi* & de *Gingi* secouer le joug, ne voulant pas reconnoître pour Souverain celui qui avoit détrôné le Roi légitime du *Bisnagar*; quoiqu'il eut été couronné depuis quelques années, selon la coûtume, à *Schandegri*, où il tenoit d'ordinaire sa Cour. Cette ville est à une journée & demie de *Velour*.

Jarric. lib. cit. T. 3. p. 817. T. I. p. 568. Cet historien écrivoit en 1597.

id. T. 3. p. 808. 809.

Le motif de leur résistence étoit spécieux; & il paroit que le Bisnagar lui-même, ne la croyoit pas sans fondement. Dumoins c'est ainsi que j'explique ce que l'on rapporte de ce Monarque. Quoiqu'il eut bien des raisons de faire la guerre au Naique de *Gingy*, en 1600; le sachant en démence, il croyoit que c'étoit une espece de cruauté, que de l'attaquer dans ce triste état. Certainement voilà bien de l'humanité à l'égard d'un rebelle, après qu'on a envahi le trône de son propre Souverain, qu'on l'a tenu en prison jusqu'à sa mort, & fait massacrer son fils. La modération du nouveau *Bisnagar*, venoit d'un autre principe: il sentoit le vice de son élévation au Trône: mais enfin les Naiques furent obligés de se soumettre au Tribut, conservant sur leurs terres un Domaine absolu & indépendant.

La

La révolte de ces Naïques se trouve encore dans un Ecrivain contemporain, & dans un Voyageur du 17e. siecle. Le Roi de *Narsing*, du tems de BOTERO (*ai giorni nostri* dit cet Auteur en 1580-1598), dont *Narsing* & *Bisnagar* étoient les deux Capitales, se nommoit *Chrisnarao*, comme celui qui, en 1521, prit *Raschol*, dans l'île de *Salcette* sur *Idalkhan*. Deux de ses Généraux s'étoient depuis peu révoltés. Le premier, *Virappa naiken*, résidoit à *Vegapatam*: c'est le Naique du *Tanjaour*, où cette ville est située: le second, *Veneapatir*, s'étoit rendu maitre des lieux voisins de *Meliapour*; c'est peut-être le Naique de *Gingy*. SCHOUTEN, qui voyageoit dans l'Inde en 1662, indique clairement les trois Naiques, qui s'étoient rendus indépendans à la mort de *Rama rajah*. „On rapporte, dit-il, qu'autre fois un Roi de *Bisnagar*, *Narsinga* ou *Narsingue*, qui dominoit sur de „grands pays, ayant été tué dans une guerre qu'il avoit contre ses voisins, ses „Naiques ou Capitaines, poussés par leur ambition, s'approprierent en Sou„veraineté chacun la province qui lui avoit été commise. Les Naiques qui „subsistent présentement sont ceux de *Tanyawer* (*Tanjaour*), de *Chengir* „(*Gingy*) & de *Maduré*. Ils ont une Autorité qui ne peut-être qualifiée „que royale, & ils ont tout le faste & toute la pompe de cette haute dignité. „Je crois qu'ils sont idolatres gentives.“

I. Partie. Tanjaour &c.

Boter. Rel. T. I. p. 304. 306. La Fitau conq. des Portug. dans le N. monde T. I. in 40. p. 587.

Voy. d. Schout Tr. fr 1707. T. I. p. 375. 493. 494. Voy. de Bern. T. I. p. 257.

En 1598, les Etats du Roi de Bisnagar, *Temi rajah*, quoique retrécis par ces révoltes, à l'Est & à l'Ouest, étoient encore considérables.

Jarric. lib. cit. T. I. p. 566. 590. T. 3. p. 805.

En 1599, son neveu, jeune Prince nommé *Chima Ragiou*, étoit regardé comme l'héritier de la Couronne.

id. T. I. p. 575. 600. 601.

En 1600, *Trimala rajou* (appelé *Mahamanda lespara Rama rajou Trimala rajou*) fils de *Rama rajah*, premier compagnon de fortune de *Tmei rajah*, autre neveu de ce Prince, & auquel, comme le plus agé de tous, la succession au Trône appartenoit, faisoit sa demeure à *Sirangapatam*, ville de son appanage, située à 40 ou 50 lieues de *Schandegri* & de *Mangalor*.

id. T. 3. p. 809. 819. De las Cos de la Ind. or. Vallad. 1604. p. 137.

On

I. Partie. Tanjaour &c. On voit dans le même tems un Ambaſſadeur du Mogol *Akbar* auprès du Roi de *Bisnagar*. Ce Prince aſſemble des troupes contre lui: d'autres diſoient que c'étoit contre le *Tanjaour*, ou bien contre *Gingi*, pour reduire cette grande ville ſous ſa puiſſance, comme pluſieurs l'y incitoient.

Jarric. lib. cit. T. 3. p. 808.

id. p. 813. En 1602 il envoye une Ambaſſade au Vice Roi de Goa. L'Hiſtoire fait mention d'une lettre du Prince héréditaire, *Trimala rajou*, datée de l'an *Subar coutou*, 37^e^. du Cycle Indou, qui tombe à l'année 1602.

Relac. ann. das Cous. &c. q. fis. of. Padr. da C. d. J. Lisb. 1611. in 4o. L. 2. fol. 83. verſo

En 1609 & auparavant les Relations des Miſſionnaires Jéſuites, faites dans le tems même, nous montrent le Naique de *Madurêi* Vaſſal du *Bisnagar*.

Jarric. lib. cit. T. 3. p. 817. Purch. h. Pilgr. p. 559. Jarric. lib. cit. T. 3. p. 824. Relac. ann das Couſ. &c. fol. 71. 72. re&o.

La même année, 1609, *Temi-rajah* aſſiege dans *Velour* un des Grands de ſon Empire. Il écrit au Roi de Portugal & d'Eſpagne, Philippe 3^e^. qu'il ſecourra le Vice Roi de Goa contre les Maures & contre les Hollandois, qui avoient obtenu du Naique de *Gingi* de bâtir une forteresſe à *Tévenapatam*; déſirant du Monarque Eſpagnol la même amitié, qui, dès le tems de *Narſinga*, avoit regné entre les Rois ſes devanciers & ceux de Portugal: ſigné *Ventacaxa*; au titre de la lettre, *Ventacapati* ou *Veneatapati*.

Purch. loc. cit. Ce Prince, en 1614, eſt appelé Roi de *Velour*, où il tenoit ſa cour depuis pluſieurs années, depuis 1609.

On reçut la nouvelle de ſa mort le 28 Octobre de cette année 1614. Il avoit regné ſelon les Relations, environ cinquante ans: ainſi il eſt monté ſur le Trône en 1564 ou 1565, année de la mort de *Rama rajah*.

ci-dev. Sect. I. §. III. C'eſt ce Roi de Bisnagar, *Temi rajah* qui a donné le *Tanjaour*, le *Madurêi*, *Gingi* & le *Maïſſour* à quatre de ſes officiers. L'état où ſe trouvoit alors cette partie de la Presqu'île ſembloit annoncer ce changement de Maîtres.

Jarric. lib. cit. T. I. p. 562. Le Roi de *Tanjaour*, *Virappanaiken* ou *Kiſchtna dewen*, étoit mort aux environs de 1600, ayant renoncé aux affaires quelques années auparavant: & ſon ſecond fils avoit tué l'ainé que le pere tenoit priſonnier. Dans le même

même tems *Kischta pa naiken* ou *Veneapdtir* Souverain de *Gingi*, étoit devenu insensé par l'effet du poison qu'on lui avoit donné; ou il feignoit de l'être, pour se défaire de quatre grands Seigneurs qui avoient conspiré contre lui. Ce Naique après la mort de son pere, avoit été renfermé par son oncle dans la forteresse de *Gingi*; ses vassaux le mirent en liberté. Le neveu condamna l'oncle, à son tour, à une prison perpétuelle, dans la même forteresse, après lui avoir fait crever les yeux. Indépendamment de ces troubles domestiques, le Naique venoit en 1598, d'irriter les Brahmes, en faisant élever dans son temple de *Cindabaram* l'Idole de *Perumal*, qui est un Mât de navire avec un singe au piéd: la conspiration des 4 Seigneurs tenoit sans doute à ces événemens politiques & religieux. Le Roi de Maduréi convalescent, s'étoit retiré hors de sa Capitale; plusieurs attribuoient cette retraite à la superstition outrée de ce Prince, à qui l'Idole *Schokanada* avoit fait demander par son Prêtre le Palais même qu'il habitoit, ou à d'autres motifs.

I. Partie. Tanjaour &c.

id. T. 3. p. 808. 809.

id. T. I. p. 556.

id. p. 552. Purch. lib. cit. p. 557. 558.

Jarric. T. I. p. 562. 563.

Mais 1o. puisque le Naique de *Gingi*, aidé de ses Vassaux, avoit succedé à son pere, indépendamment de la différence de nom, ce ne peut être le Naique placé par le Bisnagar. 2o. Le Roi de Tanjaour, en 1600, laissant un héritier, son second fils, la nomination de *Sewappanaiken*, étoit une intrusion, ainsi que celle de *Varudappanaiken* au siege de *Gingi*. On a vu plus haut que la famille du Naique de Tanjaour, détrôné en 1600, existoit encore en 1729.

ci-dev. Sect. I. §. II.

Le Roi de *Bisnagar* dont il est ici question, est représenté comme très puissant. Il reçut fort bien les Jésuites, leur donna des églises à *Schandegri* &c.: aussi en font-ils le plus grand éloge. Il portoit le nom de *Ventacapati*, c'est à dire *Roi après Dieu*, comme son successeur, en 1640, est appelé WIRE WEINCATAPETI, *semence* de *Weincatapeti*. Il s'appeloit encore *Chrisnarao*, ou *Chesnarao*. *Kuschtnarajen* paroit être le nom com-

Purch. lib. cit. p. 559. Jarric. lib. cit. T. I. p. 590. 591. 595. 601. T. 3. p. 809. 817. 828. 823. 805.

Porte ouv. au Pagan. &c. p. 79.

 mun

I. Partie. Tanjaour &c. mun des Rois de *Narsing*; ce qui aura occasionné des confusions de regnes dans les Relations.

Boter. Relat. T. I. p. 102. 305 qui cite Barr. LaFitau, conq. des Portug. T. 2. p. 604.

On a vu que Prince avoit deux neveux, l'un plus jeune que l'autre, prétendans au Trône. Les troubles avoient commencé avant 1600; ils augmenterent à la mort du Roi, en 1614; avec les guerres civiles & la misere qui fut extrême dans le pays.

Purch. lib. cit. p. 993.

„Le premier Etat de cette contrée, dit en 1620 — 1624, W. METHOLD, est l'ancien Royaume de *Bisnagar*. Il est partagé maintenant en „differens Gouvernemens tenus par les Naiques (Capitaines, Gouverneurs) „de ce Pays, à leur droit, *in their own right*, (en leur propre nom): car „depuis le dernier Roi, (mort il y a environ 15 ans) il s'est élevé differens „compétiteurs au Trône, auxquels les Naiques se sont attachés selon leur „faction ou affection."

Le Roi de *Bisnagar* est mort en 1614: ajoutant 15 ans environ, cela fait 1628 à 1629 ans, & l'édition de *Purchas* où se trouve la Relation de W. Methold, est de 1626. Il faut donc rabattre de ces 15 ans environ, *about fifteen yeares since*, & les réduire à 10 ou 11 ans. Cela fera 1624. Les Naiques dont parle W. Methold, sont ceux de *Tanjaour*, du *Maduréi*, de *Gingi*, & du *Maïssour*. Le Roi qui leur avoit donné ces Etats, ne pouvoit être le neveu de *Temi rajah*; puisque pour se rendre indépendans à la mort de l'oncle, ils avoient du être en place avant l'installation du Neveu. Au reste ces insurrections ne doivent pas étonner; à l'occasion de celle du Gouverneur de *Velour* en 1609, on remarque que „Maintes fois les Gouver„neurs que le *Bisnagar* avoit constitués sur les Provinces, s'emparoient des „Etats qu'il leur avoit mis en main, & les retenoient pour eux." S'ils succomboient, les affaires s'arrangeoient sans acharnement de la part du Vainqueur.

Jarric. lib. cit. T. 3. p. 817.

Les

Les Naiques en queſtion étoient, comme je l'ai dit, ceux de *Tanjaour*, *Madurêi*, *Gingi*, & *Maïſſour*, & ſans doute le Naique d'*Ikeri;* lesquels tenoient leurs Etats de *Kuſchtnarajen*, Roi de *Bisnagar*, le même que *Temi rajah*. Ils ſe rendirent indépendans, 1°. parce que *Kuſchtna rajen* lui-même, ſous le premier nom de *Temi rajah*, n'étoit qu'un Uſurpateur; & que le Souverain légitime étant mort, ainſi que ſon fils, héritier de la Couronne, les Etats auxquels ils commandoient, étoient devenus abſolument indépendans; le lien qui les retenoit ſe trouvant par là rompu. 2°. parce que le droit du Neveu de *Temi rajah*, n'étoit pas plus ſolide que celui de ſon Oncle: il n'héritoit que de ce que ce Prince lui avoit laiſſé d'un bien uſurpé. 3°. Le nombre des Prétendans donnoit aux Naiques la liberté de choiſir, & le prix de leur adhéſion à tel ou tel parti, étoit, ſelon l'uſage, la proprieté pleine & abſolue de leurs Domaines, quand ils ne l'euſſent pas eue auparavant. I. Partie. Tanjaour &c. Voy. de Pietr. dellaVall. T. 4. p. 210.

Jettons enſuite les yeux ſur les Royaumes de cette Contrée, de 1620 à 1659, fin de l'Empire du *Bisnagar*.

Le P. PHILIPPE DE LA TRINITÉ, Carme déchauſſé, qui étoit dans l'Inde en 1631 — 1639, parlant des Puiſſances de cette contrée, nomme d'abord le Mogol, enſuite *Dialcha* ou *Dialkam* (*Adelkhan*) autrefois maitre de *Goa*, dont la Cour eſt à *Viſapour*, Prince Mahometan, ſouverain de *Dabul*, *Reiapour*, *Punda* &c.; le Roi de Golconde, de même Mahometan; les Etats de *Gingi*, *Tanjaour*, *Maduré* & pluſieurs autres qu'il n'a pas vus, qui ont des Rois, qu'ils appelent *Naiques*. Ce Voyageur fait mention en général, d'autres petits Royaumes, qu'il dit être presque tous tributaires du Mogol; & comme il ne fait pas la même remarque ſur le *Viſapour*, le *Tanjaour*, *Gingi*, *Madurêi*, on peut conclure qu'alors les quatre Etats étoient abſolument indépendans de toute Puiſſance: le *Bisnagar*, n'eſt pas nommé dans cette Relation. Itiner. orient. &c. Lugdun. 1649. p. 36 39. 89. 90. 92. 388. id. p. 92.

 Dans

I. Partie. Tanjaour &c.

Viagio all Ind. otient. Venet. 1678. p. 285. 236. La Croze Christ. d. Ind. T. I. p. 131. en 1641. il Gentilismo confut. d. P. Tosi. Rom 1669. T. I. p. 99, 52.

Dans le Voyage du P. VINCENT MARIE DE Ste. CATHERINE DE SIENNE, de même Carme déchaussé, qui visitoit l'Inde en 1656, *Dialcan* (*Adelkhan*) Souverain Mahometan, qui tenoit sa Cour à *Visapour*, a des Domaines à l'une & à l'autre Côte, jusqu'au dessus de *Goa*, est ennemi du *Canara* & du *Mogol*, auxquels il confine: pour avoir la paix avec cette derniere puissance, il lui payoit tous les ans un Tribut en Eléphans & autres objets. Le Roi de Golconde, Mahometan, absolument libre, ne payoit tribut à personne; mais pour conserver l'amitié du Mogol, voisin redoutable, il lui faisoit de riches présens. Ce voyageur parle du Roi de *Narsing*, de *Bisnagar*, Brahme, qui est le Naique du *Canara*. „Ce Prince a ces „trois titres, selon les pays soumis à sa domination: celui de *Naique du Cana*„*ra* lui convient à cause de ce qu'il possede près de la mer, dans la partie oc„cidentale; celui de *Roi de Bisnagar*, par ce qu'il occupe dans les Monta„gnes, où il y a quelques Forts commodes, qui sont sa résidence; enfin „le titre de Roi de *Narsing*, par ses Domaines qui s'étendent à l'Orient „jusqu'au voisinage de *Meliapour*, autrefois de sa jurisdiction." Rien encore ici qui marque aucune Suzeraineté du *Bisnagar* sur *Visapour* & *Golconde*, sur *Tanjaour*, ni du Mogol sur ce dernier Etat.

Nous avons vu le Naique du *Tanjaour* en 1654, 1655 & longtems auparavant, chercher à s'affranchir du Tribut qu'il devoit au *Bisnagar*.

Ainsi, reclamation continuée, perseverante, sous le pere, *Temi rajah*, sous le neveu, sous le fils de celui-ci, *Rama deva rayen*, contre les prétentions de son propre Empire, le *Bisnagar*, sur le *Tanjaour*; c'est à dire pendant au moins 64 ans, de 1595 à 1659, époque où le *Visapour* s'est emparé de l'Empire du *Bisnagar*, l'a détruit.

Par cette possession, sans examiner si elle étoit légitime, le *Visapour*, n'a pu acquerir que ce dont jouissoit le Roi de *Bisnagar*: or il est prouvé que, de fait, celui-ci n'avoit alors aucune autorité sur les Naïques de la

Côte

Côte Malabare; que ni lui ni ses prédecesseurs, à remonter à 1565, n'en avoient aucune de droit. Ainsi le *Visapour*, n'a acquis par la conquête du *Bisnagar*, aucun droit ni de Tribut, ni de Suzeraineté sur le *Tanjaour* &c.

I. Partie. Tanjaour &c.

Dès lors tombent les prétentions d'*Aurengzebe*, comme maitre du *Visapour*, en 1686, supposant même, ce dont on a démontré la fausseté, que le *Tanjaour* dépendit alors de cet Etat: Dès lors disparoissent les droits des successeurs de ce Monarque, de ses représentans, les Soubahs du *Dékan*, les Nababs d'*Arkate*; d'ailleurs la possession d'Aurengzebe n'étoit qu'une invasion.

Si nous examinons maintenant le droit, en soi & de possession, de la famille des *Wardugers*, placée sur le Trône de *Tanjaour*, par *Temi rajah*, nous trouverons: 1°. que leur proprieté en 1600 étoit absolument illégale, le dernier Roi de la famille des *Killis*, comme je l'ai observé ci-devant, ayant laissé un fils héritier de sa Couronne, & le Donataire (*Temi rajah*) étant lui-même Usurpateur de l'Empire du *Bisnagar*: par là, *Sewappanaiken*, Chef des *Wardugers*, n'étant proprement qu'un intrus, ce vice a passé à ses trois successeurs. 2°. Que la possession de cette famille en 1674—1675, de 74 ans, environ, est moindre que celle des Marates qui, en 1783 comprenoit dejà 108 ans, de 1675 à 1783.

La famille des Marates, par le *Maharajah*, pere d'*Ekogi* & de *Sevagi*, descend des anciens Rajahs de *Schitor*, soumis il est vrai par *Akbar*, aux deux tiers du 16[e]. siecle, mais reconnus chefs des *Raje poutres*, premiers maitres du *Cuncam*, & peut-être de la Presqu'île de l'Inde a): & c'est à ce titre qu'en 1761 les Marates allerent à *Dehli*, dans le dessein d'enlever le Trône de l'Indoustan à *Schahdjehan Sani*, comme usurpé par les Mogols &c. sur les Indous.

Orme's hist. fragm. p. 5. Catr. hist. gen. du Mogol, T. I. p. 186-212. Voy. de Linsch p. 52.

a) En Samskrétan le *pays des Marates* est appelé *Aout tarya deschaha*, c'est à dire, le pays (*Deschaha*) des Naturels, des *Indigenes* (*Aoüttaríy yaha*).

I. Partie. Tanjaour &c.

La Longueur de possession & l'ancienneté d'origine sont donc pour la branche Marate qui occupe le Trône de Tanjaour, tandisque de son côté la famille des *Wardugers*, à qui elle l'a enlevé, n'y avoit aucun droit légitime.

Ainsi, soit qu'on discute les prétentions du *Bisnagar*, du *Visapour*, du *Mogol*, sur le *Tanjaour*, & les différentes époques qui leur ont donné, ou ont pu leur donner naissance; soit qu'on remonte par les trois dernieres familles connues des Rois de *Tanjaour*, aux tems antérieurs à ces prétentions, & qu'on soumete à un examen rigoureux les titres de ces familles elles-mêmes, il est également prouvé que le Roi de *Tanjaour*, loin d'être feudataire du Mogol, comme on l'a avancé, est *de droit* Souverain absolu de ses Etats, dans une indépendance entiere de Tribut & de Suzeraineté à l'égard du *Carnate*, qui représente le Mogol, & de ceux (Anglois ou François) qui en soutiennent le Nabab.

Managem. p. 226. 227.

Dès lors le Général de *Typo saheb* (fils de feu *Heideraali khan*) dans le Carnate, favori du Conquerant Maïssourien, n'a pu avancer dans une Proclamation, que tous les Etablissemens Européens, *depuis Pondicheri & Goa, jusqu'au Cap Camorin,* étoient des Concessions du Mogol, dont ils reconnoissoient la Souveraineté, auquel ils payoient tribut.

Gaz. de france 27. Juill. 1784. Lond. tiré des Pap. publ. Angl.

Les François, je l'ai dit plus haut, ont reçu *Pondicheri* situé dans le territoire de *Gingi*, de *Ram rajah* (selon l'abbé GUYON, qui cite les Archives de la Compagnie des Indes, de *Sevagi*, pere de *Ram rajah*) Maitre de cette derniere Place, Roi des Marates; ils l'ont reçu de ce Prince en proprieté absolue, indépendante, sans autre obligation que de payer 2 pour Cent de toutes les Marchandises qu'ils feroient embarquer ou débarquer. Le *Firman* du Prince Marate est du 15 Juillet 1680; ainsi la possession des François est antérieure au tems où Aurengzebe (représenté par le Mogol actuel)

Hist. d. Ind. or. T. 3. p. 220. 224.

actuel) s'est emparé de *Gingi*, qui n'est tombé au pouvoir de ce Monarque, qu'en 1698. I. Partie. Tanjaour &c.

Le même Général Maïssourien n'a pu dire que les François & les Hollandois ont satisfait à ces obligations, la reconnoissance de la Souveraineté Mogole, le payement du Tribut. Si nous avons jamais payé quelque tribut au Carnate, c'est par foiblesse: *Pondicheri* ne doit rien à l'Empereur de l'Indoustan. De même jamais les Commandans François n'auroient du accepter, encore moins solliciter, ces titres de *Nabab*, d'*Omrah*, de *Bahadour*, qui dans l'opinion du pays, les rendoient sujets du Mogol. Ces prétendus honneurs soumetant la Nation Françoise, dans ses Chefs, à l'Empereur de l'Indoustan, détruisoient la franchise, l'indépendance de notre premier établissement. Il falloit, ayant sçu se rendre respectables, traiter avec cette Puissance d'égal à égal; laisser à nos voisins le métier de *Collecteurs*, & employer les ressources d'un génie aussi vaste que celui de Du Pleix, à étendre notre commerce, du Cap de Bonne Espérance, la Mer rouge, le Golphe Arabique, les deux Côtes de l'Inde, le Bengale, le Pegou, Ava, la Presqu'île de Malac, les Moluques, Siam, &c. la Chine, le Japon, les Philippines &c. jusqu'à la Côte occidentale de l'Amérique.

Madras n'est pas plus une Concession du Mogol, que Pondichery, puisque c'est du *Bisnagar*, sans doute le neveu de *Temi rajah*, tenant sa cour à *Schandegri*, que les Anglois, en 1645, reçurent la permission d'acquerir le terrein de *Chinapatam*, sur lequel ils éleverent le *Fort S. George* & bâtirent la ville de *Madras*. Hist. fragm. p. 84. Manag. p. 84.

Les Anglois, ajoute la proclamation, se sont révoltés, formant un Etat indépendant.

Madras est dans le vrai *Carnate*, faisant originairement partie du *Bisnagar*. Mais il est singulier de voir le fils d'un homme, qui a enlevé le Gouvernement du *Maïssour* à son maitre légitime, traiter les Anglois de

révoltés:

I. Partie. Tanjaour &c.

révoltés: il l'est encore plus de l'entendre inviter les Nations Indiennes à se réunir, pour ranger les Anglois à leur devoir; c'est à dire à l'obéissance qu'ils doivent au Mogol. Les Rois Indous, qui n'ont pas de plus grand ennemi que l'Empereur de l'Indoustan, se réuniront pour augmenter sa force, & appesantir leurs chaines!

On a d'abord de la peine à concevoir ces contradictions. Voici le noeud de l'Enigme. Dès qu'une Nation met le pied dans le *Carnate*, elle en réhabilite, à son avantage, toutes les prétentions; *Aurengzebe* en 1695, *Schanda saheb*, aidé des François, en 1749; les François, cessionnaires de *Rajah saheb*, son fils, en 1758; *Mahmet aali* & les Anglois, en 1773; *Typosaheb*, en 1783—1784.

Je respecte tous les Peuples; j'honore les Souverains; j'aime mes semblables. J'en appele de tout ce qui s'est dit, & sans doute se dira sur cette matiere, aux Anglois mêmes; ils ne m'en voudront pas; aux Anglois de sang froid, & mieux instruits.

Le Lion a), de Bombaye ne les épouvantera pas; le Berceau b), de Madras, ni le Lit c), de Calcutta ne les endormiront pas.

a) Amené en Europe en 1784, par M. *Hornsby*, Gouverneur de Bombaye.

b) De Madame *Rhumbold*, femme du Gouverneur de Madras, en 1680.

c) Apporté en 1784, par Madame *Hastings*, avant le retour de son mari, Gouverneur Général du Bengale, homme d'un grand mérite, à sa fortune près.

NOTES.

Notes pour la I. Partie.

N O T E S,

Pour la 1e. Partie des Recherches Historiques & Géographiques sur l'Inde.

Les trois Morceaux ſuivans m'ont été communiqués par M. Gentil, chevalier de St. Louis, Colonel d'Infanterie. J'y ajouterai les Explications qui me paroitront propres à éclaircir la Matiere. Tout ce qui eſt guillemeté eſt de M. Gentil; ce qui ne l'eſt pas eſt de moi.

§. I.

(*) Voyez ci-devant la *Préface*, §. I. *note (a)*.

Sur les Marates.

„Origine des Marates, donnée au Sr. Gentil, par Goupalrau, chef „Marate, Gouverneur du Gouzerat, du tems de Madourau, & enſuite reti„ré auprès de Soudjaat daulah, grand Viſir, en 1774."

Le mot *Marate* vient de *Mahâ râſcht raha*, qui en Samskrétam deſigne un *homme de la Nation Marate.* Ce nom eſt compoſé de Mahâ, *grand* & de Râschtram, *pays*, *Etat:* c'eſt à dire, *le grand pays, le grand Empire;* comme le Roi des Marates eſt appelé Maha Rajah, *le grand Rajah.* Voy. ſur les Marates Dow's hiſt. of Hind. T. 2. Lond. 1770. p. 389-391. Tr. franç. abr. p. 181-188

Je crois que le chef Marate, *Goupelrau*, eſt *Gopalrao*, un des Généraux de *Nana* en 1758. *Madourao* eſt le fils ainé de *Nana*, *Peſchvah* de *Ponin;* lequel ſuccéda à ce Prince en 1761, & mourut en 1772. *Gopalrao* ſe ſera retiré à *Oude*, auprès de *Soudja ed daulah*, après l'aſſaſſinat de *Nanaurao*, frere cadet de *Madourao.* Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 112. note.

Notes pour la I. Partie.

„Sous le regne de Djéhanguir, Bim, de Caſte Seſſondia, Rajah d'Ou„depour, eut de ſa femme ſavorite, deux fils; Ram ſingue & Latſcheman„ſingue."

T. 3. p. 56. 57.

Le Regne de Djehanguir a commencé en 1605 & fini en 1627. Dans l'*Hiſtoire générale du Mogol*, le Grand-pere de *Sevagi* eſt traité de bâtard.

Oudepour eſt par 24°. 32' environ, Nord, entre *Ougen* & *Schitor*, peu éloigné de ce dernier endroit. Ce-ci s'accorde avec l'opinion générale, qui fait deſcendre *Sevagi* des Rajahs de *Schitor;* leſquels après la priſe de cette ville par *Akbar*, firent leur réſidence à Oudepour.

Orme's hiſtor. fragm. p. 5. 139 Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 238. 239.

Les trois noms de *Bim*, *Ramſingue* & *Latſchemanſingue*, ſont pris de ceux de *Bima*, *Rama* & *Latſchimana*, Perſonnages de la Mythologie Indienne. On trouvera de même la pluspart des noms Marates &c., dans la Deſcription des Pagodes d'*Iloura* & de *Kéneri*.

„Latſchemanſingue, après la mort de ſon pere, voyant qu'il ne pou„voit pas s'accommoder avec ſon ainé, quitta le pays d'Oudepour, & vint „avec toute ſa famille, dans le pays d'Alimouhan; où il prit ſervice avec le „Rajah, dont peu après il devint le favori. Le Rajah étant mort, ſon fils en„core enfant, fut nommé Rajah, ſous la tutelle de Latſchemanſingue, qui „gouverna ſes Etats avec toute la ſageſſe qu'on pouvoit déſirer. Malgré celà, „dès que le jeune Rajah gouverna par lui-même, ſes ennemis lui donnerent „tant de méfiance, qu'on le congédia. Il ſe retira avec ſa famille, & environ „2000 hommes de Troupes, dans le pays de Viſapour, où le Roi inſtruit de „ſa capacité le prit à ſon ſervice avec tous les ſiens, & l'envoya contre des „Rebelles qu'il ſoumit. Sa bonne conduite dans cette premiere opération, „lui valut la confiance du Roi & le grade d'Azari ou Commandant de mille „hommes. Le crédit qu'il eut à cette Cour, lui procura des richeſſes im„menſes qu'il mit bien à profit."

Comme

Comme *Latschemansingue* se rend d'*Alimouhan* à *Visapour*, où il étoit connu. Je pense que le premier endroit a) est fort au Sud d'*Oudepour*. Cela s'accorde avec les Ecrivains qui rapportent que l'ayeul & le pere de *Sevagi* étoient en grande considération auprès du Roi du *Dékan*, qui donna au dernier, *Schahgi*, le gouvernement de *Jennagar*, situé à 33 lieues environ Nord-Est de *Bassim*. Notes pour la I. Partie. hist. univ. &c. p. 20.

Dans l'*Histoire générale du Mogol*, le bâtard de *Rana* est fait Gouverneur d'un District, qui s'étendoit de *Goa* à *Bombay* & *Bassim*. *Schaoul* en étoit la Capitale. „Il soutint les efforts des Portugais, & borna leurs „progrès aux frontieres du *Visapour*.“ T. 3. p. 57. 58.

Le nom de *Latscheman* a passé chez les Marates. En 1757 on voit avec l'armée Françoise commandée par M. de Bussy, sur le *Ganga*, un Chef de cette Nation, nommé *Lakhscheman Kandaguela*. Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 212. note.

„Il (*Latschemansingue*) avoit trois fils, Kalodgi, Maladgi & Chadgi. „Le Roi les envoya dans le Karnatek à la sollicitation de leur pere, pour y „faire des conquêtes; ils réussirent.“

Voilà peut être les Conquêtes du *Visapour*, en 1658, 1659, sur les peuples du Carnate &c. ci-dev. Sect. I. §. III.

„Chadgi eut un fils qu'il nomma Sevadgi, & le mit sous la discipline „du savant Brahme Sambadgi mata, pour être instruit dans toutes les scien„ces. Lorsqu'il sortit de ses mains, son grand-pere étant mort, son pere „lui remit le commandement de ses Troupes, & se retira auprès du Roi.

 „Se-

a) Qu'il me soit permis d'observer qu' *Ali mouhan* pourroit bien être un nom d'homme. Il est dit dans l'*Analysis of the political history of India* &c. Lond. 2. Ed. 1785. par M. *Sullivan*, que *Bagh Sing* (le même que *Latschemansingue*) entra au service du Prince *Ali mohur*: (*Voy. Sprengel's Gesch. der Maratten.* Halle 1786 p. 37.) Ou bien cet *Ali mouhan* seroit-ce le canton de *Morang?* lisant ce que le P. *Tieffenthaler* dit dans le 1r. vole. p. 448. on verra pourquoi je hazarde cette conjecture. (*Bernoulli*).

Notes pour la I. Partie. „Sevadgi voulant mettre à profit ſon commandement, les mena faire le ſie-„ge de Sikar, qu'il prit par ruſe, & y fixa ſa demeure: c'étoit une Place dé-„pendante du Viſapour."

id. §. V. Il eſt certain que *Schahgi* eut un ſecond fils, *Ekogi*, nommé peut-être, comme je l'ai dejà obſervé, *Tſchaſchi*, du nom de ſon pere *Schahgi*.

T. 3. p. 58. Dans l'*Hiſtoire générale du Mogol*, Chagi a le Gouvernement de ſon pere.

Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 229. Il y a apparence que *Sikar* eſt *Sacrapour*, ſitué au Nord, peu éloigné de *Ponin*. La terminaiſon *pour*, qui ſignifie *ville*, aura été ajoutée depuis les augmentations qu'y fit *Sevagi*; ou c'eſt la principale ville du Diſtrict de *Sikhar* entre *Viſapour* & *Heiderabad*.

„Dès que le Roi en eut avis, il fit appeler ſon pere, & le menaça de „lui faire trancher la tête, ſi ſon fils différoit trop à lui remettre cette Place. „Chadgi en écrivit auſſitôt à ſon fils, qui repondit qu'il vouloit bien l'éva-„cuer, pourvu qu'il quittât le ſervice du Roi, & ſe retirât de la Cour. „Chadgi à la réponſe de ſon fils, ſe retire dans une ſolitude, & celui-ci re-„met auſſitôt la Place aux gens du Roi, comme il l'avoit promis."

T. 3. p. 58. Ces differens traits s'accordent fort bien avec l'*Hiſtoire générale du Mogol*, où l'on dit que „le *Cevagi* parut auſſi inquiet & auſſi brave, que „ſon pere étoit tranquille. Au tems que Chagi demeuroit à la Cour, où ſa „fidélité le rendoit agréable, ſon fils pilloit les tréſors de ſa Province, faiſoit „des courſes ſur les terres du Viſapour, & rendoit ſa frontiere un Etat indé-„pendant."

La Relation Marate continue:

„Chadgi, en ſe retirant dans cette ſolitude, avoit abandonné tous ſes „biens à ſon fils. A peine y eut-il reſté vingt jours, qu'un Faquir qui paſ-„ſoit par là, l'ayant vu penſif, lui demanda ce qui pouvoit le rendre tel; & „lui donnant en même tems une piece de toile rouge, il lui dit: Vieillard,

allez trouver votre fils; donnez lui cette toile, qu'il en faſſe un drapeau, & „qu'il marche partout où il voudra; il ſera toujours vainqueur.“ Notes pour la I. Partie.

„Chadgi fit à la lettre tout ce que lui dit le Faquir, & Sevagi après „avoir fait le drapeau, retourna au ſiege de Sikar, qu'il prit en vingt jours; „il le fit fortifier de nouveau, & y mit ſes femmes. Il conquit après cela „le pays des environs, où il fit bâtir Radjegar, d'où il pouſſa ſes conquêtes „fort au loin.“

On voit par l'apparition du Fakir, que les Aſiatiques comme les Européens, admettent les Machines dans l'Hiſtoire. Au reſte il faut avouer que rien n'eſt plus crédule que les Grands, ſurtout ceux qui ont l'eſprit tourné aux conquêtes, aux projets d'élévation. Le conſeil d'un homme ſage & inſtruit ne les effleurera pas; & ils ajouteront foi aux paroles de la premiere femmelette, qui, le viſage enfumé, leur dira la bonne aventure: cette confiance aveugle leur fait enſuite faire des efforts qui quelquefois réaliſent la prédiction.

Radjegar paroit être *Rairi* a), au Nord-Nord-Oueſt, 10 à 12 lieues, de *Sacrapour.* C'eſt dans cette place que *Sevagi* mit ſes Tréſors, & fixa ſa cour. *Radjegar* ſignifie, en Indouſtan, *Maiſon du Rajah;* ou bien *Radje nagar*, *ville de Rajah.*

„Ce Sevagi eut deux fils, Sambagi & Ram rajah. Sambagi eut pour „fils Saoudgi, mort ſans enfans.“

On donne trois fils à *Sevagi.* L'ainé mort en route, lorsque ce Chef Marate s'enfuit de *Dehli*, en 1666; les deux autres, *Sambagi & Ram rajah*, qui ont ſuccedé au Trône de leur pere. Orme's hiſtor. Fragm. p. 19.

Saoudgi eſt *Schaorajah*, Roi des Marates à *Ponin* & à *Satara*, decedé en 1739, ſans héritier.

 „Ram

a) Selon le P. *Tieffenthaler*, ce ſont deux endroits différens. Voyez ſa deſcription de la Province de *Bedjapour.* (*B—i*).

Notes pour la I. Partie. „Ram rajah eut pour fils Sambagi, mort ſans poſtérité, & Sévadgi, „pere de Ram rajah, enfermé en 1776 à Satara, par l'ordre des Brahmes qui „ſe ſont emparés du Gouvernement."

Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 211. notes. *Ram rajah*, ſecond du nom, étoit renfermé depuis plusieurs années à *Satara*, lorsque je paſſai à *Ponin* en 1758 a). Les Brahmes dont il eſt ici queſtion, ſont *Nana* & ſes ſucceſſeurs.

„Kaladgi & Maladgi, freres de Chadgi, ne voulurent point prendre „part à ſa disgrace, & demeurerent toujours au ſervice du Roi; où ils „étoient encore quand Alemguir vint l'attaquer. Ils ſe retirerent dans le „Karnatek à la tête d'une armée de 50,000 Cavaliers; ils s'en rendirent mai-„tres, & s'y fixerent."

Ce récit ne peut s'accorder avec les dates. Le commencement de *Sevagi* eſt d'environ 1660, à l'âge de 32 ans, puisqu'il en avoit 52, en 1680, à ſa mort. Ces époques ſont certaines. Son pere *Schadgi*, ſelon le Marate *Gopalrao*, étoit vieux, quoique le dernier des trois freres. Je lui donne 55 à 60 ans. Les deux autres en 1660, avoient donc 60 à 65 ans. Viſapour eſt attaqué en 1686. Les voilà agés de 86 à 91. A cet age ils prennent le Carnate, ou dumoins une partie, & s'y fixent. On voit que les époques, ſurtout appliquées à deux freres de ſuite, ſont incompatibles. Ces conquêtes dans le *Dékan* doivent être bien antérieures.

Orme's hiſtor. Fragm. p. 126.

Au reſte on voit ici une des ſources de l'erreur ſur l'époque du premier Rajah Marate du Tanjaour. *Malagi*, dit-on, ſe retire dans le Carnate en 1687, avant ou après la priſe du *Viſapour*; il envoye de là un de ſes fils à *Tanjaour*; donc l'époque en queſtion eſt poſtérieure à la Conquête du *Viſapour* par Aurengzebe, à l'année 1686. Le récit du Chef Marate *Gopalrao* aura été communiqué aux Anglois comme aux François: mais ce récit ne dit pas que le fils de *Malagi* ait été envoyé à *Tanjaour*, depuis que ſon pere s'étoit fixé dans le Carnate.

Le

a) Il mourut, dit M. Sullivan, en 1777. (*id.*)

Le nom de *Malagi* reparoit dans ceux de plusieurs Grands de l'Empire Marate; tels que *Moradgi Gourparao*, petit-fils d'*Indourao Gourparé*, premier Ministre de *Schah rajah*, & *Maladgi holkar*, Chef Marate en 1757.

Notas pour la I. Partie.

Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 211. note.

„Il paroit que Kaladgi, y (dans le Karnatek) mourut sans postérité."

„Maladgi eut quatre enfans; Canodgi, Parsodgi, Vanodgi & Bambadgi."

„Canodgi: on ignore sa destinée."

„Parsodgi: il eut un fils nommé Bambadgi, qui eut les Etats de son „Grand-pere dans le Karnatek."

Vanodgi: son pere l'envoya dans le Tanjaour ou Tschanditschan„daor, où il s'établit avec sa famille. Ses descendans y regnent aujourdhui. „Les Anglois les en avoient chassés & enlevé tous ses trésors. En l'année „1776, M. Pigot, Gouverneur de Madras, vint les rétablir par l'ordre de „la Compagnie."

Ceci est exact, au nom près du premier Roi Marate de Tanjaour, & à la filiation. *Vanogi* est *Ekogi*, fils de *Schahgi* & non de *Malagi*. Comme les faits qui regardent cette branche, sont fort éloignés du *Guzerate*, & de *Oude*, résidences successives de *Gopalrao*, ce Chef Marate a pu confondre les noms & les descendans.

Mais il résulte de ce récit, 1o. que ce n'est pas le *Visapour* qui a envoyé les Marates dans le *Tanjaour;* que l'expédition est du projet des Marates eux-mêmes, seuls: 2o. Que l'invasion du *Tanjaour* par les Marates, est bien antérieure à la prise du *Visapour* par Aurengzebe. J'ai montré qu'à l'attaque de cette place, *Malagi* devoit avoir 86 ans. Il lui faut le tems de faire des conquêtes dans le Carnate, de s'y bien établir; & à 88, 89 ans, il enverra son troisième fils, s'emparer du Tanjaour, en 1688, 1689, tandisque les Troupes Marates des descendans de *Sevagi* & les Armées d'Au-

Orme's histor. fragm. p. 219. 229.

d'Aurengzebe, remplissoient le *Dékan*, étoient à la porte du *Tanjaour* même! pour cela il se privera d'une partie de ses forces, à la vue du Conquérant Mogol.

Concluons de ces détails, que l'expédition contre le *Tanjaour*, si on la suppose confiée au fils de *Malagi*, n'a pu avoir lieu qu'au tems où ce Chef Marate commandoit, peut-être au nom du *Visapour*, près des passages des Montagnes qui conduisent au Carnate, comme *Chadgi*, son frere, avoit eu la garde des parties maritimes. De là il aura envoyé de lui-même son fils à *Tanjaour*, en 1674, & se sera dans la suite retiré dans le *Carnate*, avec son frere *Kaladgi*. Ces deux Généraux connoissoient le pays, pour y avoir fait une irruption du vivant de leur pere *Latchemansingue*; & les Guerres de *Sevagi*, leur Neveu, ses succès, l'Empire qu'il s'étoit formé aux dépens du *Visapour* & du Mogol, ne leur permettoit pas de rester à la Cour du premier Prince, ni de se tenir dans l'inaction, pouvant disposer de 50,000 chevaux.

„Bambadgi (4e. fils de Maladgi): il eut un fils nommé Ragotgi, qui „se forma un Etat aux dépens des Soubahs du Dékan, qui, pour se mettre „à l'abri de ses courses, lui donnerent Nagpour, dont sa famille jouit à pré„sent. C'est ce même Ragotgi, qui après avoir pris Bassein sur les Portu„gais, vouloit assieger Pondichery sous M. Dumas."

„En 1756, tems de sa mort, il laissa quatre enfans; Djanogi, Modo„gi, Sambadji & Bambadji."

Mem. de Rennell. p. 12. *Nagpour*, placé dans la Carte de M. Rennell, à 21°. 50′. de latitude, 79°. 36′ (77°. 16′,) de longitude, est la ville capitale du *Berar*, occupé par cette branche Marate, nommée *Ragogi Bonsolo*. Ce dernier mot *Bonsolo*, est le nom de la famille de *Sévagi*. Orme's histor. fragm. p. 126.

La

La priſe de *Baſſein* eſt de l'an 1740. *Tſchemenangi apa*, frere de *Bagibolalrao*, pere de *Nana*, accompagnoît *Ragogi*, ſi ce n'eſt pas lui qui dirigeoit l'expédition. Notes pour la I. Partie. Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 384. 211. note.

Le même *Ragogi* en 1743, entra dans le *Bengale*, par *Catek*, ſous la Nababie d'*Ali verdikhan*, tandis que *Balagi rao* y pénétroit par l'Oueſt de *Rajmohol*. Holwell's hiſt. Events. Lond. 1766. 1e. P. p. 136. 138. 141. Tr. fr. 1. P. p. 136-142.

En 1749 il donna à *Nazerzingue*, pour ſon expédition du Carnate, 10,000 chevaux commandés par ſon fils *Jonagi* (*Djanogi*). M. Dupleix ſçut enſuite le détacher des interêts de ce Prince. Il épouſa ceux de *Mouzaferzingue*. En 1761 il avoit quitté le parti de *Nana* pour ſuivre celui de *Salabetzingue*; étant venu à l'armée du Soubah, il voulut voir le Commandant François, M. de Buſſy, & lui demanda avec inſtance ſon amitié & la protection de la Nation. Orme's Hiſt. T. 2. p. 43. Rév. d. Ind. or. T. 2. p. 111 200. 205. 206. 252.

„Djanogi, mort ſans enfans en 1772, a nommé pour ſon ſucceſſeur „Ragotgi, fils de Modogi."

„Sambagi, par le Traité de famille, a été nommé Rajah."

Djanogi, en 1771, ayant appris que *Madourao*, *Peſchvah* de *Ponin*, projetoit quelque choſe contre ſes Etats, pour le prevenir marcha vers cette Capitale. Le *Peſchvah* vint à ſa rencontre. Après quelques eſcarmouches on parla de paix. *Madourao* ceda à *Djanogi* le pays de *Mandela* (peut-être *Manzera*, au Sud-Oueſt de *Nander* ſitué ſur le *Ganga*), & alla lever ſon *Tſchotaï* & les autres contributions de ſes Etats. *Djanogi* revint à *Nander*. Ce Prince y avoit laiſſé ſon frere *Modogi*, avec un Corps d'armée, pour lever le *Tſchotaï*, & tâcher de faire donner dans quelque piege, *Danſa*, Général de *Nizam aali*, *Soubah* du *Dékan*, qui l'obſervoit. *Djanogi* ne voyant pas jour à réuſſir, s'accommoda avec *Danſa*. Il tomba malade le ſurlendemain, & mourut deux jours après, en 1772, déſignant Dow's hiſt. of Hind. T. 2. p. 390.

Notes pour la I. Partie.

pour son successeur *Ragogi*, fils de *Modogi* l'ainé de ses freres, mais d'une concubine.

Modogi, après avoir ratifié le Traité de son frere avec *Dansa*, partit pour *Nagpour*, Capitale du *Berar*; où, à la premiere nouvelle de la mort de *Djanogi*, *Dalia bay*, sa veuve, au lieu de se brûler, se dit enceinte & nomma pour Régent du *Berar*, & tuteur du fils qu'elle mettroit au monde, *Sambagi*, second frere du Défunt. Elle avoit ses Trésors, & étoit maitresse de toutes les Places fortes. On arma des deux côtés. La *Rani* gagna *Ismael khan*, gouverneur (de la portion) du *Berar* (appartenante à l'Empire Mogol), & *Modogi* s'attacha *Dansa*, Général de *Nizam aali*. On en vint aux mains, sans qu'il en résultat rien de décisif. A la fin *Modogi* força la *Rani* d'entrer dans *Elitchpour*, situé au Sud-Ouest de *Nagpour*, & l'y poursuivit de concert avec *Dansa*. *Sambagi*, sur ces entrefaites, gagna *Roknauddaulah*, Divan de *Nizam aali*. La *Rani* lasse de la guerre, sortit d'*Elitchpour*, & vint trouver *Modogi* pour s'accommoder avec lui. Alors ce Prince redouble ses efforts pour prendre la Place, lorsque la nouvelle de l'assassinat de *Naraïn rao* (*Nananrao*) par *Rouguenatrao* arrive; ce qui engage *Ismaelkhan* à accepter la paix que *Modogi* lui propose, le Gouverneur ne voulant pas s'attirer sur les bras *Rouguenatrao* qui le soutenoit.

The orig. and auth. narr. of the Marr. war. Lond. 1781. P. justif. n. 11. p. X.

Sambagi sort d'*Elitchpour* avec son corps de Troupes, & va du côté de *Ponin*, pour traiter avec *Rouguenatrao*, s'il en trouvoit l'occasion.

Nizam aali reconnut *Ragogi* pour Rajah de *Nagpour*, & *Rouguenatrao* envoya du côté de *Brampour*, *Tarambakrao* observer *Sambagi* dont on avoit donné les Etats au fils de *Modogi*.

Mais le Général Marate n'eut pas plûtôt appris qu'une des femmes de *Nananrao* étoit accouchée d'un fils posthume, reconnu aussitôt pour *Peschvah* à la place de son pere, qu'il quitta le parti de *Rouguenatrao*, fit un accommodement avec *Sambagi*, & s'unit à *Sakrao*, Divan de *Nananrao*

&

& à ses partisans, pour soutenir le nouveau Souverain. Ils donnerent bataille à *Rouguenatrao* & l'obligerent de fuir. Ceci se passa en 1773. Notes pour la I. Partie.

Sambagi, après son accord avec le Général *Tarambakrao*, étoit venu à *Nagpour* La *Rani*, secondée d'*Ismaelkhan*, parvint à obtenir de *Modogi*, qu'il le reconnoitroit pour *Rajah*. *Sambagi* de son côté adopta pour son fils, *Ragogi*, fils de *Modogi*, & le désigna pour son successeur, laissant au pere le maniement des affaires, comme maitre de tout. The orig. and auth. Narr. of the pref. Marr. War. p. 34. 52. 53.

Ces détails concernant *Djanogi* & les troubles que causa sa succession, sont tirés des Papiers historiques sur l'Inde, de M. Gentil, & donnés à peu près dans les termes de l'Auteur. Il ajoute: „à présent (1774—1776) plus de „brouilleries dans la famille de Djanogi, seconde branche, à laquelle doit re„venir de droit toute la succession de *Raja Ram*, Chef de la branche ainée, que „les Brahmes de la famille de *Narain rao* tiennent en prison à *Satara*."

Faisons quelques observations.

1°. Il est clair, par le récit précedent, que la Veuve de *Djanogi* n'est pas accouchée d'un Prince, quoique l'Auteur ne le dise pas. Dans ce cas *Sambagi* n'auroit pu, en adoptant *Ragogi*, & le désignant pour son successeur, frustrer l'héritier légitime: lui-même n'auroit pas été reconnu Rajah de *Nagpour*, par la famille, en 1773, au préjudice de son neveu qui l'étoit par sa naissance. Il falloit de même que *Sambagi* fut sans enfant mâle, pour pouvoir adopter *Ragogi*; & cette circonstance aura vraisemblablement déterminé la veuve de *Djanogi* à le choisir pour tuteur du fils qu'elle espéroit donner à son Mari.

2°. Si *Rajah Ram* est mort sans héritier, sa succession appartient de droit au Rajah de *Tanjaour*, descendant d'*Ekogi*, frere de *Sevagi*, bisayeul de *Ram rajah*: & ce ne peut être qu'à l'extinction de cette ligne, commençant à *Schagi*, que la succession passe à celle de *Malagi*, son frere, Oncle de *Sevagi*, & dont descend *Modogi*, Rajah de *Berar*, en 1778—1781—1783. Mem. de Rennell. p. 11. ann Regist. 1782. Lond. 1783. Hist. of Eur. p. 7. 16. 18. 26. 34.

 Les

Notes pour la I.^e Partie.

Les prétentions du *Tanjaour* feront également fondées, si l'on suppose ses Rois venus d'un fils de *Malagi*. Ce fils, nommé *Vanogi*, est l'ainé de *Bambagi*, tige des Rajahs de *Berar*.

3°. Il paroit que l'arrangement fait en faveur du fils de *Modogi*, se termina à reconnoître le pere pour Rajah de *Berar*, après la mort de *Sambagi*. The orig. and auth. narr. &c p. 92. note *. Dans les affaires avec les Anglois: la Ligue avec *Ponin*, le *Dékan*, *Heider aali khan* contre la Nation Britannique, c'est *Modogi* qui paroit seul comme Rajah de *Berar*. On observe dans la *Narrative* &c. & l'*ann. Regifter*, qu'il étoit vieux; ce qui s'accorde avec les 4 degrés, les 2 extrêmes compris, qui l'unissent à *Malagi*, avancé en âge en 1660.

On voit en même tems le fils de ce Prince, à *Catek*, près du Bengale, Ann. Regist. &c. p. 76. 88. en 1780, avec une forte armée; & en 1781, le pere & le fils facilitent le passage du renfort envoyé de *Calcutta*, par terre, au Chevalier *Eire Coote*.

4°. La Convention de famille qui devoit faire passer la succession de *Djanogi* à son neveu *Ragogi*, est fondée sur ce que, sans doute, ce Prince Ci-d. Sect. 2. §. II. étant sans héritier direct, l'avoit adopté pour son fils. Nous voyons, en 1711, les mêmes dispositions testamentaires chez les Rois Marates du Tanjaour: *Schahgi*, fils ainé d'*Ekogi*, & Neveu de *Sevagi*, n'ayant point d'enfant mâle, nomme pour son successeur le fils de son plus jeune frere, qu'il aura vraisemblablement adopté; ensuite, à la persuasion de sa mere, il casse son testament, & la laisse maitresse de placer sur le Trône, celui de ses deux freres qu'elle voudra. Dans la ligne du *Berar*, *Sambagi*, de même sans héritier direct, comme je l'ai montré, adopte pour son fils *Ragogi*, son neveu, & le nomme son successeur. Le desir de laisser son bien à un second soi-même, mais que la difference d'âge put faire regarder comme fils, quelque nom qu'on lui donnât, a introduit l'adoption chez les Indiens, surtout en faveur des Neveux: & cette disposition fait passer la proprieté des biens à celui qui en

en eſt l'objet. Voici ce que porte le *Code des Indous* donné par le ſavant M. HALHED, Chapitre 2e. *de la diviſion d'une proprieté par héritage*; Section 1e. *de l'héritage d'un pere, d'un grandpere, d'un biſayeul, & autres parens de cette nature.* "Si un homme, dit cette compilation, n'a ni fils, „ni petit-fils, ni fils de petit-fils, toute ſa proprieté va à ſon fils adoptif; ſi „ſon fils adoptif n'eſt plus, elle va au fils du fils adoptif; ſi le fils du fils adop„tif n'eſt plus, elle va au petit-fils du fils adoptif."

Notes pour la I. Partie.

A Code of Gentoo Laws &c. Lond. 1781. Trad du Samſcr· en Perſ. du Perſ. en Angl. p.25.

Je ne crains pas d'avancer, en finiſſant ces obſervations, que c'eſt à *Modogi*, Rajah de *Berar* & d'*Orixa*, que la Nation Angloiſe doit la conſervation de ſes Etats dans l'Inde. Voici comment je prouve cette aſſertion.

Le Prince Marate pouvoit faire, ou dumoins laiſſer périr l'armée du Général *Goddard*. Dès lors point de Conquêtes Angloiſes à l'Oueſt dans le *Guzarate*. *Ponin*, qui depuis 1779, a conſtamment le deſſus, écoute les François; cette partie de l'Inde Britannique eſt enlevée; *Madras* aux abois étoit hors d'état de la ſecourir: reſte donc la reſſource du *Bengale*; mais ſi *Modagi Bonſolo* s'y porte efficacément, comme avoit fait ſon pere *Ragogi* en 1743, le Chevalier Eire Coote ne peut quitter cette Province; le Corps d'Européens qu'il méne à la Côte devient néceſſaire dans le *Bengale*, le *Bahar*; l'armée noire qui le joint par terre ne reçoit plus, en 1781, les ſecours d'un ami, de la part du Rajah de *Berar*. Par là *Heider aali khan* eſt le maitre dans le Carnate, ſans avoir à redouter *Nizam aali*, s'il ſe ſéparoit de la ligue; les François de Pondichery ne ſont point desarmés, privés de leurs Chellingues, &c. de leurs Magaſins; & M. Orves, en arrivant à la Côte de Coromandel, trouve tout ce qu'il lui faut pour ſon eſcadre. Le *Carnate*, les cinq *Serkars* du Nord, tout eſt conquis juſqu'au *Bengale*, qui ſubit bientôt le ſort des deux Côtes.

C'eſt donc à l'humanité d'un honnête homme, *Modagi Bonſolo*, que les Anglois, je le repete, doivent leur exiſtence dans l'Inde. Puiſſe l'exemple d'un Rajah Indou, les déterminer enfin à faire des ſacrifices à la probité!

 Cepen-

Nötes pour la I. Partie.
Gaz. de Fr. 2e. Sept. 1783.
The orig. and auth. Narr. of the pref. marr. war. p. 147. 152

Cependant, je l'avouerai, il falloit une tête à ce grand Corps, la Ligue des quatre Puiſſances Indiennes contre les Anglois, dont on attribue le projet à *Nairſing*, premier Miniſtre d'*Heider aali.* Du Pleix l'eût été, cette Tête; mais où trouver un Dupleix!

J'ajoute, car je reconnoitrai toujours hautement le mérite éminent, quoique tâché de violence, d'injuſtice; j'ajoute que l'Angleterre a des obligations inappréciables, à l'Homme d'Etat, Hastings, qui, du Bengale, à conſideré, l'oeil tranquille, le détraquement de cette énorme Machine, l'Empire Britannique, & qui, en appliquant à propos le remede, donnant des ſecours à tems, a ſçu, placé à une *diſtance immenſe*, en retarder l'entiere deſtruction. Son rappel eſt la ruine de la Domination Angloiſe dans l'Inde, comme celui du grand homme, qu'il a pris pour modèle, Dupleix, a amené la perte de l'Inde pour les François.

Gaz. de Fr. 4. fev. 22. mars. 1785.

Ainſi les Nations ſe puniſſent elles-mêmes du degré de grandeur auquel des hommes uniques dans leur ſiecle, les ont élevées; en ſe privant de leurs ſervices au moment où eux ſeuls peuvent faire ceſſer, ſans expoſer l'Etat, l'ébranlement général cauſé par leurs projets vaſtes, mais trop ſouvent injuſtes, ou mêlés de circonſtances odieuſes & illégales. Le Marchand fonde les Colonies de Commerce, le Lord les détruit.

Je reprends le récit du Marate *Gopalrao*.

„Modogi en eſt maintenant Miniſtre (de Sambagi, ſon frere) pour „les Finances; & ſon fils Ragotgi, ſon ſucceſſeur.

„Bambadgi eſt au ſervice de Radja Ram, que les *Miniſtres* de Naтainrao tiennent enfermé.“

Ainſi *Sambagi* étoit Rajah de *Berar* en 1776, tems où la note de *Gopalrao* a été donnée.

M.

M. RENNELL nous apprend en 1783 que *Cattek*, *Rattempour* & *Sumbulpour* étoient gouvernés par *Bambagi*, à peu près comme tributaire de *Modagi*, son frere. Notes pour la I. Partie. Mem. p. 12.

„Les Brahmes de la famille de Balagirao ou Nanagi, qui sont aujourd„hui à la tête des Marates, n'étoient autrefois que les Divans ou Ministres des „descendans de Chadgi. On les appele encore Peschvas, c'est à dire, qui „va devant, parce que, quand le Prince de cette famille sortoit, ils alloient „toujours devant lui.“

Le sens de ce titre a changé: on entend maintenant par *Peschvah* des Marates, celui qui va devant la Nation, qui la conduit, le Chef de l'Empire.

„Ce sont des Usurpateurs qui tiennent leur Souverain enfermé dans „Satara.“

Voici l'Etat de l'Administration Marate, en février 1779, selon *Bombaye*.

Madourao Narraïn (*Nanan rao Savaïe*), *Peschvah*. The orig. and auth. Narr. of the pres. Marr. war. p. 93. 112.

Sevagi rao, fils (adoptif) de *Ragouba*, *Naeb* (Lieutenant).

Modagi Scindia & *Holkar*, agissant pour *Sevagi rao*.

Ragouba, abandonne le Gouvernement & va résider avec un *Jaguire* à *Jassi*.

Nana fernès & *Sacaram* (*Saka rao*) conduisent les affaires du Gouvernement comme Ministres, tirant leur autorité de *Scindia* & d'*Holkar*.

Notes pour la I. Partie.

§. II.

(**) Voyez ci-devant, *Préface*, §. I. *note* (*c*.)

SUR LES SIKS.

Voy. fur les Siks Dow's hift. of Hind. T. 2. p. 383-385. Tr. fr. abr p. 167-171. Mem. de Renn. p. 8. 9.

„Les Siks font idolâtres & de Cafte Radjepoute, & par conféquent „toujours habitans de l'Inde, dans la Province de Lahor, où ils ont „commencé à fe faire connoître avec plus de réputation depuis près „d'un fiecle, au Nord-Oueft de Dehli, & à 200 Coffes de cette Ca„pitale."

Abr. Roger de la vie & des moeurs des Bramines. Ch. 1. p. 1-12.

On fait que *Radjepoute* fignifie *fils de Rajah* (*rajah pathré* en Samskrétan); & que les quatre Caftes des Indous font, les *Brahmes*, Prêtres; les *Settreas* ou *Katteries*, Militaires; les *Weinsjas*, Commerçans; & les *Soudraes*, ou *Schoutres*, Laboureurs, Ouvriers &c.

„Les Radjepouts fe difent defcendans des Katteries, feconde Cafte „parmi les Indiens, dont bien des Souverains font fortis. Ce font les plus „reconnus pour la bravoure parmi les Indiens. La fable ou l'hiftoire ancien„ne des Indiens, dit que leurs ancêtres, du tems de la 4[e]. Incarnation de Ram, „en moitie tigre & moitié homme, fous le nom de Narfing Outan, fe trou„verent à 21 batailles, où ils furent mis en déroute & presque détruits par „Ram; qu'après tant de pertes, ils fe retirerent dans la Province de Lahor; „que dans la fuite les Patanes s'étant emparés du pays, les foumirent à leur „puiffance, & de là par fucceffion de tems, le Mogol."

lit. cit. p. 158. 160. 359. 360.

L'Auteur confond ici les apparitions de *Vifchnou* fous la forme de Sanglier (la 3[e].), & fous celle de Lion (la 4[e]). En Samskretan, *Nar* fignifie *homme*. *Simhouam*, *Sinhaha*, *Singham*, *lion*. Ce qu'il a écrit *Outan* eft *Vara Schoutar*, compofé de *Vara*, *fanglier* & de *Schatrouhanta*, *victorieux*, en Samskrétam.

L'appa-

L'apparition du Dieu sous la forme de *Narsingue* étoit pour punir un petit Roi, qui maltraitoit cruellement son fils, parce qu'il avoit continuellement à la bouche le nom de la Divinité, *Ram, Ram*. Notes pour la I. Partie.

Les *Patanes* dont il est ici question, sont les *Ghorides*, Maitres de *Lahor* &c. vers la fin du 12^e^. siecle; les Mogols, sont ceux de *Tamerlan*, dans le 14^e^. siecle & suivans.

„Ils (ces Rajepouts) suivirent toujours la doctrine des Brahmes, & „le second Bed, donné à la seconde Caste, fut comme leur livre Divin.“

Les 4 *Vedams* ou *Beids* (selon la prononciation du Nord de l'Inde) sont le *Rak Beid*, le *Djedjr Beid*, le *Sam Beid* & l'*Athrban Beid*. *Vedaha* signifie en Samskrétam, *la Loi*, ou *le livre de la Loi*. Selon la Préface de l'*Oupnekhat* „*le Rak Bheid est un livre Divin, où la mesure des let*„*tres de chaque quatre Messraas* (chaque Quatrain) *au nombre est égale;* „*le Djedjr Beid est la Parole Divine, où les lettres de chaque quatre Mes*„*sraas, au nombre ne sont pas égales; & le Sam Beid est la Parole Di*„*vine que l'on lit avec consonance* (rime); *l'Athrban Beid est le quatrie*„*me Livre Divin.*“ id. p. 35. Dow's Hist. of Hind. T. I. Differt. p. 28-30. Tr. fr. abr. p. 19. 20. & Oupnekhat &c. ou Brahédarangue.

L'attribution de tel *Beid* à telle ou telle Caste est arbitraire: chacun de ces quatre livres renferme des choses qui les regardent toutes.

„Sur la fin du Regne d'Alemguir Premier, il y a plus d'un siecle; „car il commença à regner en 1658, un Religieux nommé Nanek, célebre „dans la Province de Lahor par sa douceur, son humanité & son desinteres„sement; mit au jour une nouvelle doctrine, & peu à peu se forma un par„ti, dont Gobindsingue, son Disciple, fut le premier Chef. Nanek fut ap„pelé Goarou, Maitre; & ses partisans, Sinks ou Siks, c'est à dire Disciples.“

On a en Maure la vie de ce Patriarche des *Siks*. C'est un des Manuscrits dont M. Gentil a enrichi la Bibliotheque du Roi. Lorsque mes occupations me le permettront, j'en publierai la traduction ou dumoins l'extrait.

Notes pour la I. Partie.

Gourou signifie *maitre* en Samskrétam, & *Sevakaha*, *serviteur*.

„Ils (les Siks) rejetent les dix-huit Pourans ou livres de la Gentilité, „regardant comme fable tout ce qu'on dit de Brahma, de Bischen & de Ma„hadeou, dont ils nient la divinité."

Pouranam, en Samskrétam, signifie *science*, comme *Schastram*, *histoire*, *récit en vers*. Les 18 *Pourans* sont les 18 livres de l'histoire Mythologique des Indous, postérieurs de beaucoup aux *Vedes*.

On sait que *Brahma*, *Créateur*; *Bischen* ou *Vischnou*, *Conservateur*; & *Routren*, ou *Isvaren*, ou *Mahadeo*, *Destructeur*; considerés séparement sous chacun de ces attributs, sont les trois premiers Agens du second ordre, dans la Théologie Indienne.

„Ils n'admettent qu'un seul Dieu, digne de l'adoration de tous les „hommes."

L'Unité de Dieu n'est pas une Doctrine nouvelle chez les Indous: mais la traduction de l'*Oupnekhat* en Persan a pu la répandre davantage, les livres *Samskrétans* étant entendus de peu de personnes. Cette traduction est de l'an 1067 de l'Hégire, 1656 de l'Ere chrétienne, deux années avant le regne d'Aurengzebe: par conséquent elle existoit depuis longtems, lorsque *Nanek* a paru. On se rappele que le second *Beid*, le *Djedjer* est donné pour le Livre Divin des Ragepouts, des Siks.

Legisl. Orient. p. 21. 309.

Voici sur l'unité du Premier Etre, trois passages tirés de ce *Beid*, du 3e. & du 1r., que le lecteur sera bien aise de trouver ici. Je reserve pour la 2e. Partie de cet ouvrage, à l'endroit de *Benarès*, un long morceau de l'*Oupnekhat* qui traite de la même matiere.

„*On doit observer d'abord*, dit l'Auteur Italien qui me fournit ces trois „passages, *que chez les Gentils la Religion est libre.* - - - - - *Ceux qui* „*sont opposés aux Brahmes, quoiqu'également payens, rapportent comme* „*sentences* (sentenze) *du Sam Beid & du Giugiur Beid les paroles sui*„*vantes.*"

Hors

Hors un ſeul Dieu, il n'y a pas d'autre Dieu. Excepté le ſacrifice Param gioti (Dieu de la lumiere ſuprâme, mais matérielle) il n'y a pas d'autre ſacrifice, ni qui ſoit dû (ſi conviene) *à aucun autre. A faire le ſacrifice à Barmah, ou à Mahadeo, il n'y a aucun mérite; au contraire c'eſt un grand péché; on ne doit même employer* (pigliare) *leur nom en aucune maniere. Dans le genre humain il n'y a jamais eu d'homme plus impudique* (diſoneſto) *que Mahadeo, ni plus grand pécheur que lui: ainſi (paroles des mêmes Beids), nous devons tous le regarder comme un Demon; & comme c'eſt un péché de faire le ſacrifice au Demon, c'eſt de même un péché de faire le ſacrifice à Mahadeo.*

Le même Sam Beid continue:

Barmah, Mahadeo & tous les autres Dieux ne ſont autre choſe que de purs hommes (& le Maitre qui inſtruit le Diſciple, conclud): pourquoi donc les appelles-tu Dieux? Biſchnou & Mahadeo ont toujours été enfoncés (involti) *dans les péchés. Ne ſais-tu pas qu'il n'y a qu'un Dieu, & qu'il ne peut y en avoir d'autres? en quel lieu as-tu trouvé deux Dieux? hors un ſeul Dieu, envain tu en cherches d'autres.*

Dans le Giurgiur Bed & le Rag Bed, le Maitre dit au Diſciple:

O homme inſenſé! pourquoi fais-tu le ſacrifice au Demon? cette figure que tu conſerves n'eſt pas (non è già) *Dieu. Et comment pourroit-elle être Dieu, s'il n'y a pas d'autre Dieu que Paramgioti?*

En Samskrétam *param* ſignifie *grand*; & *Dyourta*, *éclair*. De là le mot *Paramgiota*, qui pris pour le Premier Etre, le Seul Dieu, déſigne, dans la Théologie Indienne, la Lumiere ſuprême, immatérielle & matérielle; la lumiere univerſelle, ſource de tout ce qui exiſte.

Les paſſages précedens, traduits littéralement, ſont tirés d'un ouvrage Italien Manuſcrit très curieux, compoſé en 1770, par le P. MARCO

Notes pour la I. Partie.

DALLA TOMBA, Capucin, Miſſionnaire du Tibet, qui a paſſé plus de 17 ans, dans le pays; inſtruit par un Brahme de l'Univerſité de *Benarès*, & qui avoit à ſa diſpoſition la Bibliotheque du Roi de *Betia*.

Cet ouvrage a pour titre: *Oſſervationi ſopra le Relationi che fa M. Holwell Ingleſe de gl' Evenementi iſtorici ed intereſſanti toccanti le Provincie del Bengale e dell' Imperio del Grand Mogol del Indoſtano. Particolarmente ſopra la 2ª. Parte del ſuo Libro, in cui tratta della Mythologia, Feſte & Digiuni de gli Indiani, che ſieguono il libro, chegli chiama Shaſta, tradotto in francheſe e ſtampato in Amſterdam nel 1763.*

L'Auteur, dans le Morceau que j'ai reçu à Paris, le 25 Octobre 1784, ne diſcute que la Partie mythologique de l'ouvrage de M. Holwell. M. ETIENNE BORGIA, Sécretaire de la Congrégation de la Propagande, l'avoit placé le 12 Fevrier 1775, dans ſa Bibliotheque à Velitri. Guidé par l'amour éclairé qu'il a pour les lettres, ce ſavant Prélat, jugeant bien de quelle utilité un pareil ouvrage pourroit m'être dans le cours de mes travaux, de lui-même, ſans que je l'euſſe demandé, il a eu la bonté de me l'envoyer de Rome a).

C'eſt

a) Ce digne & ſavant Prélat a été décoré de la Pourpre l'année derniere 1785: récompenſe bien due à ſon rare mérite, à ſes utiles travaux. Prince de l'Egliſe, maintenant, il n'eſt plus Sécrétaire de la Congrégation de la Propagande; mais il n'en ſera pas moins à portée de ſuivre ſon penchant à favoriſer en toute occaſion le progrès des lettres & les travaux de ceux qui les cultivent. Ayant eu, comme M. Anquetil, l'avantage d'en éprouver les heureux effets, je ne puis m'empêcher d'en témoigner ici publiquement ma reconnoiſſance. Je prierai même les Voyageurs éclairés qui viſitent l'Italie, de porter leur attention ſur le Muſée de M. le Cardinal de BORGIA à Velletri, d'où M. Anquetil a reçu le Manuſcrit dont il a été queſtion. Je ſais, en partie par une lettre de ſon Eminence, qu'il eſt riche encore en curioſités orientales, quoique la Congrégation de la Propagande en ait dejà reçu pluſieurs en préſent. On y trouvera, par exemple, des peintures très rares qui repréſentent les fameuſes Incarnations des Divinités de l'Inde: ces peintures faites

C'est le second service littéraire que je dois à la Capitale du Monde Chrétien. Le premier est trop important, pour que je ne saisisse pas l'occasion d'en dire ici deux mots Je rapporterai le fait, sans épithétes ni réflexions. Notes pour la I. Partie.

Au commencement d'Octobre 1783, j'ai demandé au PAPE un Dictionnaire Indien Manuscrit, déposé en 1704 à la Bibliotheque de la Propagande. Cet ouvrage a pour titre: *Thesaurus linguæ Indianæ*, & est à 4 colonnes; le Latin, l'Indoustan en caracteres *Nagris*, le François, & la lecture de l'Indoustan. L'auteur, le P. FRANÇOIS MARIE DE TOURS, Missionnaire Capucin, l'a composé à *Surate* en 1703. J'en avois vu un abregé dans cette ville, en 1758. M. le Comte de VERGENNES, Ministre & Sécrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangeres a bien voulu envoyer mes lettres, les appuyer; c'est à dire qu'il a fait lui-même la demande. Le Cardinal DE BERNIS s'est chargé de la proposition, de la négociation à Rome; le Cardinal ANTONELLI a secondé, ainsi que le Prélat BORGIA, la demande de l'Ambassadeur de France; & le St. Pere (PIE VI) a ordonné, faveur jusqu'alors sans exemple, que l'Original même seroit envoyé sur le champ. Tout cela s'est fait sans perdre un jour de Courier. Je l'ai reçu par la Poste le 14 decembre de la même année 1783. Alphah. Bramhanic. Rom. 1771. p. XXI. XXII.

 C'est

faites sur les lieux, par des Artistes du pays très versés dans la Mythologie de l'Indoustan, sont préferables de beaucoup aux dessins de ces Incarnations, qui ont été gravés. Deux autres Peintures très remarquables du Cabinet Borgia, qui déjà ont été gravées sur deux grandes feuilles, sous les yeux de l'illustre Possesseur, sont celles qui, autant que j'en puis juger sans explication, représentent presque tout le Systeme cosmogonique & mythologique du Tibet: l'une porte en latin l'inscription suivante: CYCLUS TRANSMIGRATIONUM *ex Theologia Lhamarum, ex Linteo quod fixum est Velitris in Museo Borgiano Pictor Tibetanus Jon-de La-hu-ri ex Archetypa sacro in Lhapprangа Lassensi asservato coloribus expressit.* L'autre celle-ci: FIGURA MUNDI TIBETANI *ex linteo &c. ut sup.* On voit sur la première les noms des 12 Constellations & quelques autres mots en Caracteres Tibétans. (*Bernoulli*).

Notes pour la I. Partie. C'est un volume in-folio de 900 pages. S'il lui étoit arrivé accident en route, la perte étoit à jamais irréparable. Je l'avois pour quatre mois. Je l'ai copié en entier, à une virgule près, la colonne *Nagrie* comme les autres; & l'ai rendu au bout de trois mois, le 12 Mars 1784. La Religion éclairée sera toujours le soutien des Lettres: le fanatisme seul redoute le progrès des connoissances humaines.

Je reprends l'Article des *Siks*.

„Les Siks grossiers regardent cependant Nanek comme un Dieu, au „rapport du P. Tiefentaller Jésuite. Ils n'admettent ni images, ni sculptu„res. Ils portent au col un chapelet de 109 grains. Pauvres & riches, ils „sont toujours vêtus de bleu. La plus grande partie parmi eux, laissent „croître la barbe, & on les nomme Colsa; les autres se font raser, & por„tent la moustache: ceux-ci se nomment Colassa."

On verra à la fin de la 2e. Partie de cet ouvrage, Note (B) que le P. TIEFENTALLER a écrit sur la Réligion Indienne. Le mot *Dieu* est fort, mais n'a rien d'étonnant en parlant de l'opinion que les *Siks* grossiers peuvent avoir de *Nanek:* partout, ce qu'on appele proprement *peuple*, est à peu près idolâtre; & le peuple s'étend du sceptre à la houlette.

Je n'ai trouvé, ni dans le Samskrétam, ni dans l'Indoustan, le sens des mots *Colsa* & *Colassa*: seulement en Samskrétam *Kalouchaha* signifie *saleté*, *crasse*. En Persan *Koseh* désigne un homme qui a peu ou point de barbe; & *Kosch*, *Koschesch*, signifie *moustache*.

„Ils (les Siks) sont bons soldats par les guerres continuelles qu'ils ont „eu à soutenir, tant contre Aabdali Ahmedchah, que contre les Gouverneurs „Mogols. Leurs armes sont la lance, le sabre & le bouclier. Ils ont une „haine marquée contre les Mahometans, & ont soutenu plusieurs guerres „contre eux."

„Après

„Après la mort de Nanek Gourou, qu'ils regardent comme leur pa- „triarche, Gobinsingue, son plus célebre Disciple, se voyant à la tête d'une „populace immense, qui venoit tous les ans se rassembler aux environs d'un „grand étang, qu'ils regardoient comme sacré, par le séjour qu'y avoit „fait Nanek leur Maitre, attaque Lahor & le pille, défait le Gouverneur de „Sarhind, Vasirkhan, & s'empare de ses trésors, de son artillerie & de ses ba- „gages.“ Notes pour la I. Partie.

„Cha Alem ou Bahadour chah regnoit pour lors & envoya contre lui. „Il fut battu & forcé de s'enfermer dans Talvandi, d'où il s'enfuit seul à che- „val. Talvandi fut aussitôt enlevé, & tous les Siks massacrés. On le rasa l'an „1122 de l'Hegire (1710 de J. C.). Gobinsingue s'étoit retiré dans les Monta- „gnes de Djammou, d'où il revint à Talvandi, sous le regne de Farouksiar, en „1129 de l'Hegire, & le rebâtit, sous le nom de Lohagar, à la tête de cent- „mille des siens, & ravagea de là tout le pays. Trois Gouverneurs de Lahor „périrent dans ces guerres.“

M. Gentil, dans ses Papiers historiques sur l'Inde, rapporte plus en détail les défaites & les progrès des *Siks*, de *Schah aalem*, fils d'*Aurengzebe*, de *Faroukhsiar:* il s'exprime ainsi à l'année 1121 de l'Hegire, 1709 de J. C.

„Dans le Mois de *Schawal* il (Schah aalem) marcha contre le Rana „(d'Odeipour), pour le punir de son manque de foi & de sa révolte. Les Siks, „sectateurs de Nanek, pillent le pays de Lahor, attaquent Vasirkhan, gouver- „neur de Sarhind, le tuent & s'emparent de ses trésors, de son artillerie & „de tous ses bagages.“

„Cha aalem envoya ordre à toutes ses troupes des environs de la Pro- „vince, de se joindre & de courir sur les Siks. Pour lui il marche au plus „pressé. Il court contre le Rana, qui fait sa paix, & ensuite revient sur „les Siks.“

„Gobind,

Notes pour la I. Partie.

„Gobind, leur Chef, à l'approche de Cha alem, abandonne tout ce „qu'il avoit pris, & vient à Sarhind. Rouſtouns del khan & Firoz khan, qu'on „avoit envoyés reconnoitre le pays, rencontrent les Siks, les attaquent, & les „battent. Ils quittent Sarhind, & vont s'enfermer dans Talvandi, de l'autre „côté du Soutladje, qu'ils avoient fortifié. Peu de tems après Cha aalem „les inveſtit, & fait canonner la Place pendant quinze jours. Gobind crai„gnant d'être enfin pris, s'enfuit à cheval par un endroit qui n'étoit pas gardé „des ennemis; & abandonnant les Siks à la merci des aſſiegans, tout ce „qui reſte dans la Place fut maſſacré, & Talvandi démoli."

„En 1129 de l'Hegire (1716 de J. C.) Gobindſingue, Chef des Siks, „retiré dans les montagnes de Djammou, toujours inquieté par le Rajah, „qui faiſoit ſon poſſible pour le prendre, revint à Talvandi, le rebatit, & le „nomma Louagar. Il y aſſembla tous les Siks, au nombre de cent-mille, „& ravagea tout le pays. Trois Gouverneurs de Lahor périrent dans cette „guerre."

Je ne trouve dans les Cartes modernes ni *Talvandi* ni *Lohagar*: en Indouſtan ce dernier nom ſignifie *montagne* ou *ville de fer*. Cet endroit étoit ſitué, comme on vient de le voir, de l'autre côté du *Satlage* & ne devoit pas être éloigné des monts *Djammou*, continuation, à l'Oueſt, du *Kamaoun*, qui eſt au Nord de *Sarhind*. C'eſt peut-être le *Tulloom* de la Carte de M. Rennell. *Tarvar*, *Talvar*, ou *Talvand*, en Indouſtan, ſignifie *ſabre*; de là peut-être la légende *Sabre &c.*, qu'on verra plus bas, gravée ſur la monnoye que *Gobinſingue* fit frapper à *Lohagar*.

„Abdouſſamad khan, continue le précis de M. Gentil, Gouverneur „de la Province, en raſſemble toutes les forces, & marche contre les Rebel„les. Pendant trois mois il y eut pluſieurs combats, qui forcerent Gobin„ſingue à s'enfermer dans la nouvelle forteresse de Lohagar; où il eſt aſſie„gé & forcé à ſe rendre avec ſa femme, ſon fils & trois cens Siks. Ils ſont

„conduits

„conduits à Dehli. Son fils & sa femme enceinte sont remis à la garde de „Darbarkhan, Eunuque du Palais; & Gobinsingue avec les 300 Siks, au „Lieutenant de Police, qui, tous les jours, faisoit couper la tête à dix d'en„tre eux, en plein Marché, sur leur refus de se faire Musulmans. Tous „préfererent la mort à ce changement de Religion. Faroukhsiar fit differer „la mort de Gobinsingue, parce qu'il vouloit le voir & l'interroger sur sa „prétendue Divinité. A la fin, lui ayant envoyé demander, s'il ne voyoit „pas bien qu'il étoit homme, par tout ce qui venoit de lui arriver, & celui„ci n'y ayant rien répondu, son exécution fut ordonnée; & aussitôt lui & „son fils eurent la tête tranchée. Le peuple de Dehli pleura leur mort."

„Gobinsingue avoit fait battre monnoye à Lohagar: sur laquelle étoit „gravé, en Caracteres Indiens, Sabre & Victoire, d'un côté, & de l'autre, „Gobind Gourou."

„Après la mort de Gobind & depuis celle d'Adinabeguekhan, qui les „avoit totalement réduits à ne plus remuer, les Siks se sont assemblés & ont „repris figure dans les affaires. Ils ont battu Aabdali & les Gouverneurs „Mogols contre lesquels ils ont eu plusieurs guerres pendant plusieurs an„nées, au bout desquelles ils se sont emparés de toute la province de La„hor, dont les principaux Chefs se sont partagés les districts, & d'où ils „font continuellement des incursions jusqu'aux environs de Dehli."

„Djessingue succeda à Gobinsingue, & fit battre monnoye à Lahor, „où étoient gravés ces deux vers Persans:

„*Siccazad dar djehan ze fasel akal*
„*tact Ahmad guerest Djessa kalal.*

„(le foible) Djessingue, par la grace de Dieu (du Dieu suprême, *hak aal*), „s'est emparé du Trône d'Ahmad & a fait frapper cette piece dans l'U„nivers."

 Les

Notes pour la I. Partie.

Les faits qui précedent, ou qui suivent la prise & la mort de *Gobinsingue* sont plus circonstanciés dans les *Papiers historiques sur l'Inde* de M. Gentil.

„Faroukhsiar, dit ce Voyageur instruit, pour venger la mort des „siens envoye Abdoussamadkhan pour s'opposer à ces ravages (des Siks) & „enjoint au Gouverneur de Sarhind de se joindre à lui avec toutes ses for„ces. Dès qu'il fut arrivé à Lahor, il fit publier un ban, par lequel il som„ma tout bon Musulman de prendre les armes, & de se joindre à lui, pour „faire la guerre à Gobinsingue. Il ramasse environ cinq mille Cavaliers, dix„mille pietons, avec lesquels il marche contre ce rebelle. Chacun des deux „Chefs se fortifie dans son camp. On se canonne de part & d'autre pen„dant trois mois, après lesquels Gobinsingue rentra dans Louhagar.

„Abdoussamadkhan le poursuivit & entoura si bien la Place, qu'il „ne pouvoit y entrer aucun vivre. Après onze mois de siege, faute de vi„vres, Gobinsingue se rendit avec toute sa famille & 300 Siks. Les autres „etoient péris de faim, ou avoient trouvé le moyen de se sauver. Abdous„samadkhan les fit tous conduire à Dehli, sous l'escorte de son fils Zeke„riakhan."

„Le fils & la femme de Gobinzingue, laquelle étoit enceinte, furent „remis à l'Eunuque Darbarkhan. Gobinsingue & les 300 Siks, au Cotoual, „qui tous les jours faisoit couper la tête à dix d'entr'eux, en plein marché, „lorsqu'ils refusoient de se faire Musulmans. Presque tous préfererent la „mort à ce changement de Religion. Faroukhsiar fit differer la mort de Go„binsingue, parce qu'il vouloit le voir & l'interroger sur sa prétendue Di„vinité. A la fin il lui envoya dire, s'il ne voyoit pas bien qu'il étoit hom„me, par tout ce qui venoit de lui arriver. Il ne fit aucune réponse. Et „aussitôt l'ordre fut donné de lui trancher la tête, ainsi qu'à son fils. Le peu„ple de Dehli pleura leur mort."

„Zeke-

„Zekeriakhan fut fait Sept Azari & nommé Bahadour Gouverneur de „Tatta & du Moultan; & son pere Abdussamadkhan, Gouverneur de Lahor „& de Cachemire. Les Siks resterent tranquilles jusqu'à la mort de Mou- „hammed Schah. - - - - -" Notes pour la I. Partie.

„En 1171 de l'Hegire (1757 de J. C.), le Visir Gazi ouddinkhan, pour „occuper les Marates, qu'il avoit appelés, les envoye contre Teimour Schah „(qu' Aabdali, Empereur des Patanes, son pere, avoit laissé Souverain à La- „hor, avec Djehankhan pour Visir). Adinabegkhan bat Djehankhan, qui „se replie sur Lahor, appele les Siks à son secours, prend avec lui Teimour „Schah, & marche contre Adinabegkhan. Ce dernier prend Sarhind, & en „fait le Gouverneur prisonnier: Il se joint aux Marates. D'abord ils chassent „les Siks qu'ils rencontrent venant au secours de Djehankhan, & ensuite con- „tinuent leur marche vers Lahor, où ils entrent sans coup ferir. Djehan- „khan s'étant retiré à Kateki, les Marates marchent à sa poursuite, & sont „battus à deux Cosses de Lahor, où ils sont forcés de rentrer. Adinabeg- „khan fait aussitôt partir 12,000 Cavaliers sous les ordres de son Lieutenant „Mirazizekhan, qui ayant atteint Djehankhan, lui donne bataille & la „gagne - - - - -"

„En 1177 de l'Hegire, (1763 de J. C.) Aabdali revient dans l'Indou- „stan, jusqu'à Jaueffer, où il bat les Siks, & retourne après dans ses Etats."

„En 1178 de l'Hegire (1764 de J. C.) Gaziouddinkhan se lie avec les „Marates, les Djats, & les Siks, & vient attaquer Nadjibkhan (placé par „Aabdali) dans Dehli. Il s'y défend si bien, qu'il les force à lui accorder „la paix."

„M. Dow, écrivant en 1768, donne pour Général d'armée aux Siks „*Jessaritsingue*: est-ce le même Chef que *Djessingue*? il nomme encore *Ni-* „*tehsingue*, comme un personnage fort consideré dans cette Nation. Hist. of Hindost. T. 2. p. 384.

Notes pour la I. Partie.

Peut-être la ville nommée *Jaïeſſer* dans les *Papiers hiſtoriques* de M. Gentil, eſt-elle *Gaugur*, au Sud-Eſt, près de *Sarhind*, ou *Ghianaur*, au Nord-Oueſt de Dehli, peu éloigné de cette ville.

„Les Siks, pourſuit M. Gentil dans ſon Précis, ſont aujourdhui très „nombreux, & admettent dans leur Secte ou Societé Républicaine toute „ſorte de Religions, comme les Beraguis & les Saniaſſis admettent dans la leur „toute ſorte de Gentils.“

Les *Beraguis* & les *Saniaſſis* ſont des Spirituels qui renonçant au Monde, à tous les plaiſirs, toutes les impreſſions des ſens, pour s'élever à la contemplation de l'Etre Univerſel, ſont audeſſus des pratiques qui forment l'extérieur de la Religion Indienne. Il y a de vrais & de faux *Saniaſſis*; & la fourberie de ceux-ci, donne occaſion au peuple, particulierement aux Etrangers, de calomnier les premiers.

„Quand ils reçoivent quelqu'un au nombre des Siks; le Recevant, ha„billé de bleu, fait apporter devant lui un grand baſſin plein d'eau. Il s'y „lave les pieds, s'y racle les ongles, & fait boire de cette eau à celui qui „veut être Sik, qui laiſſe venir ſa barbe & ſes cheveux pour ne plus les „couper. Après leur réception ils crient à haute voix: vive Djeſſingue „(principal Chef des Siks), notre maitre! enſuite les anciens Siks lui donnent „à manger; & tout ce qu'il mange eſt remué avec une dent de Sanglier. „Cette derniere cérémonie ſe fait ſurtout au Muſulman qui ſe fait Sik, afin „qu'il n'ait point de repugnance pour le cochon.“

Cette dent de Sanglier peut être un reſte de pratique mythologique, relatif à l'Incarnation de Viſchnou en Sanglier.

„Les Siks ſont aujourdhui les remparts de l'Empire Mogol, pour em„pêcher les ſucceſſeurs d'Aabdali de venir s'emparer de Dehli. Ils ſont tou„jours en armes, & maitres de la Province de Lahor, du Moultan &c.“

lib. & loc. cit.

M. Dow nous apprend qu'en cas de beſoin ils peuvent mettre ſur pied 60,000 bons Cavaliers.

Les

Les Réformes en fait de religion, n'ont pas toutes l'origine de celle des *Siks*; elles ne procurent pas toutes le même avantage au pays qui les embrasse ou qu'elles avoisinent. Mais, en général, à quelque distance du Chef, plusieurs de son vivant, elles s'établissent & se soutiennent par les mêmes moyens, & elles ont toutes leurs martyrs, comme celle des *Siks* en *Gobinsingue* & ses trois cens Sectateurs. Notes pour la I. Partie,

Au reste il faut observer, quand les relations disent: les Siks ravagerent tout le pays, que ce sont des Mahometans qui parlent, des Mogols: de même leurs Ecrivains ne désignent jamais les Marates que sous le nom de *Gahnims*, *pillards*, *voleurs*. Alemguir namah par Mohamm. Saki, fol. 42. 134. verso.

J'aime la fin de *Gobinsingue*: elle a quelque chose de grand, de sublime. Cette Divinité à laquelle l'Empereur Mogol ne comprenoit rien, ne devoit rien comprendre, n'étoit que l'identification avec l'Etre Universel, produite dès cette vie, selon les *Beids;* l'exemption de tous les besoins, par le domaine absolu sur les sens externes & internes: c'étoit l'anéantissement dans la source de tout ce qui existe.

Le *Ragepoute* fait pendant onze mois une résistance opiniatre: il a vu périr, mourir de faim la plus grande partie de ses troupes. En se rendant avec 300 Siks, il facilite l'évasion des autres; il conserve la vie à sa femme qui est enceinte. Dix de ses Disciples exécutés à la fois, chaque jour, sont autant de coups qu'on croit lui porter.

L'Heure de *Gobinsingue* arrive. Le Monarque le plaisante sur sa prétendue divinité: le Sage ne répond rien; on ne raisonne pas avec les bourreaux.

Le Chef des *Siks* perd en silence, par la main de l'exécuteur, la forme sous laquelle la Grande Ame lui a donné de paroître, en ce bas monde; & le peuple de Dehli, qui ne partage pas les interêts du Souverain, ne voit dans ce personnage, que le modèle inimitable d'un dépouillement, qu'il admire en pleurant sa mort.

§. III.

Notes pour la I. Partie.

(***) Voyez ci-devant, *Préface*, *§. I. note* (*d*).

SUR LES DJATS.

Voy. fur les Djats, Dow's Hift. of Hind. T. 2. p. 387. 388. Tr. fr. abr p. 175-178. Mem. de Renn. p. 8.

„Les Djats font de la Cafte des Souders, defcendans de Soud, Chef „de la 4e. Cafte des Indouftans, qui naquit d'un pied de Brama."

Moeurs des Bramines p. 17.

Les Brahmes, dit ABRAHAM ROGER, *croyent que les autres lignes tirent auffi leur extraction de lui* (*Brahma*), *mais néanmoins qu'ils* (eux *Brahmes*) *ont le nom de Bramma, à caufe qu'ils font fortis de la principale branche d'icelles, nommément du chef; mais que les Setreas font fortis de fes bras; les Weinfjas, de fes cuiffes, & les Soudras de fes pieds: ce qui fert de preuve aux Brahmes, pour montrer leur dignité par deffus les autres lignées.*

Voilà chez les Indiens, un fondement théologique de nobleffe. Mais nous, Chrétiens, qui croyons tous defcendre d'un feul homme, & de la même maniere, fur quoi pouvons nous appuyer des prétentions, que ni la Nature, ni la Religion, ni l'hiftoire ne nous ont point indiquées? Voici ce que j'écrivois en 1781, au fujet d'*Heider aali khan*, foldat de fortune, dans un ouvrage qui n'a pas été imprimé.

Seneque, Lettre 4e.

„C'eft une confolation pour l'efpece humaine, dégradée par ces di„ftinctions odieufes de *noble*, de *roturier*, lorsque la fortune, aidant le mé„rite, place fur le Trône, le fujet né fur le fumier. Eh! n'eft-ce pas là le „berceau des plus grandes maifons de l'Univers! le calcul eft exact: depuis „le Monarque affis fous le dais, jufqu'au pauvre qui rampe dans la fange, „remontant à Noë, nous fommes tous, à trois générations par fiecle, pa„rens au 123 ou 124e. degré. Mais que fait aux yeux de l'homme qui pen„fe, la différence de 124 degrés, à quatre? puisqu'il eft prouvé qu'il y a „un terme connu, dans lequel toutes les fouches fe confondent? laiffons

„donc

„donc à l'ignorance, à la barbarie le préjugé insultant, qui par le titre de „noble ou de roturier, prétend, pour l'origine, établir entre les hommes une „diversité que la nature n'a imprimée ni sur le corps, ni dans l'ame: & re„mercions l'histoire, le cours des événemens, qui nous montre à chaque „siecle l'humble tige de quelques unes de ces familles qui, au bout de 4 à „500 ans, se disent issues des Dieux." Notes pour la I. Partie.

„Ceux (les Djats), continue le Précis de M. Gentil, des environs de „Matra, de Dehli, d'Agra, de Bandraban & de Gualiar, se disent issus de „Nanda, Berger, qui fut pere nourricier de Kischen, dans lequel Dieu s'incar„na, pour venger Ougarsein, que son fils avoit détrôné." Moeurs des Bramines p. 167. 232-235. Ezour Ved. Observat prélimin. p. 96. 97 & note (c).

Bandroban, selon le P. Tieffentaller est une ville située sur le *Gemna*, à 3 cosses Nord de *Mathra*.

„Les Djats ont pris leur nom de ce qui a toujours fait leur plus grande „occupation, l'agriculture & le labourage: ainsi on peut dire que Djat signi„fie Laboureur, Paysan, Habitant de la campagne." Dow. lib. & loc. cit.

Khâtam en Samskrétam, signifie *étang*, (*marais*), *fosse*, *mesure de terre labourable; Ghâtanam*, *percer*, *enfoncer*. *Khet*, en Indoustan *Nagri*, désigne un *champ labouré; Kheti*, signifie *agriculture*, *laboureur; Khet djotna*, *labourer*, *travailler*, *creuser un champ*. Le nom des *Djats* viendra d'un de ces mots.

„Tschouraman, à l'occasion de la guerre de Djehandarcha & Faroukh„siar, qui se disputoient l'Empire, (en 1712—1714) fut le premier de ces „laboureurs, qui prit les armes, & par ses rapines amassa de grandes richesses, „avec lesquelles il augmenta toujours ses troupes."

M. Dow fait mention de Tschouraman sous le regne d'Aurengzebe. Ce Chef des Djates osa, à la tête de sa Troupe, harceler l'arriere garde de l'armée de l'Empereur, dans son expédition contre le *Dékan*. lib. cit. p. 387.

Notes pour la I. Partie.

T. 2. p. 270.

C'eſt de ces mêmes *Djats* que veut parler l'Auteur de l'*Hiſtoire générale du Mogol*, lorsqu'il dit: „Deux raiſons obligent les Mogols à tenir toujours dans Agra une petite Armée ſur pied. La premiere, c'eſt qu'on y conſerve en tout tems le Tréſor de l'Empire; la ſeconde c'eſt qu'on y eſt preſque toujours en guerre avec les Payſans de la Contrée, gens intraitables & belliqueux, qu'on n'a point encore ſoumis depuis la Conquête de l'*Indouſtan*."

„Dès que Faroukhſiar, après avoir triomphé de ſon frere, eut été „reconnu Empereur, Tſchouraman, qui avoit pillé pluſieurs fois ſes bagages, craignant que cet Empereur ne le châtiât, vint à Dehli, ſe jeter à ſes „pieds & lui remit tout ce qu'il avoit enlevé. L'Empereur lui pardonna, & „lui laiſſa encore tout le pays dont il s'étoit emparé, à condition qu'il en payeroit les contributions, & répondroit de la ſureté des chemins, où des „brigands pilloient tous ceux qui venoient à Dehli. Il accepta les conditions „& tint parole. Il fit abandonner l'ancienne route, & en fit une nouvelle, „qui paſſoit par toutes ſes dépendances. Depuis ce changement, point de „voleurs."

On lit dans les *Papiers hiſtoriques ſur l'Inde*, de M. Gentil, au regne de *Rafiel dera djat*, ſucceſſeur de *Faroukhſiar*, en 1131 de l'Hegire, 1718 de J. C. „Le Djat Tſchouraman ſoumit tout le pays depuis Dehli, „juſqu'à Gualyar: c'eſt le commencement de la grandeur des Djats. - - - -"

„Sous Mohammed Schah, 1135 de l'Hegire, le 14 Moarram, (1722 „de J. C.) le Rajah Djeſſingue eſt envoyé contre Tſchouraman, Chef des „Djats. Le 21 (du même mois) ce Rajah prend trois forts ſur Tſchouraman. - - - - Le 11 de Safar, le fort de Dohan eſt pris & Tſchouraman „s'enfuit dans les bois. Mouzaferkhan & Mahametkhan le pourſuivent."

Je

Je ne trouve point ſur les Cartes le Fort de *Dohan* a). Ces expéditions contre les Djats n'empêchent pas M. Gentil de dire dans ſon précis: Notes pour la I. Partie.

„Sous Mahamad Chah les Djats rendirent encore de grands ſervices „à l'Empire, en harcelant les Marates qui étoient venus ravager les environs „de Dehli, & en y faiſant parvenir toutes ſortes de proviſions, ainſi qu'à „l'Armée de l'Empereur."

„Lorsque Nader Scha vint ſaccager Dehli, ils accueillirent tous les „Seigneurs qui étoient échappés de ſes mains, & leur donnerent toutes ſortes „de ſecours. Ce fut à cauſe de ces bons traitemens, qu'après la retraite de „Nader Schah, tous les Seigneurs ayant Jaguirs, les leur donnerent à ferme, „ne pouvant les mettre en meilleures mains. La 1^e^. année on la leur paya „d'avance; la ſeconde on ne leur paya que la moitié de leurs terres; la 3^e^. „ils n'eurent que le tiers, & la 4^e^. rien du tout. Quand on leur deman„doit, ils répondoient: ſi Vous êtes plus forts que nous, venez nous les „arracher."

Ainſi, entre Nations, comme entre particuliers, le fermier devenu trop riche, trop puiſſant, envahit le bien du proprietaire. Les peuples cultivateurs feront toujours la loi aux Nations ſimplement guerrieres ou marchandes.

La Bibliotheque du Roi poſſede deux Manuſcrits Perſans donnés par M. Gentil, qui traitent *de l'origine & du commencement de Thamas kouli khan.* Comme mon deſſein eſt de les comparer avec les Relations qui, juſqu'à préſent ont paru en France & en Angleterre ſur ce fameux boucher du genre humain, je me contente de préſenter à ce ſujet les *Papiers hiſtoriques* de mon ſavant Ami, ſans autre obſervation que celle-ci:

Dans

a) C'eſt peut-être le Fort de *Tohàna* dans le Diſtrict de *Heſſar Firos*, de la Province de *Dehli*: voy. la Géographie &c. du P. Tieffenthaler, à la p. 134. (*B*).

Notes pour la I. Partie.

Dans l'Inde, on prononce *a* quoiqu'il n'y ait pas d'*Alef*, où en Perse on prononce *é*. Ainsi *Kard*, *il a fait*, est *Kerd*, en Perse; *rastan*, *aller*, *resten*; *Abivard* est *Abiverd* &c. Cette différence de prononciation embarasse d'abord un Indoustan, qui parle avec un Persan; & le changement qu'elle opere dans les noms propres, si l'on n'est pas prévenu, les rend quelquefois difficiles à reconnoître.

Tous les endroits nommés au commencement de la Relation suivante, sont dans la partie septentrionale du *Corassan*.

Le *Mahmoud* que l'on verra maitre de *Maschad*, n'est pas le fils de *Mirveïs*, mais *Melak Mahmoud*, du *Sistan*.

M. Gentil nous apprend, „qu'il tient cette Relation de *Taerbegue*, „Chef Mogol au service de Soudjaeddaulah, Visir, & natif de Derikasse, qui „accompagna toujours Nader Schah, jusque dans l'Indoustan, où il le quitta „à Dehli, lorsque ce Prince retourna en Perse."

Hist. de Nader Schah p. M. Jones, 1770. in 4o. 1e. Part. p. 23.

„Nader Kouli (né en 1688) étoit de Derikasse, petite ville de la Pro„vince de Corassan. Son pere, appelé Pouchangue, Mogol Auchar, de la „famille de Gordjely, n'avoit pour tout bien que quelques arpens de terre, „vingt chameaux & environ 200 moutons à grosse queue, qu'on appele „Dombé. C'étoit de leur produit que vivoit notre Auchar. Naderkouli „son fils, ne se plaisant pas à ce genre de vie tranquille, quitta la maison „paternelle & vint à Abivarde, petite ville de la Province de Machad, & en„tra en qualité de Djessaval, porteur d'ordre, au service du Commandant de „cette ville, nommé Babalikhan, qui étoit aussi Mogol Auchar, mais de fa„mille Kasak Kordjely."

„Son maitre, sur le point de perdre son poste, l'envoya à Ispahan, „du tems que Schah Oussein y regnoit encore. Il y plaida si bien la cause „de son maitre, qu'il fut conservé dans son gouvernement: & celui-ci, en „reconnoissance lui donna sa fille en mariage."

id. p. 4. 5.

„Pen-

„Pendant les commencemens de Naderkouli, les Patanes s'empare- Notes pour la I. Partie.
„rent de la Perſe, & en nommerent Mahmoud Roi. Ce nouveau Roi fixa id. Introd. p. 10-12.
„ſa demeure à Machad."

„Après cela Babalikhan mourut, & Naderkouli ſe fit nommer Com- id. Hiſt. p. 8.
„mandant, au préjudice de l'ainé de Babalikhan. Aſſenalibeguekhan & Ka-
„litchbeg~~khan~~, autres Chefs du pays, vouloient lui diſputer ce Poſte, en
„prenant les armes.

„Mahmoud informé de cette querelle, envoya ordre aux habitans
„d'Abivard de ſe rendre auprès de lui, (ajoutant) qu'il choiſiroit celui d'en-
„tre eux, *qu'il verroit le plus capable de les commander.* Naderkouli avec
„douze Cavaliers & ſes deux Concurrens, & vingt autres ſe rendirent à Ma-
„chad. Kalitchbegkhan fut nommé Commandant & renvoyé à Abivard.
„Mahmoud lui promit de ſe défaire de Naderkouli."

„Ce dernier, inſtruit du ſort qu'on lui préparoit, monte auſſitôt à
„cheval & s'enfuit avec ſes douze Cavaliers. Il rencontre Kalitchbegue-
„khan, dans le tems qu'il faiſoit ſa priere, & les ſiens avec lui, ſans ar-
„mes. Il fond ſur eux, & les tranche à coups de ſabre; & après cela s'em- id. p. 9.
„pare d'Abivard, où il prend les armes, pour ſe venger de Mahmoud. Il
„attaque trois Forts où étoient les femmes & les enfans de Kalitchbegkhan,
„les emporte & fait tout paſſer au fil de l'épée. Il gagne enſuite Djelaer,
„Gouverneur de Kalat, en obtient 500 hommes, & les mene auſſitôt à Mar- id. p. 28. Hiſt. gen. des Tat. p. 98. 103.
„ke, ville où il y avoit deux factions de Godjars & Tatars, qui s'en diſpu-
„toient le Gouvernement. Les Godjars, en reconnoiſſance, lui donnent 500
„Cavaliers, qu'il mene à Abivard, avec leurs femmes & leurs enfans. Il
„leur diſtribue pluſieurs villages, pour les faire ſubſiſter; & à chaque villa-
„ge il laiſſe dix Cavaliers, pour les y défendre. Outre ces 500 Cavaliers,
„il en ramaſſe encore 500, & 150 pietons; avec cette petite armée, il part
„d'Abivard, & vient à Machad pour faire la guerre à Mahmoud. Il eſt

Notes pour la I. Partie. „battu & obligé de revenir à Abivard. Il ne ſe décourage point; il leve „d'autres Troupes, & écrit à Cha Tamas que, s'il veut le venir joindre, il „ira avec lui faire la guerre à Mahmoud."

Hiſt. de Naderſchah p. 39. 40. „Cha Tamas vient à Kalat; Naderkouli va l'y joindre; & enſuite le mene „à Abivard; d'où, après, ils marchent contre Mahmoud, campé à deux Coſſes „de Machad. Mahmoud ſort de la Place, & vient leur préſenter bataille. Il „la perd & ſe renferme dans Machad."

„Deux officiers de Mahmoud, commandant chacun mille Cavaliers, „Pirmaltre mot begue & Mahammad alikhan écrivent à Naderkouli, que s'il „veut leur conſerver leurs Troupes, ils lui ouvriront les portes de Machad. „Naderkouli le leur promet, & ils ouvrent les portes le jour ſuivant. Na„derkouli & Schah Tamas y entrent ſans coup ferir. Mahmoud eſt pris & „enfermé, & 3 jours après mis à mort. Cha Tamas maitre de Machad, id. p. 50. „donne toute ſa confiance à Naderkouli."

„Celui-ci jaloux du grand pouvoir de Fate Godjar, officier de Cha id. p. 38. 39. „Tamas, qui avoit deux mille Cavaliers, va chez lui, & lui dit que le Roi „l'appeloit. Fate Godjar obéit. Chemin faiſant Naderkouli le tue, & porte „ſa tête aux pieds du Roi, en diſant: voilà le traitre puni. Le Roi, qui „ne pouvoit faire autrement, l'approuva. Naderkouli ſe retira, & auſſitôt „envoya dire aux Troupes de Fate Godjar, qu'il les prenoit à ſon ſervice, „& qu'il puniroit ceux qui refuſeroient ſes offres."

„La nuit étant venue Cha Tamas prit la fuite avec 200 Cavaliers ſeu„lement, & vint à Rodjan, ville de Coraſſan. Naderkouli l'y ſuivit de près, „& fit ſi bien qu'il engagea les habitans, qui étoient ſortis pour le combat„tre, à faire ſa paix avec Cha Tamas. Il lui jura fidélité, & Cha Tamas lui id. p. 60. „rendit ſa confiance, & lui donna le nom de Tamas Koulikan, Eſclave de „Tamas."

„Sambe-

„Sambegue, puissant Seigneur du Gourdestan, dans le Corassan, à la „sollicitation de Cha Tamas, lui donna sa fille en mariage. Après ce Mariage, „Tamas koulikhan demanda à son beaupere de lui laisser lever 12,000 Cava„liers sur les 30,000 familles qu'on comptoit dans ses terres, pour chasser „les Patans de la Perse, & remettre Cha Tamas sur le Trône. Sambegue „charmé du zele qu'il montroit pour venger la mort de Cha Oussein, la lui „accorda non seulement, mais encore lui donna de l'argent, le mena chez „Cha Tamas, & le lui recommanda comme son fils. Le Prince l'assure de „sa bienveillance, fort content du secours qu'il venoit de lui donner à la „sollicitation de son gendre. Peu après il partit à la tête de cette Armée, pour „la Province d'Erak. Il battit les Patanes, ensuite fit sa paix avec eux. D'Erak „il revint à Machad, où ayant refait son armée, il prit le chemin d'Isspa„han. Les Patanes venus à sa rencontre furent défaits, & tout ce qu'on „prit sur eux fut brûlé. Après cet avantage, Cha Tamas entre dans Isspa„han. Tamas kouli kan, sans perdre de tems, répare ses pertes, regle tou„tes les affaires de cette Capitale, & en sort pour marcher contre les Turcs, „qui s'étoient emparés d'Amdan (Amadan); il les en chasse & revient à „Isspahan, où il laisse Cha Tamas, & ensuite marche à Tabresa (Tauris), „où il défait encore les Turcs & les force à vuider le pays."

Notes pour la I. Partie. id. p. 36. id. p. 85. 86.

„Cha Tamas, de son côté, ayant eu avis que les Turcs avoient repris „Amdan, y courut pour les en chasser encore: mais il fut battu & obligé „de revenir à Isspahan. Tamas Kouli kan mécontent de cette démarche, „quitte Tabrese, & vient à Isspahan, d'où il fait partir Cha Tamas pour Ma„chad (en 1732), & ne lui donne que 3 chevaux, une litiere & quelques „chameaux, avec ordre de le garder à vue & ne point le laisser sortir de „Machad. Cela fait, Tamas koulikan marche vers Amdan, attaque & bat „les Turcs, qui s'enfuyent à Bagdad."

id. p. 137-140. id. p. 153.

 Je

Notes pour la I. Partie. Je laiſſe ce Conquerant, qui chaſſe les Turcs de la Perſe, réunit ſous ſa puiſſance ce vaſte Empire, ſe fait reconnoitre Roi (en 1736) par les Grands aſſemblés à ſon ordre & effrayés de la mort du Moulla Bachi, Chef de la Juſtice, lequel avoit repréſenté que le Monarque devoit ſe choiſir parmi les Princes du Sang royal; qui prend le nom de *Nader Schah*: Schah Tamas étant toujours gardé à Machad; fait enſuite la conquête de *Dehli* (en 1739), favoriſé par une cabale de Cour, dont *Nizam el Moulk* étoit l'ame, en emporte toutes les richeſſes, érige les Provinces d'*Erak* & de *Pharès* en Royaume pour ſon fils *Rezakouli*, qu'il y envoye, & eſt aſſaſſiné en Perſe l'an 1160 de l'Hegire (1747 de J. C.): *Aabdali*, pour lors à *Naderabad*, s'y fait reconnoître l'année ſuivante Empereur ſous le nom d'*Ahmacha*.

id. 2e. P. p. 3. 5. 7.

id. p. 73. 74. Dow's hiſt. of Hindoſt. 1770 T. 2. p. 330.

Hiſt. de Nader Schah p. 191.

Ainſi le valet du Commandant d'une petite ville de Perſe eſt pendant quinze ans le fléau de deux vaſtes Empires, qui depuis la ſecouſſe violente qu'il leur a donnée, n'ont encore pu reprendre leur premiere aſſiette. Faites cas maintenant des grandeurs humaines abandonnées à de pareilles mains. Telle eſt pourtant l'origine des puiſſances les plus formidables. On riroit de tout ce fracas, en voyant l'Empire de *Tamas kouli khan* mourir avec lui, ſi les conquêtes de ce haut Brigand n'étoient pas des Conquêtes de ſang & de carnage.

Il eſt tems de revenir aux *Djats*.

M. Dow leur donne pour Commandant, après *Tſchouraman*, *Mokunſingue*, qui prit le titre de Rajah. Il eut pour ſucceſſeur *Badanſingue*. Selon le *Précis* de M. Gentil:

lib. cit. p. 387.

„Badanſingue ſuccede à Tſchouraman. Il avoit ſervi longtems dans „les troupes de Djeſſingue Raja de Djepour ou Djenagar. Il mit bien à pro„fit la foibleſſe de la Cour de Dehli; car il conquit Matra, Agra, Farougna„gar, Koel, Djeleſſer &c. Dik fut ſon ſejour ordinaire. Souredj mal, ſon „fils lui ſucceda. Il fit bâtir Bartpour, & pouſſa les conquêtes de ſon pere

„juſqu'au

„jusqu'au pays de Merat. Tous les Djats le reconnurent pour leur Souve„rain en 1763. Enflé de sa puissance, il voulut se rendre maitre de Dehli, „& marcha pour en faire le siege à la tête de toutes ses troupes. Nadjib„khan, Chef des Rouillas, en étoit pour lors Gouverneur. Il s'y defendit „si bien, qu'il rendit tous les efforts de Souredjmal inutiles. Le Rajah ne „voyant pas jour à réussir par la force, bloqua la ville & passa le Gemna, „pour empêcher les vivres d'y entrer. Nadgibkhan, qui ne le perdoit point „de vue, s'étant apperçu de sa négligence, envoya ordre à un de ses Chefs, „qui commandoit 6000 hommes de Cavalerie, de passer le Gemna, où il „étoit, & par une marche forcée, de venir tomber sur le camp des Djats, „dans le tems qu'ils seroient occupés à faire cuire leur manger. Cette sur„prise fut si bien exécutée, que Souredjmal fut tué avec plusieurs de ses „officiers, & son corps de Troupes dissipé. Les Troupes de l'autre côté du „Gemna leverent aussi le siege, & se retirerent auprès de son fils, Djavaer„singue. Cela arriva le 20 Decembre 1763."

Notes pour la I. Partie.

„Djavaersingue lui succeda, & dès lors leva 25000 Cavaliers, appela „15,000 Siks de Lahor, & Malarau qui commandoit 25,000 Mara„tes; & de concert avec eux marcha à Dehli, au commencement „de 1765. On l'assiega; on donna plusieurs assauts: tout fut inutile. „Enfin, après quatre mois de siege, Malarau fit faire la paix, & Djavaer„singue se retira à Bartpour, où il fut assassiné par deux Cavaliers."

Dow lib. cit. p. 388.

Bartpour ne paroit pas sur les Cartes. Dans celle de M. Rennell *Farouknagar* est à l'Ouest, près de *Dehli. Merat* au Nord de cette derniere ville. *Koel & Djelesser*, à l'Est du *Gemna; Djenagar*, à l'Ouest d'*Agra*, & *Dig* au Nord-Ouest de cette ville. Le P. TIEFFENTALLER donne des vues de *Bartpour* & de *Dig* dans sa *Géographie de l'Inde*, Pl. V. n. 2. & 1. a).

Les

a) Voyez en la Description dans le même ouvrage p. 209. 210. *Bhartpour* est une ville moderne, située à 6 Cosses de *Komir* ou *Comèr* qui dans la Carte de M. Rennell, se trouve par 27°. 20'. de Lat. & 77. 45. de Longitude. (*B*).

Notes pour la I. Partie.

Les *Papiers historiques* de M. GENTIL fourniſſent des dates & des détails, où paroiſſent les *Djats*, qui m'obligent de reprendre les événemens depuis 1749.

En 1162 de l'Hegire, le 22 Schaval (1749 de J. C.) les Djats combattent avec le Viſir Saftardjingue, ſous le regne d'Ahmed Schah, contre Ahmedkhan, Chef Patane. C'étoit une querelle de Religion. Saftardjingue, qui étoit de la Secte d'Aali, mettant tout en oeuvre, pour éloigner de la Cour ceux de la Secte d'Omar, ils avoient engagé les Patanes, attachés à la même Secte, à aller ravager ſon Gouvernement d'Elahbad. Ils en pillent la Capitale. Le Lieutenant de Saftardjingue, à Oude, eſt tué dans le combat qu'il leur livre près de Khodagange, ſur les bords du Kalinadi, à un jour de marche de Faroukhabad. Naſſir eddin, neveu de Saftar djingue périt dans une autre action; le Viſir lui-même eſt bleſſé & a peine à raſſembler les débris des 100,000 hommes, qu'il avoit menés de Dehli contre Ahmedkhan.

Enſuite, en 1163, de l'Hegire, (1749-1750 de J. C.), il appele les Marates du Dékan, fait ravager le pays de Faroukhabad. Ahmedkhan eſt obligé de fuir dans les montagnes de Coumahou, d'où il demande & obtient la paix.

Les Maſſacres, en fait de Religion, ne prouvent rien. Saftardjingue vaincu, Saftardjingue vainqueur, les queſtions ſur Aali & Omar étoient toujours les mêmes. Les hommes n'apprendront-ils pas enfin, à leurs dépens, à laiſſer la Divinité jouir ſeule des droits incommuniquables qu'elle a ſur les Conſciences!

En 1750 — 1751, Saftardjingue réſolut de ſe défaire de Djavidkhan „(Eunuque de confiance de la mere de l'Empereur Ahmed Schah) à quelque „prix que ce fut. Il le brouille avec le Rajah des Djats Souredjmal, au„quel il envoya enſuite Iſmael khan, pour ſe l'attacher & l'engager à le ſervir

dans

„dans la haine qu'il lui avoit jurée (à Djavidkhan). Sûr de ce Rajah, il le „fit venir à Dehli, & feignit ensuite de se reconcilier avec Djavidkhan. Ce„lui-ci le croyant sincère, vient lui rendre visite. Souredjmal étoit pré„sent. Sous prétexte de quelqu'affaire secréte, Saftardjingue se retire dans „un autre appartement. Aalibegkhan, créature de Saftardjingue, aussitôt lui „donne un coup de poignard. On accourt au bruit, & on l'acheve à coups „de sabre. Les gens de Souredjmal lui coupent la tête, qu'ils envoyent à „Abdoullakhan, dont il avoit confisqué tous les biens, & jettent son corps „dans la rue. - - - - - "

Notes pour la I. Partie.

„En 1165 de l'Hegire (1751 de J. C.) les Grands engagent l'Empe„reur à l'envoyer (Saftardjingue) dans ses Gouvernemens d'Oude & d'Elaha„bad. Il se retire. En chemin, Souredjmal, Rajah des Djats, vient lui „offrir ses forces à Koserabad. Il change de dessein & revient sur ses „pas. - - - - - - "

„En 1166 de l'Hegire (1752 de J. C.) Saftardjingue ne voyant pas „jour à l'emporter sur le jeune Chef de parti qui lui étoit opposé à la Cour „(Gaziouddinkhan, fils de Gaziouddinkhan, fils de Nizam el moulk), lui pro„pose la paix. Celui-ci l'accepte, à condition qu'il se retirera dans ses pro„vinces. Saftardjingue y consentit, bien résolu d'y aller lever une bonne „armée & de revenir faire la guerre. Gazi ouddin khan - - - - - - marcha „après cette paix contre les Djats & Tarbats, près de Balaingar, qu'il prit. „Balou, frere de Souredjmal y fut tué. N'ayant pas d'Artillerie assez grosse, „pour entreprendre le siege de Komir, où Souredjmal s'étoit retiré, il en „envoya demander à l'Empereur qui le refusa. Les Grands l'ayant dejà mis „mal dans l'esprit de ce Prince, il eut beau lui représenter que c'étoit son „interêt de punir les Djats, qui avoient pillé Dehly, & s'étoient emparés „d'un pays qui donnoit plus de deux Courours, sans rien donner à la Cour, „il ne fut point écouté. On fit pis; on chassa son envoyé. Alors il quitta

Notes pour la I. Partie. „Komir, & vint à Sikandera, non loin de l'endroit où depuis peu l'Empe„reur étoit venu pour chasser. - - - - -"

Balaïngar ne devoit pas être éloigné de *Komir:* c'est peut-être *Boladar*, à l'Ouest de cette derniere ville, dans la Carte de M. Rennell a). *Sikandera* est au Sud-Est, près de *Dehli*, & peu éloigné d'*Anoup Scheher*, situé à l'Est sur le Gange.

Souredjmal étoit *Rajah* des *Djats* en 1751: mais il n'aura été reconnu Souverain de toute la Nation, qu'en 1763, si toutefois il n'y a pas erreur de chiffre dans le Précis; 1763 de J. C. au lieu de 1163 de l'Hegire (1749 de J. C).

„En 1167 de l'Hegire (1753 de J. C.) Gazi ouddinkhan, fait Vizir, „est prêt à marcher contre les Djats. - - - - - -"

„En 1175 de l'Hegire (1761 de J. C.) Aabdali (Roi des Patanes) vient „établir son quartier d'hyver à Anoup Scheher. Soudjaeddaulah (qui a suc„cedé à son pere Saftardjingue dans la Province de Oude), Afezena malkan, „& Ahmadkan se joignent à Aabdali, qui, pendant les pluyes, prend sur les „Djates Sabetgar, Koel, Djeleffer, & donne Etahia à Afezena Malkan, & „Chekouabad à Doundkhan. - - - - -"

„En 1177 de l'Hegire (1763 de J. C.) Soudjaeddaulah prend Calpy „& Gualyar sur les Marates. Nadjibkhan bat les Djats à Palva. Souredja„mal y est tué. - - - - -"

Sabetgar me paroit être le *Sydabad* de M. Rennell, sous *Djeleffer*. Plus bas, au Sud-Est est *Schekouabad:* même direction, au Sud-Est, *Etahia*. *Calpy* est sur le *Gemna*. *Goualyar*, à l'Ouest, un degré & demi passant. C'est à *Palva*, de l'autre côte du *Gemna*, que *Souredjmal* s'étoit campé pour couper les vivres à *Dehli*: je crois en conséquence que cet endroit

a) Ou bien le *Alinagar* du P. Tieffentaler. B.

endroit eſt le *Peloul* de M. Rennell, 12 à 14 lieues au Sud de *Dehli*, près du *Gemna*, à l'Oueſt de ce fleuve a). On ſe rappele qu'un corps de Cavalerie, parti des environs de Dehli, ne pouvoit que par une Marche forcée ſurprendre les Djats au moment où ils faiſoient cuire leur manger, c'eſt à dire à midi.

„(En 1767) Gazi ouddinkhan ſe lie avec les Marates, les Djats & les „Siks, & vient attaquer Nadgibkhan dans Dehly. Il s'y défend ſi bien, qu'il „les force à lui accorder la paix. Les Djats ſe retirent dans leur pays, où „ils donnent aſile à Gazi ouddinkhan. - - - - -"

Ici l'expedition contre Dehli eſt attribuée à Gazi ouddinkhan; dans le *Précis*, *Djavaerſingue* Chef des *Djats*, en eſt le Moteur.

„Ratanſingue, ſelon le même *Précis*, lui ſucceda, (à Djavaerſingue). „Deux fourbes vinrent le trouver, pour lui dire qu'ils ſavoient changer le „cuivre en or. Il donna dans le piege & leur fournit tout ce qu'ils lui „demanderent. Le Rajah ayant eu avis, pendant leur opération, qu'ils „avoient dupé bien du monde, le fit enfermer & garder à vue. Le jour „que leur opération devoit ſe faire, il s'enferma avec eux. Les deux „fourbes, inſtruits du ſort que leur préparoit Ratanſingue, s'ils le trom„poient, l'aſſaſſinerent à coups de couteau. La Garde étant accourue au „bruit, les maſſacra à leur tour."

Comme la folie du *Grand Oeuvre* tient à l'amour de l'or, cet exemple & cent autres de cette nature ne corrigeront pas les Grands, ſcrutateurs avides de tout ce qui peut favoriſer leurs paſſions.

„Le Prince n'ayant laiſſé qu'un enfant encore à la mamelle, Danſa & „Neval ſingue, ſes oncles, s'emparerent du Gouvernement. Danſa fit ſa „réſidence à Agra, & Nevalſingue à Bartpour, à Dik, & à Komir."

„Nadjiſ-

a) Ce ſera le *Palval* du P. Tieffenthaler (p. 137.), à 3 coſſes de la rive Oueſt du *Gemna*, & à 20 au Sud de *Dehli*: ce qui ne laiſſe pas de confirmer la conjecture de M. Anquetil; d'autant que le *l*, à la fin, rapproche les deux noms *Palva* & *Peloul*. (*B*).

Notes pour la I. Partie.

„Nadjefkhan aſſiegea Danſa dans la fortereſſe d'Agra, en decembre „1773, & la prit en 1774, le 13 fevrier à trois heures après midi.“

„Après avoir pris Agra, Nadjefkhan ramaſſe des Troupes & marche „contre Nevalſingue, le bat, & le force à s'enfermer dans Dik, qu'il prend „en 1776. Nevalſingue ſe ſauve à Komir, où Nadjefkhan le pourſuit.“

„Nevalſingue deſeſperant de toute réuſſite, envoye la mere de ſon „pupille, demander du ſecours aux Marates, qui ne pourront ſurement pas „lui en donner, vu leurs occupations dans le Dékan, où ils ont la guerre „entre eux.“

„Fait à Schandernagor, en 1776, au mois de Juillet.“

Les *Papiers hiſtoriques* de M. Gentil ne font pas mention du ſucceſſeur de *Djavaerſingue*, *Ratanſingue*. *Danſa*, oncle du fils de ce dernier Chef des Djats, doit être différent du Général de *Nizam aali* mentionné ci-devant dans la note * *ſur les Marates*.

Ces Papiers nous font connoître la cauſe de la guerre de *Nadjefkhan* contre les *Djats*. En 1771 ou 1772, „Nadjefkhan demande à l'Em„pereur la ſolde de ſes Troupes. Celui-ci (Schah aalem) lui donne en Nan„tiſſement le pays de Farouknagar qui appartient aux Djats, alliés des Mara„tes. Nadjefkhan veut en aller prendre poſſeſſion. Nouveau ſujet de que„relles. Les Marates ſoutiennent les Djats leurs alliés, & ſe brouillent avec „l'Empereur. Ceci donna occaſion à la paix entre eux & Zabetkhan (fils „ainé de Nadgibkhan & qui vouloit ſe maintenir dans les poſſeſſions de ſon „pere) pour qu'ils marchent tous enſemble contre Nadjefkhan (Général de „Schah aalem). Ils le forcent de s'enfermer dans Dehli, & en ravagent „les environs. Nadjefkhan fait une ſortie, ils le repouſſent, & le pourſui„vent ſi vivement qu'ils entrent pele mêle dans la ville, dont ils pillent une „partie.“

„L'Empe-

„L'Empereur épouvanté, envoye un des ſiens aux Marates, pour „parler d'accommodement. Ils y conſentent, & lui font ſigner entre au- „tres articles - - - - - qu'il n'inquiéteroit en rien les Djats, & les laiſſeroit „jouir de tous les pays qu'ils poſſedoient dans la Province d'Agra & celle „de Dehli.“ Notes pour la I. Partie.

Après l'affaire de *Ramgat*, en 1772, où les Anglois joints à *Soudja ed daulah* battent les Marates, qui venoient en conſéquence du Traité, fait avec l'Empereur, prendre poſſeſſion de *Koré*, „les Djats ſe retirent dans „la Province d'Agra; Zabetakhan à Saringpour, & Nadjefkhan auprès de „l'Empereur à Dehli. - - - - L'Empereur Schah aalem a fait venir auprès de „lui Zabetakhan, crainte qu'il ne ſe joignit encore aux Djats, contre lesquels „il a fait marcher Nadjefkhan, qui a pris ſur eux Ramguir, & enſuite les a „battus le 31 Octobre 1773 près de Dik, où Nevalſingue, leur Chef, s'eſt „renfermé. On dit que cette Place, qui paſſe pour forte, parmi les Indiens, „eſt pourvue pour trois ans de toutes ſortes de Munitions. Après cette victoi- „re Nadjefkhan s'eſt vu maitre du plat pays, & y a fait lever des contributions. „Les Troupes de l'Empereur qu'il commande, lui ont demandé leur paye. „Sous ce prétexte, il a gardé les contributions qu'il a levées, & a placé par- „tout des fermiers à ſa dévotion.“

„L'Empereur, à qui il ne fait part de rien, vient de rappeler ſes Trou- „pes, de ſorte que Nadjefkhan pourroit bien ne pas l'emporter d'avantage ſur „les Djats, qui, dit-on, font demander la paix à l'Empereur, & lui abandon- „nent la Province d'Agra, moyennant qu'on leur laiſſera les Places fortes dont „ils ont toujours été les maitres. - - - - -“

„Nadjefkhan après ſa victoire parcourut le pays, pour lever les con- „butions, avec lesquelles il paya ſes Troupes & ſçut ſe paſſer de celles de „l'Empereur qui ſont rétournées à Dehly.“ - - - - - „(En 1774) Nadjefkhan „aſſiegea & prit Agra le 13 fevrier, à 3 heures après midy.“

 On

Notes pour la I. Partie.

On voit comment *Nadjefkhan* étant devenu maitre d'une étendue de pays considérable, au Sud de Dehly, & par là en état d'augmenter ses forces, la retraite des Troupes Impériales ne l'a pas empêché de suivre ses avantages sur les *Djats*, de prendre *Dik*, & d'aller assieger *Nevalsingue* à *Komir*, où il s'étoit sauvé.

Je ne trouve point *Ramguir* sur les Cartes. Sans doute que cet endroit n'est pas éloigné de *Dik*.

M. Gentil, après son *Précis* sur les *Djats*, ajoute ces mots: „Dans „l'Abregé historique de l'Indoustan il est dit qu'en l'Année de l'Hegire 1081 „(de J. C. 1670.) au mois de Djoniadious sani, Regne d'Alemguir 1r., Koketa-„djat, ayeul de Souredjmal, fut fait prisonnier & livré au Koutoual, Lieute-„nant de Police d'Agra, pieds & mains liés; qu'on confia l'éducation de son „fils & de sa fille à Djavaerkhan, Eunuque, qui leur ayant fait lire le Coran, „les fit circoncire. Cha kouli épousa la fille. C'est le premier de cette famille „dont l'Histoire fait mention.

Ce fils de *Koketa djat* est *Badansingue*. Parvenu à un âge où il pouvoit disposer de lui-même, il aura repris la religion de ses peres: tant il est vrai que les premieres impressions ne s'effacent point, ne se forcent point. On trouve le nom des *Djats*, dans celui de *Koketadjat*, ayeul de *Souredjmal*; & le nom de l'Eunuque *Djavaerkhan*, dans celui de *Djavaersingue*, fils du même *Souredjmal*.

Il paroit par ce dernier morceau de M. GENTIL, que les *Djats* commencerent à remuer dans l'Empire, dès 1670.

IV.

(****) Voyez ci-devant, p. 40.

CANON CHRONOLOGIQUE

des Souverains des principaux Etats de la Presqu'île de l'Inde, depuis la fin du quinzieme siecle a).

a) Voyez la grande Table ci-jointe, composée de 6 feuilles qu'on peut faire coller ensemble.

Notes pour la I. Partie.

V.

Addition pour les Recherches historiques & géographiques sur l'Inde.

(*****) Voyez ci-devant, page 123.

Cette division du Revenu des Terres du *Tanjaour* en quatre parties, *dont une appartient aux Citoyens*, aux habitans, me donne occasion d'ajouter ici quelque chose à ce que j'ai dit, dans la *Legislation Orientale*, de la *proprieté Individuelle des Terres*, dans l'Inde. Cette question est traitée d'une maniere fort succinte, relativement à la Presqu' Ile de l'Inde, dans un petit Ouvrage de M. A. Dalrymple, qui a paru en Angleterre sous ce titre a): *Récit abregé de la maniere dont les Indous perçoivent les Revenus à la Côte de Coromandel.* Amsterdam, 1778. page 131 142. 152. 156, &c. 181.

Je rendrai d'abord compte de ce morceau, en ajoutant mes reflexions: ensuite paroitront, avec les dévelopemens nécessaires, les nouvelles autorités, par lesquelles j'ai dessein de prouver, que les Habitans, les Cultivateurs sont proprietaires de terres, à la Côte de Coromandel.

§. I.

Examen critique de l'Ouvrage de M. Dalrymple, sur la maniere dont les Indous perçoivent les Revenus, à la Côte de Coromandel.

Le sujet, qui fait la matiere de cette courte Discussion, est également curieux & important, comme le remarque, dans sa *Préface*, l'auteur, Préface p. V. connu avantageusement par la Collection de Voyages, de Découvertes, de Cartes, relatives à l'Inde &c. dont il enrichit le Public. Voyageur id. p. VI. éclairé, il a été à portée de voir de près le Gouvernement interne du pays; & il regrete de ne pas pouvoir traiter ici ce sujet avec toute la précision qu'il demande: mais il espere que son Essai pourra donner

a) *A short Account of the Gentoo mode of collecting the Revenues on the Coast of Choromandel, London* 1783. Brochure de 20 pages; 7 pages pour le *Titre, &c, Préface.*

Notes pour la I. Partie. donner naiſſance à quelqu' ouvrage plus conſidérable. C'eſt pour entrer dans ſes vues, que je m'efforce de ſuppléer en partie, à ce qui peut lui avoir échapé.

Le *Récit abregé* &c de M. Dalrymple a été fait à la priere du Chevalier Fletcher, & lui eſt adreſſé. Ce qui a donné lieu à cette Production, eſt la queſtion ſuivante a): „jusqu' où peut-on dire qu'il n'y a pas de pro„prieté Individuelle, tandis que les Chefs (de famille, de village) achêtent „& vendent leurs terres, leurs manoirs?" Pour la réſoudre, l'auteur donne un précis de l'Adminiſtration Indoue, à la Côte de Coromandel.

p.V. M. Dalrymple ſuppoſe, dans ſa *Préface*, que la *vente des Terres appartient aux villages.* Ce ſeroit dejà un genre de proprieté particuliere, qui ne pourroit s'accorder avec la prétendue proprieté univerſelle du Souverain.

Mais il déclare qu'il n'eſt pas en état de dire b), „ſi ce droit leur appartenoit *originairement*, ou ſi c'eſt une *alteration*, un abus *moderne.* Le ſavant Anglois *ſoupçonne* que c'eſt un abus: je ne vois pas comment, ne produiſant ni titres ni faits à l'appui, on peut avouer un ſoupçon de cette nature.

„c) Quoiqu'il en ſoit, ajoute M. Dalrymple, cette alienation ne prou„ve aucune proprieté dans les Individus particuliers."

La propoſition eſt vraie, ſi le droit d'aliener à été uſurpé ſur le Souverain, par le Village, comme M. Dalrymple paroit le ſoupçonner: elle eſt fauſſe

a) A Friend doubts how far it can be ſaid, „there is no Individual Property of Land" as „the „Headmen buy and ſell their Lands and Manors." *A ſhort Account &c. Préf. p. V.*

b) I am no competent to ſay, whether the *Sale* of *Lands* was originally veſted in the Village or whether this Alienation is a *modern corruption;* I ſuſpect the *laſt. Lib. & loc. cit.*

c) However this Alienation does not prove any property, in the *ſingle Individual. Lib. & loc. cit.*

ſauſſe, ſi c'eſt au particulier, à l'habitant du Village, que la *Communauté* l'a enlevé. Dans ce dernier cas, l'individu avoit donc *originairement* le droit de vendre ſa terre, ſon champ, comme on ſuppoſe que fait actuellement le Village, c'eſt à dire librement, ſans conditions, pour toujours, & ſans avoir beſoin de l'agrément du Souverain, du Seigneur, d'un maitre quelconque: & ſelon les notions reçues, une vente revêtue de ces qualités, prouve inconteſtablement que le Vendeur eſt proprietaire de la choſe qu'il aliene. Notes pour la I. Partie.

Enfin l'auteur avance que a), "les terres ſont la proprieté de la *Com*-„*munauté*, quelque peu de perſonnes que cette Communauté contienne."

Par *Communauté* M. Dalrymple n'entend pas une ſimple famille: dire enſuite qu'il n'y pas de proprieté individuelle, ce ſeroit une pure queſtion de mots. Il s'agit donc ici d'une ville, d'un village: ſur cela je le prie de prouver, par des Actes ou des faits, que ces Aſſociations ſoient, après le Prince, les ſeuls proprietaires de fonds de terre, à la Côte de Coromandel; les textes que je rapporterai dans le Paragraphe ſecond, démontreront le contraire.

Le ſavant Anglois „ignore encore b), ſi la culture ſe fait ſeulement „par les *payſans ou esclaves*, ou bien s'ils ſont ſimplement aſſiſtans (aides) „*du Cultivateur*." Les terres, dans l'Inde ſont exploitées par des gens libres, qui y travaillent, ou comme Proprietaires, pour eux mêmes; ou bien comme Fermiers, pour un autre, qui leur donne une Portion du Revenu; ou enfin comme Journaliers, recevant un ſalaire, ou la ſimple ſubſiſtance: voilà

a) What I meant to convey was that the Lands are the Property of the *Community*, however few perſons that Community may contain. *Lib. & loc. cit.*

b) Whether the cultivation is ſolely carried on by Villains or Slaves, or whether theſe are only aſſiſtants, I am alſo incompetent to ſay. *Libr. cit. Préf. p. V. VI.*

Notes pour la I. Partie. voilà les *Payſans* de l'Inde. Les deux premieres Claſſes employent encore à ce travail leurs domeſtiques libres & leurs Eſclaves.

id. p. VII. M. Dalrymple rapporte l'uſage, ſelon lequel le *Paliagar* a) moyennant un droit qu'on lui paye ſur *tout* ce qu'on poſſede, doit répondre de *tout* ce qui ſe perd dans ſon Diſtrict: & il ajoute, qu'une pareille Inſtitution, pour être efficace, a peut-être *beſoin de la Probité, de la bonne foi Indienne, (Indian-honeſty).*

Nonni Dionyſ Lib. 31. p. 788. v. 17. edit. 1610 Lett. edif. T. 14. p. 378. 379. de Pondich. le 2. Octob. 1714 J'ajoute au témoignage, que le Voyageur Anglois rend ici au Caractere moral des Indiens, ce qu'on lit à ce ſujet dans une Lettre du P. Bouchet. Ce Miſſionnaire, parlant de la maniere dont la juſtice ſe rend chez les Indous, „ce n'eſt pas, dit-il, préciſement la crainte des châtimens qui „les retient dans le devoir: ſous le regne de la Princeſſe *Mangamal* (Reine „du *Maduré*), qui s'étoit fait une loi de ne faire mourir perſonne, on n'a „pas vu de plus grands déſordres, que ſous celui des autres Rois qui puniſ„ſoient les Coupables b). S'il ſe trouvoit un Etat en Europe où il n'y eût „aucune peine de mort, & où l'Exil ne conſiſtât comme aux Indes, qu'à „ſortir par une porte de la Ville & à rentrer par l'autre, à quels excès ne „s'y abandonneroit-on pas?“

ci-dev. Sect. I. §. III. IV.

Paſſons au Corps de l'Ouvrage.

M. Dalrymple obſerve que le Gouvernement Indou, dégagé des altérations étrangeres, eſt inconteſtablement le meilleur, qui ait jamais exiſté, „le *Revenu* de l'Etat étant une *portion fixe du Produit* des *terres* payée „*en nature*; & chaque Village formant en lui-même une *petite Communau-* „*té,*

a) En Malabar, *Pâleïakaren, ſeigneur de terre, de village &c.* Ce mot eſt formé de *Pâleïam, Bourg, village;* & de *Kâren, homme, perſonnage.*

b) *J'ajoute*, de mort.

„*té*, vivante ſous la protection de l'Etat, mais *gouvernée par ſes propres* „*habitans* a).“ Notes pour la I. Partie.

La Réflexion eſt juſte: mais la fin de ce paſſage ne me paroit pas exacte. On croit voir chaque Village Indou, formant une petite République protegée ſimplement par l'Etat, ſans Sujettion, nommer ſon Chef, ſa petite Adminiſtration. Cependant il eſt certain, que pour cet objet, les Villages dépendent du Prince, médiatement ou immédiatement. C'eſt de lui que le *Maniakaren* b) Chef d'un Bourg ou village, reçoit la Ferme du Domaine, & l'autorité qu'il exerce ſur les habitans, avec deux ou trois Officiers inférieurs, qui forment ſon Conſeil & ſon Tribunal. Il eſt vrai que les Chefs des Portes c), des familles rendent quelquefois des jugemens: mais on peut en appeler au *Maniakaren*, & de celui-ci au Prince. Rel. des Miſſ. Dan. T. I. p. 382. note (f) Lettr. Edif. T. 9. p. 213. & note *. T. 14. p. 364. 469.

„Excepté d) les maiſons & les jardins, dit M. Dalrymple, il n'y a „pas de *proprieté individuelle des terres*, la culture de celles qui appartien-

Ff 2 „nent

a) The *Gentoo Government* was unqueſtionably the *beſt* that ever exiſted - - - - the excellency of the *Gentoo Government* cannot be more clearly demonſtrated, than by obſerving, that the Revenues to the Government are certain *fixed proportions* of the *Produce* of the *Land*, paid *in Kind;* and that *every village* is a *ſmall community* within it ſelf, living under the protection of *the State*, but governed *by its own inhabitants*. Libr. cit. p, 1.

b) Le mot *Maniïakâren* eſt Malabar, & formé de *Maniïam*, *procuration*, & de *Kâren*, *homme*; c'eſt à dire *Procureur; Intendant de Terres*, celui qui eſt chargé des Revenus de la Cour.

c) Le P. Calmette parlant de quelques aſſemblées tenues par les Indiens, s'exprime ainſi: „ces choſes ſe paſſoient à l'inſçu du Prince aux portes de la Ville, où, ſelon la métho- „de des premiers ſiecles, ſe rendent les jugemens, tantôt par maniere d'arbitrage, tan- „tôt par une ſorte d'autorité que l'uſage attribue au Capitaine des Portes & des autres „lieux de cette nature. Le plus ſouvent la cabale y décide, & le meilleur appui de la „Juſtice ſont la cabale & les préſens.“ *Lettres Edif. T. 23. p. 126. à Ballapouram le 17. Septembre* 1735.

d) There is (except Houſes and Gardens) no *individual property of Lands:* the cultivation of

Notes pour la I. Partie.

„nent à chaque village, se faisant par la communauté du village, & le pro-„duit étant (ensuite) partagé en certaines portions."

Je ne vois ici que des assertions sans preuves: mais ces Maisons, ces Jardins, forment toujours des proprietés particulieres, qui détruisent la proprieté générale des biens, qu'on voudroit attribuer au Prince.

Quant à la *proprieté des terres*, pour pouvoir assurer qu'il n'y en a point d'*individuelle*, il faudroit que le savant Anglois connût & montrât distinctement comment les habitans cultivent les terres d'un Village, & en quelle qualité. S'ils le font librement, séparement, pour leur compte, sauf à donner au Gouvernement la portion fixée par les loix du pays; ils sont proprietaires. Chez M. Dalrymple il semble que ce soit un village, qui travaille à la terre, sous l'inspection du Chef, comme un atelier de maçons; attaché au terrein qu'on lui a assigné, & recevant, pour sa peine, une portion du produit, sans avoir, distributivement, aucun droit au sol, qui appartient à la communauté.

Cette *proprieté de Communauté* n'existe pas dans l'Inde, au sens que paroissent offrir les paroles de l'habile Voyageur: à moins que cette *Communauté* ne soit formée des serviteurs ou esclaves du proprietaire, qui les nourrit, les entretient, en leur cedant une portion de ce qu'ils ont porté dans ses greniers.

M. Dalrymple ajoute a): „Quoi qu'il n'y ait pas de proprieté indivi-„duelle de terres, cependant les Individus ont en certains cas, un interêt „distinct (un droit particulier)."

Ces

Lands belonging to each Village, being carried on by the Community of the Village, and the Produce partitioned in certain proportions. *Lib. cit. p. 2. n. 3.*

a) Although there is no individual property of Lands, yet Individuals have in some cases a distinct interest. *Lib. cit. p. 2. n. 4.*

Ces Individus sont les Officiers Publics de l'endroit; les Donataires du Prince, naturels ou étrangers; les Pagodes, les Brahmes. Il y a des Donations à perpetuité. Ce qui appartient aux Pagodes, ne peut jamais leur être enlevé. Pourquoi ne pas appeler ces biens des proprietés individuelles? en Europe les terres de l'Eglise, celles que l'on reçoit en don du Prince, à perpetuité, sont regardées comme des proprietés, sans être possédées à d'autres titres, que dans l'Inde. Mais il est bon d'observer que les Brahmes, les Pagodes, les *Djahguir dars* a) peuvent avoir de deux sortes de biens-fonds; 1°. des terres, le sol même, tiré du Domaine du Prince, & qu'ils font exploiter par qui ils veulent. 2°. Les Droits, les Revenus du Prince, en telle contrée, telle ville, tel village, formant une somme & que le laboureur leur paye en nature, au lieu de la remettre, comme il faisoit, au Domaine: alors le Donataire, civil ou religieux, du Prince, n'est pas proprietaire des terres; il ne l'est que de la portion du produit affectée au Gouvernement; laquelle il reçoit, ainsi que celui à qui le sol même est donné, avec les honneurs, les prérogatives qui y sont attachées, libre de toute redevance, ou à charge d'en rendre une partie au Trésor, & de service militaire: ce sont des Fiefs en terre ou des Rentes fieffées. Notes pour la I. Partie.

„Une b) portion fixe, dit M. Dalrymple, est destinée à l'entretien „des Etangs & des Courans d'eau."

On trouve, dans le *Marava* des Etangs de trois lieues de levée, le poisson, qu'on y péche en grande abondance, est affermé, & le produit de la ferme employé à la réparation des levées de ces Etangs. Lettr. Edif. T. 13. p. 4.

a) *Djahguir dar* & *Zemindar* sont des mots Persans, qui signifient *Possesseur de lieu, possesseur de terre.* Ils sont formés de *Djah, lieu, Zemin, terre,* & de *Dar, qui a, qui possede,* venant de *Daschtan, avoir.*

b) A certain proportion is allotted to preserve the *Tanks* and *Water courses. Lib. cit. p. 3. n. 6.*

Notes pour la I. Partie.

„Il y a a) des portions du produit (des terres) qui ſont diſtribuées, „avant que le grain ſoit battu; d'autres, après: de maniere que les diffé„rens prétendans ſont les Contrôleurs naturels des Comptes Publics. Quel„ques uns ont leur part avant, d'autres après le *Cercar* b) ou Gouverne„ment: de ſorte que le tout eſt lié par une chaine générale de rapports „mutuels."

Ce que dit ici M. Dalrymple eſt juſte: de même en Europe il y a des Redevances, des Dîmes qui ſe prennent ſur le terrein; d'autres, dans le grenier, dans la cave.

Les officiers d'adminiſtration, les Djahguirdars, les Pagodes, les Brahmes, les Etangs, ſont pourvus avant le Gouvernement, quand ils partagent la portion.

Au ſujet des Pagodes & des Brahmes, que M. Dalrymple croit être partagés les premiers, cet Ecrivain ſage remarque que *nonſeulement cet ordre inculque le reſpect du à la Religion; mais qu'on ne pouvoit imaginer un meilleur obſtacle au dégat, à la diſſipation (des biens): put a better check againſt embezzlement could not be deviſed.*

id. p. 5. n. 5.

„La part c) du *Cercar* ou Gouvernement eſt proportionée au *tra„vail de Culture*, comparé avec la *valeur du produit.*"

„Lors

a) Some of the ſhares are diſtributed *before* the corn is threſhed, ſome *after;* ſo that the different claimants are naturally *Checks* to the *Publick Accounts*; and ſome have their ſhares *before*, ſome *after* the *Circar* or Government, ſo that the Whole is bound in one general chain of mutual connexion. *Lib. cit. p.* 3. *n.* 8.

b) Le mot *Cerkar* eſt Perſan, & formé de *Sar*, *tête*, *chef*, & de *Kar*, *action*, *qui agit*. *Le Principe de l'action*, *le lieu où il eſt: celui qui eſt à la tête des affaires.* Dans le Bengale on appele *Cerkar* l'Agent qu'on nomme *Banian* dans le Guzarate: c'eſt l'homme qui ſe mêle de la dépenſe d'une maiſon, conduit les affaires de commerce, fait trouver de l'argent &c.

c) The Share to the *Circar*, or Government, is proportionate to the *labour of cultivation* compa-

„Lors que les *champs de Paddy* a) sont arrosés immédiatement des „*Etangs*, sans beaucoup de peine, la portion qui revient au *Cercar* est la „plus considérable (qu'il puisse recevoir)."

Notes pour la I. Partie.

„Quand il faut un travail de main, pour élever l'eau, la portion (du „*Cercar*) est *moindre*; & encore plus petite, lorsque l'eau est tirée d'un „puits avec beaucoup de peine."

„La portion donnée en paye au *Cercar*, si le grain croit sur un ter„rein sec, est moindre que pour le Paddy, la valeur du premier étant, en „proportion, moins grande, que le travail de Culture."

„Il est visible que, le système entier, (de l'administration Indoue) „étant fondé sur l'équité, la différence de sol & de situation doit donner „différentes proportions."

Ce morceau n'a pas besoin de commentaire: la distribution qu'il présente est un éloge complet de l'administration raisonnée, juste, humaine des Princes Indous.

„b) Après que les *Officiers Publics*, le *Cercar* &c. ont reçu leur „portion, le *reste* du produit de la terre, est la proprieté de la *Communauté*: „mais

compared with the *Value* of the produce. When the *Paddy Fields* are immediatly watered from *Tanks*, without much trouble, the proportion is *greatest* to the *Circar*. When manual labour is required to raise the Water, the Proportion is *less*; and *still less*, when the Water is raised from Wells with much labour.

The proportion, paid to the *Circar*, of grain growing on dry-grounds, is less than of Paddi, as the value of the former is smaller in proportion of the labour of cultivation.

It is obvious, the Whole System being founded in Equity, that different soils and situations will be amenable to different proportions. *Id. pag.* 4. *n.* 9—13.

a) Le *Paddi* est le ris, qui vient dans l'eau: en Télongou, *Pada rou* est la *balle du ris*. Ce mot est formé de *Padi, ris*, & de *ar, chambre, cellule.*

b) After the *Publick Officers*, the *Circar* &c. have received their *Shares*, the *remainder* of the Produce of the Land is the property of the *Community*: but how *that* is proportioned or dispo-

Notes pour la I. Partie. „mais j'avoue que j'ignore comment cela est partagé ou employé: quoiqu'il „en soit, cette Esquisse générale de la *Constitution Indoue*, suffira pour faire connoître la nature de ce Gouvernement fondé sur les principes de la „plus exacte justice: le premier Principe (le point capital) de leur Religion „est la charité & la bienveillance. La destruction de certains arbres utiles „à la Societé, à ce que j'ai oui dire, est mis au nombre des crimes les „plus irrémissibles: la Construction & la dotation des *Chaudris* a) destinés „au soulagement des Voyageurs, est aux particuliers un objet considérable „d'émulation pour transmettre leur nom à la Posterité."

M. Dalrymple ne dit point comment se distribue la portion du produit des terres laissé à la *Communauté;* il ne fait donc pas connoître la nature du Gouvernement Indou, du moins assez pour affirmer que la *Proprieté Individuelle* n'y a pas lieu. Cette *Communauté* a des Chefs; la faveur ou la haine peut influer sur la répartition; ce qui revient aux Cultivateurs, fixé par la loi, la Coutume, ou bien arbitraire, sera suffisant ou insuffisant pour leur nourriture, leur entretien. Il est visible que, sans ces détails, on ne connoit pas la marche de l'Administration Indoue.

Sup-

disposed of, y confess myself ignorant: howewer these general Outlines of the *Gentoo Constitution* will be sufficient to explain the nature of that Government, which was founded on principles of the strictest justice; and the leading Principle of their Religion is Charity and benevolence. *Libr. cit. p. 6. 7. n. 14.*

a) *Chaudri* est une alteration du mot Malabar *Châvdi*, *Galerie*, *Portique*, ou *maison ouverte toute entiere d'un côté.*

„Les *Chaudris* sont de petits bâtimens qui n'ont que le rez de Chaussée, exhaussé de „2 ou 3 pieds, & qui renferment quelques fois plusieurs chambres: celle du milieu est la „plus grande; elle est toute ouverte par devant. A côté, en dehors, est une espece d'ap„pui, pour soulager ceux qui sont chargés. Ces bâtimens sont ordinairement accompa„gnés d'étangs ou de citernes. Les voyageurs s'arrêtent dans ces endroits, sans rien pa„yer. On y rencontre quelquefois des Marchands de fruits; mais le plus sûr est de por„ter avec soi ses provisions." *Zend-Avesta, T. I. 1e. P. p. XXXI.*

Suppléons, s'il est possible, à ce qui manque dans l'exposé de M. Dalrymple. Notes pour la I. Partie.

Voici la proportion généralement suivie entre la part du laboureur proprietaire, ou Fermier, à la part qui revient au Gouvernement: celui-ci, sur *cinq* parts du Produit des terres, en prend trois, ou 60 pour cent, au *plus 70*. Les deux parts restantes, ou 40 pour cent, sont au Cultivateur, qui paye avec ce revenu ses serviteurs, ses journaliers, nourrit sa famille & ensemence son champ. Le Gouvernement perçoit sa part en nature, ou sur le terrein même, ou dans le grenier du laboureur, quand le grain est battu. Elle se porte dans les Greniers Publics, bâtimens considérables construits pour cet objet.

Lorsque cette proportion s'observe exactement, le Cultivateur vit à l'aise & même s'enrichit: un Champ, dont la Récolte produit mille Roupies (2500 ₶) lui en donne 400 (1000 ₶). Malheureusement, dans l'Inde comme ailleurs, l'avidité fait souvent que la part du *Cercar* passe 60 pour cent, & que cette part, abandonnée à des Sous-fermiers qui s'engagent à payer en argent, est une source de Véxations exercées par ces sangsues contre le simple proprietaire.

M. Dalrymple montre avec force les inconvéniens de cette gestion de Sous-fermiers, résout les difficultés que l'on oppose à l'ancien usage, de recevoir immédiatement, en nature, la portion du produit des terres. Si l'on objecte que ce seront *des peines*, *des embarras sans fin* a), „la grande question, dit cet Anglois judicieux & sensible, est de savoir si le Bonheur du „peuple & la Prosperité du pays ne sont pas des objets dignes de la plus „grande id. p. 7-20.

a) The great Question is „whether the Happiness of the People, and Prosperity of the Coun„try are not objects worthy the utmost attention?" and when once put on a clear footing the trouble will be comparatively little. *Lit. cit. p.* 8. 9. *n.* 18.

Notes pour la I. Partie. „grande attention“ & il ſoutient que, „la (Perception immediate, en natu-„re) une fois miſe ſur un bon pié, les peines, les embarras, ſeront en com-„paraiſon peu de choſe.“

Selon le même Savant, les *ſemences* doivent ſe prendre de la Maſſe générale & même plûtôt de la *Part du Gouvernement*, au lieu d'être tirées de *celle* des habitans: & c'eſt encore au Gouvernement à porter le fort de l'entretien des *Etangs*, dont l'eau répand la fertilité dans les terres. (id. p. 10. n. 20. p. 12. n. 24.)

Les autres projets de reforme, que propoſe M. Dalrymple ſont vraiement utiles au pays. Il déplore la deſtruction des arbres dans les *Djahguirs*, comme un mal long à réparer. Les Tiſſerands, dit-il, font tous leurs ouvrages à l'ombre (des arbres), dans ces boſquets que nous appelons *Taupes* a). Les projets de M. Dalrymple tendent encore à rendre plus aſſurée la Perception des Revenus, dans les Poſſeſſions Angloiſes: mais comme la *Proprieté individuelle* des terres, à la côte de Coromandel, eſt le ſeul objet de mes obſervations; les endroits de ſon Ouvrage qui y ont un rapport plus direct, éclaircis, je vais rapporter ce que j'ai trouvé à ce ſujet, dans les Voyageurs, depuis 150 ans. (id. p. 12-20. p. 19. n. 36.)

a) *Taupe* eſt le mot Malabar *Toppou, bosquet, verger. Zend-Av.* T. I. 1e. P. p. 225.

§. II

§. II.

Notes pour la I. Partie.

Autorité par lesquelles on prouve que la proprieté Individuelle des Terres a lieu à la Côte de Coromandel.

Descendant du Nord au Sud, la *Côte de Coromandel* renferme le *Carnate*, le *Tanjaour*, le *Maïssour*, le *Maduré*, et le *Marava*. Ces cinq Contrées me fourniront des Notions propres à jeter du jour sur cette matiere. La pluspart des Auteurs que je vais citer, avancent que le Prince est proprietaire de toutes les terres, parce qu'ils confondent la Suzeraineté accompagnée de redevances qui forment en partie son Revenu, avec la proprieté réelle: mais les traits qu'ils rapportent, & les expressions qui leur échappent, examinés avec soin, combattent le plus souvent cette assertion, repetée sans examen par la foule des voyageurs.

Le Pere Vincent Marie de Se. Catherine de Sienne Carme dechaussé, qui visitoit la Côte Malabare en 1756 &c., parlant des Indiens, Mahometans ou Gentils, s'exprime ainsi: „les terres (chez eux) sont „toutes au Prince. Il les donne & les prend à qui & commo il lui plait, „ordinairement il les repartit entre les Chefs de ses Troupes, qui les distri„buent à d'autres membres particuliers, avec obligation d'entretenir, au pro„rata du Revenu, tant d'hommes de guerre. Ceux-ci les louent à des „Ouvriers, des laboureurs, exigeant d'eux une subsistance annuelle. Il ar„rive de là que ces (laboureurs) ne sont pas chargés de taxes & d'obliga„tions, & qu' aussi ils ne les cultivent pas avec le zèle & le soin qui seroient „d'ailleurs requis, sachant qu'elles ne leur appartiennent pas & avec quel „peu de sureté ils les possedent. Dans cette supposition les Gouverneurs „se permettent de demander aux sujets, ce qui leur plait, disant que la pro„prieté du fruit doit appartenir à celui qui porte (le poids de) la jurisdi„ction du fonds. Tous les héritages se partagent avec le Roi, qui n'a cou-

il Viaggio all Ind. orient. &c p. 252.

 tume

Notes pour la I. Partie.

„tume de les prendre que de ceux qui ſont plus à l'aiſe: & s'il les deman„de tout entiers perſonne ne peut lui réſiſter.“

Ces Gouverneurs ſont les *Membres particuliers* auxquels les Chefs de troupes ont diſtribué les terres qu'ils tiennent du Prince. N'ayant que la *juridiction* & non la *proprieté* du fruit: le ſurplus eſt abus d'autorité, ou à l'égard du ſimple Fermier, qui n'eſt obligé qu'à payer le Taux de ſa Ferme; ou envers le Proprietaire Cultivateur, leur cenſitaire, dont ils ne peuvent exiger que la part attribuée par les loix au Gouvernement: le Voyageur n'a p s diſtingué ces deux ſortes d'agriculteurs.

Ce qu'il dit des héritages, ne peut s'entendre que des perſonnes attachées au Prince, par Charges, Offices, ou Djahguirs: jamais le Souverain n'a enlevé au fils du ſimple laboureur la maiſon, le champ de ſon pere, comme héritage appartenant de droit au Gouvernement; le fait ne prouveroit que la violence: on ſait qu'il n'y a pas de petite ſomme pour les Grands.

Deſcendons dans le *Dékan.*

Dans Purchas hisPilgr mage &c. p. 996.

„Selon WILLIAM METHOLD, qui étoit dans l'Inde en 1618 &c., „les ſujets du Roi de Golconde „ſont tous ſes Tenants, & à charge de ren„te. Car le Roi, comme tous les autres (Princes) de l'Inde, eſt le ſeul Sei„neur-Franc-Fiéf (*Free-holder*) de tout le pays; qui eſt diviſé en grands „Gouvernemens, comme nos Comtés (*Shires*; c'eſt Methold qui parle); „ceux-ci de nouveau en de plus petits, comme nos Cantons (*hundreds*); „& ces derniers, en Villages. Des gens élevés en dignité (*eminent Men*) „tiennent à ferme les (grands) Gouvernemens, immédiatement du Roi: ils „afferment les plus petits à des perſonnes au deſſous d'eux; & ceux-ci aux „gens de la Campagne, à un taux ſi exceſſif, qu'il eſt déplorable de voir les „peines & les miſeres que ſouffrent ces malheureux. Car s'il manque quel„que choſe à leur rente, lorsque leurs biens (*Eſtates*) ne peuvent pas (pa„yer), c'eſt à leur Corps à ſatisfaire: on les frappe quelque fois juſqu'à la mort.

S'ils

„S'ils s'échappent, leurs femmes, enfans, peres, freres, tous leurs parens sont „engagés à la dette; il faut qu'ils la payent ou endurent (les mêmes tour„mens). Et il arrive quelque fois que les Grands (Rentiers), s'ils manquent „(de payer) au Roi (tout ce qu'ils doivent) en sont punis de la même ma„niere. - - - - Ils n'ont pas leur Gouvernement à bail: tous les ans, en „Juillet, ces Places sont mises en vente pour celui qui en offre le plus. „Il arrive de là que chaque Gouverneur, pendant le tems de son (admini„stration) exige par des Péages pris sur les routes, & autres véxations, tout ce „qu'il peut extorquer du pauvre habitant, employant dans son Gouverne„ment les violences qu'il juge convenables (à ses fins). Car ils y regnent pen„dant le tems (qu'ils sont en place) comme de petits Rois, n'étant pas fort „différens des Bachas dans l'Empire Turc.“ Notes pour la I. Partie.

Dans ce Passage il n'est question que de la Suzeraineté avec Redevances, descendant, graduellement, du Roi aux gens de la Campagne, & non de la proprieté *absolue*, réelle. Le Voyageur suppose que les laboureurs, obligés de rendre aux Fermiers du second Ordre une portion de leur revenu, ont des biens terriens, *Estates*, qui ne sont sujets à saisie qu'à défaut de payement. Ce sont les Gouverneurs qui sont mis tous les ans à l'enchere: la ferme du laboureur est irrévocable, comme dans le Bengale, lorsqu'il satisfait exactement aux conditions, le payement de la Rente; c'est donc une vraie proprieté qu'il peut vendre, qu'il transmet à ses descendans, grevée de redevances plus ou moins fortes. Etat. Civ. Pol. & Comm. du Beng. par. M. Bolts. Tr. fr. T. 2. p. 62-64.

„Les Indiens, dit en 1709 le P. De la Lane, Missionnaire Jésuite, „parlant de ceux du *Carnate, de Visapour, Bijanagaram, Ikkery,* & *Golcon„de*, les Indiens sont fort misérables, & ne retirent presque aucun fruit de „leurs travaux. Le Roi de chaque Etat a le Domaine absolu & la proprieté „des terres. Ses officiers obligent les habitans d'une ville à cultiver une cer„taine étendue de terre qu'ils leur marquent. Quand le tems de la moisson „est venu, ces mêmes officiers vont faire couper les grains, & les ayant fait Lettr. Edif. T. X. p. 7. 8. de Pondichery le 30 Janv. 1709.

 „mettre

Notes pour la I. Partie.

„mettre en un monceau, ils y appliquent le ſceau du Roi, & puis ils ſe retirent. Quand ils le jugent à propos ils viennent enlever les grains, dont „ils ne laiſſent que la 4e. partie, & quelque fois moins, au pauvre laboureur. „Ils les vendent enſuite au peuple au prix qu'il leur plait, ſans que perſonne „oſe ſe plaindre.“

Le commencement de ce paſſage préſente l'opinion commune: Parce que le Prince a le Domaine abſolu, c'eſt à dire honorifique des terres, on ajoute qu'il en a la proprieté. Le reſte eſt l'abus du pouvoir, comme on le verra plus bas du Tanjaour: ou bien, il eſt queſtion ici des terres poſſedées en propre par le Prince, (ſon Domaine particulier), qui n'y entretient que des Mercenaires ou des Eſclaves; ce qui n'empêche pas qu'en d'autres endroits ſes ſujets ne ſoient proprietaires, cultivant la terre pour leur compte, à charge de rendre au Gouvernement le taux reglé par l'uſage.

Ce qui eſt dit du Sceau apposé par les officiers du Roi, marque que le Prince veut être ſûr qu'on n'a rien ſouſtrait de la Récolte, mais non qu'elle lui appartient. Le Quart laiſſé au Cultivateur ſuffit pour vivre: dans le Tanjaour il eſt mieux traité; les Mahometans ont appeſanti leur bras ſur les Indous, dans les pays où ils ont établi leur domination.

Lettr. Edif. T. 16. p. 134. De la Miſſ. du Carnate, le 20. Nov. 1720.

„Les peuples (du Carnate); c'eſt le P. le Caron qui parle en 1720, „y vivent dans une eſpece de ſervitude. Ils ne poſſedent aucune terre en „propre. Elles appartiennent toutes au Prince, qui les fait cultiver par ſes „ſujets. Au tems de la récolte, il fait enlever le grain, & laiſſe à peine „de quoi ſubſiſter à ceux qui ont cultivé les terres.“

Le Miſſionnaire ne fait qu' abréger, en noir, ce que ſon confrere a dit douze ans avant lui.

Cependant il faut que l'oppreſſion dans cette contrée n'abſorbe pas tout, puisqu'on y voit de ſimples habitans fort opulens. Le P. Calmette nous

nous apprend en 1735, qu'une famille très riche de *Reddis* a) Chrétiens, vexée à *Alomourou*, son pays, le quitta au nombre de 200 personnes, & vint avec ses troupeaux, son argent, s'établir à 80 lieues de là, à *Boucca-pouram*, situé au Nord-Ouest d'Arcate, à 14°. 30.' de latitude septentrionale. „Le Prince leur donna d'abord une ferme du Domaine, & leur accorda ensuite d'autres Villages, dont le plus considérable est voisin de l'E-„glise d'*Aricat la*."

Notes pour la I. Partie.

id. T. 23. p. 183-186. de la Miss. de Ballapouram, dans le Carnate, à l'Ouest de Madras, Paliacate le 17. 7bre 1735

Le don fait de ces villages aux *Reddis*, signifie que le Prince leur en vendit les terres ou leur en confia la Regie, en qualité de *Manïakarens*.

Je passe au *Tanjaour*.

Les P. De Magistris donne en 1658, des détails interessans sur ce Royaume: mais il ne dit point que le Prince y soit proprietaire de toutes les terres, lorsqu' il parle „de ses dépenses prodigieuses, tirées par de gros „impôts, de la sueur & du sang des pauvres laboureurs."

Relat. dern. de ce qui s'est passé d. l. Royaum de Maduré, de Tangor &c. par le P. Hyac. de Magistr. p. 240.

Un Souverain ne peut tirer d'impôts de pauvres laboureurs, qui n'étant pas proprietaires de leurs Champs, de la Récolte, n'en recevroient qu'une partie comme salaire, subsistance; ces champs, cette récolte appartenant à ce même Souverain. Des Cultivateurs à la tâche, à la journée, ou simple Fermiers, ne seroient pas cités comme l'objet spécial de la rapacité, comme la ressource d'un Gouvernement tyrannique ou d'un Etat appauvri, à moins que la taille personnelle, comme en Europe, n'y eut lieu: & l'on verra plus bas que les Indous ne connoissent que la *taille réelle*. Cette *taille réelle* est la portion du produit des terres due au Gouvernement.

Ecou-

a) „Il y a beaucoup de Castes dit le P. Bouchet, où les Indiens ont le naturel excellent. „Celle des *Rettis*, par exemple, est d'une douceur & d'une docilité qu'on ne trouve point „ailleurs." *Lettr. Edif. T. 15. p. 281.*

Notes pour la I. Partie. Écoutons ſur cela les Miſſionnaires Danois de *Tranquebar*. On les avoit conſultés d'Europe ſur différens objets relatifs au *Tanjaour*. Leur Cinquieme lettre, ou Cinquieme Réponſe ſous le regne de *Sarbogi*, en Ci-dev. Sect. 2e. §. II. 1713-1714, a pour titre: *Des 4 grandes Seigneuries dans lesquelles le Tanjaour eſt partagé, & comment les ſujets y vivent.*

Rel. des Miſſ. Dan. T. I. p. 878-879. Dans la 1e. Seigneurie, le premier Diſtrict, appartenant à *Toukkogi*, frere du Roi, „on donne au temps propre, convenable, à tous les habitans ce qui leur eſt du, leur part, (de la récolte): en conſéquence ils ſement avec ſoin. Ceux qui n'ont rien, on leur donne du fruit (des grains). „Ceux qui n'ont pas de boeufs pour labourer, on leur donne auſſi des „boeufs. Le *Suweiatar* a), leur fait encore quelques avances. De cette „maniere les Champs ne reſtent pas non enſemencés; au contraire ils ſont „labourés & enſemencés. Sur cela les habitans, au tems de la Moiſſon, „reçoivent deux parts, de cinq (*von fünfen zwey Theile*): auſſi les habitans „dans le Diſtrict de ce (Prince) ne ſouffrent aucun beſoin: au contraire ils „ont ce qui eſt néceſſaire pour ſe ſoutenir.“

„Dans le (ſecond) Diſtrict - - - - les habitans reçoivent un peu moins, „pour leur part, que les premiers.“

Il paroit, par ce paſſage, que c'eſt au laboureur à ſe fournir de ſemence ſur les deux portions de récolte qu'on lui donne; ce qui diminue ſon revenu: mais on n'y voit rien, qui prouve que la proprieté générale des terres ſoit au Roi. Tous les jours, dans les Etats où la proprieté individuelle eſt la plus certaine, la plus reconnue, on aide les Cultivateurs, on leur fournit, au beſoin, la ſemence, des inſtrumens de labour, des beſtiaux; & même en leur donnant des terres en propre.

Le

a) Le mot *Suweïatar* eſt Malabar. Il eſt compoſé de *Souvïam*, *choſe propre à quelqu'un*, & de *tar*, qui a le même ſens. Le *Souvïatar* d'un Canton eſt le Chef, qui en eſt chargé, qui en a le Domaine.

Le Commencement du paſſage précedent renvoye à la note (*d*), qui porte „dans ces terres Indiennes les habitans ne poſſedent pas de Champs en „propre: au contraire tous les fonds de terre du pays entier appartiennent „au Roi. Les ſujets, dans une ville, un village, ſont obligés, à l'ordre du „*Manïakaren*, de labourer, ſemer & moiſſonner; ils reçoivent pour cela ce „qui leur eſt du. Il y a parmi les Brahmes & les Savans, quelques perſonnes, qui ont reçu en don, du Roi, quelque terre ou jardin en pro„prieté." Notes pour la I. Partie.

Le texte de la lettre n'authoriſe point ce qui eſt dit ici de la nonproprieté en terres pour les habitans.

Ceux du 3ᵉ. Diſtrict „ne ſouffrent aucun beſoin: *de Cinq portions* (de „récolte), ils en reçoivent *ordinairement deux* (*von den fünf Theilen be„kommen ſie ordentlich zwey Theile*), & s'en trouvent parfaitement bien." Libr. cit. p. 880. 881.

Le *Suweïatar* du 4ᵉ. Diſtrict avoit livré tout ſon Domaine à un Brahme „qui traitoit les habitans avec la plus grande injuſtice, ne leur donnoit „pas la part qui leur avoit été aſſignée des champs, qu'ils devoient exploi„ter; qui même ne leur fourniſſoit pas de grain pour ſemer, & les forçoit „de lui livrer, (comme produit) des terres plus, qu'ils n'avoient moiſſonné. „Par ce moyen il s'enrichit prodigieuſement. Lorsqu'ils ne lui livroient pas „autant de (grain) qu'il vouloit en avoir, il vendoit leurs maiſons, leurs es„claves (leurs ſerfs) & les preſſoit exceſſivement; il les obligeoit de lui „obéir comme des eſclaves." id. p. 880. & note (e).

Ce Brahme faiſoit hauſſer le prix des grains comme il lui plaiſoit, & ſaiſir aux douannes ce qui n'avoit pas été acheté chez lui.

Voilà des habitans cultivateurs, qui ont des ſerfs ou eſclaves (*leibeigene*); ce qui ſuppoſe des gens plus qu'à l'aiſe: & les vexations du Brahme prouvent leur proprieté. Si les Champs avoient été au Prince, & les Cultivateurs de ſimples journaliers ou Fermiers, ce cruel Intendant eût fait, de

Notes pour la I. Partie.

ſon autorité, enlever toutes les récoltes, & eut donné les terres à exploiter à d'autres mercenaires. Ici il vend les maiſons, une partie des bras qui ſervoient à la Culture, mais ne change pas le Cultivateur: il le réduit presque à la condition d'eſclave; c'eſt à dire, qu'il le force de travailler pour la ſimple nourriture: c'eſt l'état du journalier; le cultivateur ne l'étoit donc pas; la terre & la moiſſon lui appartenoient donc de droit, ſauf la portion aſſignée au Gouvernement.

Lib. cit. T. 9. p. 84. 85.

En 1762 un Brahme du Tanjaour déclare que „tout le Revenu des „terres de cet (Etat) eſt diviſé en 4 parties: une partie appartient aux Brah„mes, une partie aux Pagodes, & (eſt encore affectée) au culte qu'on y „rend aux Dieux; une partie aux Citoyens, & une partie au Roi. Ce „(Prince) ne peut pas prendre la 1e. Partie; les autres en ſouffriroient tou„tes. Les habitans ne conſentiroient pas qu'il raccourcît la ſeconde."

Une Diſtribution ſi bien marquée ne s'accorde pas avec la proprieté univerſelle des terres, de leur revenu; attribuée au Prince: les habitans ont la 3e. partie; la choſe eſt avouée. Un Brahme s'exprimeroit-il ainſi, s'ils ne recevoient du Gouvernement qu'une ſubſiſtance, même précaire, pour leur travail, ou n'étoient chargés que de l'exploitation d'une ferme?

Nouv. Relat. Dan. T. I. p. 261. 262.

„La Terre du Tanjaour, dit en 1768, le Miſſionnaire Allemand Christian Friedrich Schwartz, écrivant de Triſchnapali, eſt comme „un Jardin bien arroſé. Malgré l'oppreſſion & l'injuſtice exceſſive (que ſouf„fre le pays), les habitans y vivent paſſablement bien (*ziemlich wohl*); c'eſt „à dire ceux qui ſont plus opulens. Le pays eſt partagé en Diſtricts; cha„que Diſtrict eſt affermé. Il faut que le fermier dépoſe ſur le champ au „moins la moitié (du prix) de ſa ferme. Lorsqu'il ne peut le faire de ſes „propres fonds, il emprunte des Marchands (du pays) ou des Européens, „& leur donne 40 ou plus pour cent. (Le prix de) la ferme qu'il a pro„mis au Seigneur, le fort interêt pour la groſſe ſomme qu'il emprunte des

Euro-

„Européens, de même, ce qu'il employe pour ſon état, (ſon train &c.) & „ſa famille, tout cela doit être tiré du pauvre habitant. On peut dire avec „vérité, que ces pauvres gens ſont obligés d'enrichir de leur ſueur & de „leur ſang ce ſuperbe & orgueilleux fainéant. Lorsqu'un Fermier donne „par exemple 10,000 Pagodes a) d'un diſtrict qu'il connoit, qu'il préſente „une main ſecourable aux habitans pour le labour des terres, & qu'en con- „ſéquence ce diſtrict eſt bien cultivé, un autre (Fermier) vient, & offre au „Roi 11,000 Pagodes pour l'année. Auſſitôt il eſt donné à (celui) qui en „offre d'avantage; & l'ancien fermier perd communément tout ce qu'il a „avancé aux habitans. Comme les fermiers ſavent cela, ils s'occupent peu „de l'amélioration des terres. Si le grain ne réuſſit pas une année, les pau- „vres habitans ſont maltraités, presque conſumés. Le Fermier eſt (toujours) „obligé de payer ſa Ferme; ſi cela arrive où il y a opulence, il y prend des „habitans ce qu'ils ont. Un habitant donne, dans les Terres du Tanjaour, „*communément 60 & même 70, de cent* (qu'il a retiré), *gemeiniglich 60 auch* „*70 von hundert.* S'il a de ſon Champ cent boiſſeaux de ris, le Roi, ou le „Fermier au nom du Roi, prend 70 (boiſſeaux) de ces cent, l'habitant prend „les trente reſtans: c'eſt de là qu'il doit payer ſon ſerviteur, & vivre avec ſa „famille: Mais ſi le Roi a beſoin d'argent, il prend tout, comme dans des „troubles de guerre. J'ai vû moi-même que les pauvres habitans regar-

Notes pour la I. Partie.

An Analyſis of the Politic. hiſtor. of India in which is conſid. the pres. Situat. of the Eaſt and the connect. of its ſeveral Powers with the Emp. of Gr. Britain. Lond. 1779.

 „doient

a) La *Pagode* eſt une monnoye d'or qui va de 3 Roupies & demie jusqu'à 4 & demie, ſelon la valeur de la *Roupie*. En général elle eſt de 4 *Roupies d'argent* & vaut à peu près 10 livres de notre monnoye. La Roupie d'argent, quand j'étois dans l'Inde, de 1755 à 1761, valoit 2. L. 8s. à *Pondichery*, & contenoit 7 *Fanons* & demi *d'argent*. Actuellement elle eſt de 10 L. 10s. La valeur du *Fanon d'argent* eſtimé 4 à 5 ſous, au commencement de ce ſiecle, n'eſt pas la même partout, ni en tout tems; & les voyageurs confondent quelquefois le *Demi-Fanon* avec le *Fanon*. *Ci-dev. Sect. IV. & note (a). Zend-Av. T. I. 1e. P. p. DIV. DV. Lettr. Edif. T. 13. p. 3. not.* (*). *T. 16. p. 168. note* (*).

Notes pour la I. Partie.

„doient de loin, sur le champ même la bénédiction de Dieu (une récolte „abondante), tandis que les gens du Roi moissonnoient tout. L'oppression „étant si grande, les habitans cherchent à trompes le Roi de toutes les Ma„nieres. Ils ont coutume de dire: nous ne pouvons pas vivre sans voler."

Ce-ci a été écrit la cinquieme année du Regne de *Toullasou Rajah*; c'est à dire, dans un tems où les troubles internes & externes, les guerres des Européens avoient épuisé les Trésors du Prince & presque ruiné le pays. Cependant la portion du laboureur est 30 ou 40 pour cent du produit des terres, comme en 1713, 55 ans auparavant: trente pour cent font à peu-prés les deux portions sur cinq, avec obligation au cultivateur de fournir la semence.

Le Passage précedent paroit résoudre la Question sur la *proprieté individuelle* des terres dans le *Tanjaour*. La Distribution générale & particuliere énoncée au commencement n'est que celle de la Seigneurie, du droit de Fief avec redevances, donné à Ferme en plus ou moins grande portion. Le sol appartient toujours au laboureur: s'il a *de son Champ*, dit l'auteur, cent boisseaux de ris, il en donne au Gouvernement 60, 70, & en garde trente ou quarante.

Le Fermier du Prince aide l'habitant, le Cultivateur. Mais si la Terre est au Prince, & par transport au Fermier qui le représente, pourquoi celui-ci ne la fait-il pas, comme en Europe, travailler par des gens à *lui*, qu'il nourrira ou payera à la journée; au lieu de ne recevoir que 60 à 70 pour cent de la Récolte? Avec les 30 ou 40 restans le laboureur paye son monde, nourrit sa famille, & s'enrichit, quand il n'est pas *véxé*: & ce n'est que dans des besoins pressans que le Prince touche, *mais* par le seul droit du plus fort, au bien du Cultivateur, à ce qui doit lui revenir de la Moisson; que les gens du Roi moissonnent eux-mêmes, & pour eux seuls, le champ du laboureur.

Nouv. Relat. Dan. T. I. p. 1042.

Le

Le prix de la ferme se paye au Prince sur les 60 à 70 pour cent, que le fermier retire du laboureur. S'il devient, au nom de son Maitre, proprietaire du fonds, son interêt est de tenir les terres en état, pour avoir toujours de quoi acquitter sa dette, & même au de là, en cas de sur-enchere: Que pourroit-il esperer de trouver chez de pauvres mercenaires, de simples journaliers? Cependant on observe qu'il *s'occupe peu de l'amélioration des terres*; c'est qu'il sait que le fonds est au Cultivateur, qu'un autre fermier en le supplantant, peut s'approprier les avances qu'il aura faites, sans lui laisser d'action sur le fonds même, & que, comme le laboureur, par la proprieté du sol & les 30 pour cent au moins qu'il retire, est en état d'entretenir des serviteurs, sa famille &c., il trouvera, en le pillant, ce qui peut manquer à sa Ferme: Spéculations meurtrieres, qui ne pourroient avoir lieu vis à vis du Manouvrier employé à la tâche, à la journée, avec simple subsistance.

Notes pour la I. Partie.

Il est dit que l'habitant paye son serviteur sur les 30 ou 40 pour cent qui lui restent. S'il reçoit lui-même le Champ à labourer, à titre de Fermier, il y aura donc trois sortes de Fermes: la 1e. des quatre grands Districts; la 2e. *des Manïakarens*, ou Gouverneurs des Villes, Chefs de Villages; la 3e. des habitans, laboureurs, qui employent des journaliers à la culture des terres. Or les Voyageurs ne parlent pas de cette troisieme Ferme, ou seconde Sous-Ferme. Ils disent seulement l'*habitant*, le *laboureur*, lorsqu'ils nomment celui qui cultive la terre, sous le *Manïakaren.*

Observons encore qu'ici le laboureur emporte sa moisson dans sa Maison: s'il a cent boisseaux de ris, le Gouvernement en prend 60, ou 70, & lui en laisse 30 ou 40; le partage se fait donc dans le grenier.

Parlons maintenant de *Maduré* & du *Marava*. Le P. ROBERT DE NOBILIBUS, Missionnaire Jésuite à *Maduré* en 1606 &c.; pour agrandir son

Hist. des Ind. orient. par le P. Dujarric. T. 3. p. 778. 779.

Notes pour la I. Partie. ſon Egliſe, avoit obtenu un emplacement du Naique *Hermechetti*, chargé du quartier où elle étoit ſituée. Le Chef des *Brahmes* de l'Idole *Chocanada* voulut arrêter l'édifice, diſant, & inſiſtant ſur ce point ſans être contredit par le Gouvernement, „que le ſol ou place que le Pere avoit pris pour le „bâtiment de l'Egliſe, appartenoit à ſon Pagode, & qu'aucun ne pouvoit lui „donner congé de l'uſurper.“ - - - - „Mais après avoir reçu une quin- „zaine d'écus pour le prix du champ où l'on bâtiſſoit l'Egliſe, ſelon qu'il „fut accordé entre eux, il vint au logis du Pere, & lui fit beaucoup d'hon- „neur & de Courtoiſies.“

Perſonne, au *Maduré* même, dans la Capitale, ni particulier, ni Prince, ne peut toucher à ce qui appartient aux Pagodes; dont les Brahmes ont partout le pouvoir d'aliener les bien-fonds, en en transportant à d'autres la proprieté. Ceux qui l'acquierent, cette proprieté, à prix d'argent, jouiſſent des mêmes droits; autrement l'acquiſition ſeroit illuſoire: il n'eſt pas dit que le terrein ſortant des mains du Brahme Adminiſtrateur, rentre dans celles du Gouvernement. Voilà donc *des proprietés individuelles de terreins*, dans le *Maduré*.

Le Roi *Tirumala* ſe voyoit avec peine obligé, depuis longtems, de payer au Roi de *Bisnagar* un Tribut „bien onereux d'un Million & de 2000 Patagons a). Cette ſomme ſi groſſe, dit le P. DE MAGISTRIS, ne ſe levoit „qu' avec de furieuſes violences exercées ſur ſes terres. Il lui déplaiſoit en„core bien fort, que cet argent, qui ſe tiroit des veines de ſon peuple, com„me ſon plus pur ſang, fût porté dans les Coffres d'un Prince étranger, & „ſe perdît entierement pour lui.“ Le Roi de *Maduré* diminua d'abord le Tribut, & ceſſa de le payer en 1654—1656.

Ci-dev. Sect. I. §. III.

Rel. dern. par le P. de Magiſt. p. 25.

Les

a) En évaluant le *Patagon* d'alors à 48 ſous, taux de la *Roupie*, cela feroit dix *Laks*, plus 2000 Roupies, ou 2,404,800.

Les Reflexions que j'ai faites sur le *Tanjaour* à cette époque, reviennent ici: ces furieuses violences n'auroient rien produit, si les habitans du *Maduré* n'avoient été que les Journaliers du Prince. D'ailleurs le Roi étant reconnu proprietaire des terres, il n'y auroit pas eu de Violence à prendre tout le produit, en nourrissant simplement le Cultivateur. Si l'on suppose qu'il ne les nourrissoit pas, comment les terres auroient-elles été cultivées; comment *Tirumala* auroit-il été en état de payer ce Tribut, ou du moins la moitié, pendant plus de 20 ans? Mais taxant trop fortement les fonds de ses sujets, c'étoit le sang de son peuple qu'il tiroit; & ce Prince en étoit profondement affligé. Notés pour la I. Partie.

Le P. MARTIN parle, environ en 1700, d'un Indou chrétien, que le courage d'un autre Chrétien persécuté détermina à se déclarer plus ouvertement pour la Religion, qu'il n'avoit fait jusqu'alors. „C'étoit, dit-il, „le Chef d'un petit Village; tous ceux qui y possedent quelque fonds de terre, lui payent tous les ans un certain droit. Ces redevances l'obligent „de son côté à donner chaque année un festin à ses compatriotes." Lettr. Edif. T. IX. 1711. p. 160. écr. de la Province de chondanarou; pour le Maduré, le Tanjaour & le Nainar.

Ce Passage nous apprend: 1°. que dans ce District il y avoit des habitans *possesseurs de fonds de terre.* 2°. Qu'ils payoient pour cela au Chef du Village, l'homme du Souverain, au 2e. ou 3e. degré, une redevance particuliere, qui exigeoit de sa part un retour de politesse. Le Missionnaire ne dit pas si ces fonds, sont des maisons, des jardins, ou des champs. Le mot *fonds de terre* désigne naturellement une terre labourable; & le titre de Possesseur, à charge de redevance, la Proprieté individuelle.

En 1713 le P. BOURZÈS répond le 21. Septembre, de la Mission de *Maduré*, aux questions que Me. la Comtesse de Soudé lui avoit faites, sur la Religion & les usages du pays. „Il me faudroit, dit-il, faire un volume „entier, si j'entreprenois d'expliquer en détail tout ce qui concerne la Re„ligion & les usages du Maduré." Id. T. XII. p. 58.

Plus

Notes pour la I. Partie.

Id. p. 60-62.

Plus bas, après avoir donné le tableau de la Misere du Pays, „on „ne laisse pas, ajoute le Missionnaire, de trouver des personnes riches aux „Indes: l'agriculture, le commerce, les charges sont des moyens ordinai„res de s'enrichir. Mais le pauvre laboureur a bien de la peine à se sauver „de l'oppression.“

L'Auteur parle des vols fréquens, de la Caste des Voleurs. „Les „laboureurs, dit-il, doivent être extremement attentifs, surtout la nuit, „pour qu'on ne leur enleve pas leurs boeufs & leurs vaches. Ils ont beau „y veiller, leurs pertes n'en sont pas moins fréquentes. On a cru arrêter „ces vols nocturnes en établissant des Gardes dans toutes les Peuplades, les„quels sont entretenus & payés par les laboureurs: mais le remede est deve„nu pire que le mal; ces Gardes sont plus voleurs que les voleurs „mêmes.“

Ainsi, dans tous les pays, les précautions excessives ne sont qu'un nouveau mal ajouté à celui qui y a donné lieu. Le Barager fera la Contrebande, si des murs de vingt pieds arrêtent le Contrebandier.

On voit, dans le *Maduré* trois Etats, trois moyens de s'enrichir, présentés, mis sur la même ligne, l'Agriculture, le Commerce & les Charges. De simples journaliers, sans droit au sol même, feroient-ils des fortunes, pourroient-t-ils payer les gardes chargés de veiller aux Champs, aux bestiaux? Si on les suppose Fermiers, & le Gouvernement seul proprietaire des terres; c'est donc le Gouvernement qui s'impose, se vexe lui-même: dans tout pays c'est en derniere Analyse le proprietaire qui paye ce que l'on prend au Fermier, au dela de ce qu'il peut donner.

Id. p. 73-74.

„La levée des Deniers Publics, dit le P. Bourzès, est de la fonction „des Intendans (qui se révoquent & se destituent au gré du Prince). Com„me la Taille est réelle, ils estiment le Champ, & ils le taxent selon qu'il „leur plait. Mais ils trouvent d'ordinaire tant de sortes d'expédiens, pour

„chica-

„chicaner le laboureur & le piller, tantôt ſous un prétexte, tantôt ſous „un autre, que quelquefois il ne retire aucun fruit de toutes ſes peines & „que la récolte ſur laquelle il fondoit ſes eſpérances, paſſe toute en des „mains étrangeres.“ Notes pour la I. Partie.

Ces Intendans ſont les *Manïakarens.* Ici ils eſtiment la récolte ſur le terrein même & y fixent la portion qui, comme taxe, doit être remiſe au Gouvernement. Si la terre lui appartenoit, le Miſſionnaire diroit: l'Intendant prend la Récolte, & laiſſe au laboureur ce qu'il lui plait pour ſa peine.

La *Taille eſt réelle*, c'eſt à dire affectée au Champ; ce qui ſuppoſe *proprieté de fonds* dans le Cultivateur, diſtinguée de celle du Gouvernement: autrement, comme c'eſt le Gouvernement qui impoſe la taille, ſur le fonds, à ſon profit, ſi ce fonds étoit à lui, il ſe tailleroit lui-même.

Les véxations qui finiſſent par faire ſortir toute la Récolte des mains du Cultivateur, prouvent comme je l'ai dejà obſervé, que c'eſt *ſon* bien, le produit de *ſa* terre, ſeulement à charge d'en rendre une portion à l'Intendant du Prince. Si la terre eſt à celui-ci, il a droit au fruit, en total, le ſalaire du Cultivateur payé; ce n'eſt pas véxation: & ſi l'Intendant prend, même ſur la ſubſiſtance du Cultivateur, celui-ci quittera une exploitation qui ne le nourrit pas, & le Gouvernement Proprietaire ne trouvera perſonne qui le remplace à la charge de mourir de faim.

Le P. Martin écrivant la même année 1713, le 13 Decembre, de *Varugapati*, dans la Miſſion du *Madurėi*, montre l'utilité des Etangs, dans le *Marava*, Etat tributaire en différens tems du *Madurėi.* Il parle d'une grande ſéchereſſe & des chaleurs extraordinaires qui, en 1709, y avoient cauſé une diſette générale. Après les pluyes d'Octobre & de Novembre, toutes les Campagnes furent enſemencées. „J'avois compaſſion, dit le Miſ„ſionnaire, de voir ces pauvres gens aller chaque jour recueillir quelques id. T. 13. p. 2-6. 17. id. p. 6.

Notes pour la I. Partie. „grains de ris à demi-murs, les froisser dans leurs mains, & les manger „tout cruds, la faim ne leur donnant pas la patience de les faire cuire.“

Des gens qui ne seroient pas cru proprietaires du Champ, qui ne l'auroient pas été réellement n'auroient pas osé commettre cette triste Maraude: ou du moins les Fermiers, Sous-Fermiers n'eussent pas souffert que des journaliers, quoiqu' à demi-morts, enlevassent impunement, consumassent en détail leur bien, avant la récolte.

id. p. 7. „Ceux qui avoient été plus diligens à ensemencer leurs terres, prê„toient du ris aux autres, qui avoient été plus lents à semer: mais c'étoit „à des conditions bien dures; il falloit que pour une mesure de ris commun, „il s'obligeassent de rendre, 8, 10 & même 15 mesures de ris *Chamba* a), „au tems de la Récolte générale. Telle est l'usure qui s'exerce parmi les „habitans du *Marava* - - - - ces pauvres Gens, que l'indigence forçoit „d'emprunter, des Gentils, à un si gros interêt, se consoloient dans l'espéran„ce d'une Récolte abondante.“

Voilà une espece de Prêt établi, d'usage, qui suppose que celui qui prête & celui qui emprunte, sont proprietaires de leurs champs. Si le Gouvernement en est le Maitre, & que le laboureur ne soit que commis pour manoeuvrer la terre, moissonner &c., il le nourrira: celui-ci n'a plus besoin d'emprunter. S'il emprunte, il ne peut promettre dix fois plus qu'il n'a reçu, puis-que le Gouvernement, supposé maitre de la Récolte, ne le mettra jamais dans le cas d'acquitter cette dette! dèslors plus de prêteur; des contrats de ce genre prouvent donc la *proprieté individuelle.*

D'ailleurs

a) On cueille ici diverses especes de ris; le meilleur est celui qu'on nomme *Chamba & Pijânam;* le premier croît & meurit dans l'espace de 7 mois, il faut 9 mois au second. On en voit qui ne demeure sur pied que 5 mois & d'autre à qui environ trois mois suffisent; mais il n'a ni le gout, ni la force du *Chamba* & du *Pijânam.* *Lettres Edif. T. 13. Lett. du P. Martin p. 5.*

D'ailleurs le même Gouvernement, à qui la premiere Moiſſon appartient, ainſi que la ſeconde, peut bien prêter aux laboureurs qui attendent après celle-ci, mais non à interêt, puisqu'ils n'en ſont pas poſſeſſeurs réels, qu'ils ne ſont que ſes bras, ſes agens: C'eſt la main droite qui prêteroit à interêt à la main gauche. Notes pour la I. Partie.

„Presque toutes les Bourgades & les Terres du *Marava* ſont poſſe-„dées par les plus riches du pays, moyennant un certain nombre de ſoldats, „qu'ils ſont obligés de fournir au Prince, toutes les fois qu'il en a beſoin: „ces Seigneurs ſe révoquent au gré du Prince."

Il eſt ici queſtion de fiefs amovibles: mais ils ne comprennent pas toutes les terres. L'obligation de fournir un certain nombre de ſoldats eſt celle dont a parlé, au commencement de ce Paragraphe, le P. Vincent Marie de St. Catherine de Sienne. id. p. 16.

„Leurs ſoldats ſont leurs parens, leurs amis, ou leurs eſclaves, qui „cultivent les terres dépendantes de la Peuplade, & qui prennent les armes „dès qu'ils ſont commandés."

Les Cultivateurs ſont donc des gens libres, avec lesquels travaillent auſſi des Eſclaves.

Le prêt mentionné ci-devant, ne peut avoir lieu dans ces Bourgades, ces Terres. Le Seigneur-Proprietaire eût-il laiſſé une partie de ſes gens accabler l'autre; l'eſclave, le journalier empruntant, pouvoit-il s'engager à rendre dix fois plus, pouvoit-il contracter à ce taux avec l'eſclave, le journalier d'une autre Terre, & léſer ſon maitre à ce point? Il n'eſt donc queſtion dans ce paſſage, que des *Zemindaries*, des *Djahguirs*: auſſi le Miſſionnaire dit-il ſimplement *presque toutes* les terres.

Une Réponſe générale à tous les raiſonnemens que j'ai faits ſur les autorités rapportées dans le ſecond Paragraphe, ſeroit, qu'à la Côte de Coromandel

Notes pour la I. Partie. romandel les Traitans, ainſi qu'en Europe, ſavent, comme l'on dit, tirer de l'huile d'un mur, tondre ſur un oeuf.

Je conviens que partout l'homme eſt à peu près loup à l'égard de ſon ſemblable. L'Européen, qui ſe dit policé, mangeroit de la chair humaine, comme le Sauvage Amériquain, ſi c'étoit la Coutume: ſeulement, par décence, il la feroit cuire auparavant. Mais il y a dans les Gouvernemens une Raiſon qui ſurmonte tout, préjugés, uſages, abus, quelqu' invétérés qu'ils ſoient. Si on s'y refuſe, la Machine à la longue ſe détraque: l'Etat s'annéantit.

Appliquons ces réflexions. Les extorſions ne peuvent durer, elles ſe détruiſent elles-mêmes, lorsqu'elles attaquant des terres, où il n'y a que des Fermiers ou des Journaliers, & que l'auteur des violences eſt le proprietaire même de ces Terres: le Seigneur qui véxe ſon Fermier, ruine ſon propre bien; & c'eſt lui, le Seigneur proprietaire, qui paye réellement lorsque le Fermier eſt ſurtaxé par le Gouvernement. Or ici, à la Côte de Coromandel, on ſuppoſe que le Gouvernement eſt ſeul proprietaire des terres, que c'eſt lui qui taxe immédiatement ou médiatement; & malgré les Révolutions, les Royaumes, les Etats s'y ſoutiennent de tems immémorial, les Peuples conſervant conſtament leurs loix, leurs uſages: propoſitions abſolument contradictoires.

Réſumé.

Il y a dans la Presqu'île de l'Inde, à la Côte de Coromandel, ainſi que chez le Mogol, des terres qui appartiennent au Prince, au Gouvernement, comme Domaine; des terres qui appartiennent aux Prêtres, à l'Egliſe; & des terres qui appartiennent au Peuple, aux ſujets, aux habitans: & parmi ceux-ci, les uns ſont proprietaires de fonds; les autres, Fermiers; d'autres enfin, ſimples journaliers. La Suzeraineté, accompagnée du droit de

de cens, eſt au Prince, qui l'afferme, par parties, avec retenue & obligation de Service militaire, ou l'octroye en don pur & abſolu. Ces Fermes ſe ſubdiviſent, ſans toucher à la proprieté du fonds. Jamais nouveau *Zemindar*, *Djahguirdar*, *Manïakaren* n'a ôté, comme étant de droit maitre du ſol, la culture d'un champ à celui qui l'exploitoit avant que lui, *Manïakaren*, fût à la tête du Village où ſe trouve ce Champ. Notes pour la I. Partie.

La taille eſt réelle; c'eſt la terre qui eſt taxée, qui paye. Si le cultivateur ne rend pas la portion du revenu qu'il doit au Gouvernement, on ſaiſit ſa maiſon, on vend ſes eſclaves &c. comme en Europe: mais il n'eſt pas dit, que, dans la Presqu'île de l'Inde, on ait droit de lui ôter ſon champ.

Le Cultivateur Proprietaire vend ſon champ, quand il le veut, ſans avoir beſoin de demander l'agrément du Seigneur, du Souverain; il le laiſſe par héritage, comme le remarque trés bien le célebre M. Orme. A Hiſt. of the milit. Tranſact. T. I, p. 26. 27.

Le nouveau Proprietaire, entrant en poſſeſſion, contracte les obligations attachées à la Terre. La taille, la taxe, qu'il paye, forme le Revenu du *Manïakaren*, & par là une portion de celui du Prince, dont ce Chef eſt l'Agent.

Le ſimple laboureur qui poſſede un champ, donne ſes 60 ou 70 pour cent au Fermier ou Sous-Fermier du Prince, à ſon Intendant, à ſon Donataire, ou au Brahme, au Receveur de la Pagode, & reſte toujours proprietaire du champ qu'il cultive.

Telle eſt la Doctrine que j'ai établie, en 1778, dans la *Legislation orientale*: je la crois certaine, fondée ſur les faits, & propre à rétablir la tranquillité que les prétentions armées des Européens ont enlevée aux plus belles contrées de l'Inde. p. 131. 142. 152. 156. &c. 181.

Notes pour la I. Partie.

Malheureusement on part d'Europe avec des préventions qui dénaturent les objets; & l'interêt du moment aveugle souvent l'homme judicieux que les préjugés n'ont pu entamer.

Il est certain, qu'à voir de quelle maniere la taille se leve, dans plusieurs Etats de l'Europe, on pourroit en conclure, comme on fait de l'Inde, que le laboureur n'y est pas proprietaire de terres, que le journalier y est moins que l'esclave, la bête de somme: & si l'on s'adresse aux Jurisconsultes, aux Publicistes, aux Gens en Place, on en trouvera, qui diront que le Prince y est maitre des biens de ses sujets. Sera-ce sur de pareils apperçus, de pareils témoignages, qu'un esprit juste, une ame integre, fera l'histoire de l'Administration en terres, d'un Pays?

J'ajoute à ces observations un nouvel exemple de ce que l'esprit de parti opere sur les hommes du plus grand mérite: le sujet n'est pas le même; mais il est toujours question de l'Inde.

ci-après, IIe. Partie, Sect. 2. §. II. A Letter to the Court of Direct. &c. dat. Fort Will. 20. March. 1783. Lond. 1783. p. 9. 11. 14-16. 17. 30. 35. 44. The Origin. of the Marrat. War. &c. The Out-lines of the Rohilla war, p. 9.

Meher Gamani, fils & successeur de *Schoddjaaeddaulah*, & Nabab de *Oude*, sous le nom, d'*Assaf ed daulah*, avoit rendu, en 1775, le *Zemindari* de *Benarès*, avec ses Dépendances, à la Compagnie Angloise, pour en jouir à perpétuité: & *Calcutta* avoit laissé & assuré au Rajah *Cheytsing*, fils & successeur de *Boulwantsing*, l'administration de ce Zemindari, sous la Souveraineté de la Compagnie, avec autorité libre, indépendante, absolue dans ses Etats; à la charge de payer tous les ans, à la dite Compagnie 2,266,180 Roupies *siccas*. Cette administration devoit lui appartenir à perpétuité, ainsi qu'à ses héritiers, tant qu'ils rempliroient ces engagemens.

Dans la suite M. Hastings, Gouverneur du Bengale, étant à *Benarès*, fit mettre le Rajah *Cheytsing* en prison, dans son propre pays, & lui ôta son *Zemindari*, quoiqu'il eût toujours payé exactement ce qu'il devoit à la Compagnie. Si l'on en croit les Directeurs, écrivant de Londres, l'objet

l'objet de M. Haſtings, dans ſon Voyage, avoit été de tirer du Rajah 40 à 50 laks; & le Gouverneur Général ſoutient que c'eſt pour punir *Cheytſing* des plus grands crimes, qu'il l'a dépouillé de ſa place. Notes pour la I. Partie.

La Compagnie, dans ſa Lettre du 28 août 1782, blama la Conduite du Gouverneur, qui, pour ſe juſtifier, écrivit à la Cour des Directeurs, le 20 Mars 1783.

La Juſtification de M. Haſtings eſt foible, quant au fond: mais la fin de ſa lettre montre une ame grande, élevée, & digne de défendre une meilleure cauſe; c'eſt Scipion l'Africain, qui, accuſé de péculat, raconte ce qu'il a fait pour la République, & mene le Peuple au temple rendre graces aux Dieux de la victoire qu'il a remportée à pareil jour ſur Annibal.

Je ne m'arrête ici, qu'à ce qui, dans cette lettre, a rapport aux uſages de l'Inde.

Les Directeurs marquent à M. Haſtings, que la Conduite qu'il a tenue à l'égard du Rajah *Cheytſing*, empriſonnant ce Prince, & le deshonorant aux yeux de ſes ſujets & des Etrangers; que cette conduite eſt impropre, inſoutenable, contraire à toute Politique, & qu'elle peut tendre à affoiblir la Confiance que les Princes naturels de l'Inde (*native Princes of India*) doivent avoir dans la juſtice & la modération du Gouvernement de la Compagnie. A Letter &c. p. 16.

Je nie, dit le Gouverneur du Bengale, que Rajah Cheytſing, ſoit un Prince Naturel de l'Inde. „Cheytſing eſt le fils d'un Collecteur du Revenu „de cette Province, que ſon adreſſe & le malheur de ſon maitre ont mis „en état de convertir ce (Poſte) en poſſeſſion permanente & héréditaire. „Cet homme que vous avez placé au rang des Princes de l'Inde, ſera bien „étonné, quand il l'apprendra, de ſe voir à un degré d'élévation auquel il „ne s'attend pas.“ id. p. 26.

M.

Notes pour la I. Partie.

M. Hastings renvoye, pour la preuve, au *Récit de ses Opérations à Benarès*, qui doit être depuis longtems entre les mains de la Compagnie.

Le lecteur s'attendoit à voir M. Hastings nommer le pere de Cheytsing, ses ayeux, dire de quelle Caste est sa famille, le rang qu'elle occupe chez les Indous. Le Reproche que lui fait la Compagnie d'avoir compromis l'honneur de la Nation, par des procedés insoutenables, souverainement impolitiques, & dont elle déclare qu'elle connoit les motifs, demandoit ces détails.

M. Hastings croit répondre, en disant que *Cheytsing* est fils d'un Collecteur de Revenus, parvenu par intrigue. Dans le Traité d'*Elahbad*, passé en 1765, entre le Nabab de Oude, celui de Bengale, & la Compagnie Angloise, & approuvé par l'Empereur Schah Aalem, ce Collecteur, pere de Cheytsing, est nommé: c'est *Boulwantsing*, à qui ce Traité assure l'administration du *Zemindari* de *Benarès* &c. Les Anglois le nomment *Rajah* dans leurs Transactions avec l'Empereur, en 1764; & la même année, dans un Firman de ce Monarque, du 29e. Decembre, qui donne à la Compagnie le pays de *Gasipour* & le reste du Zemindari de Boulwantsing, appartenant au Nizamet du Nabab Schodjaaeddaulah, trois fois Boulwantsing est appelé *Rajah*. Voilà des titres que le Gouverneur Anglois devoit respecter.

A View of the rise &c. by Verelst &c. 1772. P. justif. p. 172. 163. 164.

Cheytsing est fils d'un Collecteur de Revenus. Mais dans l'Inde, les Nababs, les Rajahs soumis au Mogol, ne sont que les Collecteurs des Revenus de ce Monarque. Les Anglois établis *Divan* du Bengale, ou marchant avec les troupes du Nabab d'Arcate contre le Tanjaour; les François, faisant corps avec l'armée de Salabetzingue, ne sont que des Collecteurs de Revenus. M. Hastings, qui connoit l'Inde, sait mieux que personne, que dans ces Contrées la qualité de Rajah, de Nabab, de Prince souverain, s'accorde avec ce genre d'administration: il devoit se défendre autrement.

Ci-d. Sect. IV.

M. Hastings

M. Haſtings ſait encore que les grands ſuccès en Politique vont rarement ſans crime: Cheytſing ne lui a pas toujours paru auſſi noir qu'il le fait dans ſa lettre, en 1783.

Notes pour la I. Partie.

Mais telle eſt la marche du plus grand nombre des Ecrivains Anglois. Les Princes, les gens en Place, que la Nation, que ſes Chefs, veulent dépouiller, ſont toujours des criminels punis pour leurs forfaits.

Mahdagi Sindia a ſauvé les Anglois à *Wargaum*, en 1779, leur a procuré la paix avec les Marates, en 1782: on le cite avec complaiſance. S'il déplait à la Nation, on rappellera ſes liaiſons avec *Ragouba*, & l'infamie atroce, la perfidie & l'aſſaſſinat, par leſquels, ſelon les Papiers Publics, ce Chef Marate vient de ſe rendre maitre de deux Etats dépendans du Mogol.

Ci-ap. 2e. Part. note (F). A Lett. &c. p. 35. 42. Dans la Gaz. de Fr. 7. Juin. 1785. Lettre de Bomb. Janv. 1785.

Le monde ne croit plus aux Conquérans, qui prétendent ne faire que reprendre le bien uſurpé.

VI. (******).

Monumens à conſulter pour l'Hiſtoire moderne de l'Empire Mogol.

Les Morceaux qui terminent cette Premiere Partie diſpoſent à une hiſtoire générale de l'Indouſtan. Mon deſſein, quand les travaux que j'ai commencés me le permettront, eſt de m'occuper de cet objet, traité juſqu'ici d'une maniere trop ſuccinte, ou d'après des renſeignemens trop vagues ou trop peu autoriſés. Les Orientaux ont un grand nombre d'ouvrages hiſtoriques, en Perſan & en Indou, même pour les événemens modernes: voilà les ſources où je puiſerai; il me ſuffit maintenant d'indiquer les Manuſcrits Perſans qui roulent ſur les tems poſtérieurs à Aurengzebe.

1°. Hiſtoire de la mort d'*Aalemguir* premier, (*Aurengzebe*), en 1707. 1 Volume,

Notes pour la I. Partie.

2°. Abregé hiſtorique depuis Adam, juſqu'à *Schah-Aalem* ſecond. 1 Volume écrit en 1184 de l'Hegire, 1770 de J. C.

3°. Hiſtoire depuis *Tamerlan*, juſqu'à la 15^e. année de *Mohammed Schah*, par *Caſikhan*, ami de *Nizam el Moulk*, en 1145 de l'Hegire, 1732 de J. C. 1 gros Volume.

4°. Abregé hiſtorique des Empereurs de la famille de *Tamerlan* juſqu'à *Schah Aalem* 2^e. 1 Vol.

5°. Hiſtoire de pluſieurs Empereurs, *Aalemguir*, ſon fils *Bahadour Schah*, *Maaz eddin*, *Faroukh ſiar*, *Rafielderadjat*, *Rafiouſeſchan*, & ſix ans de *Mohammed Schah*. 1 Vol.

6°. Abregé hiſtorique depuis *Bahadour Schah* ou *Schah aalem* 1^r. juſqu'à la 6^e. année de *Mohammed Schah*, en 1137 de l'Hegire, 1724 de J. C. 1 Vol.

7°. Hiſtoire de *Bahadour Schah*, Empereur, en 1707 &c. 1 Vol.

8°. Hiſtoire de deux Empereurs: *Faroukhſiar* (1125 de l'Hegire, 1713 de J. C.); & *Rafielderadjat*, 1130 de l'Hegire, 1718 de J. C. 1 Volume.

9°. Hiſtoire de la guerre des freres *Sayeds*, ou du Viſir *Aaſſen aali khan* (un des deux *Sayeds*) contre l'Empereur *Mohammed Schah*, en 1131 de l'Hegire &c. 1719 de J. C. 1 Vol.

10°. Hiſtoire de la Révolution de 1132 — 1134 de l'Hegire (1720-1721, de J. C.) à *Dehli*, où *Mohammed Aminkhan* fut fait Viſir, après la mort d'*Aſſenaalikhan*. 1 Vol.

11°. Abregé, en vers, de la guerre des *Marates* avec *Ahmedſchah* (en 1163 &c. de l'Hegire, 1749 de J. C.) 1 Vol.

12°. Deux années du regne d'*Aalemguir* 2^d. & commencement de celui de *Schah aalem*, ſon fils; 1172-1174 &c. de l'Hegire, 1758-1760 &c. de J. C. 1 Vol.

On

On voit que ces douze manuſcrits, apportés de l'Inde par M. GENTIL, & qui ſont à la Bibliotheque du Roi, comprennent l'hiſtoire de l'Empire Mogol, de 1707 à 1760 &c. Notes pour la I. Partie.

Je ſouhaite que les Anglois, qui ont pour cela toutes les facilités, completent la matiere, & ajoutent à ces richeſſes, non pas de ſimples livres garnis de figures qui, ſans utilité réelle, les rendent très chers, mais des ouvrages géographiques, des Cartes faites par les gens du pays. J'aurai une vraie obligation, je parle au nom des lettres, à celui qui pourra me procurer de l'Inde un bon Dictionnaire Géographique en Perſan ou en Indou.

Fin de la premiere Partie.

DESCRIPTION
HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE
DE L'INDE,

QUI

PRÉSENTE EN TROIS VOLUMES, ENRICHIS DE 67. CARTES
ET AUTRES PLANCHES:

1. *La Géographie de l'Indouſtan, écrite en Latin, dans le pays même,*

par

LE PERE JOSEPH TIEFFENTHALER,

Jéſuite & Miſſionnaire apoſtolique dans l'Inde.

2. *Des Recherches hiſtoriques & géographiques ſur l'Inde, & la Deſcription du Cours du Gange & du Gagra, avec une très grande Carte,*

par

M. ANQUETIL DU PERRON,

de l'Acad. R. des Inſcr. & B. L. Interprête du Roi pour les langues orientales, à Paris.

3. *La Carte générale de l'Inde, celles du Cours du Brahmapoutren, & de la Navigation intérieure du Bengale, avec des mémoires rélatifs à ces Cartes, publiés en Anglois,*

par

M. JAQUES RENNELL,

ancien Ingénieur en Chef dans l'Inde & membre de la Soc. R. à Londres.

Le tout, augmenté de remarques & d'autres additions, rédigé & publié en François,

par

M. JEAN BERNOULLI,

Premier Aſtronome & M. ord. de l'Acad. des Sc. & B. L. à Berlin. Aſſocié des Académies & Societés des Sciences de St. Pétersburg, Stockholm, Upſal, Copenhagen, Lyon, Bologne & pluſieurs autres.

TOME II. IIe. PARTIE.

Contenant *la 2e. Partie des Recherches hiſtoriques & géographiques ſur l'Inde.*

A BERLIN, MDCCLXXXVII.

DE L'IMPRIMERIE DE PIERRE BOURDEAUX.

Et ſe trouve

A BERLIN, chez l'Editeur.

A PARIS, chez la *V. Tilliard* & Fils, rue de la Harpe.

A LONDRES, chez *W. Faden*, Corner of S. Martins Lane, Charing-croſs.

RECHERCHES
HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES
SUR L'INDE,
QUI
RENFERMENT:

1o. *La Suite chronologique des Rois Marates du Tanjaour, commençant à Ekogi, l'an 1675 de l'Ere Chrétienne, jusqu'à Toullasou-Rajah, regnant en 1783: accompagnée de Détails sur les principaux Rois de la Presqu'île de l'Inde, depuis la fin du 15e. Siecle;*

2o. *Le Développement du Cours du Gange & de celui du Gagra, tiré des Cartes Manuscrites faites sur les lieux, par le P. Tiefentaller, Missionnaire apostolique dans l'Inde.*

ENRICHIES DE CARTES ET DE PLANS PARTICULIERS.

PRÉCEDÉES D'UNE LETTRE SUR LES ANTIQUITÉS DE L'INDE.

PAR

M. ANQUETIL DU PERRON,

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES, ET INTERPRETE DU ROI POUR LES LANGUES ORIENTALES.

MEMINISSE JUVABIT.

SECONDE PARTIE.

A BERLIN, MDCCLXXXVII.

DE L'IMPRIMERIE DE PIERRE BOURDEAUX.

Et se trouve

A BERLIN, chez l'Editeur.

A PARIS, chez la *V. Tilliard* & Fils, rue de la Harpe.

A LONDRES, chez *W. Faden*, Corner of S. Martins Lane, Charing-cross.

DESCRIPTION DE L'INDE,
Quatrieme Livraiſon;
ou
Recherches hiſtoriques & géographiques ſur l'Inde, 2e. Partie.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Les *Recherches* &c. de M. ANQUETIL DU PERRON étant devenues trop étendues pour un ſeul volume, on aimera mieux faire relier les deux Parties, en deux volumes. En conſéquence j'ai fait imprimer deux nouveaux feuillets à ſubſtituer à ceux du Titre de la *1e. Partie*: ſelon qu'on poſſédera cet ouvrage, ou comme *Tome IIe.* de la *Deſcription de l'Inde*, ou comme un livre à part, ſous le titre de *Recherches hiſtoriques & géographiques &c.*

On remarquera encore dans le premier des nouveaux Titres, que j'indique 67 Cartes & autres planches, pour l'ouvrage entier de la *Deſcription de l'Inde, en 3 Tomes;* au lieu de 64 que portent les Titres précedens. La raiſon en eſt que, M. RENNEL ayant ajouté 3 nouvelles Cartes intéreſſantes à une 2e. Edition de ſon *Mémoire ſur la Carte de l'Inde*, ouvrage que je traduis pour mon IIIe. Tome, j'ai cru ne pouvoir me diſpenſer de faire copier encore ces trois Cartes & de les joindre aux précedentes.

Ce IIIe. Tome va être mis ſous la preſſe dans peu de ſemaines, & s'imprimera le plus promtement qu'il ſera poſſible. On y joindra les additions & les corrections que j'ai reçues & celles que je pourrai encore recevoir pour la *Liſte de M M. les Souſcripteurs*, qui ſe trouve à la tête du Tome Ir.

Berlin, le 24. Juin 1787.

Avis au Relieur.

Le Relieur aura ſoin:

1°. de détacher de la 1e. *Partie* le Titre précedent, pour y ſubſtituer le nouveau Titre, où ſe trouvent au bas ces mots: *Premiere Partie.*

2°. Il détachera auſſi de cette 1e. Partie, ſi le Poſſeſſeur du livre le déſire, le feuillet qui ne contient qu'un petit nombre d'Errata; y ayant un *Errata* plus étendu, pour les deux Parties, à la fin de cette 2e.

3°. Il placera la *Carte générale* à la fin du livre, à ouvrir de gauche à droite.

4° Les dix planches de Cartes particulieres, A. I --- A. X. ſi le poſſeſſeur ne préfere pas de les faire mettre de ſuite, à la fin, avant la Carte générale, le Relieur les placera de la maniere qui ſuit:

Planche	A. I.	à ouvrir ſur la gauche	entre les	pages 294. 295.
—	A. II.	— ſur la gauche	—	pages 344. 345.
—	A. III.	— ſur la droite	—	pages 346. 447.
—	A. IV.	— ſur la gauche	—	pages 378. 379.
—	A. V.	— ſur la droite	—	pages 390. 391.
—	A. VI.	— ſur la gauche	—	pages 396. 397.
—	A. VII.	— ſur la gauche	—	pages 396. 397.
—	A. VIII.	— ſur la gauche	—	pages 398. 399.
—	A. IX.	— ſur la gauche	—	pages 400. 401.
—	A. X.	— ſur la droite	—	pages 406. 407.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LA SECONDE PARTIE.

Introduction — — — — page 261.

§. I.

Insuffisance des ouvrages modernes qui traitent du Gange; Précis de celui de M. RENNEL sur ce fleuve & sur le Brahma poutren — p. 262.

§. II.

Sur le P. TIEFENTALLER; Cartes du Gange & du Gagra, & Notices envoyées à l'Auteur par ce Missionnaire, de Faizabad, capitale de la Province de Oude, au Nord du Bengale — — — p. 266.

§. III.

Dimensions des trois Cartes du P. TIEFENTALLER: détails sur la structure de la Carte générale, qui en présente la réduction — p. 171. *lis.* 271.

§. IV.

Explication des six figures ou articles compris dans la Planche — p. 276.

Section Ie.

Premiere partie du Cours du Gange, de Gangotri, où il sort des montagnes du Tibet, à Fatepour, où il reçoit les eaux du Gagra — p. 279—346.

§. I.

Sur la Source du Gange — — — p. 279.

§. II.

Cours du Gange jusqu'à Benarès — — — p. 285.

)(2 §. III.

§. III.

Fond de la Théologie Indienne, tiré des Beids — — page 297.
VIIe. Oupnek'hat — — — — ibid.
VIIIe. Oupnek'hat — — — — p. 301.
IXe. Oupnek'hat — — — — p. 308.
XIXe. Oupnek'hat — — — — p. 323.

§. IV.

Cours du Gange, de Benarès au Confluent du Gagra — p. 345.

Section II.

Cours du Gagra, précédé d'observations sur les Lacs & les Fleuves, dont l'origine se trouve dans le même Canton que celle du Gagra — p. 346—390.

§. I.

Sur les Lacs Mansaroar & Lanka Dhé, & sur les Fleuves qui en sortent p. 346.

§. II.

Identité des Lacs Mansaroar & Lanka dhé, avec les Lacs Mapama & Lanken p. 351.

§. III.

La vraie source du Gange, inconnue: les Chinois & les Européens la confondent avec celle du Sardjou ou Gagra — — — p. 355.

§. IV.

Le Tsanpou & le Brahma poutren sont le même fleuve — p. 365.

§. V.

Vérités géographiques qui résultent de la Carte Indienne du Gagra — p. 369.

§. VI.

Premiere Partie du Cours du Gagra, savoir, depuis le lac Lanka, où il a sa source, dans le Tibet, jusqu'aux Monts Camaouns — p. 370.

§. VII.

Seconde Partie du Cours du Gagra: portion qui s'étend des Monts Camaouns, à Oude, ancienne Capitale de la Province du même nom — p. 377.

§. VIII.

Pourquoi à la hauteur de Faizabad, le Gange & le Gagra sont plus éloignés l'un de l'autre dans les Cartes Angloises, que dans la Carte générale — p. 380.

§. IX.

Suite de la 2e. Partie du Cours du Sardjou ou Gagra — p. 382.

§. X.

§. X.

Seconde Cause de la plus grande distance du Gagra au Gange, sur les Cartes Angloises — — — — p. 385.

§. XI.

Suite de la 2e. Partie du Cours du Gagra ou Devha — — p. 386.

Section III.

Seconde Partie du Cours du Gange; de Fatepour, à Gangasagar où il décharge ses eaux dans l'Océan Indien — — p. 390—417.

§. I.

Cours du Gange, depuis le Confluent du Gagra, jusqu'à Patna — p. 390.

§. II.

Patna: incertitude de sa position — — — p. 393.

§. III.

Suite de la 2e. Partie du Cours du Gange: depuis Patna, jusqu'à Gangasagar, embouchure de ce fleuve — — — p. 396.

§. IV.

Sur l'étendue de l'embouchure, en général, du Gange; du point d'Ingeli à celui de Schatigan — — — p. 411.

§. V.

Espace Nord & Sud renfermé dans les trois Cartes du P. Tiefentaller; leur utilité pour la position du Tibet — — — p. 414.

CONCLUSION — p. 417.

NOTES

pour la Seconde Partie des Recherches historiques & géographiques sur l'Inde p. 418—516.

(A)

Ce que les Cartes Angloises donnent du Gagra — — p. 418.

(B)

Papiers du P. TIEFENTALLER envoyés à l'Auteur de cet Ouvrage p. 418.

(C)

Positions sur le Gagra que présentent les Cartes de M M. JEFFERIS, RENNEL & ORME — — — p. 433.

(D)

Morceau du P. GAUBIL sur les sources du Gange & les pays voisins . . . . page 435.

(E) *).

Précis d'une lettre de M. STEWART, sur le Tibet. Les Anglois ont pris ce qu'ils disent de l'identité du Tsanpou & du Brahmapoutren, dans l'Extrait de l'Auteur, inséré en 1776, dans le Journal des Savans — p. 460.

(F)

Examen sommaire du Mémoire de M. RENNEL sur sa Carte de l'Inde — p. 464.

(G)

Par quels moyens la puissance Angloise est devenue Maitresse du Bengale & des pays adjacens — — — — p. 492.

(H)

Précis sur la Source & le Cours du Gange, tiré des Papiers de M. GENTIL p. 503.

(J)

Traité de paix, fait à Poninder, en 1776, entre les Marates & les Anglois; avec des Remarques — — — — p. 504.

Liste des Lieux

situés sur le Gange & le Gagra, dans les trois Cartes originales du P. TIEFENTALLER — — — — p. 517—544.

Ie. Carte. *Le Gange, de Gangotri à Gangasagar* — p. 518.

IIe. Carte. *Le Gagra, du Lac Lanka Dhé à Fatepour*

1e. *Partie;* — — — — p. 526.

2e. *Partie;* — — — — p. 535.

IIIe. Carte. *Portions du Gange & du Gagra*

Le Gange — — — — p. 537.

Le Gagra — — — — p. 539.

Addition Ie.

Nouvelles preuves que la proprieté des biens existe dans l'Inde; (Voyez la 1e. Partie de cet ouvrage, à la page 252.) — — — p. 545.

Addition IIe.

Nouvelles preuves que l'Oupnek'hat ne parle nulle part du Kalïougam, ni des trois autres Iougams. (Voyez la 1e. Partie, à la page XVIII.) — p. 548.

Appen-

*) Ici manquent, dans l'ordre des pages, par l'inadvertance de l'imprimeur & de l'éditeur, les nombres 436 -- 456. *(B)*

Appendix,

sur le Bhagvat guita traduit en Anglois par M. WILKINS.

Introduction — — — — page 553.

§. I. Sur la *Lettre de M. HASTINGS* — — p. 555.

§. II. Sur la *Préface de M. WILKINS* — — p. 563.

§. III. Sur la *Traduction du Bhagvat guita.* — — p. 578.

§. IV. Sur les *Notes du Traducteur* — — p. 589.

Errata

pour la Ie. Partie de cet ouvrage, & les 21 premieres feuilles de la IIe. Partie p. 593.

Cartes & Plans,

renfermés dans cette IIe. Partie

CARTE GÉNÉRALE du Cours du *Gange* & de celui du *Gagra* - p. 266-278.

Cartes particulieres pour le Gange.

I. Confluent du Thons & du Gange - - - p. 295.

Voy. la Planche A. I. No. 1.

II. Vue de Mirzapour - - - - p. 295.

Omise: le dessin étant le même que celui de la Planche X. N. 2. dans la GEOGR. DE L'INDE.

III. Embouchure du Goumati dans le Gange - p. 345.

Voy. la Planche A. I. N. 2.

IV. Confluent du Caramnassa & du Gange - p. 345.

Voy. la Planche A. II. n. 1.

V. Vue de Baxar - - - p. 346.

Voy. la Planche A. III.

Cartes particulieres pour le Gagra.

I. Confluent du Tschoka & du Kandak (le Gagra) - p. 378.

Voy. la Planche A. IV. n. 1.

II. Position de Berampor sur le Kandak - - p. 379.

Voy. la Planche A. IV. n. 1.

III. Confluent du Sardjou & du Gagra en 1771 - - p. 379.

Voy. la Planche A. IV. n. 3.

Suite des Cartes particulieres pour le Gange.

VI. Embouchures du Devha ou Gagra & du Skondi, dans le Gange - p. 390.

Voy. la Planche A. II. n. 2.

VII.

VII. Confluent du Mahi & du Gange - - - p. 390.
Voy. la Planche A. V. n. 1.
VIII. Embouchure du Son, dans le Gange - - p. 391.
Voy. la Planche A. V. n. 2.
IX. Embouchure du Fatoua Nalah, dans le Gange - - p. 396.
Voy. la Planche A. VI. n. 1.
X. Embouchure du Roua Nalah, dans le Gange - - p. 397.
Voy. la Planche A. VI. n. 2.
XI. Embouchure du Singuia Nalah, dans le Gange - p. 397.
Voy. la Planche A. VII. n. 1.
XII. Confluent du Petit Gandak ou Bagmati, & du Gange, - p. 397
Voy. la Planche A. VII. n. 2.
XIII. Embouchure du Gorgat Nalah, dans le Gange - p. 398.
Voy. la Planche A. VIII. n. 1
XIV. Vue de Kafchti ou Patthar ghât - - p. 400.
Voy. la Planche A. VIII. n. 2.
XV. Aldée & Fort de Teriagali fur le Gange - - p. 400.
Voy. la Planche A. IX. n. 1.
XVI. Aldée & Paffage de Sacrigali - - - p. 401.
Omife: le deffin étant le même que celui de la Pl. XXVII. *de la Géogr. de l'Inde.*
XVII. Pagode d'Agardip, fur le Gange - - - p. 406.
Voy. la Planche A. IX. n. 2.
XVIII. Petite riviere qui fe jette dans le Gange - - p. 406.
Voy. la Planche A. X. n. 1.
XIX. Aldée de Calna fur le Gange - - - - p. 407.
Voy. la Planche A. X. n. 2.

RECHERCHES
HISTORIQUES & GÉOGRAPHIQUES SUR L'INDE.

II. PARTIE.

Observations a) *sur trois Cartes, l'une du Cours du* GANGE, *depuis sa source; ou plûtôt depuis son entrée dans l'Inde, jusqu'à son embouchure; l'autre, du Cours du* GAGRA *depuis sa source, jusqu'à Fatepour, où il se jete dans le Gange; la troisieme, d'une portion du* GANGE *& du* GAGRA: *dressées en partie sur les lieux, par le P.* TIEFENTALLER, *J. Missionnaire apostolique, & accompagnées de vues, de Plans particuliers & d'une partie du Cours ou du moins de l'indication de toutes les rivieres, simples ruisseaux, ou torrens, qui mêlent leurs eaux à celles de ces deux grands Fleuves.*

INTRO-

a) L'Extrait de ce morceau lu à l'Academie des Belles-Lettres à la fin d'Août 1776, a été mis dans le Journal des Savans (Decembre 1776, in-4o. p. 804—829). Je donne ici l'ouvrage en entier, mais augmenté considérablement, & avec les corrections qu'a du amener la reduction, & par là l'examen plus détaillé, plus exact des Cartes du P. Tieffentaller,

II. Partie. Gange & Gagra &c.

INTRODUCTION.

§. I.

Insuffisance des Ouvrages modernes qui traitent du GANGE. *Précis de celui de M.* RENNELL *sur ce Fleuve & sur le* BRAHMAPOUTREN.

Le *Gange*, ce fleuve majestueux, qui arrose un des plus beaux pays de l'univers, est connu depuis plus de deux mille ans: mais ce n'est guere qu' aux marchandises précieuses, que l'Europe va & a toujours été chercher sur ses bords, que nous devons les détails que les Anciens & les Modernes nous donnent sur son cours, détails intéressans, utiles, mais trop bornés, trop souvent défectueux, parce qu'ils ne regardent que quelques endroits, quelques points principaux, & que rarement ils viennent de voyageurs éclairés a).

On connoit parfaitement tous les objets de luxe, que fournit cette Partie de l'Asie; les vaisseaux des principales Nations de l'Europe s'y rendent tous les ans: & cependant il y a encore des doutes sur la position exacte d'une ville assez célebre dans le pays, située à une des embouchures du Gange, *Schatigan*.

Remontons à la Capitale du Bengale, *Moxoudabad*, allons jusqu'à *Patna*, *Benarès*: les Européens, depuis plusieurs années, ne se montrent que trop, pour le malheur de l'humanité, dans ces contrées autrefois si fertiles; mais leurs connoissances ne passent guere les pays que leurs armes ont dévastés.

Après

a) En 1631—1639 le P. PHILIPPE DE LA TRINITÉ écrit qu'il a vu *le Gange près de Goa, au territoire de Salcette, où un de ses bras entre dans la mer. Itiner. Orient. Lib.* 3. *C.* 10. *p.* 147—149. *Lugd.* 1649.

Après cela est-il étonnant que les Cartes du Gange données par les Anglois, les Hollandois, les François, laissent tant de choses à désirer? il y a peu de Géographes Voyageurs; & encore moins de Voyageurs Géographes. II. Partie. Gange & Gagra &c.

M. D'Anville avoue „qu'un défaut presque total de connoissance sur „le détail du Cours du Gange, depuis son entrée dans l'Inde, jusqu'à l'arri„vée du *Jomanes* (le Gemna) nous laisse dans l'incertitude sur l'endroit où „la riviere de *Calini* se rend dans le Gange.“ En conséquence dans la Carte de l'Inde qu'il a dressée en 1752 a) pour Messieurs de la Compagnie des Indes, on lit ces mots, sur la portion du Gange, qui s'étend du *Détroit* de *Koupelé*, près de la Vache de pierre, jusqu'à *Helabas. Partie du Gange sur laquelle on n'a aucune connoissance de détail.* Ceci répand d'épaisses ténebres sur plus de 350 lieues du Cours de ce fleuve.

Le même Géographe, parlant du pays situé entre *Benarès & Patna*, & des rivieres que le Gange reçoit dans cet intervalle, ne fait aucune mention du *Gagra*, qui en effet ne paroit pas dans la Carte que je viens de citer. Ce n'est que par occasion, qu'il dit ailleurs, en 1775: „Seroit-il per„mis d'entrevoir quelque rapport entre le nom du *Gogra* ou *Cagra* & ce„lui qu'on lit *Agoranis* dans Arrien? Cette riviere dévance celle de *Candak* „ou *Condak*, qui tombe dans le Gange, sur la rive opposée à celle qu'oc„cupe la ville de *Patna*.“ Lib. cit. p. 58. 59. Antiq. de l'Inde p. 79. & la Carte qui l'accompagne.

Cette omission nous ôte encore la connoissance de près de 400 lieues de pays, que parcourt le *Gagra*, mais ne fait aucun tort au travail

Ll 2 de

a) Cette Carte est le fondement de celle de JEFFERIES, dont le titre est: *The East-Indies, with the Roads, by Thomas Jefferies, Geographer to the King.* 1768. Publiée par Acte du Parlement, 2e. Edit. dédiée, par l'Auteur, aux Directeurs de la Compagnie des Indes. M. Jefferies a suivi la graduation de M. D'Anville.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

de M. D'Anville, qui, aidé d'une immenſe érudition géographique, a ſçu nous donner la Carte la plus ſatisfaiſante, pour le total, qui ait encore paru du Cours du Gange.

Eclairciſſ. ſur la Carte de l'Inde p. 60.

Comment cependant retrouver l'Ancien Gange dans le Moderne, tant que le cours de celui-ci ne ſera pas déterminé; tant qu'on n'aura d'un côté, que des portions de ce fleuve, de l'autre que des approximations? On voit qu'avec toute l'eſtime poſſible pour ce qui a été fait, l'homme qui cherche la vérité, ne peut s'empêcher de ſouhaiter qu'un Voyageur habile & Aſtronome nous trace lui-même le Cours entier du Gange, celui des rivieres qui s'y jetent. C'eſt même entrer dans les vues du célebre Géographe que je viens de citer.

Lib. cit. Avertiſſ. p. 6.

Voici comment s'exprime M. D'Anville: „Au reſte l'avancement „de la Géographie m'étant plus cher que la Carte de l'Inde, je ſouhaite qu' „elle ne ſoit que la préparation à une autre plus exacte & plus complete, „qui la détruiſe en quelque maniere & ne lui laiſſe d'autre mérite que d'avoir „donné lieu à une meilleure. Je ſerai plus ardent que perſonne, à recher„cher tout ce qui pourra procurer cet avantage."

Ce travail, pour ce qui regarde le Cours du Gange, eſt fait; & c'eſt celui dont je vais rendre compte dans cet ouvrage.

Mais je crois devoir avertir qu'il n'eſt queſtion ici que du cours de ce fleuve depuis ſa ſeconde ſource au Nord de l'Inde; on verra plus bas, que la premiere eſt encore inconnue.

Je ſuis même obligé de me renfermer, autant qu'il eſt poſſible, dans les détails purement géographiques. On peut conſulter ſur des objets d'un autre

a) J'ai rejeté à la fin de cette 2e. Partie les notes d'une trop grande étendue, avec la liſte de tous les noms de lieux que préſentent les 3 Cartes originales du P. Tieffentaller. Voyez la note (A).

autre genre le Morceau de M. Rennell qui traite du *Gange* & du *Brahmapoutren*, inſeré dans le 71e. volume des *Tranſactions Philoſophiques*, 1781, & mis après coup, à la fin de ſon *Mémoire ſur la Carte de l'Inde*, p. 105. &c. a). II. Partie. Gange & Gagra &c.

Le ſavant Anglois, dans ce petit ouvrage, parle de la Navigation interne du Bengale par le *Gange* & le *Brahmapoutren*, de la ſource commune de ces deux fleuves, dans les montagnes du Tibet. On y voit le nombre des grandes Rivieres que le Gange reçoit, depuis *Hardouar*, par 30 degrés Nord où quittant les Montagnes, il ne traverſe plus que des pays presque plats; la pente de ſon lit; quels ſont ſes bras navigables ſelon les ſaiſons; la viteſſe de ſon Cours, dans celle des pluyes & dans celle des chaleurs; ce qui la cauſe; les changemens que ſon lit éprouve, & ce qui les produit; de quelle étendue ſont ces changemens dans un eſpace de tems déterminé; l'ancien lit du *Gange*, l'endroit où il ſe réuniſſoit autrefois au *Brahmapoutren*; la largeur actuelle de ſon lit, celle de ſon *Delta*, qu'il forme avant que de ſe rendre dans la mer; les productions du terrein de ce *Delta*, où la terre vierge y commence, ſes huit ouvertures, les changemens qu'il éprouve, leur cauſe; la quantité d'eau que le fleuve décharge dans la mer en une ſeconde; à quelle diſtance l'eau de la mer, à l'embouchure du *Gange*, reprend ſa tranſparence; comment dans ce fleuve les îles ſe forment & s'abſorbent, & en combien de tems les crues annuelles du *Gange*

a) *Account of the Ganges and Burrampooter rivers. By JAMES RENNELL, Esqr. F. R. S. communicated by Joſeph Banks, Esqr. F. R. S. from vol. 71. of the Philoſophical Tranſactions.* Dans l'*Annual Regiſter* 1781. *Caract. nat. hiſtory. p.* 39 - 52. *Lond.* 1782. & *Mem. de RENN.* 1783. Voyez encore dans *A Bengal Atlas* by *JAMES RENNELL &c.* 1781. Pl. XVII. *The Ganges from the Calligonga to its Conflux with the Megna and the Burrampooter; and the Burrampooter, to the Head of the Lukiah river;* & Pl. XVIII. *The Burrampooter from the Head of the Lukiah river to Aſſam.*

II. Partie. Gange & Gagra &c. & du *Brahmapoutren;* les inondations du *Bengale*, leur cauſe ordinaire, le tems, le mois même, l'étendue, une échelle de crues d'eau à *Jellinghy* & à *Daka*, du mois de Mai au 15 d'Août; le progrès ſucceſſif de la diminution; pourquoi l'élévation de l'eau diminue à meſure que l'on aproche de la mer; le flux qui ſe fait ſentir audeſſus d'*Hougli;* le Cours du *Brahmapoutren*, comme dans la lettre de M. *Stewart*, dont il ſera fait mention à la fin de cet ouvrage, Note (E); ſa largeur, ſoixante milles avant ſa jonction au Gange; l'énorme quantité d'eau déchargée dans la mer par les deux fleuves réunis.

On ſent que tous ces articles étoient du reſſort d'un Ingénieur habile & en même tems Géographe, tel que M. Rennell: il eſt à ſouhaiter, pour le progrès des connoiſſances humaines, que la Nation Angloiſe en mette toujours d'un mérite auſſi diſtingué à la tête des opérations géodéſiques dont elle s'occupe dans l'Inde. Pour moi, je ne ſuis qu'homme de Lettres; & je ne travaille ici que ſur les Cartes d'un Miſſionnaire Voyageur, qui m'ont été envoyées du fond du Bengale, ſans être accompagnées d'aucune explication.

§. II.

Sur le P. Tiefentaller; Cartes du Gange & du Gagra, & Notices envoyées à l'Auteur, par ce Miſſionnaire, de Faizabad, Capitale de la Province de Oud, au Nord du Bengale.

Ce fut le 28 Juillet 1776, que je reçus du P. Tiefentaller, Miſſionnaire Jéſuite, trois Cartes, par les mains de M. Bertin, Miniſtre connu par ſon goût éclairé pour les ſciences, pour les arts, & particuliérement pour tout ce qui tient à la littérature orientale.

Le

Le P. Tiefentaller, natif de Bolzano, dans le Comté de Tyrol, Diocese de Trente, est dans l'Inde depuis 1743 a); & comme il paroit par une lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire, de la ville de *Narvar*, située environ à 37 lieues Sud-Sud-Ouest d'*Agra*, en 1759, lorsque j'étois à *Surate*, l'étude de la nature, des moeurs des différens Peuples, des langues, a toujours rempli les momens que lui laissoient les fonctions de son Ministère. Il me marquoit alors qu'il lisoit les livres écrits en Arabe, en Persan, en Indien; & en effet, parmi les ouvrages qu'il a composés b) & dont il m'envoye les noms, plusieurs supposent la connoissance de ces langues. Ce Savant m'offroit obligeamment la communication de son travail; & il paroit qu'il s'occupoit dès lors (en 1759) de la Géographie de l'Indoustan en homme du Métier: car il me demandoit ce que je pouvois avoir écrit en latin ou en françois sur la position de ces Contrées, la latitude des lieux, en particulier sur la longitude de *Surate*.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

Zend-Ad. T. I. 1e. P. p. 331

J'ai cru ce petit préambule propre à faire connoitre le Savant dont je vais tâcher d'exposer le travail. On peut consulter sur les voyages de ce Missionnaire, de *Daman* à *Agra*, *Dehli*, *Narvar*; de là dans le *Bengale*, & dans la Province de *Oude*, le Précis fait par lui-même, qui est à la tête de sa *Géographie de l'Indoustan*.

La 1e. Carte du P. Tiefentaller a quinze pieds de long, allant du Nord-Ouest au Sud-Est; douze pieds, un pouce, 3 lignes de large, sur sept pieds, un pouce 3 lignes de haut. Elle présente le Cours du *Gange*, depuis

a) „Vers la fin du mois d'Avril, 1748, dit M. Olof Torée, Aumonier de la Compagnie „Suedoise des Indes orientales, mourut le Grand Mogol Mahomet, de la maladie véné„rienne, à ce que rapporte le Jésuite Tieffentaller." *Voyage fait à Surate, la Chine &c. depuis Avril, 1750, jusqu'au 26 Juin 1752; publié par M. Linnæus, & traduit du Suedois par M. Dominiq. de Blakford. Milan, 1771. in-12. p. 46.*

b) Voyez à la fin de cet ouvrage note (B).

II. Partie. Gange & Gagra &c. depuis sa sortie du rocher nommé *Montagne de la Vache*, jusqu'à son embouchure dans l'Ocean Indien.

La seconde Carte donne le Cours du *Gagra*, en deux feuilles ou deux parties, parce que ce fleuve a comme deux sources. La premiere partie, faite par les gens du pays, a onze pieds de long, environ Nord & Sud, la 2e. dont le commencement est de la même main que la 1e. Partie, a six pieds & demi de long, sur six pieds, trois pouces de large, allant du Nord au Sud, & de l'Ouest à l'Est-Sud-Est. On voit sur cette 2e. Partie, une portion du *Goumati*, & le *Thons*, rivieres qui se jetent dans le *Gange*, avant le *Gagra*.

La 3e. Carte a quatre pieds trois pouces en quarré. Elle présente en grand, le Confluent des deux fleuves: savoir, le Cours du *Gange*, de *Benarès* à *Patna*; celui du *Gagra*, depuis *Faizabad*, jusqu'à *Fatepour*, où il mêle ses eaux à celles du *Gange*, les rivieres qui dans ce dernier espace, du côté du Nord, se réunissent au *Gagra*, comme le *Kévan*, le *Rabti*, &c. celles qui du côté du Midi, coulent dans le Gange, de *Benarès* à *Patna*.

Ces Cartes ne sont pas graduées: mais elles sont orientées avec soin, par le moyen de petites boussoles distribuées à différentes distances; & accompagnées d'Echelles, chacune de cinq cosses, qui déterminent la longueur de cette mesure itinéraire (la *Cosse*) selon le pays que ces fleuves traversent: le Cours des fleuves & rivieres est garni des deux côtés des noms de lieux.

Le savant Missionnaire a joint aux trois grandes Cartes des Plans particuliers, des vues d'embouchures de rivieres; trois pour le *Gagra*, dix neuf pour le *Gange*; lesquels rendent son travail plus interessant, plus instructif, en déterminant plus en détail le gissement des lits. Malheureusement le paquet que j'ai reçu ne renferme pas la Description du Cours du Gange & des villes & villages situés des deux côtés sur ses bords, que le P. Tiefentaller m'annonce en ces termes: *præterea Cursus Gangæ latine descriptus extat,*

una

una cum deſcriptione pagorum ac urbium ad utramque ripam jacentium. Ici les Cartes du Miſſionnaire ſont ſeulement accompagnées de quelques obſervations & avis en 7 pages, très petit in-4°. propres à en faciliter l'intelligence, & à donner une idée générale du *Gange* & du travail de ce Voyageur éclairé. Je me contenterai d'en rapporter quelques unes. II. Partie. Gange & Gagra &c.

Le P. TIEFENTALLER nous apprend que le Gange, depuis ſa ſource connue, juſqu'à *Patna*, reçoit les eaux de ſoixante-douze tant fleuves que rivieres, c'eſt à dire, immédiatement & médiatement, y compris les ſimples ruiſſeaux; que vers *Daka* il eſt ſi large, qu'on a peine à appercevoir l'autre bord.

En parlant des poiſſons que l'on trouve dans le Gange, tels que les Raies, les Tortues, les Crocodilles & autres, le P. Tiefentaller traite de fable ce qu'on lit dans Pline: *Anguillæ quoque in Gange amne tricenos pedes.* Il eſt viſible que les Anguilles ici ne ſont que les *Kaimans* ou Crocodilles énormes que ce fleuve nourrit. Couleuvres, Anguilles, Serpens, Crocodilles, ces animaux ont ſouvent été pris les uns pour les autres. Je m'étendrai d'avantage ſur le ſens que je donne ici au paſſage de Pline, dans une Diſſertation dont l'objet eſt d'expliquer le Gange Ancien par le Moderne; c'eſt à dire ce que les Auteurs Grecs & Latins &c. rapportent au ſujet du *Gange*, par l'Etat actuel de ce fleuve. Hiſt. nat. L. 9. C. 3. edit. Hard. in fol. T. I. p. 498. Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 48. note.

On lit encore dans les Obſervations du ſavant Miſſionnaire, que le Gange ne roule ni or ni pierres précieuſes, qu'il ne nourrit pas de coquillages qui renferment des perles.

J'obſerverai au ſujet de l'Or, qu'au rapport de M. BOGLE, Voyageur Anglois, en 1774, on trouve de ce métal dans le *Brahmapoutren*, & dans la plûpart des Torrens qui ſe précipitent des montagnes du Tibet: pourquoi le Gange, qui roule ſes eaux, près de ſa ſource connue, dans des terreins à peu près ſemblables, n'en donneroit-il pas? Ann. Regiſt. 1778. Caract. p. 41.

II. Partie. Gange & Gagra &c. Le P. Tieffentaller nous apprend enfuite que le Cours du Gange varie, & qu'au bout de neuf ans il l'a trouvé changé en quelques endroits.

Les finuofités de ce fleuve, appelé avec raifon *Gange* (*Gang*, *courbé*, *tortueux* a), & la grandeur de la Carte qui en préfente le cours, l'ayant empêché de marquer la longitude, il fe contente de donner à part celles que le P. BOUDIER, Miffionnaire Jéfuite françois, a fixées; on les trouvera à la fin de ce morceau: les autres, dit-il, fe tireront par évaluation du nombre des lieues. Mais le Miffionnaire obferve en même tems, qu'avec la difficulté qu'il y a à fuivre les fleuves, & à en calculer exactement les détours, on ne doit pas être furpris que le nombre des Coffes ne s'accorde pas toujours avec la longitude ou la latitude obfervées; qu'une ou deux de plus ou de moins, ne doivent pas faire de difficulté; d'autant qu'il faut fi peu de chofe, pour que l'obfervation aftronomique elle-même varie de deux, ou trois fecondes.

Voy. ci-ap. note. B.

Il croit, en conféquence, devoir relever le P. Boudier, qui fait *Schandernagor* plus Oueft que *Moxoudabad*. *Il eft conftant par la route*, dit le Miffionnaire allemand, *que le Gange, allant de cette derniere ville à la premiere, dirige fon cours, quelquefois au Sud, au Sud-Sud-Oueft, mais plus ordinairement au Sud-Eft & Sud-Sud-Eft; de maniere que Schandernagor eft plus Eft que Moxoudabad, de plus de 30 milles Indiens dont 32 font un degré. Il en faut dire autant d'Hougli, de Bankibazar & de Calcutta.* Le fait mérite d'être vérifié par de nouvelles obfervations.

ibid.

Cette même finuofité des fleuves a déterminé notre Voyageur, comme il a foin de l'obferver, à enfler un peu les diftances: & je crains qu'il n'ait donné à ce fujet dans quelque excès. D'après fon avertiffement je les ai

a) *Gang*, en Perfan, fignifie *courbé*, *vouté*; en Indouftan, *vankaona*, *courber*; *vanka*, *tortueux*. En Samskrétam, *gamanam*, *aller*.

ai calculées avec moins de précision, que je n'aurois fait sur une route unie & moins tortueuse, m'efforçant malgré cela, de suivre l'original le plus fidelement qu'il m'étoit possible: & pour n'avoir rien à me reprocher, je me sers toujours des mots *environ*, *à peu près*, *on peut;* dans les endroits où ils ne se trouveront pas, je prie le Lecteur de les suppléer. Dans la recherche de la vérité, voyage de long cours, le doute est une relâche qui repose l'esprit & ménage les forces dont il a besoin pour arriver. II. Partie. Gange & Gagra &c.

§. III.

Dimensions des trois Cartes du P. Tiefentaller: Détails sur la structure de la Carte générale, qui en présente la reduction.

Je me suis contenté dans l'exposé inseré en 1776 dans le *Journal des Savans*, d'expliquer les trois Cartes du P. Tiefentaller, sans les donner au Public. Depuis, considérant l'importance de ce Monument, les frais que coûteroit la gravûre entiere, par fragmens, grand Atlas, & que néanmoins dans une matiere de ce genre, l'esprit avoit besoin d'être guidé par les yeux; j'ai pris le parti de les réduire, & d'en former une *Carte générale*, présentant le *Gange* & le *Gagra* réunis, accompagnée de morceaux calqués sur les Originaux, avec l'Echelle de ces mêmes originaux, pour donner une idée de leur Etendue relativement à la réduction.

J'ai donné plus haut cette étendue; je suis obligé de la reprendre ici pour développer le Méchanisme de mon travail.

La Carte du *Gange*, a du Sud au Nord, depuis *Ganga Sagar*, embouchure occidentale, jusqu'à *Gangotri*, où l'on place la source de ce fleuve, sept pieds, un pouce, trois lignes: dont 3 pieds, 10 pouces, trois lignes, mesurés sur l'Echelle Sud-Est de la Carte, font 197 Cosses & demie, de 32 au degré, comprenant 25 lieues de 2500 toises; ou 153 lieues, $\frac{20}{32}$; plus Ci-après Sect. I. §. II.

II. Partie. Gange & Gagra &c. ibid. §. I.

plus 3 pieds, trois pouces donnent, ſur l'Echelle Nord-Oueſt, 198 Coſſes, de 37 & demie au degré, ou 132 lieues, près de $\frac{2}{37\frac{1}{2}}$. La ſomme fait à peu près 286 lieues, ou onze degrés, 26 à 27 minutes, Nord & Sud, comme on le voit ſur la *Carte générale*, du 21^e. degré, 38 à 39 minutes, au 33^e. quatre à cinq minutes, où eſt ſitué *Gangotri.*

La Largeur Eſt & Oueſt, de *Schatigan* à *Gangotri*, eſt de douze pieds, un pouce, trois lignes: dont neuf pieds, ſix pouces, à 32 Coſſes au degré, font 482 Coſſes, ou 376 lieues, $\frac{18}{32}$; plus deux pieds, ſept pouces, 3 lignes, à 37 coſſes & demie, au degré, donnent 157 coſſes, ou 104 lieues $\frac{26 \text{ à } 27}{37\frac{1}{2}}$. La ſomme fait environ 481 lieues, un quart, ou dix-neuf degrés, 14 à 15 minutes, Eſt & Oueſt.

Ces 19 degrés, 14 à 15′ d'un grand Cercle, portés ſur la *Carte générale*, de *Schatigan*, c'eſt à dire du 93°. 27′. Eſt du Méridien de l'Obſervatoire de Paris, tombent à l'Oueſt, environ au 71°. 11′: ce qui fait, au 33^e. degré de latitude, 70°. 24—25′. longitude de *Gangotri.*

Le P. Tiefentaller a toujours ſuppoſé le degré de longitude égal; c'eſt à dire qu'il a calculé ſur un degré de grand Cercle: autrement, montant du 22^e. au 33^e. pour le *Gange*, au 36^e. pour le *Gagra*, il auroit obſervé la diminution; par conſequent, qu'ils contenoient moins de coſſes: ce que ce Miſſionnaire n'a pas fait. Il paroit qu'il a travaillé d'après des Cartes où cette diminution n'étoit pas marquée, c'eſt à dire où les degrés de latitude & de longitude étoient à angles droits. De là vient qu'il place la ſource du Gange par 73 degrés environ, 19 à 20 degrés de *Schatigan.*

Ces 19 degrés de Grand Cercle, meſurés à 23°. de latitude, près de *Schatigan*, donnent un intervalle de près de 22 degrés: meſurés au 33^e: latitude de *Gangotri*, ils en donnent plus de 23, & tombent, comme je viens de le dire, au 70^e. 24 ou 25 minutes.

Le

Le Missionnaire allemand aura suivi pour la longitude de *Schatigan* le Calcul du P. Barbier, Missionnaire Jésuite françois, qui, comme je le montrerai plus bas, le place à 93 degrés de longitude. Retranchez de là 19°. 15'. de grand cercle, vous aurez 73°. 45': voilà les 73°. environ du P. Tiefentaller, pour la longitude de *Gangotri*. II. Partie. Ganga & Gagra &c.

Il est triste d'être obligé de chercher, de deviner, à six milles lieues, la maniere dont un homme a pu opérer. C'est pourtant le cas où je me trouve, les Cartes du savant Missionnaire m'ayant été remises sans lettre qui me les annonçât, sans absolument aucun renseignement propre à me guider, à éclaircir mes difficultés. Mais me trouvant d'accord avec lui pour la latitude en suivant ses Echelles, ses Boussoles, le calcul & les réductions des Cosses, j'ai du conclure que mes Opérations pour les Longitudes étoient justes relativement aux Cartes originales.

Mettant avec M. Rennell, dont le travail immense & le courage infatigable méritent les plus grands éloges, quoique malheureusement ses opérations géographiques ne portent pas toujours avec elles un degré de certitude qui satisfasse: mettant avec cet habile Ingenieur, 42 Cosses au degré, la longitude de *Gangotri* & celle de *Schatigan* se seroient rapprochées des Calculs ordinaires: mais la latitude auroit baissé de beaucoup; d'ailleurs le passage du Missionnaire allemand sur la longitude de *Schandernagor*, que j'ai rapporté plus haut, fait voir qu'il s'est servi, pour ce Canton, de Cosses à 32 au degré; & dans les Avis très succints dont j'ai fait mention, il dit positivement, parlant du Cours du Gange, *il faut donner 32 milles* (Cosses) *au degré*. Memoire &c. p. 18—20. 85.

Si je m'étois permis de déranger les boussoles, partout plus au Nord, & moins à l'Est ou à l'Ouest, la latitude ne se seroit plus rapportée. Pour derniere raison, travaillant sur des Originaux, que je regardois comme un texte, je me serois fait un scrupule, même soupçonnant l'erreur, de rien changer.

 Mon

II. Partie. Gange & Gagra &c.

Mon embarras étoit de ſavoir d'où le P. Tiefentaller étoit parti, pour déterminer ſes poſitions ſur les trois Cartes: car elles ne s'accordent pas avec celles que ſes notices paroiſſent indiquer. Par exemple, lorſqu'il place *Faiȥabad*, Capitale de la Province de *Oude*, par 78°. 54'. de longitude, il ſuppoſe *Schandernagor* à 86°. 9'. longitude du P. Boudier: & dans la Carte cette derniere ville eſt à l'Eſt de plus d'un degré. *Faiȥabad* n'eſt donc pas le point d'où il eſt parti, comme on pourroit le croire de ce qu'après avoir déterminé conditionnellement la poſition de cette ville, il ajoute: *la longitude & la latitude des autres lieux doit ſe tirer du nombre des milles* (des Coſſes).

D'un autre côté *Faiȥabad* ſur le *Gagra*, & *Gorekpour* ſur le *Rabti* ſont plus Oueſt dans les Notices que ſur la Carte; ce qui paroit venir de ce que l'Auteur a ſuppoſé, ſur des obſervations qu'il ne produit pas, la longitude de *Patna*, differente de celle qu'a donnée le P. Boudier.

Pour proceder avec quelque apparence de certitude, j'ai ſuppoſé *Patna* à la latitude & à la longitude données par le P. Boudier; ayant égard, à cauſe de l'importance de la poſition, aux huit minutes & demie de moins ſur 20 degrés où l'île de Fer ſe trouve de Paris. J'ai conſervé les latitudes de *Faiȥabad* & de *Gorekpour:* pour ce qui eſt des autres latitudes & de toutes les longitudes, j'ai réduit les cartes en calculant exactement les Coſſes, le Centre d'où je pars, fixé à *Patna.*

Au bas de la *Carte générale*, les degrés de longitude ſont comptés depuis l'Ile de Fer; au haut, du Méridien de Paris.

Benarès ſe trouve 14' plus Oueſt que chez le P. Boudier: la latitude d'*Elahbad* eſt la même; la difference en longitude n'eſt guere de plus d'une lieue.

Pour le *Gange* j'ai rendu le plus fidelement qu'il m'a été poſſible la grande Carte qui donne le Cours de ce fleuve, combinant la 3e. Carte avec celle-ci, pour la partie de *Benarès* à *Patna.*

J'ai

J'ai réduit avec la même exactitude la Carte du *Gagra*, refondant la 3e. Carte dans la 2e. feuille ou Partie du cours de ce fleuve, pour la portion qui descend de *Faizabad* à *Fatepour*. II. Partic. Gange & Gagra &c.

Dans cette seconde partie le cours du *Gagra* depuis *Faizabad*, est Est-Sud-Est; dans la 3e. Carte, il suit le Sud-Est.

La distance Est—Ouest, de *Faizabad* à *Fatepour*, dans la 3e. Carte, paroit plus courte que dans la 2e. Partie de la Carte du *Gagra*, de plus de six Cosses, étant mesurée sur l'Echelle de cette 2e. Partie. C'est sans doute pour cela que le P. Tiefentaller a mis dessous une échelle plus petite que celle de la Carte du *Gagra* de cinq douziemes environ de Cosse. Sur cette Echelle la distance dont il s'agit se trouve de 80 à 81 Cosses, comme dans la 2e. Partie de la *Carte du* Gagra, avec l'échelle qui lui est propre. Pour le reste de la 3e. Carte il y a une autre Échelle, de même longueur que dans la Carte du Gagra.

Dans ces deux Cartes, *Faizabad* est à même distance Nord & Sud de *Fatepour*, 17 Cosses. La distance de *Djonpour*, sur le *Goumati*, à *Fatepour* & à *Faizabad*, a été vérifiée sur ces deux mêmes Cartes.

Dans ma *Carte générale*, *Djonpour* est à 15 lieues Sud passant du *Gagra*: cette distance est prise de la 3e. Carte du P. Tiefentaller; la 2e. feuille du *Gagra* la fait de 19 lieues; & cela vient sans doute de la courbure de 3 lieues environ Sud & Nord qu'a sur cette derniere Carte le *Gagra* à son embouchure dans le *Gange*, ce qui éleve le lit du premier fleuve de trois lieues, & rend l'espace qui le sépare du *Thons* un peu plus considérable.

Je dois encore observer que *Faizabad* placé à 26°. 30'. de latitude, si l'on calcule sur la 3e. Carte, *Patna* sera à 25°. 20'. de latitude, & *Benarès* 30 minutes plus Est que dans ma *Carte générale*.

Pour

II. Partie. Gange & Gagra &c.

Pour pouvoir donner un rapport juſte de l'Echelle de la *Carte générale* à celles du ſavant Miſſionnaire, il faudroit que je fuſſe aſſuré qu'il les a conſtament ſuivies dans ſes Cartes, qu'il a conſtament eu égard au quart de Coſſe à retrancher ſelon la nature des lieux, à telle hauteur, en telle direction: c'eſt ce que l'inſpection réflechie de ſon travail ne me prouve pas abſolument.

Me trouvant donc ſans documens certains, d'autant qu'il n'a pas été lui-même à la ſource du *Gange* que préſente ſa Carte, & que la portion du *Gagra*, que j'appele *Indienne* n'eſt pas de lui; j'ai pris le parti d'ajouter à chaque portion de l'Original, qui accompagne ſur la *Carte générale*, le Cours de ces deux fleuves, l'Echelle adoptée par le ſavant Miſſionnaire pour ces endroits & les contrées adjacentes: elle eſt toujours de cinq Coſſes.

La comparaiſon de ces Echelles avec celle de la *Carte générale*, qui donne corrélativement la meſure des lieues & des Coſſes de $37\frac{1}{2}$ au degré, & de 32, aidera à fixer la diſtance des lieux, juſqu'à ce que les Originaux mêmes, après des vérifications exactes faites dans le pays, puiſſent être gravés dans toute leur étendue dans un *Atlas Indien*.

Au reſte, on trouvera qu'à cauſe des montagnes, des détours, dans les intervalles difficiles à meſurer, j'ai toujours porté à la diminution.

§. IV.

Explication des ſix Figures ou Articles compris dans la Planche.

Après ces détails ſur la Structure de la *Carte générale*, voici, en deux mots, l'explication des ſix Figures ou Articles qui forment le total de la Planche.

Le *Gange* & le *Gagra* réduits, réunis, & garnis de toutes les rivieres & torrens qui ſe jetent dans ces deux fleuves, avec A à la ſource du premier,

premier, B à celle du second, font la Figure Ie. ou la *Carte générale.* Je n'ai point eu égard à la largeur respective de ces différens Courans d'eaux: il auroit fallu ne donner quelquefois que des filets imperceptibles. II. Partie. Gange & Gagra &c.

La Figure IIe. est le Commencement de la Carte du *Gange*, dans la grandeur de l'Original, avec deux Echelles; l'une de Cosses à $37\frac{1}{2}$ au degré; l'autre de Cosses à 32 au degré. La *Carte générale*, Figure Ie. A. & la suite de cet ouvrage indiquent où elles doivent être placées.

La Figure IIIe. offre le haut de la Ie. Partie de la Carte du *Gagra*, avec le bout de deux autres fleuves, les deux lacs d'où sortent ces trois fleuves, les notices qui les accompagnent, & l'Echelle qui sert à cette Ie. Partie de la Carte du Gagra.

On voit à la figure IVe. le bas de la Ie. feuille ou partie de la Carte du *Gagra*, remarquable par un Volcan célebre dans le Canton, avec l'Echelle & une notice qui indique la réduction que les Cosses de cette Echelle doivent recevoir dans les pays difficiles & de montagnes.

La Figure Ve. donne la seconde source du *Gagra*, sortant des monts *Camaouns:* c'est le commencement de la 2e. partie du Cours de ce fleuve.

Enfin la Figure VIe. présente la fausse source du *Gange*, telle qu'elle se trouve dans la Carte des *Lamas* Chinois, dans celles de M M. D'Anville, Rennell, &c. Ce morceau est pris du *Recueil d'Observations physiques, géographiques* &c. donné par le P. Souciet.

Les Figures II—VI. sont calquées sur l'Original. On trouve au Cours du *Gange* & du *Gagra* (Fig. I. A. B), des notes qui renvoyent aux Fig. II—V.

Les hachures, les traits courbés en forme de bras ou branches, qu'on voit aux Fig. III. IV & V. sont des montagnes dessinées à la maniere du pays. Dans l'Original elles sont enluminées avec des Couleurs claires, grossiere-

II. Partie. Gange & Gagra &c. ment nuancées & qui ſemblent jetées au hazard; gris ſale, violet, rouge foible, verd, bleu, brun &c.

Le Cours du *Gagra* eſt garni à l'Eſt & à l'Oueſt, des lettres, (a), (b), (c) &c. (11), placées aux endroits mêmes, où, dans l'Original il y a des *Notices Perſannes* non traduites, & qui renvoyent à l'eſpace qui ſe trouve à gauche de la lettre B. fig. Ie. où ces Notices ſont données dans les Caracteres Perſans, avec la lecture & la traduction en François. Il en eſt de même des Fig. III. & IV.

Toutes les *Notices latines*, qui ſe trouvent ſur les Originaux du P. Tiefentaller, ſont en françois ſur la *Carte générale*, exactement à leur place, excepté celle qui regarde les poſitions de *Faizabad, Gorekpour* & *Patna*, que je me ſuis contenté de mettre dans cet Ouvrage. Ainſi, hors l'Echelle de la *Carte générale*, avec ſon explication, qui eſt encadrée, tout ce qui eſt écrit à droite & à gauche du *Gange* & du *Gagra*, ſe trouve ſur les Cartes originales.

La *Carte générale*, depuis *Gangotri*, par 33°. 6'. de latitude ſeptentrionale, juſqu'à *Camalgans* incluſivement, par 27°. 15'. environ; & depuis *Patna*, par 25°. 38'. de latitude, juſqu'à l'embouchure Occidentale, par 21°. 44 — 45', préſente tous les noms de la Carte du *Gange;* de même ceux de la Carte du *Gagra*, depuis les Lacs *Lanka* & *Manſaroar*, par 36°. 20'. de latitude, juſqu'à *Parſia* & *Lagadia* incluſivement, par 27°. 47—48'. Dans le reſte, où la grande population, ſur les deux fleuves, commence à peu près à la même latitude, gêné par l'eſpace, qui ne pouvoit pas contenir toutes les poſitions, je me ſuis contenté de mettre les principales, les endroits où ſe font les Confluens. Mais on les trouvera toutes à la fin de cet ouvrage, diſtribuées dans une Table, ſelon les fleuves, les rivieres & les routes.

SECTION

SECTION I.

Premiere Partie du Cours du Gange, *de* Gangotri, *où il ſort des Montagnes du Tibet*, *à* Fatepour, *où il reçoit les eaux du* Gagra.

§. I.

Sur la Source du Gange.

Le Méchaniſme de mon travail exposé, je prends avec le lecteur qui peut me ſuivre ſur la *Carte générale*, le Gange à ſa ſource, „ou plutôt, „comme dit le P. Tiefentaller, dès la fameuſe bouche de la Vache, qui eſt „une Caſcade ou Cataracte, juſqu'à *Ganga Sagar*, où il ſe jete dans la mer. „------ La vraie ſource du Gange, ſelon ce Miſſionnaire, eſt inconnue, „& elle ne ſera jamais découverte, parce qu'au delà de la bouche de la Va„che les chemins ſont impratiquables." Catrou Hiſt. gen. du Mogol T. I. p. 262. 263.

Le ſavant Miſſionnaire me permettra de ne point être de ſon avis; il n'y a pas au monde, pour qui a des pieds, de chemin abſolument impratiquable: mais ce n'eſt pas ce dont-il eſt ici queſtion. J'expoſe, je développe ſimplement les Cartes du P. Tiefentaller; & ſi je me permets quelques critiques, c'eſt pour répandre plus de jour ſur cette matiere, en rapprochant des Cartes du ſavant Miſſionnaire les points principaux de celles qui juſqu'ici ont paſſé pour les plus exactes.

Au reſte cette eſpece d'impoſſibilité de parvenir à la vraie ſource du Gange, s'eſt perpétuée par tradition dans le Bengale, & au Tibet. On y croit que ce fleuve vient du Paradis. Les habitans du pays, ſelon Linschote, qui écrivoit ſur la fin du 16e. ſiecle, diſent qu'autrefois un de leurs Rois, voulant en connoitre la ſource, le fit remonter, pendant quelques mois, dans des Voy. Tr. fr. p. 29. & Bogle dans l'Annual Regiſt. 1778. Charact. p. 38.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

des bateaux faits exprès. Les perſonnes chargées de la recherche, trouvèrent au bout de ce terme, un air pur, doux, ſemblable à celui du Paradis. Ne pouvant, malgré leurs efforts aller plus loin, ils revinrent faire leur rapport au Roi.

Ilgentilisſimo confutato &c. T. I. dove ſi Deſcrive l'Ind intr. Gang. e l'Imper. del gr. Mog. p. 6. 7.

Selon quelques uns, dit l'Abbé Tosi, le Gange ſort de la montagne de *Nagracot:* ſelon d'autres il vient de beaucoup plus loin, des Monts de Scythie, & paſſant par des Gorges de montagnes, dont le ſommet paroit de loin reſſembler à une tête de vache, il ſe décharge, comme du muffle de cet animal, dans un grand Etang; d'où, après un cours de 16000 ſtades (plus de 600 lieues) il ſe jete dans la mer du Bengale par deux embouchures, qui forment deux Ports; l'un appelé le petit Port, près d'*Ingeli;* l'autre, le grand Port, près de *Schatigan.*

Scheref eddin Hiſt. de Tamerl. Tr. fr. par Pet. de la Cr. T. 3. p. 132. O Descobr. da Ind. p. Lop. de Caſtanh. in fol. 1553. L. IV. C. 37. p. 54.

C'eſt cette origine du Gange, en quelque ſorte celeſte, & ſon paſſage par le muffle d'une Vache, qui rend ſes eaux ſacrées & leur donne la vertu de purifier des péchés. Les Princes de la Presqu'île de l'Inde, que l'éloignement empêche de ſe baigner dans le Gange, ſatisfont leur dévotion, en ſe lavant dans leur Palais avec de l'eau de ce fleuve, qu'ils font venir par mer du Bengale.

Voy. la Pl. gén. Fig. I. A Fig. II.

Selon le P. Tiefentaller, le Gange, dans les Montagnes du Tibet, à 33 degrés environ de latitude ſeptentrionale, & au 73e. degré de longitude, le premier Méridien fixé à l'Obſervatoire de Paris, ſort d'un rocher, & ſe jete dans un creux large & profond, formant une Cataracte ou Caſcade appelée *Gangotri* a).

Catr. Hiſt. gen. du Mog. T. I. p. 264.

Outta-

a) Gangotri ſeu Cataracta Gangis, quam etiam Os Vaccæ appellant; ex rupe præceps actus, in foveam amplam & profundam illabitur. Jacet in trigeſimo tertio circiter gradu latitudinis borealis, 730. longitudinis, meridiano primo ab urbe Pariſinâ ducto. — J'applique le *circiter*, *environ*, à la longitude comme à la latitude.

Outtaranam, en Samskrétam, ſignifie *franchir d'un ſaut:* ainſi *Gangotri* ſera le *ſaut du Gange.* II. Partie. Gange & Gagra &c.

L'Ouverture du rocher, que l'on dit repréſenter une vache, ſe nomme *bouche de la vache.* Voici ce que dit à ce ſujet *Scherefeddin*, hiſtorien Perſan du 15ᵉ. ſiecle, traduit par M. Petis de la Croix: „le Détroit de „Coupelé eſt ſitué au pied d'une montagne par où paſſe le Gange; & à quin„ze milles de chemin plus haut que ce Détroit, il y a une pierre taillée en „forme de vache, de laquelle pierre ſort la ſource de ce grand fleuve: c'eſt „la cauſe pour laquelle les Indiens adorent cette pierre, & dans tous les „pays circonvoiſins, juſques à une année de chemin, ils ſe tournent pour „prier du côté de ce détroit & de cette vache de pierre.“ Hiſt. de Tamerl. T. 3. p. 131. 129.

La marche de Timur, dans *Scherefeddin*, ſon hiſtorien, a ſervi juſqu'à préſent à fixer la poſition de la *Montagne de la Vache:* dans la notice du Miſſionnaire allemand elle eſt 3 degrés plus au Nord & plus à l'Oueſt a); & par le calcul des Coſſes elle ſe trouve reculée ſur la *Carte générale*, à l'Oueſt de cinq degrés, 35 minutes. Lib. cit. p. 115 135.

Nn 3 J'ai

a) *Fereſchtah*, traduit par M. Dow (*Hiſtor. of Hind. T. I. p.* 327.) rapporte que le Sultan *Firouz*, dans le 14ᵉ. ſiecle, étant à *Dépalpour*, fit creuſer un canal, long de 100 milles (30 ou 35 lieues, dans le texte Perſan fol. 174 verſo, 48 Coſſes) du *Satlage* au *Jidger*. M. Rennell, dans ſa Carte de l'Inde, place *Dépalpour* à dix lieues environ Eſt de la jonction des deux bras du *Satlage*, ſur le ſecond, à 73°. 54′ de longitude (71°. 34′); il trace le Canal, le Conduit du *Jidger:* l'eſpace eſt de 35 lieues environ; ceci peut être une poſition ſyſtématique faite après coup. Dans la *Carte d'Aſie* de M. D'Anville, *Dépalpour* eſt ſur le *Caûl* (le *Satlage*), au deſſus de la jonction mentionnée, à 91°. 3′. de longitude, qui reviennent à 71°. 21′. environ. La riviere qu'il nomme *Jagonadi* répond au *Jidger* (*Mem. de Renn. p.* 49. 56.) & ne commence qu'à 93°. 23′. environ (73°. 31′½) près de 20½°. plus au Sud que *Dépalpour;* ce qui donne en diagonale, de cet endroit ou du *Satlage* au *Jago* (*Jidger*) plus de 75 lieues. La différence eſt grande, de 35 lieues à 75. Le trait que fournit *Fereſchtah*, prouve peut-être que le *Djemna* & le *Gange* s'étendent plus à l'Oueſt, qu'on ne l'a cru juſqu'ici, & appuye en conſéquence la Carte du P. *Tiefentaller.*

II. Partie. Gange & Gagra &c. J'ai tâché d'expliquer dans l'Introduction §. I.I. pourquoi la Carte du ſavant Miſſionnaire ne s'accordoit pas avec ſa Notice; j'ai déclaré que j'ignorois le point d'où il étoit parti, pour fixer ſes poſitions. Celle d'*Hardouar*, à la ſortie des Montagnes, ſe trouve, ſur ſa Carte, à dix ou vingt minutes près, à la latitude & à la longitude que les Cartes ordinaires donnent à *Coupelé; Gangotri* étant ſuppoſé au 73[e]. degré: & ces deux poſitions, *Hardouar* a) & *Coupelé*, dans les dernieres Cartes, ſont placées à peu de diſtance l'une de l'autre. Ainſi, ou le Détroit de Coupelé dans ces Cartes, eſt trop au Sud & trop à l'Eſt; ou le P. Tiefentaller a eu tort d'appeler *bouche de la vache* la ſource de *Gangotri*, qu'il place trois degrés au deſſus d'*Hardouar*, ſans doute ſur des renſeignemens qui lui ont été donnés par les gens du pays.

Carte de Renn. Mém. p. 59.

Au reſte l'incertitude ſur ce point de Géographie, eſt ancienne dans l'Inde. Le Mogol *Akbar*, ſur la fin du 16[e]. ſiecle, „députa des gens qui „ſuivant les bords du Gange, remontaſſent enfin juſqu'à ſa premiere ſource. „Il leur donna des vivres, des chevaux, de l'argent, & des lettres de re„commandation, pour paſſer impunément ſur toutes les terres que le Gan„ge arroſe & qui n'étoient pas de ſa dépendance. On s'avança toujours du „côté du Nord, & plus on approchoit de la ſource, plus le lit du fleuve „s'étréciſſoit. On traverſa des forêts inhabitées, où il fallut ſe faire des che„mins nouveaux. Enfin on arriva à une haute montagne, qui ſembloit tail„lée par l'art en forme d'une tête de vache. De là coule une grande abon„dance d'eaux, qui ſemblerent aux Députés être la premiere origine du Gan„ge. On ne pénétra pas plus avant. On revint après avoir couru de grands „dan-

Catr. hiſt. gen. du Mog. T. I. p. 262. 264.

a) Dans Terri, „*Syba.* Sa ville principale eſt *Hardouar*, où il ſemble que le Gange pren„ne ſon origine. Les Indiens ſe ſont imaginés que la roche d'où il ſort a la figure de la „tête d'une vache, qui eſt de tous les animaux celle qu'ils eſtiment d'avantage. Ils vont „là tous les jours en grande troupe, pour s'y baigner.“ *Recueil de Thevenot. T. I. p.* 10.

„dangers, faire à l'Empereur le rapport du voyage. La Relation des Dépu- II. Partie. Gange & Gagra &c.
„tés fut inserée dans la Chronique d'où je l'ai tirée," ajoute MANOUCHI, qui écrivoit sur les lieux.

Faisons quelques réflexions. Voilà un Voyage par terre, long, difficile, dangereux, fait par les ordres d'un puissant Monarque, avec tout l'appareil que demande une entreprise importante. „L'Empereur avoit fait tous id. p. 262.
„les frais nécessaires, pour savoir au vrai la source d'un fleuve qui faisoit la „principale richesse de ses Etats." Ainsi, Curiosité, Gloire, interêt personnel de la part du Prince: aussi la Relation est-elle inserée dans les Archives de l'Empire.

Cependant c'est pour faire une route d'un degré & demi seulement, ou 37 lieues & demie, au Nord de *Dehli*, ancienne Capitale de l'Empire; de 3 degrés ou 75 lieues partant d'*Agra* où Akbar avoit transporté sa Cour: id. p. 181-183.
& dans cette route on rencontre des montagnes plus difficiles à franchir sans doute que celles de *Candahar*, de *Caboul*, du *Cachemire*, renfermées dans id. p. 166. 286.
les limites de l'Empire! voilà des difficultés plus réelles que celles du voyage des Députés Mogols, & que leur Rélation ne résout pas.

Les choses changent, s'il est question de 4 degrés & demi, dans les Montagnes, c'est à dire, plus de 112 lieues en ligne droite au Nord de *Dehli*; & même de 6 degrés, ou 150 lieues, les supposant partis d'*Agra*. Les provisions, les lettres de recommandation de l'Empereur pouvoient alors être nécessaires.

Je conclus de là que la haute montagne, qui sembloit taillée par l'art en forme de vache, trouvée par les Envoyés d'*Akbar*, étoit bien au de là de ce qu'on appele le Détroit de *Coupelé;* ce qui confirme la position de *Gangotri*, donnée par le P. Tiefentaller.

„Cependant, poursuit Manouchi, on peut dire qu'ils (les Envoyés) id. p. 263. 264.
„ne rapporterent rien de nouveau. Longtems avant Akbar on étoit persuadé

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„ſuadé aux Indes, que le Gange prend ſa ſource dans une montagne, dont „la figure approche de la tête d'une vache. C'eſt pour cela, diſoit-on, que „ces animaux ſont depuis longtems l'objet de l'adoration des Indiens. En „effet la principale eſpérance entre eux du bonheur de la vie future, con„ſiſte à pouvoir mourir dans les eaux du Gange en tenant une vache par la „queue."

On voit que dans tous les pays l'homme adopte volontiers & conſerve fidelement, pour le moment de la Mort, des moyens extérieurs de Salut, qui ne nuiſent pas au domaine abſolu des paſſions pendant la vie.

„Depuis Akbar on a pouſſé les découvertes plus loin, & l'on a trou„vé que le Gange fait une caſcade ſur la montagne d'où l'on croyoit qu'il „tiroit ſa ſource; mais qu'elle étoit bien plus avant dans les terres au fond „de la grande Tartarie."

Ici il faudroit pouvoir conſulter l'Original a) même de Manouchi, qui à la vente de la Bibliotheque des Jéſuites, en 1763, a paſſé entre les mains de la Perſonne qui a acheté les Manuſcrits: c'eſt je crois, M. Meermann, noble Hollandois b). Les mots *mais qu'elle*, ſelon la conſtruction françoiſe, ſe rapportant à la *Caſcade*, confirmeroient la poſition de *Gangotri* dans la Carte du P. Tiefentaller. Cependant je ſuis porté à croire qu'ils déſignent la *vraie ſource*, placée au fond de la grande Tartarie c).

Les

a) Cet ouvrage mériteroit d'être imprimé tel que l'Auteur l'a écrit, en Portugais. J'invite le ſavant Proprietaire à en enrichir le Public.

b) Je doute que ce Manuſcrit ait été l'original même de *Manouchi* ou *Manouzzi*: c'étoit probablement une Copie incompléte dont le P. *Catrou* s'étoit ſervi: voyez ma note dans la *Geogr. de l'Indouſtan*, p. 15. j'en dirai d'avantage ailleurs. (*B*).

c) Dans la Carte qui eſt à la tête de l'*Hiſtoire généalogique des Tatars*, le Gange ſort d'un Lac en Tartarie, à l'extrémité Oueſt du *Tibet* ou *Tangut*, au Nord du Camp d'un Khan tributaire du *Dalaï Lama*, par 37°. de latitude ſeptentrionale. La projection du lit de ce fleuve ſembleroit indiquer le *Gagra*. *Trad. fr. Leyde* 1726.

Les Cosses à *Gangotri*, sont de 37 & demie au degré. Le Missionnaire les appele *Milles Indiens*. Cette mesure continue jusqu'à *Farokhabad*. Elle est la même, de cette ville à *Dehli*, *Hardouar*, *Sirinagar*. De *Farokhabad* allant à l'Est, les Cosses, comme on le verra plus bas, sont toujours de 32 au degré. Les cinq milles qui forment au Canton de *Gangotri*, l'Echelle de la Carte du Gange, placée, à la hauteur de *Bassa*, & plus bas, à celle de *Schokartal*, au côté gauche du fleuve, n'en font que deux environ de l'Echelle de la Carte du *Gagra*.

II. Partie. Gange & Gagra &c. Dow. hist. of Hindost. T. 2. p. 386. Tr. fr. abr. p. 174. Mem. de Renn. p. 8.

Le savant Missionnaire m'annonce un ouvrage sur la *mesure & l'inégalité des milles Indiens*. C'est l'article cinquieme de sa *Géographie de l'Indoustan*, dont 80 feuillets in 4°. m'ont été envoyés au commencement de 1784 de Berlin, par M. Bernoulli. Ma *Carte générale* étoit faite & presque gravée. Je n'ai rien trouvé dans ce morceau qui contredit mes calculs & mes évaluations; ni qui put éclaircir les difficultés qui m'ont arrêté dans mon travail sur les Cartes du P. Tiefentaller.

§. II.

Cours du Gange jusqu'à Bénarès.

Le premier endroit habité, sur le Gange, *Kesocoti*, est à plus de 30 Cosses de *Gangotri*, sur la droite, à l'Est. Ce fleuve, dans un espace de 55 Cosses environ, du Nord au Sud-Sud-Est, jusqu'à *Bhancoti*, forme plusieurs sinuosités. La pluspart des lieux sont terminés en *coti*, mot qui, en Indoustan, désigne un lieu fortifié.

De *Bhancoti* à *Deuprag* le Cours du Gange est de 70 Cosses, presqu'en ligne directe du Nord au Sud-Est, quart de Sud, toujours dans les Montagnes, mais plus éclaircies. On ne voit qu'un seul endroit sur la rive gauche ou occidentale, *Devalcoti*: tous sont sur la droite, & terminés de même la pluspart en *coti*.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

Sur la Carte, les positions, à l'Est, sont unies par une ligne de points, qui prend six Cosses au dessous de *Gangotri*, prolonge le Gange jusqu'à *Deuprag*, & désigne peut-être une route.

A *Deuprag* se jete dans le Gange la riviere ou le fleuve d'*Allaknandara*, qui venant à peu près du Nord, divise en deux parties la ville de *Sirinagar* a), à 15 Cosses environ Nord-Nord-Est du Confluent.

Mem. p. 4. note (a) Tabl. de Hall. p. l'abbé Chappe 1754 differ. du Merid. de Paris, 2°. 20'. Est. J'ai mis entre deux Crochets la long. relative prise de Paris.

Dans la *Carte générale*, *Sirinagar* est par 31°. environ de latitude, 72°. 54'. de longitude. La Carte de l'Indoustan de M. Rennell, place au dessus de *Hardouar* la Contrée de *Sirinagar*, par 30°. 48'. de latitude, 76°. 10'. jusqu'à 78°. 25'. de longitude, prise du Méridien de Greenwich (de celui de Paris, 73°. 50' — à 76°. 5'.). Les latitudes se rapportant: on sait d'où vient la différence de longitude.

Deuprag, (peut-être le *Tschaprong* des Cartes modernes) situé à la rive Ouest de l'*Allaknandara*, est au Nord du Confluent, sur la rive orientale du Gange.

Au Sud de ce Confluent, à gauche du dernier fleuve, paroit *Poschala radja;* ensuite on trouve, du même côté, un groupe de montagnes, qui remplissent une étendue de six à sept Cosses.

Le Gange descend Nord & Sud, environ 2 degrés Est, & après avoir fait un coude dans l'Est, coule du bas de ces montagnes jusqu'à *Cancar*, l'espace de plus de 32 Cosses. Les montagnes générales l'abandonnent dix Cosses avant *Cancar;* & 2 Cosses & demie avant ce dernier endroit, il passe entre deux villes, Forts ou Temples situés sur des montagnes, *Tschandi* à droite; *Bimgora*, à gauche: ce lieu considérable est situé à plus de 160 Cosses

a) Près de *Hardouar* est le pays du Rajah *Mansa*, dont la Capitale est *Sirinagar*, voisin du mont *Dalanguer*, couvert de neige; la province est très froide, quoiqu'elle ne passe pas 40 degrés Nord. *Il Gentilismo confutato &c. T. I. p.* 43.

Coffes de *Gangotri*, & à une Coffe, un quart Nord, de *Hardouar* Capitale, felon TERRI, de la Province de *Siba*, où le Gange fort de la Montagne de la Vache.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

Theven Rec. de Voyag. in fol. 1e.P.p.10. & carte.

C'eft ici proprement que commence le Cours du Gange fur les Cartes modernes les plus eftimées: elles placent *Hardouar* au Nord du Détroit de *Coupelé*, par 29°. 55'. de latitude; 78°. 22'. (76°. 2'.) & 78°. 30'. (76°. 5'.) de longitude. Dans la *Carte générale* il eft à 29°. 40'. de latitude; 73°. 25'. de longitude, qui donnent environ 115 lieues de cette ville à *Gangotri*, allant au Nord-Oueft: portion du lit du Gange, jufqu'ici inconnue en Europe.

Carte de l'Indouft. de Renn & à la tête du 2 Vol. de l'Hift. &c. de M. Orme; où la Long. eft prife de Londres, diff. de Paris 2°. 25' Eft.

La Carte du P. Tiefentaller préfente une route, avec les noms de lieux, qui commence à *Devalcoti*, ¾ de Coffe Eft du Gange, 5 Sud-Sud-Eft de *Gangotri*, & finit à 1 Coffe Nord de *Bimgora*. Cette route, dans fon plus grand éloignement du Gange, en eft à 15 Coffes. Le mot *Deval* ou *Deol* fignifie Temple.

A 6 ou 7 Coffes de *Deval coti*, 1 Coffe Eft du Gange, fur la même route, *Deval fada fcheu abhofagar* a un Temple confidérable.

Cette route eft coupée, à 32 Coffes & demie de la fource du Gange, 2 Coff. au deffous de *Scheukera*, par la riviere *Scheuvalk;* à 56 Coffes, 5 au deffous de *Baffa radjpout*, par le *Nenpavane;* à 72 Coff. 6 au deffous de *Baffaberaghi*, par un torrent; à 86 Coffes, 2 au deffous de *Baffa*; par un fecond torrent; à 102 Coffes, 1 Coffe au deffous de *Radjcoti*, par un troifime torrent.

A 107 Coffes de *Gangotri*, la route fe rend à *Sirinagar*, où elle eft coupée par l'*Allaknandara:* de là elle conduit à *Deuprag*, où elle traverfe le Gange, paffe à l'Oueft à *Pofchalà radja*, tourne, par *Darmfala*, les montagnes de *Ranipor*, & aboutit, le long du Gange, près de *Bimgora*.

 Les

II. Partie. Gange & Gagra &c. Les circuits de ce fleuve, de *Cancar* à *Garmouctesfor*, eſpace de 55 Coſſes, forment un coude du Nord-Nord-Oueſt au Sud-Eſt.

A *Cancar* ſe détache du Gange un bras, qui ſe rejoint à ce fleuve une Coſſe & demie au deſſus de *Garmouctesfor*, formant une île aſſez étroite. Sa plus grande largeur, qui répond au milieu de la longueur, eſt de 8 à 9 coſſes. *Cancar* eſt dans cette île. Près de là, 3 coſſes au Sud de *Hardouar*, on voit ſur le bord Oueſt du Gange, l'arbre *Bargat*, célebre dans le canton. Peut-être eſt-ce le *Baüngaut* de Rennell, latitude 29°. 32′. longitude 78°. 20′. (76°.), ſur la rive occidentale du Gange.

Bhensgata, à 14 Coſſes d'*Hardouar*, paroit être le nom de *Bycegaut* de la Carte de Rennell, par 29°. 41′. de latitude, 78°. 35′. (76°. 15′.) de longitude, ſur la rive orientale du Gange; *Tſchandpor*, à 13 Coſſes de *Bhensgata*, celui de *Chandpour* dans la même carte, par 29°. 7-8′. de latitude, 78°. 38′. (76°. 18′.) de longitude, quoique ſur la rive orientale; *Schokartal*, à près de 3 coſſes de *Tſchandpor*, le *Suckaltal*, de la même carte, par 29°. 17-18′. de latitude, 78°. 21-22′. (76°. 1-2′.) de longitude, ſur la rive occidentale du Gange.

De *Garmouctesfor*, dans la *Carte générale*, à 28°. 39-40′. de latitude, 74°. 24-25′. de longitude; dans celle de Rennell, à 28°. 48′. de latitude, 78°. 25′. (76°. 5′.) de longitude: de cet endroit à *Catrabakſchi*, eſpace de 75 coſſes, le Gange coule du Nord-Oueſt au Sud-Eſt, laiſſant *Sambal* ſitué à 28°. 42′. de latitude, 75°. 7-8′. de longitude, dans la Carte générale; par 28°. 30′. de latitude, 78°. 54′. (76°. 34′.) de longitude dans celle de Rennell, Capitale de la Province du même nom, (*Sambal*), à 14 Coſſes Nord de *Anoubſcheher* a) dans Rennell par 28°. 24′. de lat. 78°. 35′. (76°. 15′.) de

a) *Anauàs*, dans le *Gentiliſmo confutato*. T. I. p. 41.

de long. & qui eſt ſur la rive méridionale du fleuve, à 23 coſſes Sud-Sud-Eſt de *Garmouctesſor*, dans la Province de Dehli. II. Partie. Gange & Gagra &c. Voy. auſſi la Carte du Beng. & du Bahar, de M. Orme.

Bandeva, de l'autre côté du Gange, à 3 Coſſes & demie d'*Anoubſcheher*, paroit être le *Bangur* de Rennell, à 28°. 19'. de latitude, 78°. 44'. (76°. 24'.) de longitude, rive Eſt du Gange. Plus bas, à 8 Coſſes de *Bandeva* eſt *Ramgat*, le *Ramgaut* de Rennell, par 28°. 7'. de latitude, 78°. 45'. (76°. 25'.) de longitude, placé ſur la rive occidentale. La Carte de ce Géographe ne préſente point de poſitions juſqu'à *Farokhabad*, qu'il place à 27°. 25'. de latitude, 79°. 57'. (77°. 37'.) de longitude. *Codagunge*, par 27°. 12'. de latitude, 80°. 1' (77°. 41'.) de longitude, paroit répondre à *Camalgans* de la *Carte générale*, ſitué à plus de 5 coſſes Sud-Sud-Eſt de *Farokhabad.*

Je reprend le Cours du Gange ſur cette derniere Carte.

A une Coſſe Eſt de *Catra bakſchi*, le *Tota*, venant du Nord, ſe jete dans le Gange, qui ſuit toujours la même direction, Sud-Eſt, juſqu'à *Fategar*, l'eſpace de 14 Coſſes. Ce dernier endroit eſt au Sud-Eſt, à une coſſe & demie de *Farokhabad.*

Le P. Tieſentaller place ici l'obſervation, ſur la longueur des Milles Indiens, que j'ai donnée plus haut, & allonge ſon Echelle de près d'un cinquieme. Les Coſſes ſont ici de 32 au degré. Ci-d. 2e. P. Sect. I. §. I. Carte génér. Fig. II.

De *Fategar* à *Elahbad*, capitale du Soubah de ce nom, eſpace de 150 coſſes, le Gange, dans un cours varié par beaucoup de ſinuoſités, ſuit généralement le Sud-Eſt, recevant un grand nombre de rivieres: ſavoir, à 1 Coſſe & demie de *Fategar*, à l'Eſt, le *Ramganga*, dans la Carte de Rennell, par 27°. 11'½. de latitude, 80°. 17'. (77°. 57'.) de longitude, 11 Coſſes & ½ plus bas, le *Garra;* à 6 Coſſes & ½ de là, à *Razghir*, le *Caliné*, ſous lequel eſt *Canoudj*, dans la *Carte générale*, par 27°. 10'. de latitude, 77°. 12'.

II. Partie. Gange & Gagra &c. 12′. de longitude; dans celle de Rennell, à 27°. 2′. de latitude, 80°. 17′. (77°. 57′.) de longitude: le *Caliné* vient de l'Oueſt.

Tarikh de Mohammed Kaſſem Fereſchtah. MS. fol. 13. recto. *Kanoudj* étoit avant *Dehli* la Capitale de l'Indouſtan. Les hiſtoriens du pays placent ſon rétabliſſement, ſi ce n'eſt pas ſa fondation, à une époque qui paroit répondre au ſeptieme ſiecle avant l'Ere Chrétienne. L'enceinte de cette ville (conſiſtant ſans doute en pluſieurs villages réunis) comprenoit 25 Coſſes (près de 17 lieues). Au 8e. ſiecle de l'Ere Chrétienne on la donne pour ſi peuplée, qu'elle renfermoit 30,000 boutiques uniquement pour l'*Areque*, eſpece de noix, qui entre dans la compoſition du *betel* & dont l'uſage eſt auſſi commun chez les Indiens que celui du tabac chez les Européens; elle avoit 60,000 maiſons de joueurs d'inſtrumens & de chanteurs: par où, ajoute l'hiſtorien *Fereſchtah*, on peut juger du reſte. Enfin le même écrivain repréſente la citadelle de *Kanoudj* au commencement du onzieme ſiecle, comme levant ſa tête juſqu'aux nues & n'ayant pas d'égale pour ſa force & la ſolidité, la nature de ſa conſtruction.

id. fol. 18. recto.

id. fol. 34. verſ.

Du même côté que le *Caliné*, c'eſt à dire, à l'Oueſt, neuf coſſes & demie plus bas, le Gange reçoit les eaux de l'*Iſſen;* & onze coſſes de cette riviere, le *Nounari*, dont l'embouchure eſt une coſſe plus bas que celle du *Caliani*, qui s'y jete du côté de l'Eſt, venant du Nord.

Un peu au deſſous du Confluent du *Caliani*, un petit bras du Gange forme une Ile très étroite, longue de deux Coſſes & demie.

Sept Coſſes plus bas, du même côté, Eſt, commence une autre île, formée de même par un bras du Gange, lequel tombe au milieu d'un ſecond bras, formant une autre île, à 3 coſſes du commencement de la précedente.

Le *Pando*, ſur la gauche, ſe jete dans le Gange, à 15 coſſes du *Nounari;* &, ſur la droite, un ſecond *Nounari*, à 12 coſſes & demie du *Pando*.

Cela

Cela fait dix rivieres, qui, de *Gangotri* à *Elahbad* mêlent leurs eaux à celles du Gange. II. Partie. Gange & Gagra &c.

Ces détails de rivieres, d'îles &c. quoique très secs, ont leur utilité. Les villes les plus célebres disparoissent, souvent sans même laisser de ces amas de ruines où le lion & le tigre sont chargés d'annoncer leur ancienne grandeur au Voyageur imprudemment curieux. Le lit des rivieres, ouvrage de la nature, résiste plus au changement, du moins au changement total. On a comparé les montagnes aux os de la terre, les fleuves & les rivieres en sont les veines: l'observateur aime à considerer cette charpente & cet amas de canaux, qui traversent la terre dans tous les sens, y porte les sucs & la vie.

De *Razghir* à *Elahbad*, on trouve sur la Carte de M. Rennell, plusieurs des positions que présente la *Carte générale*. *Myndigaut*, latitude, 26°. 59-60'., longitude 80°. 20'. (78°.), à la rive occidentale du Gange, est *Mindigat: Betoor*, latit. 26°. 36-7'; longit. 80°. 32'. (78°. 12'.) même côté, est *Bitour: Cawpour*, latitude, 26°. 30'; longitude, 80°. 35'. (78°. 15'), est *Canpour: Corah*, latit. 26°. 7'½; longit. 80°. 41'. (78°. 21'), même côté, est *Corra: Surajepour*, latit. 26°. 8'. longit. 80°. 55'. (78°. 35'.), même côté, est *Schouradjpour: Dalmow*, latit. 26°. 10'; longit. 81°. 20'. (79°.), à la rive orientale du Gange, est *Dalmao: Currah*, latit. 25°. 47-48'; longit. 81°. 35'. (79°. 15'.), rive occidentale, est *Kara: Manicpour*, latit. 25°. 50'. longit. 81°. 41-42'. (79°. 21-22'.), rive orientale, est *Manekpour: Maydnygunge*, latit. 25°. 55'; longit. 82°. 12'. (79°. 52'.), même côté, est *Medinigans*. Cartes de l'ouvr. de M. Orme ci-d. citées.

En général, les extrêmes compris, depuis *Gangotri*, jusqu'à *Elahbad*, situé dans la Carte de M. Rennell par 25°. 31'. de latitude, 82°. 6-7'. (79°. 46-47'.) de longitude; dans la *Carte générale*, par 25°. 25'. de latitude, 79°. 21-22'. de longitude, c'est à dire, dans un espace de plus de Voy. le Plan d'Elahbad dans la Geogr. de l'Inde du P. Tiefent. Pl. VI.

II. Partie. Gange & Gagra &c. 450 Coſſes, le Gange préſente ſur ſes bords, ou à peu de diſtance, 347 lieux habités, dont 24 conſidérables & 19 fortifiés. On a vu qu'il recevoit dix rivieres. La route par terre, de *Gangotri* à *Bimgora*, eſpace de plus de 160 Coſſes, donne 33 endroits habités la pluspart, juſqu'à *Deuprag*, terminés en *coti*, c'eſt à dire fortifiés, & dont cinq ſont des villes.

On peut juger de la population de cette vaſte contrée, par l'éloignement des villes, bourgs, villages les uns des autres.

De *Gangotri* à *Bimgora*, toujours dans un pays de montagnes, eſpace, comme on l'a dit, de plus de 160 Coſſes, l'Obſervateur comptera ſur le bord du Gange, un endroit habité, en 6 coſſes; du bas des montagnes, à la riviere de *Ramganga*, eſpace de même de plus de 160 Coſſes, un endroit en 5 Coſſes; de cette riviere à celle d'*Iſſen*, eſpace de plus de 30 Coſſes, un par coſſe, & quelquefois plus. De cette derniere riviere à *Elahbad*, eſpace de plus de 85 coſſes, les lieux habités ſont ſi multipliés, que ſouvent le P. *Tieſentaller* ne peut les marquer ſur la Carte que par chiffres, renvoyant les noms à la marge: on les trouvera tous à la fin de cet ouvrage.

Il paroit que *Fatepour*, ſitué ſur le Gange, à ſept coſſes & demie Oueſt-Nord-Oueſt d'*Elahbad*, eſt l'endroit de ce nom, que M. D'Anville, d'après l'Obſervation d'une immerſion du premier ſatellite de Jupiter, faite ſur le lieu, place à 78°. & quelques minutes du Méridien de Paris. Dans la *Carte générale*, il eſt par 79°. 10′.

Eclairciſſem. ſur la Carte de l'Inde p. 49.

Je me ſuis arrêté longtems ſur la portion du Gange, qui s'étend de *Gangotri* à *Elahbad*, parce que la direction qu'elle ſuit, généralement Sud-Eſt, & Sud-Sud-Eſt, a été juſqu'à préſent, du moins pour ce qui précede *Hardouar*, aſſez peu connue.

Le Cours de ce fleuve, d'*Elahbad* à *Calcutta* a été levé en 1765, par le P. Tieſentaller, la Bouſſole à la main, comme il le dit lui-même, mais ſans ajouter s'il a obſervé la variation de l'aimant. Les milles ou coſſes, ſont

ſont toujours Eſt, avec de grandes ſinuoſités, qu'il eſt bon de voir ſur la *Carte générale*, juſqu'à *Sacrigali*, eſpace de plus de 220 Coſſes.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

Ce fleuve avant que de ſe rendre à *Elahbad*, traverſe le pays des *Rohillas* ou *Patanes*, dévaſté par les Anglois, en 1774, & coule le long de la Province de *Oude*, dont le Nabab *Schodjaed daulah* eſt mort en 1775.

Aſſafeddaulah, fils ainé de ce Prince & qui lui a ſuccedé, a donné aux Anglois, ſi l'on en croit les Papiers publics, contre le Traité d'*Elahbad*, paſſé en 1765, le pays où ſe trouve *Benarès*, ville autrefois ſi célebre par ſes Ecoles de Brahmes, & ſituée ſur le Gange, à plus de 50 coſſes d'*Elahbad.*

The orig. and authent. Narr. &c. p. 154. The Outlines of the Rohill. war p. 1-14. A la fin de cette 2e. P. note (G) Gaz. de Fr. 26. Août 1776. Verelſt a view of the Engl. Govern. in Beng. Append. no. 58 p. 172-173. Bolts Et. civ. &c. du Beng. tr. fr. T. I. p. 108-109. Bern. voy. T. 2. p. 158.

Ainſi cette nation, puiſſante & éclairée, ſi elle veut faire ſervir ſes conquêtes au progrès des connoiſſances humaines, a maintenant toutes les facilités que l'on peut trouver dans le centre de l'*Indianiſme*, pour apprendre à fond le *Samskrétam*, & donner à l'Europe, ſur les Antiquités de l'Inde, des lumieres qu'Elle attend depuis longtems, & qu'elle voudroit devoir à des moyens plus légitimes.

Voilà ce que j'écrivois en 1776, dans le *Journal des Savans*, en rendant compte des Cartes du P. Tiefentaller. Nous ſommes en 1785. On a répandu beaucoup de ſang, rapporté en Europe des fortunes immenſes, & en neuf ans ces ouvrages déſirés ſur l'Inde n'ont pas encore paru a).

La

a) Dans la *Gazette de France*, 11 *Janvier*, 1785, *Article de Londres*, une lettre de *Calcutta* dans le Bengale, annonce que la Societé de Savans, qui s'occupent des Antiquités, de l'Hiſtoire, la Géographie, l'Hiſtoire naturelle, de l'Aſie, prend tous les jours une forme plus brillante; que M. WILLIAM JONES lui a communiqué des Manuſcrits Perſans ſur la Géographie du pays; qu'on eſt occupé à traduire de l'Indien des ouvrages ſur les Manufactures, les Arts, l'Agriculture, l'Aſtronomie des Indiens. Que la Societé eſt compoſée de 42 membres, qui s'aſſemblent toutes les ſemaines, ſans frais ni cérémonie, pour ſe

II. Partie. Gange & Gagra &c. La soif de l'Or repandra-t-elle toujours sur les meilleures têtes, en passant la ligne, une paralysie, qui amortisse tout autre sentiment!

Il gentilismo confut. T. I. p. 40. Holwell Even. hist. &c. 1e. Carte. Au dessus d'*Elahbad* le *Djemna* se jete dans le Gange. *Restat cursus Zemnæ, qui inter majores fluvios numeratur, delineandus*, me dit le P. Tiefentaller. Ce Savant aura-t-il eu la force d'entreprendre ce nouveau travail?

Dow hist. of Hind. T. 2. p. 387. 388. 391. Tr. fr. p. 176. 188. Mem. de Renn. p. 7. Le pays des *Djats* a) borde le *Djemna*, au Midi d'*Agra*.

Une petite Carte que j'ai reçue de Surate il y a 9 ans b) place les Etats du Rajah *Bendoupat*, dans les Montagnes, au Sud-Sud-Ouest d'*Elahbad;*

se communiquer & examiner les Manuscrits qu'ils ont acquis, & que, quand il y aura de quoi, on imprimera un volume d'*Antiquités &c. Asiatiques*.

Si tout cela est vrai, je me sais bon gré de ce que j'ai dit en 1776, dans le *Journal des Savans*, parlant de *Benarès;* & en 1778, dans ma *Legislation orientale*, p. 311. rendant comte du *Code des Gentoux;* & je souscris de Paris pour cet important ouvrage.

Mais je me crois obligé d'avertir ces *Amateurs*, car je doute qu'à *Calcutta* il y ait 42 personnes savantes dans les langues du pays; je les avertis qu'il ne suffit pas de nous envoyer des Extraits faits sur l'Indien par un Interprête noir, qui les rend en Anglois ou en Portugais au savant Anglois chargé de rédiger le volume; de cette maniere, ce seroit toujours à recommencer: je les prie de traduire eux-mêmes les Manuscrits. J'ai cherché dans l'article de la Gazette, des travaux en train ou commencés, sur les Langues du pays, tels que des *Grammaires & des Dictionnaires Samskrétams*, *Indoustans*, *Bengalis*, *Tibétans*, d'*Ava* &c.; & j'ai eu la douleur de n'y en point trouver.

Au reste cet Etablissement ne peut toujours être que très utile, & extremement honorable à la Nation Britannique: pourquoi ne l'avons nous pas dévancée! Si les Anglois veulent faire chercher avec soin l'histoire particuliere (& elle est faite) de *chaque Province de l'Indoustan*, *celle de l'Est du Bengale*, *de la Presqu'île de Malac*, *d'Ava*, *du Pegou*, *du Tibet* &c. ils sont en état de nous donner en quelque sorte la Connoissance d'un nouveau Monde, & l'on sera tenté de leur pardonner les premiers moyens qui les auront conduits à cette découverte.

a) Voyez sur les *Djats*, à la fin de la 1e. Partie de cet ouvrage, note *(***)* III.

b) C'est la petite Carte *Théatre de la Guerre* &c. que j'ai fait graver pour le T. III. de la Descr. hist. & géogr. de l'Inde &c. (B).

A. I.

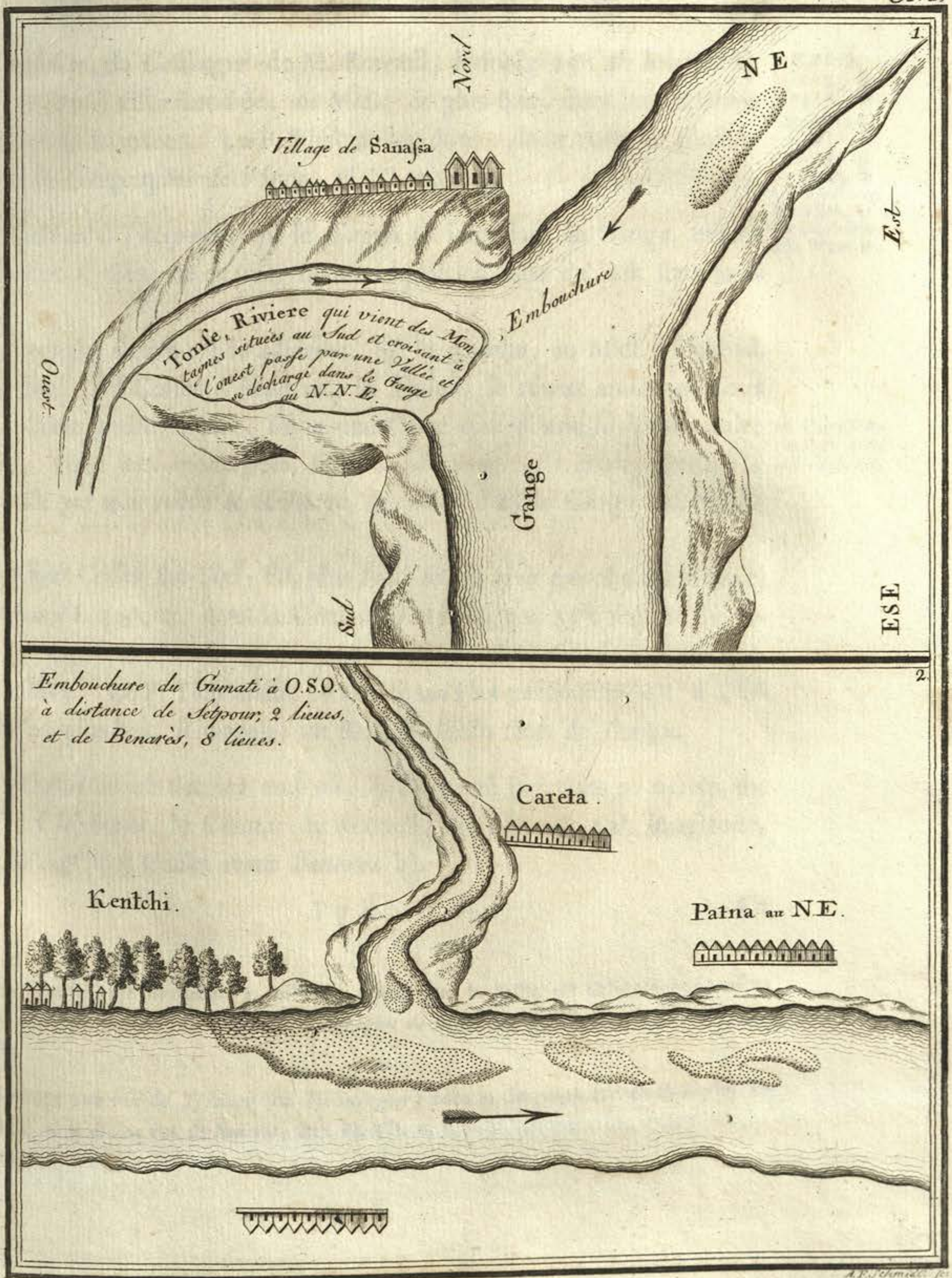

A. F. Schmidt sc.

bad; Gallinſchar, le *Callinger* de M. Rennell, latitude 25°. 4'. longitude, 80°. 49'. (78°. 29'.) ville fortifiée, au Midi; & plus bas, dans les Montagnes, des Mines de Diamans. Le P. Tiefentaller donne deux vues de *Gallinſchar*, dans ſa *Géographie de l'Inde*, Pl. XI. n. 1. 2. II. Partie. Gange & Gagra &c. Carte du même à la tête de l'ouvrage de M. Orme, & Carte du Beng. & du Bah. de cet habile & judic. hiſtorien.

D'*Elahbad* à *Fatepour*, où le *Gagra* ſe jete dans le Gange, eſpace de plus de 100 Coſſes, ce dernier fleuve reçoit les eaux de huit fleuves & rivieres.

Le premier fleuve eſt le *Djemna*, ſur la gauche, au Midi d'Elahbad. Du même côté, à 6 Coſſes d'*Elahbad*, le *Thons*, ſe réunit au Gange, ſous *Panaſſa*. Cette petite riviere, ſelon une Carte que donne le Miſſionnaire Géographe, vient des montagnes ſituées au Sud; elle croît, coulant à l'Oueſt, paſſe par une vallée & décharge ſes eaux dans le Gange au Nord-Nord-Eſt. 1e. Carte Particuliere voy. la Pl. A.I. n. 1.

Dix huit Coſſes Eſt-Sud-Eſt plus bas, ſur la rive gauche du Gange, on rencontre *Mirzapour*, dans la Carte de Rennell, par 25°. 12'. de latitude; 82°. 47'. (80°. 27'.) de longitude, ville conſidérable, ſituée ſur une hauteur, & fortifiée. Le P. Tiefentaller en donne un Plan particulier, a): à *Théroli*, 7 Coſſes plus bas, il marque un Banc de ſable dans de Gange.

A 8 Coſſes de ce dernier endroit, le *Zergo* ſe jete dans ce fleuve, du même côté à *Tchinar*, le *Chunar* de Rennell, latitude 25°. 12'. longitude, 83°. 7'. (80°. 47'); 5 Coſſes avant *Benarès* b).

a) Cette *ſeconde Carte particuliere* a été omiſe, parce que le deſſin eſt abſolument le même que celui que j'ai fait graver pour la *Géographie de l'Inde*, *du P. Tiefentaller*, *Pl. X. no. 2.* (*B*).

b) On trouve une vue de *Tſchinar* (ou *Tſchinarghar*) dans la *Géograph. &c. du P. Tiefent.* Pl. XXIX. n. 2. & une vue de *Benarès*, ibid. Pl. VII. n. 1.

II. Partie. Gange & Gagra &c. Il gentilismo confut. T. I. p. 45. Voy. de Bern. T. 2. p. 158.

Le Pelérinage de cette derniere ville, ſous le nom de *Caſchi*, eſt fameux dans l'Inde entiere: elle eſt ſituée ſur la rive orientale du Gange, dont les eaux, à cet endroit, ont pour les Indiens, une efficace particuliere. Le P. BOUDIER la place à 25°. 12'. de latitude, 80°. 47'. de longitude; M. Rennell, à 25°. 24'. de latitude; 83°. 13'. (80°. 53'.) de longitude: dans la *Carte générale*, elle eſt par 25°. 13'. de latitude, 80°. 40'. de longitude.

Différens Ecrivains ont parlé du Syſteme des Indiens. Ce ſeroit peut-être l'occaſion de le faire connoitre exactement, me trouvant à la ville où réſident les Brahmes les plus célebres, les plus habiles de l'Indouſtan. Mais j'ai toujours cru qu'en fait d'opinions, ſurtout théologiques, il falloit donner le texte même des Livres fondamentaux. Le Lecteur transporté par là à deux ou trois mille ans, contemple avec admiration ces débris fruſtes, que le tems n'a pu anéantir. Il les conſulte avec plus de confiance, que les Précis du Voyageur, de l'homme de Lettres le plus inſtruit a). C'eſt cette penſée qui m'a porté à publier en 1771 le *Zend-Aveſta* traduit littéralement de l'Original. Le même motif me détermine à achever la traduction de l'OUPNEKHAT. Cet ouvrage eſt écrit en Perſan, mêlé de Samskrétam, & forme un volume, grand in-8°. de 478 pages, caractere fin. Il préſente en Cinquante *Oupnekhats*, articles diviſés ſouvent en plüſieurs paragraphes, la Théologie Indienne tirée des 4 BEIDS, ſelon la prononciation

a) Le pluspart des Voyageurs ſe contentent de demander aux Brahmes (& c'eſt la même marche dans tous les pays, à l'égard des miniſtres de la Religion) le fond de leurs Dogmes, ce qu'ils croyent ſur tel ou tel objet; quelques uns vont juſqu'à ſe procurer des Extraits de leurs livres Théologiques. Les réponſes, les extraits peuvent être exacts; ils peuvent être analogues aux circonſtances, à l'eſprit, aux vues de celui qui interroge. Le ſeul moyen de connoitre la vérité, eſt de bien apprendre les langues, de traduire ſoi-même les Ouvrages fondamentaux & de conferer enſuite avec les Savans du pays ſur les matieres qui y ſont traitées, le livre en main.

ciation du Bengale; le *Rak Beid*, le *Djedjer Beid*, le *Sam Beid* & l'*Athrban Beid*. Souvent ce ſont les Textes mêmes rendus avec cette rudeſſe, où l'amateur du vrai reconnoit le coſtume du tems. J'ai dit quelque choſe de cet important ouvrage dans la *Legislation orientale*. Je compte le donner inceſſamment au Public. II. Partie. Gange & Gagra &c.

Mais pour ne pas tromper abſolument l'attente du Lecteur, je lui offre, comme une Relache dans ſon Cours du Gange, la Traduction littérale, même en françois barbare, d'un morceau de l'*Oupnekhat* a); lequel pourra lui donner quelque idée de ce que les Indous inſtruits penſent du Premier Etre, & de la maniere dont tout ce qui exiſte, ce qui paroit hors de lui en eſt ſorti, & s'y reunit. J'ai ajouté en parenthéſe, les mots qui m'ont paru néceſſaires pour lier, autant qu'il étoit poſſible, les idées.

§. III.

Fond de la Théologie Indienne, tiré des Beids.

„VIIe. Oupnekhat b)."

„ *Oupnekhat Naraïn, (tiré) de l'Athrban Beid.*"

„*Naraïn*, c'eſt à dire l'Etre qui eſt dans l'ame de tout ce qui eſt „animé, & l'ame de tout ce qui eſt animé eſt en lui; cet Etre, étant un,

 eut

a) Ce morceau eſt traduit ſur deux exemplaires de l'*Oupnekhat*, que M. Gentil m'a envoyés du Bengale: l'un eſt dans mon Cabinet, j'ai remis l'autre à la Bibliotheque du Roi.

b) *Oupnekhat*, c'eſt à dire *ſecrets qu'il faut cacher*. Le peu d'explications que je vais me permettre, eſt tiré de l'ouvrage même, & du Dictionnaire *Samskretam-François* que j'ai compoſé. Il eſt bon de lire ſur le Syſteme théologique des Indiens, la lettre du P. Pons, Miſſionnaire Jéſuite, écrite de *Karikal* en 1740. *Lettr. Edif.* T. 26. p. 244—256. & Bernier, *voyage*, T. 2. p. 127. 128. 139. 142. 161. 163. 165.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„eut ce desir: je veux, étant devenu beaucoup, me faire paroître moi-même (au dehors): c'est à dire de l'unité venir à la multiplicité. Premierement (sortis) de lui, le *Pran* a) parut; & le coeur parut; & les sens tant extérieurs qu'intérieurs parurent; & le *Bhout âkasch* b) parut; & le vent parut; & le feu parut; & l'eau parut; & la poussiere (la terre) qui a (possede) tout, parut: & (sortis) de cet être *Naraïn*, *Haranghr behmah* c) parut, & *Andr* parut, c'est à dire, ce qui est la qualité, de Roi; *Maha deo* d) parut, c'est à dire, la qualité qui détruit; *Pradjapat* e) parut, c'est à dire l'intendant (chargé) du Monde; & l'année, qui est de douze mois parut; & les onze *Roudrs* f) parurent, & les huit *Vas* g) parurent; & tous les Fereschtahs (les Anges), & tous les êtres animés, tous (sortis de lui), parurent, & sont anéantis (absorbés) en lui. Et ce *Naraïn*, de qui toutes ces choses (sorties) ont paru, est un & seul; & il est toujours stable (subsistant) en (par) son propre être. Ce „*Na-*

a) *Pran*, la respiration, vent du gosier: en Samskrétam, *Prânânam*, *la vie; prâna sanchârahâ*, *respirer*.

b) *Bhout âkasch*, air qui comprend les quatre Elemens, les pénetre.

c) *Harangr behmah*, l'assemblage des Elemens unis; c'est à dire, non mêlés, au naturel, neufs.

d) *Maha Deo*, *Esrafil* (Raphael): en Samskrétam, le *grand Dieu*; l'être qui détruit.

e) *Pradjapat*, l'assemblage des Elemens divisés; c'est à dire, partagés, mêlés, formant le Monde dans l'état où il est.

f) *Les onze Roudrs* sont les dix vents ou airs que les Indous reconnoissent dans le corps de l'Homme: cinq sont la cause de la Connoissance intérieure; cinq, de l'amour, de toutes les fonctions animales. Le onzieme est le *Djivatma*, l'ame qui anime le Corps, & fait la personnalité. On les appele *Roudrs*. C'est à dire *qui font pleurer*, parce qu'à la Mort de l'Homme, la séparation qui se fait de lui, d'avec les vivans, tire des larmes. *Oupnekhat 2e. ou Brahdarangue*.

g) *Les huit Vas* sont les huit *Béschns*; savoir, le feu; la terre; le vent; le Monde & ce qu'il contient, placé entre le Ciel & la terre; le Soleil; le *Beheschts*; la Lune; & les cinq Disques

„*Naraïn* eſt *Brahma* a), & ce *Naraïn* eſt *Mahadeo;* & ce *Naraïn* eſt *Andr;* „& ce *Naraïn* eſt les douze mois de l'Année entiere; & ce *Naraïn* eſt les „onze *Roudrs* & les huit *vas;* ce *Naraïn* eſt *Aſchnikamar* b); & ce *Na*„*raïn* eſt tous les *Rekehſrs* & *Aolïas* c); & ce *Naraïn* eſt le Tems; & ce „*Naraïn* eſt les Surfaces & l'entre deux des Surfaces: *Naraïn* eſt le haut; „*Naraïn* eſt l'extrémité (d'enbas); *Naraïn* eſt le devant; *Naraïn* eſt l'après; „*Naraïn* (eſt) la droite; *Naraïn* (eſt) la gauche; *Naraïn* eſt le dehors. „Tout ce qui a été & tout ce qui eſt, & tout ce qui ſera, eſt *Naraïn*. Ce „*Naraïn* n'a pas de parties: & ce *Naraïn* ne peut pas être expliqué (défi„ni); dans ce *Naraïn* il n'y a ni diverſité ni changement, & ce *Naraïn* eſt „ſans défaut, & eſt pur, & eſt lumiere, & il n'a pas de ſecond: Quiconque „ſait qu'il eſt un, lui-même n'a pas de ſecond.

„Quiconque ſait que ſon propre corps eſt un chariot, & ſait que c'eſt „la connoiſſance qui fait aller ce chariot, & ſait que ſon coeur eſt la corde „(les renes) pour garder (retenir, conduire) ce chariot; & ſait que les ſens „ſont ce qui traine ce chariot, & fait monter (aller) ſon propre *Djivatma* „ſur ce charoit; (celui là) ſe fait lui-même arriver à la fin qu'il demande, „qui eſt, d'être la ſubſtance de *Beſchn* d) c'eſt à dire (l'être) qui entre„tient,

ques (les cinq autres Planetes). On les appele *vas*, c'eſt à dire, *déſir*, *ce qu'il faut*, *ce qui eſt néceſſaire;* parce que c'eſt en ces huit choſes que conſiſte le Monde entier, dans ſa fertilité; ſa perfection. *Oupnekhat* 2e. *ou Brahdarangue.*

a) *Brahma*, *Djebril* (Gabriel); l'Etre qui produit.

b) *Aſchnikamar*, perſonnage qui a appris le Dogme ſecret de *l'unité*, du *Rekehſr Douhin*, à qui *Andr* l'avoit enſeigné.

c) Les *Rekehſrs* ſont d'anciens Contemplatifs, uniquement occupés de la lecture des *Beids*, méditans profondément ſur la nature de la Divinité. On ſait que chez les Arabes, d'où le mot *Aolïa* a été pris, cette expreſſion déſigne les *ſaints*, les amis de Dieu.

d) *Beſchn*, *Michael*, (Michel) l'être qui conſerve: on voit que c'eſt des Mahometans que les traducteurs ont pris les noms de *Esrafil*, *Djebril* & *Michael*.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„tient, conſerve, ne manque jamais, & eſt ſans defauts: (il ſe fait parvenir) „à ce degré de grandeur, qui eſt maitre (au deſſus) de toutes les excel-„lences.“

„Quiconque récite & comprend cet *Oupnekhat* de *Naraïn*, étant „delivré de tous les liens & les chaines du Monde, & de tous les péchés, „& du péché (qui conſiſte) à demander la récompenſe des actions, étant ren-„du libre, ſauvé, & étant devenu lui-même *Beſchn*, c'eſt à dire, étant la „figure, (l'apparence) de l'Être qui entretient, il eſt l'être qui entretient. „C'eſt là l'eſſentiel (la ſubſtance) de l'*Athrban Beid*.“

„Quiconque récite cet *Oupnekhat* le matin, tous les péchés de la „nuit paſſée lui ſont pardonnés: s'il le récite le ſoir, tous les péchés du jour „lui ſont pardonnés: & quiconque l'a récité à ces deux tems, n'a point de „péché propre (à lui); & s'il a commis un péché ſachant qu'il péchoit, „ce (péché) lui eſt auſſi pardonné. Si, au milieu du jour, il récite cet „*Oupnekhat*, ſe tenant le viſage en face du Soleil, le *Meh* péché qui eſt „le grand a) peché, lui eſt auſſi pardonné. Et le péché (qui conſiſte) à „s'en aller de la voye & de la Loi donnée par l'ordre de Dieu, eſt encore „pardonné.“

„Quiconque a le gout de lire les *Beids* en entier, & d'en retirer la „recompenſe, ſans qu'il ſoit en ſon pouvoir de les lire; en liſant une fois „cet *Oupnekhat*, il acquiert le mérite de lire tous les *Beids*: & quiconque „déſire obtenir une vie longue, & de faire des oeuvres pures durant le tems „de

a) On peut lire *Mah*, *grand*, ou *pandj*, *cinq*: le copiſte a mis le chiffre cinq au deſſus du mot: alors ce ſeront les *cinq grands péchés*; en Samskrétam, *mahâ patakâni*. L'exemplaire de la Bibliotheque du Roi porte *Hatſch gounah*; en ſamskrétam, *haſaha* ſignifie *ſe moc-quer*, *railler*; *hâſyakaha*, *homme efféminé*; *hatam*, *hatia*, *meurtre*.

„de cette vie, qu'il liſe cet *Oupnekhat Naraïn;* car (par là) étant parvenu „dans le monde à une puiſſance diſtinguée, & ayant obtenu tout ce qu'il déſiroit ſelon ſes ſouhaits, il jouira du bonheur de la ſcience & de la connoiſſance ſublime, c'eſt à dire, qu'il ſera ne ceſſant jamais (éternel). L'*Oupnekhat Naraïn* eſt achevé." II. Partie. Gange & Gagra &c.

„VIIIe. Oupnekhat."

„*Oupnekhat tadiv* a) (*tiré*) *du Djedjr Beid: c'eſt à dire, la „lumiere qui eſt tout.*"

„*Pradjapat* eut cette penſée: toute abſtinence, quelle qu'elle ſoit, „a une fin (un terme); & à *Brahm* b) il n'y a pas de fin. Ainſi je fais „cette reflexion attentive qui eſt la meilleure & la fin de toutes les abſtinences & les manieres de vivre; & en la faiſant, on acquiert tous les mérites. „Voici cette reflexion: ſavoir que le Monde entier eſt l'oeil (l'apparence) de „*Brahm*, & que *Brahm* eſt l'oeil (l'apparence) du monde entier. Comme „la trame, le fil qui ſert de chaine en tiſſant (l'étoffe) eſt un, de la même „maniere, *Pradjapat*, réflechiſſant attentivement, fait qu'il (*Brahm*) eſt le „feu, qu'il eſt le Soleil, qu'il eſt le vent, & qu'il eſt la Lune; qu'il eſt les „trois *Beids*, le *Rak*, le *Djedjr* & le *Sam;* qu'il eſt (l'Etre) parfait, univerſel; qu'il eſt l'(Etre) attentif; qu'il eſt l'eau; qu'il eſt *Pradjapat.* Le clin „d'oeil & le moment, & le gueri & l'heure, & le peher c), & le jour & „nuit,

a) *Tadeva* ſignifie en ſamskrétam, *ſeul*, *ſeulement;* ainſi c'eſt l'*Oupnekhat* de l'Etre *ſeul, unique.*

Sous le mot *tadiv* eſt écrit: *iaani ſarpmideh*; ce qui ſignifie, *c'eſt à dire*, *tout pur: ſarvam*, en ſamskrétam, *tout.*

b) *Brahm*, *le Createur.*

c) On ſait qu'il y a huit *Pehers* aux 24 heures, qui font le jour & la nuit, diviſés en 60 *gueris.*

II. Partic. Gange & Gagra &c.

„nuit, & le mois & l'année tout (cela ſorti) de *Brahm* a paru. Il n'a point „de haut; il n'a point de moyenne (grandeur); il n'a point de bas; il n'a „point de gauche; il n'a point de droite. On ne peut ſavoir ce qu'il eſt, „par déſir ni raiſonnement, ni par autre ſcience que par l'*Oupnekhat*. Il „eſt ſans ſemblable, & ſon nom comprend tout. Il a paru avant *Harangr* „*behmah*. Dès qu'il a paru, il a été maitre du monde, il a été gardant le Ciel „& la Terre, & entre le Ciel & la Terre. Paſſant (laiſſant là) un tel être, grande „lumiere, en l'honneur de quel Fereſchtah ferois-je le *Korban* (le ſacrifice)!"

„Lui, ſeul dans ſa grande puiſſance, étant Roi ſur tout ce qui reſpire „& remue les yeux, eſt le Maitre des (êtres) à deux pieds, de (ceux) à qua- „tre pieds. Laiſſant là un tel être (tout) lumiere, en l'honneur de quel „Fereſchtah ferois le *Korban*!"

„C'eſt lui à qui tous les Savans rendent ce culte de louange; que toutes „les montagnes, & les mers & les fleuves, ſont la preuve de ſa grandeur; que „les ſurfaces, & l'entre deux des ſurfaces & tout le monde, il les garde par la „force de ſon bras. Laiſſant là un tel être, (tout) lumiere, en l'honneur de quel „Fereſchtah ferois-je le *Korban*!"

„Il ſe donne lui-même. Il accorde la force à celui-qui le connoit. „Le connoitre, donne la vie; ne pas le connoitre, donne la mort. Le mon- „de entier eſt ſoumis à ſon ordre; & tous les Fereſchtahs (ſont) *Korban* „en ſon honneur. Laiſſant là un tel être (tout) lumiere, en l'honneur de „qui ferois-je le *Korban*!"

„Il ſe rebute a), c'eſt à dire, à celui qui ne (le) connoit pas, il ne „fait pas la voye (qui mene) à lui. C'eſt lui qui crée le Ciel & la Terre, „& qui garde (conſerve) la droiture; & c'eſt lui qui crée ceux qui par leurs „actions vont au Ciel de la Lune b). Laiſſant là un tel être (tout) lumiere, „en l'honneur de quel Fereſchtah ferois-je le *Korban*!"

„C'eſt

a) *Maran-Zanad.* En Samskrétam *marjanam* ſignifie *ſe rebuter.*

b) Les hommes, ſelon les oeuvres qu'ils ont faites, vont au Ciel de la *Lune*, ou à celui du *Soleil*, ou au Monde de *Brahma*, & enfin deviennent l'être même univerſel.

„C'eſt lui (qui eſt tel) que perſonne n'eſt plus grand que lui, que per-„ſonne n'a été avant lui. Le monde entier eſt plein de lui. Et il eſt con-„tent du Monde, par ce que toutes les figures (les formes) ſont ſa figure, „& que lui eſt la figure du Monde entier. De ſa propre lumiere, il lance la „lumiere au feu, à la Lune, au Soleil, & les a (les rend) lumineux & vi-„vans. *Andr*, qui eſt le Roi des Fereſchtahs, & *Bran* qui eſt l'intendant de „l'eau, ces deux (Deotas) d'abord (reçoivent) de toi (ô *Brahm*, &) boivent „l'eau de vie; après ces deux (êtres) que je (reçoive) de toi (&) boive l'eau „de vie a); & pour l'avoir bue, on diroit (en quelque ſorte) que tout (ce „qui) ſe ſoumet à lui (à *Brahm*) ſoit enivré; & le *Korban* que j'ai fait, qu'il „te parvienne; que par lui j'obtienne l'objet de mes voeux! Et l'être qui eſt „lumiere, (qui) dans les ſurfaces & entre les ſurfaces comprend (tout) eſt „répandu (partout); parce qu'il eſt avant tout, il eſt auſſi dans le ventre „de la mere, il eſt auſſi ce qui paroit (en ſort), il eſt auſſi ce qui a été, & „il eſt auſſi ce qui ſera: il eſt auſſi dans tous les atomes. Cet (eſpece d') „homme, de tout côté eſt ſon viſage, de tout côté eſt ſa bouche, de tout „côté eſt ſon oeil, de tout côté eſt ſon oreille, de tout côté ſont tous ſes „membres: il n'a point de commencement; il a paru ſous la figure du Mon-„de, & toutes les figures ſont ſa figure; & il a paru ſous la figure des trois „Nours (lumieres); c'eſt à dire, ſous la figure (la forme) de produire, & „ſous la figure de conſerver, & ſous la figure de détruire. Les dix ſens b),

a) Mon Manuſcrit porte: *man o tou ab heïat minoſchim; que moi* (le Brahme) & *toi* (celui pour qui il prie) *nous buvions l'eau de vie* &c. j'ai corrigé ſur l'exemplaire de la Bibliotheque du Roi.

c) Les dix Sens ſont les cinq Sens extérieurs, ou qui agiſſent extérieurement; la vue, l'ouïe, la parole, l'odorat & le toucher; & les cinq Sens intérieurs purement ſpirituels, principes des cinq premiers.

„& le coeur, & les cinq élemens a) (ſortis) de lui ont paru. Et c'eſt par „ſa force que le Ciel verſe la pluye, & c'eſt par lui qu'il eſt ſtable: & c'eſt „par ſa force que la terre porte en bas, dans ſon (ſein) toutes les pluyes & „demeure ſtable. Le Soleil par lui eſt ſtable; & le *Beheſcht* (le Ciel des „bienheureux) par lui eſt ſtable. Et dans ce Monde étendu, mêlé, c'eſt lui „qui produit les fruits. Laiſſant là un tel être, (tout) lumiere, en l'hon„neur de quel Fereſchtah ferois-je le *Korban!*"

„Et le Ciel & la Terre ſubſiſtent par cet être, & le Ciel qui verſe la „pluye, & la Terre qui fait pouſſer la Nourriture, tous les deux ont la vue „ſur lui, à qui appartient de donner les biens, ce qui eſt utile. La lumie„re du Soleil qui paroit & échauffe, eſt ſa lumiere. Laiſſant là un tel être, „(tout) lumiere, en l'honneur de quel Fereſchtah ferois-je le *Korban!*"

„Le monde entier d'abord étoit caché dans l'eau, & l'eau dans l'*At*„*ma* b); l'eau, qui par la détermination éternelle, étoit groſſe du Monde. „Et le feu prit le fruit (de l'eau): c'eſt *à* dire qu' *Harangr behma* vint (fut „produit), & le corps ſubtil des Fereſchtahs fut. Laiſſant là un tel être, „(tout) lumiere, en l'honneur de quel Fereſchtah ferois-je le *Korban!*"

„Il ſait le ſecret caché, lui qui eſt la ſource de la ſcience & de la prudente „intelligence: d'un regard grand & majeſtueux, ayant regardé l'eau, de „l'eau *Pradjapat* eſt venu; &, (ſorti) de *Pradjapat*, le Monde entier a pa„ru. Laiſſant là un tel être (tout) lumiere, en l'honneur de quel Fereſch„tah ferois-je le *Korban!*"

„Le Rajah nommé *Bin*, comprenant bien cet être lumineux, l'a gar„dé au milieu de la chambre (dans le ſecret) de ſon coeur. Et au milieu de

„cet

a) L'eau, le feu, le vent (l'air), la terre, & l'*Akaſch* qui ſera défini plus bas, forment les cinq Elemens.

b) *Atma*, l'Ame des Ames, le Premier Etre.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„cet être lumineux tous les Mondes ſont de la maniere qu'une troupe d'ani-„maux eſt (renfermée) dans une cage. Tous les Mondes ſont dans cet être „& tous les Mondes ſeront anéantis en lui. Cet être ayant pris la figure de „Cauſe Cauſante, eſt devenu la trame du Monde. Tous les Fereſchtahs, les „*Kand harps* auſſi, qui chantent avec modulation, cet être qui ne ceſſe „point, (ces Deotas) le comprenant dans le ſecret de leur coeur, celui qu'ils „ſavent ne point ceſſer, ils ne ſont que le chanter & que le dire. Quicon-„què ſait (que) cet (être) qui ne ceſſe point, eſt le pere des peres, c'eſt à „dire qu'il eſt produiſant les (êtres) qui produiſent; & qu'il eſt la maiſon (où „reſide la force) de produire & de conſerver & de détruire, c'eſt à dire que „ces trois attributs ſont dans lui; toute famille eſt par lui; & ce qui pro-„duit eſt par lui; & ce qui vole eſt par lui; & il eſt (celui) qui a (qui tient) „tout; & tout ce qui eſt dans le monde, eſt dans ces trois attributs de cet „(être), qui ſont *Antrdjami* a) & *Maïa* b) & *Brahma:* & le Monde entier eſt

a) *Antr djami*, celui qui eſt au milieu du coeur & en connoit le ſecret.

b) J'ai comparé ce qui eſt dit du *Maïa*, dans les *Oupnekhats*, 6, 8, 13, 26, 41, & 50. Ce Principe eſt l'*amour original*, le *Déſir* de *Brahm*, d'*Atma*, diſtingué & comme ſéparé de la *Connoiſſance*. Mêlé avec cette *Source de lumiere*, avec la Connoiſſance, il a donné naiſſance à tout ce qui exiſte; c'eſt à dire qu'il *a fait*, & *fait continuellement paroître* ſéparément tous les êtres, qui dès lors ne ſont que des *apparences*. L'Homme croit que ce ſont des ſubſtances exiſtantes: voilà l'ignorance qui vient du *Maïa*. Réellement, il n'y a qu'une ſeule & même ſubſtance, qui, par le *Maïa*, ſe montre perpétuellement ſous cette multitude de formes qui conſtituent l'univers actuel.

Le *Maïa* eſt, dans les êtres particuliers; c'eſt à dire dans ces *apparences*, ces *formes*, le déſir de la production, l'amour, le penchant, le gout pour ces êtres particuliers, comme dans *Brahm*. L'erreur de l'Homme eſt de croire, parce qu'il engendre, qu'il produit, qu'il voit produire, naître, commencer; ſon erreur eſt de croire qu'il y a dans la Nature quelque choſe de plus que *Brahm*, de different de *Brahm*. Il ne voit de ſes yeux que des *formes*; & par le *Maïa* il les prend pour des *ſubſtances* à part: il devroit voir en tout la ſubſtance *univerſelle*, *unique*, *la vraie ſubſtance*; & il ne nomme que des exiſtences particulieres,

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„eſt ces mêmes trois figures: Et auſſi ceux qui ſont maitres de leurs ſens, „s'ils comprennent cet (être) qui ne ceſſe point, ils ſeront anéantis dans le „troiſieme degré d'excellence, qui eſt le degré de l'être *Brahm.* Et quicon-„que ſait (que) tous les êtres animés & les Elemens (ſont) *Brahm*, & ſait „(que) tous les Mondes (ſont) *Brahm*, & ſait (que) toutes les ſurfaces & „l'entredeux des ſurfaces (ſont) *Brahm;* & ſait que les *Beids*, qui ſont ſa „premiere parole & voix, (ſont) *Brahm;* & ſait que les oeuvres du *Kor-„ban*, avec les mérites (de ce ſacrifice, que toutes) ces choſes (ſont) *Brahm*, „eſt anéanti en lui-même: & le Ciel, & la Terre, & tous les mondes, & „toutes les ſurfaces, & le Beheſcht en tout tems, à toute heure qu'il ſait „que ces (choſes) ſont *Brahm;* dans ce tems même, à cette heure même, „les liens de toutes les oeuvres qui étant excellentes dans le monde ſont re-„ſtées

lieres, ou plûtôt des *apparences*, *ſans réalité.* C'eſt l'Homme, qui voyant à terre une Corde, la prend pour une Couleuvre, appercevant une Couleuvre penſe que c'eſt une Corde.

Telle eſt l'*erreur*, qui, dans ce bas Monde, ce Monde paſſager, attachant l'Homme aux créatures, le *retient dans les liens du péché.* La *délivrance*, le *ſouverain bonheur*, dès cette vie, conſiſte à ſe dépouiller par la *Science*, par la *Connoiſſance*, des impreſſions que les objets extérieurs font ſur nous; *à tenir les ſens captifs*, *ne voyant en tout*, *ſachant qu'il n'y a en tout ce qui exiſte*, *qu'un ſeul & même Etre*, auquel on ſe réunit en penſée, comme réellement, ſubſtantiellement, on n'en differe que par l'apparence.

C'eſt pour montrer à l'homme la voye qui conduit à ce terme, que les 4 *Beids* lui ont été donnés; c'eſt pour la lui faciliter & exprimer ce même terme, que différentes cérémonies religieuſes ont été établies: Mais celui qui eſt parvenu à connoitre en lui-même ce que c'eſt que l'*Atma*, que *Brahm;* & que ſon propre être, à lui, n'eſt qu'une apparence, une forme, une des figures de l'*Atma*: cet homme n'a plus beſoin de ſecours étrangers; il eſt lui même l'*Atma.*

Je tâcherai de développer ce ſyſteme, dans les Notes qui accompagneront la traduction de l'*Oupnekhat*, ſans faire aucun parallele; ſelon la marche que doit ſe préſcrire tout Ecrivain, qui en pareille matiere, donne le premier, des Textes Originaux.

„ſtées (ſubſiſtent), les voyant (regardant ces choſes) & *Brahm* a) & ne „connoiſſant que *Brahm* dans le monde, l'être qui eſt, il devient cet être „même, le maitre du lieu de toutes les oeuvres, lequel eſt merveilleux; & „*Andr*, qui eſt le grand Savant, cherit beaucoup ce maitre là, a beaucoup „d'amitié pour lui. Tel eſt tout (le ſeul) culte digne de lui."

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„*Voici la forme du Korban Sarp, qui eſt le plus grand des Kor-* „*bans.*"

„Je deſire que la ſcienee de ce (*Korban*) me ſoit tellement acquiſe, „& que je le connoiſſe tellement que je ne l'oublie plus jamais. Ayant pro- „noncé ce voeu, que l' (homme) faſſe ſur l'*Atma* cette reflexion attentive; „que tous les mondes avec tout ce qui eſt dans eux, ſont à la place du Kor- „ban; & ſachant (que) l'*Atma* (eſt) à la place du feu, il les jete, les mon- „des dedans l' (*Atma*). Cette connoiſſance que tous les Fereſchtahs déſi- „rent, que toutes les ames déſirent, ô Etre feu, rendez moi ſavant dans „cette connoiſſance! ayant prononcé ce voeu, une ſeconde fois, tous les „mondes, avec ce qui eſt dedans, qu'il (les) jete en penſée dans ce feu, & diſe: „O *Bran* Dev, intendant de l'eau, & ô Feu, & ô *Pradjapat*, & ô *Andr*, & ô *Vent* „& ô *Brahma*, cette connoiſſance qui (conſiſte) à ſavoir que tout eſt *Brahm*, „donnez (la) moi! & ayant prononcé ce voeu, qu'encore, en penſée, tous les „Mondes, avec ce qui eſt en eux, il (les) jete dans le feu; c'eſt le *Korban* „de *Brahm*, dont il a été fait mention."

„Enſuite il reflechit de cette maniere attentivement, & dit: toute ma „puiſſance extérieure je l'ai donnée aux Rois, & ma ſcience je l'ai donnée „aux *Brahmens* (aux Brahmes); que les Fereſchtahs me donnent la puiſſan- „ce de la connoiſſance! ayant prononcé ce voeu, & la force de *Brahm* (la) ſachant

a) Ou, *voyant (que tout) cela eſt Brahm.* Dans l'exemplaire de la Bibliotheque du Roi: *partout*, (offrant) *les Beids*, & *toutes les oeuvres* &c. & les voyant *Brahm* &c.

II. Partie. Gange & Gagra &c. „ſachant à la place du feu, tous les mondes, avec ce qui eſt en eux, qu'en „penſée il (les) jete dans ce feu. Le nom de ce *Korban* eſt *Sarpmid*, c'eſt „à dire faire le *Korban* (le ſacrifice) de tout dans l'*Atma*. L'*Oupnekhat* „*Sarpmideh* (tiré) du *Djedjr Beid*, eſt achevé."

„IX. Oupnekhat a)."

„*Oupnekhat Athrbſar* (*tiré*) *de l'Athrban Beid; c'eſt à dire la tête* (*le principal*) *de l'Athrban Beid.*"

„Les *Fereſchtahs*, dans le Beheſcht, ayant été (ſe préſenter) devant „*Roudr*, c'eſt à dire (l'être) qui détruit, tout ce qui exiſte, & lui ayant „fait humblement hommage, lui demanderent: qui êtes vous? *Roudr* (leur „dit): s'il y a un ſecond (moi-même) je dirai qui je ſuis. J'ai toujours été, „& je ſuis toujours, & je ſerai toujours: il n'y a pas de ſecond, dont je „puiſſe dire que je le ſuis (ce ſecond) & que ce (ſecond eſt) moi. Je ſuis „le dedans (l'intérieur, le fond) de tous les dedans; je ſuis dans toutes les „ſurfaces; tout ce qui eſt, je (le ſuis): & tout ce qui n'eſt pas, je le ſuis. „Je ſuis *Brahma*, & je ſuis auſſi *Brahm;* & je ſuis la cauſe cauſante; tout „ce qui eſt à l'Orient, je (le) ſuis; & tout ce qui eſt à l'Occident, „je (le) ſuis; & tout ce qui eſt au Midi, je (le) ſuis; & tout ce qui eſt au Sep-„tentrion, je (le) ſuis; tout ce qui eſt en bas, je (le) ſuis, tout ce qui eſt „en haut, je (le) ſuis. Et tout ce qui eſt dans les coins entre ces ſix plages, „je (le) ſuis. Je ſuis l'Homme & le Non-homme, & la femme b); & je „ſuis

a) On trouve la traduction libre, abregée de cet *Oupnekhat*, par M. Bougthon Rouse, à la fin des *Inſtitutes Political and Military* . . . *by the great Timur*, traduits du Perſan par le Major Davy & publiés en 1783, à Oxford in-4°. avec le texte par M. White: *Specimens* &c. p. 48.

b) *Mard vegheir mard o zan.* C'eſt de là que ſont venues les figures du *Lingam* repréſentant les parties naturelles de l'homme ou celles de la femme. Le *Lingam* (voy. le *Zend-Ave-ſta*

„ſuis la meſure *Kaïtri* a) & autre choſe. Et chacun des trois feux, ſavoir le „feu qui paroit, & le feu du Soleil, je (le) ſuis; le feu naturel (inné) je „(le) ſuis. Je ſuis la verité: & je ſuis le boeuf & tous les êtres animés. „Je ſuis plus ancien que tout. Je ſuis le Roi des Rois. Et je ſuis en tou„tes les grandes qualités. Je ſuis l'eau, je ſuis le feu, je ſuis le *Rak Beid* „& le *Djedjr Beid* & le *Sam Beid*, & l'*Athr ban Beid*. Je ſuis (l'être) „parfait; je ſuis (l'être) attentif. Et je ſuis couvert, & je ſuis caché. Et je „ſuis tous les deſerts & les lieux incultes; je ſuis tous les temples pris (gra„vés, ornés) de figures: je ſuis avant, je ſuis après, je ſuis au milieu, je „ſuis dehors, je ſuis lumiere: c'eſt pour cela même que je ſuis un. Qui„conque me connoit, connoit tous les Fereſchtahs, & ſait tous les livres, „& ſait tout ce qu'ordonnent les livres: & quiconque ſait la verité des *Beids*, „ſait la verité de *Brahem* b) avec action; & ſachant la verité de *Brahem*, „il connoit la verité du (ce qui conſtitue vraiement le) *Korban* & les cho„ſes qui ſont (fixées pour) le Korban. Quiconque ſait la verité de ces cho„ſes, ſait la verité de la vie. Quiconque ſait la verité de la vie, ſait la ve„rité de (en quoi conſiſte exactement) la droiture, ſait (quelle eſt) l'oeuvre „pure; & par la connoiſſance de l'oeuvre pure, je rends tout raſſaſié & „jouiſſant du repos (du bonheur)."

„*Roudr*, c'eſt à dire (l'être) qui détruit, ayant dit toutes ces paro„les aux Fereſchtahs, ſe cacha dans ſa propre lumiere. Les Fereſchtahs, „en

ſta, Table des Mat. au mot *Lingam*). Le *Lingam* qui offre ces parties réunies, a rapport au *Maïa*, qui, mêlé avec *Brahm*, devient le Principe de l'Univers.

a) *Vaſan Kaïtri, la meſure Kaïtri:* c'eſt la formule par laquelle on profeſſe l'unité du premier Etre.

b) *Brahem*, narration, fait tiré des *Beids*.

„en pensée, ayant cette lumiere dans le coeur, & ayant élevé les deux mains „& les tenant droites, comme on les tient élevées pour le *fatheh* a), céle- „brant ses louanges, (faisant) son éloge, ayant cette lumiere dans le coeur, „dirent: Saint, très pur, (est) le maître des Anges & des Ames.“

„Ce *Roudr* qui détruit tout, & est digne d'honneur, (de culte), & „est *Brahma*, qui produit, à lui *Namkar*; c'est à dire, le Grand des Grands „qui détruit & produit tout, à lui hommage humble & soumis, à lui hom- „mage humble & soumis.“

„Et ce même *Roudr*, qui est digne d'honneur, & est *Beschn*, c'est „à dire qui détruit & conserve, à lui hommage humble & soumis, à lui „hommage humble & soumis.“

„Et ce même *Roudr*, qui est digne d'honneur, & est *Mahadeo*, c'est „à dire qui détruit, & est le Grand (au dessus) des Fereschtahs, à lui hom- „mage humble & soumis, à lui hommage humble & soumis.“

„Et ce même *Roudr*, qui est digne d'honneur, & *Parbati* b) est son „apparence (son aspect), c'est à dire que ses qualités sont l'apparence de son „être, à lui hommage humble & soumis, à lui hommage humble & sou- „mis.“

„Et ce même *Roudr*, qui est digne d'honneur, & donne les gran- „deurs, à lui hommage humble & soumis, à lui hommage humble & soumis.“

„Et ce même *Roudr*, qui est digne d'honneur, & est *Nabaïk* c) c'est „à dire, éloignant les empêchemens & les interstices, les défauts, à lui „hommage humble & soumis, à lui hommage humble & soumis.“

„Ce

b) *Fatheh*, premiere *Surat* de l'*Alkoran*, que les Mahometans récitent souvent dans leurs prieres.

a) On sait que *Parbati* est la femme de *Roudr* ou *Mahadeo*.

b) *Nabhaha* signifie en samskrétam, *plaine*, *lieu ouvert*.

L'exemplaire de la Bibliotheque du Roi porte: *biapek*, c'est à dire *éloignant les empêche- mens*

„Ce même *Roudr*, qui eſt digne d'honneur, & eſt *Andr*, c'eſt à dire, „eſt le Roi des Fereſchtahs, à lui hommage humble & ſoumis, à lui hom-„mage humble & ſoumis." II. Partie. Gange & Gagra &c.

„Ce même *Roudr*, qui eſt digne d'honneur, & eſt tous les commen-„cemens, les compoſitions, à lui hommage humble & ſoumis, à lui hom-„mage humble & ſoumis."

„Et ce même *Roudr*, qui eſt digne d'honneur, (qui) eſt le Vent, à „lui hommage humble & ſoumis, à lui hommage humble & ſoumis."

„Et ce même *Roudr*, qui eſt digne d'honneur, (qui) eſt l'*Akaſch* c), „à lui hommage humble & ſoumis, à lui hommage humble & ſoumis."

„Ce même *Roudr*, qui eſt digne d'honneur, & eſt l'Eau, à lui hom-„mage humble & ſoumis, à lui hommage humble & ſoumis."

„Ce même *Roudr*, qui eſt digne d'honneur, & eſt la Terre, à lui „hommage humble & ſoumis, à lui hommage humble & ſoumis."

„Et ce même *Roudr*, qui eſt digne d'honneur, (&) eſt les ſept étages „du Beheſcht, à lui hommage humble & ſoumis, à lui hommage humble & „ſoumis."

„Et ce même *Roudr*, qui eſt digne d'honneur, & eſt le Soleil, à lui „hommage humble & ſoumis, à lui hommage humble & ſoumis."

„Et ce même *Roudr*, qui eſt digne d'honneur, & eſt la Lune, à lui „hommage humble & ſoumis, à lui hommage humble & ſoumis."

 „Et

mens & ce qui retient, s'oppoſe. En ſamskrétam, *viapagatam* ſignifie, *ſans ruine, ſans deſtruction; Viapekſcha, ſans beſoin, à qui il ne faut rien.*

Les Brahmes de *Bénarès* diſoient à *Bernier* (*Voyage T. 2. p.* 161.) que „Dieu eſt *bia-„pek*, que notre ame eſt *biapek* & que ce qui eſt *biapek* eſt incorruptible, & ne dépend „point ni du tems ni du lieu."

c) *Akaſcham, âkaſcha*, en ſamskrétam, *air:* c'eſt un air plus ſubtil que le *vent* ou l'air ordinaire.

„Et ce même *Roudr,* qui eſt digne d'honneur, & eſt les Aſtres, à lui „hommage humble & ſoumis, à lui hommage humble & ſoumis."

„Et ce même *Roudr,* qui eſt digne d'honneur, & eſt les huit grands „*Kréhs,* à lui hommage humble & ſoumis, à lui hommage humble & ſou- „mis."

„Et ce même *Raudr,* qui eſt digne d'honneur, & eſt les huit petits „*Kréhs* a), à lui hommage humble & ſoumis, à lui hommage humble & „ſoumis."

„Et ce même *Roudr,* qui eſt digne d'honneur, & eſt *Pran,* à lui hom- „mage humble & ſoumis, à lui hommage humble & ſoumis."

„Et ce même *Roudr,* qui eſt digne d'honneur, & eſt le Tems, à lui „hommage humble & ſoumis, à lui hommage humble & ſoumis."

„Ce même *Roudr,* qui eſt digne d'honneur, & eſt *Djam* b) qui eſt „le Roi de la Mort, & prenant compte du bien & du mal, à lui hommage „humble & ſoumis, à lui hommage humble & ſoumis."

„Ce même *Roudr,* qui eſt digne d'honneur, & eſt la Mort, à lui hom- „mage humble & ſoumis, à lui hommage humble & ſoumis."

„Et ce même *Roudr,* qui eſt digne d'honneur, & eſt la Vie, à lui „hommage humble & ſoumis, à lui hommage humble & ſoumis."

„Et ce même *Roudr,* qui eſt digne d'honneur, & eſt le paſſé, & le pré- „ſent & le futur, à lui hommage humble & ſoumis, à lui hommage humble & „ſoumis."

„Et

a) Les huit grands *Kréhs (agens)* ſont la *reſpiration*; *le ſouffle qui ſort par le né; le gout actif; la parole active; la vue; l'ouïe; le coeur*; *les deux mains; & la peau* (le tact actif). Les huit petits *Kréhs* ſont l'objet de ces Agens, de ces ſens, ce qui y eſt ſoumis: *le ſouffle qui entre par le né; le gout paſſif; les mots; la figure; le ſon; la voix; le déſir; l'oeuvre faite par les mains; ce qui eſt touché*, le tact paſſif. *Oupnekhat* 2e. ou *Brahada-rangue, (tiré) du Djedjr* Beid.

b) *Djam*, retenir les ſens externes.

„Et ce même *Roudr*, qui eſt digne d'honneur, & eſt tous les Mon-„des, à lui hommage humble & ſoumis, à lui hommage humble & ſoumis.“

„Et ce même *Roudr*, qui eſt digne d'honneur, & eſt partagé, mêlé, à „lui hommage humble & ſoumis, à lui hommage humble & ſoumis.“

„Ce même *Roudr*, qui eſt digne d'honneur, & eſt ſubtil & eſt tout, à „lui hommage humble & ſoumis, à lui hommage humble & ſoumis.

„Ce même *Roudr*, qui eſt digne d'honneur, & eſt blanc, à lui hom-„mage humble & ſoumis, à lui hommage humble & ſoumis.“

„Et ce même *Roudr*, qui eſt digne d'honneur, & eſt noir, à lui hom-„mage humble & ſoumis, à lui hommage humble & ſoumis. Le *Brahem* „eſt achevé.“

„*Brahem*. Les Fereſchtahs dirent: O *Roudr*,' la Terre eſt à vos pieds, „& le Monde étendu, mêlé, eſt votre ceinture, & le Beheſcht eſt votre tê-„te, & le viſage entier du monde eſt votre viſage: vous êtes *Brahm*, c'eſt „à dire vous êtes Créateur. Vous êtes unique: à cauſe de l'amour original „(éternel) qui eſt *Maïa;* l'*Aoudia* a) (vous) montre (préſente) deux; & „à cauſe des trois qualités, qui ſont le produire, le conſerver, le détruire, „(la même ignorance vous) préſente (comme) trois (êtres). Vous êtes re-„jetant l'oeuvre mauvaiſe, & vous êtes donnant le ſecours efficace pour les „oeuvres pures, & vous êtes accordant la conſolation & le repos; & vous „êtes les parties des oeuvres du Korban; & vous êtes le Monde & ce qui „eſt hors du Monde; vous êtes donnant & ne donnant pas; vous êtes fai-„ſant & ne faiſant pas; vous êtes grand & petit; vous êtes le lieu & la pla-„ce de tout; & vous êtes l'eau de vie, laquelle après avoir bu, je ſerai ſans „ceſſer; & vous êtes la voie qui montre la lumiere élevée; & vous êtes cet-„te lumiere, laquelle lumiere arrivant, aucun (être) lumineux ne paroit à „la vue. Celui qui acquerra cette lumiere élevée, le grand ennemi, qui eſt „l'igno-

a) *Aoudia*, folie & ignorance.

II. Partie. Gange & Gagra &c. „l'ignorance & la mort, que pourra-t-il lui faire? aucun ennemi ne pour„ra faire arriver ſur lui le dommage (la perte). Arrivant en vous, nous „ſommes ſans ceſſer (éternels), & la mort même ne peut nous tuer. Vous „êtes la vie pure & ſubtile. Ce nom que *Brahma* a enſeigné pour éloigner „le chagrin du Monde, le quel (nom) eſt le grand *Pranou* a), vous l'êtes „auſſi; & le *Nim matraï* quatrieme qui eſt dans (le mot) *Pranou* & eſt ex„tremement ſubtil, vous l'êtes auſſi b). Et vous qui êtes plus ſubtil que „quelque choſe ſubtile que ce ſoit & qu'on ne peut obtenir (ſaiſir) à cauſe „de (votre) ſubtilité dans le *Pranou*, qui eſt auſſi plus ſubtil que quelque „choſe ſubtile que ce ſoit, on peut vous obtenir. Vous qui êtes l'être par„fait, univerſel, & qu'on ne peut obtenir (ſaiſir) à cauſe de (votre) univer„ſalité, dans le *Pranou*, qui eſt l'être univerſel, on peut (vous) obtenir: car „on peut obtenir (tirer) les grands (êtres) des grands (êtres), & on peut ob„tenir le ſubtil du ſubtil, & l'on peut obtenir (tirer) le ſens, de la parole. „Vous, par votre propre puiſſance, ayant tout attiré (ſerré) en vous-mê„me, vous l'anéantiſſez. C'eſt pour cela que la bouchée de votre manger „eſt grande; c'eſt pour cela qu'on vous appele le grand mangeur. A vous „qui êtes le maitre de cet attribut, *namaskar* c), c'eſt à dire hommage „humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Tous

b) Voyez l'explication du *Pranou*, plus bas, dans le texte, & en note.

c) *Nim matraï*, lettre en repos ou ſans voyelle; ici la quatrieme lettre eſt *vau, ou,* dans le mot *Pranou*, compoſé de *p, r, n, ou*. On prononce *Pranou* ſans *dzamma* ſur l'*ou*, par conſequent ſans presque le faire ſentir; ce qui répond à l'*n* nazale: & cette finale eſt le *Oum*, nom par excellence, de l'être ſuprême, qui commence toutes les prieres & tous les livres des Indiens.

a) *Namaskaraha*, en ſamskrétam, *culte, ſalut, adoration, réverence*, en courbant le corps & joignant les mains.

„Tous les *Deotas*, c'est à dire tous les intendans (chargés du Mon„de), sont dans votre coeur, parce que le *Pran* est au milieu du coeur, & „que le lieu de tous les Fereschtahs est dans le *Pran*: ils sont dans (votre) „coeur sous la figure des trois *Matraïs* a) du (mot) *Pranou*, & le *nun* „*Matraï* quatrieme, qui est le principe de tout, & est le grand des choses „grandes, vous l'êtes; c'est à dire que vous êtes (l'être) universel & atten„tif; vous qui êtes dans le coeur. Votre tête est du côté du Nord, & „votre pied est du côté du Midi; votre tête qui est du côté du Nord, est „ce même *Pranou sarb bïabi* b), c'est à dire est répandu par tout, com„prend tout; & cet (être) comprenant tout, est sans fin; & cet (têre) sans „fin est *tar* c), c'est à dire, faisant arriver au terme; cet (être) faisant arri„ver au terme, est *Soutschham* d), c'est à dire est subtil; cet (être) subtil „est pur; cet (être) pur est *badat* e), c'est à dire, semblable à la lumiere „de l'éclair qui brille; cet (être) *badat* est *Pra Brahm*, c'est à dire, est le „grand *Créateur*; & le grand *Créateur* est unique: cet (être) unique est *Roudr*, „c'est à dire, celui qui détruit; il est *ïsan* f), c'est à dire, il est maitre (Sei„gneur) de tout; & ce maitre (de tout) est *Bahgvan* g), c'est à dire, qu'il „est digne d'honneur; il est *methsir* h), c'est à dire, qu'il est le Roi des „Rois;

a) *Matra*, tems de prononcer une lettre seule. Les trois *matraïs* du mot *Pranou* sont *p*, *r*, *n*.

b) En Samskrétam *abhi*, *pleinement*; *âbhi viâ pakam*, *ce qui contient une chose & lui sert de matiere*; *abhinivischate*, *il entre dans*.

c) En samskrétam, *Taranam*, *traverser*, par exemple, *l'eau*.

d) *Soukschma*, en samskrétam, *fin*, *délié*. *Soûschi*, aiguille.

e) En samskrétam, *bassat*, *qui étincelle*.

f) En samskrétam, *ischa*, *le maitre par excellence*.

g) En samskrétam, *bahoumânam*, *adoration*, *culte*, *louange*, *gloire*.

h) *Metsir*, dans le 13e. *Oupnekhat*, est rendu par *bezorg*, *grand*: c'est le *mehter* des Persans.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„Rois; & il eſt *Mahadeo*, c'eſt à dire, grand (ſur) tous les Fereſchtahs. „Le *Brahem* eſt achevé."

„*Explication du Pranou.*"

„On l'appele (le 1r. être) *Pranou*, parce que lorsqu'on dit une fois „ce grand nom *Pranou*, qui eſt *Oum* a), le *Rak Beid* & le *Djedjr Beid*, „& le *Sam Beid*, & l'*Athrban Beid* & toutes les ſciences & toutes les oeu„vres du *Brahem* ayant fait hommage humble & ſoumis à celui qui dit *Pra„nou* baiſſent la tête: de là ce grand nom a été appelé *Pranou*, c'eſt à dire „qui porte la tête en bas b)."

„D'autres l'appelent *Sarp bïabi*, parce que, lorsqu'on dit une fois „ce grand nom, ayant ramaſſé (reſerré) en ſoi tous les noms & les attri„buts, & les mondes, il les comprend, (les pénetre) tous, comme l'huile „comprend (pénetre) le coton, & que le coton comprend, (contient) l'hui„le, de même le *Pranou* comprend celui qui le dit, & celui qui (le) dit, „eſt l'apparence du *Pranou;* c'eſt pour cela qu'on l'appele *Sarp bïabi.*"

„Et on l'appele *Anant* c), c'eſt à dire, ſans fin, parce que, ſeule„ment en le diſant, il rend celui qui le dit ſans fin en toutes les ſurfaces „(tous les ſens): c'eſt pour cela qu'on l'appele *Anant.*"

„Et on l'appele *Tar*, c'eſt à dire, qui fait arriver au bord (au terme), „parce que, ſeulement en le diſant, ayant fait paſſer à celui qui le prononce, „l'amer du chagrin, & de l'inquiétude, & de l'imprudence (l'erreur) de la „Maladie, de la vieilleſſe & de la mort, & de l'abaiſſement, & la grande „Crainte, il le fait arriver au bord: c'eſt pour cela qu'on l'appele *Tar.*"

„On

a) *Oûm*, *Dieu*.

b) *Pranou*. En ſamskrétam, *Prana*, *offrande*; *prana maha*, *ſalut*, *compliment*; *pranatihi*, *ſaluer*, *adorer*; *pronomio*, *ayant adoré*.

c) En ſamskrétam, *antïam*, *fin*, *extrémité*.

„On l'appele *Soutſch ham*, c'eſt à dire, ſubtil, parce que ſeulement „en le diſant, il rend celui qui le prononce tellement ſubtil, que par ſa „ſubtilité il entre dans tous les corps & les ayant remplis, y demeure: c'eſt „pour cela qu'on l'appele *Soutſch ham*." II. Partie. Gange & Gagra &c.

„Et on l'appele *Schokl* a), c'eſt à dire, pur, parce que ſeulement en „le diſant, le coeur de celui qui le prononce devient net & pur de la qua„lité *radj* & *tam* b) & demeure *ſatkan* c), pur; c'eſt à dire, que le dé„ſir, le vouloir & la dureté du coeur ſont rejetés, & que la douceur pure „demeure (reſte); c'eſt pour cela qu'on l'appele *Schokl*."

„Et on l'appele *Badat*, c'eſt à dire, éclair brillant; parce que ſeule„ment en le diſant, ayant préſervé le coeur de celui qui le prononce, des „ténebres extérieures & intérieures, il le rend lumiere: c'eſt pour cela qu'on „l'appele *Badat*."

„On l'appele *Pra Brahm*, c'eſt à dire, grand Créateur, parce que „ſeulement en le diſant, ayant rendu purs tous les ſens de celui qui le pro„nonce, il le rend *Pra Brahm*, c'eſt à dire qu'il le rend grand Créateur: „c'eſt pour cela qu'on l'appele *Pra Brahm*."

„Et on l'appele Unique, parce qu'il fait paroitre (ſortir) toutes cho„ſes de ſoi-même, & qu'il anéantit toutes choſes en ſoi-même."

„Et on l'appele *Roudr*, c'eſt à dire (l'être) qui détruit tout; parce „qu'il détruit tous les péchés & les fautes de vue d) des Savans & des *Kia„nis* (des perſonnes inſtruites): c'eſt pour cela qu'on l'appele *Roudr*."

„Et

a) En ſamskrétam, *ſchoukla*, *blanc:* ou *ſchodhanam*, *nettoyer*.

b) En ſamskrétam, *Râgaha*, *amour*, *déſir*; *rajj ouhou*, *chaine des paſſions*. *Tamaha*, *aveuglement d'eſprit*, *ténebres*; *tama*, *noir*.

c) En ſamskrétam, *ſâtouïkatam*, *ſimplicité*, *innocence*; *ſatouïkaha*, *homme innocent*. Dans l'exemplaire de la Bibliotheque du Roi: *devient net de la qualité productrice*, & *déſtructrice*, & *demeure qualité conſervatrice pure*.

d) Dans l'Exemplaire de la Bibliotheque du Roi, *gheir manthaï*, *les choſes non achevées*, *les imperfections*, *les omiſſions*.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„Et on l'appele *iſan*, c'eſt à dire Maitre de tout, parce que par ſa „propre puiſſance il eſt maitre de tout & puiſſant ſur tout. Les Fereſch„tahs dirent: ô fort ſur tout, nous tous te faiſons ce *namaskar* & cet hom„mage humble & ſoumis, & devant toi nous ſommes courbés; comme une „géniſſe ſans lait, flate ſon petit, & le leche (pour l'adoucir), parce qu' „elle n'a pas de lait; c'eſt à dire, (de même) nous n'avons rien de digne „de toi; rien ne vient de nous: & toi, par bonté & miſericorde pure & „entiere, tu nous nourris, toi maitre de tous les terreins ſecs (des pierres „&c.) & des plantes, & des êtres vivans, ô Roi, toi forme, ſource de la „ſcience: c'eſt pour cela même qu'on l'appele *Iſan*."

„Et on l'appele le *Pranou Bahgvan*, c'eſt à dire, digne d'honneur, „parce qu'ayant délivré de l'ignorance ceux qui réflechiſſent à lui attentive„ment, il les fait arriver au *Kïan* & à la connoiſſance de l'*Atma*."

„Êt on l'appele *Mehtſir*, c'eſt à dire, Roi des Rois, parce que ce„lui qui reflechit à lui attentivement, il le fait arriver à la grandeur ſuprê„me, & lui donne toute grandeur qu'il déſire: c'eſt pour cela qu'on l'ap„pele *Mehtſir*."

„Et on l'appele *Mahadeo*, c'eſt à dire grand (au deſſus) des Fereſch„tahs, parce qu'ayant délivré de tous déſirs celui qui reflechit à lui attenti„vement, il le fait l'apparence de l'être *Atma*."

„La verité de (ce qu'eſt réellement le) nom de *Roudr* (eſt que) il eſt „auſſi tout ce qui a été, & il eſt auſſi tout ce qui ſera; (cette verité) eſt „telle qu'elle a été mentionnée (expliquée). Or ce même *Roudr* eſt lumie„re, & remplit (tout) dans & hors les ſurfaces. Les ſurfaces ſont venues „du Soleil; lui il eſt avant tout; il eſt dans tout, & il eſt tous les atomes; „il n'a ni dos ni côté; & il eſt en face; & il eſt tout viſage; il eſt tout oeil, „il eſt tout main, il eſt tout pied, avec ſa main & ſon pied il attire tout de „ſon côté. Et le Ciel & la Terre & ce qui eſt entre le Ciel & la Terre, tou-

„tes

„tes ces choſes cet (être) unique, qui eſt la ſource, la forme de la lumie-„re, les a créées. Et dans toutes choſes ce même *Roudr* eſt le ſeul qui „ſoit vu, & il n'y a pas de ſecond lui (de ſecond *Roudr*): tout ce qui eſt vu, „eſt ſa lumiere.“

„Quiconque ſe ſachant lui-même maitre de tout, voit en lui-même „ſa propre maitriſe, (ſon domaine) & ſçait, (ſe dit à lui-même): je vois „tout & je fais tout; comme un Roi abſolu fait toutes les affaires de la „Royauté, ſans le ſecours d'un autre, par ſa propre puiſſance, & s'il a be-„ſoin de Viſirs, il ne peut rien faire par ſa propre pleine puiſſance; eux font „tout ce qu'ils veulent; de même quiconque eſt abſolu ſur ſes ſens, & eſt „puiſſant & fort ſur tout, comme un Roi qui ne fait pas toutes ſes affaires „ſur la parole de ſes Viſirs, il n'agit pas ſur la parole de ſes ſens, il eſt mai-„tre de tout; étant arrivé à l'être qui eſt la forme, la ſource du plaiſir, & „eſt faiſant toutes les oeuvres en lui-même, il devient *Roudr*, & ſa puiſſan-„ce eſt dans tous les ſens (les cinq ſens du corps), & en tout lieu.“

„Si les ſens ne parviennent pas à cet Etre, ſource de plaiſirs, c'eſt „que par la proprieté qui leur eſt naturelle, ils ſe portent à ce, qui s'apper-„çoit au dehors; lorſqu'ils ſe tournent au dedans, ils y parviennent.“

„Ce même *Roudr* eſt produiſant tout, & ayant produit il eſt attirant „tout en bas de ſon côté; & il eſt conſervant tout. O Savans, reflechiſſez „attentivement à ce *Roudr* tel (qu'il a été défini); car le *Beid* a ainſi ordon-„né que, à moins de reflechir à lui attentivement, on ne peut l'acquerir, „(le poſſeder). Par cette reflexion attentive, tous les Fereſchtahs & les „hommes & les ames étant, par la voye *Outraïn* a), qui eſt la lumiere du „Nord, arrivés au Soleil, arrivent au Monde de *Brahma;* & là, ayant ac-

a) En Samskrétam, *Outtara*, *le haut*, *le Nord*.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„quis la connoiſſance & le *Kïou* (la ſcience), ils parviennent au Créateur, „& ſont *Moukts* a) & bienheureux."

„L'Etre dont la ſubtilité & la fineſſe eſt plus fine même que le che„veu de la tête, eſt au milieu du coeur de tous les êtres animés; & c'eſt „pour le faire connoitre que tous les *Beids* ont été produits; & il eſt la pro„tection (le ſoutien) de tout. Cet Etre, ceux qui ſont ſans erreur le voy„ent en eux-mêmes, & ils ſont toujours dans le repos le coeur content, „& ce repos & ce contentement, à l'exception d'eux, n'eſt pas à un autre."

„Ce même Etre unique eſt dans toutes les productions. Les Elemens „de cinq eſpeces & toutes choſes ſont venues de lui, & viennent dans lui. „Ce Maitre de tout, en tout lieu remplit tout; & il eſt donnant tous les dé„ſirs; & il eſt *Deo*, c'eſt à dire qu'il eſt lumiere, & il mérite d'être célebré, „& il fait tout arriver au bord (au terme)."

„Quiconque reflechit à lui attentivement, acquiert l'extrême (l'excès) „du repos. Il eſt au milieu de toutes les ames; il eſt au milieu de tous les „coeurs; il eſt au milieu de tous les corps melés, diviſés, & ſubtils: d'au„tant que la colere, & le déſir, & la patience, c'eſt lui qui les a produits; „il faut que (celui qui reflechit attentivement à cet Etre) laiſſant là la colere „& le déſir qui eſt la ſemence de tout, conſerve dans ſon propre coeur l'at„tente & la patience avec une intelligence droite; alors il ſera un avec *Ma„hadeo* qui eſt la lumiere des lumieres."

„Ce *Roudr* eſt toujours ſtable, & il eſt ancien (de toute ancienneté). „Et il eſt la nourriture, & la force qui vient de la nourriture; & celui qui „pratique l'abſtinence, parvient à lui. Il vous delivrera des filets & des liens „de l'inquiétude & de la mort."

„La

a) En Samskrétam, *Moukt*, *qui eſt toujours en Paradis; mouktaha, bienheureux: mouktihi, la gloire du ciel, le Paradis.*

„La maniere de parvenir au Maitre de tous les Etres animés, eſt cel- „le-ci: que lorsque le *Saniaſi a)* ſe frote (le corps) de cendre, il ſache „que cette même cendre eſt le feu, & que cette même cendre eſt le vent, „& que cette même cendre eſt la terre, & que cette même cendre eſt le „*Bhout ákaſch*, & que cette même cendre eſt toute choſe, que cette mê- „me cendre eſt le coeur & les ſens: & c'eſt là la voye (qui conduit à) *Ma-* „*hadeo;* en ſachant ce ſens (cette explication) il eſt délivré des liens de l'i- „gnorance."

„Ce même *Roudr* eſt venu dans le feu; ce même *Roudr* eſt venu „dans l'eau; & ce même *Roudr* eſt venu dans les herbes & les remedes & „dans les plantes; & il a conſervé tous les mondes par ſa propre puiſſance; „& à ce *Roudr* s'adreſſe mon hommage humble & ſoumis."

„Et ce *Roudr* a conſervé la terre par ſa propre puiſſance; & ce *Roudr*, „par ſa propre puiſſance, a conſervé l'etincelle dans le Soleil: à ce *Roudr* „s'adreſſe mon hommage humble & ſoumis."

„Quiconque récite cet *Oupnekhat Athr ban ſar*, s'il ne fait pas le „*Beid*, il eſt (devient) ſachant le *Beid;* & s'il n'a pas fait d'oeuvre pure, il „devient maitre (poſſeſſeur) d'oeuvre pure; & il obtient le mérite (la ré- „compenſe) du Korban: le feu le rend pur, le vent le rend pur; le Soleil „le rend pur, la Lune le rend pur: la droiture le rend pur, toutes les cho- „ſes qui rendent pur, le rendent pur, & tous les Fereſchtahs le connoiſſent; „& tous les *Beids* le ſavent (ſavent ce qu'il eſt); & il obtient le mérite de „la proceſſion à (la viſite de) tous les Temples; & il obtient le mérite de „tous les Korbans; & il obtient le mérite de tous les *Sandhahas* & *Bar-*

 „*thas*

a) *Saniaſi*, celui qui a tout abandonné, pour ne s'occuper que de la vue du Premier Etre.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„*thas* a); & il obtient le mérite de prononcer 60,000 fois (la meſure) „*Kaïtri*, qui eſt la parole de l'unité de Dieu; & il obtient le mérite de tou- „tes les mentions (ce qu'il faut rappeler, & ce qui a été mentionné); & „il obtient le mérite de prononcer 10,000 fois *Pranou*. Et quiconque ré- „cite une fois cet *Oupnekhat Athrbſar*, rend pur (l'eſpace de) dix dos au- „deſſus de lui, & dix dos audeſſous de lui; & à quelque quantité de perſon- „nes qu'il donne à manger, il rend pure toute cette file; lui-même en ré- „citant une fois cet *Oupnekhat*, eſt pur, les oeuvres qui n'étoient pas con- „venables, ſont convenables pour lui; & s'il le récite deux fois, il eſt dans „le lieu du vieux *Mahadeo;* à la troiſieme fois qu'il le récite il eſt *Maha-* „*deo*, c'eſt à dire qu'il eſt fait lumiere des lumieres & (être) lumineux. Cet- „te parole eſt vraie, cette parole eſt vraie; & (l'être) digne d'honneur, qui „eſt le chef (le principe) de tout, c'eſt lui qui l'a dite, c'eſt lui qui l'a dite. „L'*Oupnekhat Athbrſar*, tiré de l'*Athrban Beid* eſt achevé."

a) *Sandhama & Bartha*, eſpeces de prieres. Le ſecond mot eſt un nom donné à Dieu par celui qui prie.

„XIXe.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„XIXe. Oupnekhat."

„*Oupnekhat schat* a) *Roudri* (*tiré*) *du Djedjr Beid: c'est à dire les cent noms de Roudr qui détruit tout* b)."

„*Pradjapat* dit c): ô *Roudr*, je vous rends un hommage humble „& soumis."

„Et à votre Majesté & à votre force en colere, aussi hommage hum„ble & soumis."

„Et

a) *Schat* signifie *cent*, en samskrétam.

b) Dans l'Exemplaire de la Bibliotheque du Roi, après ces mots: *qui détruit tout*, on lit: *à lui namaskar, à lui namaskar*, à lui hommage humble & soumis, à lui hommage humble & soumis.

c) Voici les sept premiers versets de cette Priere qui est en forme de Litanies.

Pradjapat goft ai Roudr man schoumara tavazzoo mikonam,
O djelal o ghazzab schoumara ham tavazzoo.
O tirhâi schoumara keh fanah konendeh ast tavazzoo.
O kaman schoumara tavazzoo.
Bazouai schoumara tavazzoo.
Tarkesch schoumara keh bakhschindeh zzafar ast tavazzoo,
Ba in tir o ba in kaman o ba in tarkasch khod mara zzafar bedehed. &c.

Cette priere se trouve en abregé à la fin de l'ouvrage anglois dejà cité, qui a pour titre: „Institutes Political and Military written originally in the Mogul Language, by the „*Great Timur*, improperly called *Tamer lane*, first translated into Persian by *Aba Taulib* „*Al Husseini*; and thence into English, with marginal Notes, by Major DAVY, Persian „Secretary to the Commander in chief of the Bengal Forces, from the year 1770 to 1773, „and now Persian Secretary to the Governor General of Bengal. The Original Persian „transcribed from a Ms. in possession of Dr. WILLIAM HUNTER, Physician ordinary „to the Queen, F. R. & A. Ss. and of the Rl. Academy of Sciences at Paris; and the who„le Work published with à Preface, indexes, geographical notes &c., by JOSEPH „WHITE, B. D. fellow of Wadham College, and Laudian Professor of Arabic in the Uni„versity of Oxford. Oxf. 1783." in-4o. de 408 pages, sans l'Index, la Préface, &c. „L'ouvrage est distribué en deux livres & accompagné du portrait de *Tamerlan* & d'un plan.

Les

„Et à vos fleches, qui détruisent, hommage humble & soumis."
„Et à votre arc, hommage humble & soumis."
„A vos bras, hommage humble & soumis."
„A votre carquois, qui accorde la victoire, hommage humble & „soumis."

„Par

Les *Litanies de Roudr* sont après l'*Index*, faisant en trois pages environ, (p. 45—48) la seconde piece d'un *specimen* de morceaux écrits en Persan. Le Traducteur, M. Boughton Rouse, très versé dans cette derniere langue, ne nomme point l'*Oupnekhat*, n'indique point l'article de cet ouvrage: ce qui me persuade qu'il n'a eu sous les yeux qu'un Extrait très court, intéressant je l'avoue, mais qui ne donne aucune idée de la Composition Indienne, ou Persanne, où se trouvent les *Cent noms de Roudr*.

Toutes les Nations de l'Univers reconnoissent un Premier Etre, un Maitre suprême, lui adressent leurs voeux, lui présentent leurs besoins, le remercient de ses bienfaits, chantent ses louanges, célebrent ses attributs. Voilà ce qu'elles ont de commun. Pour montrer en quoi elles different, il faut rendre littéralement les Monumens Religieux. Le Prince *Dara*, fils ainé de l'Empereur *Schahdjehan*, & frere ainé d'*Aurengzebe*, n'a pas dédaigné de mettre littéralement en Persan tous les articles ou versets de cette Priere: ce seroit faire tort aux Européens, que de leur supposer une délicatesse, qui, redoutant les formes étrangeres; les empêchât de rien lire, qui ne fut dans l'analogie de leurs idées & la structure de leurs langues. Quand on veut s'instruire, il faut se résoudre à travailler avec un Traducteur fidele. Il m'auroit été facile de donner du françois; mais c'est du *Persan*, & même de l'*Indien* que le Lecteur demande au Voyageur qui prétend lui offrir les Originaux. Des oreilles malades m'ont fait un crime de cette exactitude dans la Traduction des Anciens livres des Perses. Je ne me corrigerai point: ma Croyance est, que *c'est falsifier les Textes Anciens, surtout ceux qui roulent sur la Religion, les Dogmes, les Opinions, que de les habiller au goût moderne.*

Le Gentilhomme Anglois (M. Roberts, ancien président de la Compagnie des Indes Angloises), qui m'a fait présent, en 1785, des *Institutions Politiques & Militaires de Timur*, me permettra de lui témoigner ici ma reconnoissance: les Nations éclairées sont celles qui sentent le mieux l'avantage qui résulte, au Physique, & au Moral, des rapports que les hommes peuvent avoir entre eux; l'ignorance seule craint les communications: elle s'isole comme le Tyran.

„Par cette fleche, par cet arc, par ce carquois (vos armes), don- „nez moi la victoire.“ II. Partie. Gange & Gagra &c.

„Vous avez deux qualités: la premiere qualité est beauté; la seconde „qualité est Magnificence, Majesté a). Cette qualité par laquelle vous ac- „cordez la situation agréable; (ce que l'on obtient) aussi, en voyant cette „(autre) qualité de beauté, qui est comme la Lune, & éloigne tous les pé- „chés: regardez moi par cette (double) qualité.“

„O (vous) qui gardez les grandes Montagnes, ô (vous) qui envoyez „les nuages & les pluyes, par cette fleche que vous prenez en main pour „la lancer, par cette fleche puissante ayez moi sous votre protection: & soit „que j'aille ou que je n'aille pas, garantissez moi de votre violente colere; „& que par des louanges pures & justes je vous reconnoisse. Et, ô Maitre „des grandes montagnes, ayant éloigné tous les maux du Monde, & ren- „du le coeur content, faites (que) tout (soit) sans défaut! Pour ma garde „n'ordonnez rien, (si ce n'est) que je sois sous la protection & dans la li- „bre sureté.“

„Et vous êtes le Medecin des Medecins: mes maux & mes desirs, & „mes mouvemens violens (mes passions), enlevez les, & éloignez les. Et „mes sens, qui, par erreur, illusion, laissant la qualité royale (angélique), „prennent la qualité diabolique; mais si vous montrez la voye, la voye se „présente (à eux); éloignez les de moi, (ces sens).“

„Le Soleil où l'on voit du rouge, lorsqu'il se leve & se couche, & „(qui) au milieu du jour montre (sa) force, & donne à tout l'état heu- „reux & est votre figure; à lui hommage humble & soumis.“

„Le Soleil qui dans toutes les surfaces a cent mille rayons qui détrui- „sent; & ces (rayons) sont aussi votre violente force: à lui hommage hum- „ble & soumis.“

Eloignez fol. 161. verso.

a) *Djelal.* Dans le Ms. de la Bibliotheque du Moi, *helal, légitime, permis, fin du deuil.*

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„Eloignez de moi cette force violente. Et tout (être) allant (ſur la ter-„re), qui eſt dans le Monde, & a été couvert d'illuſion, & dont les deſirs „demeurent remplis, & (qui eſt) le plus errant des errans, & le plus igno-„rant des ignorans: & (ſemblable aux) animaux qui paiſſent, on l'appelle „coeur a) qui ne ſait pas: & toutes les actions qu'il fait (s') il en donne „lui-même le rapport (la raiſon), alors on l'appelle coeur qui ſait: par cette „ſcience il eſt ſatisfait & heureux: à ces deux (Etres) hommage humble & „ſoumis; c'eſt à dire, *Roudr* que dans l'ignorant & le ſavant on appele le coeur, „à lui hommage humble & ſoumis."

„Ce *Roudr*, qui eſt *Nilkanthah* b) c'eſt à dire, qui par ſa propre „force a garanti du poiſon de la mort, à lui hommage humble & ſoumis."

„Ce *Roudr* qui a des yeux ſans fin (ſans nombre), & qui donne le „plaiſir à tout, & qui dans un corps ancien eſt toujours jeune, & de qui „la vieilleſſe n'approche point: à lui & à toutes ſes productions hommage „humble & ſoumis."

„O *Roudr*, pour me garantir des ennemis publics & ſecrets, mettez „la corde à votre arc; les fleches qui ſont dans votre main, lancez les con-„tre mes ennemis & tuez les: Mes ennemis tués, ayant ôté la corde de „votre arc & dépoſé vos pointes de fleches, & étant vous même ſatisfait, „accordez moi l'état heureux. D'autres arcs, ſans corde, & ſans fleches ne „peuvent rien faire: votre arc ſans corde & ſans pointe de fleche peut tout „exécuter. D'autres fleches briſées il ne vient aucun effet: de vos fleches „(même) briſées tout effet provient: & le fourreau de votre ſabre, ſans qu'il „y ait de ſabre, opere (ſeul)."

„O

a) *Man.* En Samskrétam, *mana*, *manaha* ſignifie *le coeur*, *la volonté*, *penſée*, *affection intime*, *envie*, *gout*, *le ſecret de l'ame.*

b) *Nila kant*, en ſamskrétam, *noir cou;* c'eſt un ſurnom de *Mahadeo*, ou *Roudr: Kantaha*, ſignifie auſſi *poiſon.*

„O *Roudr*, qui accordez tous les défirs, par l'arc qui eſt dans votre „main, les ennemis qui m' (entourent) de tous les quatre côtés, les ayant „chaſſés, éloignés, protegez moi, gardez moi." II. Partie. Gange & Gagra &c.

„A vos armes, par l'action deſquelles l'ennemi n'eſt plus, hommage „humble & ſoumis."

„A vos deux bras, hommage humble & ſoumis."

„A votre arc, hommage humble & ſoumis."

„Et que votre Arc me protege de tous les quatre côtés: & votre car„quois & vos fleches, pour me proteger, gardez (les) devant vous. Le „*Braham* eſt achevé."

„*Braham.*"

„A vos bras, qui éclatent comme l'or, hommage humble & ſoumis, „hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes le maitre de toutes les armées, hommage humble & „ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes le maitre de toutes les ſurfaces, hommage hum„ble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes la vie (l'ame) de tout, hommage humble & ſoumis, „hommage humble & ſoumis."

„A vous, (tel) que la verdeur qui eſt dans les choſes vertes (la ver„dure), eſt votre verdeur, hommage humble & ſoumis, hommage humble „& ſoumis."

„A vous qui êtes le maitre de tous les animaux paiſſants & volans, „hommage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis." fol. 162. recto.

„A vous qui êtes montrant la voye par votre propre lumiere, & les „differentes eſpeces de lumieres ſont votre lumiere, hommage humble & „ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes donnant tout, & (qui) êtes faiſant arriver la nour„riture à tout (ce qui exiſte), hommage humble & ſoumis, hommage hum„ble & ſoumis."

„Et à vous qui avez les cheveux couleur de feu, hommage humble „& ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui avez (pour) baudrier le fil qui montre les voyes (les che„mins), hommage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes le maitre de tous les riches, les puiſſans, homma„ge humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„A vous qui êtes anéantissant l'ignorance, hommage humble & soumis, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes le maitre du monde, hommage humble & soumis, hommage humble & soumis.

„Et à vous qui êtes *Roudr*, & à vous qui (êtes tel, que) tout est plein de vos combats, hommage humble & soumis, hommage humble & soumis.

„A vous qui êtes le maitre de tous les corps, hommage humble & soumis, hommage humble & soumis.

„A vous qui en montrant la voye, êtes faisant tout arriver (au terme), & n'êtes frappant personne, hommage humble & soumis, hommage humble & soumis.

„A vous qui êtes le maitre de tous les deserts & lieux incultes, hommage humble & soumis, hommage humble & soumis."

„Et à vous dont la couleur magnifique est le rouge, hommage humble & soumis, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes faisant le *Brahamand*, hommage humble & soumis, hommage humble & soumis.

„A vous qui êtes le maitre de toutes les plantes, hommage humble & soumis, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes le *Vakil* (Ministre, Procureur) de tout, hommage humble & soumis, hommage humble & soumis.

„A vous qui êtes le maitre de tous les gains & profits, hommage humble & soumis, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes le maitre de toute terre & mer, hommage humble & soumis, hommage humble & soumis.

„A vous qui êtes rendant la terre meilleure, (feconde), hommage humble & soumis, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes donnant les richesses, la puissance, hommage humble & soumis, hommage humble & soumis.

„A vous qui êtes donnant les onguens odoriferans (servant de) remedes, hommage humble & soumis, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes (la) grande voix, hommage humble & soumis, hommage humble & soumis.

„A vous qui êtes plus apparent (manifeste) que ce qui est le plus apparent, hommage humble & soumis, hommage humble & soumis.

„A vous

„A vous qui êtes le maitre des choſes qui tombent goute à goute a), „hommage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes en tout lieu, & il n'y a aucun lieu où vous ne par„veniez, hommage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis.

„A vous qui êtes le maitre des forces, hommage humble & ſoumis, „hommage humble & ſoumis.

Braham.

„O *Roudr*, à vous qui êtes portant le fardeau (patient, doux, ſecou„rable), hommage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis.

„A vous qui êtes faiſant (donnant) la victoire, hommage humble & „ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes le maitre de toutes les choſes qui font la victoire, „hommage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes comprenant toutes les ſurfaces, hommage humble „& ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes le maitre du carquois, hommage humble & ſoumis, „hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes le maitre de tous les maux, hommage humble & „ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous dont le carquois eſt plein de fleches, hommage humble & „ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes le maitre de toutes les voyes (tous les moyens) de „frapper, hommage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes vous-même un grand poiſſon dévorant b), (le Caï„man &c.), hommage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis." fol. 162, verſo.

„A vous qui êtes le maitre des poiſſans dévorans, hommage hum„ble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes allant toujours, hommage humble & ſoumis, „hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes allant de tout côté, hommage humble & ſoumis, „hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes le maitre de toutes les ſentinelles, hommage hum„ble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

 „A

a) *Djanideh hâ.* Ms. du Roi, *hameh djehendha, de toutes les choſes qui ſautent, bondiſſent, rebondiſſent.*

b) *Nehing beſorg.*

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„A vous qui êtes ayant en main une lance effrayante, dangereuse, „hommage humble & soumis, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes tuant tous les violens, hommage humble & sou-„mis, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes le maitre du sabre, hommage humble & soumis, „hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes l'apparence (l'aspect) de toutes les causes agissan-„tes, hommage humble & soumis, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes le maitre des (êtres) volans (dans l'air), hommage „humble & soumis, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes l'apparence de ceux qui lient le *destar* (portent la „*Toque*), hommage humble & soumis, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes faisant tous les lieux de montagnes, hommage „humble & soumis, hommage humble & soumis."

„Et vous qui êtes faisant non existans les corps (qui existent), hom-„mage humble & soumis, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes l'apparence de ceux qui lient (portent) le carquois, „hommage humble & soumis, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes l'apparence de ceux qui ont l'arc, hommage humble „& soumis, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes tirant les arcs, hommage humble & soumis, „hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes mettant la fleche sur la corde, hommage humble „& soumis, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes tirant la fleche & l'arc, hommage humble & „soumis, hommage humble & soumis.

„A vous qui êtes lançant la fleche, hommage humble & soumis, hom-„mage humble & soumis."

„A vous qui êtes frappant de la fleche, les buts, hommage humble „& soumis, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes l'apparence de tous les *Fereschtahs* a) (les Genies „celestes ou Envoyés), hommage humble & soumis, hommage humble & sou-„mis."

„Et à vous qui êtes l'apparence de ceux qui tuent avec étendue b) „(beaucoup), hommage humble & soumis, hommage humble & soumis."

„A

a) Ms. du Roi, *Neschestegan, ceux qui sont assis.*

b) *Derazkoschendgan:* ou, *qui tirent (la corde de l'arc) avec force; deraz kaschidgan,* Ms. du Roi.

„A vous qui êtes l'apparence de tous ceux qui dorment, hommage „humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis." II. Partie. Gange & Gagra &c.

„A vous qui êtes l'apparence de ceux qui ſont éveillés, hommage „humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes l'apparence de tous ceux qui ſont en place, de bout, „hommage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis.

„Et à vous qui êtes l'apparence de ceux qui courent, hommage hum-„ble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes l'Aſſemblée entiere, hommage humble & ſoumis, „hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes le maitre de l'Aſſemblée, hommage humble & ſoumis, „hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes l'apparence de tous les chevaux, hommage humble „& ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes le maitre des chevaux, hommage humble & ſou-„mis, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes l'apparence de toutes les armées qui ſont (don-„nent) la victoire, hommage humble & ſoumis, hommage humble & „ſoumis."

„Et à vous qui êtes le corps d'armée frappant de l'épée, hommage „humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes faiſant (donnant) la victoire, hommage humble & „ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes le Général de tous les *Bahadours* (braves) de trou-„pes, hommage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis.

„Et à vous qui par (vos) coups & (votre) force êtes briſant les trou-„pes des ennemis, hommage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui avez la garde (la protection) forte (& puiſſante), hom-mage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes le maitre des gardiens (protecteurs), hommage hum-„ble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes tous les aſſemblages, hommage humble & ſoumis, „hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes le maitre de tous les aſſemblages, hommage hum-„ble & ſoumis, hommage humble & ſoumis." fol. 163. recto.

„A vous qui êtes toutes les nations, les tribus, hommage humble & „ſoumis, hommage humble & ſoumis"

„A

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„A vous qui êtes le maitre de toutes les nations, les tribus, hom„mage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes les différentes eſpeces de figures, hommage hum„ble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes le maitre des différentes eſpeces de figures, hom„mage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes grand grand (très grand), hommage humble & „ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes petit, petit (très petit), hommage humble & „ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes toutes les Armées, hommage humble & ſoumis, „hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes le maitre de toutes les Armées, hommage hum„ble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes le maitre de tous les Cavaliers, hommage humble & „ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes le maitre de tous les hommes de pié, hommage „humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes l'apparence des Cavaliers, hommage humble & ſou„mis, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes le maitre de toutes les choſes qui ſervent à l'é„quitation, hommage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes le Charpentier (l'ouvrier en bois), faiſant ce qui ſert „à l'équitation, hommage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes l'ouvrier, qui ſe fatigue faiſant les coffres, hom„mage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes l'ouvrier en fer, faiſant les piques & autres (ar„mes), hommage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes petite eſſence (mauvaiſe nature), hommage humble „& ſoumis, hommage humble & ſoumis".

„A vous qui êtes la plns petite eſſence des petites eſſences, homma„ge humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes prenant l'arc, hommage humble & ſoumis, hom„mage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes prenant la fleche, hommage humble & ſoumis, „hommage humble & ſoumis."

„A

„A vous qui êtes chaſſant (chaſſeur), hommage humble & ſoumis, „hommage humble & ſoumis. II. Partie. Gange & Gagra &c.

„Et à vous qui êtes gardant les êtres qui ſont dont la triſteſſe a), hom-„mage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis.

„Et à vous qui êtes exauçant, relevant les êtres qui ſont dans la tri-„ſteſſe, hommage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes le maitre des êtres qui ſont dans la triſteſſe, hom-„mage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Et vous qui êtes produiſant le Monde entier, hommage humble & „ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes *Roudr*, c'eſt à dire qui êtes détruiſant le Monde „entier, hommage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes tuant b) tout, hommage humble & ſoumis, „hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes faiſant toute choſe, hommage humble & ſoumis, „hommage humble & ſoumis.

„A vous qui êtes le maitre de tout être animé, hommage humble „& ſoumis, hommage humble & ſoumis.

„Et à vous qui êtes gardant (veillant ſur) la mort, par votre propre „force, hommage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui avez les cheveux longs, hommage humble & ſoumis, „hommage humble & ſoumis."

„A vous qui avez les cheveux raſés, hommage humble & ſoumis, „hommage humble & ſoumis."

„A vous qui êtes d'une perfection ſans bornes, hommage humble & „ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„A vous qui avez des yeux ſans bornes, hommage humble & ſoumis, „hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui avez des oreilles ſans bornes, hommage humble & „ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes habitant les montagnes, hommage humble & „ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui avez les imaginations, les penſées des petits enfans, „hommage humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Et

a) *Saukhâï;* ou gardant les *chiens Saghâï;* & de même aux deux verſets ſuivans, qui ne ſont pas dans le Ms. du Roi.

b) *Koſchendeh:* ou *attirant*, *Kaſchendeh.*

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„Et à vous qui faites toute cette production (créez tout), & n' (en) „êtes pas affoibli, hommage humble & soumis, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes petit, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes d'une taille très basse, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes grand, hommage humble & soumis, hommage „humble & soumis."

„A vous qui êtes d'une longue taille, hommage humble & soumis, „hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes plus élevé que tout, hommage humble & soumis."

fol. 163. verso.

„Et à vous qui êtes plus jeune que tout, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes le principe de tout, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes avant tout, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes allant vitement, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes allant doucement, lentement, hommage humble „& soumis."

„A vous qui êtes agissant avec promptitude dans (vos) opérations, „hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes agissant lentement, (posement) dans (vos) opé- „rations, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes les flots de la mer, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes les mers faisant entendre (leur) voix, hommage „humble & soumis."

„Et à vous qui êtes les mers allantes (en mouvement, ayant cours), „hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes les îles de la mer, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui de tout êtes le plus grand (avancé) en années, hom- „mage humble & soumis."

„Et à vous qui de tout êtes le plus petit (le moins avancé) en an- „nées, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes le commencement de tout, hommage humble & „soumis."

„A vous qui êtes le milieu de tout, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes la fin de tout, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes tombé (sorti) du ventre de la mere, hommage „humble & soumis, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes l'abaissement des abaissemens, hommage humble „& soumis, hommage humble & soumis."

„Et

„Et à vous qui êtes au bas (audessous) de tout, hommage humble „& soumis, hommage humble & soumis.“ II. Partie. Gange & Gagra &c.

„A vous qui êtes sur l'eau a) hommage humble & soumis, hommage humble & soumis.“

„A vous qui, par exemple, tout ce que vous voulez, vous pouvez „le créer, hommage humble & soumis.“

„Et à vous qui êtes exerçant la punition, hommage humble & soumis.“

„Et à vous qui êtes gardant, hommage humble & soumis.“

„Et à vous qui êtes la Terre semée comme il convient, hommage „humble & soumis.“

„Et à vous qui êtes la moisson des grains, hommage humble & soumis.“

„A vous qui êtes digne d'être honoré, hommage humble & soumis,“

„Et à vous qui êtes tout ce qui est conduit à sa fin, hommage hum„ble & soumis.“

„Et à vous qui êtes assis dans (habitant) le Desert (pays inculte), „hommage humble & soumis,“

„A vous qui êtes assis sur la verdure (habitant les lieux cultivés), „hommage humble & soumis.“

„Et à vous qui êtes l'apparence de toutes les voix, hommage hum„ble & soumis.“

„Et à vous qui êtes voix (son, echo), hommage humble & soumis.“

„Et à vous qui êtes la prompte marche, hommage humble & soumis.“

„Et à vous qui êtes le prompt chariot, hommage humble & soumis.“

„Et à vous qui êtes viril, courageux, hommage humble & soumis.“

„Et à vous qui êtes faisant deux portions (coupant en deux), hom„mage humble & soumis.“

„Et à vous qui êtes vous couvrant de differentes especes de cuirasse „& d'armes, hommage humble & soumis.“

„Et à vous qui êtes vous couvrant d'une cotte de mailles b), hom„mage humble & soumis.“

„A vous qui êtes assis sur un Trône, hommage humble & soumis, „hommage humble & soumis.“

„Et à vous qui êtes l'apparence de la lumiere, hommage humble & „soumis.“

a) *Barab*; ou *plein*, *rassasié d'eau*, *sirab*, *por ab*.
b) *Tschelkad*. Je lis *halkeh*; ou *halkad*, *haine*, *caractere difficile*.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„Et à vous qui êtes manifeſte (très viſible, célebre), hommage hum- „ble & ſoumis."

„Et à vous dont les armées a) ſont très manifeſtes (viſibles), hom- „mage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes le maitre des *Nagarahs* (tambours), hommage „humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes *Anahedſchabd* b), c'eſt à dire, qui êtes la voix „univerſelle (principale), hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes beau, gai, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes ſavant, intelligent, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes faiſant arriver la nouvelle, hommage humble & „ſoumis."

„Et à vous qui êtes l'apparence de la nouvelle, hommage humble & „ſoumis."

„Et à vous qui avez des fleches magnifiques, hommage humble & „ſoumis."

„Et à vous qui avez des armes obſcures, hommage humble & ſou- „mis."

„Et à vous qui avez des armes éclatantes, hommage humble & ſou- „mis."

„A vous qui avez la figure du ſon (que rendent les) arcs, hommage „humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes les ſources d'eau, hommage humble & ſoumis."

fol. 164, recto. „A vous qui êtes les petits puits, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes les petites ſources c), hommage humble & „ſoumis."

„Et à vous qui êtes les eaux reſtantes (ſans cours), hommage hum- „ble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes les canaux d'eau courante, hommage humble & „ſoumis."

„Et

a) *Laſchkarhâi ſchouma:* ou *ſchokerhâi ſchouma, les remercimens qu'on vous fait, les louanges qu'on vous donne.*

b) En ſamskrétam, *Schabdaha, bruit, ſon, mot: nadhoumou, commencement, capital.*

c) Je lis *djehrhai, petites ſources,* en Indouſtan; au lieu de *tſchehtr hâi, les chambres.* Ce verſet n'eſt pas dans le Ms. du Roi.

„Et à vous qui êtes les grands étangs, hommage humble & ſoumis." II. Partie. Gange & Gagra &c.
„Et à vous qui êtes les petits étangs, hommage humble & ſoumis."
„Et à vous qui êtes les grands puits, hommage humble & ſoumis"
„Et à vous qui êtes les tournans d'eau, (gouffres), hommage humble „& ſoumis."
„Et à vous qui êtes l'eau de pluye, hommage humble & ſoumis."
„Et à vous qui êtes l'eau non de pluye, hommage humble & ſoumis."
„Et à vous qui êtes les nuages de pluye, hommage humble & ſoumis."
„Et à vous qui êtes le tonnerre, hommage humble & ſoumis."
„Et à vous qui êtes la lumiere du tonnerre (l'éclair), hommage hum„ble & ſoumis."
„Et à vous qui êtes les nuages obſcurs, hommage humble & ſoumis."
„Et à vous qui êtes éloignant l'obſcurité des nuages, hommage hum„ble & ſoumis."
„Et à vous qui êtes rendant inculte (deſert, déſolé), hommage hum„ble & ſoumis."
„Et à vous qui êtes rendant fertile, cultivé, hommage humble & „ſoumis."
„Et à vous qui êtes la déſolation, l'inculture, hommage humble & „ſoumis."
„Et à vous qui êtes la Lune, hommage humble & ſoumis."
„Et à vous qui êtes détruiſant tout, hommage humble & ſoumis."
„Et à vous qui êtes blanc, hommage humble & ſoumis."
„Et à vous qui êtes le Soleil, hommage humble & ſoumis."
„Et à vous qui êtes donnant la déſolation, la crainte a), hommage „humble & ſoumis."
„Et à vous qui êtes redoutable, hommage humble & ſoumis."
„A vous qui avez une figure redoutable, hommage humble & ſoumis."
„Et à vous qui êtes le *Peſchvah* (celui qui va devant, le conducteur) „des *Bahadours* d'armée, hommage humble & ſoumis."
„Et à vous qui de tout endroit êtes frappant b), hommage humble „& ſoumis."

 „Et

a) Je lis, *vahaſcht*, ou *dahas*, *diſcorde*. Dans le Ms. du Roi, *rahet*, le *repos*, l'*aiſance*.

b) *Zanendeh*, Ms. du Roi, *zibendeh*, *beau*, *orné*.

II. Partic. Gange & Gagra &c.

„Et à vous qui êtes tuant a), hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes ſéduiſant, perdant b), hommage humble & ſou-„mis."

„Et à vous qui de la mer, êtes faiſant arriver au bord, hommage „humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes l'apparence du bonheur, de la joye, hommage „humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes l'apparence de la ſcience, hommage humble & „ſoumis."

„Et à vous qui êtes l'apparence de l'exiſtence, hommage humble & „ſoumis."

„Et à vous qui êtes donnant le bonheur, la joye, hommage hum-„ble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes donnant la ſcience, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes la joye des joyes, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes tous les édifices conſacrés au ſervice (de Dieu), „hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes les paſſages des mers, hommage humble & ſou-„mis."

„Et à vous qui êtes ce bord-ci de la mer, hommage humble & ſou-„mis."

„Et à vous qui êtes ce bord-là de la mer, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes vaiſſeau, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes les differentes eſpeces de vaiſſeaux, hommage „humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes le loyer (le fret) du vaiſſeau, hommage humble „& ſoumis."

„Et à vous qui êtes donnant le loyer (le fret) du vaiſſeau, hommage „humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes la verdure (le goémon &c.) de la mer, homma-„ge humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes l'écume de la mer, hommage humble & ſoumis."

„Et à vous qui êtes le ſable de la mer, hommage humble & ſoumis."

„Et

a) *Katel*, Ms. du Roi, *Kabel*, *recevant*, *capable*, *propre à*.

b) *Matzzoul*, Ms. du Roi, *makboul*, *qui plait*, *agréable*.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„Et à vous qui êtes la profondeur de la mer, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes les petites pierres a) (ou perles), au milieu de la mer, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes les pierres (les rochers), au milieu de la mer, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes les fleuves, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes les terres b), dont le sol est salé (marais salans), hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes les terres propres au labour, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes temoin de toutes les oeuvres bonnes & mauvaises, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes le lieu où sont les animaux, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes animal, hommage humble & soumis." fol. 164. verso.

„Et à vous qui êtes les maisons, les bâtimens, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes les Fereschtahs (anges) des maisons, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes le maitre des maisons, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes les citernes (reservoirs), hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes les Jardins, hommage humble & soumis."

„A vous qui êtes le maitre du reservoir d'eau c), hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes les tournans d'eau, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes la poussiere, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes les fleurs, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes le Printems, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes l'Automne, hommage humble & soumis."

„Et à vous qui êtes tantôt grand, hommage humble & soumis."

„Et

a) *Sangreizehhâ.*
b) *Zeminhâi.* Ms. du Roi, *dariaï, la mer.*
c) *Ab anbar.* Ms. du Roi, *saheb ab abïar, le maitre qui amene l'eau, celui qui arrose.*

„Et à vous qui êtes tantôt petit, hommage humble & ſoumis.“

„Et à vous qui êtes le feu qui rend ſec l'Ocean, hommage humble & „ſoumis.“

„Et à vous qui êtes le feu de la Réſurrection, hommage humble & „ſoumis.“

„Et à vous qui êtes les feuilles vertes des arbres, hommage hum- „ble & ſoumis.“

„Et à vous qui êtes les feuilles devenues ſeches & tombées des ar- „bres, hommage humble & ſoumis.“

„Et à vous qui êtes gardant a) (tenant) la main pour frapper, hom- „mage humble & ſoumis.“

„Et à vous qui êtes effrayant, hommage humble & ſoumis.“

„Et à vous qui êtes faiſant arriver les maux (du corps), hommage „humble & ſoumis.“

„Et à vous qui êtes les maux, hommage humble & ſoumis.“

„Et à vous qui êtes le coeur des Fereſchtahs, intendans de la pluye, „hommage humble & ſoumis.“

„Et à vous qui êtes dans le coeur des Fereſchtahs, qui font la ſépa- „ration des actions bonnes & mauvaiſes, hommage humble & ſoumis.“

„Et à vous qui êtes dans le coeur des Fereſchtahs, hommage hum- „ble & ſoumis.“

„Et à vous qui êtes les Intendans des prieres, hommage humble & „ſoumis.“

„A vous qui êtes le coeur des Fereſchtahs qui ſont intendans des cho- „ſes b) (des biens) à venir, hommage humble & ſoumis.“

„Et à vous qui êtes le coeur des Fereſchtahs qui ſont chargés d'éloi- „gner les maladies, hommage humble & ſoumis.“

„Et à vous qui êtes toutes les choſes pures, ou mauvaiſes, homma- „ge humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis.“

„*Braham.*“

„O (vous) qui donnez la punition méritée, aux ſectateurs de la mau- „vaiſe voye; & ô maitre de l'eau de vie. Et ô pur de toute ſouillure; & „ô

a) *Parvarendeh:* Ms. du Roi, *bardarendeh, ayant levée.*

b) *Tſchizhâi.* Ms. du Roi, *Mokelan bimarihâi o mokelan kheirhai aiendeh, intendans des maladies, & intendans des ſantés à venir.*

„ô verd (frais) & rouge, n'effrayez, ne frappez, ne brifez aucune efpece „d'être animé, & ne donnez (faites) du mal à aucun (être) particulier.“ II. Partie. Gange & Gagra &c.

„O *Roudr*, qui accordez les fantés, les remedes par lesquels eft la „fanté; & elle eft l'apparence de votre corps a); ces remedes de fanté, donnez les moi, pour que par eux j'acquierre la fanté, & demeure vivant.“

„O *Roudr*, rendez mon intelligence tournée de votre côté; vous „qui êtes le maitre de la puiffance, de la force, & êtes ayant des cheveux „longs, & vous (qui) êtes gardant (protegeant) ce qui eft viril, genereux b); „je prie que tous les êtres à deux pieds ou à quatre pieds (qui font) à moi, „vous les conferviez tranquilles, & que vous conferviez les hommes de cette „ville en paix & fains de corps, & que vous ne les rendiez pas malades.“

„O *Roudr*, donnez vous (même) la fanté, éloignez mes maladies, „vous (qui) êtes gardant ce qui eft viril & genereux; & nous venons tous „devant vous, en vous rendant un hommage humble & foumis, nous qui „fommes enfans de *Brahma* c); nous demandons que au tems du defir de „produire (de l'union maritale), tout le bien que nos peres vous auront de„mandé pour nous, en vous faifant pour notre bien-être une abondance d) „d'hommages humbles & foumis, vous faffiez arriver ces biens fur nous; „& que tous les vieillards, & tous les enfans, & tous les jeunes gens, & „tous les petits enfans qui font dans le ventre de la mere, & notre pere, & „notre

a) Ms. du Roi, *& les remedes par lesquels on obtient la fanté, font l'apparence de votre corps.*

b) *Mardanihâ.*

c) *Farzandan Brhama im.* Ms. du Roi, *keh farzandan Adam o Hava im*, qui fommes enfans d'Adam & d'Eve. L'infidélité vient du copifte Mahometan, qui a écrit ce volume. Elle fait voir qu'on ne doit pas regarder comme modernes des Ouvrages Indous, uniquement parce qu'on y trouve des noms, relatifs aux livres mahometans.

d) *Barkat tavazzoo.* Ms. du Roi, *be barkat tavazzo kardan, par la benediction du Tavazzoo* &c.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„notre mere, & nos amis, vous ne (les) fassiez pas mourir; que nos enfans „& les fils de nos enfans, & notre boeuf & notre cheval, vous ne (les) fas„siez pas mourir; & nos soldats renommés, vous ne les fassiez pas mourir: „& prenant en main tout ce qui convient au *Korban* (sacrifice, offrande) „nous vous faisons toujours, continuellement, hommage humble & soumis.“

„O toujours jeune, grand; & ô joye grande, étant bien disposé pour „moi, donnez moi une joye éternelle; & ayant jeté au loin vos propres pi„ques, (vos) appareils de guerre, & venant avec l'habit dont vous êtes cou„vert, & avec l'arc que vous avez en main, gardez moi, protegez moi.“

„O lançant des fleches, & ô, sans desir, & ô, digne d'être honoré, à „vous hommage humble & soumis.“

„Et vous qui avez differens appareils de guerre, de piques, mettez „les en oeuvre pour me garantir de mes ennemis.“

„Et vous qui êtes le maitre de mille milliers d'appareils de guerre, de „piques, par ces (armes) faites tourner le visage à mes ennemis & brisez les.“

„Sur la terre, sous la figure de *Roudr*, sans fin, que vous êtes, les „cordes de tous les arcs, les ayant abaissées, protegez au loin.“

„Et dans le monde mêlé, sous la figure de *Roudr* sans fin, que vous „êtes, les cordes de tous les arcs, les ayant abaissées, protegez (au loin).“

„Et dans les Cieux, sous la figure de *Roudr* sans fin, où la marque „verte & la marque blanche, que divers êtres ont au cou, vous l'êtes (cette „marque), les cordes de tous les arcs, les ayant abaissées, protegez au loin.“

„Et audessus de la Terre, sous la figure de *Roudr* sans fin, que (vous) „êtes, les cordes de tous les arcs, les ayant abaissées, protegez au loin.“

„Et dans les arbres & les deserts (les lieux incultes) sous la figure de „*Roudr* sans fin, la couleur verte & la couleur rouge que vous êtes, les „cordes de tous les arcs, les ayant abaissées, protegez au loin.“

„Et

„Et dans tous les êtres animés, ſous la figure de *Roudr* ſans fin, dont „les uns ont (portent) des cheveux, les autres ont les cheveux raſés, que „vous êtes, les cordes de tous les arcs, les ayant abaiſſées, protegez au loin.“ II. Partie. Gange & Gagra &c.

„Et dans les eaux & les nourritures, ſous la figure de *Roudr* ſans „fin, que vous êtes: & vous tuez ceux qui mangent la nourriture, & ceux „qui boivent l'eau; les cordes de tous les arcs (les) ayant abaiſſées, prote„gez au loin.“ fol. 165. verſo.

„Et dans ceux qui gardent les chemins, ſous la figure de *Roudr* ſans „fin, que vous êtes, & tuant robuſte, les cordes de tous les arcs les ayant „abaiſſées, protegez au loin.“

„Et dans les édifices deſtinés au ſervice de Dieu (les Temples), ſans „fin, ſous la figure de *Roudr* que vous êtes, & vous (y) avez dans la main „des appareils de guerre, piques, les corde des tous les arcs, les ayant abaiſ„ſées, protegez au loin.“

„Tous ces *Roudrs* qui ont été mentionnés, & autres *Roudrs* ſans fin „(ſans nombre) qui ſont dans toutes les ſurfaces, les cordes de tous les arcs, „les ayant abaiſſées, (ô *Roudrs*) protegez au loin.“

„Les *Roudrs* qui ſont dans la Terre, (qui) ont des fleches très puiſ„ſantes a), à eux; le viſage tourné à l'Eſt, dix fois hommage humble & „ſoumis; & le viſage tourné au Midi, dix fois hommage humble & ſoumis; „& le viſage tourné à l'Occident, dix fois hommage humble & ſoumis, & le viſage „tourné au Nord, dix fois hommage humble & ſoumis; & le viſage élevé „enhaut, dix fois hommage humble & ſoumis; qu'ils me donnent la ſanté; „& tout être qui a inimitié contre moi; ou j'ai inimitié contre lui, je lance „ces ennemis devant eux (ces *Roudrs*) pour qu'ils les tuent.“

„Et les *Roudrs* qui ſont dans le Monde mêlé, & les vents qui ſont „leurs fleches, à eux, le viſage tourné à l'Orient, dix fois hommage hum-

a) *Aazza*, Ms. du Roi, *ghezza*, *nourriture; l'ame de la végétation, le ſuc intérieur de la Terre.*

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„ble & ſoumis: & le viſage tourné au Midi, dix fois hommage humble & „ſoumis; & le viſage tourné à l'Occident, dix fois hommage humble & ſou- „mis; & le viſage tourné au Nord, dix fois hommage humble & ſoumis; „& le viſage élevé en haut, dix fois hommage humble & ſoumis; qu'ils me „donnent la ſanté; & tout être qui a inimitié contre moi, ou j'ai inimitié „contre lui, je lance ces ennemis devant eux, pour qu'ils les tuent."

„Et les *Roudrs* qui ſont dans les Cieux; & les pluyes ſont leurs fle- „ches, à eux, le viſage tourné à l'Orient, dix fois hommage humble & ſou- „mis; & le viſage tourné au Midi, dix fois hommage humble & ſoumis; & „le viſage tourné à l'Occident, dix fois hommage humble & ſoumis; & le „viſage tourné au Nord, dix fois hommage humble & ſoumis; & le viſage „élevé enhaut, dix fois hommage humble & ſoumis: qu'ils me donnent la „ſanté; & tout être qui a inimitié contre moi, ou j'ai inimitié contre lui, je „lance ces ennemis devant eux, pour qu'ils les tuent."

„Et tout ce qui eſt, *Roudr* l'eſt; à ce *Roudr* hommage humble & „ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Et à *Roudr*, qui eſt plein dans (qui remplit) tout a); hommage „humble & ſoumis, hommage humble & ſoumis."

„Et *Roudr*, qui, tout ce qui a été, il l'eſt; & tout ce qui eſt, il l'eſt; „& tout ce qui ſera, il l'eſt; à lui hommage humble & ſoumis, à lui hom- „mage humble & ſoumis."

„Eſt achevé l'*Oupnekhat Schat Roudri* (tiré) du *Djedjr Beid*."

Les Géographes voudront bien me pardonner ce morceau de Théologie Indienne, en faveur des Brahmes de Bénarès, qui l'ont traduit *mot à mot*, ce ſont les termes de la Préface de l'*Oupnekhat*, du Samskrétam en Perſan.

Je reprends maintenant le Cours du Gange.

§. IV.

a) *Keh dar hameh por aſt.*

A. II.

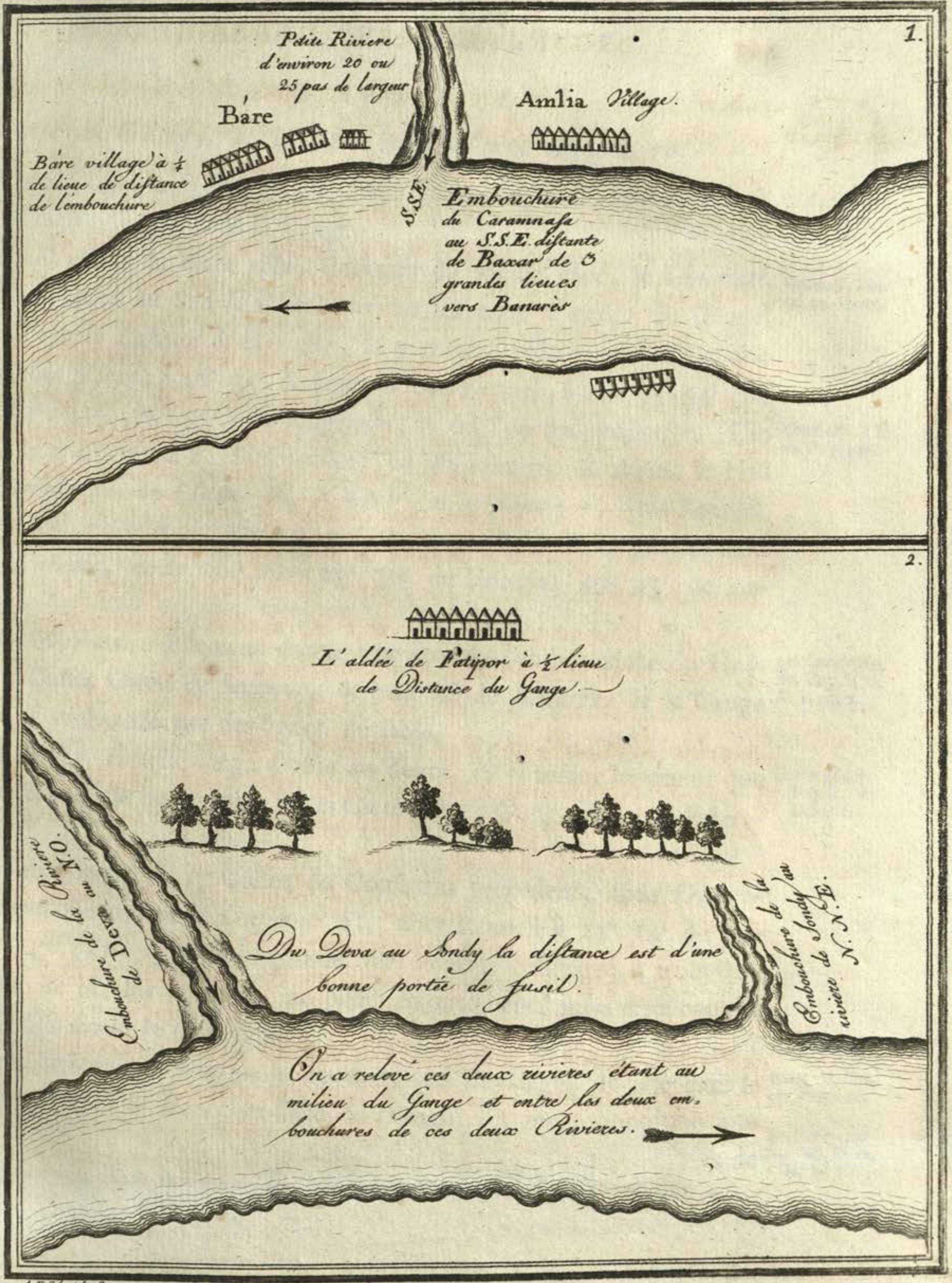

A.F.Schmidt sc.

§. IV.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

Cours du Gange, de Bénarès au Confluent du Gagra.

A une Cosse, un tiers, de *Bénarès*, du même côté, le *Barna*, qui vient de l'Ouest, se jete dans le Gange. Ceci est tiré de la 3e. Carte.

A huit cosses de cette ville, toujours du même côté, le *Goumati*, qui coule du Nord au Sud & à l'Est, réunit ses eaux à celles du Gange, après avoir arrosé *Laknau & Djonpor;* la premiere, ville considérable, que des voyageurs placent à 26°. 35'. de latitude; M. Rennell, à 26°. 53-54'., de latitude, 81°. 15'. (78°. 55'.) de longitude, & où l'on bat monnoye. Elle n'est pas sur la Carte du P. Tiefentaller; ce Missionnaire en donne le Plan dans sa *Géographie de l'Inde*, *Pl. XXXV. n. 1. Djonpor,* dans Rennell, est par 25°. 48'. de latitude; 82°. 58-59'. (80°. 38-39'.) de longitude: dans la *Carte générale*, cette ville est à 25°. 36'. de latitude; 80°. 15'. de longitude. Holwell, libr. cit. 3e. Carte. Zend-Av. T.I. 1e. P. p. 516.

Le Missionnaire Allemand donne une vue de l'embouchure du *Goumati*, à 2 Cosses Ouest de *Sedpour*, & huit Est de *Bénarès:* là le Gange est reserré & embarassé par des bancs de sable. 3e. Carte partic. Voy. la Pl. A. 1. n. 2.

Au dessus, Echelle de 32 Cosses au degré, de la même longueur que ci-devant, & la seule qui paroisse sur la Carte jusqu'à *Ganga sagar* & *Schatigan*. Carte génér. Fig. II. 2e. Echelle.

On rencontre, à 17 Cosses du Confluent précedent, sous *Divaripour*, à une Cosse passant de *Gasipour* a), chez Rennell à 25°. 38'. de latitude; 83°. 47'. (81°. 27'.) de longitude, une île dans le Gange; à trois Cosses & demie de là, sur la droite, un petit enfoncement, suivi d'un banc de sable, 3 Cosses avant le *Caramnassa*.

Cette riviere qui peut avoir 20 à 25 pas de large, se jete dans le Gange entre *Ambia & Baré*, du Côté de l'Ouest: l'Auteur donne une vue de Holwell, libr. cit. carte 1e. 4e. Carte partic. voy. Pl. A. II. n. 1.

a) Le Missionnaire donne une vue de *Gasipour* dans la *Géographie de l'Inde*, Pl. VIII. n. 1.

II. Partie. Gange & Gagra &c. de ce Confluent, au delà duquel, à 2 Cosses & ½, sur la rive gauche, paroit *Baxar* ou *Baschar*, ville fortifiée, avec un Marché considérable: Le 5e. Cart. part. Pl. A. III. Missionnaire en donne le Plan. *Baxar*, dans la Carte de Rennell, est à 25°. 35'. de latitude; 84°. 9'. (81°. 49'.) de longitude.

Ceci est tiré de la Carte du Gagra 2e. partie. Un peu avant, à 15 Cosses de la jonction du *Gagra*, le *Thons*, qui à sa source porte le nom de *Marha*, se jete dans le Gange, à la rive droite.

Holwell libr. cit. 3e. Carte. A 15 Cosses de *Baxar*, un peu avant *Fatepour*, sur la droite, le GAGRA ou DEVHA, fleuve considérable, réunit ses eaux à celles du Gange.

Le *Caramnassa* & le *Gagra* séparent de la Province de *Oude*, le *Bahar*, possedé par la Compagnie Angloise.

SECTION II.

Cours du Gagra, précedé d'Observations sur les Lacs & les Fleuves dont l'Origine se trouve dans le même Canton que celle du Gagra.

§. I.

Sur les Lacs Mansaroar & Lankha Dhé, & sur les fleuves qui en sortent.

Le Cours entier du Gagra ne se trouve sur aucune Carte a): ainsi c'est proprement pour la premiere fois que ce fleuve paroit en Europe b).

La Carte qui le présente est divisée en deux Parties. Je crois la premiere Partie faite par les Gens du Pays. Je le disois en 1776. La maniere dont le P. Tiefentaller rapporte son travail sur la Partie superieure c) du *Gagra*, donne à ma conjecture les caracteres de la verité.

Le

b) Voyez à la fin, note (C).

c) Seroit-ce le *Serrily* de la *Carte de l'Inde soumise au grand Mogol*; dans le *Recueil de Thevenot*, T. I.?

a) *Neque solum ipsus*, (dit le P. Tiefentaller, dans sa *Géographie de l'Inde*, Préface) *hasce regiones* (la Province de *Oude*) *perlustravi*, *sed hominem arte geographicâ instructum*, *cum pyxide*

Pl. A. III

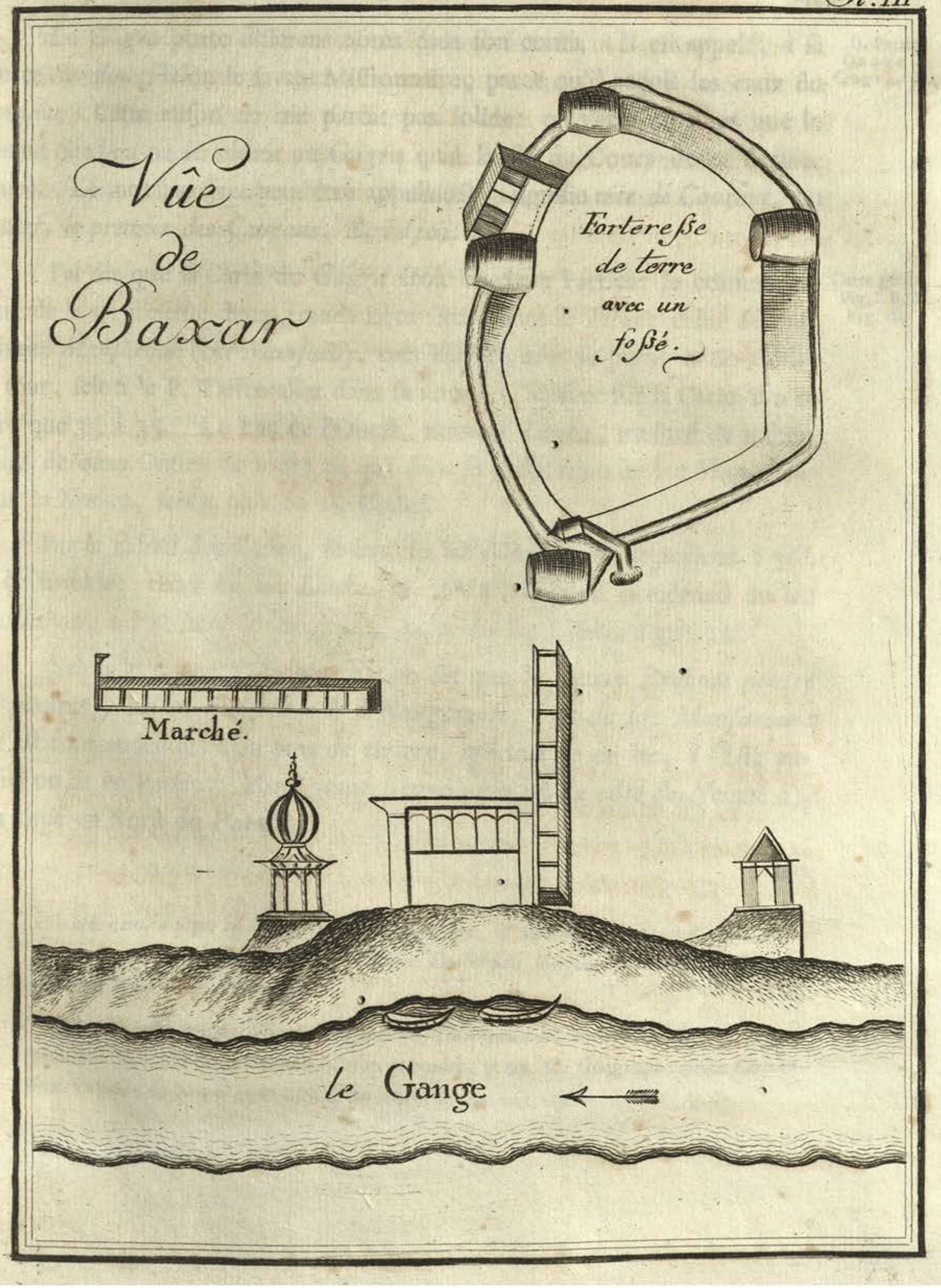
Vûe
de
Baxar
Forteresse
de terre
avec un
fossé.
Marché.
le Gange

Le *Gagra* porte differens noms dans ſon cours. Il eſt appelé, à ſa ſource *Sardjou;* ſelon le ſavant Miſſionnaire, parce qu'il reçoit les eaux du *Sardjou*. Cette raiſon ne me paroit pas ſolide: on verra plus bas que le ſecond *Sardjou* ne ſe réunit au *Gagra* qu'à la fin du Cours de ce dernier fleuve. Le mot *Sardjou* peut être appellatif: il ſignifie *tête de Courant*, ou *le chef, le premier des Courans, Sardjoi.* II. Partie. Gange & Gagra &c.

J'ai dit que la Carte du *Gagra* étoit en deux Parties: le commencement de la 1e. préſente deux grands Lacs ſitués dans le *Tibet;* celui de l'Eſt, nommé *Manſaroar* (ou *Manſara*), très célebre dans le pays, a 60 Coſſes de tour, ſelon le P. Tiefentaller dans ſa notice. Meſuré ſur la Carte, il n'en offre que 33 à 35. Le Lac de l'Oueſt, nommé *Lanka*, meſuré de même, a plus de onze Coſſes de tour; ce qui dans la proportion du lac *Manſaroar* ſelon la Notice, feroit plus de 19 Coſſes. Carte génér. Fig. I. B. & Fig. III.

Par le calcul des Coſſes, le bas du lac *Manſaroar* eſt environ à 36°. 4'. de latitude; celui du lac *Lanka*, à 36°. 8'. le bord occidental du lac *Manſaroar*, à 77°. 20'. de longitude; celui du lac *Lanka*, à 77°. 12'.

Selon le ſavant Miſſionnaire, on dit que le fleuve *Brahma poutre* (ou *poutren*), *qui va à Aſcham & à Rangamati, ſort du lac Manſaroar:* ceci eſt écrit audeſſous d'un bras de riviere, qui ſort de ce lac, à l'Eſt; audeſſus on lit en Perſan: *Mer* (grand fleuve) *qui va du côté de Neipal* a), pays ſitué au Nord de *Patna*.

Du

xide acûs nauticæ usque ad montium Camaunorum juga, & ad Cataractas Gagræ, fluvii aquarum mole maximi; atque Pethanam, ſaltusque Deucaranos ablegavi, ut locorum intervalla, mundique Plagas ritè exploraret.

a) Voyez ſur le Royaume de *Neipal*, l'*Alphabetum Thibetanum* du ſavant P. GIORGI, p. 430-440. &c. La Carte de M. Rennell, & ſon mémoire, p. 95. Ce Géographe place *Catmandou*, Capitale de *Neipal*, par 28°. 6' de latitude.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

Du même lac *Manſaroar* a), coule au Sud & au Sud-Sud-Eſt, une riviere dont il n'y a de trace que douze Coſſes. A l'endroit où elle ſort du lac, eſt un Temple ou une Pagode de *Mahadeo* (le *Lingam*), & à côté, un *village de pauvres* (ſolitaires, des *Djoguis*) qui contient, ſelon la Notice Perſanne, *cinquante maiſons* (cellules, chambres). *Dharm ſâleh ſaraug pouri*, mot qui peut ſignifier *Ecole de Morale de Saraugpour* (*darm*, *morale*, *juſtice*, *religion*, en ſamskrétam), eſt ſitué entre ce village & le lac.

Plus bas, à 7 Coſſes paſſant, eſt un lieu nommé *Ghâti behroun*, c'eſt à dire *hors des Ghâtes*, des montagnes, qui, en effet, ſur la Carte finiſſent à cet endroit.

Du haut du lac *Manſaroar*, ou Nord-Nord-Oueſt, ſort un fleuve ſur lequel on lit en Perſan: *mer* (grande riviere) *de Satloudj*, qui va du côté du *Pendjab* & parconſéquent à l'Oueſt.

Sous le bras de cette grande riviere ſont ces paroles du P. Tiefentaller: *on dit que le Satloudj, qui va à Belaspour & à Lodiane, ſort de ce lac; mais cette aſſertion ne mérite aucune croyance: car il eſt plus vraiſemblable qu'il (celui qui ſort de ce lac) ſe jete dans l'Allaknandara, qui arroſe Badrinât & Sirinagar.*

Le Savant Miſſionnaire a ſans doute des raiſons pour contredire la notice Perſanne. Peut-être, que connoiſſant la divergeance conſidérable vers l'Oueſt, où ſe trouvoit ſur la Carte la ſource du Gange, *Gangotri*, au delà duquel devoit encore être reculé, le *Satloudj* de *Belaspour*, *Lodiane:* il n'a pas cru que celui du Lac *Manſaroar* pût s'étendre ſi loin: ce qui lui aura fait penſer, qu'il ſe jetoit plus à l'Eſt dans l'*Allaknandara*. Mais en ne conſiderant que la hauteur ſeptentrionale du lac *Manſaroar*, on voit qu'il eſt poſſible que le *Satloudj*, qui en ſort, coulant d'abord au Nord-Nord-Oueſt, aille enſuite vers le *Pendjab*.

Dans

a) En *Samskrétam*, *Manter* ſignifie *parole ſacrée*; *Mantra*, *adoration*; *Mantrochâranam*, *priere*, *oraiſon*. Le *t* ſe prononce *ts*, *s*, comme dans *manthré*, *parole*, en *Zend*.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

Le Setmego, dans le Gentilismo confutato, T. I. p. 29.

Dans la Carte de M. Rennell, le *Satloudj*, le premier des fleuves du *Pendjab*, du côté de l'Inde, a comme deux sources dans les Montagnes du Petit *Tibet;* l'une à 32°. de latitude, 75°. 25'. (73°. 5'.) de longitude; l'autre à plus de 31°. de latitude, 76°. (73°. 40'.) de longitude. *Belaspour*, dans les montagnes, sur la rive orientale de ce second bras, est à 30°. 53'. de latitude, 75°. 52'. (73°. 32'.) de longitude; & *Lodiane*, du même côté, à 30°. 11'. de latitude, 75°. (72°. 40'.) de longitude. Selon cet habile Géographe, le *Satloudj* est une grande riviere, navigable 200 milles audessus de son confluent dans l'*Indus*. Il l'a sans doute tiré de la Carte Persanne du *Pendjab*, dont il parle dans la Préface de son Mémoire.

Mem. p. 55. — pag. VI.

Maintenant quelle difficulté, que le *Satloudj* du lac *Mansaroar*, parti du 36°. 15 à 20'., se rende au 31, coulant à l'Ouest, depuis le 77°. 15 ou 20'. jusqu'au 73°. 40'. (le 76 de M. Rennell); ce qui ne fait, à ces hauteurs, qu' environ 150 lieues en diagonale: ou même que, suivant la Carte du Missionnaire, se soutenant à 36°. 35°. de latitude jusque passé 70°. de longitude, il baisse à 69°. 30'. de longitude, jusqu'au 31e. de latitude; espace de 235 à 240 lieues; & paroisse alors avoir sa source dans les montagnes? d'un côté c'est une mer, c'est à dire un grand fleuve; ce qui annonce un cours très étendu, comme nous verrons plus bas à l'Est, celui du *Brahmapoutren:* & il coule vers le *Pendjab:* c'est donc le *Satloudj* de cette Contrée. D'un autre côté le *Satloudj*, qui se réunit à l'Indus par 28°. 58'. ou plus bas, seroit-il navigable à 200 milles de son confluent (sans parler de la 2e. branche qui paroit commencer à 31°.), c'est à dire à un demi degré environ, ou 12 à 15 lieues de sa source la plus élevée, sortant des Montagnes? il doit donc venir de beaucoup plus loin.

Je lis dans le Texte du P. Tiefentaller *Allaknandara,* comme il est écrit sur la Carte du Gange a), à l'endroit où cette riviere se jete dans ce fleuve,

a) On peut lire *Aikaknandara.*

II. Partie. Gange & Gagra &c.

fleuve, ſous *Deuprag*. Mais j'ai laiſſé dans la notice du Miſſionnaire *Allaknanda*. Dans ſa *Géographie de l'Indouſtan*, il fait mention de *Magaris* ou *Margara* aujourdhui *Tſchaparanga*, ſitué *ſur la rive occidentale du Gange, appelé Allaknanda* a). Il eſt viſible que ce qui eſt appelé ici Gange, ainſi que la fauſſe ſource de ce fleuve, adoptée par les Géographes modernes, n'eſt que l'*Allaknandara*, qui venant du Nord-Eſt, ſe jete dans le Gange ſous *Deuprag* (*Tſchaparanga*), après avoir partagé en deux *Sirinagar*.

Hiſt. du Roye. de Tibet. tirée des lett. des Jeſ. en 1626. tr. de l'Ital. en fr. 1629. p. 4. 95. 104.

Si l'on ſuppoſe que le *Satloudj*, ſorti du lac *Manſaroar*, ſe jete dans l'*Allaknandara*, appelé *Gange*, ou ſe réuniſſe au Gange même, alors ce dernier fleuve viendra médiatement du même lac *Manſaroar;* ce qui rentre dans l'opinion des *Lamas*, que j'expoſerai plus bas. C'eſt encore de là que le P. Tiefentaller a pu prendre le ſentiment qu'il propoſe ſur le Cours du *Satloudj* ſorti du lac *Manſaroar* b): mais la ſource du Gange, *Gangotri*, ſeroit toujours differente de la précédente.

A côté du grand lac *Manſaroar*, à l'Oueſt, eſt le lac *Lanka*, que le Miſſionnaire allemand écrit *Lanka Dhé*, c'eſt à dire *Lanka* c) (lac) d'*abondance*: de *deh*, *qui donne;* ou lac *Dew*, le lac *divin*. Ce lac, d'où ſort, à l'Oueſt, le *Sardjou* eſt beaucoup plus petit que le *Manſaroar*.

Fontes

a) *Magaris vel Margara, hodie Tſchaparanga, ad occiduam Gangis, Allacnandæ cognominati, ripam ſita.*

b) La *Carte des Indes & de la Chine*, par DE L'ISLE, 1705, donne à l'origine du Gange, par 32 à 33 degrés, une forme qui approche de celle du P. Tiefentaller. On y voit *Chaprong*, Capitale de la partie du *Tibet*, appelée le Royaume de *Cogué*, & *Sirinagar*. Mais le lac par lequel il fait paſſer ce fleuve, doit être celui de *Manſaroar;* & la riviere d'*Oque* ou *Cogué* qui en ſort à l'Eſt, & arroſe le *Tibet*, ſera le *Brahmapoutren*. *Hiſt. du Roye. de Tibet, Lett. des Jéſuites. 1629. p. 6.*

c) En Samskrétam, *lanſchanam* ſignifie *faiſceau, bouquet de fleurs jointes enſemble: langhana, ſaut que l'on fait pour paſſer d'un lieu dans un autre; langhana karanam, ſauter, bondir, paſſer, faire paſſer, franchir, traverſer.*

Fontes hujus fluminis, dit le P. Tiefentaller, parlant du *Sardjou*, *ex narratu viatorum, qui ad hunc lacum peregrinantur, comperti sunt. Certiora aliàs exploranda.* II. Partie. Gange & Gagra &c.

Je m'arrête ici, pour faire plusieurs observations importantes.

§. II.

Identité des Lacs Mansaroar & Lanka dhé, avec les lacs Mapama & Lanken.

Voici comment s'exprime M. D'Anville, dans ses *Antiquités de l'Inde*, où il repete ce qu'il a dit dans ses *Eclaircissemens sur la Carte de l'Inde.* p. 65. 66. p. 45.

„La Curiosité de Canhi, Empereur de la Chine, & Prince de grand „mérite, nous a procuré la connoissance de la vraie source du Gange. Voulant joindre le Tibet à ce qu'il avoit fait dresser des Cartes de son Empire, „& pays de sa domination en Tartarie comme en Chine, & qu'il devoit aux „Opérations des Missionnaires Jésuites, des gens instruits dans les Mathématiques, ont, par ses ordres, penetré jusqu'aux lieux d'où sort le Gange. „La route qu'ils ont tenue, décrite fort en détail, avec les pays adjacens de „droite & de gauche, est l'objet d'une Carte manuscrite originale & de six „pieds de longueur, que je conserve dans le Portefeuille a). C'est par là „qu'on a appris, qu'au pied des monts nommé *Kentaïssé*, qui sont un point „de partage entre le cours de deux grands fleuves, le Gange, formé de plusieurs sources, traverse successivement deux grands lacs, & prend son cours „vers le Couchant, jusqu'à la rencontre d'une chaine de montagnes qui l'oblige de se replier vers le Midi; ce qui lui fait prendre la route, qui le conduit

a) Cette Carte doit être maintenant au Dépôt des Affaires Etrangeres, avec les autres Cartes de M. D'Anville.

II. Partie. Gange & Gagra &c. „conduit dans l'Inde; où toutefois il ne peut entrer, qu'en s'ouvrant com„me par force un paſſage entre les montagnes."

p. 45. Dans ſes *Eclairciſſemens ſur la Carte de l'Inde*, ce Savant obſerve que „cette découverte a rendu au Gange environ 200 lieues, vu les replis „de ſa route, audelà de ce qui étoit connu."

La Carte dont parle M. D'Anville, dans le paſſage que je viens de rapporter, ſe trouve réduite dans l'Hiſtoire de la Chine du P. DU HALDE: elle fait partie des neuf Cartes qui forment la Deſcription du Tibet.

On y voit les deux lacs *Lanken* & *Mapama*, placés ſur la même ligne, à 4 ou 5 lieues l'un de l'autre.

Dans la *Carte générale du Tibet* dreſſée par M. D'Anville, & dans ſa *Carte générale de la Chine* ils ſont à 31°. 45′. de latitude ſeptentrionale, entre le 98e. degré de longitude & le 99e. (le premier Méridien fixé à l'île de Fer), au pied des Monts *Kentaïſſé*, qui ſont par 32°. 15′. de latitude; avec differens fleuves qui ſortent de ces lacs & de ces montagnes. Dans la *Carte générale de l'Aſie*, du même Géographe, premiere Partie, le lac *Lanken* eſt à près de 98 degrés de longitude, &, comme dans les Cartes precedentes, à 31°. 45′. de latitude.

Obſerv. de Math. &c. recueill. par le P. Souciet. T. I. p. 138-140. Voy. à la fin not. (D). Dans la 8e. *feuille*, *proprement la 4e. du Tibet, qui donne l'origine du Tſanpou & du Gange*, les deux lacs *Lanken* & *Mapama* ſont, comme chez le P. GAUBIL à 29°. 50′. de latitude; les monts *Kentaïſſé* à 30°. 30′.

La difference en latitude, des Cartes générales de M. D'Anville aux Cartes particulieres envoyées de la Chine, vient ſansdoute de ce que ce Géographe, comme dit le P. Duhalde, qui paroit employer ſes propres termes, Hiſt. de la Chine T. I. Pref. p. 57. Edit. holl. in 4°. 1736. avertiſſ. ſur l'Edit. p. 68. *l'a conformé* (*le Tibet*) *dans la partie qui confine à l'Indouſtan, aux connoiſſances poſitives, qu'on peut prendre par ce côté là*. Et, je penſe, une raiſon decifive de cette difference, c'eſt que, à 29°. 50′. les deux lacs ſe trouveroient à la hauteur du détroit de *Coupelé;* les Monts *Kentaïſſé*, par

30°.

30°. 30′. toucheroient *Komao*. On voit la confusion, le bouleversement que cela auroit causé dans cette partie du Nord de l'Inde: tout s'arrange sur la Carte, sans tremblement de Terre, en poussant les lacs & les montagnes deux degrés au Septentrion. II. Partie. Gange & Gagra &c.

Le lac *Lanken* dans la 8e. feuille, que je viens de citer, est à 35°. 50′. de longitude Ouest de *Pekin;* le lac *Mapama*, à 35°. 10′. ce qui s'accorde avec la Carte générale du Tibet, & avec celle de la Chine; seulement, dans cette derniere Carte, le Milieu du lac *Mapama* est par 35°.

J'établis sur les positions qui viennent d'être rapportées un premier point de comparaison.

Dans toute l'étendue de pays où se trouvent ces lacs, à trois ou quatre degrés à la ronde, on ne voit pas d'autres lacs, placés ainsi sur le même parallele, celui d'Ouest moins grand que celui de l'Est, situés tous les deux au pied des montagnes, & sources de plusieurs grands fleuves à l'Est & à l'Ouest.

Ainsi il est démontré que les deux lacs de la Carte Chinoise sont ceux de la Carte Indienne, situés de même dans le Tibet, placés, il est vrai, beaucoup plus haut, mais environ à la même longitude de 78d., 98°., selon l'endroit où l'on fixe le premier Méridien. Voy. Fig. I. B. & à la fin la note (E).

Rapprochons d'autres points de ressemblance.

Chez les Chinois le lac de l'Ouest est nommé *Lanken*, *Lanka* dans le P. Gaubil; dans la Carte Indienne *Lanka*. Celui de l'Est, dans la Carte Chinoise est appelé *Mapama;* dans le P. Gaubil, *Lapama Talaï:* ce dernier mot en *Bengali*, en Indoustan, *Talao*, signifie *lac:* il a 13 ou 14 lieues de diametre. Voilà le lac *Mansaroar* de la Carte Indienne, qui peut avoir 20 Cosses de large: c'est le rapport des Cosses aux lieues, à cette hauteur, à 37 Cosses & demie au degré.

II. Partie. Gange & Gagra &c. Le mot *Manſaroar*, ou plutôt *Manſara* (la prononciation du P. Tieſentaller n'eſt pas toujours conforme au Perſan), écrit en Caracteres Perſans, a pu être *Mapama* & reciproquement: on ſait dailleurs que les Chinois n'ont pas la prononciation de l'*r*.

A la fin, note (D). Dans la Carte Chinoiſe il ſort des montagnes, au pied desquelles ſont les lacs, un grand fleuve que l'on nomme *Latſchou* (dans le P. Gaubil, *Matchou*) & qui coule à l'Oueſt. Dans la Carte Indienne le *Satloudj* (ou *Satlaſch*) ſort du lac *Manſaroar*, au Nord-Oueſt, & coule vers le *Pendjab*. Il eſt nommé *Mer*, c'eſt à dire, très grand fleuve.

Voilà des identités de noms, de ſource, de cours, qui ſont frappantes.

Dans la Carte Chinoiſe, des montagnes ſituées près du lac *Mapama*, coule d'abord au Sud-Eſt, enſuite à l'Eſt, juſqu'au deſſous de *Laſſa*, un très grand fleuve, le *Tſanpou*, qui reprend encore le Sud-Eſt, tourne au Sud, & va aboutir à *Ava*. Dans la Carte Indienne le lac *Manſaroar*, à l'Eſt, eſt la ſource d'une *Mer*, (*dariaï*), dont la direction eſt d'abord Eſt, & qui coule du côté de *Neipal*.

Georg. Alphab. Tibet. p. 433-436. Cart. de Renn. & d'orme, lib. cit. On ſait que *Neipal*, au Nord de *Patna*, confine aux montagnes du Tibet; & l'opinion, dans le pays, eſt que le *Brahmapoutren*, qui va à *Aſcham* & à *Rangamati* (très à l'Eſt de *Patna*), & ſe rend dans le Gange au-deſſus de *Daka*, ſort du lac *Manſaroar*.

Le *Tſanpou* de la Carte Chinoiſe, & le *Brahmapoutren* de la Carte Indienne, cette *Mer*, pour m'exprimer comme les Indiens, qui doit avoir plus de 500 Coſſes de cours, ſont donc un ſeul & même fleuve. Ce point ſera développé dans le §. IV.

---

§. III.

§. III.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

La vraie source du Gange *inconnue: les Chinois & les Européens la confondent avec celle du* Sardjou *ou* Gagra.

L'identité des deux lacs, *Lanken* & *Mapama* dans la Carte Chinoise (*Lanka* & *Lapama*, chez le P. Gaubil), *Lanka* & *Mansaroar* dans la Carte Indienne; cette identité bien établie par toutes les circonstances locales que l'on peut desirer, voyons si c'est réellement le *Gange* qui sort du lac *Lanken*, comme le marque la Carte Chinoise.

Pour proceder avec exactitude, je rapporte d'abord ce que le P. REGIS, Missionnaire Jésuite de la Chine, nous apprend, „de la maniere dont „on s'y est pris pour dresser la Carte d'une vaste Contrée (le Tibet), qui jusqu'ici a été si peu connue, même des plus habiles Géographes." Il est ici question d'un point important pour la Chine comme pour l'Europe: ainsi au défaut des Mémoires même du Missionnaire, il est nécessaire de donner les propres paroles de l'Extrait qu'on en a fait dans l'histoire de la Chine.

Observ. géogr & hist. sur la Carte du Tib. conten. les Terres du Gr. Lama & des Pays voif. qui en dépend. jusqu'à la source du Gange; dans l'Hist. de la Chine T. IV. p. 570-572. voy. à la fin, note (D).

„Il y a environ trente ans, est-il dit dans cet Extrait, que la division „se mit parmi les *Lamas* de Tibet. Les uns avoient pris le chapeau jaune, „pour marquer leur attachement à la famille *Tait-sing*, qui regne mainte„nant à la Chine. Les autres retenoient le chapeau rouge, qui est la cou„leur dont s'est toujours servi le *Grand Lama*, lequel a vecu de tout tems „dans une parfaite indépendance des Empereurs Chinois."

„Le feu Empereur *Canghi* y envoya un Seigneur de sa Cour, pour „travailler à leur réunion, & tâcher de les mettre dans ses interêts. Ce „seigneur avoit amené quelques gens de son Tribunal; & pendant plus „de deux ans, qu'il demeura dans le Royaume de Thibet, il leur fit faire „la Carte de tous les pays qui sont immédiatement soumis au *Grand Lama*.

„En

II. Partic. Gange & Gagra &c. C'eft la Carte vue depuis par le P. Gaubil. Voy. à la fin, note (D).

„En l'année 1711 on préfenta cette Carte au P. Regis, pour la re„duire à la forme des Cartes qu'on avoit faites des Provinces de la Chine; „mais ce Pere, après l'avoir examinée, & avoir fait diverfes queftions à ceux „qui l'avoient dreffée, ne crut pas devoir fe charger de cette commiffion. „Ce qui l'arrêta, c'eft qu'il ne trouvoit aucun point fixe & que la diftance „des lieux n'étoit marquée que fur le témoignage des gens du pays, qui „n'ont jamais mefuré les chemins. Cependant, tout imparfaite que parut „cette Carte, elle faifoit affez connoitre que le pays étoit beaucoup plus „étendu & plus rempli de circonftances remarquables, que ne le font nos „meilleures Cartes de l'Afie, qui ne marquent que très peu de chofes, & n'en„trent dans aucun détail.“

„L'Empereur ayant été informé que la Carte apportée du Tibet, ne „pouvoit fervir qu'à faire connoitre quelles villes & quelles rivieres on trou„voit dans fa vafte étendue, prit le deffein d'en faire dreffer une plus exacte „& dont il eut lieu d'être fatisfait. Il choifit pour cela deux *Lamas* qui „avoient appris la Géométrie & l'Arithmétique dans une Académie de Ma„thématiques fous la protection de fon troifieme fils. Il chargea ces *Lamas* „de faire la Carte depuis *Sining*, de la Province de *Chenfi*, jufqu'à *Laffa*, „réfidence du *Grand Lama*, & de là jufqu'à la fource du Gange, avec or„dre de lui apporter de l'eau de ce fleuve: c'eft en effet ce qu'ils exécu„terent.“

„En l'année 1717, cette Carte fut remife par ordre de l'Empereur „entre les mains des Miffionnaires Géographes, afin de l'examiner. Ils la „trouverent fans comparaifon meilleure que celle qui leur fut donnée en „1711. Elle ne leur parut pas néanmoins tout à fait exemte de défauts; „mais par refpect pour l'Ecole d'où ces *Lamas* étoient fortis, ils fe con„tenterent pour lors de corriger les plus fenfibles, & qui auroient choqué „les yeux de l'Empereur. Ils laifferent même *Laffa* audeffus du trentieme

degré

„degré de latitude, où les *Lamas* l'avoient mis, ayant plus d'égard à la me- II. Partie. Gange & Gagra &c.
„ſure actuelle dont ces *Lamas* s'étoient ſervis, qu'à l'Obſervation aſtrono-
„mique.“

„C'eſt en rétabliſſant à ſa vraie hauteur ce point important, d'où dé-„pendent presque tous les autres; c'eſt en ſe ſervant du nombre de Stades „Chinois qu'ils ont fait meſurer; c'eſt en combinant pluſieurs itinéraires de-„puis *Sining*, ville de la Province de *Chenſi*, depuis *Takien leou*, ville de „la Province de *Setchuen*, & depuis *Likiangtoufou*, ville de la Province de „*Yunnan*, juſqu'à *Laſſa*, qui fourniſſent les routes du Sud-Oueſt, d'Oueſt „& Nord-Oueſt; c'eſt enfin en profitant des Connoiſſances qu'ont données „des perſonnes éclairées qui ont fait ces chemins, plus connus que jamais depuis „ces dernieres années de guerre, que les Miſſionnaires ont cru pouvoir „dreſſer une Carte de tout le Tibet, dont l'exactitude méritât l'attention du „public, puisqu'on ne peut trouver ailleurs aucun détail des villes, des mon-„tagnes & des rivieres de ce pays.“

Le Miſſionnaire nous apprend enſuite que le *Tibet* eſt appelé *Barantola* par les Tartares; *Boutan* par les habitans du Cachemire & des villes ſituées audelà du Gange; *Tſan* ou *Tſanli* par les Chinois, parce que les peuples qui habitent ces terres, ont donné le nom de *Tſanpou* à la riviere qui le traverſe.

Le P. Regis entre après cela dans des détails ſur les uſages du *Tibet*, lib. cit. p. 573-578.
la perſonne du *grand Lama*, ſes prérogatives, celles des *Lamas* ſubalternes, ſur la Langue du Tibet, ſur le *Tangut*, enfin ſur la révolution qui avoit donné au *Grand Lama* la ſouveraineté temporelle du Tibet, & ſur les guerres dont cet événement fut cauſe; guerres qui dans la ſuite, ont abouti à la conquête du Royaume des *Eleuthes* par l'Empereur *Kienlong*, petit-fils de *Canghi*.

Mem. concern. l'hiſt. les ſci. &c. des Chin. par les Miſſ. de Pekin. T. I. p. 331. 333. & not. 3. 4. p. 334. not. 6. p. 335. note p. 407.

II. Partie. Gange & Gagra &c. Lorsque les *Lamas* envoyés par l'Empereur de la Chine travailloient à leur Carte, le pays étoit en trouble. Le *Khan*, qui soutenoit le *Grand* Ann. Regist. 1778. Charact. p. 36. *Lama*, fut tué dans un combat que lui livra *Tsevang raptan*, Roi des *Eleuthes;* Extr. des obs. du P. Regis lib. cit. p. 577. „lequel vouloit remettre les choses sur l'ancien pied, en réduisant les „Lamas au point de n'avoir d'appui, que dans la bonté & la puissance des „Princes du pays. Il disputoit même au *grand Lama* sa qualité, & prétendoit qu'il étoit un faux *Lama* - - - - Obferv. géogr. donn. par le P. Souciet. T. I. p. 143. Le pays de *Lassa* fut ravagé, les „villes prises aussitôt qu'assiegées, & les Pagodes entierement pillés. On „n'épargna pas celui du *grand Lama*, où l'on trouva des richesses immen„ses, qu'il avoit amassées depuis plusieurs années. Les *Lamas* qu'on trou„voit, on les enfermoit dans des sacs, qu'on chargeoit sur des chameaux, „pour les transporter en Tartarie."

„Il s'en fallut peu que les *Lamas* qui ont dressé la Carte ne fussent „pris: sans doute qu'ils n'auroient pas été mieux traités que les autres, par„ce qu'ils étoient du nombre de ceux qui portoient le chapeau jaune, & „qui ont abandonné la protection des Princes du pays. Ce chapeau est fait „d'un tissu d'or sur une espece de vernis, qui le rend roide & difficile à „plier."

„Au premier bruit de la marche des Troupes de *Tsevang raptan*, nos Voy. à la fin, note (D). „*Lamas* se presserent de finir leur ouvrage: &, en effet, à peine furent-ils „revenus de la source du Gange, que l'armée ennemie entra dans le Thi„bet; ce qui les obligea de se sauver au plus vîte, sans cela ils auroient „pu aller plus loin. Ils se contenterent de faire une Carte de la source du „Gange, & des pays qu'il enveloppe, sur le rapport des *Lamas* qui demeu„rent dans les Pagodes voisins, & sur les Mémoires qu'ils trouverent à „*Lassa* chez le *grand Lama*. Mais ils manquerent à un point essentiel, qui „étoit de prendre hauteur auprès du Mont *Kentaïssé* ou autrement *Kante„chan*, comme le nomment les Chinois, lesquels étendent ce nom à toute

la

„la chaine de montagnes qui va à l'Occident; ou dumoins dans le Pago- „de où ils s'arrêterent pour s'informer du Cours du Gange qui sort à l'Occi- „dent de cette montagne, tandis que le *Tsanpou*, qu'ils ont suivi & mesu- „ré, vient à l'Orient vers *Lassa*.“ II. Partie. Gange & Gagra &c.

„C'est ce qui fit juger aux Jésuites de la Chine, que la latitude de „ce point, qui n'est appuyé que sur ces mesures, avoit besoin d'être vérifiée „par quelqu' observation qui pût servir à fixer entierement le point de *Ken-* „*taïssé*. Ils ont été persuadés que cette partie comprise entre *Kaschgar* & „la Mer Caspienne ne leur étoit indiquée que très superficiellement, & que „pour la joindre à leurs Cartes, dans quelque détail & précision qui eut de „la correspondance avec ces Cartes, ou qui y fut à peuprès assorti, il étoit „à propos que cela fut remanié par quelqu'un, qui pût combiner toutes les „connoissances qu'il est plus aisé d'avoir en Europe qu'à la Chine, & que „les Historiens Orientaux peuvent fournir sur ce sujet.“ Lib. cit. p. 578.

„M. D'Anville, Géographe du Roi, qui, des Cartes particulieres le- „vées par les Jésuites Missionnaires de la Chine, a dressé les Cartes généra- „les renfermées dans cet ouvrage, s'est chargé volontiers de remplir leur „intention.“

Le reste du Morceau, dont je viens de donner une partie considéra- ble, renferme un petit Mémoire, dans lequel M. D'Anville rend compte aux Jésuites de son travail sur les pays situés entre la Mer Caspienne & Pekin. Je me contente de l'indiquer ici, parce que je n'y trouve rien qui ait un rapport particulier à la portion du Tibet dont il est question dans cet Ou- vrage.

Le Missionnaire revient ensuite aux *Lamas*, parle de leur état à la Chine, de leur habillement, de leurs sciences, leurs anciens livres écrits dans une langue morte (sans doute le *Samskrétam*), en Caracteres differens Libr. cit. p. 582. 583.

 de

II. Partie. Gange & Gagra &c. ceux du Tibet & de la Tartarie, & que la pluspart des *Lamas* avouent eux-mêmes ne pas entendre.

id. p. 584. Il nous apprend que les Troupes de l'Empereur de la Chine (*Canghi*) ayant fait retirer *Tſevang raptan*, le *grand Lama* a recouvré ſon autorité.
id. p. 585. Il parle des rivieres qui arroſent le Tibet, des erreurs que la varieté de
id. p. 586. prononciation peut produire dans les noms, & finit ainſi: „c'eſt par cette „raiſon que dans la Carte dreſſée ſur les Mémoires des *Lamas* qui demeu„rent près de la ſource du Gange, on s'en tint aux noms qu'ils ont mar„qués, comme étant beaucoup plus ſûrs, que ceux que marquent des vo„yageurs, qui, ne faiſant que paſſer dans un pays, nous apportent les noms „des villes & des rivieres ſi défigurés, qu'ils ſont presque méconnoiſſables,"

Peut-être ſuffit-il d'avoir rapporté ce que les Jéſuites diſent eux-mêmes de la maniere dont la Carte du Tibet a été dreſſée, pour être en droit de conclure, que la découverte de la ſource du Gange par les Lamas Chinois, n'eſt rien moins que certaine.

Mais, pour ne rien laiſſer à déſirer ſur ce ſujet, reprenons les points principaux du récit des Miſſionnaires.

ci-dev. 2e. Part Sect. I. §. I. L'Empereur *Canghi* a la même curioſité que le Mogol *Akbar*, qui, ſur la fin du 16e. ſiecle, avoit ordonné, pour connoitre la ſource du Gange, des voyages pénibles.

Les entrepriſes de ce genre feront toujours époque dans la vie des Souverains. Le Tems ſe plait à détruire ces édifices ſomptueux élevés à l'orgueil ou à la volupté: ce qui ne tient qu'aux paſſions, en quelque ſorte animales, ſe mêle à la pouſſiere, comme les corps qui en ſont l'objet. Les connoiſſances utiles ſe propagent d'âge en âge; & au bout de 2000 ans on dit encore avec la reconnoiſſance du moment: c'eſt un tel qui a fait telle découverte; tel Miniſtre qui en a facilité le ſuccès; tel Prince qui l'a commandée.

Le

Le Monarque Chinois, mécontent d'une premiere Carte du Tibet, envoye des Géographes ſur les lieux, avec ordre de lui apporter de l'eau du Gange priſe à ſa ſource. II. Partie. Gange & Gagra &c.

Les ordres des Rois en pareil cas ſont toujours exécutés: le lieu n'exiſtât-il pas, on ne laiſſe pas de leur apporter de l'eau dans des bouteilles au cachet du premier Médecin ou du principal Lama.

Le premier de ces Géographes eſt décoré du titre de *Kentchai*, c'eſt à dire, Envoyé de l'Empereur: ce ne ſont pas des Chinois lettrés, mais des *Lamas* inſtruits à la Chine, dans une Académie royale de Mathématique: & l'on ſait juſqu'où les ſciences ont été portées dans ces Ecoles, qu'on a tant fait valoir en Europe. Hiſt. de la Chine &c. T. IV. p. 573.

A peine ſont-ils arrivés près de ce qu'ils croyent (ou veulent bien croire) la ſource du Gange, que la peur met fin à leur travail. Ils n'obſervent ni latitude ni longitude. Plans, noms, poſitions, Cours (prétendu) du Gange depuis ſa ſource, tout leur eſt donné de vive voix par les gens du pays; défauts qui avoient fait rejeter la Carte de 1711.

Et qui conſultent-ils, des *Lamas* des Pagodes voiſines, ſans s'aſſurer de leur habileté, ſans ſoupçonner leurs réponſes intereſſées: dans l'état où étoit le Tibet, ces Lamas avoient des raiſons de chercher à flatter la curioſité du Monarque Chinois, & d'abreger le travail de ſes Envoyés. Ceux-ci, qui veulent finir, croyent tout ce qu'on leur dit. Nous verrons plus bas, en quoi le rapport des *Lamas*, auxquels ils s'adreſſent, pouvoit être recevable.

Arrivés à *Laſſa*, nos Géographes conſultent les Mémoires de la Pagode du *grand Lama*. Si c'eſt avant la priſe de la ville, la crainte des Troupes de *Tſevang raptan* devoit mettre bien du trouble dans leurs recherches, dans les éclairciſſemens qu'ils demandoient aux *Lamas*: Si c'eſt après le pillage de la Pagode où réſidoit le *grand Lama*, des gens timides, tels

II. Partie. Gange & Gagra &c.

que nos *Lamas*, n'étoient gueres propres à tirer des lumieres des ruines de *Laſſa*.

Cependant il faut porter des Cartes à l'Empereur. L'honneur de l'Académie où ces *Lamas* ont été formés ſeroit compromis, la colere du Monarque, celle du Prince Protecteur, à redouter. Ils deſcendent le *Tſanpou* quinze à vingt lieues au delà de *Laſſa*, & ſe rendent à la Chine.

Voilà le travail des *Lamas* Géographes. Sont-ce leurs Cartes qu'on nous préſente? non: les Jéſuites y trouvent des défauts que toute leur complaiſance pour l'Ecole d'où ſortent ces *Lamas*, pour le Prince qui la protege ne peut leur laiſſer paſſer. La crainte de déplaire à l'Empereur l'emporte; ce Prince inſtruit pourroit être choqué de certaines fautes trop viſibles: on les corrige; mais on laiſſe la latitude de *Laſſa* contraire aux Obſervations aſtronomiques; & cela par reſpect pour l'Ecole protegée par le troiſime fils de l'Empereur.

Mem. de Rennell. p. 91.

Et le reſpect pour la verité!

Bientôt les Cartes des Lamas diſparoiſſent. La Carte du Tibet n'eſt plus qu'un travail fait ſur des comparaiſons de routes, d'après l'évaluation des Meſures itinéraires des Chinois, ſur le rapport des Voyageurs. Ce travail, je le veux, ſera plus critique: mais ceux qui le font n'ont pas été à la ſource du Gange, & cependant nous la préſentent comme connue.

Hiſt. de la Chine T. I. Préf. p. 56.

Ce n'eſt pas tout. Les Cartes arrivent à Paris. Les Jéſuites de la Chine, peu contens d'eux-mêmes, croyent que leur travail ſera meilleur, quand il aura été remanié par un homme habile & du métier: & c'eſt des mains de celui-ci (M. D'ANVILLE) a) que nous tenons les Cartes du Tibet, qui ſont à la troiſieme reviſion, ſans néanmoins que, pour ce qui regarde la partie où l'on place la ſource du Gange, on produiſe d'autres autorités que la Carte originale des *Lamas* envoyés ſur les lieux par l'Empereur de la Chine.

Un

a) M. D'Anville vivoit & travailloit encore lorsque ceci a été écrit en 1776, dans le *Journal des Sçavans*.

Un pareil travail, je ne crains pas de le dire, ne peut tenir contre une Carte originale faite sur les lieux par les gens du pays & accompagnées de notices en Persan; c'est à dire contre celle que je produis. II. Partie. Gange & Gagra &c.

Cette Carte s'accorde en tout, comme je l'ai montré plus haut, avec la Carte Chinoise; à la reserve, qu'au lieu du Gange, que celle-ci fait sortir du lac *Lanken*, la Carte Indienne présente le *Sardjou* (ou *Gagra*). La premiere, dans un cours de 200 lieues, ne donne que 7 ou 8 positions: on voit dans le second, le Cours entier du *Sardjou* (où *Gagra*) jusqu'à son embouchure dans le Gange. La Pagode & le village placés près du lac *Mansaroar*, paroissent être l'endroit où les *Lamas* Chinois se sont arrêtés, pour s'informer du Cours du Gange. Tous les lieux situés sur le bord du *Sardjou* sont de même marqués exactement; & l'on verra plus bas qu'ils sont en très grand nombre. Comme ce fleuve, jusque passé sa seconde source, coule à peu près dans les montagnes, l'auteur de la Carte remarque que tel endroit à 17 à 18 Cosses Est de son lit, &, à 10 à 12 Cosses Sud de sa premiere source, est hors des Montagnes; de même, que telle ou telle Aldée, à l'Est & à l'Ouest de ce fleuve, sont du Royaume du *Boutan* ou Tibet: & l'on auroit tort de croire les Indiens étrangers dans cette contrée; le P. Regis nous apprend que l'on trouve parmi les Devots du *grand Lama* des Pelerins qui viennent de l'Indoustan. Nous voyons de même, dans une note du P. Tiefentaller, qu'on va de l'Indoustan aux lacs *Lanka* & *Mansaroar*, mais non comme à la source du Gange; motif religieux que cet habile Missionnaire n'auroit pas passé sous silence. ci-dev. 2e. Part Sect. II. §. II. libr. cit. p. 573.

Rendons maintenant quelque-justice aux Lamas que les Géographes Chinois consultent près du lac *Lanken*, ou près de celui de *Lapama* (*Mapama*, *Mansaroar*). On leur demande le nom du fleuve qui, du Nord-Ouest de ce dernier lac, va à l'Ouest. L'éloignement n'est pas considérable, environ vingt Cosses, comme du couvent de ces *Lamas* à la source du *Sardjou*

djou

II. Partie. Gange & Gagra &c. *djou.* C'eſt le *Latſchou*, diſent-ils: la Carte Indienne porte *Satloudj*, ou *Satlaſch.* Quel eſt, ajoute-t-on, celui qui ſort du lac *Lanken*, au Sud-Oueſt, & coule à l'Oueſt? ils nomment le *Lanktſchou*, c'eſt à dire le fleuve (qui vient) du (lac) *Lanken:* dans la Carte Indienne, c'eſt le *Sardjou*, c'eſt à dire *origine*, *tête de fleuve;* & il va d'abord dans l'Oueſt, l'Oueſt-Sud-Oueſt: voilà les deux Cartes d'accord.

Mais le Gange, pourſuit l'Envoyé de la Chine, n'eſt-il pas une continuation de ces fleuves? le Couvent des *Lamas* en eſt peut-être à cent cinquante lieues. Ce fleuve, diſent-ils, eſt bien à l'Oueſt, & après pluſieurs contours, arroſe *Tſchaprang:* c'eſt *Deuprag*, ſitué à 125 coſſes de *Gangotri*, ſur le Gange, au confluent de l'*Allaknandara.* Le P. D'ANDRADA, qui, en 1624, allant d'Agra au Tibet, paſſe par *Tſchaprang*, croit enſuite découvrir la ſource du Gange, tandis que vraiſemblablement il n'aura vu que le lac *Lanken.*

ci-dev. 2e. Part Sect. I. §. II.

Extr. des Obſerv. du P. Regis. lib. cit. p. 576.

Ajoutons que, ſi la Bouche de la Vache eſt par 33°. de latitude, *Deuprag*, par 30°. 37'. de latitude, 73°. moins 7 à 8'. de longitude, ſe trouvera entre 71°. 40'. où, environ à cette hauteur, on place l'extrémité Oueſt du Cours du Gange dans la Carte des *Lamas;* & 74°. 31-32'. point de la même extrémité dans la *Carte générale du Tibet* de M. D'Anville a). Enſuite,

Carte du Tib. 9e. feuille.

a) On voit que la Carte des *Lamas* Chinois recule le Gange ſeulement 1°. 16'. moins à l'Oueſt que la Carte générale. La Carte des mêmes *Lamas* (8e. *feuille du Tibet*) donne 2°. de l'extrémité Eſt du lac *Mapama* à *Tſchaprong*.. L'eſpace eſt auſſi dans M. D'Anville de 2°. ou 1°. 50'. Mais preſſé ſans doute par les rivieres du *Pendjab* & les Montagnes de *Cachemire*, ce Géographe réduit à 3°. 18-19'. & même à 2°. 40'. environ, les 5°. 36-37'. que la Carte des *Lamas* ſuppoſe entre *Tſchaprong* & l'extrémité la plus Oueſt du Cours du Gange. (*Cartes du Tibet, de la Chine, d'Aſie 2e. Partie*). Ci-devant, gêné par les Monts *Camaouns*, il a élevé au Nord de deux degrés les Monts *Kentaïſſé.* Ne valoit-il pas mieux abandonner l'hypotheſe des *Lamas* Chinois ſur la Source du Gange, que de l'admettre en ſe donnant ces licences, dans un eſpace de 130 lieues environ Eſt & Oueſt, 50 à 60 Nord & Sud?

ſuite, quoique les fleuves, 3°. 47′. plus bas, ſoient à 75 lieues l'un de l'autre, le *Sardjou*, ſortant des Montagnes de *Camaoun*, ſous le nom de *Kanar*, à 29°. 13′. de latitude, 77°. 34-35′. de longitude, ſera le Gange que l'on dit ſe précipiter de la *Montagne de la Vache*, par 29°. 40′. La fin des Montagnes, dans la *Carte générale*, eſt à 30°. 4 à 5′. de latitude, 73°. 30′. de longitude; & *Hardouar*, par 29°. 48°. de latitude, 73°. 24 à 25′. de longitude. II. Partie. Gange & Gagra &c. Voy. Carte gen. Fig. I. B. id. Fig. I. A.

Pour ne pas manquer la vraie ſource du Gange, le Géographe *Lama* en donne deux à ce fleuve; l'une eſt dans les monts *Kentaïſſé;* l'autre eſt le lac *Lanken:* il nomme en conſéquence le *Gangue* (Gange) la continuation du *Latſchou*, & celle du *Lankentſchou*, qu'il réunit à vue de pays où il lui plaît, ou bien ſur le rapport des *Lamas* du village ou couvent de *Manſaroar*.

Voilà comme on eſt trompé, quand on veut tirer des gens plus qu'ils ne ſavent: les Voyageurs ne rencontrent perſonne qui leur diſe: je ne ſais point.

Il ſuit des obſervations précedentes, que les Lamas Chinois ont pris la ſource du *Sardjou* (ou *Gagra*) pour celle du Gange; ou bien qu'ils en ont impoſé à l'Empereur de la Chine, à qui il étoit dangereux de ne pas apporter d'eau priſe à la ſource de ce fleuve; & qu'ainſi la premiere, la vraie ſource du Gange demeure inconnue, comme elle l'étoit avant la prétendue découverte des *Lamas* Chinois.

§. IV.

Le Tſanpou & le Brahmapoutren ſont le même fleuve.

Ces points établis, ſavoir 1°. l'identité des Lacs chez les Lamas Chinois & dans la Carte Indienne; 2°. la ſource du *Sardjou* donnée par erreur

II. Partie. Gange & Gagra &c. pour celle du Gange, je reprends le grand fleuve, qui, du lac *Manſaroar*, coulant à l'Eſt, au Sud-Eſt, va du côté de *Neipal*.

Lorsque les gens du pays diſent que le *Brahmapoutren* a) a ſa ſource dans le lac *Manſaroar*, ils donnent à entendre que la *Mer* ou le grand fleuve qui ſort de ce lac eſt le *Brahmapoutren*: & leur opinion eſt confirmée par ce qu'on lit dans l'extrait des Obſervations du P. Regis. Ce Miſſionnaire parlant du *Tſanpou*, mot qui déſigne toutes les grandes rivieres, „mais, dit-il, où va ſe décharger ce grand fleuve? c'eſt ſur quoi on n'a rien „de certain. Il eſt vraiſemblable qu'il coule vers le Golfe du Bengale. Car „du moins on ſait ſûrement que des limites du Thibet, il va Sud-Oueſt à „la Mer, & que par conſéquent il court vers *Aracan* ou près de l'embou„chure du Gange, dans le Mogol que les Thibetans nomment *Anonkek* ou „*Anongen*."

libr. cit. p. 585.

Lett. Edif. T. 18. p. 407.

Ces paroles indiquent le *Brahmapoutren*, qui ſe jete dans le Gange, audeſſous de *Daka*; c'eſt à dire, que ce fleuve ſera cette Mer de la Carte Indienne, qui, allant à l'Eſt, au Sud-Eſt, paſſe audeſſus de *Neipal*, de *Tſchoukra*, traverſe une grande partie du *Tibet*, & vers les limites de cet Etat, tourne au Sud-Oueſt, *& coule près de l'embouchure du Gange*. Voyons ſi ceci s'accorde avec le récit des voyageurs.

Voy. T. I. p. 228-229. Zend Av. T. I. 1e. P. p. 50. 51. note (1).

Bernier nous apprend que l'Emir *Djemla*, Gouverneur du Bengale, ſous le regne d'Aurengzebe, voulant s'emparer du royaume d'*Aſcham*, ſembarqua à *Daka* avec une puiſſante armée, „ſur une rivière qui vient de ces „contrées, ſur laquelle, après avoir fait environ 100 lieues de chemin, tirant au

a) Le mot *Brahmapoutren* eſt compoſé de *Brahma* & de *poutren*; c'eſt à dire, *fils de Brahma*. *Poutraha* en ſamskrétam, commme *poutré* en *Zend*, ſignifie *fils*. Le pays à l'Eſt, Eſt-Sud-Eſt du *Brahmapoutren* eſt appelé *Brahma* dans les premieres relations des Européens. *Barros Dec.* 4. *lib.* 9. *c.* 1. Voyez encore *Carte de l'Inde* par de l'Isle; celle de D'Anville, & Rennell, *Mem. p.* 88. 89. 105. *note* †.

„au Nord, inclinant à l'Orient, il arriva à un château appelé *Azo*, que le „Rajah d'*Aſcham* avoit uſurpé ſur le Royaume de Bengale, & le tenoit de- „puis longtems. Il attaqua cette Place & la força en moins de quinze jours; „prenant de là ſa route vers *Schamdara*, qui eſt l'entrée & la porte du pays „du Rajah, où il arriva après 28 journées de chemin, par terre, toujours „vers le Nord. Là il ſe donna une bataille, où le Rajah d'*Aſcham* n'eut „pas du bon, & il fut obligé de ſe retirer à *Guerguon* a), qui eſt la Capi- „tale de ſon Royaume, à 40 lieues de *Schamdara*. L'Emir le ſuivit de ſi „près, qu'il ne lui donna pas le tems de ſe fortifier dans *Guerguon*, com- „me il eſperoit, car il arriva à la vue de la ville en cinq jours: ce qui ob- „ligea le Rajah, voyant l'Armée de l'Emir, de s'enfuir vers les Montagnes du „Royaume de *Laſſa*, & d'abandonner *Guerguon*, qui fut pillé, comme avoit „été *Schamdara*. Mais le manque de vivres & les pluyes mirent le Géné- „ral d'Aurengzebe dans la neceſſité d'abandonner ſa conquête."

Calculons maintenant la Marche de l'Emir *Djemla*, par eau. Il s'embarque ſur le *Brahmapoutren* à *Daka:* il n'y a que ce fleuve, qui, près de cette ville, ait ſon embouchure dans le Gange; le *Lakia* ſe jete dans le *Brahmapoutren* à 9 à 10 lieues du Confluent de ce fleuve avec le Gange. *Daka*, dans la Carte de l'Inde de M. D'Anville, eſt par 23°. 20'. plus ou moins de latitude ſeptentrionale, 107°. 30'. environ de longitude, priſe de l'île de Fer (87°. 38-39'). L'Emir *Djemla* fait à peu près cent lieues ſur le fleuve, tirant au Nord, inclinant à l'Eſt, c'eſt à dire allant au Nord-Nord-Eſt. Cela donne quatre degrés; je les réduis à trois & demi, à cauſe des ſinuoſités du fleuve, & à 3°. environ Nord, ayant égard à l'inclinaiſon vers l'Eſt, ce qui conduit près des montagnes du Tibet, par 26°. 20-30'. à la

 longi-

a) Cette ville, dans la Carte de M. Rennell, eſt à 26°. 28'. de latitude, 93°. 39'. (91°. 19') de longitude. Mém. p. 87 — 99.

II. Partie. Gange & Gagra &c. longitude environ de *Laſſa,* placée, dans la *Carte générale du Tibet*, à 109°. 30′. (89°. 38-39′).

Voy. in-4°. T. 2. p. 390. TAVERNIER, qui rapporte l'expédition de l'Emir *Djemla*, le fait remonter dans la riviere près de *Daka*, juſqu'au 29ᵉ. & 30ᵉ. degré. C'eſt trop de beaucoup: mais ce calcul nous autoriſe à prendre les lieues de Bernier, pour des lieues françoiſes & non pour de ſimples Coſſes: & même, comme Tavernier fait aller l'Emir au 29ᵉ. degré, toujours ſur le fleuve, juſqu'à *la frontiere d'Aſcham*, il ſemble dire que le *Brahmapoutren* conduit à *Schamdara*, porte & entrée d'*Aſcham*, ſelon Bernier. L'Emir dans Tavernier, ravage tout le pays, juſqu'au 35ᵉ. degré, où il avoit conduit ſon armée par terre. Quittant le pays, & deſcendant de là au Sud-Oueſt, il doit rencontrer *Azo*, comme le marque le voyageur, à moins que celui-ci n'ait confondu *Azo* avec *Guerguon*, où l'Emir *Djemla*, dans Bernier, trouve de grandes richeſſes, comme il fait à *Azo*, dans Tavernier. (Id. p. 391.)

Mais il ſuit toujours du récit de ces Voyageurs, que le fleuve qui ſe jete dans le Gange, près de *Daka*, vient des Frontieres du Tibet (M. D'Anville en convient) à 108 ou 109 degrés de longitude, priſe de l'île de Fer (88°. 8′ — 89°. 8′.). D'un autre côté le P. REGIS nous apprend que le *Tſanpou* coule des environs du Lac *Mapama,* & que paſſé les mêmes frontieres du Tibet il tourne au Sud-Oueſt, tirant du côté du Gange; & l'opinion du pays eſt que le *Brahmapoutren*, qui va à *Aſcham* & à *Rangamati* a), ſort du lac *Manſaroar,* le même que le lac *Mapama:* Le *Tſanpou* & le *Brahmapoutren* ſont donc un ſeul & même fleuve b). (Eclairciſſ. ſur la Carte de l'Inde, p. 62. — Lib. cit. p. 577.)

La

a) Cette ville, ſelon le P. BARBIER, eſt par les 27°. Nord, à l'extrémité des Etats du Grand Mogol. Ce Miſſionnaire, qui de *Daka* s'étoit rendu à *Rangamati*, par le *Brahmapoutren*, avoue, „qu'on ne put lui dire où cette riviere prenoit ſa ſource." *Lett. Edif. T.* 18. *p.* 406. 407. Dans les Cartes de M. M. Orme, Rennell & Bolts, *Rangamati* eſt par 26°. 8 — 10′.

b) Le fond de ces reflexions ſe trouve repeté dans le Mémoire de M. Rennell, p. 90. 91. 97.

La Carte Chinoiſe ne peut faire une difficulté conſidérable. Paſſé *Laſſa*, elle n'eſt plus le réſultat des obſervations des *Lamas* Géographes. Ajoutons qu'elle contredit le témoignage du P. Regis; puisqu'au lieu d'aller au Sud-Oueſt, le *Tſanpou*, dans cette Carte, paroit couler du Sud-Eſt au Sud. II. Partie. Gange & Gagra &c.

Voy. la 6e. feuille du Tibet.

§. V.

Vérités géographiques qui réſultent de la Carte Indienne du Gagra.

La Premiere Partie de la Carte du *Gagra*, faite ſur les lieux par des Indiens, en préſentant les deux Lacs *Lanka* & *Manſaroar*, nous donne la ſource, juſqu'ici inconnue, des trois plus grands fleuves de cette contrée; le *Sardjou*, qui ſort du lac *Lanka*, & dont le cours ne ſe trouve ſur aucune Carte Européenne; le *Satloudj*, qui ſort du lac *Manſaroar* au Nord-Oueſt, & coule vers le *Pendjab*; & le *Brahmapoutren* (dans la *Carte générale*, par 36°. 12'. de latitude; 77°. 38-39'. de longitude), le même que le *Tſanpou*, qui a ſa ſource dans le même lac *Manſaroar*, à l'Eſt, & qui, après avoir traverſé une grande partie du Tibet, tourne au Sud-Oueſt, & ſe jete dans le Gange au deſſous de *Daka* a). Fig. I. A.

Ainſi l'eſpace de plus de cinq cens trente lieues, qui ſe trouve entre l'*Indus* & *Laſſa*, Oueſt & Eſt, eſt traverſé, au Nord, par deux fleuves, ſortis d'un même lac, placé presque à même diſtance des deux extrémités; ce qui forme une île immenſe, triangulaire, terminée au Nord par la ligne courbe que trace le cours de ces deux fleuves; au Midi, par le Cap *Camorin;* à l'Eſt, par une partie du *Brahmapoutren*, le Golfe de *Bengale* & la Côte de *Coromandel;* à l'Oueſt, par une partie de l'*Indus*, le Golfe de *Cambaye* & la Côte *Malabare.*

La Carte Indienne nous apprend encore qu'il faut placer les deux lacs *Lanka* & *Mapama*, ainſi que les Monts *Kentaïſſé*, près de cinq degrés plus Nord que ne fait la Carte générale du Tibet de M. D'Anville, plus de ſix de-

a) Voyez à la fin, note (E).

II. Partie. Gange & Gagra &c. grés audessus des points fixés pour ces positions dans la Carte des *Lamas* Chinois.

Corrections importantes en Géographie, Découvertes même, s'il est permis de le dire, qui donnent une nouvelle face à la vaste étendue de pays que je viens de nommer.

§. VI.

Premiere partie du Cours du Gagra; savoir depuis le lac Lanka, où il a sa source, dans le Tibet, jusqu'aux Monts Camaouns.

ci-d. 2e. Part. Sect. 2. §. I. Le *Gagra*, comme je l'ai dit plus haut, porte, à sa source, le nom de *Sardjou.*

Cart. génér. Fig. I. B. (a). A 25 Cosses du lac *Lanka*, le *Sardjou* reçoit un *Nalah*, torrent ou petite riviere qui vient de l'Est, ou de la droite.

ibid. (b). Au dessous dans les Montagnes, à 3 Cosses, 2½ Est, du *Sardjou*, est *Benasa*, Couchée pour les Voyageurs.

A trois Cosses & demie du *Nalah* précedent, à gauche, ou à l'Ouest, torrent qui se jete dans le *Sardjou;* à 2 Cosses de ce torrent, un second, qui paroit venir d'un étang, d'où sort un troisieme torrent, formant avec le précedent une île, où se trouve *Taklacot*, à gauche du *Sardjou*, Aldée située à ¾ de Cosse des deux torrens & du fleuve.

id. (c). Descendant toujours le *Sardjou*, on rencontre à six Cosses de *Taklacot*,
id. (d). à l'Est, l'Aldée *Couman;* & 4 Cosses ¼ plus bas, du même côté, un torrent, au dessous duquel est *Darmadjiria;* à 4 Cosses & ½ de là, toujours suivant
id. (e). le cours du fleuve, l'áldée *Coutschar;* d'où l'on compte 5 Cosses & ½ jus-
id. (f). qu'à *Sarangpour;* qui paroit être une Pagode située à la gauche du fleuve.

Dix Cosses plus bas, le P. Tiefentaller place une Echelle de *Cinq Milles Indiens*, sans marquer si ce sont des milles de 37½ au degré ou de 32.
ci-d. 2e. Part. Sect. I. §. I. D'après ce qu'il a dit plus haut de cette mesure itinéraire au Nord de *Farokha-*

rokhabad, & la nature du pays, je penſe que les Coſſes ſont ici de 37½ au degré. II. Partic. Gange & Gagra &c.

Depuis *Coutſchar* le *Sardjou* va au Sud-Eſt l'eſpace de 35 Coſſes. Il coule enſuite au Sud, environ 10 Coſſes, juſqu'à un torrent qui s'y jete de l'Oueſt.

Au deſſus du Confluent, à droite du *Sardjou* & au deſſous, à gauche du fleuve, ſont deux endroits (dans la *Carte générale*, par 34°. 12'. de latitude, 77°. 15-20'., longitude) ſur leſquels on lit en Perſan: *Deh Bhoutan aſt; cette aldée eſt du Boutan.* Le P. Tieſentaller traduit: *uterque pagus pertinet ad Regnum Tibbetenſe, quod Butant appellant.* La Carte de M. Rennell marque le *Boutan* à 27 & 28 degrés de latitude, 87-91°. (84°. 40'—88°. 40'.) de longitude. id. (g).

Sous le torrent précedent, on lit ces mots en Perſan: *dariaï az ttarf Béderi nahed amadeh ſangam ſchod: mer* (grand fleuve) *qui venant du côté de Beder, (le lit) plein, ſe réunit au* (Sardjou). id. (h).

Ce dernier fleuve coule enſuite au Sud-Eſt, l'eſpace de 20 Coſſes.

A 11 Coſſes du même torrent le *Sardjou* en reçoit ſur la droite un ſecond, qui vient du Nord; à 3 Coſſes de celui-ci un troiſieme, toujours ſur la droite, ſous lequel, à 1 Coſſe eſt l'aldée d'*Angara*. id. (i).

A 6 Coſſes & ½, au Sud, eſt un village de potiers de terre; & à 4 Coſſes Sud-Sud-Oueſt de cet endroit, à gauche du fleuve, l'aldée *Coultſchi*. id. (k). id. (l).

Enſuite le *Sardjou* fait une eſpece de demi-cercle du Nord au Midi, paſſant par l'Eſt, dans un cours de 40 Coſſes.

A 12 Coſſes de *Coultſchi*, du même côté, ſont deux endroits, nommés l'un *Darmſalah;* l'autre, *Radjaſtan*. id. (m) (n).

A 2 Coſſes de ces aldées le *Sardjou* reçoit un torrent qui vient du Nord-Eſt. On lit deſſous, en Perſan: *Nalah az kohetſchéh miaïad, nala qui vient des montagnes.* (o).

A 6

II. Partie. Gange & Gagra &c. id. (p). (q). A 6 Coſſes du Confluent paroit la ville (*Scheher*) d'*Angoûtſchou;* & 10 coſſes plus bas, le village de *Lali*.

A 7 Coſſes de là, au Midi, dans les montagnes, & à 9 Coſſes Eſt du
id. (r). fleuve, qui tourne au Sud-Eſt, eſt un village de Brahmes *à ceintures* (*Zinardar*).

Au Sud-Oueſt, à 9 coſſes dans les montagnes, on lit en Indouſtan-
id. (s). Perſan, écrit en Perſan: *aotar douazdah koroh; il y a douze korohs* (*coſſes*) *à venir à cette couchée*, (*de l'endroit précedent*).

A 10 Coſſes Eſt-Sud-Eſt de cette Couchée, 11 Coſſes Eſt du fleuve,
id. (t). paroit un village de *Kahſehs* a), claſſe d'Indous; à côté, à une Coſſe Sud-
id. (u). Eſt, on lit en Perſan: *djoudai aſt Koroh; il y a une autre Coſſe* (*d'ici au village précedent*).

A 13 Coſſes Sud-Oueſt de ce village, ſe jete du même côté dans le
id. (x). *Sardjou*, un torrent, ſous lequel on lit en Perſan: *nalah az kohetſchéh miaïad; nalah qui vient des montagnes.*

A 15 Coſſes du Confluent, toujours au midi, on rencontre le *Kirganga*, à plus de 190 Coſſes du lac *Lanka*, fleuve ou riviere (*fluvius*, ſelon le P. Tiefentaller) qui vient de Eſt, & réunit ſes eaux à celles du *Sardjou*, dans la *Carte générale*, par 32°. 14'. de latitude; 78°. moins une minute, de
id. (y). longitude. On lit au deſſous, en Perſan: *iek kand aſt, az an kand, kehirganga bar amadeh raftéh raftéh dour naïé garmi amikhteh baadazan ſangam ſchódéh. Azgardjo az ſangam haftad tſchahar koroh khahad boud. Il y a une ſource* (*un creux*)*; de cette ſource vient le Kehirganga, qui coule au loin & ſe mêle à un canal d'eau chaude: enſuite il ſe jete dans le* (*Sardjou*)*. De l'endroit où il s'y jete, il peut y avoir 74 Coſſes juſqu'à ſa ſource.*

A 3

a) Le premier Pénitent ſauvé du Déluge, ſe nomme *Kaſſia*; il y en a ſept; les Brahmes prétendent en deſcendre.

A 3 Coſſes paſſant, Sud, du *Kirganga,* les montagnes qui bordent, à l'Eſt, le *Sardjou*, ſont couvertes d'arbres, l'eſpace de 14 Coſſes. II. Partie. Gange & Gagra &c.

Au bout, du même côté, eſt un village de *Brahmes à Ceintures* (*Zinardar*); au deſſous duquel, à une demi-coſſe, ſe jete dans le *Sardjou* un torrent, où on lit en Perſan: *az Mantalab bar amad ſchodeh miaïad ſangam ſchod az ſangam ba an talab biſt koroh khahad boud. Il vient du* (*lac*) *Mantalab* a) *& ſe reunit au* (*fleuve*); *du Confluent à ce lac il peut y avoir 20 coſſes.* id. (z). id. (aa).

Ici, à l'Oueſt du fleuve, le P. Tiefentaller donne une Echelle de *cinq milles Indiens*, de la même longueur que celle du haut de la Carte, ſans dire ſi les milles (coſſes) ſont de 37½ ou de 32 au degré: je les ſuppoſe toujours de 37½. Il obſerve deſſous, qu'*à cauſe de l'eſcarpement*, *de la difficulté des montagnes*, *& de l'inégalité du chemin*, *il faut raccourcir les milles*, *en les diminuant d'un quart chacun.* Ceci réduit à 87 Coſſes les 116 environ qui ſont entre le *Kirganga* & la fin de la 1e. Partie de la Carte du *Sardjou.* Dans la *Carte générale* j'ai eu égard à cette diminution. Mem. de Renn p. 95.

A une Coſſe un quart du Confluent précedent, à gauche du *Sardjou*, eſt un village de *Kahſehs*, ſous lequel ſe rend dans le fleuve un torrent, venu des montagnes de l'Oueſt, couvertes d'arbres, à 6 Coſſes & demie du *Sardjou;* lequel torrent, à 3 Coſſes de ces montagnes, reçoit les eaux de deux petits torrens éloignés l'un de l'autre, à leur ſource dans les mêmes montagnes, de 3 Coſſes & demie. Cart. gén. Fig. 1. B. (bb).

A 3 Coſſes Sud-Sud-Oueſt, du dernier village de *Kahſehs*, on en voit un autre; au deſſous duquel, le fleuve, qui coule au Sud-Sud-Oueſt pendant plus de 60 Coſſes, reçoit, à 4 Coſſes de ce village, un torrent qui vient de l'Oueſt; à 7 Coſſes de celui-ci, un ſecond; à une demi-coſſe duquel, id. (cc).

a) Ou, *du lac Man.*

II. Partie. Gange & Gagra &c. quel, de l'autre côté du fleuve, est un village de *Brahmes Gosseins;* classe particuliere de *Pandarons* ou Religieux Indous.

id. (dd). ann. Reg. 1778. Charact. p. 40. 43. Cart. gén. F. I. B. (ee). A 9 Cosses Ouest du *Sardjou*, & 10 du dernier village, la Carte marque l'*arbre Piper.* Est-ce une espece de poivrier?

id. (ff). A 15 Cosses du dernier torrent, le *Sardjou* en reçoit un qui vient de l'Est, sous lequel on lit en Persan: *Nalah az kosa miaïad kosati haft koroh khahad boud. Nalah qui vient des montagnes: du confluent aux montagnes il peut y avoir 7 Cosses.*

Autre torrent à 7 Cosses & ½ de celui-ci, mais de l'autre côté du
id. (gg). fleuve, à gauche venant du Nord-Ouest, des montagnes, *Kohetschéh.*

Du même côté, second courant, à 5 Cosses du dernier, venant aussi
id. (hh). des montagnes, comme porte le Persan: *Nalah az gahati amadeh, nalah qui vient des Ghâtes* (des gorges de montagnes); mais du Sud-Ouest, en tournant.

A 4 Cosses & ½ de celui-ci, plus de 65 Cosses Sud du *Kirganga*, le *Sardjou* reçoit de la droite, un courant d'eau venant du Nord-Est, nommé
id. (ii). le torrent *Ranmoutsch*, selon le P. Tiefentaller. On lit dessous, en Persan: *barkelaaeh koh keh andja iek kand ast az an kand madzkour miaïad sangam schod az sangam kand madzkour haftad schasch koroh khahad boud. Sur le haut (la forteresse) d'une montagne, il y a un creux. De là vient le (fleuve) susdit, qui se rend dans le Sardjou. Du Confluent au creux susdit, il peut y avoir 76 Cosses* a).

A 3 Cosses du Confluent précedent, près du fleuve, est un village de
id. (kk). Bateliers.

Ensuite

a) On peut encore traduire: *de ce creux susdit vient le (torrent) qui se rend dans le Sardjou - - - -.* Mais un torrent de 50 lieues mérite autant le nom de riviere ou de fleuve, que le *Kirganga.* Le P. Tiefentaller n'aura pas lu la notice Persanne; & ne voyant sur la Carte Indienne qu'un bout de riviere de 6 Cosses, il l'aura pris pour un torrent.

Ensuite le fleuve *Sardjou*, à plus de 250 Cosses du lac *Lanka*, est appelé *Salsa*. II. Partie. Gange & Gagra &c.

A 8 Cosses Ouest, ¾ de cosse Sud de l'Aldée précedente, de l'autre côté du fleuve, à 5 Cosses dans les montagnes, est une *Aldée de Kahsèhs*.

Le *Salsa* coule du Nord au Sud-Est, & reçoit à 22 Cosses de l'Aldée des bateliers un *Nalah* ou torrent qui vient de l'Est, long de 21 cosses & ½. Cart. gén. F. IV. (E).

Sous ce torrent, dans les montagnes, sont 3 endroits; le premier à 11 Cosses passant du *Salsa*, à l'Est; le second, à 15; le troisieme, à plus de 13. Fig. I. B. & F. IV.

Au 1r. de ces trois endroits est écrit en Persan: *khanéh tschoki kand sarei kohan be ttor téh khaneh. Corps de garde. Trou au haut des montagnes, ressemblant à une maison profonde (souterraine).* Fig. IV. (C).

Au second endroit, *khanéh tschoki nahi tehan kand ast kei djoi za schooleh ravesch ast. Corps de garde. Bouche profonde, formant un trou, d'où il sort une riviere comme d'étincelles.* id. (B).

Au 3e. endroit: *khaneh tschoki. pâogâ tehan kand ast djoi schasch angoscht mi baraïad. Corps de garde. Au pied de ce lieu est un trou profond, d'où sort une source de six doigts.* id. (A).

Selon le P. Tiefentaller, ce sont des *cavernes souterraines, d'où il sort avec violence* (*erumpit*) *de l'eau, du feu & du vent.*

La résidence du Rajah de *Douloubassandar* a) est au milieu de ces trois Corps de garde: *Scheher Rajah Douloubassanda*, dit la notice Persanne: *ville où reside le Rajah de Douloubassandar.* id. (D).

Le P. Tiefentaller, dans sa *Géographie de l'Indoustan*, parlant de *Nagarcot*, dans la Province de *Lahor*, que M. Rennell place par 32°. 20'. de latitude,

Bbb 2

a) Dans l'Original les mots *Doulou bassandar*, en caracteres Persans, sont mal écrits. On peut lire *Douli bassat dar*. La difference n'est que de deux lettres, qui sont à peine marquées. Et même on y lit mieux *douli* que *doulou*. En samskrétam, *doulihi* signifie *poussiere, cendre*; *bassat, qui étincelle*. Ainsi ce sera le *Rajah de l'endroit* (*de la porte, l'ouverture, dar*) *d'où sortent des cendres* (*doulihi*) *étincellantes* (*bassat*).

II. Partie. Gange & Gagra &c. latitude, 75°. 7'. (72°. 47'.) de longitude, fait mention du Temple de *Zoualamouki* a), dans le canton de *Radjkobar*, au milieu duquel eſt un creux d'où ſortent des flammes. On ſe rappele que le *Kirganga*, à peuprès à la même latitude, paſſe par un canal d'eau chaude. Le Volcan de *Douloubaſſandar* eſt, dans la Carte générale, à 30°. 25'. de latitude, 77°. 25'. de longitude; environ à 45 lieues Sud du *Kirganga*. Il y eut en 1764 à *Laknau*, ſitué peut-être à 100 lieues Sud-Sud-Eſt du Volcan de *Douloubaſſandar*, un tremblement de terre, qui fit dans cette ville un dégat conſidérable. Les ſecouſſes ſe firent ſentir à *Baxar*, peut-être 75 lieues Sud-Eſt.

Mem. de Renn. p. 95.

Voy. de Bern. T. 2. p. 88.

Il y'a donc dans ces montagnes un foyer toujours ſubſiſtant dont l' action peut cauſer, (& a peut-être cauſé depuis longtems) des exploſions de l'Oueſt à l'Eſt, du Nord au Sud, qui doivent alterer la face de cette contrée.

Cart. gén. Fig. IV.

Au deſſous du dernier *Nalah*, à 16 Coſſes paſſant, Eſt, du *Salſa*, trois torrens deſcendent des montagnes, ſe réuniſſent à plus de 3 Coſſes de leur ſource, & en forment un ſeul, qui coule au Sud & ſe jete dans le *Salſa*, à 20 Coſſes des montagnes d'où ſortent les 3 torrens.

Avant que de prendre la 2e. Partie du Cours du *Gagra*, j'obſerve que du Lac *Lanka*, à la 2e. ſource de ce fleuve, eſpace de plus de 275 Coſſes, ſon cours, & à pluſieurs coſſes de ſes bords les montagnes au milieu deſquelles il coule, ne préſentent que 22 endroits habités; deux ſeuls avec le nom de ville: d'où l'on peut conclure que dans le Tibet la population eſt bien inferieure à celle des montagnes du Nord de l'Indouſtan.

Ann. Reg. 1778. Charact. p. 34. 35. Theven. Voy. de l'Inde, p. 182.

§. VII.

a) *Zoualamouki* ſignifie en Indouſtan, *bouche* (*mouk*) *d'étincelles, de flammes* (*Schooleh*). Dans Thevenot, (*Voyage de l'Inde, in 4°. p.* 182. 183) cet endroit eſt appelé *Calamac*. Dans le grand Recueil de Melchisedec Thevenot, *T. I. Voyage de Terry, p.* 10. On lit ce qui ſuit: „Cette Province (*Nagracut*) eſt auſſi fameuſe par un autre pélerinage, qu'ils (les Indiens) font à un lieu nommé *Jallamaka*, où ils adorent des flammes, qui ſortent du creu d'une roche, & d'une fontaine dont l'eau eſt très froide."

§. VII.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

Seconde Partie du Cours du Gagra; portion qui s'étend des Monts Camaouns à Oude, ancienne Capitale de la Province du même nom.

La seconde Partie du Cours du *Gagra* a été tracée par le P. Tiefentaller, comme il l'annonce lui-même. Elle commence aux Monts *Camaouns*, dans lesquels ce fleuve coule sous le nom de *Salsa*. Il se rend dans un reservoir nommé *Doulou sagar* a); que le savant Missionnaire appelle sa *seconde source*. Ce reservoir est au Sud, à 5 Cosses du dernier Confluent.

Il gentilismo confut. T. I. p. 44. L'Imaus, selon Purch. his Pilgr. p. 515. Cart. gén. F. I. B. (a). Fig. V. (a).

Ce fleuve coule ainsi, sous le nom de *Kanar*, dans les montagnes, au midi, l'espace de 25 Cosses, jusqu'aux Cataractes b), où il se partage en deux bras: l'un coule au Sud-Sud-Est; le second, au Sud. Celui-ci, qui est à l'Ouest, à 4 Cosses & ½ de la Cataracte se partage en 2 autres bras, de plus de 30 Cosses; l'un, Est; l'autre, Ouest, qui tombe dans le *Sardha*, dont je parlerai plus bas, à 4 Cosses Ouest du premier bras du *Kanar*. Celui de l'Est, dans un cours brisé au Sud, au Sud-Est, au Sud, se réunit à ce premier bras, à la même hauteur: ce qui forme deux grandes Iles.

id. (b).

id. (c).

Dans l'île de l'Est, à 10 Cosses au Midi de la Cataracte, on rencontre *Balsora*; dans celle de l'Ouest, *Bartapour*, à 17 Cosses de *Balsora*.

a) *Doulou sagar*, sur l'original n'est pas écrit en caractères Persans. Ces deux mots signifient en samskrétam, *la mer* (*sagar*) *de cendre* (*doulihi*); ou du pays où sont les trois cavernes, qui donnent un vent impétueux, un Volcan, & une souce d'eau: comme si cette Mer communiquoit à ces cavernes, par des canaux souterrains; ou bien, par ce que ce canton appartient au Rajah de *Doulou bassandar*, dont la Capitale peut être à 12 lieues Nord de ce reservoir.

b) Je crois que c'est ici que commence le travail du P. Tiefentaller. Le reste, en remontant jusqu'aux lacs *Lanka* & *Mansaroar* est l'ouvrage d'un Indien.

II. Partie. Gange & Gagra &c. A 34 Coſſes de la Cataracte, le *Sardha*, qui vient de l'Oueſt, après avoir arroſé la Fortereſſe de *Kérigar*, éloignée d'une coſſe & demie de la ville du même nom, reçoit le bras ſecondaire du *Kanar*, dont j'ai parlé plus haut, & ſe jetant, à 3 Coſſes ¾, Eſt, dans le bras principal, lui donne ſon propre nom.

Cart. gén. Fig. I. B. (c). Le fleuve, en conſéquence, depuis ce Confluent, eſt appelé *Sardha*.

A 8 Coſſes & ½, Sud, à droite du fleuve, eſt *Madbha;* & 3 Coſſes plus bas, *Parſia*, ſur la rive occidentale, & de l'autre côté, un peu plus bas, à 1 Coſſe paſſant du fleuve, *Lagadia*.

ci-d. 2e. Part. Introd. §. IV. Juſqu'à *Parſia* & *Lagadia* incluſivement, tous les noms de lieux, comme je l'ai dit au commencement, ſont ſur la *Carte générale*. Paſſé *Parſia*, les noms ſe multiplient au point de donner un endroit habité, par Coſſe, & quelquefois plus: ce qui m'oblige de ne rapporter ici que les principaux, ſurtout ceux où ſe font les Confluens: on les trouvera tous, à la fin de l'ouvrage, dans la *Liſte générale* des noms des trois Cartes.

A 4 Coſſes ½, Sud, de *Parſia*, 1 Coſſe Nord de *Schekhenpour*, ¾ de coſſe Oueſt du *Sardha*, on rencontre *Mirzapour*, par 27°. 42′. de latitude, 77°. 48′. de longitude. M. Rennell place cette ville à 27°. 48′. de latitude; 81°. 30′. (79°. 10′.) de longitude: ce qui fait, de difference de la *Carte générale*, pour la latitude, 6′.; pour la longitude 1°. 22′.

A 9 Coſſes Sud de *Parſia*, le fleuve *Sardha* eſt appelé *Kandak*, ou *Gandak*, comme l'écrit le P. Tiefentaller. Il reçoit de l'Oueſt le *Dehor*, ſous *Tſchandpora*, & à 23 Coſſes de ce confluent, le *Tſchoka*, ſous *Badoli*.

1e. Carte partic. pour le Gagra. Voy. Pl. A. IV. n. 1. Le P. Tiefentaller préſente dans une petite Carte le confluent du *Tſchoka* & du *Gandak* (le *Gagra*), avec les noms de lieux, ſur une Echelle preſque double de celle de la grande Carte.

Le

A.IV.

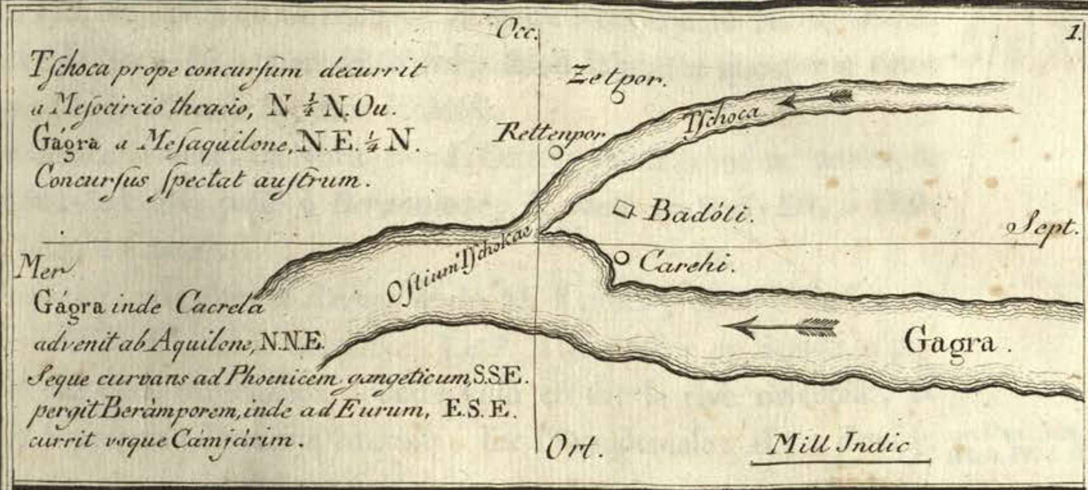
1.
Tschoca prope concursum decurrit
a Mesocircio thracio, N ¼ N. Ou.
Gágra a Mesaquilone, N.E. ¼ N.
Concursus spectat austrum.
Occ.
Zetpor.
Rettenpor
Tschoca
Badóti.
Sept.
Mer.
Ostium Tschokae
Carehi.
Gágra inde Cacrela
advenit ab Aquilone, N.N.E.
Seque curvans ad Phoenicem gangeticum, S.S.E.
pergit Berámporem, inde ad Eurum, E.S.E.
currit usque Camjarim.
Gagra.
Ort.
Mill Indic

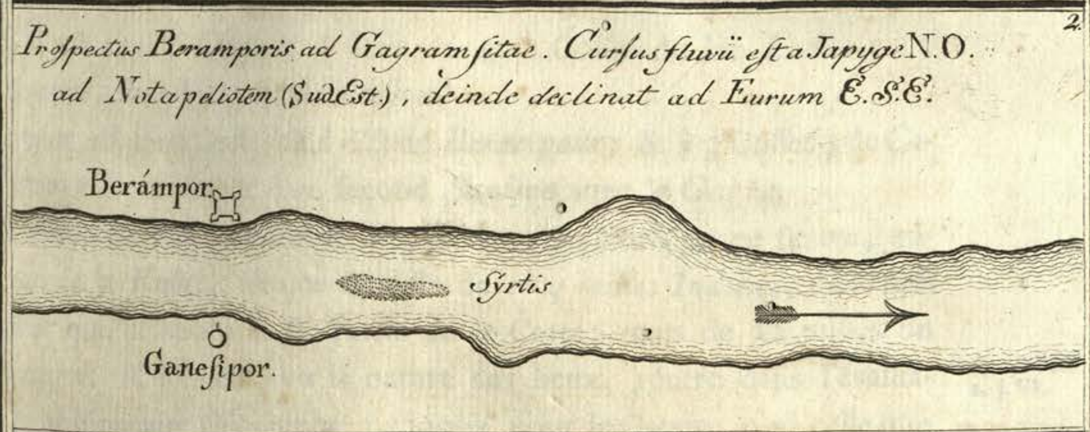
2.
Prospectus Beramporis ad Gagram sitae. Cursus fluvii est a Japyge N.O.
ad Notapeliotem (Sud Est), deinde declinat ad Eurum E.S.E.
Berámpor
Syrtis
Ganesipor.

3.
Confluentia Ghagrae et Sarzu, prout apparebat 27 Febr. 1771.
Sarzu fl.
Gagra fl.
Pasca
Camyar
Ghari
Rutpor
Bozpor
Lelálpor.

Le *Tſchoka*, près du Confluent, vient du Nord-quart-Nord-Oueſt; le *Gandak*, du Nord-Eſt, quart de Nord, ſelon la notice que porte cette petite Carte: la jonction ſe fait dans le Midi. II. Partie. Gange & Gagra &c.

Le *Gandak*, venant du Nord-Nord-Oueſt, ſelon la même notice, & ſuivant le Sud-Sud-Eſt, paſſe à *Berampour*, & coule au Sud-Eſt, à l'Eſt-Sud-Eſt, juſqu'à *Camiar*.

Berampor, peut-être le *Rampour* de M. Rennell, eſt à 3 Coſſes du confluent du *Tſchoka* avec le *Gandak*. Le P. Tiefentaller en donne la poſition dans une Carte particuliere. Cette ville eſt ſur la rive orientale, & *Ganeſipor*, à peuprès à la même hauteur, ſur l'Occidentale: il y a dans le fleuve, un peu plus bas, un banc de ſable. 2e. Cart. part. Pl. A. IV. n. 2.

Là il eſt appelé *Gagra*, à près de 400 Coſſes du lac *Lanka* où il prend ſa ſource, ſous le nom de *Sardjou*.

Camiar eſt à 10 Coſſes Sud-Eſt de *Berampour*; & à 3 Coſſes ¼ de *Camiar*, ſe trouve le confluent d'un ſecond *Sardjou* avec le *Gagra*.

Vis à vis, au Sud du *Gagra*, & plus bas, au Nord de ce fleuve, entre le *Kevan* & le *Rabti*, eſt une Echelle de *cinq milles Indiens*, de la même longueur que celles de la 1e. Partie de la Carte; mais de 32 milles ou Coſſes au degré. Ce calcul, vu la nature des lieux, rentre dans l'évaluation que le Miſſionnaire Géographe a adoptée pour le Gange: c'eſt celle que j'ai ſuivie dans la réduction de la ſeconde Partie du Cours du *Gagra*. ci-d. 2e. P. Sect. 2. §. VI. id. Sect. I. §. II.

La Carte préſente plus de 30 Coſſes de Cours du ſecond *Sardjou*, avec les noms de lieux, au nombre de un & deux par Coſſe: il coule du Nord & Nord-Oueſt.

On voit ſur une petite Carte le Confluent du ſecond *Sardjou* & du *Gagra*, tiré par le Miſſionnaire Géographe le 27 Février 1771 a). La jonction 3e. Carte part. Pl. A. IV. n. 3.

a) Il y a à ce deſſin un bras de plus qu'à celui de la Pl. XIX. de la *Géographie de l'Indouſtan*. *A.* Cette Pl. XIX. repréſente le confluent tel qu'il étoit en 1768. Voy. l'ouvrage à la page 292. *B.*

II. Partie. Gange & Gagra &c.

ction des deux rivieres se fait à *Bodhjpor*, qui est au Midi, & à *Pasca*, situé vis à vis, au Nord. La Carte particuliere donne, après le Confluent, une séparation en deux bras, qui ne paroit pas dans la grande Carte.

Dans ce Canton le *Gagra* est appelé *Sardjou.*

Du Confluent précedent, le *Sardjou*, ou *Gagra*, par un Cours de plus de 20 Cosses, extremement tortueux, allant principalement à l'Est, se rend à *Bangla*, la même ville que *Faizabad*, Capitale actuelle de la Province de *Oude;* & environ une Cosse Est plus loin, à *Oude* a), ancienne Capitale: ces deux villes sont sur la rive occidentale ou méridionale du fleuve. Vis à vis *Faizabad*, à la rive septentrionale du *Sardjou*, la grande Carte donne un bout de riviere, d'une demi-cosse, qui vient du Nord-Nord-Ouest.

§. VIII.

Pourquoi, à la hauteur de Faizabad, le Gange & le Gagra sont plus éloignés l'un de l'autre, dans les Cartes Angloises que dans la Carte générale.

C'est de *Faizabad* que le P. Tiefentaller m'a envoyé les Cartes qui sont l'objet de cet ouvrage. Voici ce qu'il dit de la position de cette ville. *Bangla* seu *Faizabadum in Arcton excurrit 26 gradibus & 30 scrupulis; assumptâ distantiâ Coloniæ Tschandernagarinæ ab urbe Parisinâ 86°. & 9'. longitudo Faizabadi erit 78 graduum & 54 scrupulorum, meridiano primo a speculâ astronomicâ Parisinâ ducto. Reliquorum locorum latitudo & longitudo ex numero milliarium eruenda.*

Dans la *Carte générale*, *Faizabad* est à 26°. 30'. comme dans la note du Missionnaire, & à 79°. 8'. de longitude, c'est à dire, 14'. seulement plus Est: la différence est peu considérable.

Mais

a) Sur l'étendue de la Province de *Oude*, on peut consulter le *Mémoire de Rennell*, p. 78.

Mais d'où peut venir celle d'un & deux degrés que présentent les Cartes Angloises, données pourtant ou adoptées par des hommes très instruits? II. Partie. Gange & Gagra &c.

Dans la Carte qui est à la tête de l'ouvrage de M. Dow, *Oude*, ancienne Capitale de la Province de ce nom, située à une Cosse à peu près de la nouvelle, *Faizabad*, est à 26°. 45'. de latitude, 83°. 30'. de longitude prise du Méridien de Londres; ce qui revient à 81°. 5'. de celui de Paris: difference de la *Carte générale*, en longitude Est, 1°. 55-56'. Ce seroit de celle de M. D'Anville 2°. 7 à 11'. Hist. of Hindost. T. I.

Dans la Carte de M. Rennell, *Oude* est par 26°. 45'. de latitude; 82°. 31'. (80°. 11'.) de longitude. *Faizabad*, par 26°. 47'. de latitude; 82°. 27'. (80°. 7'.) de longitude. Carte & mem. p. 7.

Dans celle qui est à la tête de l'ouvrage de M. Orme, *Faizabad* est à la même latitude, & à 82°. 32-33'. (80°. 7-8'.) de longitude: difference de la *Carte générale*, 1°. Est. Ce seroit de celle de M. D'Anville 1°. 11-15'.

Dans la Carte du *Bengale* & du *Bahar*, de M. Orme, *Faizabad* est à la même latitude, 26°. 47'. & à 6°. 27'. environ, Ouest, de *Calcutta*; c'est à dire, cette derniere ville supposée à 86°. 7'. 45''. de Paris, à 79°. 40'. 45''. La difference, de la *Carte générale* ne sera que d'environ 32'. 45''. Histor. &c. T. 2. p. 19.

C'est principalement dans ces differences de position pour *Faizabad*, au Nord & à l'Est, qu'il faut chercher la cause de l'éloignement plus considérable que dans la *Carte générale*, où le *Gagra* se trouve du Gange, à ces parages, dans les Cartes des Savans Anglois que je viens de citer. Fig. I. A. B.

Plaçant, sur la *Carte générale*, *Faizabad* à 26°. 46-47'. de latitude, 80°. 8'. de longitude, cette ville (& par consequent le *Gagra* qui l'arrose) se trouvera à 32-34 lieues Nord-Nord Est environ de *Manekpour* (par consequent du Gange); dans M. Rennell la distance est de près de 31 lieues. Dans la Carte de M. Orme, où la difference relative à *Faizabad* est bien

 moins

II. Partie. Gange & Gagra &c. moins considérable, la distance de cette ville à *Nanekpour*, n'est que de 27 à 28 lieues.

Le P. Tiefentaller a operé lui-même à *Faizabad*, dans la Province de *Oude;* & j'ai tâché, dans la *Carte générale*, de rendre son travail avec l'exactitude & la précision que demandoit une réduction de cette importance.

§. IX.

Suite de la 2e. Partie du Cours du Sardjou ou Gagra.

Passé *Faizabad*, à ¾ de Cosse, ou environ 1 Cosse Est-Nord-Est, dans un coude du *Sardjou*, paroit la ville de *Oude*, ancienne Capitale, comme je l'ai dit, de la Province de ce nom; la même, je crois, qui, sur la 3e. Carte, porte le nom d'*Adjoudea* a), placée à plus d'une Cosse de *Faizabad*, sur la rive occidentale ou méridionale du fleuve, dans un enfoncement.

Le *Sardjou*, de *Faizabad* à *Fatepour* où il se jete dans le Gange, espace de plus de 90 Cosses, coule à l'Est, quelques degrés Sud, à peu près parallelement à ce dernier fleuve, dont, dans son plus grand éloignement, vis à vis *Benarès*, il n'est qu'à 33 à 34 Cosses.

A vingt Cosses de *Faizabad*, le *Sardjou* prend le nom de *Devha*, sous lequel il réunit ses eaux à celles du Gange.

Ainsi le vrai nom de ce fleuve devroit être *Sardjou*, puisqu'il le porte près de 300 Cosses.

Trente-cinq Cosses plus bas que *Faizabad*, à *Saraïan*, le *Devha* reçoit sur la rive gauche, ou méridionale, le *Tikia*; à 5 Cosses de là une autre riviere; 3 Cosses & ½ plus loin, sur la rive droite, ou septentrionale, le *Kevan* ou *Kouana*, à *Gouria*. Cette riviere & les deux suivantes, seront décrites plus bas.

A 13

a) C'est en effet la même ville. Voyez la *Géographie de l'Indoustan*, pag. 252. (*B*).

A 13 Coſſes du *Kevan*, du même côté, le *Rabti* ſe jete dans le *Devha*, à *Radjpour;* 12 Coſſes & ½ plus bas, toujours à droite, le *Gandak*, à *Mathidi;* & à 8 Coſſes & ½ de là, le *Djiria*. II. Partie. Gange & Gagra &c. tiré de la 3e. Carte.

Dix Coſſes audeſſus de *Faizabad*, environ 6 Coſſes Sud du lit du *Sardjou*, à *Roudoli* commence le *Marha*, dont le cours prolonge le fleuve précedent, dans ſon plus grand éloignement, à dix Coſſes & demie.

Cette riviere, à 20 Coſſes, prend le nom de *Thons*, arroſe, 25 Coſſes plus bas, *Aſamgar*, dans la Carte de M. Rennell, par 26°. 6 - 7′. de latitude, 81°. 7′. de longitude. Dans celle de M. Orme, par 26°. 4′. de latitude, 80°. 45′. de longitude. Dans la *Carte générale*, par 25°. 55′. de latitude, 80°. 23′. de longitude: Toutes ces longitudes priſes de Paris. A 12 Coſſes & ½ de là le *Thons* reçoit un 3e. *Sardjou*, le *Sardjou nalah* a), qui court entre le *Devha* & le *Thons*, venant de l'Oueſt; & 25 Coſſes plus bas que ce confluent, il réunit ſes eaux à celles du Gange, environ 15 Coſſes avant le *Gagra*. Carte de M M. Orme & Renn.

A 7 Coſſes & demie, au Sud du *Marha*, la Carte marque une riviere, (le *Goumati*) qui s'étend à l'Eſt-Sud-Eſt, une Coſſe au de là de *Djonpor*.

Au Midi de cette riviere, qui n'eſt pas nommée, à 16 Coſſes dans ſa plus grande diſtance, le *Sei* ou *Saï*, va de l'Oueſt à l'Eſt.

La Carte préſente encore 5 routes avec les noms de lieux.

La 1e. très courte, va de *Roudoli*, qui eſt à la ſource du *Marha*, ſuivant l'Eſt-Nord-Eſt, à *Noray*, près du *Sardjou* ou *Gagra*.

La 2e. route prend à *Djeſingpara*, 1 Coſſe Sud-Eſt de *Faizabad*, paſſe entre le *Gagra* & le *Thons*, coupe cette derniere riviere à 3 endroits, *Aſamgar*, *Mohammadpour*, & *Mao;* le *Tikia*, le 3e. *Sardjou*, & aboutit à *Harharpour*, 2 Coſſes avant *Fatepour*.

 La

a) Il ſemble dans la Carte du P. Tiefentaller, que ce ſoit le 3e. *Sardjou* qui reçoive le *Thons*.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

La 3e. route commence à *Faizabad*, descendant au Sud, & traversant le *Marha*, à *Badarsa;* le *Goumati* à *Sultanpour*, puis le *Sei* après *Vazirgans*, & conduit à *Medinigans*, à 30 Cosses du *Gagra*.

La 4e. route est la même que la 2e. de *Djesingpara* à *Akbarpour*, situé à 17 Cosses & demie Sud-Est: là elle traverse le *Thons*, puis le *Goumati* 25 cosses plus bas, à *Djonpor*, & s'arrête à *Zalalpour*, sur le *Sei* à 5 cosses de *Djonpor*.

La 5e. très courte, part de *Djonpor*, allant de l'Est au Sud-Ouest, traverse le *Sei* à *Balgoudar*, a 4 Cosses & ½ de *Djonpor*, & finit à *Matschli scheher*, situé à 5 Cosses de *Balgoudar*.

Ces routes, excepté la 4e. & la 5e. paroissent aussi peuplées, a un cinquieme près, que le Cours du *Gagra*.

La 1e. route, en 7 Cosses & demie, offre 8 endroits habités; la 2e. en plus de 90 cosses, 69, dont 10 considérables; la 3e. en 37 cosses, 22, dont 2 grands endroits; la 4e. en 48 cosses, 21, dont 2 considérables, 2 fortifiés; & la 5e. en 9 cosses, 5 endroits, dont 2 considérables.

Le peu que la Carte présente du second *Sardjou*, est proportionnément plus peuplé que le *Gagra*. En plus de 160 cosses, de *Parsia* à *Fatepour*, c'est à dire dans l'intervalle qui, pris à 50 cosses environ de la Cataracte, commence à être peuplé, le Cours du *Gagra*, à 1 cosse ou 2 des bords, offre, en comptant les extrêmes, 219 endroits habités, dont 5 considérables & 2 fortifiés; & 41, dont un fortifié, dans la portion qui, de *Masserbari* à *Bhodjpor*, répond au lit du second *Sardjou:* celui-ci, en 30 cosses, de *Béraez* à *Pasca*, en donne 60, dont 2 assez considérables & 1 fortifié.

Je reprends les rivieres qui venant du Nord, se jetent dans le *Gagra*, de *Faizabad* à *Fatepour:* elles se trouvent dans la 3e. Carte, levée par le Missionnaire, la boussole à la main, comme il le dit lui-même. Cette Carte

a deux

a deux Echelles, de *cinq Milles Indiens*, à 32 au degré, que j'ai fait connoitre au commencement de cet ouvrage. II. Partie. Gange & Gagra &c. Ci-d. 2e. P. Introd. §. III.

A 45 coſſes de *Bangla* ou *Faizabad* ſe jete dans le *Gagra* le *Kevan* ou *Kouana*, coulant, comme toutes les autres rivieres, qui mêlent leurs eaux à celles de ce fleuve, du Nord-Oueſt au Sud-Eſt, l'eſpace de 38 coſſes, juſqu'à *Gouria*, ſitué ¼ de coſſe Oueſt de *Gopalpour*. tiré de la 2e. Carte 2e. part.

Cette riviere, à 16 coſſes de ſon embouchure, reçoit, ſous *Mohara* le *Manourama*, qui, à 9 coſſes de *Banſa*, forme avec le *Ramreka* (bras du même *Manourama*), une île éloignée du *Gagra* d'une coſſe.

A 13 coſſes & demie de *Gopalpour*, ſitué une demi-coſſe environ ſous le confluent du *Kévan*, le *Gagra* reçoit, à *Radjpour*, le *Rabti*, qui, à 17 coſſes Nord-Oueſt de ſon embouchure, paſſe à *Gorekpour* a).

§. X.

Seconde cauſe de la plus grande diſtance du Gagra au Gange, ſur les Cartes Angloiſes.

Le P. Tiefentaller, dans une Note, place *Gorekpour* à 26°. 30'. de latitude ſeptentrionale; 80°. 8'. de longitude. Sur la *Carte générale* cette ville eſt à 26°. 31'. de latitude; 80°. 54'. de longitude. Dans la Carte de M. Rennell, on la trouve auſſi ſur le *Rabti*, par 26°. 46'. de latitude, 83°. 39'. (81°. 19'.) de longitude. La difference eſt donc de M. Rennell à la *Carte générale*, réſultat d'un travail fait ſur les lieux, de 15 Minutes en latitude, 25 Minutes en longitude. Suppoſant ſur la *Carte générale*, *Gorekpour* à 26°. 46'. de latitude, 81°. 19'. de longitude, & le *Devha* ou *Gagra*, élevé à proportion, on aura, comme dans le Géographe Anglois, environ 31 lieues de diſtance entre ce dernier fleuve ſous *Gorekpour*, & le *Gange* ſous *Benarès*.

a) Voy. le Plan de *Gorekpour* dans la Géographie de l'Inde du P. Tiefentaller P. XVII.

II. Partie. Gange & Gagra &c. History &c. T. 2. p. 119. Dans la Carte du Bengale & du *Bahar* de M. ORME, *Gorekpour* eſt à 26°. 47′. de latitude; 5°. 4′. environ de longitude de *Calcutta*, qui font 81°. 3′. 45″. de Paris. La difference de la *Carte générale* eſt de 16′. en latitude, & de près de 10′. en longitude: l'intervalle mentionné eſt de 30 lieues.

Seconde cauſe du plus grand éloignement du *Gange* au *Gagra*, que préſentent les Cartes Angloiſes dans ces Parages; la poſition de *Gorekpour* plus Nord & plus Eſt.

§. XI.

Suite de la ſeconde Partie du Cours du Gagra, ou Devha.

Le *Rabti*, à 10 coſſes de ſon embouchure, reçoit à *Sugora*, les eaux de l'*Ami*, qui vient du lac *Djougnia*, ſitué à 22 coſſes Eſt-Nord-Eſt de *Bangla*, 17 coſſes Nord du *Gagra*.

Le petit *Gandak*, à 12 coſſes & demie Sud-Eſt de *Radjpour* ſe jete, à *Mathidi*, dans le *Gagra* ou *Devha*, qui reçoit les eaux du *Djiria*, 7 coſſes & ½ avant que d'arriver à *Fatepour*.

Ce que l'on voit ici du cours de toutes ces rivieres s'éleve à 17 coſſes au deſſus de la latitude de *Gorekpour*, 31 audeſſus du *Devha*.

La même 3e. Carte préſente audeſſus du *Gagra*, la portion du *Gange*, qui s'étend de *Benarès* à *Patna*, eſpace de plus de 70 coſſes. On en compte 22, remontant de cette derniere ville à *Fatepour* a), où le *Gagra* ou *Devha* décharge ſes eaux dans le Gange; à 25°. 54′. de latitude, 82°. 20′. de longitude dans la *Carte générale*. Celle de M. Rennell marque le con- à la tête de l ouvr. de M. Orme.

a) On trouve dans la Carte de l'Inde de M. Rennell, *Futtipour*, à 26°. 4′. de latitude, comme dans celle de M. BOLTS, & à 85°. 5′. de longitude, (82°. 45′.): M. Bolts la place à 85°. 31 —32′. (83°. 6′.) presque, ſur la rive Oueſt du *Gandak*, comme M. Orme. Ce doit être un autre *Fatepour* que celui où ſe fait la jonction du *Gagra* au Gange. Cependant aucune de ces Cartes ne donne un *Fatepour* au confluent des deux fleuves.

confluent à 25°. 50. de latitude, 84°. 40'. (82°. 20'.), de longitude, la Carte du *Bengale* & du *Bahar* de M. Orme, 82°. 11'. 45''. de longitude; même latitude que celle de M. Rennell. II. Partie. Gange & Gagra &c. Histor. T. 2. p. 119.

Une coſſe & demie audeſſous de *Fatepour*, du côté du Nord, comme les rivieres précedentes, le Gange reçoit le *Skondi*, qui a la même direction que le *Djiria*. Il y a peu de noms de lieux ſur les bords de ces rivieres. Mais la Carte donne une route, qui, prenant à *Adjoudea*, que je crois être *Oude*, plus d'une coſſe audeſſous de *Bangla* (*Faizabad*), franchit le *Gagra*, allant au Nord; puis rabatant de l'Oueſt à l'Eſt-Sud-Eſt, traverſe toutes les rivieres précedentes, paſſe à *Gorekpour*, coupe, dix coſſes audeſſous, le *Manzama*, petite riviere qui n'eſt qu'indiquée, le *petit Gandak*, le *Djiria*, le *Skondi* ſous *Tſchapra*, paſſe par *Sevan*, placé, dans la *Carte générale* à 26°. 12-13'. de latitude; 82°. 19'. de longitude comme dans celle de M. Rennell. La Carte du *Bengale* & du *Bahar* de M. Orme, met cet endroit à la même latitude environ, 24'. plus Oueſt. Enfin la route traverſe le Gange à *Harpour*, & aboutit, 10 coſſes plus bas, à *Patna*, s'éloignant du *Gagra* juſqu'à 14 coſſes. & à la tête de l'ouvr. de M. Orme T. 2. p. 119.

Cette route, dans un eſpace de plus de 130 coſſes, eſt encore coupée par 4 lacs ou marais & préſente 108 endroits habités, dont 18 ſont des lieux conſidérables. On y voit, à *Maghar*, le tombeau d'un Santon Indou, à 14 coſſes & ½ Nord-Oueſt de l'embouchure de l'*Ami* dans le *Rabti* à *Sugora*: elle paſſe par le Cimetiere des Hollandois, à 16 coſſes Oueſt-Nord-Oueſt de *Patna*, audeſſus de *Tſchapra*.

Les trois grandes rivieres qui, dans la ſeconde feuille du Cours du *Gagra*, ſe réuniſſent à ce fleuve, du côté du Midi, ne ſont ici qu'indiquées.

A une Coſſe & demie de *Benarès*, en deſcendant, le Gange reçoit du Nord le *Barna*, qui coule à l'Eſt-Nord-Eſt, faiſant un Coude Eſt-Sud-Eſt, près du Confluent: la grande Carte du Gange n'en fait pas mention.

II. Partie. Gange & Gagra &c. A 33 Coffes & demie de *Bénarès*, le *Gange* reçoit du Midi, à *Ambia*, le *Caramnaſſa*. Le cours de cette riviere eſt donné depuis 23 coſſes au Sud de *Benarès*. Elle coule au Nord-Nord-Oueſt, juſqu'à *Nobatpour*, l'eſpace de 20 coſſes, enſuite à l'Eſt-Nord-Eſt, & reçoit du Midi, à 6 coſſes de ce dernier endroit, une riviere formée du *Kodra* à l'Eſt, & du *Dourgovati* à l'Oueſt, qui ſe réuniſſent 2 coſſes avant que de ſe jeter dans le *Caramnaſſa*. Ces deux rivieres coulent à peu près parallélement, à 3 coſſes l'une de l'autre. Elles ſont préſentées commençant du côté du Midi à la même hauteur que le *Caramnaſſa*. Le bord de ces 3 rivieres eſt presque ſans noms de lieux.

A 28 coſſes du confluent du *Caramnaſſa*, le Gange reçoit les eaux du *Son* a), à *Harpour*. Cette riviere va du Sud-Oueſt au Nord-Eſt. La Carte en donne le cours depuis *Bador*, à 49 coſſes Sud de *Bénarès*, l'eſpace de plus de 90 coſſes, juſqu'à *Harpour*: ce cours offre 114 lieux habités, dont 5 conſidérables, 2 fortifiés.

Voy. de Tavern. T. 2. p. 281—284. A 35 coſſes de *Bador*, le *Son* reçoit ſous *Godon* (ou *Gadon*) le *Koël*, qui vient du Sud-Sud-Oueſt; bras de 11 coſſes & ½: cette riviere eſt célebre par les Diamans qu'on trouve dans le ſable qu'elle charie.

On voit encore ſur cette Carte une route, qui prend de *Bangla*, deſcend dans le Sud-Eſt, traverſe le *Marha* à *Badarſa;* le *Goumati* b) à *Djonpor;* le *Sei*, qui coule Oueſt & Eſt entre le *Goumati* & le *Barna*, à *Zalalpour;* le *Barna*, une coſſe audeſſous de *Schenpour;* le Gange, à *Bénarès;* le *Caramnaſſa*, à *Nobatpour;* le *Dourgovati*, 1 coſſe audeſſus de *Savat;* le *Ko-*

a) Le *Son* & le *Caramnaſſa* &c. ſont ſur les Cartes de M M. Orme, Rennell, Holwell & Bolts.

b) Le *Goumati*, le *Devha*, le *Rabti* & le *Gandak* ſe trouvent ſur une Mappemonde Perſanne faite par les gens du pays, & dont je compte dans la ſuite donner l'explication, en la comparant avec d'autres Cartes de cette nature que préſentent les ouvrages des Orientaux.

le *Kodra*, à *Khoromnagar,* qui est à 8 Cosses & ½ Nord-Ouest du *Son.* II. Partie. Gange & Gagra &c.
Cette route descend ensuite, en tournant, au midi de *Pilotou,* sur le *Son*, à 11 Cosses & ½ Nord-Est du confluent du *Koël*, jusqu'à *Akbarpour,* près de *Rotasgar,* à 6 Cosses, aussi Nord-Est du même confluent. Immédiatement avant *Akbarpour*, elle coupe un bras de riviere de 3 Cosses, sans nom sur la Carte, & qui vient du Nord-Ouest.

Rotasgar, une des plus fortes Places de l'Inde, dans TAVERNIER est à 29 Cosses de *Bénarès;* dans la *Carte générale* à 34 - 35 Cosses. *Soumelpour,* situé près du *Koël,* fameux, comme je l'ai dit, par ses Diamans, est, dans le même voyageur, à 30 Cosses de *Rotasgar* vers le midi: la source de cette riviere se trouve dans des montagnes, éloignées de *Soumelpour*, environ de 50 Cosses. Mais elle ne va pas perdre son nom dans le Gange, comme il l'avance; c'est dans le *Son* qu'elle se décharge, & celui-ci dans le Gange a).

lib. cit. p. 282.

id. p. 282. D'Anville Eclairciss. s. la Carte de l'Inde, p. 58. 59. & Carte. Tavern. l. c. p. 383.

Avant que d'arriver à *Pilotou*, une seconde division de la route que j'ai décrite, remonte au Nord-Est de *Tschikna*, qui est à une grande cosse Nord-Nord-Est de *Pilotou*; passe le *Son* à 14 cosses Nord-Est de *Pilotou*, 1 cosse ¼ avant *Daudnagar*, & se rend, sous *Moradpour,* 1 cosse ¼ Ouest de *Patna*, dans la grande route qui descend d'*Adjoudea* à cette ville, par le Nord du *Gagra.*

En plus de 160 cosses elle présente 141 lieux habités, dont 32 considérables, & 2 fortifiés.

L'espace

a) Je suis encore porté à croire qu'il faut lire dans Tavernier (lib. cit. p. 282). de *Bénarès* à *Saferon* (Sesraun), 21 Cosses, de là à *Rodas* (Rotasgar), 8 Cosses; & qu'en conséquence il y a transposition dans les chiffres. La *Carte générale* donne 32 Cosses, de *Bénarès* à *Sesraun;* 8 à 9, de cet endroit à *Rotasgar:* & la latitude de *Sesraun* se trouve celle qui paroit indiquée par le P. Boudier, dans les *Eclaircissemens* &c. de M. D'Anville. *p.* 58.

II. Partie. Gange & Gagra &c. L'eſpace compris dans cette Carte, Nord & Sud, eſt de plus de 100 coſſes, depuis *Pararona*, à l'extrémité Nord du *Djiria*, par 27°. de latitude; 81°. 27 à 28'. de longitude, juſqu'à *Bador*, ſitué au 23e. degré, 43'. de latitude; 80°. 31 - 32'. de longitude: & de 98 coſſes, Oueſt & Eſt, de la Longitude de *Faizabad* à celle de *Patna*.

SECTION III.

Seconde Partie du Cours du Gange, de Fatepour à Gangaſagar, où il décharge ſes eaux dans l'Océan Indien.

§. I.

Depuis le Confluent du Gagra & du Gange juſqu'à Patna.

Je reprends maintenant le Cours du Gange ſur la premiere Carte du P. Tieſentaller, au point où il reçoit les eaux du *Devha*, ou *Gagra*. Une coſſe, un tiers, avant le confluent, le lit du Gange eſt reſerré.

6e. Carte partie. Voy. Pl. A. II. n. 2. Le Miſſionnaire donne une Carte particuliere de l'embouchure du *Devha*, qui eſt Nord-Oueſt, & de celle du *Skondi* (ou *Sondi*), qui eſt Nord-Nord-Eſt, dans le Gange: il les a relevées du milieu de ce fleuve, ſe trouvant entre ces deux points. Ces rivieres ſont à une bonne portée de fuſil l'une de l'autre; *Fatepour*, à une demie lieue Nord du Gange.

7e. Cart. partie. Voy. la Pl. A. V. n. 1. Après le *Skondi*, à 6 coſſes du *Devha*, le Gange reçoit entre *Tſchapra*, connu par ſon opium & ſon ſalpetre a), & *Paleſa*, du même côté, le *Mahi*, qui vient du Nord-Nord-Eſt: l'Auteur donne un Plan particulier de ce confluent. *Tſchapra*, dans Rennell, eſt par 25°. 47'. de latitude; 84°. 55'. (82°. 25'.) de longitude: dans Orme, par 25°. 50'. de latitude;

30

a) *Soupra* dans le *Voyage de Graaf. Amſterd.* 1719. *p.* 65—69.

A.V.

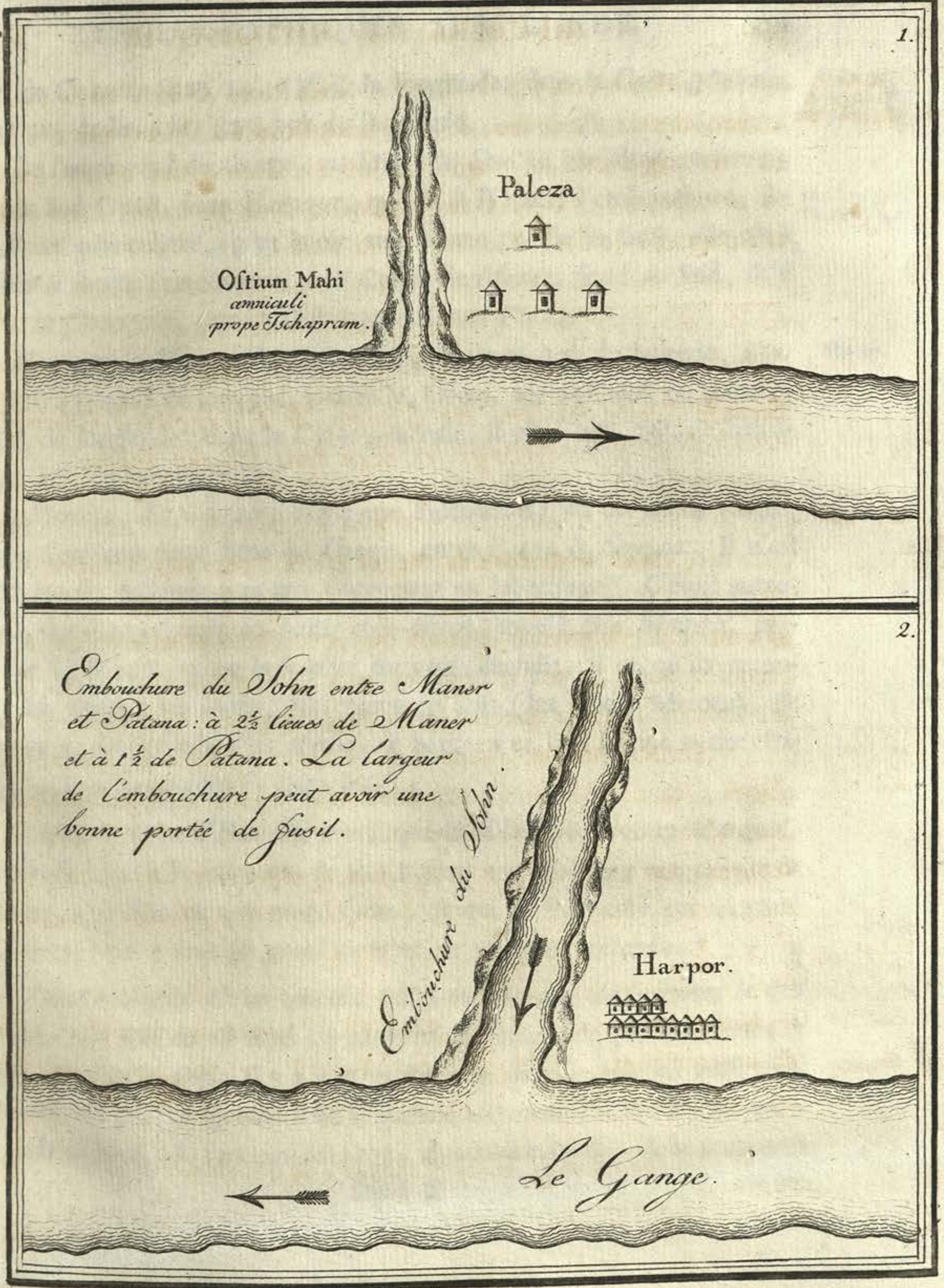
1.
Paleza
Ostium Mahi
amniculi
prope Tschapram.
2.
Embouchure du Sohn entre Maner
et Patana: à 2½ lieues de Maner
et à 1½ de Patana. La largeur
de l'embouchure peut avoir une
bonne portée de fusil.
Embouchure du Sohn
Harpor.
Le Gange.

3°. 43'. de *Calcutta* (82°. 24'. 43".), de longitude: dans la *Carte générale*, par 25°. 51'. de latitude, 82°. 35'. de longitude. II. Partie. Gange & Gagra &c.

De l'autre côté du Gange, au Midi, le *Son* se jete dans ce fleuve, venant du Sud-Ouest, sous *Harpour*, qui est à l'Ouest: l'embouchure, selon la Carte particuliere, peut avoir une bonne portée de fusil: elle est à une Cosse & demie (exactement, une Cosse) de *Maner*, situé au Sud, & à 4 cosses de *Donapour*, placé à l'Est-Sud-Est vers *Patna*. 8e. Carte part. Pl. A. V. n. 2.

Maner est le *Moneah* de M. Rennell, par 25°. 37'. de latitude, 85°. 3-4'. (82°. 43-44'.) de longitude; chez M. Orme, par 25°. 40'. de latitude, 82°. 37'. de longitude: dans la *Carte générale*, il est à 25°. 36'. de latitude, 82°. 46'. de longitude. libr. cit.

„*Monera*, dit Graaf, Voyageur Hollandois, est un chetif village, „éloigné d'environ demi-lieue du Gange, entre *Patna* & *Soupra*. Il n'est „habité que de pauvres gens qui s'occupent au labourage. C'étoit autrefois un lieu desert: mais un *Fakir* très dévot, appelé *Hia Monera*, passant par là, & remarquant la fertilité du pays, maudit, à ce qu'ils racontent, les tigres, les loups, les chiens de bois (les chiens Marons), & „autres bêtes dangereuses, les chassa, & bâtit en ce lieu là une petite chapelle, où il fit beaucoup de miracles." Voy. p. 63-65.

„Après la mort d'*Hia Monera*, qui avoit laissé beaucoup d'argent, „son valet fit bâtir à la mémoire de son maitre une Mosquée magnifique & „un vivier, qui étoit ce que nous vîmes, & qui est fréquenté par quantité „de *Fakirs*, qui y font un grand nombre de miracles prétendus."

„Cette Mosquée est un quarré, qui a tout autour des arcades & des „colonnes. Le toit en est rond & couvert artistement de pierres jaunes & „bleues. A chaque angle il y a une petite tour dont le toit est aussi rond „& couvert de pierres bleues. Ce bâtiment est entouré d'un mur, qui a „10 pieds de haut, & 140 pas de long, de chaque côté. A la principale

 entrée,

II. Partic. Gange & Gagra &c. „entrée, il y a une très belle porte de pierre, devant laquelle on a planté „une piece de Canon forgée de plusieurs barres & cercles de fer, & qui „tire huit livres de balle.“

„Il y a de l'autre côté de la Mosquée le grand vivier où l'on descend „par 7 ou 8 marches, & qui est entouré d'arbres. On voit plusieurs tom„bes, à l'un des côtés de ce vivier, & de l'autre une petite Mosquée, au„près de laquelle est un Elephant de pierre, qui tient une Aigle avec sa trom„pe, & qui arrête, à ce qu'ils disent, le tonnerre, les éclairs & le mau„vais tems.“

„Il y a presque toujours, dans la Mosquee & tout autour, un grand „nombre de *Fakirs* & Pelerins, ou plutôt de fainéans & de vagabonds, qui „débitent mille fables aux pauvres gens du pays, & qui, sous prétexte de „sainteté, leur escroquent leur argent, & les trompent en mille manieres. „Mais ce n'est pas seulement en cet endroit là qu'ils en usent ainsi: ces fri„pons courent le pays en grandes troupes, armés de bâtons, & ayant des en„seignes & des drapeaux. Quelques uns sont vêtus; mais les autres sont „entierement nuds & souvent couverts de cendres, & tels qu'on ne pourroit „pas représenter le Diable plus laid. Partout où ils vont, soit ville ou vil„lage, il faut que les habitans leur fournissent des vivres; & si on ne le fait „pas volontairement, ils en prennent par force.“

Ces *Fakirs* sont des Indous. Jamais les Mahometans ne vont entie-
Zend-Av. T. I. 1e. Part. p. 74-75. rement nuds ni couverts de cendres; & ces troupes armées, avec enseignes & drapeaux, ressemblent aux Pelerins de *Jagrenat*.

Holw. libr. cit. 3c. Carte. A 7 Cosses du *Son*, mais de l'autre côté, le *Gandak*, qui vient du Nord-Nord-Ouest, se jete dans le Gange à *Hazipour*, situé, dans la Carte
libr. cit. de M. Rennell, par 25°. 42'. de latitude; 85°. 28'. (83°. 8'.) de longitude; dans celle de M. Orme, par 25°. 47'. de latitude, 82°. 53'. de longitude; dans la *Carte générale*, à 25°. 41-42'. de latitude, 83°. 7-8'. de longitude, comme dans celle de M. Rennell.

Ce

Ce *Gandak* eſt célebre dans l'Inde par le *Salagramam*, caillou vermoulu qui ſe forme dans la rocaille des rives ou caſcades de cette riviere, & qui eſt un objet de culte pour les Brahmes. On peut en voir la deſcription phyſique & mythologique dans une lettre du P. CALMETTE. II. Partie. Gange & Gagra &c. Lett. Edif. T. 26. p. 399-412.

Le *Mahi* & ce ſecond *Gandak* ne ſont pas marqués dans la 3e. Carte du Miſſionnaire.

Toutes ces rivieres, avec celles qui y réuniſſent leurs eaux, ſont les 72, tant fleuves, rivieres, que torrens, qui, ſelon le P. Tiefentaller, payent tribut au Gange, depuis *Gangotri* juſquà *Patna*.

A l'Oueſt, 6 Coſſes avant cette derniere ville, commence un petit bras du Gange, qui forme juſqu'à *Patna*, une île d'une demi-coſſe de large: elle eſt marquée dans la Carte de M. Orme. libr. cit.

Patna eſt regardé comme la Capitale de la Province de *Bahar*. Au Nord de cette ville eſt le pays du Rajah *Petia* a), & plus loin, joignant le *Tibet*, celui du Rajah de *Neipal*.

§. II.

Patna. Incertitude de ſa poſition.

Le P. BOUDIER donne à *Patna* 25°. 38'. de latitude, 83°. 15'. de longitude. Selon d'autres, dit le P. Tiefentaller, la latitude eſt bien moins conſidérable. Ces 83°. 15'. de longitude ſont 103°. 6'. 30''. pris de l'île de Fer; poſition aſſignée à *Patna*, dans la *Carte générale*.

Dans la Carte de M. RENNELL cette ville eſt par 25°. 36'. de latitude, 85°. 27'. de longitude de Greenwich, ce qui revient à 83°. 7'. de Paris. La Carte de M. ORME la place à 25°. 40'. de latitude, 3°. 10'. de longitude, Oueſt de *Calcutta* (82°. 57-58'. de Paris). Dans celle de M. BOLTS, elle eſt libr. cit. Et. civ. du Beng. &c. T. I.

Ddd 3

a) Ou, peut-être: *de Bithia.* (B).

II. Partie. Gange & Gagra &c. eſt par 25°. 35-36′. de latitude, 3°. 7′. de longitude, Oueſt de *Calcutta*, (placé, comme je l'ai toujours ſuppoſé, à 86°. 7′. 45″., de Paris 83°. 0′. 7″.), ſelon la longitude marquée au haut de la Carte, 85°. 53′. de Londres (83°. 28′). Dans la Carte de M. Dow *Patna* eſt à 25°. environ de latitude; 84°. 15′. de longitude de Londres, (81′. 50′.). M. Jefferys, dans ſa Carte, ſuit fidellement M. D'Anville, qui place *Patna* à 25°. 40′. de latitude; 102°. 15′. de l'île de Fer; ce qui fait 82°. 23′. 30″. de Paris.

Hiſt. of Hind. T. I.

Eclairciſſ. ſur la Carte de l'Inde p. 60. 50. Rec. de Thev. T. 2. 4e. P. voy. de Grub. p. 2. Tavern. voy. T. 2. p. 65-59.

M. D'Anville a déterminé la poſition de *Patna* ſur les voyages des PP. Gruber & d'Orville, & ſur celui de Tavernier; leſquels ont mis 25 jours au trajet de *Patna* à *Agra*.

Tavernier, qui a paſſé par *Elahbad*, donne les coſſes par journées, qui font dix, l'un portant l'autre; la ſomme, 250, à 32 au degré, de grand cercle, comprend 7 degrés, $\frac{26}{32}$, ou 7 degrés $\frac{3}{4}$. L'inégalité de la route pouvoit faire retrancher un degré: alors la longitude d'*Agra* étant fixée à 96°. degrés, moins environ un quart par 27°. 10′. de latitude, les 6°. $\frac{3}{4}$ de grand cercle, porteroient *Patna* à 103°. 15′. ou 20′. de longitude, Eſt: M. D'Anville a retranché deux degrés, & en conſéquence placé *Patna* à 102°. 15′.

Eclairciſſem. &c. p. 50.

Je rapporte ces differentes poſitions d'une ville très connue, où tous les Européens ont des Comptoirs, pour faire voir que juſqu'ici les opérations géographiques dans l'Inde, n'ont pas eu pour baſe l'Obſervation aſtronomique, au moins exacte, quelqu'aſſurance que donnent à ce ſujet les voyageurs; & qu'ainſi il faut recevoir avec précaution, mais en même tems avec reconnoiſſance tout ce qu'on nous dit de cette vaſte contrée.

J'ajoute que (ſoit dit ſans offenſer l'orgueil national) pour la ſureté du travail, les peuples devroient convenir d'un même méridien. Dans ces réductions, Eſt, Oueſt, à l'île de Fer & *vice verſa;* pour les Cartes Angloiſes, de Londres, Greenwich, Calcutta; pour les Françoiſes, Paris, Pekin, il eſt difficile que l'attention ſoit toujours en garde contre l'erreur.

Patna

Patna ne tire pas ſon nom du mot *pattanam*, qui en *Samskrétam*, en *Télongou*, & en *Malabar* ſignifie *ville*. On croit qu'il vient du nom des *Patans* que le Sultan *Babor*, l'an 1519 &c. chaſſa du Royaume de *Dehli*, dont il avoit ſait la conquête ſur *Ibrahim Schah* dernier Roi de cette nation, & qui ſe retirerent vers la contrée où *Patna* eſt ſitué: ou bien ce ſera des *Patanes* de *Schirkhan*, ſous l'empire d'*Omaïoun*. Lorsque *pattanam* déſigne une ville comme nom de lieu, il eſt mis ordinairement, en conſtruction, à la fin du mot: ainſi l'on dit *Mazulipatnam*, comme *Mazuli-Bander*, *Negapatnam* &c.

II. Partie. Gange & Gagra &c. Barr. Dec. IV. Lib. 9. C. 1. 6. II. Purch. his Pilg. p. 511. 515 Catrou Hiſt. gen. du Mog. T. I. p. 117. Bern. Voy. T. I. p. 278. 279.

„*Patna*, dit le Voyageur *Graaf*, en 1670, eſt fort près de l'eau (du „Gange), ainſi que quantité d'autres villes Maures., Ella a un grand & beau „Chateau, avec des boulevards & des tours. On y voit de belles maiſons, „des jardins, des Pagodes & autres bâtimens aſſez magnifiques. Elle eſt ſur „une hauteur, à cauſe des inondations du Gange; de ſorte que, quand l'eau „eſt médiocrement haute, il faut monter en divers endroits, 20, 30 & quel„quefois 40 degrés de pierre. Du côté de terre il y a un bon nombre de „redoutes & de tours, mais qui ſervent plus à l'ornement qu'à la défenſe. „D'un bout de la ville à l'autre, & dans toute ſa longueur, regne une gran„de rue pleine de boutiques, où il ſe fait un grand négoce en toute ſorte „de choſes, & où l'on trouve de fort habiles ouvriers. Cette rue eſt per„cée à droite & à gauche par pluſieurs autres dont les unes finiſſent du cô„té de la campagne, & les autres vers le Gange. Il y a à l'extrémité de la „ville, & dans l'endroit le plus haut, une grande Place pour le Marché, un „très beau Palais où le Nabab demeure, & un grand *Kettera* a), où quan„tité de peuple de diverſes nations ſe trouve, auſſi bien que toute ſorte de „marchandiſes."

libr. cit. p. 62. 63.

§. III.

a) *Kettera*, grand *Caravan ſeraï*, lieu d'aſſemblée, de rendez vous. *Kathoram*, en ſamskrétam, deſigne une *troupe de gens qui vont enſemble en dévotion*. Ou ce ſera le mot Perſan *tſchetra*, *tente*, *lieu à l'ombre*, *ſalle d'aſſemblée à l'ombre*.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

§. III.

Suite de la seconde Partie du Cours du Gange, depuis Patna jusqu'à Ganga sagar, embouchure de ce fleuve.

De *Patna* à l'Ocean Indien, tous les noms de lieux de la grande Carte, sont sur la *Carte générale.*

De cette ville à *Tschampapour* le Gange suit le Sud-Sud-Est, l'espace de 12 Cosses: à une cosse Est de *Patna*, il s'en détache, du côté du Nord, un bras, qui, tournant au Sud, forme une île longue de 9 cosses. Dans le corps du fleuve, ou le bras gauche, à près de 3 cosses de *Patna*, se jete, entre *Pourpoun* & *Fatoua*, une petite riviere, qui vient des montagnes, & se nomme *Fatoua nalah.* On la passe sur un pont. Le P. Tiefentaller en donne une Carte particuliere.

Voy. de Graaf p. 62. Holw. lib. cit. 3e. Carte.

9. Cart. part. Pl. A. VI. n. 1.

Becantpour, que le P. Boudier place à 25°. 33′. de latitude, 83°. 24′. de longitude, est à 4 cosses passant Sud-Sud-Est du *Fatoua nalah*, par 25°. 25′. de latitude, 83°. 15′. de longitude sur la *Carte générale.*

A 6 cosses Sud de *Tschampapour*, est la ville qui donne le nom à la Province de *Bahar.* Dans la Carte de M. Rennell, elle est à 25°. 12′. de latitude, 85°. 41′. (83°. 21′.) de longitude; dans celle de M. Orme, à 25°. 17-18′. de latitude, 83°. 14′. de longitude; dans la *Carte générale* à 25°. 11-12′. de latitude, comme chez M. Rennell; 83°. 20-21′. de longitude.

Voy. de Graaf p. 62.

Le Gange forme ensuite un coude, de *Tschampapour* à *Dariapour*, l'espace de 12 à 14 cosses, s'élevant 4 cosses dans le Nord-Est. Au haut du Coude ce fleuve renferme deux îles: la 2e. est deserte. Jusqu'à *Farokhabad*, au delà de *Radjmohl*, la rive gauche ou le Sud du Gange est à peu près le long des montagnes; & la droite ou le Nord, le long de terreins plantés d'arbres &c.

ibid.

A 6 cosses de *Dariapour* le Gange reçoit du Midi le *Rouanalah*, petite riviere dont le lit est étroit & profond: elle a sa source dans les montagnes,

& se

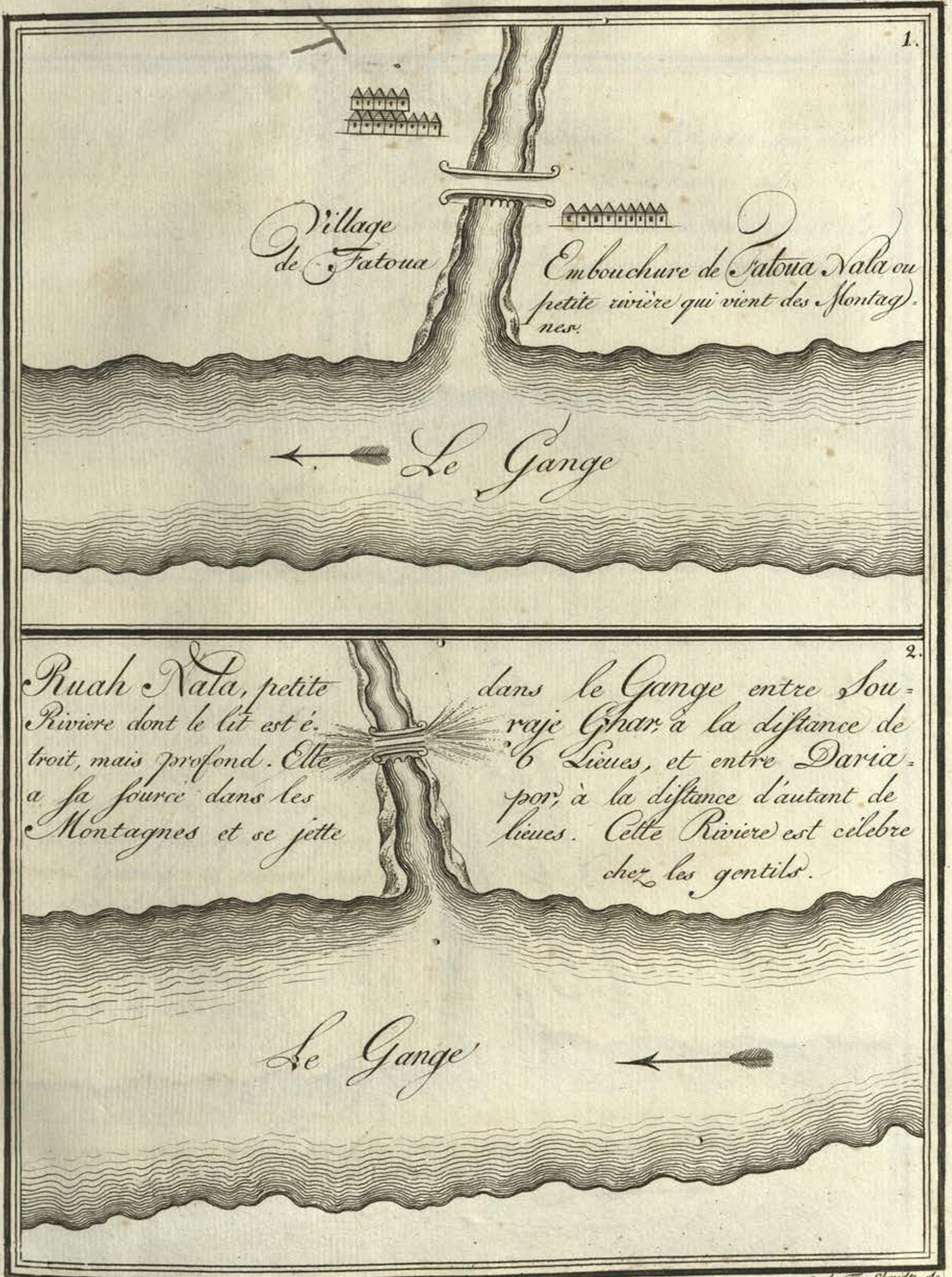

A. F. Schmidt. Sc.

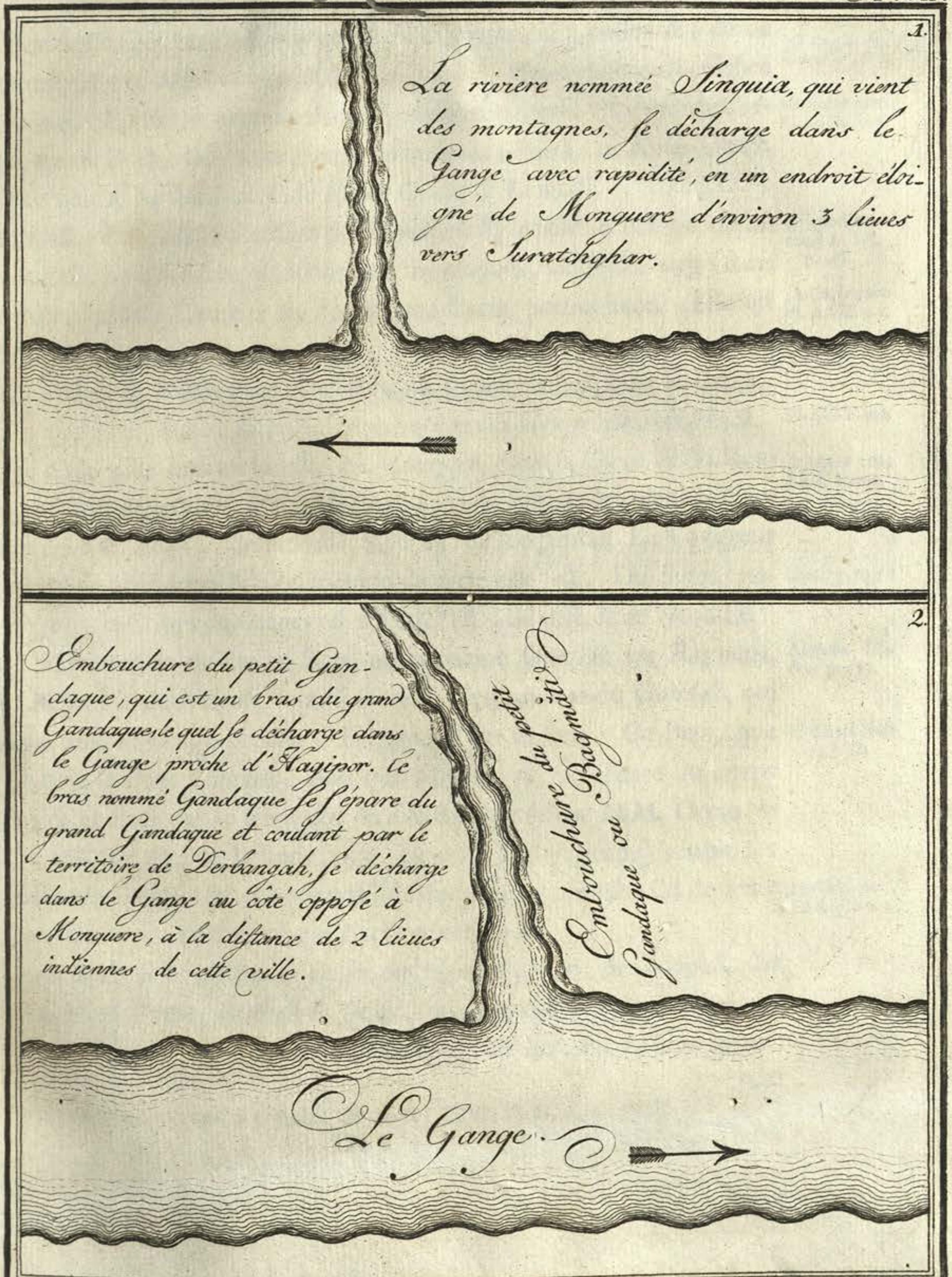
1.
La riviere nommée Singuia, qui vient
des montagnes, se décharge dans le
Gange avec rapidité, en un endroit éloi-
gné de Monguere d'environ 3 lieues
vers Suratchghar.
2.
Embouchure du petit Gan-
daque, qui est un bras du grand
Gandaque, le quel se décharge dans
le Gange proche d'Hagipor. Le
bras nommé Gandaque se sépare du
grand Gandaque et coulant par le
territoire de Derbangah, se décharge
dans le Gange au côté opposé à
Monguere, à la distance de 2 lieues
indiennes de cette ville.
Embouchure du petit
Gandaque ou Bagmatti
Le Gange.

& se jete dans le Gange entre *Dariapour* & *Navabgans*, à 3 cosses & ½ de ce second endroit, & près de 6 cosses de *Souradjgara*. Cette riviere est célebre chez les Indous. L'auteur en donne une Carte particuliere. La grande Carte marque un endroit, sans nom, au confluent du *Nalah*, au Nord-Ouest. Cette riviere paroit sur les Cartes de M M. Orme & Rennell. II. Partie. Gange & Gagra &c. 10. Carte part. Pl. A. VI. n. 1.

Au Midi, à près de 23 cosses du *Rouanalah*, coule le *Singia nalah* ou *Singuia nala*, petite riviere qui vient des montagnes, & se décharge dans le Gange avec rapidité: l'Auteur en donne une Carte particuliere. Elle est sur la Carte de M. Orme. Il gentilisme confut. T. I. p. 46. 11. Carte part. Pl. A. VII. n. 1.

A 2 cosses du Nalah *Singia* s'éleve un grand rocher dans le Gange: l'Auteur en donne le dessin & la description dans sa *Géographie de l'Inde*. Pl. XXIV. n. 2.

Une cosse plus loin est la ville de *Monguer*, dans la Carte de M. Rennell, par 25°. 25'. de latitude, 86°. 36'. (84°. 16'.) de longitude: dans la *Carte générale*, à 25°. 11-12'. de latitude, 84°. 23'. de longitude. Le Voyageur Graaf donne le plan gravé & la description de cette ville a). Du *Singia nalah* à *Monguer*, le Cours du Gange est à l'Est, l'Est-Sud-Est, & au Nord-Est. & dans celle de M. Orme. lib. cit. p. 59-61

Ce fleuve reçoit ensuite au Nord un troisieme *Gandak* ou *Bagmati*, fleuve du Royaume de *Neipal*, reputé sacré. C'est un bras du *Gandak*, qui se décharge dans le Gange proche d'*Hazipour*, au dessus. Ce bras, que l'Auteur appele le *Petit Gandak*, ainsi que M. Bolts, se sépare du corps du fleuve, & coulant par le territoire de *Derbangah* (dans M M. Orme & Rennell, à 26°. 8 à 10'. de latitude, 83°. 38-52'. de longitude) réunit ses eaux à celles du Gange, du côté opposé à *Monguer*, à 2 cosses Est de cette ville. Le Missionnaire en donne une Carte particuliere. Alphab. Tib. &c. p. 433. ci-d. 2e. P. Sect. 3. §. II. 12. Carte part. Pl. A. VII. n. 2.

En considérant le gissement du lit du *Gandak*, sorti de *Neipal*, sur les Cartes de M M. Orme, Rennell & Bolts, où la partie la plus Ouest de ce lit, à la hauteur de 27°. 10'. à 15'. n'est qu'à 35 ou 40'. Est de *Gorekpour*, sur ci-d. 2e. Part. Sect. 2. §. XI.

a) Voyez en aussi un plan dans la Descript. de l'Inde, T. III, Pl. O, n. 3. (*B*).

II. Partie. Gange & Gagra &c. ſur le *Rabti*, on eſt porté à croire que le *Gandak* qui ſe jete dans le *Devha*, à *Mathidi*, eſt un bras de cette riviere, ainſi que celui qui réunit ſes eaux à celles du Gange vis à vis *Monguer*. C'eſt peut-être pour cette raiſon que le P. Tiefentaller donne ſimplement le nom de *Gandak* au bras principal près d'*Hazipour*; & appele les deux autres bras, *petit Gandak*. Les 3 rivieres ſe trouvent ſur les Cartes de M M. Orme & Rennell, mais ſans communication l'une avec l'autre.

Carte 3e.

A 5 coſſes du Confluent du *petit Gandak* avec le *Gange*, ce fleuve, deſcendant au Sud-Sud-Eſt, reçoit, ſous *Gorgat*, à 4 coſſes Oueſt de *Sultangans*, les eaux du *Gorgat nalah* ſorti des montagnes voiſines, qui prennent du côté de *Monguer*. On paſſe cette riviere ſur un pont. Vraiſemblablement il y a des maiſons des deux côtés. La grande Carte place l'Aldée de *Gorgat* à l'Oueſt du *Nalah*; une Carte particuliere, à l'Eſt: celle de M. Bolts, qui marque le *Gorgat nalah*, n'offre pas d'aldée de ce nom. Il paroit par le récit de Graaf, qui remontoit le Gange, venant de *Radjmohl* &c. de *Jangira*, que le fort de l'Aldée eſt à l'Eſt du *Nalah*. „De *Jangira*, dit ce Voyageur, nous allâmes à pied à *Gorgatte*, „ce qui fut une promenade fort agréable. Nous vimes le Palais ruiné du „Roi *Gehanguir*, qui donne le nom à la pointe dont je viens de parler, (*Jan*-„*gira*) - - - quand nous fumes à *Gorgatte*, qui eſt un village paſſablement „grand, & éloigné d'environ deux lieues de *Jangira*, nous paſſames ſur „un long pont de pierre à huit arches, qui a une tour octogone de pierre „à chaque bout. Ce pont, qui a pour le moins 300 pas de long, a dit-„on été bâti du tems du *grand Tamerlan*. Mais quoiqu'il ſoit vieux aſſu-„rément, & que la maçonnerie en ſoit merveilleuſe, je n'oſerois aſſurer qu'il „puiſſe être de cette antiquité. Nous paſſames enſuite par les villages de „*Katta* &c. —"

13e. Carte part. Pl. A. VIII. n. 1. Et. civ. du Beng. &c. T. I. Voye. p. 51.

Il ſemble donc que le pont, & par conſequent le *Nalah* termine l'Aldée à l'Oueſt.

Trois

A. G. Schmidt sc.

Trois cosses plus bas que le *Gorgat nalah*, le Gange se retrécit. Ensuite paroit un très grand rocher, après lequel le fleuve reçoit au Midi un petit ruisseau qui vient de l'Est. II. Partie. Gange & Gagra &c.

Le Rocher dont je viens de parler est vis à vis *Soultangans*, situe à une demi cosse Est de *Zangira*. Ces deux endroits sont sur la rive méridionale du Gange; le dernier, *Zangira* ou *Janguira*, ainsi que le rocher, tire son nom du Mogol *Djehanguir*, grand-pere d'Aurengzebe, dont le Palais, quoique ruiné, est encore célebre dans le canton. „Ce qu'il y a, dit le Voya- Voy. p. 50.51.
„geur GRAAF, de plus fameux à cette pointe de *Janguira* a) (pointe de „montagne sur le Gange, au haut de laquelle est une Mosquée), c'est un „grand rocher éloigné de 400 pas du rivage, faisant comme un demi cercle, „qui a 600 pas par le bas, & qui en a 2000 de haut. Du côté qui regar- „de la riviere, il est entierement escarpé & impraticable; mais il est assez „uni en dedans, à peu près comme la montagne de Gibraltar, où j'ai été „autrefois. Sur ce rocher de *Janguira*, environ à 60 pas de hauteur, on y „voit une Pagode entourée d'un mur, à laquelle on monte par quelques de- „grés. Tout au dessus du rocher il y a quelques habitations de Pélerins. „Entre cette pointe & le rocher, coule une eau dont le cours est très vio- „lent, principalement quand elle est enflée par les pluyes; tellement que di- „vers bâtimens en sont renversés, & que plusieurs personnes y périssent."

A 7 cosses & ½ du retrécissement précedent, paroit une île dans le Gange; une cosse plus loin, *Baguelpour*, dans Rennell à 25°. 15'. de latitude, 87°. 5'. (84°. 45'.) de longitude; dans M M. Orme & Bolts, à la même latitude; 84°. 40'. de longitude: dans la *Carte générale*, par 25°. 10'. de latitude, 84°. 56'. de longitude; à 12 cosses de route de *Kalgam*. Zend-Av. T. I. Ie. P. p. 48. V. les Cartes de M M. Orme, Rennell & Bolts.

a) On trouve une vue de la Pointe de *Janguira* & du Rocher, dans la *Géogr. de l'Inde* du P. Tiefentaller Pl. XXV. n. 1.

II. Partie. Gange & Gagra &c. Voy. de Graaf p. 50. 14e. Carte part. Pl. A. VIII. n. 2.

On compte 7 cosses de l'île précedente à *Kaschti* ou *Pattharghât* (en Indoustan, *passage de pierre*) où il y a une grotte & un chemin par la Montagne. Le Missionnaire en donne une Carte particuliere.

Le Gange suit l'Est-Nord-Est.

Zend-Av. T. I. 1e. Pe. p. 47. note.

Kalgam, à 4 cosses de *Kaschti*, est, dans la *Carte générale* à 25°. 16'. de latitude, 85°. 13-14'. de longitude. Plus bas, du même côté, à 2 cosses Sud-Est, est *Penti* sur une Montagne. L'auteur en donne une vue, dans sa *Géographie de l'Inde*.

Pl. XXVIII. n. 1. Holw. lib. cit. Cart. 2. 3.

Vis à vis *Kalgam*, un bras du Gange s'éleve de la rive septentrionale dans le Nord-Nord-Est la longueur de dix cosses, jusqu'à *Caragola*. Six cosses plus bas que l'origine de ce bras, sort du même fleuve un second bras presque vis à vis *Schahabad*, situé sur la rive méridionale; lequel allant au Nord, forme une île avec le premier qu'il atteint à *Caragola*.

Là ces deux bras reçoivent un Canal de deux cosses, formé du *Cossi* a), qui vient du Nord-Ouest, & d'une autre riviere qui n'est qu'indiquée.

ibid.

Sur la rive méridionale du Gange, à 3 cosses passant de *Schahabad* (par la route b), 6 cosses plus bas) est *Teliagar* (ou *Teriagali*): la Carte marque à 1 cosse Est de cet endroit des ruines d'édifices, sur une montagne. L'Auteur donne une Carte particuliere du Fort & de l'aldée de *Téliagar*. A ¾ de cosse Est de cette ville commence la Province de Bengale c).

ibid.

15e. Carte part. Pl. A. IX. n. 1.

A 2

a) Voyez les Cartes de MM. Orme, Rennell & Bolts, qui donnent 1°. 30'. de cours du *Cossi* remontant du Sud au Nord jusqu'à l'endroit où cette riviere descend du Nord-Ouest.

b) Dans cette route, qui est celle de mes voyages, les distances sont quelquefois plus longues, marchant en corps de Troupes, ou cherchant les chemins les moins difficiles.

c) Selon F. Lop. de Castanehda, en 1518, la fin du Bengale, en remontant le Gange, étoit à une Forteresse appelée *Hori* ou *Gori*, située sur le haut d'une montagne regardant ce fleuve, au delà, à 20 lieues de *Gor* (Capitale du Royaume): & au rapport des Maures, le Gange étoit navigable cent lieues plus loin. *Da Hist. da Ind. Lib. IV. p.* 55. *Lib. VIII. p.* 187.

1.

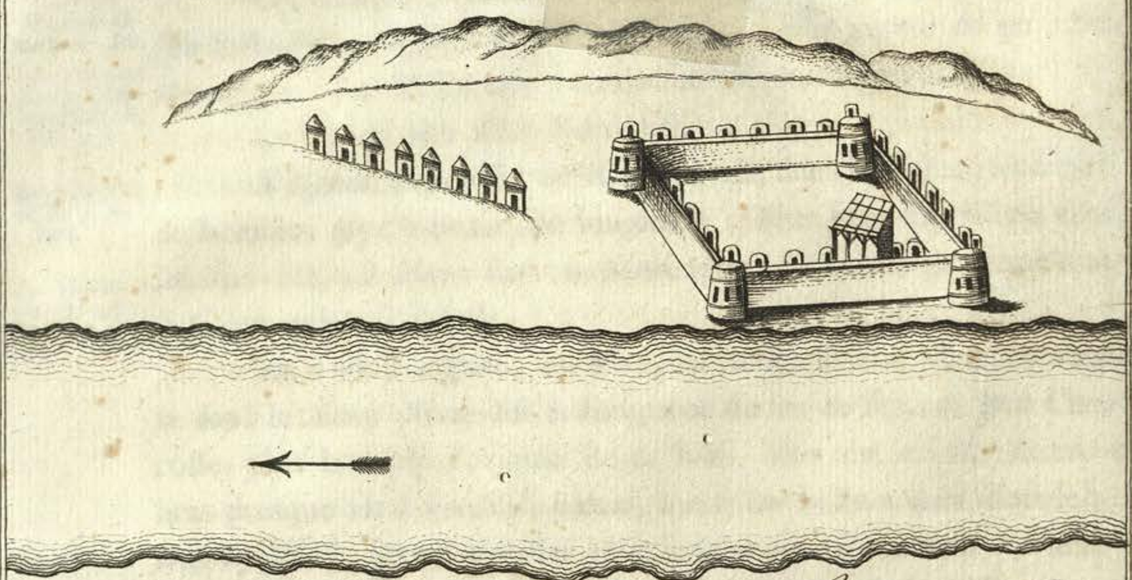

Le fort de Tilia ghar avec le village. Le cours du Gange de Tilia ghar vers Saori gali est à l'Est.

2.

Agherdipe avec une fameuse Pagode.

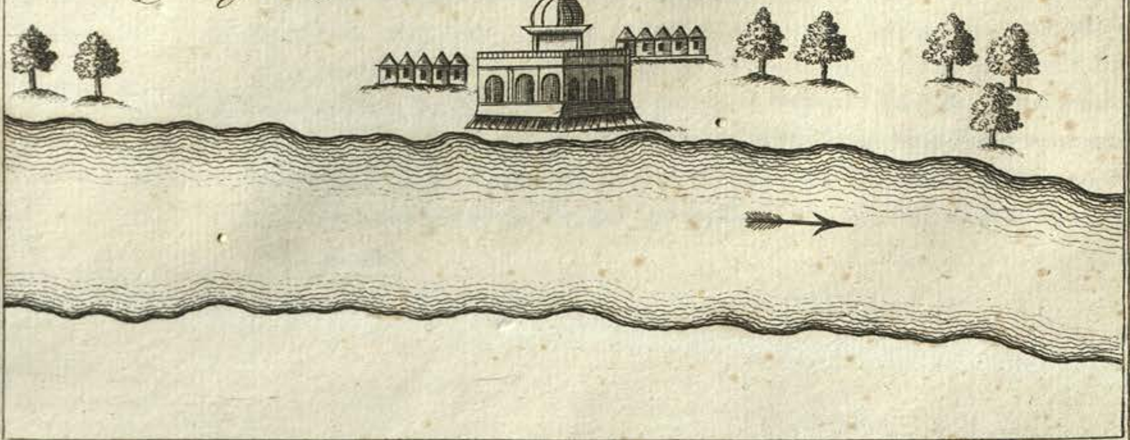

A 2 coſſes de *Teliagar* on rencontre *Gangaparſchad;* & à 5 coſſes de là, *Sacrigali*, toujours au côté méridional du Gange. II. Partie. Gange & Gagra &c. Voy. de Graaf p. 49.

De *Teliagar* à *Sacrigali*, le Gange coule à l'Eſt. Ici le fleuve eſt très près des montagnes. L'auteur donne une Carte particuliere a), faite par les gens du pays, du *paſſage de Sacrigali*, coupé au milieu d'une montagne: ce paſſage eſt fermé & gardé aux deux extrémités. On rencontre à l'entrée, du côté de *Teliagar* une petite riviere qui ſe jete dans le Gange: elle n'eſt pas dans la grande Carte du fleuve. La Carte particuliere préſente deux Mosquées près du Gange, à l'autre bout du paſſage, avant l'Aldée, à l'Eſt. *Sacrigali*, dans la *Carte générale*, eſt par 25°. 7′, de latitude; 85°. 44′. de longitude. 16e. Cart. part. Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 48. note.

De *Sacrigali* à *Doulabpour*, eſpace de 24 coſſes, le Gange coule du Nord-Oueſt au Sud-Eſt.

On compte 8 coſſes, de *Sacrigali* à *Radjmohl*, & 10 de route. Zend-Av. loc. cit.

Cette derniere ville, dans la Carte générale, eſt à 24°. 57′. de latitude, à peu près comme dans celle de M. Orme; 85°. 52′. de longitude: dans celle de M. Rennell, par 25°. 1′. de latitude; 87°. 54′. (85°. 34′.) de longitude, comme dans celle de M. Orme, environ (35-36′. Oueſt de *Calcutta*).

Le Voyageur Graaf donne la deſcription de *Radjmohl* b) „ſitué ſur le „Gange, qui eſt fort large en cet endroit là, & ſe partage en differentes pe-„tites rivieres." Je me contente de rapporter ce qu'il dit du Jardin de *Schah Souſa* (*Schodjaa*) frere d'Aurengzebe, en expliquant le plan qu'il préſente du Palais. lib. cit. p. 47. 48.

„Ce Jardin eſt à peu près quarré. Deux des côtés ſont ſur la riviere, „& les autres regardent la Campagne. Ils ont chacun environ 500 pas or-

 dinaires

a) Cette Carte a été omiſe, parce que le deſſin eſt abſolument le même & de même grandeur que celui que j'ai fait réduire pour la Pl. XXVI. de la *Géographie de l'Indouſtan*. (*B*).

b) Voyez le Plan de *Radjmohl* dans la *Géographie de l'Inde* du P. Tiefentaller, Pl. XXVII.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

„dinaires de long. Il eſt entouré d'un grand mur, orné de pluſieurs petites tours fort agréables, & diviſé en 5 grandes parties par des murailles „hautes & épaiſſes. On y voit des bâtimens fort agréables, où ſont diverſes chambres, des voutes & des arcades fort bien faites, dont les unes ſont „peintes & dorées & les autres ſont de bois en ſculpture, toutes ſoutenues „par de groſſes colonnes octogones ou rondes, les unes de bois, les autres „de pierre, ou même de cuivre. Chaque jardin particulier a ſes fontaines, „d'où l'eau coule par divers tuyaux qui ſe croiſent avec art (le jardin du milieu eſt 10 pieds plus haut que les autres, & tout vouté par deſſous, & „plein de tuyaux). Elles (ces fontaines) ſont de marbre & d'albâtre, ou de „pierre bleue & blanche, & ornées de diverſes figures jetées en bronze, comme de lions, dragons & autres animaux. En un mot ce jardin eſt une „merveille dans ce pays là, & mérite bien d'être vu.“

Presque vis à vis *Radjmohl* eſt l'île *Samda*, au Nord-Eſt. Dans la Carte, le P. Tieſentaller a effacé la ſuite d'un bras du Gange, formant au Nord-Eſt, avec le corps du fleuve, cette île, d'une coſſe de large, où l'on voit un endroit habité; lequel bras tomberoit au Sud à près de 3 coſſes vis à vis l'*Oudoua nalah*. Les cartes Angloiſes paroiſſent la marquer: Je l'ai achevée avec des points ſur la *Carte générale*.

Cartes de MM. Orme, Rennell, Bolts & Holwell.

L'*Oudoua Nalah*, qui vient du Sud-Oueſt, ſe jete dans le Gange à 2 coſſes paſſant, presque Sud, de *Radjmohl*.

La chaine des montagnes finit à une coſſe Eſt-Sud-Eſt de *Farokhabad*, ſitué entre l'extrémité de cette chaine, & la rive méridionale du Gange.

De l'autre côté, au Nord, eſt *Tanda*, appelé quelquefois *Schouaspour Tanda*, du nom du Diſtrict dans lequel cette ville eſt ſituée, à 4 coſſes & ½ de *Farokhabad*, ſur le Gange. PURCHAS la place à une lieue de ce fleuve. Cette ville, autrefois de commerce, a été dans le 16e. ſiecle la Capitale du Bengale; & elle avoit ce titre, lorsqu' Aurengzebe s'empara de cette

Purch. his Pilgr. p. 509.

Mem. de Renn. p. 44.

cette Province. Après *Tanda*, qui a remplacé *Gor* en 1580, *Radjmohl*, *Daka* & *Moxoudabad*, paroissent, dit M. Rennell, avoir successivement joui de cet honneur.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

Lett. Edif. T. 18. p. 402.

A 1 cosse Est de *Tanda*, sur le Gange, paroit la ville de *Gor*, dont je viens de parler, Capitale du Bengale dès les tems les plus reculés, vers le 7e. siecle de l'Ere chrétienne, selon les synchronismes que donne l'Historien Persan *Ferefchtah*. M. Rennell la place à 24°. 49'. de latitude, 88°. 16'. (85°. 56'.) de longitude; elle est chez M. Orme, à la même longitude, & à 24°. 47-48'. de latitude; dans la *Carte générale*, par 24°. 50'. de latitude, 86°. 16-17'. de longitude. Elle fut rebâtie par *Akbar* en 1575, & abandonnée peu de tems après. Ce qui reste des ruines de *Gor*, à différentes distances du Gange, peut donner quelqu'idée de l'ancienne grandeur de cette ville, à laquelle les premieres Relations donnent 3 lieues Européennes de long.

Tarikh &c. Mss. fol. 13. vers. 303. rect. Renn. Mem. p. 43. Boter. rel. T. I. p. 101. Ind. or. Mag. p. 61. F. L. Castanhed. Hist. &c. da Ind. Coimbr. 1561. Lib. 4. p. 55. libr. 8. p. 105. Il gentilismo confut. T. 1. p. 47. Barr. Dec. 4. l. 9. c. 1.

A *Doulabpour* a), par 24°. 44'. de latitude; 86°. 13'. de longitude, sur la *Carte générale*, le fleuve se partage en grand & petit Gange.

Le grand Gange, *Bora Ganga*, appelé *Padda*, coulant à peu près de l'Ouest à l'Est quart de Sud, se rend en plus de 130 cosses, de *Doulabpour* à *Daka*.

Cette derniere ville (*Daka*) dans la *Carte générale* est par 23°. 57'. de latitude; 90°. 37'. de longitude. Dans la Carte de M. Rennell, à 23°. 45'. de latitude, 90°. 29'. (88°. 9'.) de longitude, à peu près comme chez M. Orme.

Lett. Edif. T. 18. p. 397. 402.

A 6 cosses Est de *Daka*, le *Padda* reçoit le fleuve *Brahmapoutren*, qui vient du Nord, & tire son origine du lac *Mansaroar*. Dans la Carte de M. Rennell la jonction des deux fleuves se fait sous *Fringybazar*, par 23°. 32'. de latitude; 90°. 40'. (88°. 20'.) de longitude; comme dans M. Orme.

Ci-d. 2e. P. Sect. 2. §. 1.

Le

a) C'est *Donapour*, à 6 cosses de route au Nord de *Souti*. Zend-Av. T. I. 1. P. p. 47, not. (1). p. 53.

II. Partie. Gange & Gagra &c. Zend-Av. T. I. 1e. P, p. 47. note (1).

Le *Brahmapoutren*, à 12 coſſes de l'endroit où il ſe jete dans le Gange, reçoit, à l'Eſt, le *Lakia* qui vient du Nord-Eſt a). Dans les Cartes de M M. D'Anville, Orme, Rennell & Bolts, le *Lakia* eſt à l'Oueſt du *Brahmapoutren*.

Voy. Cartes de Orme, Rennell & Bolts.

Lett. Edif. T. 18. p. 397-401. Il gentilismo confut. T. I. p. 48. Caſtanh. libr. cit. Lib. 7. p. 117-118.

A 2 coſſes du confluent du *Brahmapoutren* & du *Gange*, ce dernier fleuve, s'élevant & s'abaiſſant ſucceſſivement, fait deux coudes conſidérables, & va deſcendre au Sud-Eſt, après plus de 123 coſſes de cours, à *Schatigan*, ſitué à 5 coſſes Eſt-Nord-Eſt de l'île *Sondip*.

Il faut voir ſur la *Carte générale* cette multitude d'îles que forment les bras qui coulent du grand Gange, ou *Padda*, au Midi: on en compte quatorze, qui donnent onze grandes embouchures; & 33 îles plus petites renfermées dans les intervalles, ou qui bordent les embouchures depuis *Barantola* juſqu'à *Schatigan*, l'eſpace de plus de 166 coſſes, de l'Oueſt à l'Eſt-Sud-Eſt.

Je reprends le Gange à ſa diviſion en grand & petit Gange.

Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 57. Cartes de MM. Orme & Bolts.

On compte 5 coſſes de *Doulabpour* à *Mohana Soti* où le petit Gange, nommé *Bagrati* b) reçoit les eaux du Grand, par un bras de deux coſſes trois quarts, qui vient du Nord-Eſt c). Ce dernier endroit, placé dans la Carte de M. Rennell par 24°. 37'. de latitude, 88°. 9'. (85°. 49'.) de longitude; dans M. Orme, par 24°. près de 32'. de latitude, & à la même longitude que chez M. Rennell; eſt dans la *Carte générale*, par 24°. 34'. de latitude, 86°. 12'. de longitude, à 19 coſſes de *Radjmohl*. Voici le calcul: de cette ville à *Farokhabad*, 9 coſſes; de cet endroit à *Souti* (*Mohanaſoti*), 19 coſſes.

Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 47. note (1).

A 3

a) Voyez ce confluent, à grands points, dans la 1e. Carte du *Burrampooter* (*Brahmapoutren*) d'après M. Rennell, dans la *Deſcr. de l'Inde*, T. III. (*B*).

b) *Bhâgui radhi* eſt le nom ſamskrétam du Gange.

c) L'Auteur donne la Carte de ce confluent, dans ſa Géographie de l'Inde, Pl. XXVIII. n. 2.

A 3 cosses de *Mohanasoti*, le petit Gange reçoit les eaux du *Pahar*, qui vient de l'Ouest-Sud-Ouest. De là il coule toujours ou Sud-Est, l'espace de plus de 50 cosses, jusqu'à *Noudia*, dans la *Carte générale*, par 23°. 41'. de latitude; 87°. 27-28'. de longitude; dans celle de M. Rennell, à 23°. 26'. de latit. 88°. 26'. (86°. 6'.) de longitude. II. Partic. Gange & Gagra &c. Voy. de Graaf p. 44. à la tête de l'Hist. de M. Orme T. 1.

A 6 cosses Sud-Est du confluent du *Pahar*, un bras du *Bagrati*, nommé *Djil*, se détache du fleuve, coule près de 6 cosses au Nord-Est, rabat ensuite, formant un Angle, au Sud-Sud-Est, & coule après cela le long du Gange, à 1, 2, 5, 8 cosses de distance, jusqu'à 2 cosses & ½ de *Belpoucria*, où il se reunit au *Karia*, bras du grand Gange, qui se jete dans le petit à *Noudia*, dont l'Ecole de Brahmes est toujours célebre dans le pays. Holwell lib. cit. 3e. carte. Zend-Av. loc. cit. ibid. Lett. Edif. T. 18. p. 370.

Le *Djil* forme avec le *Bagrati* une île qui renferme *Moxoudabad*, Capitale actuelle du Bengale, à 6 cosses Est-Sud-Est de l'endroit où le *Djil* se détache du petit Gange.

Cette ville, si fameuse depuis l'invasion du Bengale par les Anglois, devenue le siege de l'Empire, vaste, opulent, mais qui, indépendamment des causes internes de destruction, ne durera que jusqu'à l'arrivée d'un nouveau Dupleix dans l'Inde a): cette ville se trouve dans la *Carte générale* par 24°. 20'. de latitude; 86°. 41'. de longitude: dans celle de M. Rennell, par 24°. 13'. de latit. 88°. 24'. (86°. 4'.) de longitude, à peu près comme chez M. Orme qui lui donne 24°. 10-12'. de latitude b).

La même île renferme, à 3 cosses Sud-Sud-Est de *Moxoudabad*, *Cassembazar* comptoir Anglois, suivi de *Calcapour*, comptoir Hollandois, & de Voy. de Graaf p. 47. Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 22. 47. not. (1). p. 57.

a) Voy. à la fin de l'ouvrage, Note G).

b) Le P. Tiefentaller donne une vue de *Moxoudabad* dans la *Géogr. de l'Inde.* Pl. XXIX. n. 1.

II. Partie. Gange & Gagra &c. de *Saidabad*, comptoir François, environ à 42 coſſes Nord-Oueſt de *Schandernagor* a).

à 12 coſſes de route. Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 41. 46. 57. Carte de MM. Orme, Rennell & Bolts. 17e. Cart. part. Pl. A. IX. n. 2.

On y voit *Palaſſi*, à 9 coſſes paſſant Sud-Eſt de *Caſſembazar*, haras d'Elephans du Nabab; plus bas, à 3 coſſes Eſt-Sud-Eſt de *Catoua*, ſitué ſur la rive occidentale du *Bagrati*, *Agardip*, dont la Pagode eſt célebre dans le Canton. L'auteur en donne un Plan particulier.

L'île précedente eſt adoſſée à une ſeconde île formée au midi, par le *Djil*, au Nord-Oueſt par la portion du petit Gange qui s'étend jusqu'à *Mohanaſoti* & par le petit bras qui, à cet endroit, réunit les deux Ganges; au Nord, par une portion du grand Gange de 9 coſſes & demie, depuis le point Nord-Eſt de la jonction précedente jusque paſſé *Bagbangola*, où commence le *Calcali*; & par ce bras du grand Gange, qui s'étend l'eſpace de 18 coſſes, au de là de *Zalangi*, formant avec le grand Gange une troiſieme île dont la largeur va jusqu'à près de 2 coſſes & ſe jete (le *Calcali*) dans le *Karia* b): enfin l'île dont il eſt queſtion eſt formée au Nord-Eſt, par ce dernier bras du grand Gange (le *Karia*), qui, tournant au Midi, deſcend à *Noudia*, dans un cours de plus de 27 coſſes; ce qui fait trois îles entre le grand Gange & le petit. La ſeconde île, qui eſt la plus grande, a près de 47 coſſes de long & 8 dans ſa plus grande largeur.

Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 47. not. (1).

A 2 coſſes Sud de *Noudia*, le Gange reçoit de l'Eſt une petite riviere, dont le P. Tiefentaller ne fait pas le nom: il en donne le confluent dans une Carte particuliere.

18e. Carte part. Pl. A. X. n. 1.

Deux

a) Voyez le Plan de *Caſſembazar*, de *Calcapour* & de *Saidabad* dans la *Géogr. de l'Inde*, du P. Tiefentaller, Pl. XXXI.

b) L'Auteur donne une Carte particuliere de ce confluent, dans ſa *Géographie de l'Inde*, Pl. XXXII. n. 1.

A. X.

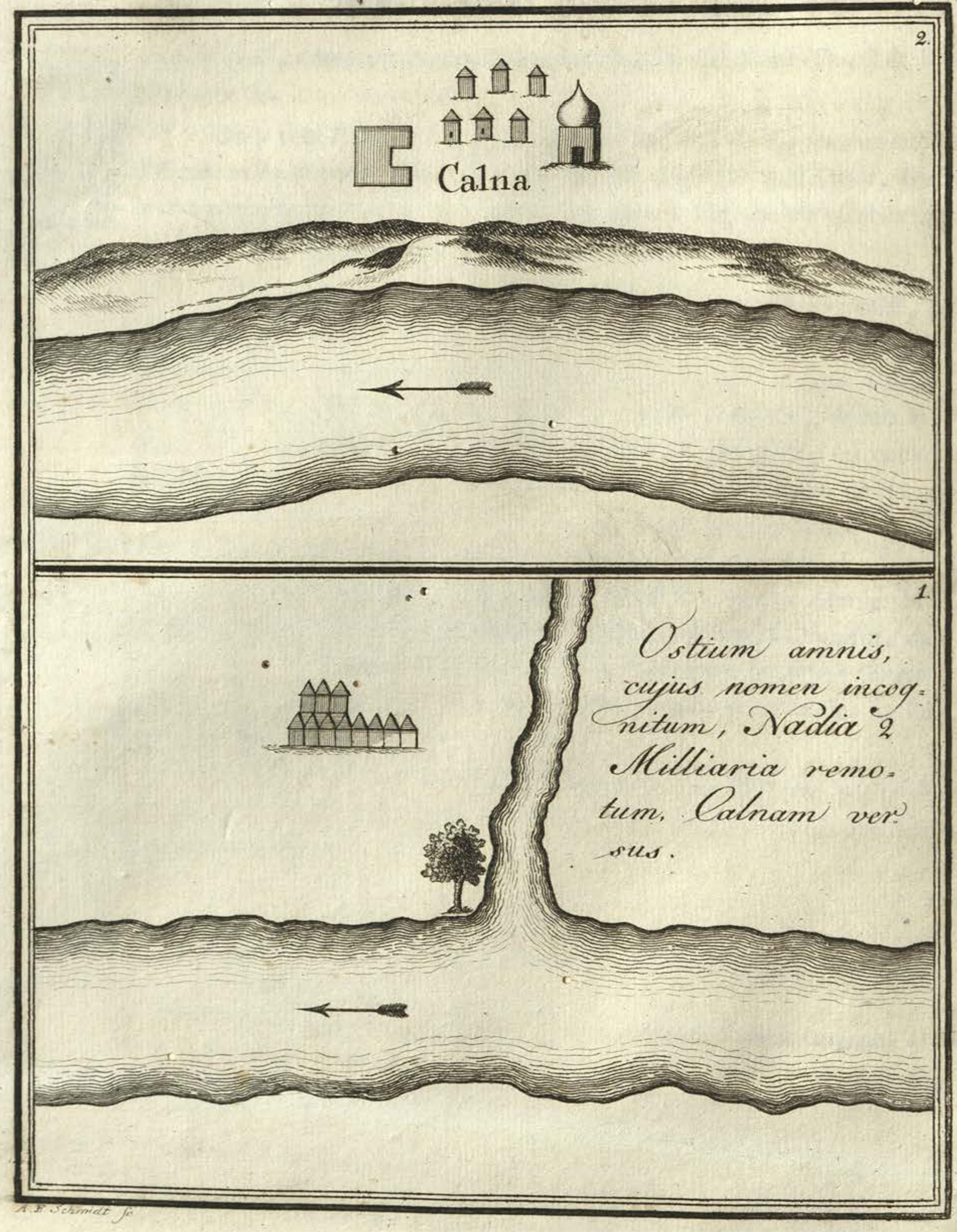

A. F. Schmidt sc.

Deux coſſes plus loin paroit l'Aldée de *Calna*. Le plan de cet endroit, eſt le dernier, qui, dans le paquet que j'ai reçu en 1775 du ſavant Miſſionnaire, accompagne le Cours du Gange. II. Partie. Gange & Gagra &c. 1re. Cart. part. Pl. A. X, n. 2.

Enſuite ce fleuve coule au Sud, demi quart Oueſt au Sud-Eſt, puis au Sud, jusqu'à *Hougli* a), forteresſe Maure, dans le diſtrict de *Sategan* b). Elle eſt ſituée chez M. Rennell, par 22°. 55-56'. de latit.; 88°. 28'. (86°. 8'.) de longitude; chez M. Orme, à 22°. 56'. de latit. 86°. près de 13'. de longit.; dans la *Carte générale*, à 23°. près de 16'. de latit.; 87°. 45'. de longit. A cet endroit le Gange prend le nom de *riviere d'Hougli*. Ci-d. 2e. P. Introd. §. 11. p. 45.

M. Rennell dans ſon Mémoire, fait mention de, „*Satgang*, maintenant foible village, dans une petite anſe de la riviere d'Hougli, à 4 milles „environ Nord-Oueſt, de ce dernier endroit; lequel en 1566, & probablement depuis, étoit une grande ville de commerce."

Ceci paroit convenir à *Schahgans*, ſitué ſur le Gange, du même côté qu'*Hougli*, à une coſſe & demie Nord-Nord-Oueſt. *Schahgans* ſignifie *le Treſor, le Magazin du Roi;* & tous les noms de lieux terminés par *Gans* (*Gandj*), déſignent des villes de commerce, des entrepôts,

Le vrai tréſor des Princes eſt le Commerce, établi ſur l'exploitation des terres, les manufactures, les arts. La Finance, hors la collection des impots, la Banque n'eſt dans l'origine qu'un troiſieme bras ajouté au commerce, pour faciliter le tranſport actif & paſſif, la circulation des fonds. Voilà l'ordre naturel des choſes. Les Etats qui le renverſent, tariſſent à la longue la ſource qui leur a donné la vie, & qui ſeule peut la leur conſerver.

a) *Gullo*, dans *Jarric Hiſt. des Ind. orient.* T. I. pag. 606. Voy. *il Gentilismo confut.* T. I. p. 54. & le Plan *d'Hougli* & de *Schahgans* dans la *Géogr. de l'Inde* du P. Tiefentaller, Pl. XXXIII. n. 1.

b) C'eſt le ſerkar *Sautgaum*, du Mémoire de M. *Verelſt*. (*Append. p.* 147. 148.) ſitué dans le *Tſchouklah d'Hougli*.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

Barr. Dec. IV. L. 9. c. 1 Purch. his. Pilgr. p. 511. 512. Linſ. p20. F. Lop. de Caſtanh. L. 4. p. 55. L. 8. p. 119. 120. Boter. relac. T I. p. 101. Hiſt. Ind. or. Mag. p. 61. Jarr. hiſt. des Ind. or. T. 2. p. 826. 832. 833. il gentiliſm. confut. T. I. p. 54.

Les premiers Voyageurs Européens ſont mention de deux ports du Bengale, à deux embouchures du Gange; le grand, & le petit; le premier à l'Eſt, où eſt la ville de *Schatigan*; le ſecond, à l'Oueſt, appelé *Sategan*, *Catigan*, *Satigam*, *Satagan*, *Satogam*, à 80, cent lieues de l'autre. La Province où ſe trouve le Port de l'Oueſt, eſt nommée *Sategan*, anciennement *Kandecan;* elle renferme *Sategan*, *Hougli*, *Schandernagor*, *Calcutta*, &c. ſituées ſur le petit Gange, le *Bagrati.*

Au reſte j'avoue que *Sategan* & *Schatigan*, déſignant des ports, peuvent être le même nom donné par les premiers Arabes (*Schatt, bord*, *extrémité; Gan*, *Gang*, *du Gange*), qui auront navigué aux deux embouchures de ce fleuve.

Carte des Ind. or. ou du Gange. Paris. Jollain. 1667.

Barr. Dec. IV. L. 9. c. 2.

Lett. Edif. T. 18. p. 378.

Zend-av. T. I. 1e. P. p. 45.

id. p. 34.

Depuis *Hougli* jusqu'à *Dougli*, ſitué à 2 coſſes Sud-Sud-Oueſt de *Folta*, le Gange ſuit le Sud-Sud-Oueſt. Il reçoit, paſſé ce premier endroit, une petite riviere qui vient de l'Oueſt, arroſe du même côté *Schinſchoura*, chef-lieu des Etabliſſemens Hollandois dans le Bengale; à une grande coſſe de là, *Schandernagor*, a) chef-lieu des Etabliſſemens François; ſuivi du *Jardin François.*

Danville Eclairc ſur la C. de l'Inde p. 65.

Schandernagor, eſt à 22°. 51', de latitude; 86°. 9'. de longitude, ſelon le P. Boudier: 22°. 46'. de latitude; 88°. 25'. (86°. 5'.) de longitude dans la Carte de M. Rennell; à 22°. 51'. 30''. de latitude; 86°. près de 11'. chez M. Orme. Dans la *Carte générale*, il eſt par 23° 10'. de latitude; 87°. 40-41' de longitude, & environ à 46 coſſes de l'embouchure du Gange.

C'eſt là que Du Pleix, ſaiſiſſant le premier le foible de la Puiſſance Mogole, a conçu les projets vaſtes qui, pendant 10 ans, ont donné la ſupériorité au nom François dans le Continent Indien: c'eſt de là que doit partir

a) Voy. le Plan de *Schinſchoura* dans la *Géogr. de l'Inde* du P. Tiefentaller. Pl. XXXIV. Celui de *Schandernagor*. Pl. XXXV. n. 2.

tir le coup qui brisera le Colosse de la Domination Angloise, élevé sur les ruines de l'édifice bâti par ce grand homme. II. Partie. Gange & Gagra &c.

On rencontre à 4 cosses & ½ de *Schandernagor*, du même côté Ouest du Gange, *Sirampour*, Etablissement Danois; sur la rive orientale du fleuve, à 2 cosses de *Schandernagor*, *Bankibazar*, ancien Etablissement Ostendois; *Barnagor*, à 5 cosses de là, connu pour les *Baftas* &c.; 2 cosses plus loin *Calcutta*, Chef-lieu des Etablissemens Anglois dans le Bengale, à près de 9 cosses de *Schandernagor*; & 10 cosses & demie plus bas, *Folta*, autrefois premier Fort du Nabab de Bengale à l'entrée du Gange. Zend. av. T. I. 1e. P. p. 33. Lett. Edif. T. 18. p. 374. Holw. libr. cit. 3e. Carte.

Calcutta, dans le P. Boudier, est par 22°. 33'. de latitude: dans les Cartes de M M. Rennell & Orme, à la même latitude; 88°. 27'. 45''. (86°. 7'. 45''.) de longitude a). La *Carte générale* le place à 22°. 56'. de latitude; 87°. 37'. 30''. de longitude.

Le Gange, après avoir fait un grand coude, du Sud-Ouest au Sud-Est, passe à *Coulpi*, 4 cosses & ½ Sud-Sud-Est, où son lit est très dangereux par les bancs de sable qui changent souvent de place. C'est là que les vaisseaux d'Europe prennent le Pilote pour remonter le Gange. Zend. Av. T. I. 1e. P. p. 33. Carte de M. Orme.

Le petit Gange rencontre à 2 cosses passant, Sud, de *Rangafoula*, situé à 3 cosses Sud-Est de *Coulpi*, un bras du grand Gange, qui s'en détachant à plus de 50 cosses de *Zalangi*, forme une île triangulaire, de 66 cosses & ½ de long, sur 32 cosses de large.

A 14 cosses du confluent précedent, le petit Gange, allant au Sud-Ouest, reçoit la riviere d'*Ingeli*, dans la Carte de M. Rennell, par 21°. 49'. de latitude; 88°. 0'. (85°. 40'.) de longitude; chez M. Orme, par 21° 52'. de latit. Purch. his. Pilgr. p. 512. il gentil. confut. T. I. p. 49. 54.

a) J'ai suivi cette longitude dans la reduction de celle de M. Orme, prise de *Calcutta*. Cette ville, dans la carte de M. Bolts est 27'. 15''. ou 32'. 15''. plus Est que dans les Cartes de M M. Orme & Rennell.

II. Partie. Gange & Gagra &c. tit. 85°. 35'. de long. Dans la *Carte générale*, par 22°. 11-12'. de latit. 87° de longitude.

Voy. de Graaf p. 43. Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 62. Carte de M. Danville 1752. Balby dans Purch. his. Pilgr. p. 509.

Dans l'embouchure du petit Gange, paroît au Sud, *l'île des chiens;* un peu plus bas, l'île *Galla*, & au dessous celle de *Sagar*, qui reçoit son nom de *Ganga Sagar*, commencement de l'embouchure du petit Gange, *Sagaram*, en samskrétam signifie *Mer*.

La pointe Sud-Sud-Est de l'île *Sagar*, dans la Carte de M. Rennell, est par 21°. 32-33'. de latit. (celle de *Balassor*); 88°. 15'. (85°. 55'.) de longitude: la Carte de M. Orme la place à 21°. 36'. de latitude, comme celle de M. Bolts, & à 85°. 31'. de longitude: la *Carte générale* par 21°. 45'. de latitude, 87°. 20'. de longitude. La derniere latitude s'accorde avec les *avis* du P. Tiefentaller. Les embouchures du grand Gange, selon ce Missionnaire, sont au 22e. degré de latitude; l'embouchure du petit Gange, au 21°. 45'. seulement. Si cela, ajoute-t-il, ne s'accorde pas avec les Géographes & les Marins, on ne doit pas s'en étonner; les fleuves changent leurs lits, rongent leurs bords, se font une autre route.

D'*Elahbad* à *Gangasagar*, le Cours du Gange, en plus de 400 cosses, ne présente que 153 lieux habités, dont 49 plus considérables & 7 fortifiés. Ce nombre, comparé avec le relevé du Gange dans le Canton d'*Elabad*, prouve que cette derniere contrée est beaucoup plus peuplée que le Bengale. La sainteté du pays, qui renferme le district de *Benarès*, peut y contribuer: on l'appele en samskrétam le *Madhiam*, le *centre*, le *milieu* de la Réligion Indienne.

J'ai dit que le petit Gange se jetoit dans la mer, à *Gangasagar: Barantola*, à 12 cosses Sud du confluent des deux Ganges dont j'ai parlé plus haut, est une seconde partie de l'embouchure de *Gangasagar*, formée par une île, qui commence à 2 cosses environ de ce confluent.

§. IV.

§. IV.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

Sur l'étendue de l'embouchure en général du Gange, du point d'Ingeli à celui de Schatigan.

On compte en tout d'*Ingeli*, situé au bas & sur la partie occidentale du petit Gange, le *Bagrati*, ou la riviere d'*Hougli*, par 87°. de longitude, dans la *Carte générale*, à *Schatigan*, placé sur la rive Ouest du grand Gange, le *Padda*, par 93°. 26-27'. de longitude, 22°. 52'. de latitude. Dans la même carte, à 5 cosses Est-Nord-Est de la pointe Est de *Sondip*, qui est par 22°. 44'. de latitude, 93°. 4-14-15'. de longitude: on compte de ces deux termes, *Ingeli* & *Schatigan*, 178-179 cosses de l'Ouest à l'Est-Nord-Est. Voy. les Cartes de Renn. & de Bolts.

Toutes les embouchures sur la Carte originale occupent trois pieds, cinq pouces.

Cet intervalle comprend six degrés, 26 à 27 minutes: & la Carte de M. Rennell ne donne que trois degrés, 54 minutes, d'*Ingeli*, par 88°. 1'. (85°. 41'.) de longitude; 21°. 51'. de latitude; à *Schatigan* ou *Islamabad*, par 22°. 20'. de latitude; 91°. 54-55'. (89°. 34-35'.) de longitude: ce qui s'accorde avec les 4°. 53'. Est qu'il suppose entre *Balassor* & le même *Schatigan* a). Dans la Carte qui est à la tête de l'ouvrage de M. Orme, *Ingeli* se trouve par 21°. près de 50'. de latitude; 88°. 10'. (85°. 45'.) de longitude. La carte même de cet Historien donne 3°. près de 48'. de la riviere d'*Ingeli*, par 21°. 52'. de latitude, 85°. 35'. de longitude, à *Schatigan*, situé par 22°. 36'. de latitude, 89°. 21'. 45''. Dans celle de M. d'Anville la distance est d'environ 3°. 4'.: & 3°. 56-57'. dans la Carte de M. Bolts. Mem. p. 18. Hist. &c. T. 2.

Ces differences sont grandes: 2°. 30', 33', 38-39'., & même 3°. 22'. Je crois avoir découvert d'où elles peuvent venir; j'ai dejà touché cet article au commencement de cet ouvrage. Ci-d. 2e. P. Introd. §. III.

Les

a) Voy. à la fin note (F).

II. Partie. Gange & Gagra &c. Les 6°. 26 à 27′. donnent 5°. 34′. de grand cercle, à la hauteur de 21 à 22°. & ces 5°. 34′. répondent aux 178-179 cosses mesurées sur la Carte originale, selon l'échelle de 32 cosses au degré.

Mem. p. 19. Si l'on donne, avec le Géographe Anglois, 42 cosses au degré, les 178 feront 4°. 14′. environ; sa Carte en présente 3°. 54′. la différence de 20 minutes (14 cosses selon M. Rennell; 10½ selon le P. Tiefentaller) est peu de chose, pour une distance de 178 cosses, dans de tels parages. Plusieurs raisons m'ont empêché de suivre cette évaluation.

1°. Le missionnaire ne l'indique pas. Il ne donne pour le Gange que deux Echelles de cinq Milles Indiens ou Cosses chacune; toutes deux de la même longueur, les Cosses à 32 au degré, de *Farokhabad*, *Benarès*, *Sedpour*, à *Gangasagar* & *Schatigan*. D'ailleurs cette évaluation portée sur la latitude auroit fait, en la changeant à proportion, une trop grande différence. (ci-d. 2e. P. sect. I. §. II. IV.)

Lett. Edif. T. 18. p. 380. Voy. les cartes de M M. Orme & Rennell. Le P. Barbier suppose environ 40 lieues, descendant le Gange, de *Schandernagor*, à l'endroit où commence la route de *Schatigan*, differente de celle de *Daka*, au milieu des îles & des bois qui bordent les embouchures du fleuve. Ces 40 lieues ou cosses sont de l'Etablissement François à *Barantola*, où l'on prend à l'Est le canal qui est par 22°. 4′. & ce calcul prouve que les cosses sont dans ce parage de 32 au degré: comme les donne la *Carte générale*.

2°. M. Rennell convient lui même qu'il a augmenté la distance de *Balasor* à *Schatigan* de plus d'un degré, comparée à celle que donnent les Cartes depuis & compris 1752; & il releve le danger auquel ce degré de moins sur les Cartes exposoit les vaisseaux: dans la Carte de M. D'Anville de 1752, la distance de *Balasor* à *Schatigan* est de 3°. 58′.; dans celle de M. Rennell, de 4°. environ 55′. (Mem. p. 28.)

„De

„De maniere", dit l'habile Géographe Anglois, dans une note, à l'occasion de la longitude du Cap *Negrais*, à la côte de l'Eſt, „que la nouvelle „Carte (la ſienne) augmente la diſtance entre la bouche, du *Sinde* ou *Indus* & le Cap. *Négrais* de 2°. 12'. en longitude." II. Partie. Gange & Gagra &c. ibid.

Je ſuis fâché de ne pas trouver dans le Mémoire de M. Rennell une baſe certaine ſur laquelle ſon travail ſoit appuyé, & qui puiſſe autoriſer les déplacemens qu'il s'eſt permis.

3°. Enfin les anciennes Cartes & les premiers Voyageurs varient ſur la diſtance des deux embouchures du Gange. Il y en a qui donnent 120 lieues au Bengale, d'autres jusqu'à 200, le long de la Mer qui le baigne au midi, d'un côté à l'autre. Cart. de Gerard dejudæis Duval, Sanſon &c. Mag. hiſt. des Ind. or. p. 61. Jarr. lib. cit. T. I. p. 602. The marin. compass. 1704 p. 277. Pract. Navig. 1714. The Gang. by Thornton.

„*Schatigan*," dit le P. Barbier en 1723, „eſt de 15 degrés plus à „l'Eſt que *Pondicheri*: j'eus occaſion de le reconnoitre à une Eclipſe de Lune, „que j'obſervai aſſez exactement." Lett. Edif. T. 18. p. 396.

Le Miſſionnaire, en 1723, devoit ſuppoſer *Pondicheri* par 78°. *Schatigan* ſera donc par 93°. de longitude; c'eſt à dire ſimplement 26 ou 27 minutes de moins que dans la *Carte générale*. La longitude du P. Barbier eſt appuyée ſur une éclipſe de Lune; & ce Miſſionnaire pouvoit y appliquer ſa route du bas du Gange à *Schatigan*, & de ce dernier endroit à *Daka*. Cart. des Ind. par de l'Isle 1705. Obſerv. phys. &c. envoy. par les Jéſuites. in 4° p. 7. 8. Voy. de M. le Gentil, de l'Acad. d. Sc. T. I. p. 357.

Je crois pouvoir conclure de ces détails que ce qui concerne l'embouchure du Gange eſt auſſi incertain que ce qui regarde la vraie ſource de ce grand fleuve, la vie de l'immenſe Continent que ſes eaux parcourent; ſymbole majeſtueux de la Divinité dont l'Action ſe fait ſentir, paroit, anime toute la nature, ſans qu'on en voye le principe ni la fin.

Attendons ſur la poſition exacte des deux extrémités du Gange, des Obſervations faites ſur les lieux par les gens du métier, ſans rejeter, ſans négliger les travaux, quelqu'ils ſoient, des voyageurs inſtruits.

II. Partie. Gange & Gagra &c.

§. V.

Espace Nord & Sud renfermé dans les trois Cartes du P. Tiefentaller: leur utilité pour la position du Tibet.

ci d. 2e. P. Introd. §. III.

J'ai montré au commencement de cet ouvrage, que la grande Carte du Gange du P. Tiefentaller comprenoit du Nord au Sud, c'est à dire, de *Gangotri* à *Gangasagar*, onze degrés, 26 à 27 minutes, ou 286 lieues, du 21e. degré de latitude, 38 à 39'. au 33e. 4 à 5 minutes: que sa largeur Ouest & Est, de *Gangotri* à *Schatigan*, faisoit environ 19°. 14 à 15'. ou 481 lieues, du 70e. degré 24'. au 93e. 27'.

Remontant sur la Carte du *Gagra*, du Sud au Nord, par les Cosses de 37½ au degré, depuis la Cataracte ou le commencement de la 2e. Partie, jusqu'au bord septentrional du lac *Mansaroar*; par les Cosses à 32 au degré, depuis *Faizabad* jusqu'à ce commencement de la 2e. partie: on a environ 352 à 360 Cosses; lesquelles, d'après les rapports précedens & les réductions indiquées, donnent plus de 9°¾. Ces neuf degrés troisquarts passant, ajoutés à la latitude de *Faizabad*, 26°. 30'. font plus de 36°. 20'. pour le haut du lac *Mansaroar:* dans la *Carte générale* ce point est par 36°. 21-22'. La somme totale, pour les deux Cartes du *Gange* & du *Gagra*, Nord & Sud, donne 14°. 43'. ou environ 368 lieues, du bord septentrional du lac *Mansaroar* à *Gangasagar*. Dans cet espace considérable, le *Gange*, durant un cours de plus de 900 cosses, environ 700 lieues, reçoit les eaux de 87 tant fleuves que rivieres & torrens; le *Gagra*, de 29, dans un cours de plus de 500 cosses, environ 400 lieues; les routes tracées au Nord, cinq rivieres qui ne se jetent ni dans le *Gange* ni dans le *Gagra;* celles du Midi, quatre.

Les Cartes du P. Tiefentaller sont d'une très grande étendue: elles présentent, si mes yeux ne m'ont pas trompé, 1320 endroits habités; cent onze fleuves, rivieres, ruisseaux, torrens, lacs, étangs ou marais, sources,

ſources, reſervoirs, cataractes; & 77 îles & rochers dans l'eau: la main du ſavant Miſſionnaire a pu errer; moi-même, en meſurant, calculant, comparant, allant de l'Original à la réduction, revenant de celle-ci à l'Original, j'aurai trop donné, ou trop retranché, ne tenant pas aſſez compte des ſinuoſités. Il eſt bon de conferer ce travail avec les cartes Françoiſes, Angloiſes; mais en liſant celles-ci avec précaution, parce que les Anglois, M. Orme excepté, ont peu lu ce qui a été écrit ſur ces matieres en François, en Hollandois, en Allemand, en Portugais, en Italien; que jusqu'ici l'utilité du Commerce, & la ſureté des conquêtes paroit avoir été le flambeau qui ſeul ait guidé leurs pas; & qu'en général la licence de *mentir nationalement*, gâte chez eux les meilleurs eſprits, les coeurs les plus droits. Cependant le Géographe doit être un homme univerſel, qui, dans la recherche de la vérité, ne tienne ni à Nation, ni à interêt de quelque nature qu'il ſoit. II. Partie. Gange & Gagra &c.

Il ſemble que les Géographes ſoient des Oracles pour le reſte du Monde: on reçoit le plus ſouvent leurs Cartes ſans les examiner. Qu'ils ſe contrediſent ou non, c'eſt leur affaire. On s'en rapporte à leurs poſitions, comme s'ils n'avoient pas pu ſe tromper: c'eſt admettre ce qu'annonce un ouvrage, ſur la ſimple lecture de la Table des Chapitres, ou ſi l'on veut de la Table des Matieres.

M. D'Anville, dans ſa *Carte d'Aſie*, 1e. Partie (en 1751) place le point le plus occidental du Cours du Gange, commençant à la ſource ſuppoſée découverte par les *Lamas* Chinois, à 93°. environ 21': dans ſa Carte générale du *Tibet*, ou *Boutan*, en 1733, il l'avoit mis à 94°. 23-24'.: la Carte générale de la Chine, de la Tartarie Chinoiſe & du Tibet, publiée par le même Géographe, en 1734, où le premier Méridien eſt placé à *Pekin*, donne le point en queſtion à 39°. 30'. environ; tandis que les Cartes particulieres des *Lamas* Chinois le fixent à 42°.'36 à 37'. de même de Pekin; c'eſt à dire 3°. 6'. plus Oueſt. Atlas de la Chine &c. 9e. & dern. Feuille.

II. Partie. Gange & Gagra &c. Ainsi, selon M. D'Anville, le Gange doit être reculé, calculant de l'observatoire de Paris, & Pekin supposé par 114°. 16'. 30''. à 73°. 29'. ou 74°. 31-32'.; ou bien à 74°. 46'. D'où viennent ces variations? ne devoit-on pas les annoncer, les expliquer?

Tabl. astron. de Cassini p. 5.

Chez les *Lamas* Chinois le point le plus Ouest du Gange est à 71°. 40'. pris de Paris; évaluation qui approche de celle de la *Carte générale* (70°. 24'.) & la source que l'on donne à ce fleuve se trouve toujours dans les montagnes qui unissent le petit *Tibet* au Grand; dans cet intervalle, „où, dit M. Rennell, „si nous examinons la Carte d'Asie, nous trouverons que la plus grande partie „des principales rivieres de l'Inde, de la Chine, de la Sibérie & de la Tartarie „ont leur source; entre les degrés 31 & 47 de latitude, 70°. (68°. 40') & „97°. (94°. 40'.) de longitude, d'où, suivant differentes directions, elles „portent leurs eaux à la Mer."

Mem. p. 94. 98.

Malgré les inperfections que mon travail a du communiquer à celui du P. Tiefentaller, je crois pouvoir conclure, qu'il résulte des positions qu'offrent les Cartes du savant Missionnaire, que la Montagne de la Vache est, selon la hauteur qu'on lui donnera, au Nord-Ouest ou au Nord-Nord-Ouest de Dehli; au lieu que les Cartes la placent au Nord-Nord-Est; & que même en ne portant pas ce point si haut que dans la Carte du Missionnaire, les montagnes du *Tibet* ou *Boutan*, au moins à l'Ouest, doivent-être reculées au Nord de plusieurs degrés, ainsi que les Lacs *Lanken* & *Mapama*, que les *Lamas* Chinois ont pris, ou du moins donnés pour la source du *Gange*, confondant ce fleuve avec le *Sardjou* ou *Gagra*.

Dans le Rec. de Voy. par Theven. T. I. p. 12. Cart. de l'Inde fournise au gr. Mogol.

Je n'ai pu donner dans cet ouvrage qu'une foible esquisse du travail immense dont les differentes Cartes du P. Tiefentaller sont le résultat. Lorsque le cours du *Djemna* sera joint à celui du *Gange*, & que nous aurons les descriptions relatives à ce dernier fleuve, annoncées par le savant Missionnaire; peut-être

être ces différens morceaux réunis nous mettront-ils en état de donner le *Gange*, le *Djemna* & le *Gagra* à grands points, comme le *Nil* de *Norden*. II. Partie. Gange & Gagra &c. Copenh. 1755 in fol. 2. vol.

Conclusion.

Tandis que le Bengale, les deux côtes de la Presqu'île de l'Inde, le Dékan, le Guzarate sont en proye à des divisions, que l'avidité des Européens se plait à fomenter, si elle ne les a pas fait naitre, les Lettres trouvent encore quelques ames privilégiées que la soif de l'or n'a pu corrompre. Il est à desirer que l'exemple d'un très petit nombre de voyageurs éclairés excite enfin une noble émulation chez les Nations Européennes établies dans ce vaste Continent.

Quoi! (je repete ce que je disois en 1776) Quoi! toujours des Escadres employées à soutenir de simples interêts pécuniaires; des Armemens considérables, dont l'objet est de porter à l'Europe les richesses de l'Asie: & l'on ne fera rien pour le progrès des connoissances humaines!

En attendant l'accomplissement d'un voeu formé par l'amour des Lettres, avoué par celui de l'humanité, j'ai cru que le Public verroit avec plaisir un Savant, le P. Tiefentaller, s'empresser du Nord du Bengale, de lui communiquer par mes mains les découvertes qu'il a faites sur une portion considérable de l'Asie, jusqu'ici très peu connue; & dont le fruit peut être d'éclaircir ce que les Anciens nous ont dit du Gange & des pays qu'il arrose. Cette marque de confiance de la part d'un Etranger, dans l'état où les François sont réduits aux deux côtes, dans le Bengale, m'a paru faire honneur à ma Nation: & c'est un avantage glorieux qu'il m'est permis de tirer de mes voyages.

Notes pour la 2e. partie.

NOTES

Pour la Seconde Partie des Recherches Historiques & Géographiques sur l'Inde.

(A) Voyez ci-devant: page 264.

Ce que les Cartes Angloises donnent du Gagra.

Orig. angl. Lond. 1766. T. I. Tr. fr. 1768. 1e. P. Cart. 3. Trad. fr. 1775. The Hist. of. Hindost. &c. 2e. Edit. 1770. T. 2. p. 395. Extr. en Franç. 1769. p. 198.

Une des Cartes qui accompagnent l'*Histoire des Événemens historiques &c. relatifs au Bengale* &c. par M. *Holwell*, donne l'embouchure du *Gagra*, sous le nom de *Deva;* ainsi que celle qui est à la tête de l'*Etat civil & politique du Bengale* par M. Bolts. M. Dow, dans son *Histoire de l'Indoustan*, nous apprend que la Province de *Oude*, est séparée du *Bahar* par la riviere *Deo* ou *Gagera*, & par le *Carumnassa*, sans rien ajouter qui puisse faire connoitre le *Gagra*. Dans sa Carte il place ce fleuve descendant Nord & Sud, entre *Oude* & *Bettia*; en présente cent lieues de Cours, depuis les montagnes, par 29°. 30'.; & copie, pour l'origine du Gange, M. D'Anville, qui a suivi dans ses Cartes le rapport des *Lamas* Chinois.

Dans la Carte du *Bengale* & du *Bahar*, dressée sur les lieux par M. Rennel, & publiée en 1776 à grands points par A. Dury, le *Gange* ne commence qu'à *Benarès;* & on n'y voit, comme dans celle de M. Bolts, qu'un très petit bout du *Dewah*, avec quelques rivieres qui s'y jetent.

(B) Voyez ci-devant page 267.

Papiers du P. Tiefentaller, envoyés à l'Auteur de cet Ouvrage.

On a pu remarquer dans le cours de cet ouvrage, mon amour scrupuleux pour la vérité, & que je m'expose quelquefois à fatiguer le lecteur, à le dégou-

dégouter, de peur, en lui épargnant certains détails, de lui laiſſer des doutes, ou d'en faire naitre. Le même motif m'oblige de placer ici le peu d'obſervations, d'explications, les ſeules que j'aie reçues du Père Tiefentaller, dans la langue même où il les a écrites. Je commence par la lettre qu'il m'adreſſe de *Narvar* en 1759, & qui me fut remiſe le 12 juillet de la même année, à *Surate*, où je travaillois à la Traduction des Ouvrages de *Zoroaſtre*, & d'où je lui avois écrit. Notes pour la 2e. Partie.

DOMINO DUPERRON SALUTEM.

Magnopere gaviſus ſum viſâ tuâ epiſtolâ, quæ ad me unâ cùm aliis nuper admodum allata eſt. Præter hanc hucuſque aliam non accepi. Forte tabellariorum negligentiâ amiſſa, aut a prædonibus intercepta fuit. Quid mirum, ſi in tantâ locorum diſtantiâ itinerisque longinquitate periit? neque hujus neque alterius labor cadet irritus. Id quod me rogas, facile impetrabis: quod oras, exoraſti. Nihil enim mihi gratius accidere poterit, quam litteratorum ſcripta legere, ac ſi quid in tenui penu meo fuerit, aliis libenter depromere. Quare jam inde ab anno 1740, quo ex Germaniâ ac Patriâ, civitate Bulſanenſi, in comitatu Tyrolenſi ac Dioeceſi Tridentinâ ſitâ, profectus ſum; nihil mihi, poſt animarum quæſtum, ac Nationum barbararum Chriſto adjungendarum ſtudium, magis in deliciis erat, quam regionis, per quam tranſivi, ſitum, coeli hauſtum, fertilitatem, ac incolarum mores geniumque benè exploratum habere. Præſertim verò dum, poſt duorum & amplius annorum in Hiſpania moram, anno 1743 Uliſſipone Goam ſolvi: eodemque anno, navigio Luſitano, Suratem appuli, cuncta, quæ ſub aſpectum cecidere, ſedulò inveſtigare, ac ſcriptis mandare placuit. Nulli propterea labori, qui omnia vincit, peperci, multasque moleſtias devoravi, ut arcanorum Naturæ, & Creatoris notitiâ acquiſitâ, mens in coeleſtium rerum contemplatione defixa hæreret. Subin animum ad libros Indicos, Arabicos ac Perſicos applicui,

Notes pour la 2e. Partie.

plicui, ut in ipsa adyta Mysteriorum Religionis tum Ethnicæ tum Mahometanæ adytus mihi pateret. Quare ad rem forte tuam non pauca curta mea supellex suppeditabit, quæ curiositatem tuam poscere ac sciendi aviditatem satiare queant. Nihil ego in vicem laboris aliud peto, quam ut pauca ex innumeris litterarum monumentis, nuperrime in lucem editis, mittas: quodque proprio marte, de coeli phænomenis, regionum istarum situ, locorum latitudine geographicâ, præsertim de longitudine geographicâ Emporii Suratensis (sive Latinâ sive Gallicâ linguâ composueris), litteris missis mihi significes. Vale quam optimè, dumque preces ad Deum fuderis (quod te frequenter facere haud dubito), mei memor esto. Dabam ex civitate ac arce Narvarensi. 17 Mai 1759. Joseph Tiefentaller, Soc. Jesu.

Audivi scintillationem maris noctu agitati, tribui a recentioribus auctoribus partim salsedini aquæ marinæ, partim spermati piscium. Quid hoc spermatis sit, quibusque rationibus argumentisque hæc nova sententia innitatur, perlibenter scire cupio. Quare certiorem me reddas velim. Narravit mihi P. Franc. Xav. Wendel S. J. se Lunâ lucente, forte manum loricæ ligneæ puppis (la Galerie) admovisse lignumque in quod radii lunares inciderent, calidum deprehendisse. Nullum prorsus calorem a radiis lunaribus oriri, experimenta speculis causticis facta evincunt. Nam radii lunæ plenæ collecti per specula caustica exhibent quidem ingentem splendorem, sed nullum calorem, quin potius frigus: uti testatur Wolfius in Element math. & Pater Buhon, præcipuè verò Andreas Gèrsner, inventor speculorum parabolicorum, in brevi relatione Germanicâ de iisdem speculis, ubi asserit se frigus potius in collatis Lunæ radiis sensisse, licet oculum in ipso foco collocasset, ubi magnus erat splendor, sed quem ferre potuerit. Quare si quis forte dixerit, se lunâ lucente manum ligno admovisse, illudque calidum deprehendisse, minime audiendus est. Calor enim quem forte manu fallaci deprehenderat, nequaquam Lunæ, corpori frigido adscribendus, sed causa caloris

caloris alia inquirenda. Ex illo versiculo Psalmi 120: per diem Sol non uret te, neque Luna per noctem, *non potest inferri caloris quidpiam ab Lunâ effici; quia etiam nix urere dicitur: id est gelu ac frigore constringere. Idem de frigore, quod Luna procreat, affirmare licet.*

Notes pour la 2e. Partie.

Depuis le 12 Juillet 1759, je n'ai point entendu parler du P. Tiefentaller, jusqu'en 1776, que je reçus un paquet de Cartes, accompagnées de neuf feuillets détachés in 4°. in 8°. deux seulement numerotés, en latin & en françois; avec l'adresse que voici, sans lettre, ni autre annonce.

Josephus Tiefentaller e Societate Jesu, salutem plurimam dicit nobili & erudito viro Anquetil Du Perron, illique quatuor Mappas geographicas ex Urbe Fezabadina (Faisabad Gallice) mittit.

Suit l'annonce de ses Ouvrages.

J'ai, dit le Missionnaire, *composé trois livres en latin. Le premier contient une ample Description des vingt-deux Provinces des Indes, des villes, forteresses, & villages renommés, avec remarques géographiques, astronomiques, longitudes & latitudes, lesquelles j'ai observées (1) par un quadrant astronomique, dans les lieux principaux (2) que j'ai passés, dans les deux voyages faites de Surate pour Agra. Dans ce livre est contenu l'Inde ancienne & (3) une parallele entre l'Inde ancienne & nouvelle.*

(1) Avec un Quart de cercle.

(2) où j'ai passé - - - voyages faits - - Surate à Agra.

(3) Un parallele de l'Inde.

Ce volume avec les Plans des villes & des forteresses j'ai envoyé par la voye du Docteur Peter Jean Flor Danois (4) pour Coppenhaguen au premier Professeur de Médecine là.

(4) à Copenhague

Il reste la description des (5) sourges des rivieres. Il faut les chercher dans les montagnes ordinairement.

(5) sources

J'ai dressé tout le cours du Gange dès la fameuse bouche de la vache, qui est une cascade ou cataracte, jusqu'à Gangasagare ou embouchure du Gange dans la Mer, avec les lieux situés sur les deux rives.

Notes pour la 2e partie. (6) dans

On trouve (6) chez cette grande Carte, la vue de toutes les embouchures des rivieres, qui se déchargent dans le Gange, dressées sur les Cartes particulieres. La sourge du Gange est inconnue & elle ne sera jamais découverte; parce que au de là de la Bouche de (la) vache, les chemins sont impraticables.

(7) excusent les Gentils. (8) est

Le second traite de la Religion Brahmanique, avec une réfutation de Zacharie Holwell & Alexandre Dow, Anglois, qui (7) les Gentils excusent de l'Idolatrie, & disent que la Religion Brahmanique (8) soit la plus ancienne de toutes les autres.

(9) à fond (10) je me suis enfoncé, j'ai approfondi. (11) des Gentils

Pour traiter (9) au le fond cette matiere, j'ai (10) me profondé dans les livres (11) Gentiliques & Persans, qui traitent de cette matiere.

(12) comparaison - - - des Anciens & des Indiens (13) (de ceux-ci)

J'ai fait une (12) comparation entre la religion des Anciennes & des Indiens; pour refuter la prétendue ancienneté (13).

Astronomica & Astrologica Indica.

Systema Mundi juxta Gymnosophistas.

De Stellis, de Arithmeticâ, de Idolis illorumque figuris, de locis ad quæ peregrinari solent.

Le Troisieme traite des Animaux, des oiseaux, des arbres, plantes & fleurs, tous peints.

(14) de l'air (15) de médecin à Copenhague

J'ai marqué par espace de 26 ans la variation (14) d'air, avec des remarques astronomiques, & des autres phénomenes, comme sont les taches du Soleil & la lumiere Zodiacale. Ces Manuscrits ont été envoyés à un Professeur (15) de la Medecine pour Copenhaguen.

Journ. des Sav. Decemb. in 4°. p. 807. note.

„Le Monde savant, disois-je en 1776, après avoir donné l'extrait de ce qui précede, „le Monde Savant qui connoit maintenant le P. Tiefentaller, „attendra sans doute avec impatience que Messieurs les Danois veuillent bien „lui faire part des ouvrages que ce Voyageur éclairé leur a confiés.“

J'ai

J'ai composé, continue le Missionnaire, *une Dissertation du Gange, qui contient des Questions: s'il sort (16) de Paradis; si la (17) fontaine soit connue; s'il porte (18) d'or, des Perles?* a). Notes pour la 2e. partie. (16) du - - (17) source est (18) de l'or

Præterea Cursus Gangæ latine descriptus extat unà cum descriptione pagorum ac urbium ad utramque ripam jacentium.

Restat Cursus Zemnæ, qui inter majores fluvios numeratur, delineandus.

Narratio historica de iteratis irruptionibus Afganum in Indiam, deque Urbis Deliensis expilatione anno 1757 & 1759.

Quæstio, unde Indi originem ducant? præterea unde Indi nomen acceperint? India unde nomen traxerit? unde Indi dogmata Religionis hauserint.

Dissertationes variæ linguâ Persicâ conscriptæ, quæ agunt de Templo Meccano, de sacrificiis Antiquorum, de Sacrificio Abrahami, de Ismaele, de Mahomete, de illius successoribus, de libris sacris, de Alkorano, de nomine Tetragrammato, de attributis divinis, de Mysterio S S. Trinitatis, de Verbo æterno.

Præterea liber, qui preces continet, laudes B. Virginis & aliorum Sanctorum versibus Persicis ligatas.

Hymnus trium puerorum in linguam Persicam conversus.

Mille nomina, quibus Beschan seu Vischnu supremum Ethnicorum numen insignitur.

Lexicon Samscreticum & Persicum.

De austerâ vitæ ratione, quam Eremicolæ Indi agunt.

a) Je possede une copie de cette Dissertation, ou d'un extrait de cet article & du suivant, prise sur celle que M. Kratzenstein avoit reçue de feu M. Flohr, & qui faisoit partie des Manuscrits de ce Médecin. Ce qu'elle contient de plus essentiel a été refondu par l'auteur dans sa *Géographie de l'Indoustan.* (*B.*)

On voit que plusieurs de ces articles sont partie des deux grands ouvrages latins que le Missionnaire a annoncés d'abord. Il passe au Cours du Gange. Notes pour la 2e. partie.

Un titre: *Cursus Gangae, fluviorum Indiae Maximi inde Ehlabado Calcuttam usque, ope acûs magneticae exploratus, atque litteris mandatus a Josepho Tieffentaller Societatis Jesu, anno 1765.* a)

Ganga qui Europaeis Ganges dicitur, fluviorum Indiæ maximus, tum ob aquarum copiam; dum enim Patnam, Emporium Indiae frequentissimum attigit, septuaginta duobus partim amnibus, partim fluminibus auctus Bengalam versus decurrit: tum ob leucarum multitudinem, quas inde a fontibus usque ad ostia, ingentes terrarum tractus percurrens emetitur, Indicarum regnator aquarum nominari potest.

Nam vix non omnes fluvii, exceptis iis qui Provincias ad occasum æstivum vel extrema Boreae & Austri sitas irrigant, Gangae tributum pendunt, proprioque nomine amisso, cum illo sese conjungere gestiunt.

Ob latitudinem, quâ multis in locis ripas egressus per duo & amplius b) *milliaria Indica tempore pluviarum exspatiatur, alicubi, uti in tractu è regione Dhakæ posito, ulteriorem ripam vix non e conspectu eripit, pelagi speciem praebet: ob navigandi mercesque quaquà versus transferendi commoditatem, Maris Indici; ob tranquillitatem placidumque Cursum, Maris tranquilli nomen sibi vindicat.*

Color illius albidus est, quem, tot fluviorum undis permistus, non deperdit.

 Aquas

a) Ce titre est exactement le même que celui de ma copie citée ci-dev. p. 423. note a) Excepté qu'après *maximi* on lit: *inde Priaga seu Elabado &c.* Et tout ce qu'on va lire jusqu'à *hodieque sunt incogniti*, forme le commencement, les 2 premières pages, un peu plus, de cette copie, qui en a 38. (*B.*)

b) Dans ma copie: *tria & amplius.* (*B.*)

Notes pour la 2e. partie.

Aquas saluberrimas et corruptioni nequaquam obnoxias esse aiunt, quas Ethnici sacerrimas, noxarumque sordibus eluendis aptissimas existimant, vasisque vitreis velut pretiosos liquores, collectas in regiones remotas exportare solent.

Utraque ripa, tum citerior, tum ulterior, arboribus, pagis, oppidisque consita, jucundum navigantibus praebet spectaculum.

Inde Patna, *imo* Canozo *&* Fateghare, *ac ultra, usque ad Ostia, in varia scinditur brachia, sinusque efficit, ac insulas, plerumque desertas & incultas, exceptis nonnullis, quarum mentio infra fiet. Ubi enim aquarum impetus major est, vi sibi viam struit, inque Continentem se insinuat.*

Pisces varii generis alit, bonique saporis, item Rajas, Testudines, Crocodilos ingentis molis, aliaqua monstra peregrinae formae procreat.

Delphinas saltantes, undisque supernatantes frequenter videris. Plinius *libr. 9. c. 3. scribit anguillas inusitatae magnitudinis, tricenarum scilicet pedum in Gangae alveo reperiri. Sed hanc fabulam esse, Pliniumque enormiter errasse certum est, neque Anguillas hoc flumine procreari in comperto est.*

Voy. ci-d. 2e. P. Introd. §. II.

Caeterum Ganga, cujus fundus alicubi arenosus est, alicubi limosus, neque aurum fert, neque gemmas, neque uniones, neque ostrea, neque conchilia alit, in quibus Margaritae creantur; contra ac Poetae, quibus fingendi semper ampla fuit potestas, fabulantur; nam illum gemmiferum & auriferum passim appellant.

ibid.

Quemadmodum omnium fluminum cursus flexuosus; ita cursus Gangae est maximè tortuosus. Ea enim est fluidi elementi indoles ut ubi locum declivem nactum fuerit, defluat, vique sibi viam, ubi obstaculum invenerit, aperiat.

Cursum ad varias mundi plagas dirigit, modo ad ortum, modo ad (1) Borra peliotem, modo ad (2) Nota peliotem, modo ad Boream, modo in

(1) Nord-Est.

(2) Sud-Est.

in se ipsum reflexus ad (3) Borrolybicum sed rarissime, modo ad (4) Notolybicum, modo ad Austrum, sed plerumque cursum flectit ad Nota peliotem aut (5) Vulturnum. Praetera Ganges plurima facit divortia; alicubi in bina, alicubi in trina scinditur brachia. A quibusdam locis solet recedere, ad alia verò, quae longius distabant accedere. Nam, post novem annorum intervallum alicubi illius cursum mutatum fuisse deprehendi.

Notes pour la 2e. partie.
(3) Nord-Ouest.
(4) Sud-Ouest.
(5) Est-Sud-Est.

Numerus leucarum, quas inde a fontibus usque ad Ostia decurrit, definiri non potest. Nam etsi Ostia utriusque Gangae, majoris & minoris, nota sint; Gangae Majoris quidem ostia sunt in 22°. gradu latitudinis borealis posita; Minoris verò ostium non habet plures quam unum & viginti gradus & 45 scrupula, fontes tamen hodieque sunt incogniti.

ci-d. 2e. P. Sect. 3 §. III.

Si haec forsitan cum iis quae ab aliis Geographis ac Navarchis litteris consignata sunt, non conveniant, haud tibi mirum videri debet; cum flumina ambages, flexusque innumeros faciant, ripas identidem exedant, viamque sibi aliam quaerant. Si paululum situm loci mutaveris cursumque observaveris, alia tibi mundi plaga occurret.

Varietas cursus ex medio alveo cognoscenda.

Distantia locorum ex medio unius loci ad alterum sumenda. Triginta duo Milliaria uni gradui attribuenda. Nomina regionum, urbium, oppidorum, pagorum, fluminum prout lingua Indica efferuntur margini inscripta sunt, a) *vel parenthesi inclusa, more Germanorum pronuncianda.*

Fusiorem Descriptionem regionum, urbium, ac oppidorum alibi litteris traditam reperies. b)

Montium

a) S'il est question des 3 grandes Cartes, (le Missionnaire en nomme 4, parce que le Cours du *Gagra* est en 2 Cartes) ceci n'a lieu que pour la 1e. Partie du Cours du Gagra.

b) Si cette Description m'avoit été envoyée, je l'aurois simplement traduite, & donnée à la place de mon travail sur le Gange.

Notes pour la 2e. partie.

Montium juga, quae per tractum Mirsaporensem, Mongerinum, Pentinum, Sacrigalinum, ac Razmahalensem procurrunt, delineata, coloribusque expressa a) *extant. Ex ipso igitur typo patebit unde incipiant, ac ubi desinant.*

Quo ordine pictae tabulae, b) *quae oppida fluminumque Ostia spectanda exhibent, collocandae sint, ex ipsa Descriptione colligere licet.*

Cum ob varietatem Cursus hujus fluvii & Tabulae, quæ Cursum spectandum exhibet, amplitudinem & inaequalitatem, latitudo & longitudo locorum commode designari nequeant; c) *utramque a R. P.* CLAUDIO BOUDIER *e Societate Jesu, insigni Astronomo observatam & annotatam in separatâ pagellâ exarare satius duximus, longitudine a specula astronomica Parisina, quae 19 grad. & 53 Min. ab Insula Ferri distat, desumpta.*

Caeterorum locorum latitudo & longitudo ex numero leucarum colligenda.

Caeterum ex hac descriptione supremi Numinis potentia & bonitas elucet, quod in utilitatem Mortalium, fluviorum Indiae maximum, immensa aquarum mole praeditum, perque amplissima terrarum spatia currentem, ex fonte modico adhuc incognito produxit, quo inde a remotis regionibus usque ad vastum Maris gurgitem navigandi datur facultas. d)

Catalo-

a) Cela est vrai. J'ai de même marqué les montagnes dans la *Carte générale*.

b) Ce sont les 19 Plans particuliers pour le Gange.

c) Pour mon repos j'aurois peut-être mieux fait de ne pas graduer la *Carte générale*: mais c'eût été masquer les difficultés & non les résoudre.

d) Cette réflexion est juste; elle fait voir que l'étude de l'Univers en grand peut s'allier partout avec le Caractere & les fonctions de Missionnaire: la Religion n'a proprement qu'un ennemi: l'ignorance.

Catalogus locorum ad utrumque Gangae littus jacentium, quorum latitudo & longitudo a R. P. Claudio Boudier e Societate Jesu annotata est, Meridiano primo a specula astronomica Parisina ducta. Notes pour la 2e. partie.

	Latitudo.	Longitudo.		Latitudo.	Longitudo.
Elahbas . . .	25°. 26′. .	79°. 35′.	*Sacrigali* . . .	25°. 15′. .	85°. 45′.
Banares . . .	25°. 12. . .	80. 47.	*Razmahal* . .	25. 1. . .	85. 55.
Patna	25. 38. . .	83. 15.	*Danapor* . . .	24. 44. . .	86. 21.
Bekantpor . .	25. 33. . .	83. 24.	*Camna* a) . .	24. 32. . .	86. 33.
Bahr	25. 33. . .	83. 40.	*Maxudabad* .	24. 11. . .	86. 41.
Danapor . .	25. 28. . .	83. 55.	*Cassembasar* .	24. 8. . .	86. 40.
Surazghara .	25. 19. . .	84. 10.	*Hugli*	22. 56. . .	86. 2.
Mongèr . . .	25. 20. . .	84. 31.	*Tschunzura* .	22. 54. . .	86. 3.
Sultangans .	25. 20. . .	84. 47.	*Tschandnagar*	22. 51. . .	86. 9. b)
Bagèlpor . .	25. 18. . .	84. 59.	*Bankibasar* .	22. 48. . .	85. 58.
Kehlgaum . .	25. 18. . .	85. 15.	*Calcutta* . . .	22. 33. . .	85. 55.

Venia tanti Viri affirmaverim, errorem irrepsisse in Longitudinem. Nam Maxudabado tribuit 86°. 41. Tschandernagori vero tantum 86. gr. c) *Cum ex itineris ratione constet, Gangam inde Maxudabado Tschandarnagorem, etsi quandoque ad Austrum ac (1) Libonotum deflectat; plerumque tamen ad (2) Notapeliotem ac (3) Phaeniciam Cursum suum instituit, ita ut plusquam 30 milliaria Indica, quorum triginta duo gradum conficiunt, Tschandarnagor magis ad ortum rejecta est,*

(1) Sud-Sud-Oueft.
(2) Sud-Eft.
(3) Sud-Sud-Oueft.

a) Cet endroit n'eft pas fur la Carte du P. Tiefentaller.

b) Le 9′ a été ajouté après coup fur l'Original.

c) Le Miffionnaire a oublié d'ajouter 9′.

Notes pour la 2e. Partie. *est, quam Maxudabadum. Idem de Hugli, Bankibasare & Calcutta sentiendum. Latitudo & longitudo a me observata ab illa paulum differt: dum tempus suppetat, in lucem protrahenda.*

a) *Latitudo geographica Patnae & Elahbadi ac Dehli videtur esse justo amplior. Hinc mirum non est si cum Tabula, quae cursum Gangis delineatum exhibet, non concordet.* a)

Quanta difficultas sit, cursum fluminum observare, illorumque flexus & ambages delineare, ita ut numerus milliarium cum latitudine & longitudine conveniat, quilibet prudens dispicere potest; quare, si quaedam milliaria plura vel pauciora fuerint, facile ignoscendum, b) *neque scriptor erroris arguendus, cum ipsa forte observatio astronomica exacta non fuerit.*

Quare duorum vel trium scrupulorum, vel unius alterius milliaris ratio non est habenda; cum vel acus magnete imbuta a polo boreo declinaverit, vel perpendiculum Quadrantis Astronomici vacillaverit.

Mensura milliarium ideo ampla assumpta; quia aliter flexus fluviorum, atque illorum ambages exacte delineari nequeunt.

Nomina peregrina more Germanorum pronuntianda; unde pronuntiationis Germanicæ, quæ hodiedum incorrupta manet, notitia procuranda.

Ad cognoscendas Mundi plagas, de quibus in Dissertatione de Cursu Gangæ instituta mentio fit, conducit notitia triginta duorum ventorum quorum

a) — a) Ces deux phrases *latitudo geographica &c.* jusqu'à *non concordet*, sont rayées dans l'original. Je les donne ici pour montrer la premiere idée du savant Missionnaire. Il aura changé au sujet de *Patna*, puisque partant de cette ville, placée avec le P. Boudier, à 25°. 38'. de latitude, je me suis trouvé sur la Carte générale pour la pointe Sud de l'île *Sagar* à 21°. 45'. latitude indiquée ci-devant par le P. Tiefentaller.

b) Je demande la même indulgence pour la *Carte générale*.

rum nomina idiomate latino ac germanico expreſſa multis vocabulis ex lingua græca deſumptis, ſunt ſequentia. a) Notes pour la 2e. partie.

Septentrio, Boreas	*Nord.*
Meſo-Circius-Thracius	*Nord ¼ Nord-Weſt.*
Circius-Gallicus	*Nord-Nord-Weſt.*
Hypocircius	*Nord-Weſt ¼ Nord.*
Borrolybicus, juxta autorem Dictionarii latini, Caurus, Japyx, Circius, Melamborus	*Nord-Weſt.*
Argeſtes, vel Hypo-Caurus	*Nord-Weſt ¼ Weſt.*
Corus, juxta Hubnerum Argeſtes, ac etiam Japyx	*Weſt-Nord-Weſt.*
Meſo-Corus	*Weſt ¼ Nord-Weſt.*
Zephyrus vel Favonius	*Weſt.*
Hypafricus	*Weſt ¼ Sud-Weſt.*
Africus ſubveſperus	*Weſt-Sud-Weſt.*
Meſo-Africus	*Sud-Weſt ¼ Weſt.*
Africus vel Noto Lybicus	*Sud-Weſt.*
Hypo-Libonotus vel Hypolips	*Sud-Weſt ¼ Sud.*
Libonotus, Auſtro-Africus	*Sud-Sud-Weſt.*
Meſo Libonotus	*Sud ¼ Sud-Weſt.*
Notus vel Auſter	*Sud.*
Meſo-Phœnix	*Sud ¼ Sud-Oſt*
Phœnix Gangeticus	*Sud-Sud-Oſt.*
Hypo-phœnix	*Sud-Oſt ¼ Sud.*

a) Je donne ce dernier feuillet pour ceux, qui auront entre leurs mains la *Diſſertation ſur le Cours du Gange*, faite par le P. Tiefentaller. (*A*).

Cette liſte ſe trouve auſſi, avec peu de variantes, dans la copie que je poſſede de cette diſſertation: voy. ci-dev. p. 427. (*B*).

Notes pour la 2e. partie.

Nota peliotes	- - - -	*Sud-Oſt.*
Meſeurus	- - - - -	*Sud-Oſt ¼ Oſt.*
Eurus vel Vulturnus	- - -	*Oſt-Sud-Oſt.*
Hypeurus	- - - -	*Oſt ¼ Sud-Oſt.*
Subſolanus	- - - -	*Oſt.*
Meſo-Cæcias	- - - -	*Oſt ¼ Nord-Oſt.*
Cæcias Helleſpontius	- - -	*Oſt-Nord-Oſt.*
Hypo Cæcias	- - - -	*Nord-Oſt ¼ Oſt.*
Borra peliotes	- - - -	*Nord-Oſt.*
Meſo Aquilo	- - -	*Nord - Oſt ¼ Nord.*
Aquilo vel Boreas	- - -	*Nord - Nord - Oſt.*
Hypaquilo	- - - -	*Nord ¼ Nord-Oſt.*

La note inſerée en 1776 dans le *Journal des Savans* a produit l'heureux effet que je déſirois. J'ai reçu de M. Jean Bernoulli, Aſtronome du Roi de Pruſſe, de l'Académie de Berlin, deux lettres; la 1e. du 31 Decembre 1782; la 2e. du 4. Mars 1783. Ce Savant — a) me marquoit qu'il avoit acquis du Profeſſeur en Médecine à Copenhague, indiqué par le P. Tiefentaller (M. Kratzenſtein), le 1r. volume des ouvrages de ce Miſſionnaire, formant un volume in 4°. de 882 pages, ſous le titre de *Deſcriptio Indiæ;* diviſé en 70 articles, précedés d'une *Introduction* de 8 pages, où l'Auteur rend compte de ſes voyages dans l'Inde, & des ſecours dont il s'eſt ſervi: avec 65 Plans de toute grandeur.

M. Bernoulli, déterminé à donner cet ouvrage au public, me prioit de lui communiquer les Cartes annoncées dans le Journal des Savans.

Tout

a) M. Anquetil me permettra de ſauver le ridicule que je me donnerois en faiſant imprimer moi-même des expreſſions trop honorables pour moi. Je laiſſe celle de *Savant* comme n'ayant plus de ſignification: tout le monde eſt ſavant aujourdhui. *(B.)*

Tout ce qui tend à rapprocher les hommes, séparés par la distance des lieux, la différence des langues, des opinions, des gouvernemens, est à mes yeux un objet sacré. Notes pour la 2e. Partie.

Pour répondre, autant qu'il étoit en moi, aux voeux de cet Académicien, je me suis livré au travail dont j'ai rendu compte dans la 2e. Partie des *Recherches historiques & géographiques sur l'Inde.* Je souhaite que l'imperfection de ce morceau ne dépare ni la *Description de l'Inde* du P. Tiefentaller, ni le travail particulier du Savant qui en a enrichi le Public

(C) Voyez ci-devant p. 346.

Positions sur le Gagra, que présentent les Cartes de M M. Jefferis, Rennell & Orme.

Dans la Carte de l'Inde de M. JEFFERIS, en 1768, le *Deva* se jete dans le Gange a *Tschoupra*, par 25°. 43'. de latitude; 101°. 52'. de longitude Est, le premier Méridien placé à l'île de Fer (de Paris, 82°.). La source du *Deva* ou *Gagra* est à 30°. de latitude: 100°. 8'. (80°. 16'.) de longitude, dans les Monts *Kenra Vasthian*, 3°. 4'. plus Est que dans la *Carte génerale:* il traverse le pays de *Ghor*, habité par des *Rohillas* (des *Patanes*) indépendans. La ville de *Ghor*, paroit (& c'est la seule position jusqu'à *Oude*) sur la rive orientale du *Devha*, à 28°. 45'. de latitude, 99°. 30'. (79°. 38'.) de longitude. A 28°. 28'. de latitude, 99°. 42'. (79°. 50'.) de longit. le fleuve reçoit une petite riviere. Il descend toujours au Sud, jusqu'à *Oude:* sa direction, de cette ville à *Tschoupra*, est Sud-Est, sans autres positions que ces deux endroits. Le cours du *Gagra*, des Monts *Kenra Vasthian* à *Tschoupra*, comprend, Nord & Sud, 4°. 17'.

La Carte donne 8 positions sur une route, de *Oude* à *Tschoupra*, ces deux endroits compris.

Notes pour la 2e. partie. Cet article de la Carte de Jefferis, a été inseré dans celle de la *Presqu'île des Indes — en deça du Gange, comprenant l'Empire du Mogol &c.* *par* M. BRION DE LA TOUR, *Paris*, *1781*.

M. RENNEL, dans la Carte de l'Indoustan, en 1783, donne une portion du Cours du *Gagra* depuis le 30e. degré, où le fleuve descend des montagnes, jusqu'au 25°. 50'. de latitude.

Au 31°. est le grand *Tibet:* le pays de *Gor* paroît à près de 29°.; à côté, à l'Est, celui de *Neipal.*

Le point d'où part le *Gagra* ou *Devha* est à 80°. 29'. de longitude (78°. 9'.); 57'. plus Est que dans la *Carte générale.*

Les seules Positions qu'on voye sur ce fleuve, depuis le 30e. degré, sont:

Mirzapour	à 27°. 48'. de latitude	81°. 30'. de longitude	(79°. 10'.)
Rampour	— 27. 20. — —	81. 37. — —	(80. 17.)
Burramgaut	— 27. 7. — —	81. 40-41.- —	(79. 20-21.)
Dériabad, éloigné du fleuve à l'ouest	— 26. 52. — —	81. 50. — —	(79. 30.)
Baigumgunge	— 26. 50. — —	82. 6. — —	(79. 46.)
Faizabad	— 26. 47. — —	82. 27. — —	(80. 7.)
Oude	— 26. 45. — —	82. 31. — —	(81. 11.)
Taundah	— 26. 37. — —	82. 56. — —	(80. 36.)
Chowarah	— 26. 30. — —	83. 11. — —	(80. 51.)
Doorygaut	— 26. 12. — —	83. 46. — —	(81. 26.)
Secunderpour	— 26. 1. — —	84. 18. — —	(81. 58.)

La Carte des Contrées à l'Est de *Dehli*, faite par le même Géographe, History &c. T. 2. M. Rennell, & qui est à la tête de l'Histoire de M. Orme, offre une portion du Cours

Cours du *Gagra* ſortant auſſi des montagnes, mais d'une chaine plus baſſe, à 28°. 15′. de latitude; 81°. 45′. (79°. 20′.) de longitude; 2°. 8′. plus Eſt, que dans la *Carte générale*. Notes pour la 2e. Partie.

Dans la Carte du *Bengale* & du *Bahar* de M. Orme, la portion du *Gagra* commence à 28°. 20′. dans les montagnes; 7°. 14′. Oueſt de *Calcutta*; à l'Eſt de Paris, 78°. près de 54′.; un degré, 42′. plus Eſt, que dans la Carte générale. Cette portion préſente toutes les poſitions de M. Rennell, à deux près, *Mirzapour* & *Baigumgunge*. ibid.

Rampour	eſt par	27°. 20′.	de latit.,	7°. 7-8′.	de longit.	(79°.)
Burramgaut	-- --	27. 5.	-- —	6. 57.	-- —	(79°. 10′. 45″.)
Dariabad	-- --	26. 56.	-- —	6. 57.	-- —	(79. 10. 45.)
Faizabad	-- --	26. 47.	-- —	6. 26-27.	-- —	(79. 40. 45.)
Oude	-- --	26. 46-47.	-- —	6. 23.	-- —	(79. 44. 45.)
Taundah	-- --	26. 36-37.	-- —	6. 5.	-- —	(80. 2. 45.)
Chowarah	-- --	26. 33.	-- —	5. 45.	-- —	(80. 22. 45.)
Doorygaut	-- --	26. 17.	-- —	5.	-- —	(81. 7. 45.)
Secunderpour	-- --	26. 2.	-- —	4. 28.	-- —	(81. 39. 45.)

(D). Voyez ci dev. page 352.

Morceau du P. Gaubil, ſur les ſources du Gange & les pays voiſins.

Voici ce que le ſavant P. GAUBIL a écrit ſur les ſources du Gange & les pays voiſins, tel qu'on le trouve dans le Recueil rédigé par le P. SOUCIET. Obſerv. math. aſtron. géogr. chronolog. & phyſ. &c. faites à la Chine &c. Paris T. I. 1729. p. 138-140.

„Situation de *Poutala*, demeure du Grand Lama, des ſources du „Gange & des pays circonvoiſins, le tout tiré des Cartes Chinoiſes & Tarta„res, par le P. GAUBIL, de la Compagnie de Jeſus, avec des Remarques du „même Pere. Voyez la Carte des ſources du Gange, Planche VIII. fig. 3."

(Dans

Notes pour la 2e. Partie. (Dans le présent ouvrage, Planche de la grande Carte, fig. VI. où j'ai substitué les noms aux lettres qui y renvoyent.)

A A A. Sources du Gange.
B. Mont Cantès.
C. Tchasirking.
D. Pagode.
E. Latac.
F. Temourtchen.
G. Lac.
g. Pagode au Nord du lac.
H. Tchoumourti.
I. Tseprong.
K. Kouke.
L. Lanka lac.
M. Lapama lac.
N. Miao, ou Temple d'Idoles apelé Mila.
O. Piti.
P. Kertouma.
Q. Pourisma.
R. Giti.
S. Temple d'Idoles.
T. Temple d'Idoles.
V. Confluent de la riviere Matchou & du Gange.

Remarques sur la même Carte.

„Je ne saurois bien répondre du détour & de la figure du Gange d'a„bord après sa source. Le P. REGIS croit aussi que cela doit être corrigé. „Je suis bien sûr que les positions des deux Cartes Chinoise & Tartare que j'ai „vues, ne sont pas exactes dans cette Carte de la source du Gange."

„II. L'entre deux de toutes les rivieres marquées dans cette Carte, „les environs & tout le pays est montagneux."

„Noms des lieux	Latitude,		Longitude, Ouest de Pekin."
„1). Poutala - -	29°. 6'. 0".	—	25°. 58'. 0".
„2). Source du Grand Kiang	35. 30. 0.	—	26. 30. 0.
„3). Source du Lantsan	34. 30. 0.	—	21. 40. 0.
„4). Source du Noukang	33. 30. 0.	—	21. 30. 0.
„5). Eglise françoise de Peking	39. 54. 0.	—	114. 16-17'. Est de Paris.

„1) *Pou-*

„1). *Poutala*, nom de la montagne où eſt la Pagode & la demeure „du Grand Lama. Le nom de la Ville eſt *Laſſa*, ou *Barantola*, au Sud de „laquelle paſſe la grande riviere du *Tſampou*, dont la ſource n'eſt pas éloignée „de celle du Gange, & qui ſe décharge dans le Golphe de Bengale." Notes pour la 2e. partie.

„2). C'eſt cette grande rivière qui paſſe à *Voutchang*, Capitale du „*Houquang*, à *Nanking* &c. & qui traverſe la Chine d'Oueſt en Eſt, & va ſe „jeter dans la mer orientale. Cette ſource eſt à la Montagne *Paha*, dans le „*Thibet*.

„3). C'eſt cette grande riviere, qui ſe décharge dans le Golphe du „*Tonquin*: c'eſt le *Lantſankiang*."

„4). C'eſt la grande riviere de *Camboye*.

„5). Quand le R. P. Gaubil écrivoit ceci, il ſuppoſoit la longitude „que l'on donne communement à *Péking*, & ne pouvoit encore ſavoir celle „qui reſulte de l'obſervation du premier ſatellite de Jupiter faite par lui à Pé- „king, & en même tems par M M. Caſſini & Maraldi à l'obſervatoire de Paris „& rapportée ci-deſſus p. 92. Il en réſulte, comme on l'a vu en cet endroit, „que la différence des Méridiens entre la maiſon des Jéſuites françois de Péking „& l'obſervatoire de Paris, n'eſt que $7^h. 35'. 26''.$, ou $113°. 51'. 30''.$" a)

„Noms

a) M. Cassini dans ſes *Tables Aſtronomiques* (p. 5.); M. l'abbé Chappe en donnant celles de Halley (p. XII.), ni M. Danville, dans ſa Carte générale de la Chine & dans ſes *Eclairciſſemens ſur la Carte de l'Inde* (p. 49.) n'ont point eu égard à cette correction. (*A.*)

Cette différence des Méridiens entre l'Obſervatoire Rl. de *Paris* & la Maiſon des Jéſuites François à *Pekin*, $7^h. 35'. 26''$, que M. Anquetil adopte ici, eſt certainement trop petite. M. Pingré, de l'Acad. des Sciences, a cru pouvoir même la porter jusqu'à $7^h. 36'. 23''.$, dans un ſavant mémoire *ſur la Longitude de Pékin*, dans les Mémoires de l'Académie, Année 1764. Il revient encore ſur cette matiere au commencement & à la fin de ſes *Recherches ſur la longitude de pluſieurs villes &c.* dans les Mémoires de l'année 1766,

Notes pour la 2e. partie.

„Noms des lieux	Latitude		Longitude, Eſt de Paris.
„Agra, dans la Connoiſſance des Temps „1701. - - -	26°. 43′. 0.	—	74°. 24′.
			à l'Oueſt de Peking.
„Lapama, lac. M. - -	29. 50. 0.	—	35. 50. 0.
„Lanka, lac. L. - -	29. 50. 0.	—	36. 30. 0. a)
„Lac audeſſus de Lanka - -	29. 20. 0.	—	36. 50. 0.

„Noms

pour appuyer ſon aſſertion & réfuter M. RUMOWSKI de l'Acade de Pétersbourg, qui dans les *Commentaires* de cette Académie, T. XII. avoit trouvé par d'autres calculs ſur la longitude de Pékin, qu'il faloit retrancher 37″. du réſultat de M. Pingré. On peut dire que ces Aſtronomes étoient un peu intereſſés à faire cadrer leurs réſultats, chacun avec ſon opinion particuliere ſur la parallaxe du Soleil. Il n'en eſt pas de même des recherches du P. HALLERSTEIN ſur la Longitude de Pékin, dans les *Obſervationes aſtronomicæ ab anno* 1717-1752 *Pekini Sinarum factæ*, publiées par le P. HELL, à Vienne en 1769: Recueil important dont j'ai donné un précis dans le *Journal encyclop.* 15 Janv. 1770. Le P. Hallerſtein y prouve par un très grand nombre d'obſervations comparées & de combinaiſons, que le College des Jéſuites Portugais à Pékin eſt de 5h. 44′. 16″. à l'Eſt de Pétersbourg; donc la Maiſon des Jéſuites François l'eſt de 5h. 44′. 18″. Or l'Obſervatoire Rl. de Paris eſt à l'Oueſt de celui de Pétersbourg, de 1h. 51′. 56″.; par conſéquent celui des Jéſuites François à Pékin, eſt à l'Eſt de celui de Paris, de 7h. 36′. 14″. & c'eſt à très peu près le réſultat que M. MECHAIN a adopté dans la *Connoiſſance des Temps*, Ann. 1788. car il place l'Obſervatoire Impérial de Pekin (qui eſt de 12″. plus oriental que la Maiſon des Jéſuites François) à 7h. 36′. 30″. à l'Eſt de celui de Paris: peut-être en prenant pour les ſecondes un nombre rond. Si on veut faire attention encore aux déterminations que M. Pingré rapporte dans les Mémoires de Paris 1766. p. 18. 22. 67. 69. on ne conſervera aucun doute que la différence des Méridiens entre l'Obſervatoire Rl. de *Paris* & la Maiſon des Jéſuites François à *Pékin* ne ſoit très approchamment de 7h. 36′. 15 à 20″. ou en degrés 114°. 4-5′. (*B.*)

a) Sil n'y a pas d'erreur dans les Chiffres, cette longitude reculeroit proportionnément de 44′. l'extrémité la plus occidentale du Gange: alors elle ſera de 70°. 56′. C'eſt à dire ſeulement 32′. plus Eſt que dans la *Carte générale*, où elle ſe trouve à 70°. 24′.

„Noms des lieux	Latitude		Longitude, Eſt de Paris.	Notes pour la 2e. partie.
„Lac au deſſous de Lanka	29. 30. 0.	—	36. 55. 0.	
„Kertouma, ville. P.	29. 15. 0.	—	36. 40. 0.	
„Pourima, ville. Q.	28. 45. 0.	—	36. 40. 0.	
„Giti, ville. R.	28. 20. 0.	—	36. 40. 0.	
„Pagode, S.	28. 12. 0.	—	36. 20. 0.	
„Pagode. T.	27. 52. 0.	—	36. 20. 0.	
„Thaſirking, ville. C.	30. 35. 0.	—	38. 10. 0.	
„Pagode. D.	30. 45. 0.	—	38. 45. 0.	
„Latac, ville. E.	30. 45. 0.	—	39. 45. 0.	
„Temourtchen, ville. F.	31. 0. 0.	—	41. 0. 0.	
„Lac. G.	30. 30. 0.	—	41. 0. 0.	
„Pagode, g. au Nord du Lac G.	30. 40. 0.	—	41. 0. 0.	
„Confluent du Matchou & du Gange. V.	29. 35. 0.	—	41. 30. 0.	
„Kouke, ville. K.	29. 50. 0.	—	37. 30. 0.	
„Tſeprong, ville. I.	29. 40. 0.	—	38. 10. 0.	
„Piti, ville. O.	28. 40. 0.	—	41. 30. 0.	
„Tchoumourti, ville. H.	29. 30. 0.	—	39. 20. 0.	
„Mila, Pagode. N.	28. 40. 0.	—	41. 50. 0.	
„Mont Cantès	30. 30. 0.	—	35. 50. 0.	

„I°. Ces poſitions ſont fort approchantes des Cartes Chinoiſes & Tar„tares que j'ai vues. Elles me paroiſſent fautives. Elles n'ont été priſes que „ſur les rapports des gens du pays."

„II°. La meſure actuelle faite par des *Lamas*, a donné la poſition du „Mont *Cantès* & des Lacs *Lanka* & *Lapama*. Les *Lamas* y allerent de *Pou„tala* en meſurant."

„III. Je ne vois pas comment accorder ces poſitions avec celles „d'*Agra*, marquée dans la Connoiſſance des Temps."

 J'obſer-

Notes pour la 2e. partie.

J'obſerve, ſur cette derniere remarque, que M. D'ANVILLE paroît avoir eu de bonnes raiſons poûr placer *Agra* à 75°. 45′. ou un degré 20-21′. plus Eſt que dans la *Connoiſſance des Temps*. Voyez ſes *Eclairciſſemens ſur la Carte de l'Inde*, p. 49-50.

(E). Voyez ci-dev. p. 253.

Précis d'une Lettre de M. Stewart ſur le Tibet. Les Anglois ont pris ce qu'ils diſent de l'Identité du Tſanpou & du Brahmapoutren, dans l'Extrait, inſeré, en 1776, dans le Journal des Savans.

L'*Annual Regiſter* de l'année 1778, renferme une lettre très inſtructive ſur le *Tibet*, a) adreſſée au Chevalier PRINGLE, Préſident de la Societé Royale, par M. STEWART, membre de cette Compagnie Littéraire, & qui a réſidé dans le Bengale. Cette lettre, qui eſt tirée des *Tranſactions philoſophiques*, confirme ce que j'ai dit du *Tſanpou* & du *Brahmapoutren.*

Voici ce qui a donné lieu aux Anglois d'acquérir de nouvelles lumieres ſur cette Contrée.

La Nation Britannique, par une ſuite de conquêtes au Nord du Bengale, ſe trouve en guerre au pié des montagnes du Tibet, avec les habitans du *Boutan*, commandés par *Dah Terriah* (appelé *Deb Rajah*, dans le Bengale) entre 27 degrés & 28 de latitude Nord, 84°. 40′. — 88°. 40′. de longitude; pour la ſucceſſion d'un Rajah du Canton. Le Prince du *Boutan* ſoutenoit un parti; les Anglois, l'autre, ſelon leur uſage: on en vient aux mains; ils prirent la ville de *Cooch Behar* ſituée dans M. Rennell, à 26°. 20′. de latitude,

a) *Account of the Kingdom of Thibet, in a Letter from John Stewart Esqr. F. R. S. to Sir John Pringle, Bart. P. R. S. from the Philoſophical Tranſactions.* Dans *l'Annual Regiſter* 1778. *Charact. p.* 32-43. *Lond.* 1779.

tude, 89°. 35′. (87°. 15′.) de longitude, & d'autres Forts de *Deb Rajah*; y firent un butin considérable: voilà l'objet réel des guerres auxiliaires de l'Inde. Une partie fut envoyée à *Calcutta;* en bonne chasse le chien qui garde les habits a droit à la curée. Notes pour la 2e. partie.

Le bruit de leur victiore pénétra à la Cour du *Tibet;* & le *Tayshoo Lama*, Régent du Royaume, pendant la minorité du *Dalaï Lama*, crut devoir envoyer au Gouverneur Anglois M. Hastings, une personne qualifiée de l'ordre des *Gosseins*, avec une lettre, demandant la paix pour le *Dah Terriah*, Vassal de l'Empire. Ann. Reg. loc. cit. p. 42-43.

Cette lettre mérite d'être lue. C'est un mêlange d'honnêteté, de noblesse, de douceur, de fermeté, de desinteressement, propre à donner une grande idée du caractere moral & politique des personnes alors en place dans le *Tibet*. a)

Les Anglois la reçurent le 29 Mars 1774, se prêterent de bonne grace à la médiation du Régent: le *Boutan* pillé & ravagé, la guerre n'étoit plus qu'onereuse. Ils profiterent de la circonstance, pour envoyer à la Cour de ce Prince M. Bogle, chargé de négocier un Traité de commerce entre la Nation Britannique & les Tibétans, & de faire des recherches sur le pays: cela veut dire, en stile de marchand armé, d'examiner si le pays valoit la peine d'y tenter une expédition pareille à celle de *Bombaye* contre *Ponin*, Capitale des Marates, en 1778.

Cet Anglois, estimé de ses supérieurs, & qui avoit les qualités d'esprit & de corps, que demandoient des opérations de cette nature, mit quinze Mem. de Rennell. p. 92. &c.

 mois

a) On peut joindre à cette lettre, pour ce qui regarde l'Inde, celle que le Rajah *Jeswont singue* écrivit à Aurengzebe, qui vouloit convertir les Indous par la force & lever sur eux des impôts. *Ce tribut*, dit le Rajah, *est une infraction aux loix de l'Indoustan*. *Courier de l'Europe*, 4 Mars, 1783. p. 142.

Notes pour la 2e. partie. mois a sa mission. Il en passa plusieurs à la Cour du *Lama*, & termina à la satisfaction de Calcutta, les affaires importantes & épineuses, dont on lui avoit confié la conduite.

Les détails que présente la lettre inserée dans l'*Annual Register*, sont tirées des lettres de M. Bogle, de ses papiers. M. Stewart les communique au Chevalier Pringle, en attendant que M. Bogle lui même donne la *Rélation de son voyage*, *accompagnée d'observations sur l'Etat Physique & Politique du Tibet*.

Je ne m'arrête qu'à ce qui concerne directement la question traitée dans l'endroit de mon ouvrage auquel cette Note a rapport; & je donne les propres paroles de M. STEWART.

Ann. Regist. p. 38. Il place la *résidence du Dalai Lama à Patali* (Poutala) *vaste Palais*, *construit sur une montagne près des bords du Brahmapoutren*, *à environ sept milles de Lassa*.

id. p. 39. „The waters, dit M. Stewart, of the great River (le *Tsanpou*) as it „is emphatically called in their language, wash its (de *Lassa*) walls. Father „Du Halde, with great accuracy traces this river, which he never suspects to „be the Borampooter (le *Brahmapoutren*), from its origin in the Cassimi-„rian Mountains (probably from the same spring which give rise tho the „Gange, a)) through the great valley of Thibet, till, turning suddenly to „the Southward, he loses it in the kingdom of Assam; but still, with great „judgement and probability of conjecture, supposes it reaches the Indian Sea „some where in Pegu or Aracan."

„The truth is however, that it turns suddendly again in the middle of „Assam, and traversing that Country, enters Bengal towards Rangamatry „(*Ran-*

a) On a vu le contraire dans cette 2e. Partie Sect. 1. §. I-V.

„*(Rangamaty)* under the above mentioned name, and thence bending its „course more ſoutherly, joins the Ganges, its ſiſter and rival, with an equal, „if not more copious ſtream; forming at the conflux a body of running freſh „water, hardly to be paralleled in the known World, which diſembogues it- „ſelf into the Bay of Bengal. Two ſuch rivers uniting in this happy country, „with all the beauty, fertility, and convenience which they bring, well intitles „it tho the name of the Paradiſe of Nations, always beſtowed on it by the „Moguls."

Notes pour la 2e. partie.

M. Stewart étoit en Bengale, dans le tems où M. Bogle rempliſſoit ſa miſſion au Tibet: il y a gouté des fruits de cette contrée que le Député Anglois avoit envoyés à *Calcutta.* Le Poſte qu'il occupoit l'avoit mis dans le cas d'avoir entre les mains la lettre du *Tayshoo Lama*, écrite en 1774, en Perſan, à M. Haſtings en faveur du *Deb Rajah*; & ce Gouverneur lui a permis d'en garder une copie, dont il préſente la traduction à la Societé Royale: „*I hope* dit-il, „*the Society will accept as a rarity, the translation of the original „letter which the Tayſhoo Lama wrote to M. Haſtings.*" lib. cit. p. 42.

Mais il étoit revenu de Bengale en Angleterre lorsqu'il a écrit ſa lettre à M. Pringle. „*M. Haſtings*, dit M. Stewart, *avoit dans ſon parc une ou deux „brebis* (du *Tibet*, dont la laine ſert à faire des *Schâles*), *lorsque je quittai „le Bengale: when i left Bengal . . .* le tems & les occaſions peuvent „me mettre plus en état de ſatisfaire la curioſité ſur un ſujet nouveau tel que „le Thibet, *à mon retour dans l'Inde*: *on my return to India.* id. p. 41. id. p. 42.

Ainſi, ou M. Stewart qui écrivoit en Angleterre, a pris, ainſi que M. Rennell, (dont le morceau ſur le *Gange* & le *Brahmapoutren*, n'a paru, dans le 71e. volume des *Tranſactions philoſophiques* qu'en 1781, d'où enſuite il a été inſeré dans l'*Annual Regiſter*, & ajouté après coup, à ſon mémoire ſur la Carte de l'Indouſtan, de 1783) ou dis-je, M. Stewart, dont la lettre, tirée de même des *Transſactions Philoſophiques*, ſe trouve auſſi dans l'*annual Regiſter*,

Ann. Regiſt. 1781-1782. p. 99. 101. 103. &c.

Notes pour la 2e. Partie. Ann. 1778. 1779. *gister*, a pris dans mon Extrait imprimé en 1776, deux ans auparavant, cinq ans avant le morceau de M. Rennell, dans le Journal des Savans, ce qu'il dit du nom du fleuve qui baigne les murs de *Lassa* (le *Tsanpou*, le même que le *Brahmapoutren*) de son cours & de sa réunion au Gange, dont les eaux, mêlées à celles de ce grand fleuve, se déchargent dans le Golphe de Bengale.

Ou bien, M. Stewart parle d'après les renseignemens qu'il a tirés dans le Bengale des papiers de M. Bogle, joints à ce qu'il a pu apprendre lui même sur les lieux; quoique, selon M. Rennell, le journal de l'Envoyé Anglois ne donne proprement que le nombre des jours de route: *unfortunately*, dit l'habile Ingénieur, *very little geographical information was furnished by this journey: unless the bare account of the number of days he was on the road between the two last places (Paridrong & Choumanning) may be deemed such.* Mem. p. 92.

Mais c'est toujours une satisfaction réelle pour moi, de me trouver d'accord sur ce point important de Géographie, *l'identité du Tsanpou & du Brahmapoutren, réuni au Gange*, &c., avec trois Voyageurs instruits: M M. Bogle, Stewart & Rennell, lesquels, comme moi, ont resîdé, dans le Bengale.

(F.) Voyez ci-dev. p. 411.

Examen sommaire du Mémoire de M. Rennell *sur la Carte de l'Inde.* a).

Si les Cartes du P. Tiefentaller dont j'ai donné la réduction dans ma *Carte générale*, ne s'accordent pas pour la longitude occidentale de la source

a) Il s'agit, comme on sent bien, de la *premiere édition*, publiée en 1783. Il en a paru une nouvelle en 1786 avec la date 1785, dont M. Anquetil n'a pu avoir connoissance qu'après que son manuscrit étoit depuis longtems entre mes mains & l'impression fort avancée. (*B.*)

ſource connue du Gange, ni pour la longitude de l'extrémité orientale du Golphe du Bengale, avec les Cartes qui ont paru jusqu'ici, indépendamment des réflexions que j'ai dejà faites à ce ſujet, il eſt bon d'obſerver que les Matériaux qui ont ſervi, en Europe, à la conſtruction des Cartes de l'Inde, ont pu mettre en défaut la critique des meilleurs Géographes. Notes pour la 2e. partie.

Sur ce principe, ſans doute, M. Rennell ne craint pas de déclarer que dans ſa Carte, l'Inde, compriſe entre les bouches du Gange & celles de l'*Indus*, eſt de près de *deux degrés un quart* plus étendue en longitude, que dans les cartes précedentes les plus exactes; en même tems que ces Cartes font la partie inférieure de la Presqu'île *trois quarts de degré* plus large que la ſienne. Mem. Préf. p. 3. Mem. p. 81. 28.

Cet habile Géographe croit avoir découvert que *Caboul* & *Candahar* ſont plus Oueſt, au moins d'un degré, que M. DANVILLE ne les fait, quoique probablement moins qu'ils ne ſont dans l'*Aïn Akbari*: de même que le cours de l'Indus eſt beaucoup plus occidental. Il differe du Géographe françois de près de deux degrés pour la diſtance en longitude, du Cap *Mons*, extremité Oueſt des bouches du *Sinde*, à *Bombaye*. id. p. 51. id. p. 52. id. p. 28.

Le Mémoire de l'Ingénieur Anglois nous fait connoitre les moyens qu'il a employés pour avoir des points fixes plus propres à le guider dans ſon travail. id. Préf. p. 3-10.

Ces moyens ſont des latitudes & longitudes obſervées en pluſieurs endroits, comme *Bombaye*, *Cochin*, *Madras*, *Calcutta*. M. Rennell ajoute *Agra*, & cite l'obſervation du P. BOUDIER. Mais il eſt viſible par le calcul de M. D'Anville, dans ſes *Eclairciſſemens ſur la Carte de l'Inde*, que le P. Boudier n'a pas pris, par obſervation, la longitude de cette ville; & qu'elle réſulte ſeulement, par eſtime de route, de celles de *Jaepour*, à l'Oueſt, & *Fatepour* (au Nord-Oueſt d'*Ehlabad*, 25'. Eſt du *Djemna*), à l'Eſt, fixées par obſervation. Mem. p. 25. 24. 23. 20. 36. p. 49. 51.

Notes pour la 2e. Partie. A ces opérations le Géographe Anglois a joint les arpentages faits par l'ordre de la Compagnie; un relevé de l'*Aaïn Akbari*, portion de l'*Akbar-*
p. 191. 246. *namah*, ouvrage important, que j'ai fait connoître dans ma *Legislation Orientale*; plusieurs Itinéraires d'Européens, Officiers, Généraux d'Armées; des Cartes manuscrites même faites par les Naturels du pays; les Cartes de M
Mem. p. 66. M. D'Après & D'Anville; les Marches de M. de Bussy dans le *Dékan:* vraisemblablement ce sont celles que j'ai vues en 1758, entre les mains de M. de St. Paul, (marié depuis à Madras) commandant le Détachement des Alle-
Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 251. 254. mands, au pié de *Doltabad.* Cet officier me dit alors que c'étoit lui-même qui les dressoit d'après les marches de l'armée.

On ne peut que savoir gré à M. Rennell d'avoir fait un usage éclairé de ces précieux matériaux. Cependant je dois à la vérité, d'avertir qu'on n'avoit pas d'homme du métier parmi les personnes dont les opérations servent de base à ses calculs itinéraires.

Geograph. L. XV. Edit. 1620 p. 686. Strabon, ce Géographe si instruit, si judicieux, observe que les Marchands qui, par le Nil & le Golphe Arabique, alloient dans l'Inde, & parvenoient jusqu'au Gange, étoient des gens sans lettres (ἰδιῶται) & impropres à entendre & à faire l'histoire de ces contrées. Jusqu'ici ceux qui ont pris la route du Cap de Bonne Espérance, ont-ils montré plus de connoissances, plus d'aptitude à apprendre & écrire l'histoire du pays? c'est ce qui n'est pas encore prouvé, au moins du plus grand nombre.

J'ai voyagé dans l'intérieur de l'Inde, seul, en troupe, en corps d'armée. L'Officier, le Commandant passe la journée dans son *Palanquin*, où il dort le plus souvent. A la dinée, le soir, il demande en Portugais corrompu, en Maure bâtard, en Anglois, selon la Nation, à son *Dobachi* (premier domestique), combien on a fait de Cosses, par quels endroits on a passé. Celui ci interroge les *Beras* (les porteurs) ou répond de lui-même, parce qu'il faut répon-

repondre; & le nombre des coſſes, le nom des lieux eſt couché ſur l'Itinéraire, ſur la Carte. Notes pour la 2e. partie.

Ce que je viens de raconter, je l'ai vu de mes yeux. En 1758 je dis en plaiſant nt, à M. de St. Paul, au bas de *Doltabad*, que je rapporterois en Europe comment il s'y prenoit pour dreſſer ſes Cartes, qui me parurent d'ailleurs faites très proprement: ſon *Dobachi* me l'avoit avoué. Il me répondit ſur le même ton: *on ne vous croira pas*, *on croira mes cartes.* Cet Officier avoit raiſon. a)

Je reviens à M. Rennell, a qui je rends avec un vrai plaiſir toute la la juſtice que mérite ſon travail, quoique mes réſultats different ſouvent des ſiens.

Mais je ne puis m'empêcher de relever une erreur qui lui eſt commune avec la pluspart des Ecrivains Anglois.

„Sous les ſucceſſeurs d'Aurengzebe, dit M. Rennell, toute la Pres- Mem. p. 5. 6. 15.
„qu'île de l'Inde, à l'exception ſeulement de quelques Cantons montagneux & „inacceſſibles, fut entierement ſoumiſe ou rendue tributaire au Trône de „*Dehli*, formant un Gouvernement ſous le nom de *Dékan*; lequel nom, „dans ſa ſignification la plus étendue, renferme toute la Presqu'île, ſituée au „Sud de l'Indouſtan proprement dit."

A la *Côte Malabare*, une partie du pays des Marates, le *Canara*, le *Bayanor*, le pays du *Samorin*, celui du *Travancour;* c'eſt à dire, du 16 à 17e. degré Nord au 8e. n'ont jamais été ſoumis, n'ont jamais payé tribut à *Dehli.* Huit à neuf degrés d'étendue en latitude, ſont-ce là *ſeulement*

a) Depuis mon retour de l'Inde, en 1762, j'ai pluſieurs fois rapporté ce fait. Je le conſigne ici, voyant que des gens de mérite citent en Angleterre les *Marches de M. de Buſſy*, que je crois être les Cartes de M. de St. Paul.

Notes pour la 2e. Partie. *ment quelques Cantons montagneux & inaccessibles: a few montainous and inaccessible tracts only excepted?*

A la *Côte de Coromandel*, le *Tanjaour*, ni le *Maïssour*, qui forment une partie considérable de la Presqu'île, n'ont point reconnu la suzeraineté du *Dékan*, ne se sont jamais regardés comme faisant partie de la Province de ce nom, comme obligés de payer tribut au Nabab d'*Arcate*.

Voy. la 1e. Partie de cet ouvrage.

Ce sont ces dénominations arbitraires de Vassal, de tributaire, repetés par les Ecrivains Mogols, simples échos des Ministres de Dehli, ou de leurs représentans à *Arcate* &c.: c'est cette prétendue Suzeraineté qu'aucun titre légitime ne peut justifier, qui, depuis 40 ans, remplit de sang & de carnage la Presqu'île de l'Inde, a donné naissance aux invasions dans le Bengale, dans le centre, au Nord de l'Indoustan & met aux mains les Nations Européennes qui ont des Etablissemens sur les côtes & dans l'intérieur des terres.

Mem. p. 6. M. Rennell représente le Bengale comme à l'abri de tout ennemi du dehors. Population bien ménagée, montagnes, rivieres, secours des troupes Angloises: „avec ces ressources, dit l'habile ingénieur, il peut défier toute „partie de l'Indoustan, qui seroit portée à devenir son ennemie; & même, en „cas d'invasion, les contrées situées au de là du Gange se trouveroient exemtes „des ravages de la guerre, & fourniroient des secours pour la défense géné„rale. Au reste le revenu du pays étant en entier dans nos mains, ajoute M. „Rennell, le siege de la guerre seroit probablement à notre choix.“

Soyons justes. Les autres Européens établis dans le Bengale, seront-ils toujours disposés à baisser humblement la tête sous une supériorité, sous un joug incompatible avec l'honneur des Nations! les événemens peuvent pour quelque tems imposer silence à ce sentiment de liberté qui fait proprement l'homme; jamais ils ne l'étoufferont entierement. Loin de là, devenu impétueux par la résistence, il brisera avec fracas des barrieres qu'on avoit cru jusqu'alors inattaquables. Ah! Du Pleix, Du Pleix!

L'Ar-

L'Article des *Marates*, dans M. Rennell, mérite encore quelques observations. Après avoir donné le détail des Domaines de leur Empire, le Géographe Anglois ajoute, „mais ils (les *Marates*) sont si habitués à piller „& à ravager, qu'il y a peu des Etats voisins, qui dans un tems ou dans un „autre, n'aient éprouvé & reconnu leur puissance. Le Bengale & le Bahar „ont été longtems soumis à un tribut régulier; le *Carnate*, le *Maïssour*, les „Provinces du *Nizam* (*Nizam ali*), le *Doab*, *Boundelcound*, & les pays „au Sud de *Dehli*, ont été souvent inondés de leurs armées. Mais leur puissance paroit avoir été sur le déclin pendant ces vingt dernieres années. „Les parties supérieures du *Bengale* (le Domaine du Nabab de *Oude*) „& le *Carnate* leur étant fermés par les troupes Angloises, le *Maïssour*, par „celles d'*Heider Aali*, le champ de leur action s'est trouvé fort circonstrict: „& la guerre qu'ils ont à présent (l'auteur écrivoit en 1782) avec la Puissance „Angloise, a découvert leur foiblesse à tout l'Indoustan."

Notes pour la 2e. Partie. Mem. p. 10-13. & ann. Regist. 1782. Hist. of. Europ. p. 4. col. 2. Lond. 1783.

Voilà comme on éternise les guerres dans l'Inde, en se permettant en Europe, sur des objets malheureusement trop peu connus, des tableaux, je dirois presque, d'imagination.

1o. Les Marates ne pillent pas autrement, que n'a fait Aurengzebe, attaquant, simple Vice-Roi du Dékan, les Royaumes de Visapour & de Golconde; & s'emparant, Empereur de l'Indoustan, de ces deux Etats, en 1686, 1687: Ils ne pillent pas autrement, que ne font les Européens, en soumettant à leur puissance une partie de la Presqu'île de l'Inde, le Bengale &c. les pays situés au de là, & ravageant, pour leurs querelles particulieres, pour des intérêts qui doivent leur être étrangers, des pays, où ils avoient demandé à être reçus uniquement pour le commerce; enfin que n'ont fait les Généraux Anglois Leslie & Goddard, allant de *Calcutta* à *Bombaye*, à travers les pays Marates &c.

Hist. génér. du Mog. T. 2. p. 61. 63-70.

Mémoire de Renn. p. 16-86.

Ann. Regifter 1782. Lond. 1783. p. 15. 31. The orig. and auth. Narr. &c. P. justif. n. 11. p. IX.

Notes pour la 2e. Partie.

Ann. Regist. p. 7. 16. 18-25. 27. 30. 31. 32-34.

The Orig. and auth. Narr. &c. p. 4. 30-32. 35. 45. 49. 50. 55. 90.

Mais pour effacer d'un trait l'odieux que l'on cherche à répandre sur le caractere Marate, donnons ici ce que les Anglois eux mêmes disent de *Modagi Boosla* (*Bonsolo*), Rajah de *Berar* & qui est de la famille du Rajah de *Satara*. Ce Prince, par la mort, (à ce que l'on croit) de *Ram Rajah*, qui n'a pas laissé d'héritier, est supposé avoir des prétentions légitimes à l'héritage de cette illustre & antique maison. a) Les Anglois (M. Hastings, en 1778), offrent de l'aider à la conquête des Domaines de *Ponin*, à se mettre en possession de l'Empire Marate. La proposition est soutenue d'une Armée Angloise actuellement dans ses Etats, & dont il disposera, des nouvelles forces que *Calcutta* fera partir du Bengale. Le Rajah Marate refuse constamment avec indignation. Il leur met devant les yeux les Traités & autres rapports qui le lient à la Cour de Ponin, à *Nizamali;* mais sans cesser les secours qu'il a promis à des amis (les Anglois) même contre ses interêts propres, ceux de sa maison, ceux de l'Empire Marate; en même tems qu'il blâme l'envoi de l'armée de Leslie & Goddard par *Calcutta*, comme devant allarmer tous les Princes de l'Inde, leur déplaire, étant sans exemple, contraire aux Traités, enfin comme une violation directe de tous les droits de la Souveraineté. On voudroit jeter du louche sur le personnage, quoique soutenu, que fait ce Prince, de médiateur chaud & desinteressé: & les Anglois lui doivent le renvoi brusque de l'Agent François qui négocioit à la Cour de Ponin. C'est envain qu'on allegue sa vieillesse, qu'on lui donne de la timidité; la vérité arrache ces dernieres paroles: „*Modagi Bonsolo* n'avoit pas plus de disposition à „troubler le repos de ses voisins, qu'à hazarder sa propre sureté. Au lieu „d'avoir (les yeux) fascinés par ces vues glorieuses de victoire, de conquête „& d'empire, il étoit saisi d'horreur, (pensant) aux moyens par lesquels il falloit

id. Pieces justif. No. II. p. VIII-XIII.

id. p. 26-27.

a) J'ai prouvé dans la 1e. Partie de cet ouvrage, note (*), que la succession appartenoit de droit au Roi de Tanjaour.

„loit les obtenir. Il ſemble avoir été donné par des idées qui ne peuvent „paroitre qu'étranges, extraordinaires, dans un Marate. Ses longues lettres „(à *Calcutta*) ſur ce ſujet, peuvent être conſiderées à peu près comme des „leçons ſur la morale politique.“ a) Notes pour la 2e. Partie. The orig. and auth. narr. &c. p. 49-53. 56-64.

Voilà le portrait d'un Prince Marate de la Maiſon de *Sevagi*, très puiſſant. Il eſt appuyé ſur des faits, & tracé par un Anglois. Je reſſens un plaiſir extrême à voir la vérité, ſur les affaires de l'Inde, prendre enfin le deſſus chez les Ecrivains de cette Nation, reſpectable à tant d'égards.

2°. Il ſuffit de jeter les yeux ſur la Carte de l'Inde de M. Rennell, pour voir que l'étendue des Domaines Marates a peu ſouffert de la réſiſtence, des efforts des Mogols, d'Heider Aali, des Anglois, que l'habile Géographe fait trop valoir. Mem. p. 16.

3°. Le 19 Novembre 1778, les Anglois de *Bombaye* firent un dernier effort, pour rétablir dans *Ponin*, *Ragouba*, (*Rouguenat rao*), ancien Régent des Etats Marates. Ce Prince, frere de *Balagirao*, connu ſous le nom de *Nana*, avoit été chaſſé de la Capitale des Marates. On l'accuſoit d'avoir fait aſſaſſiner (en 1773) ſon propre neveu, *Nananrao* (ou *Naraïn rao*), fils de *Nana*, & regardé comme l'héritier légitime du Trône des Marates, pour y placer ſon fils adoptif (*Sevagi rao*). The origin. and auth. Nar. &c. p. 5. 93.

Un trait de vigueur du jeune Prince avoit pu décider à commettre ce crime atroce, *Ragouba*, que ſon avidité pour le commandement, avoit dejà fait renfermer ſous *Madourao*, frere ainé de *Nananrao*: celui-ci ne fut pas plutôt reconnu *Peſchvah*, qu'il rappela près de lui tous les Chefs Marates qui étoient

a) La principale de ces lettres, vrai chef-d'oeuvre de bon ſens, de probité, d'humanité ſe trouve dans *l'Origine & la Rélation authentique de la guerre des Marates. Pieces juſtificatives*, No. II. p. I-XIII.

Notes pour la 2e. Partie. Pap. histor. sur l'Inde, de M. Gentil.

étoient du côté de *Dehli* pour leur faire rendre compte, & maintenir ses voisins dans la crainte.

La naissance de *Nananrao Savaïe*, fils posthume de *Nananrao*, renversa les projets de *Ragouba*. Le Prince fut reconnu *Peschvah* au berceau. On marcha contre le Grand-Oncle. Il fut battu & mis en fuite, la même année, 1773.

Ragouba, après avoir successivement cherché un asile chez *Takogi*, Gouverneur de la Province de *Malva*, & demandé, en 1774, du secours à *Soudja ed daulah*, Nabab de *Oude*, se retira dans le Guzarate, d'où il traita avec *Bombaye*.

The orig. and auth. Narr. &c p. 5. Merc. de Fr. 2. Oct. 1779. p. 17-23.

Les Anglois, à qui le Regent avoit fait des promesses considérables, prirent son parti; & après deux tentatives infructueuses, ils croyoient toucher au but d'une entreprise, qui avoit moins pour objet de rendre au Prince Marate l'autorité qu'il avoit perdue, que de fonder au Nord de la côté Malabare un Nouvel Empire Britannique semblable à celui du Bengale.

Neuere Geschichte d. Evangel. Miss. in Ostind. 25. St. p. 96-99. Hall. 1782.

Les Marates instruits de leurs desseins, formerent une armée de 80,000 hommes, dévasterent plusieurs Cosses de terrein autour de *Ponin*, & attendirent l'ennemi sous les murs de la ville.

La route la plus courte de *Bombaye* à la Capitale Marate est à travers les Ghâtes, hautes montagnes qui partagent en deux la presqu'île de l'Inde: elle est d'environ 40 lieues.

Les Anglois la firent reconnoitre par le Capitaine STEWARD, qui, dès le mois d'Octobre (1778), habillé en moine Portugais, poussa jusqu'à *Ponin*, se donnant pour Médecin. Il fut découvert, & n'eut que le tems de se sauver. Ce fut lui qui dirigea ensuite la marche.

L'Ar-

L'Armée Angloiſe étoit compoſée de 600 à 700 Européens, & de 8000 à 9000 Cipayes, a) avec un fort train d'artillerie. On ſavoit que les Troupes, envoyées du Bengale, à la perſuaſion du Gouverneur général Haſtings, pour ſoutenir l'expédition, avançoient à grandes journées. Notes pour la 2e. partie. The orig. and auth. Narr. &c. p. 15. 27. N. Rel. des Miſſ. Dan. p. 98.

L'Armée partit de *Bombaye* le 25 b) Novembre 1778, commandée par les Colonels EGERTON & KAY. c)

Que l'on ſe repréſente deux Généraux, un corps d'Officiers allant à la conquête, qu'ils croyent certaine, d'un empire qui leur donnera des richeſſes immenſes; des ſoldats, qui, dans un mois de peines, de dangers, voyent la fortune de leur vie aſſurée: & l'on comprendra que l'imagination exaltée par la grandeur de l'objet, que le coeur enivré par cette eſpérance, peut vaincre des obſtacles jusqu'alors regardés comme inſurmontables. Tels étoient les Anglois conduiſant *Ragouba* à *Ponin*, Capitale de l'Empire Marate. Ann. Regiſt. 1782. Lond. 1783. p. 20.

Percer des montagnes, faire ſauter des rochers, charier, toujours avec de nouvelles peines, les proviſions, les bagages; trainer le canon par des hauteurs eſcarpées; aller quelquefois chercher l'eau à deux lieues, les étangs ayant été empoiſonnés par les Marates; avec cela ne faire ſouvent que cent

a) Dans *l'origin and auth. Narrat &c. p.* 60. 114. 3910 hommes, les officiers compris. Dans *l'annual Regiſt.* environ 400 hommes de troupes régulieres, dont 700 Européens. *Ragouba* commandoit une diviſion à part, de 2 Régimens de Cipayes, avec 600 chevaux à lui.

b) Le 22, dans l'*origin. and auth. Narr.* &c. p. 16. Note *.

c) Selon l'*origin. and auth. Narr. p.* 89. 114. les *Relations allem.* p. 98. & l'*ann. Regiſt. loc. cit.* le bagage étoit énorme. Dans ce dernier ouvrage, le Capitaine Stewart, quelques jours après le paſſage de l'armée ſur le Continent, fut chargé de prendre poſſeſſion du Pas de *Bourghaut*, 50 milles en deçà de *Ponin*, & de le fortifier; ce qu'il exécuta. Il mit un mois à cette derniere opération.

Notes pour la 2e. partie.

cent toiſes en un jour. Les Soldats, les Coulis (les porte-faix), les bêtes de ſomme reſtoient ſur la place, épuiſées de fatigue.

Il n'y a de comparable à ce qu'éprouverent les Anglois, dans cette terrible marche, qui pouvoit être de dix jours, & à laquelle ils mirent plus d'un mois a), que les travaux des *Cortès* & des *Pizarre* allant à *Mexico*, à *Caxamalca*, à *Cuſco*. Des deux côtés le même ſtimulant, *l'or des Indiens*. Les Anglois de *Bombaye* avoient devant les yeux les *trente millions* du Colonel (Lord) CLIVE, & les tréſors immenſes de leurs freres du *Bengale* & du *Tanjaour*. L'Armée Angloiſe n'eſſuya dans les Montagnes qu'une eſcarmouche, qui, ſans être meurtriere, lui fut bien funeſte: elle y perdit ſon convoi de vivres, les bêtes de charge, & leurs conducteurs.

Après avoir paſſé les dernieres Ghâtes, à deux journées de marche de *Ponin*, l'armée fait halte, forme un camp. Les Anglois croyent qu'ils n'ont plus qu'à avancer droit vers cette capitale, dont les négociations de *Ragouba* vont, après un leger combat, ſimplement pour la forme, leur faire ouvrir les portes. Mais ils apprennent qu'un corps de 12,000 Marates s'eſt rendu, par un chemin détourné au bas des Ghâtes, pour leur couper la communication avec *Bombaye*.

Le deſeſpoir tient lieu de conſeil: on avance. Le canon des Anglois & les *Fouguettes* b) des Marates font un ravage affreux. Le brave STEWART, que *Ragouba* regardoit comme ſon bras droit, tombe & expire aux pieds,

a) 50 jours ſelon les Relations allemandes.

b) Les *Fouguettes* ſont de grands bambous armés de fleches, de lames de ſabre, de couteaux, canifs empoiſonnés, flottans autour du bâton, au bout du quel eſt un tuyau de fer ou de bois, rempli de poudre auquel on met le feu. On les lance comme des fuſées volantes, mais horiſontalement.

pieds du fils adoptif de ce Prince, qui ne put lui refuser des larmes. Le Colonel KAY est blessé à mort. a) Notes pour la 2e. partie.

Les Anglois n'étoient plus qu'à une demi journée de *Ponin.* b) Il falloit vaincre ou périr. *Ragouba* pressoit la marche. Ce Prince, las de servir de prête-nom aux Anglois, avoit fait, avant l'expédition, des propositions à sa famille.

Les armées étant en présence, le signal du Combat se donne. Bientôt paroit un signal de paix. Le combat cesse, & l'on voit sortir de l'armée de *Ponin* des Députés qui demandent à parler à *Ragouba.* C'étoient des Chefs du Grand Conseil Marate. On les conduit à ce Prince. Ils l'embrassent, & après quelques minutes d'entretien, l'emmenent avec eux. *Ragouba* ne reparut plus.

Mmm 2 Les

a) Dans *l'annual Register* p. 20. col. 1. l'armée se trouve le 1 Janvier 1779 à *Condola,* premiere Aldée au delà des *Ghâtes,* du côté de *Ponin,* où elle commença à se voir exposée au canon des Marates, qui la battoit dans tous les sens. Le Colonel KAY fut blessé à mort. Le Capitaine STUART qui commandoit un corps de Grenadiers, fut tué le 4; ce qui obligea l'armée de faire halte à l'aldée de *Chockley.*

b) Selon l'*annual Register* (*p.* 20-22.) quelques jours après la halte de *Chockley*, les Anglois arrivés à *Tullia canoon*, belle aldée, environ à 20 milles de *Ponin*, se trouverent si harassés, si affoiblis, sans espérance de pouvoir aller plus loin, que les deux personnes du Comité en état d'agir (M M. CARNAC & EGERTON) déciderent le retour par les *Ghâtes*, la nuit du onze Janvier. *Ragouba* en avertit *Sindia*, le premier des Commandans de l'armée Marate, montant à 60,000 chevaux, & promit de tomber sur les Anglois, en même tems que les Marates les attaqueroient. Le 12 le combat fut terrible des deux côtés, jusqu'à 4h. après midi. Les Anglois, à ce que l'on rapporte, perdirent 150 Européens & 800 Cipayes. On s'observa, la nuit du 12. Le lendemain le feu des Anglois recommença & dura jusqu'après midi. Alors ils envoyerent un *Drapeau de treve*, demandant la cessation des hostilités, jusqu'à ce que l'on pût convenir d'un accommodement. Les Marates y consentirent, mais sans rien relâcher de leur vigilance pendant la nuit, ni diminuer leurs patrouilles autour de l'armée Angloise, qu'ils tenoient enfermée.

Notes pour la 2e. partie.

Les Anglois pétrifiés à la vue de cette ſinguliere reconciliation, redemandent hautement le Prince Marate; on leur répond, qu'il eſt avec ſes parens. Lui-même leur fait dire qu'ils peuvent s'en retourner, qu'il va arranger ſes affaires avec ſa famille. a)

Indignés de cette trahiſon, ils entrent en fureur; mais pendant cette eſpece de négociation, l'armée ennemie, par une promte évolution, s'étant partagée en quatre corps, tenoit enfermée cette poignée d'Anglois.

Ann.Regiſt.p. 20.

Le deſeſpoir étoit inutile. Ils alloient être hachés en pieces. M. Carnac, Second de Bombaye, qui, dans l'expédition, étoit alors ſeul chargé des affaires politiques, ſe vit obligé, pour arracher à une mort certaine ſes braves compatriotes, de ſigner b) le 16 Janvier, à *Wargaum*, la promeſſe humiliante de rendre aux Marates les conquêtes faites du côté de *Surate*, de *Barotche*, l'île de *Salcette*, enfin tout ce que *Ragouba* avoit donné à la Nation.

The Origin. and auth. narr &c. p. 16. & note *.

Il laiſſa deux ôtages (M M. Fermer & Stewart) qui furent ſur le champ conduits à *Ponin*; & les Marates permirent aux Anglois de ſe retirer avec armes & bagages (à la perſuaſion de *Madadgi Sindia*).

Ann.Regiſt.p. 29.

C'étoit la troiſieme fois c) depuis 4 ans, que *Nana Fernis*, Miniſtre & membre du Conſeil de *Ponin*, compoſé de douze Grands Marates, appelés les 12 freres (*Bara baï*), triomphoit de la politique armée des Anglois.

Ceuxci,

a) La Gazette de France (26 Maï, 1784) annonce la mort de ce Prince, arrivée en Decembre 1783.

b) Le 19 Janvier, 1779, à *Wargaum* ſitué à 25 milles anglois (environ 12 coſſes) de *Ponin*, ſelon les *Nouv. Rel. des Miſſionn. allem.* p. 99. le 16 Janv. 1778 dans l'*ann. Regiſt.* p. 28, & la même année 1778, par faute d'impreſſion, dans les *Fragm. hiſtor.* de M. Orme, Notes, p. 87; par faute de gravure, dans la Carte de l'Inde de M. Rennell.

c) Voyez à la fin, note (I).

Ceux-ci, 50 jours a) après leur sortie de *Bombaye* rentrerent dans cette Place, couverts de honte & de blessures, la moitié de leur monde mort & leurs meilleurs officiers tués. Notes pour la 2e. partie.

Ce Récit est tiré du Journal manuscrit d'ANQUETIL DE BRIANCOURT, mon frere, Consul de France, résidant alors à *Surate*, & des *nouvelles Relations des Missionnaires Danois*.

Dans ce dernier ouvrage, à l'article des guerres des Anglois avec les Nations de l'Inde, No. IV. qui traite de celles de *Calcutta* & de *Bombaye* avec les Marates, on lit ces paroles: *on connoit bien moins encore (que les Marates) le Théatre de cette guerre, le pays où les Anglois furent vainqueurs sous (le Général) Goddard, ou celui où, en 1779, ils ont éprouvé à Wargaum, dans le voisinage de Ponin, Capitale des Marates, le sort de Bourgoine & de Cornwallis.* b) Le fait est rapporté en détail à la fin de l'article. c) The orig. and auth. narr. &c. p. 84. Ann. Reg. p. 14. 19. Neu. Gesch. &c. p. 89. 99.

Mmm 3 Mainte-

a) Deux mois, selon la marche & la date de la Capitulation, dans la *Relation des Missionnaires Allemands*.

b) „Am allerwenigsten aber (sind bekannt) die Gegenden wo der Krieg geführet wird, wo „die Engländer im vorigen Jahre unter Goddard siegten, oder 1779 bey *Wargaum*, in der „Nachbarschaft der Marattischen Hauptstadt *Poonah*, Burgoines und Cornwallis Schicksale „erfuhren." (*Neuere Gesch. d. Evang. Miss. in Ostind. 25. St. p. 92.*)

c) Voici la fin de l'Article de l'*annual Register p. 22. 23.* „Le Comité (Anglois) envoya le „matin deux Députés pour conferer avec les Chefs Marates. Le seul récit de la conference, „ajoute le Journaliste, que nous ayions vu, ou dont nous ayions entendu parler, se trouve „dans la lettre écrite dans le tems même au Nabab d'Arcate par l'Envoyé de ce Prince à la „Cour de *Ponin* (le 18 Janvier 1779). Voici comment il en rend compte: les Députés „ayant d'abord déclaré (on doit supposer au nom de la Compagnie) qu'ils n'étoient que des „Marchands, établirent ensuite que *Rouguenatrao* étoit venu à eux & avoit demandé leur „protection; qu'ils croyoient qu'il avoit droit au Gouvernement, & lui avoient (en consé-

„quence)

Notes pour la 2e. partie.

Maintenant c'eſt au lecteur à juger, ſi M. Rennell peut dire que *cette guerre des Marates avec la puiſſance Angloiſe ait découvert leur foibleſſe à tout l'Indouſtan.* Il ſuffit de lire les papiers Anglois, pour voir que la Nation doit

„quence) donné leur aſſiſtence; qu'il ne trainoit après lui que mauvaiſe fortune, & que „c'étoit en le gardant avec eux, qu'ils avoient été réduits à ce miſérable état; que les Ma- „rates étoient maintenant les maîtres, & pouvoient le prendre de leurs mains; qu'ils s'en „tiendroient deſormais aux Traités faits entre les deux Nations, & demandoient en ſup- „pliant, que ce qui étoit arrivé fut pardonné; *and requeſted that what had happened might* „*be forgiven*: (*be pleaſed to forgive what has happened*, dans la *Narrat.*)."

„Le Miniſtre Marate répondit: *Ragounatrao* eſt un de nous. Quel droit pouvez vous „avoir de vous mêler de nos affaires avec lui? alors il appoſa les conditions ſuivantes: „qu'ils rendroient *Salcette*, *Barotch* & tout le reſte de ce qui avoit été pris aux Marates „dans la derniere guerre; qu'ils s'en tiendroient au traité conclu avec *Balagirao*, l'année „1761, en Septembre, (ajoutant) *qu'ils n'euſſent rien à demander de plus.*"

„Les Députés revinrent avec cette réponſe, & ne retournerent que le jour ſuivant à „midi. On ne ſait pas clairement ſi les hoſtilités recommencerent, ou non, dans l'inter- „valle. Ils firent dire à *Sindia* qu'ils avoient apporté un papier blanc, ſigné & ſcellé par „le Comité & par les principaux officiers de l'Armée, que les Chefs Marates rempliroient „comme il leur plairoit. *Sindia*, avec autant de modération que de ſageſſe (car il ne faut „pas juger de la ſageſſe ni du politique des meſures par l'événement dans ce cas particu- „lier) avertit le Conſeil des Marates de ne pas tirer un avantage déraiſonnable du pouvoir „dont ils jouiſſoient, ni de la détreſſe, de la néceſſité, qui obligeoit les Anglois de ſe ſou- „mettre aux conditions quelconques qu'ils voudroient leur préſcrire. Car, dit-il, en de- „mandant beaucoup, nous ne ferons que ſemer le reſſentiment dans leurs coeurs. Que „*Rouguenatrao* ſoit avec nous; & le traité entre nous & les Anglois ſera exécuté."

„Le traité fut en conſéquence conclu aux conditions de rendre *Rouguenatrao* ſur le „champ, & pour la ſuite, de reſtituer toutes les dernieres conquêtes: que le premier „Traité avec *Balagirao* prendroit la place du dernier de *Poorunder* & que les deux parties „s'y tiendroient fermement attachées. Il fut ſtipulé de même que l'armée du Bengale s'en „retourneroit: mais on a dit depuis, que le Comité avoit déclaré, que l'autorité de leur „Préſidence ne pouvoit pas aller juſqu'à forcer le Conſeil ſuprême dans la diſpoſition de „ſes

doit les ſuccès ſubſéquens de M. Goddard dans le Guzarate, ſuccès du moment pour qui connoit le pays, les Marates & la poſition des Etabliſſemens Anglois; qu'elle les doit aux diviſions de l'Empire Marate, & ſurtout à la rivalité qui regnoit à la Cour de *Ponin*, entre pluſieurs des premiers Chefs, par exemple, *Modagi*

Notes pour la 2e. Partie.

Ann. Reg. p. 37. 39. the orig. and auth. narr. p. 133. 134. P. juſtif. No.IV.p.XXI.

„ſes forces. Toutes ces conditions étoient aſſez favorables: mais elles furent chargées, „embarraſſées (*clogged*) d'un article déſagreable, (ſavoir) que M. Farmer & un autre An-„glois reſteroient en ôtage juſqu'à ce que le traité eut été ratifié à *Bombaye*, & que l'île de „*Salcette* avec les autres pays conquis euſſent été rendus."

„Le Traité ayant été reporté, achevé, au camp Marate, les articles écrits en Anglois, „en Perſan, & en Marate, le tout confirmé du ſceau de la Compagnie, & ſigné, comme „nous l'avons marqué ci-devant, l'ennemi envoya ſur le champ un ſecours de proviſions à „l'armée de Bombaye; par le manque deſquelles, dit notre Récit, les (Anglois) étoient „réduits au dernier état de détreſſe. Un corps de cavaliers Marates les reconduiſit au bord „de la mer, & les vit dans les Bots qui les reporterent à *Bombaye*."

Ces détails ſe trouvent encore dans l'*Origin and authentic Narrative of the preſent Maratta War*, p. 77. 78. Cet ouvrage ſolide & inſtructif, préſente dans le plus beau jour la conduite également ferme, ſage, & fondée ſur la plus auſtere probité, de M. Francis, conſtamment oppoſé, dans le Comité de *Calcutta*, aux projets de M. Hastings contre les *Marates*. Mais l'Auteur me permettra d'obſerver qu'il montre peut-être de la partialité contre le Gouverneur général du Bengale; tant il eſt difficile que la vérité ne contracte pas quelque rouille dans les mains même de ſes défenſeurs.

Cet ouvrage eſt accompagné de *pieces juſtificatives*. La IVe. eſt la lettre au Nabab d'Arcate, citée au commencement de cette note. L'Auteur de *l'annual Regiſter* paroit y avoir puiſé ce qu'il dit de l'affaire de *Ponin*. Seulement les dates ſemblent differer d'un jour ou deux, juſqu'à l'événement du 16 Janvier 1779. Cette lettre (p. XXV) porte que le Traité fut envoyé le 17 au Camp Marate, ſcelé du ſceau de la Compagnie & ſigné par M. Carnac & par ſept Officiers; que les Anglois ſortirent de leur camp, escortés par 2000 cavaliers Marates: *mais*, ajoute le Réſident d'Arcate, *Ronguenatrao ne trouvant point d'heure favorable, ne s'eſt pas rendu au Camp Marate: il doit y aller demain après midi.* La puſillanime ſuperſtition eſt donc auſſi la compagne de la cruauté & de la perfidie!

Notes pour la 2e. Partie. *Modagi Sindia* & le Miniſtre *Nana Fernis*: & c'eſt *Sindia* qui commandoit avec *Holkar* l'armée oppoſée au Général GODDARD; c'eſt lui qui ayant des *engagemens ſecrets* avec les Anglois, les a ſauvés à *Wargaum*.

Ann. Reg. p. 88. La même cauſe, jointe à l'humanité rare du Rajah de *Berar*, aux vues perſonnelles de *Nizamali* & d'*Heider Aali Khan*, a fait échouer la ligue formée en 1779 contre les Anglois, par ces trois puiſſances unies aux Marates id. p. 34. 35. 50. de *Ponin*. Le danger qui menaçoit ces 4 Etats, étoit bien général: mais les interêts particuliers de *Ponin*, du *Berar* & du *Dekan*, ſe trouvant oppoſés à ceux d'*Heider Aali*, l'union, née ſimplement du beſoin, ne pouvoit être ni ſincere ni durable.

Mem. p. 13. 15. M. RENNELL obſerve ſur les Provinces de *Schikakol*, *Ragimendri* &c. actuellement poſſedées par les Anglois, que l'éloignement où elles ſe trouvent du *Bengale* & de *Madras* rend ces acquiſitions onéreuſes, & que la longue étendue du Carnate, conſidérant l'activité & la force de l'ennemi qui le borde (*Heider Aali* en 1781-1782) rend la défenſe de toutes ſes parties difficile, ſoit en détail, ſoit pour le tout.

Voilà qui eſt bien vu, & vraiment digne de M. RENNELL. Ces ré- id. p. 1. flexions judicieuſes que l'Auteur a dejà faites à l'occaſion de l'immenſe étendue de l'Empire Mogol, confirmées par les révolutions dont l'Inde eſt le théatre, devroient faire revenir les Nations Européennes ſur le Syſteme des grandes acquiſitions dans les terres.

Des traités géographiques deviennent néceſſairement des ouvrages politiques lorsqu'on veut fixer les limites des Etats a) & porter des jugemens ſur la conduite des Nations & le Caractere des Princes.

Mon

a) Dans la nouvelle *Collection des Traités de paix &c.* donnée à Londres, en 1772, au *Tome 2e. p.* 292. après le *Traité de Paris*, en 1763, les *Pleins pouvoirs*, & la *Déclaration* du Roi de France, qui aſſure le payement des dettes contractées au *Canada*, pour fournitures des Troupes, on lit ce qui ſuit:

„Déclara-

Mon dessein n'est pas de donner ici un extrait en forme du savant Mémoire de M. Rennell, moins encore d'en faire la critique. J'ai une vénération Notes pour la 2e. partie.

„Déclaration de l'Ambassadeur Extraordinaire & (Ministre) Plénipotentiaire de Sa Ma„jesté Britannique, par rapport aux limites du *Bengale*, dans les Indes Orientales."

„Nous soussigné Ambassadeur Extraordinaire & (Ministre) Plénipotentiaire du Roi de „la Grande Bretagne, pour prévenir tout sujet de dispute relativement aux limites des Do„maines (des Etats) du Soubah de *Bengale*, ainsi que de la Côte de *Coromandel* & d'*Orixa*, „déclarons au nom & par ordre de Sa dite Majesté Britannique, que les dits Domaines du „Soubah de *Bengale* seront reputés ne pas s'étendre plus loin que *Yanaon* exclusivement; & „que *Yanaon* sera regardé comme renfermé dans la partie septentrionale de la Côte de *Co„romandel* ou d'*Orixa*.

„En foi de quoi, nous Sousigné Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de la „Grande Bretagne, avons signé la présente déclaration, & y avons fait apposer le sceau de „nos armes. Fait à Paris, le 10 fevrier 1763 (L. S.) Bedford. C. P. S."

Cette Déclaration a rapport à l'Article Onzieme du Traité signé à Paris, le même jour, 10 Févr. 1763, dont voici la teneur (*lib. cit. p.* 279.).

„Dans les Indes Orientales, la Grande Bretagne rendra à la France, dans l'Etat où „elles sont maintenant, les differentes Fétries que cette Couronne possedoit, aussi bien à „la Côte de *Coromandel* & d'*Orixa*, qu'à celle de *Malabar*, & aussi dans le *Bengale*, au „commencement de l'année 1749; & sa Majesté très Chrétienne renonce à toute prétention „aux acquisitions qu'Elle avoit faites à la Côte de *Coromandel* & d'*Orixa* depuis le dit com„mencement de l'année 1749. Sa Majesté très Chrétienne rendra de son côté, tout ce „qu'Elle pourroit avoir conquis sur la Grande Bretagne, dans les Indes Orientales, durant „la Guerre présente; & fera expressément rendre *Nattal* & *Tapanoully*, dans l'île de *Suma„tra*. Elle s'engage de plus, à ne pas élever de fortifications & à ne pas tenir de Troupes „dans aucune partie des Domaines (des Etats) du Soubah de Bengale. Et pour conserver „à l'avenir la paix à la Côte de *Coromandel* & d'*Orixa*, les Anglois & les François recon„noitront *Mahmet Aali Khan* pour légitime Nabab du *Carnate*, & *Sala betzingue* pour légi„time Soubah du *Dékan*; & les deux parties renonceront à toute demande & prétention „de satisfaction, qu'elles pourroient repeter l'une sur l'autre ou sur les Indiens leurs Alliés, „pour les déprédations ou pillages commis d'un côté ou de l'autre durant la guerre. *

Notes pour la 2e. partie.

ration profonde pour le courage éclairé de ce voyageur: & c'eſt ſur la haute idée que je me ſuis faite de ſes travaux, que je m'efforce de ſuppléer à ce qui a pu lui échaper.

M. Ren-

Il n'y a pas de *Yanaon* aux limites Sud du *Bengale*, entre *Katek* & *Ganjam*. Le nom de celui qui paroit dans la Déclaration de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, a été pris des Cartes Françoiſes: les Anglois écrivent *Yanam*. Cette Place eſt un peu audeſſus de la pointe de *Gandewari*, à 10 ou 11 lieues Nord de *Mazulipatam;* faiſant l'extrémité Nord de la Côte de *Coromandel*, le commencement Sud de la Côte d'*Orixa*, environ par 16°. 45'. de latitude Nord; 100°. 8'. de longitude, ſur le bord de la mer: elle eſt de la Province de *Ragimendri*, poſſedée, en 1763, par *Salabetzingue*, reconnu Soubah du *Dékan*, par les deux Nations; & à plus de cent-vingt (120) *lieues* de côte 2°. 50'. Nord & Sud, de *Maloud*. Les limites méridionales des Domaines du Soubah de Bengale, ſont marquées par un *Tſchoki* ou Corps de garde, placé entre *Maloud* & *Ganjam*, à 3 Coſſes (près de 2 lieues & demie) du premier endroit.

On ne peut pas dire qu'ici, en 1763, l'étendue du pays compriſe entre ce *Tſchoki* & *Yanaon*, ſoit cenſée faire partie du *Bengale*, comme appartenante aux Anglois, puiſqu'ils n'ont eu les Cerkars du Nord, ainſi que le *Divani* du *Bengale*, du *Bahar*, & de l'*Orixa*, qu'en 1765.

Par cette extenſion, arbitraire, la France ne pouvoit avoir ni Forts, ni Troupes, juſqu'à *Yanaon*; c'eſt à dire plus de 120 lieues en deçà du *Bengale*, dans une contrée qui n'a jamais eu, qui n'a encore aucun rapport au Soubah du *Bengale*, à ſes Domaines: toute la Province de *Schikakol*, dépendante du Soubah du *Dékan*, eſt entre deux. C'étoit donner en Europe au Soubah du *Bengale*, 120 lieues de pays auxquelles il n'a jamais prétendu, & donner lieu aux Géographes de placer en 1763, ſur leurs Cartes, les limites du Bengale, 120 lieues plus bas qu'elles ne ſont réellement; erreur conſidérable qu'il eſt néceſſaire de prévenir, de relever, puiſque la *Déclaration*, imprimée en 1763, eſt réimprimée ſans correctif, en 1772, dans des Ecrits autoriſés.

A Collection of all the Treaties of Peace, Alliance and Commerce between Great Britain and other Powers, from the Revolution in 1688, *to the Preſent Time*, 2. *Volumes*. *London* 1772.

Memoire

M. Rennell dit positivement que „l'Observation de la Longitude de „*Goa*, (73°. 45'.) rapportée dans la *Connoissance des temps*, a été employée „par tous les Géographes récens, à fixer les longitudes à l'Ouest de l'*Indus*; „étant jusqu'en 1762, la seule faite à l'Ouest de *Pondichery*. *J'ignore abso-„lument*, ajoute le savant Anglois, *par qui ou comment elle a été prise;* & „pour lui donner quelque degré de crédit, il faut rejeter non seulement les „observations faites à *Bombaye*, & à *Cochin*, mais même les lignes mesurées „entre *Divicoté* & le *Cap Camorin*." Notes pour la 2e. Partie, Mem. p. 26.

La Longitude de *Goa*, rapportée par M. Rennell, 73°. 45'. ayant égard a la différence de longitude de *Greenwich* à Paris, que donnent les *Tables* de M. Cassini, revient à 71°. 27'. 30''.; & à 71°. 25'. selon celle qui est à la tête des Tables astronomiques de Halley, par M. l'Abbé Chappe, où *Goa* est à 4h. 55'. de *Greenwich*. De même cette ville est par 91°. 25'. (71°. 25'.) dans les Tables astronomiques de l'Académie Royale de Prusse. Tr. franç. p. XI. T. I. Berlin, 1776. p. 45.

Le Savant Anglois me permettra de lui apprendre que c'est la longitude calculée vers la fin du siecle dernier, par le célebre DOMINIQUE CASSINI, sur l'observation d'une éclipse de Lune faite à *Goa* le 21 Décembre 1684 par le P. NOEL, Jésuite habile.

M. CASSINI, dans ses Réflexions, comme son fils, dans ses *Tables astronomiques*, donne 4h. 45'. 40''. pour la difference des Méridiens, & 71°. 25'. de longitude. Les tables de M. DE LA HIRE 4h. 46''. Par. 1740. p. 4. Par. 1702. p. 4.

Mémoire de M. Du Pleix. Piec. justific. Mém. de M. de Moracin. p. 65.
Zend-Avesta. T. I. 1e. Pe. p. LXXXVII.
Etat civil. &c. du Bengale T. 2. p. 212. No. 21.
A View of the rise &c. Append. No. 53.

Notes pour la 2e. partie.

L'Ouvrage où se trouvent les Reflexions de M. Cassini a pour titre: *Observations Physiques & Mathématiques pour servir à l'Histoire naturelle & à la perfection de l'Astronomie & de la Géographie, envoyées de Siam à l'Académie des Sciences, à Paris, par les P P. Jésuites François qui vont à la Chine en qualité de Mathématiciens du Roi; avec les Réflexions, de M M. de l'Académie, & quelques notes du P. Goüye, de la Compagnie de Jesus. Paris, 1688. in 8°.* a)

La longitude de *Goa* est aux pages 121-123. Cet excellent Recueil, ainsi que celui de 1692, in 4o. qui a le même titre, renferme des observations importantes sur l'Inde, la Côte Malabare, Cochin, le Cap Camorin &c. Siam.

Il est triste que M. Rennell ne l'ait pas connu; un aussi bon esprit que le sien auroit apprécié ce qu'elle vaut l'autorité de M. Cassini, celle des Jésuites

a) Je crois devoir avertir qu'il existe des exemplaires de cet ouvrage, dans lesquels on a substitué à l'ancien feuillet du titre, un nouveau avec l'année 1737, et une indication différente du Libraire. Selon le titre de 1688, le livre se trouve

à Paris

chez la Veuve d'*Edme Martin*, *Jean Boudot* & *Estienne Martin*, rue Saint Jaques au Soleil d'or.

Selon le titre de 1737:

à Paris

Chez *Rollin* fils, Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à S. Athanase & au Palmier.

Tout le reste du titre & du livre est absolument semblable dans les deux exemplaires que j'ai sous les yeux avec l'un & l'autre titre. *B.*

tes Mathématiciens en correſpondance avec l'Académie des Sciences: & peut-être auroit-il accordé moins de confiance aux obſervations qui lui ſont placer *Bombaye* par 72°. 40'. (70°. 20'.) de longitude; *Cochin* par 76°. 26'. 30''. (74°. 6'. 30''.) & en conſéquence retrécir la partie inférieure de la Presqu'île, où il n'a pas operé lui-même, comme dans le Bengale. Notes pour la 2e. Partie. Mem.p.27.81.

Il me ſemble qu'à un CASSINI il faut pouvoir oppoſer un HALLEY, ou quelqu'autre Aſtronome de cette force, ſurtout quand il eſt queſtion de changer la Carte de l'Inde; & non pas le réverend M. Suible, le Capitaine Ritchie &c. quoique ce ſoient ſans doute des perſonnes de mérite. a)

a) S'il ne s'agiſſoit ici que de la longitude de *Goa*, déterminée par une éclipſe de Lune, on pourroit dire que M. ANQUETIL appuye trop ſur l'habileté des Miſſionnaires Jéſuites & ſur l'autorité du grand CASSINI: car 1°. l'obſervateur le plus habile ne peut prévenir les incertitudes qui affectent l'obſervation d'une éclipſe de Lune, principalement à cauſe de la pénombre, & qui font mettre aujourdhui cette eſpece d'obſervations presque au dernier rang, parmi les methodes de trouver les différences des Méridiens. 2°. Il ne faut pas un CASSINI pour réduire & comparer de pareilles obſervations, & tout le génie d'un Caſſini ne peut lever les doutes qui réſultent de leur incertitude. Les réductions même des éclipſes de Soleil & des occultations d'étoiles, qui préſentent maintenant les moyens les plus ſûrs de déterminer les longitudes terreſtres, ne demandent qu'un calculateur un peu exercé & patient. Mais il n'en eſt pas moins vrai, en général, que M. RENNELL n'auroit pas du négliger les précieux recueils d'obſervations que M. Anquetil lui indique, & j'ai une obligation particuliere au célebre Académicien de m'avoir mis ſur la voye pour ajouter encore quelques préſomtions plus fortes contre l'opinion de M. Rennell ſur la longitude de *Goa*, & par conſéquent propres à diminuer les doutes que pourroit laiſſer la ſeule obſervation alleguée par M. Anquetil.

Il m'eſt tombé ſous la main un petit ouvrage de 133 pages in 4°. intitulé *obſervationes mathematicæ & phyſicæ in India & China factæ à Patre* FRANCISCO NOEL *Soc. Jeſu*, *ab A.* 1684 *uſque ad annum* 1708. *Pragæ* 1710. On y trouve, à la page 20-21. l'éclipſe de Lune dont M. CASSINI a fait uſage dans ſes *Reflexions*, & même, quelques détails qui ne ſont pas indiqués dans l'ouvrage cité par M. Anquetil. De plus, à la page 38. une obſerva-

Notes pour la 2e. Partie.

Ce que le Géographe Anglois dit du *Gange*, dans sa 2e. Section, depuis *Hardouar*, où ce fleuve entre dans les plaines de l'Indoustan, se réduit à

id p. 36-46. quelques détails interessans sur la ville de *Palibothra*, ou *Palimbothra*, qu'il croit être *Kanoudj*, & non *Elahbad*; où la Géographie ancienne, dans Pline, Ptolemée, est conciliée avec la moderne.

Selon lui, *Taxila* ou *Tapila* est probablement *Attok*; le *Behat* ou

id. p. 54-55. *Chelum*, la premiere des cinq rivieres du *Pendjab*, a l'Ouest, l'*Hydaspe*; la 2e. riviere, le *Jenaub* ou *Chunaub* est l'*Acesines* d'Alexandre; la 3e. le *Rauvee*, sur lequel est *Lahor*, est l'*Hydraotes*; le 4e. est le *Beah* ou *Biah*; le 5e., le *Setlege* ou *Suttaluz*, qui se réunit au *Biah*, est alors l'*Hypasis*.

L'*Hely-*

observation du commencement de l'éclipse de Lune du 17 Avril 1707; faite dans la petite île de *Choram* à 2 mille pas de *Goa*, & des observations correspondantes, faites à *Rome* & à *Leipsic*. Réduisant les résultats de ces observations au Méridien de Paris, au moyen de la Table de M. MECHAINS dans la *Connoiss. des Tems* p. 1788. je trouve

Par l'observation de Rome, *Goa* à l'Est de Paris, de —	70°. 35'. 0''.
Par celle de Leipsic — — —	71. 0. 0.
M. Cassini a trouvé par les observations de 1684 —	71. 25. 0.
Le milieu arithmétique est — — —	71. 0. 0.

or M. Rennell place *Goa* à 74°. 15'. Est de Greenwich, donc 71°. 55'. Est de Paris; & par conséquent il paroit réellement faire la Longitude de *Goa* de près d'un degré trop grande & retrécir à tort de cet espace la largeur de la Presqu'île de l'Inde. Si pour l'éclipse de 1684 on employoit seulement les observations de la *fin*, parceque le P. NOEL avoue n'avoir pas vu le commencement précis, on auroit 72°. 15'. au lieu de 71°. 25'. pour la différence en longitude, & le milieu des trois résultats seroit 71°. 17'. mais d'un autre côté il faut remarquer, que le College de *Rachol* où le P. Noel a observé en 1684, est plus oriental que *Goa* de 7 à 8'. de degré, en sorte qu'il semble toujours vrai que M. Rennell fait la Longitude de cette ville de trois quarts de degré passant trop grande. Je me propose, pour ne pas faire cette note trop longue, d'entrer dans plus de détails sur ce sujet dans une autre occasion. *B.*

L'*Helydrus* eſt, de même probablement, une branche de la riviere de *Caggar* (*Kehker*); le *Gomanes*, le *Djemna*, ſurtout la partie la plus proche du *Setlege* (l'*Hypaſis*). Notes pour la 2e. Partie. id. p. 38-40.

Ces rapports de rivieres ſont enſuite appuyées ſur une Carte Manuſcrite du *Pendjab*, en Caracteres Perſans, tirée des Archives du Gouvernement du pays, que M. DAVY a traduite à M. Rennell. id. p. 54-56. id. pref. p. 6.

Le morceau qui préſente les routes d'*Alexandre*, de *Tamerlan* & de *Naderſchah* (*Tamas Koulikhan*) paſſant l'*Indus*, pour ſe rendre dans l'Inde, eſt curieux, & mérite d'être lu dans l'original. Mem. p. 56-60.

Je ne ferai d'autre obſervation ſur les *Sections 4 & 5*, qui traitent des Parties Moyenne & Inférieure de l'Inde, que celle qu'on a vue plus haut. L'Auteur donne peut-être trop d'autorité au réſultat des *courſes militaires*, & pas aſſez à des voyages, qui, aux yeux des perſonnes desintereſſées, valent les routes & cartes du Général Goddard, du Réverend M. Smith, de Golam Mohammed Officier de Cipayes &c. id. p. 61. 77. 86. p. 52-54. 66.

Les gens de lettres forment une même famille, ou du moins devroient ſe regarder comme tels; mais pour cela il faut qu'ils s'eſtiment, faiſant taire les préjugés, les jalouſies, ſurtout les antipathies nationales; ſentimens abandonnés aux pédans de College & d'Univerſité, mais abſolument indignes d'un Voyageur, qui a pour Patrie l'Univers, pour freres tous les hommes qui l'habitent.

Sur le titre de *Général*, qu'on voit paroitre ſi ſouvent dans les Relations Angloiſes, l'amour de la vérité m'oblige de prevenir ici le lecteur.

En France ce nom a quelque choſe d'impoſant. On voit un Commandant qui a ſous lui un corps d'officiers, à la tête d'une armée, d'un nombre conſidérable de blancs; aves des Ingénieurs, des Arpenteurs, des Marêchaux de logis, des Sécrétaires &c., tout ce qu'il faut pour relever un pays, en dreſ-

ſer

Notes pour la 2e. Partie. ſer la Carte: de là l'autorité ſuppoſée à des travaux qui ſortent de la main d'un Général.

Dans l'Inde, on donnera pour une expédition, le commandement de 200 blancs, avec 1200 Cipayes, à un Capitaine: le voilà Général; chez les Anglois, c'eſt le *Général tel*, dans la Societé, quand on parle de lui dans les Relations envoyées du pays, qu'il ait ou n'ait pas le grade militaire attaché à ce nom.

Ann. Regiſt. 1782. Lond. 1783. p. 51. id. p. 16.

Quelquefois ce Général Européen n'aura pas un Soldat blanc. Le Géneral LESLIE & ſon ſucceſſeur, le Général GODDARD, allant de *Calcutta*, par les terres, à *Bombaye*, n'avoient d'Européens que leurs officiers, quoique l'armée fût d'environ 7000 hommes; le reſte étoit Cipaye: les gens du pays faiſoient la route. Il aura par eſtime, dreſſé une Carte ſur leur rapport joint à celui de ſes domeſtiques noirs. M. RENNELL, qui a operé dans le Bengale, en homme du métier, fait cela mieux que perſonne. Mais il faut le dire hautement en Europe, pour qu'on ne ſe laiſſe pas prendre à de ſimples noms, de ſimples titres.

The Orig. and Auth. Narr. of the preſ. Marr. War. p. 19. 141.

Mem. de Rennel préf. p. 7.

Mém. p. 82.

Autre Avertiſſement. Le Géographe Anglois parle de GEMELLI, comme d'un homme qui a réellement voyagé. „La route, dit-il, de *Goa* „à *Galgala*, eſt tirée d'un itinéraire manuſcrit, que m'a prêté M. Dalrymple. „Je ſoupçonne que c'eſt celle que tint Gemelli lorsqu'il viſita le Camp d'Au„rengzebe à *Galgala*, dans le ſiecle dernier." *I apprehend it was kept by Gemelli when he viſited Aurengzebe's Camp at Galgala, in the laſt century.* L'Hiſtoire univerſelle des Anglois, le cite avec la même confiance.

trad. franç. Amſt. 1762. T. XIX. p. 19. (b). 48. * (†). 49. (a).

J'ai lu, il y a plus de trente ans, étant en Hollande, dans un Ouvrage, dont le nom m'a échappé, que les voyages donnés ſous le nom de GEMELLI CARRERI ont été faits dans le cabinet, comme les harangues des hiſtoriens

&

& les Descriptions de M. de Pagès. a) Voici encore ce que porte sur cet Ecrivain une note qui se trouve à la page 1. de l'ouvrage de PORTER *sur la Religion, les Loix, le Gouvernement & les Moeurs des Turcs*: „GEMELLI CARERI, Gentilhomme Napolitain, qui fut plusieurs années sans quitter sa „chambre, s'amusa pendant une longue maladie à écrire un Voyage autour du „Monde; il y donne une description des lieux, & trace les portraits & les „Caracteres des personnes, comme s'il ne faisoit que de les quitter." Notes pour la 2e. Partie. Voyage T. I. p. 245. 249. 260. &c. Trad. franç. 1769. p. 1. 2. note (a).

Je donne ici ce passage, pour que le fait soit vérifié, & qu'on ne soit plus dans le cas de citer de prétendus voyageurs, ou bien des relations controuvées ou arrangées après coup en Europe sur des voyages dejà imprimés: c'est assez des erreurs involontaires des vrais voyageurs.

Ce que j'aurois à dire sur la *Section VI.* du Mémoire de M. Rennell, qui traite des contrées situées entre l'Indoustan & la Chine, se trouve dans l'endroit où j'examine l'origine du *Tsanpou* ou *Brahmapoutren*. Ainsi je termine cet espece d'Extrait, en rendant au savant Ingénieur Anglois, qui, je l'espere, prendra en bonne part mes foibles observations, la justice que mérite son travail; & en l'engageant à donner, comme il l'annonce au commencement de son Mémoire, des Cartes particulieres de chaque Province de l'Indoustan, qui servent de pendant à celle du Bengale. Mém. p. 87-99. Ci-dev. 2e. P. Sect. 2. §. IV. & note (E.) Préf. p. 1.

Mais les Voyageurs Européens, l'*Aaïn Akbari*, les Cartes faites par les Naturels du Pays, ne suffisent pas: si M. Rennell veut remplir avec exactitude la tâche qu'il s'est imposée, il est nécessaire qu'il consulte les histoires particulieres de ces Provinces, écrites en Persan; par exemple celle du *Cachemire*,

a) Dans la Carte de *Salcette* on voit des ruines avec ces mots: *restes d'un monument qui atteste les bornes des Conquêtes d'Alexandre*. Je proteste que ce monument, que ces restes n'existent pas; & j'en appele aux Anglois de *Bombaye*, qui sont à la porte de *Salcette*.

Notes pour la 2e. Partie. *mire*, faite par *Heider Malek*, sous le regne de Djehanguir, l'an 1027 de l'Hégire, 1618 de J. C. l'Histoire des Souverains de *Malva*, par *Nizami*, en 910 de l'Hégire, 1504-1505 de J. C. celles du *Berar*, du *Guzarate*; du *Bengale*, depuis l'an 765 de l'Hégire, 1363 de J. C. &c. sans oublier les histoires d'*Akbar*, de *Djehanguir*, de *Schahdjehan*, d'*Aurengzebe*, &c.

Mém. Préf. p. 6. Lié d'amitié avec un homme du mérite de M. ORME, aidé des lumieres de M. BOUGTON ROUSE, qui sait parfaitement le Persan, & a commandé à *Daka*, dans le Bengale, sous le gouvernement du célebre HASTINGS, en correspondance sans doute avec M. JONES, qui de *Calcutta*, peut fouiller dans tous les trésors litteraires de l'Indoustan, M. Rennell est plus en état que personne de donner au Public une suite d'ouvrages instructifs & interessans. (p. 9. note *).

Mem. p. 9. On lui a dit que les Archives de *Goa* renfermoient un vaste fonds de connoissances géographiques. Le fait peut être vrai. Il ajoute: „cependant „nous sommes moins instruits (*we are more in the dark*) de ce qui concerne „le pays, à ce côté de la Presqu'île, que relativement au centre du *Dékan*.“

M. Rennell n'ignore pas les noms de *Barros*, *Castanheda*, *Couto*, *Sousa*, *Linschot*, quoiqu'il ne cite pas ces Ecrivains. Il connoit certainement les lettres écrites par les Missionnaires qui ont habité cette partie de l'Inde. Cependant je pense qu'il me saura gré de lui indiquer le *Catalogue des livres de la Bibliotheque du Marquis de Courtanvaux*. (Paris, Nyon, 1782. in 8vo. p. 196-215.) Il y trouvera une ample collection des meilleurs ouvrages, Voyageurs & autres, sur l'Inde: & encore ce volume ne renferme-t-il pas tout. Voilà les matériaux sur lesquels M. DANVILLE a travaillé. Pour faire des Cartes exactes de l'Asie, il faut en savoir l'Histoire.

Avant que de quitter l'excellent Mémoire de M. Rennell, ce Savant me permettra quelques réflexions sur la page 99, qui est la derniere de l'ouvrage.

Il avoue qu'il a placé la ſource du *Gange* & du *Tſanpou*, comme elle ſe trouve dans la Carte des Lamas corrigée par M. D'Anville, 1e. Partie de l'Aſie, publiée en 1751. Notes pour la 2e. Partie.

En effet la Carte de M. Rennell préſente à 81°. (78°. 40'.) de longitude, dans les Monts *Kentaiſſé*, à l'Oueſt, les deux lacs des *Lamas*. Le *Gange* coule à l'Oueſt; le *Tſanpou* ou *Brahmapoutren* ſort auſſi de ces montagnes, par 31°. 32'. de latitude, & dirige ſon cours à l'Eſt, jusqu'à 95°. 35'. (93°. 15'.) de longitude; puis à l'Oueſt, faiſant un coude, jusqu'au Gange: du 27°. 28'. de latitude, à *Guerguon*, par 26°. 28'. eſpace en longitude d'un degré 50'.; le Cours du *Brahmapoutren*, eſt ſimplement indiqué par deux lignes de points.

Le Géographe Anglois ajoute qu'il a continué le Cours du Gange, jusqu'à l'endroit où il entre dans l'Indouſtan, d'après la même Carte d'Aſie: „J'ai dit-ci-devant," ajoute ce Savant, „que je regarde cette partie de la „Carte des Lamas, comme un travail bien vague."

M. Rennell s'exprime ainſi en 1783. En 1776 j'ai prouvé & imprimé que le travail des Lamas étoit fautif, erroné: *à chacun ſon bien*: c'eſt le fondement de la juſtice diſtributive.

„Mais, continue l'habile Géographe, le manque de meilleurs maté„riaux, m'oblige de m'en ſervir."

Sans peut-être en avoir de meilleurs, M. Rennell ne peut plus employer des Matériaux dont on connoit maintenant le défectueux.

„Je ſoupçonne que le Gange ne fait pas un ſi grand circuit au Nord„Oueſt, que cette Carte le marque."

Le Gange vient du Nord-Oueſt, & ne circule pas au Nord-Oueſt.

„Une circonſtance ſingulierement remarquable, qui regarde le cours „de ces fleuves, reſpectivement l'un à l'autre, c'eſt que ſortis de côtés oppo„ſés du même ſommet de montagnes"

 Voilà

Notes pour la 2e. partie.

Voilà l'ancienne erreur. C'eſt le *Gagra* (non le *Gange*) & le *Tſanpou*, qui ſortent des mêmes montagnes.

„Ils dirigent leur cours à des contrées oppoſées, jusqu'à ſe trouver „éloignés l'un de l'autre de plus de 1200 milles; & ſe réuniſſent enſuite en un „point, près de la mer, après que chacun a achevé un cours, en tournant, de „plus de 2000 milles."

Cela n'eſt vrai que du *Tſanpou* (le *Brahmapoutren*). Le *Gange* court généralement du Nord-Oueſt au Sud-Eſt: la partie Sud, Sud-Oueſt, puis Sud, eſt trop peu conſidérable pour être comptée. Le *Gagra* deſcend du Nord au Sud, & coule enſuite Eſt-Sud-Eſt.

„L'ignorance où nous avons été de ce fait, connu depuis ſi peu de „tems, *till ſo very lately*," — —

Si l'Auteur veut parler de 1776, où j'ai annoncé l'identité du *Tſanpou* & du *Brahmapoutren*, il a raiſon.

„eſt une forte préſomption qu'il reſte encore un vaſte champ (de nouvelles découvertes) pour perfectionner la Géographie de l'Eſt de l'Aſie."

J'admets la conſéquence, & j'avoue de bon coeur que perſonne n'eſt plus capable que M. Rennell, de remplir ſur ce point l'attente de l'Europe éclairée.

La Nation Angloiſe ſe couvre de gloire, en accueillant comme elle fait les Ouvrages réellement précieux de trois hommes d'un mérite auſſi diſtingué que le ſont M M. Orme, Dow & Rennell.

(G.) Voyez ci-devant, page. 305.

Par quels Moyens la Puiſſance Angloiſe eſt devenue maitreſſe du Bengale & des Pays adjacens.

On peut voir dans deux excellens ouvrages, l'Hiſtoire de M. Orme, Tome 2e. & le Mémoire de M. Verelst, le détail des Opérations, qui ont conduit

p. 47-84. 119-196. 267-287. 352-365.

conduit la Nation Britannique au degré de puissance dont elle jouit dans le Bengale & les pays adjacens. Je me contente d'en donner ici un Précis très succinct. Cet abregé suffit, pour montrer la nullité absolue de ses droits sur les Domaines qu'elle s'est appropriés. Notes pour la 2e. partie.

Les Anglois reprennent, en 1757, *Calcutta*, sur le Nabab *Sarad djed daulah*, qui, mécontent de leur conduite les avoit chassés de cet Etablissement, accordé à la Nation Britannique par ses Prédecesseurs vers la fin du 17e. siecle. Bolts Et. civ, &c. du Beng. T. 1. Tr. fr. p. 86. Orme libr. cit. p. 13. 16.

C'est, si l'on veut, simple défense personnelle.

Ils vont après cela bruler *Hougli*, Fort situé au dessus de *Schandernagor*, & qui appartenoit au Nabab, leur Seigneur suzerain. *Premier Acte de violence*, suivi de plusieurs donations, dès là abusives. Mém. de Verelst. Append. p. 140-143.

Sur des soupçons contre le Nabab, bien ou mal fondés, les Anglois marchent à la Capitale, la prennent: le Nabab *Sarad djed daulah*, âgé de 20 ans, est mis à mort. *Second acte de violence atroce.* Orme libr. cit. p. 184-185.

La même année 1757, [*Mir*] *jaffer* [*Aali khan*, un des Généraux de *Sarad djed daulah* & son parent, reçoit la Nababie des mains des Anglois, confirme les anciennes donations, cede les 24 *Paraganas* de *Calcutta*, s'engage à ne jamais permettre aux François de s'établir d'avantage dans les trois Provinces de *Bengale*, *Bahar* & *Orixa;* à ne pas élever de nouvelle forteresse au dessous de *Hougli* près du Gange; promet des sommes énormes pour l'entretien des troupes Britanniques: c'est le prix du sang. On fait la guerre à *Aali Goher*, fils de l'Empereur de l'Indoustan, lequel revendique le bien de ses peres, le *Bengale*. *Troisieme Acte de violence.* id. p. 143. 156.

Mir jaffer Aali khan n'a pas pour l'administration les qualités que désiroient ses bienfaiteurs, ou plûtot ses maitres, les Anglois: on le dépose en 1760. *Quatrieme Acte de violence.*

 Mir-

Notes pour la 2e. Partie. Mem de Ver. app. p 156-157. 158. *Mir kassem*, beau frere de *Mirjaffer* est installé Nabab & cede les *Tschouklas* (Départemens) de *Bordouan*, dans le Bengale; *Mednipour*, dans l'Orixa; *Schatigan*, dans le Bengale: c'est toujours le prix du crime. Ce Prince est chassé parce qu'il prétend être Nabab réel. Le refus de donner le *Bordouan* aux Anglois en proprieté, lui avoit aliené les esprits à *Calcutta*. *Cinquieme Acte de violence.*

Mir jaffer Aali khan rétabli en 1763, confirme toutes les donations; *s'engage, quand les François viendront se rétablir dans le Bengale, à ne pas* id. p. 159. *leur permettre de bâtir des Forts ou d'avoir aucunes Forces, ou de tenir aucuns territoires quelconques, hors leurs Factoreries de commerce:* „And with „regard to the French, he shall engage, that when they come to re-establish „themselves in Bengal, they shall not be permitted to build forts, or keep up „any forces, or hold any territories what ever, exclusive of their trading „factories.“

id. p. 162. Les Anglois obsedent *Mir jaffer Aali khan*, ont leurs Agens à *Moxoudabad*, dans les terres: c'est un esclave couronné. *Mir kassem Aali khan* id. p. 163.165. & *Schodja ed daulah* Nabab de *Oude*, chez qui il s'étoit refugié, sont battus; l'Empereur est prisonnier: tout cela, pour soutenir l'usurpation du Bengale. *Sixieme Acte de violence.*

id. p. 163-167. On partage en 1764 les domaines du Nabab de *Oude*, entre la Compagnie Angloise & le Mogol. *Noudjoum ed daulah*, qui en 1765, a succedé dans la *Nababie du Bengale*, à son pere *Mir jaffer Aali khan*, s'engage à payer aux Anglois, pour frais de protection, des sommes annuelles considérables. Il ratifie l'article contre les François, *s'ils reviennent dans le pays*, ajoutant *qu'il ne leur permettra pas de tenir des terres, Zemindaries &c. mais qu'ils payeront tribut, & feront leur commerce comme dans les tems antérieurs*: „will not allow them to - - - hold Lands, Zemindaries &c but they „shall pay tribute, and carry on their trade as in former times.“

Le

Le Conseil de *Calcutta* donne pour surveillans à ce Prince, âgé de 18 ans, plusieurs de ses Membres, avec *Mohamed reza khan*, *Naeb* de *Daka*, créature des Anglois. Ce Conseil est donc le vrai Nabab du Bengale. Il n'est plus question que d'en prendre le nom. *Septieme Acte de violence.* Notes pour la 2e. Partie.

La France, par un traité qu'elle ne se rappele qu'avec amertume, avoit renoncé en 1763, à toute force militaire dans le Bengale. En 1764 part d'Europe le Général *Clive* avec un Comité choisi. Il arrive dans l'Inde en 1765; annulle les arrangemens précédens. L'Angleterre s'empare réellement de tout le pays, en se faisant donner par l'Empereur, le 12 Août de la même année 1765, non seulement le *Divani* du *Bengale*, du *Bahar* & de l'*Orixa*; c'est à dire la surintendance des terres, la perception des revenus & droits tirés de ces Provinces; mais encore la proprieté de ces mêmes Revenus formant jusqu'alors l'appanage du Soubehdar ou Nabab, avec exemption des redevances qui se payoient au Mogol. id. p. 167. 174.

Le Nabab de *Oude* se rachete; le Nabab du Bengale, simple titulaire dont l'entretien est reglé par les Anglois, & l'Empereur *Schah Aalem*, sont pensionnés sur le *Divani*. L'Empereur est renvoyé au de là des Monts qui couvrent les Domaines Britanniques. Tout est terminé par le Traité d'*Elahbad*, du 16 Août 1765. *Huitieme Acte de violence.*

Les Anglois, par ces donations forcées, ont acquis la possession absolue du *Bengale*, du *Bahar*. Les autres Peuples d'Europe établis dans ces Provinces, en leur payant les droits imposés sur le commerce, par l'ancien Gouvernement, se reconnoissent leurs sujets, au moins leurs vassaux, leurs tributaires: & le Comité nommé en Europe par le Parlement Britannique, pour l'examen des affaires de l'Inde, déclare en 1782, qu'on doit s'en tenir au traité d'*Elahbad*. Je pense en conséquence qu'on ne sera pas fâché de le trouver ici, ainsi que le *Firman* du *Divani*, traduit littéralement de l'Anglois tel que le donne M. VERELST dans son Mémoire; avec l'extrait des autres actes qui y ont

Cour. de l'Europe 26 Avr. 1782. p. 270. Extr. de la Gazette de la Cour, 23 Avr. 1782. Rapp. du Comité. 1e. Resolut.

Notes pour la 2e. Partie. y ont rapport. La suite des événemens, ou plutôt des troubles, de cette Contrée, tient directement à l'histoire particuliere du *Bengale*.

Mém. de Verelst. Append. n. 53-56. p. 167-170. Le Don du *Divani* des trois Provinces, est l'objet de quatre *Firmans* de l'Empereur *Schah Aalem*, de la même date, 12 Août, 1765; savoir, un *Firman* général pour les trois Provinces, & un *Firman* particulier pour chaque Province. Il suffit de rapporter ici le *Firman* général. id. n. 53. p. 167.

„Firman du Roi Schah Aalem, qui accorde le Divani du Bengale, „Bahar, & Orixa, à la Compagnie, daté du 12 Août 1765."

„Dans cet heureux tems, notre *Firman* Royal, qui requiert une obéis„sance indispensable est donné, (portant) qu'en considération de l'attachement „& des services de la haute & puissante, la plus noble des nobles élevés, le chef „des illustres guerriers nos fideles serviteurs désirant sincerement notre bien, „digne de notre royale faveur, la Compagnie Angloise, nous lui avons ac„cordé le *Divani*, des Provinces de *Bengale*, *Bahar* & *Orixa*, depuis le „commencement de *Fussul Rubby* (la 1e. saison) de l'année du Bengale a) „1172, en don gratuit & *ultum gaw*, (destiné à son entretien &c.) sans y „associer aucune autre personne, & avec exemption du payement des droits „du *Divani*, qui ont coutume d'être payés à la Cour. Il est requis que la „dite Compagnie s'engage d'être sûreté (de répondre) pour la somme de „26 *Laks* de Rupies b) par an, pour notre Revenu Royal, la quelle Somme „a été reglée (à recevoir) du Nabab *Noudjoum ed daulah Bahadour*, & de „la remettre régulierement au Sircar (Gouvernement) Royal. Et dans ce cas,

a) En comparant les dates des Actes rapportés dans l'*Appendix* de M. Verelst & celles que fournit le *Discours* préliminaire de M. Halhed (*Code of Gentoos*, p. 75.) on trouve que l'*Ere du Bengale* commence environ à l'an 593 de l'Ere chrétienne.

b) 6,240,000 Liv. à 48 S. la Roupie.

„cas, comme la dite Compagnie est obligée d'avoir sur pié une armée nom- Notes pour la 2e. partie.
„breuse pour la protection des Provinces de Bengale &c. nous lui avons ac-„cordé tout ce qui peut rester du Revenu des dites Provinces, après avoir „remis la somme de 26 Lacs de Roupies au *Serkar* Royal, & pourvu aux dé-„penses du *Nizamet* (de la *Nababie*). Il est requis que nos Royaux descen-„dans, les *Visirs*, les Personnes en dignité, les Omrahs des premiers rangs, „les grands officiers, les *Mouta saddies* (officiers tenant les comptes) du „*Divani*, les personnes chargées des affaires de l'Empire, les Jaguirdars (ayant „des terres en fief), & les *Croories* (Collecteurs des Revenus, droits, dans „chaque Parganah), futurs comme présens, faisant constamment leurs efforts „pour établir notre présent royal Commandement, laissent le dit office dans la „possession de la dite Compagnie, de génération, en génération, pour toujours. „Considérant qu'elle est assurée de ne pas être renvoyée ni éloignée; il faut qu'„ils ne lui fassent (éprouver) sous quelque prétexte que ce soit, aucune inter-„ruption; & ils doivent la regarder comme dispensée & exemptée du paye-„ment de tous les droits (qui se retirent) du Divani, & demandes Royales. „Sachant que nos ordres sur ce sujet sont très stricts & positifs, qu'ils ne s'en „écartent point. Ecrit le 24 (du mois) Safar, l'an 6 de notre Regne (le 12 „Août 1765)."

„*Contenu du Zimmun* (*l'accord, l'obligation reciproque*)."

„Conformément au papier qui a reçu la signature de notre main, nos „Royaux Commandemens sont sortis (expédiés, portant) que en considéra-„tion de l'attachement &c. *comme ci-devant jusqu'à*: payés à la Cour; à con-„dition qu'elle sera sureté pour la somme de 26 Laks de Roupies, par an, „pour notre Royal Revenu; laquelle somme a été reglée (à recevoir) du Na-„bab Noudjoum ed daulah Bahadour: & après avoir remis le Revenu Royal, „& pourvu aux dépenses du Nizamet, tout ce qui pourra rester nous l'avons „accordé à la dite Compagnie."

Notes pour la 2e. partie.

„*Le Divani de la Province de Bengale.*
„*Le Divani de la Province de Bahar.*
„*Le Divani de la Province d'Orissa.*

No. 54. 56. Suivent les 3 *Firmans* particuliers; un pour chaque Province, conformément au *Zimmun*, avec le Jahguir de la Province aux conditions stipulées.

Libr. cit. No. 57. p. 170-171. Le même jour, 12 Août 1765, l'Empereur *Schah aalem*, par Firman signé de sa main, confirme à la Compagnie Angloise les *Tschouclas* (Départemens) de *Bordouan*, *Mednipour*, *& Schatigan, ainsi que les 24 Paraganas (Districts) de Calcutta, qui lui avoient été accordés (concedés) du tems de Mir Mohammed Kassem, & de Mir Mohammed Jafer khan* (actuellement) *mort, de même en don gratuit & ultum gaw*, sans y associer personne, avec exemption de tous droits &c.

Ensuite paroit le traité d'Elahbad, conçu en ces termes.

id. No. 58. p. 171-173. „*Traité entre le Nabab Schodja ed daulah, le Nabab Noudjoum* „*ed daulak & la Compagnie Angloise, passé à Elahbad,* „*le 16 Août 1765.*"

„*(Scellé & approuvé par le Roi.)*

„D'autant que le très (*right*) honorable Robert Lord Clive, Baron „Clive de Plassey a), Chevalier Compagnon du très honorable Ordre du Bain, „Major général & Commandant des Forces, Président du Conseil & Gouver„neur du Fort William, & de tous les Etablissemens appartenant à la Com„pagnie unie des Marchands d'Angleterre commerçant aux Indes orientales, „dans

a) C'est *Palassi* sur le Gange, érigé en Baronie, sans doute pour l'affaire de *Palassi*, qui en Juin 1757, a donné le Bengale aux Anglois. *Orme's Histor. T. 2. p.* 172-178.

„dans les Provinces de Bengale, Bahar & Orixa, & John CARNAC, Ecuier, „Brigadier général, Colonel au ſervice de la dite Compagnie, & Officier „commandant de ſes forces dans l'Etabliſſement du Bengale, ſont revetus de „pleins & amples pouvoirs, de la part de ſon Excellence *Noudjoum ed daulah*, „Soubehdar du Bengale, du Bahar, & de l'Orixa, & de même de la part de „la Compagnie unie des Marchands d'Angleterre, commerçans aux Indes „Orientales, pour négocier, établir & finalement conclure une paix ferme & „durable avec Son Alteſſe le Nabab *Schodja ed daulah*, Viſir de l'Empire: qu'il „ſoit connu de tous ceux à qui il peut appartenir ou appartiendra de quelque „maniere que ce ſoit, que les ci-deſſus nommés Plénipotentiaires ſont conve-„nus des Articles ſuivans avec ſon Alteſſe."

Notes pour la 2e. partie.

„I°. Une paix perpetuelle & générale, une amitié ſincere & une union „ſolide ſeront établies entre ſon Alteſſe *Schodja ed daulah* & ſes héritiers d'une „part, & ſon Excellence *Noudjoum ed daulah* & la Compagnie Angloiſe des „Indes Orientales d'autre part; de maniere que les dites Puiſſances contractan-„tes auront la plus grande attention de maintenir entre Elles-mêmes, leurs „Domaines & leurs ſujets cette amitié réciproque, ſans permettre qu'aucune „eſpece d'hoſtilité ſoit deſormais commiſe d'aucun côté, pour quelque cauſe, „& ſous quelque prétexte que ce ſoit, & toute choſe qui pourroit dans la ſuite „porter préjudice à l'union, maintenant heureuſement établie, ſera ſoigneuſe-„ment écartée."

„II°. Dans le cas où les Domaines de Son Alteſſe *Schodja ed daulah* „ſeroient, en quelque tems que ce ſoit, à l'avenir, attaqués, ſon Excellence „*Noudjoum ed daulah* & la Compagnie Angloiſe le ſecourront avec une partie „ou la totalité de leurs forces, ſelon que ſes affaires le demanderont, & au-„tant que cela pourra s'accorder avec leur propre ſureté: & ſi les Domaines „de ſon Excellence *Noudjoum ed daulah*, ou la Compagnie Angloiſe viennent „à être attaqués, Son Alteſſe les ſecourra de la même maniere, avec une par-

Notes pour la 2e. Partie.

„tie ou la totalité de ſes forces. Dans le cas où les forces de la Compagnie „Angloiſe ſeroient employées au ſervice de Son Alteſſe, c'eſt à elle (Son Al- „teſſe) à payer les dépenſes extraordinaires que cela cauſera.“

„III. Son Alteſſe s'engage ſolemnellement à ne jamais garder ni rece- „voir *Kaſſem aali khan*, ci-devant Soubehdar du Bengale &c. *Sombroo*, l'aſ- „ſaſſin des Anglois; ni aucun déſerteur Européen, dans l'étendue de ſes Do- „maines; à ne leur pas donner le moindre appui, ſupport ni protection: il „s'engage de même ſolemnellement à livrer aux Anglois tout Européen qui „pourra dans la ſuite déſerter de chez eux dans ſon pays.“

„IV. Le Roi *Schah aalem* reſtera en pleine poſſeſſion de *Korah*, & de „la portion de la Province d'*Elahbad* qu'il poſſede actuellement; lesquels ſont „cedés à Sa Majeſté, comme Domaine Royal, pour ſoutenir ſa dignité & ſes „dépenſes.“

„V. Son Alteſſe *Schodjah ed daulah* s'engage de la maniere la plus ſo- „lemnelle à continuer *Boulowatſing* dans le *Zemindari* de *Bénarès*, *Ghazi- „pour* & tous les autres diſtricts, qu'il poſſedoit dans le tems qu'il s'eſt ſoumis „au dernier Nabab *Jafer aali khan* & aux Anglois, à condition qu'il payera „le même revenu qu'auparavant.“

„VI. En conſidération de la grande dépenſe que la derniere guerre a „cauſée à la Compagnie Angloiſe, Son Alteſſe conſent à lui payer cinquante „laks de Roupies (12,000,000 *L.*) de la maniere ſuivante; ſavoir, 12 laks en „eſpeces, avec un dépôt de joyaux montant à huit laks, en ſignant ce traité; „cinq laks, un mois après; & les 25 laks reſtans, par des payemens de mois „en mois: de maniere que le tout puiſſe être acquitté dans 13 mois de la date „du Traité.“

„VII. Comme on eſt fermement réſolu à rendre à Son Alteſſe la Con- „trée de *Benarès* & les autres diſtricts maintenant pris à ferme par *Boulowat- „ſing*, non obſtant le don que le Roi en a fait à la Compagnie Angloiſe; il eſt

„en

„en conséquence convenu qu'ils seront cedés à Son Altesse de la maniere sui- Notes pour la 2e. partie.
„vante: savoir, ils resteront entre les mains de la Compagnie Angloise, avec „leurs revenus, jusqu'à l'expiration de l'accord (passé) entre *Boulowatsing* „& la Compagnie, tombant au 27 Novembre prochain; après quoi son Al„tesse entrera en possession (de ces Domaines), le Fort de *Chunar* excepté, „lequel ne doit pas être évacué, que le sixieme article de ce Traité, n'ait été „pleinement exécuté."

„VIII. Son Altesse accordera à la Compagnie Angloise (la permission) „de faire le commerce, franc de droits, dans toute l'étendue de ses Do„maines."

„IX. Tout parent & sujet de Son Altesse, qui a secouru les Anglois „de quelque maniere que ce soit, dans le Cours de la derniere guerre, il lui „sera pardonné, & il ne sera en aucune maniere molesté pour ce sujet."

„X. Aussi-tôt que ce Traité sera passé, les forces Angloises vuideront „les Domaines de son Altesse; à la reserve de ce qui pourra être nécessaire „pour la garnison de *Chunar*, ou pour la défense & la protection du Roi, „dans la ville d'*Elahbad*, si Sa Majesté demande des forces pour ce sujet."

„XI. Son Altesse le Nabab *Schodja ed daulah*, son Excellence le Na„bab *Noudjoum ed daulah*, & la Compagnie Angloise promettent d'observer „sincerement & strictement tous les Articles contenus dans le présent Traité; „& ils ne souffriront pas qu'il soit enfreint directement ni indirectement par „leurs sujets respectifs: & les dites Puissances contractantes garantissent géné„ralement & réciproquement, l'une à l'autre, toutes les stipulations du pré„sent Traité."

„Signé, scelé & juré solemnellement, selon leurs croyances (Religions) „respectives, par les Parties contractantes, à Elahbad, le 16 Août, „l'an de notre Seigneur 1765; en présence de nous Edmund Maske„line, Archibald Swinton, George Vansittart.

 „(*Signé*)

Notes pour la 2e. Partie.

„(*Signé*) CLIVE (*avec*) son sceau. CARNAC, (*avec*) son sceau.
„Le sceau & la ratification de SCHODJA ED DAULAH.

„(*Dessous*), Mirza Cossim khan, Rajah seet a broy, Meer Musshala.

„Au Fort William, le 30. 7bre. 1765."

„(*Pour copie véritable.*)"

„(*Signé*) Alex. Campbell. S. S. C."

libr. cit. No. 59. p. 173.

Le Traité d'Elahbad est suivi des articles de l'accord passé entre le Roi Schah aalem & la Compagnie Angloise, relatifs au Tribut qui doit être payé sur les Revenus du Bengale, du Bahar & de l'Orixa; daté du 19 Août 1765.

Le Nabab *Noudjoum ed daulah* consent à payer au Roi sur les revenus du *Bengale*, du *Bahar*, & de l'*Orixa* la somme de 25 laks par an, en payemens réguliers, de mois en mois; & les Anglois, en conséquence du don que Sa Majesté a bien voulu leur faire du *Divani* &c. garantissent l'exactitude du payement; aux conditions que les Etats du dit Nabab venant à être envahis par un ennemi du dehors, il y aura diminution du revenu stipulé pour le Roi, proportionnément au dommage que l'on pourra recevoir.

Les Anglois engagent l'Empereur à donner de son revenu deux Laks par an à *Nadjefkhan*, qui dans la derniere guerre s'étoit uni à eux & avoit servi Sa Majesté: à faute de quoi, ils le payeront eux mêmes des sommes assignées au Roi sur le Bengale; mais avec réduction stipulée de même pour *Nadjefkhan*, en cas d'invasion qui obligeât de diminuer le revenu du Roi.

id. No. 60. p. 174.

Le dernier Acte est l'*Accord* entre le Nabab *Noudjoum ed daulah & la Compagnie (Angloise), relatif au revenu qu'on lui alloue, pour le soutien du Nizamet (la dignité de Nabab) du Bengale &c. daté du 30 Septembre 1765.*

Le

Le Nabab déclare que *le Roi ayant bien voulu accorder à la Compagnie Angloise le Divani du Bengale, du Bahar, & de l'Orixa, avec le revenu de ces (Provinces), en don gratuit, pour toujours, à certaines conditions, dont une est, qu'on lui allouera sur le dit Revenu, de quoi soutenir les dépenses du Nizamet, il consent à recevoir 5,386,131 Roupies siccas, ganas (12,926,715 L) comme suffisant par an pour cet objet; savoir, 1,778,854 roupies, un ana, pour toutes les dépenses de sa maison, serviteurs &c.; le reste, 3,607,277 Roupies, 8 anas, pour l'entretien des chevaux, cipayes, pions, fusilliers &c. qu'on pourra croire nécessaires à son Savari (son train), & au maintien de sa dignité seulement: promettant de ne jamais passer cette derniere somme,* pour l'emploi de laquelle il se repose sur *Maain ed daulah. J'espere*, dit le Nabab, en finissant, *que cet accord, par la bénédiction de Dieu, sera observé inviolablement, aussi longtems que les factoreries de la Compagnie Angloise subsisteront dans le Bengale.* Notes pour la 2e. partie. Ann. Reg. 1782. Lond. 1783. p. 33. 51.

On sait que les Anglois ont fini par ne plus payer (en 1772) le prix de l'acquisition du Bengale, la pension (de 26 laks) de l'Empereur *Schah aalem*, & par enlever à ce Prince, en 1773, *Korah* & ce qu'il possedoit, de la Province d'*Elahbad*, pour les vendre à *Schodja ed daulah* Nabab de *Oude*, 40 laks de Roupies. The orig. and auth. Narr. &c. The Outlines of the Rohill. War. p. 5. 7.

(H). Voyez ci-devant p. 415.

Précis sur la source & le Cours du Gange, tiré des Papiers de M. Gentil.

„Le *Gange*," dit M. Gentil, Colonel d'Infanterie & Chevalier de St. Louis, qui a résidé longtems auprès du Nabab de *Oude*, au Nord du Bengale; & su allier le service militaire avec l'étude de l'Histoire & de la Géographie de l'Indoustan; „le *Gange* prend sa source, à ce que l'on prétend, car

„on

Notes pour la 2e. partie. „on ne ſait rien de ſûr là deſſus, au pié du Mont *Patambak*, frontiere de la „Tartarie; d'où il vient, après avoir ſerpenté au pié d'autres montagnes, „dans celles de *Comahon*, & de ces dernieres a) à *Ardouar*, à *Garmoucte-„ſer*, Soubah de *Dehli;* à *Matra*, b) à *Farochabad*, à *Canoudje*, du même „Soubah; à *Elahbad*, à *Benarès*, Soubah d'*Elahbad*, à *Patna*, *Monger*, „Soubah de *Behar:* d'où il entre, par les monts de *Sacrigali*, dans le Ben-„gale; où il forme trois embouchures à *Djalgoun Bender*, avant que de mê-„ler ſes eaux à celles de la mer. On nomme *Badauti* l'embouchure du mi-„lieu, *Larſi*, celle du côté du Nord, & celle du Sud, *Djougnigonge*, ou „*Tourbati*. Ceci eſt tiré d'un hiſtorien contemporain d'Akbar (dans le 16e. „ſiecle de l'Ere chrétienne). — — Les plus célebres Pagodes & les plus „fréquentées ſur ſes bords, ſont à *Ardouar*, *Garmouctеſer*, *Matra*, *Ca-„noudje*, *Elahbad*, *Benarès.*"

Abregé hiſtorique & géographique de l'Indouſtan ou Empire Mogol, écrit à Faizabab, en 1773.

(I). Voyez ci-devant, page 476.

Traité de paix, fait à Poninder, en 1776, entre les Marates & les Anglois, avec des Remarques.

Le Lecteur qui ne veut juger des Peuples, que par les Monumens pro-pres à les caractériſer, c) ſera bien aiſe de trouver dans cet ouvrage le Traité qui,

a) Ceci, par la latitude, s'accorde avec la Carte générale.

b) *Matra* eſt ſur le *Gemna* & non ſur le Gange.

c) Un ouvrage digne de la Nation Angloiſe, précieux aux yeux des Publiciſtes, & néceſſaire pour l'hiſtoire de la Légiſlation de l'Univers, feroit le *Recueil des Traités* qu'Elle a fait avec le Mogol, les Marates, le Soubah du Dékan, *Nizam ali*, avec *Baſaletzingue*, ſon frere, maitre de *Gontour*, avec les Nababs du Bengale, de *Oude*, le Roi de *Tanjaonr*, *Heider aali*,

qui, en 1776, termina la premiere entreprise de Bombaye contre *Ponin*. Les Marates s'étoient adressés au Conseil suprême de *Calcutta*, qui envoya à la Côte Malabare le Colonel UPTON, chargé d'exécuter ses ordres. Notes pour la 2e. Partie.

„*Extrait du Traité de paix, conclu entre l'honorable Compagnie Angloise „d'une part, & l'Etat Marate, de l'autre, à Pouronda, le „1 Mars 1776.*" Ann. Reg. 1783. p. 11.

Art. I.

„La paix sera établie & aura lieu d'aujourdhui entre l'honorable Com„pagnie Angloise des Indes en général, & le Gouvernement de Bombaye en „particulier, & *Ram Pandet* & ses Ministres *Sacra Pandet* & *Ballay Pandet*, „de la part de tous les Marates: & les articles suivans seront inviolablement „observés de part & d'autre."

Art. II.

„La paix sera incontinent proclamée entre l'honorable Compagnie & „l'Etat Marate, à la Présidence de Bombaye, & à toutes ses dépendances, à „la tête des Troupes Angloises campées à *Mandewy*, & dans toute la Pro„vince de *Guzarate*, où il y a des sujets Britanniques: le Gouvernement Ma„rate ordonnera aussi que même proclamation soit faite dans tous ses Etats."

Art. III.

„Le *Peschouard Ram Pandet Punchan*, & ses Ministres desirent que „*Salcette* & les petites îles subjuguées par les Anglois, leur soient rendues, „&

ali, son fils *Tipo saheb* &c. dans la langue originale, avec une traduction littérale, comme on a donné à Paris, en 1615, le Traité passé en 1604 entre *Henri* le Grand, Roi de France, & Sultan *Amat* Empereur des Turcs; y joignant des notes relatives aux circonstances & aux usages du pays.

Notes pour la 2e. partie. „& offrent à donner en échange une contrée de trois laks de *Roupies* „(720,000 ℔) avec son *Chaoul* &c, dans le voisinage de *Barroches*. Le „Colonel Upton, ayant déclaré ne pouvoir point rendre la dite Ile &c. il a été „arrêté qu'elles resteront comme elles sont actuellement, & qu'on en écrira à „l'honorable Gouverneur général & Conseil du Fort Guillaume, & que tous „les deux Partis s'engagent à s'en tenir à leur décision. Si le dit Gouverneur „& le Conseil ne les rendent pas, elles resteront dans la possession des Anglois; „& les Marates alors céderont tous leurs droits & titres sur les dites Iles. Si „au contraire le dit Gouverneur & Conseil rendent *Salcette*, avec les dites „Iles, les Anglois les livreront en conformité au *Peschouard*."

Art. IV.

„Les Marates consentent à donner à jamais, à la Compagnie Angloise, „tous les droits, titres & leur entier partage sur la ville & *Paragana* de *Bar-„roches*, aussi amplement qu'ils les ont perçus des Mogols & autres, sans re-„tenir prétention de *Chotäis* ou autre demande: & la Compagnie les posse-„dera sans aucune participation."

Art. V.

„Les Marates conviennent de donner à jamais, par amitié, à la Com-„pagnie Angloise, une Contrée de trois laks de Roupies, proche ou joignant „*Barroches*, sur laquelle il n'y aura point de prétention de *Chotay*, ou quel-„qu'autre demande que ce soit Deux personnes de la part de la Compagnie, „& deux personnes de la part de *Ram Pandet Punchan*, en détermineront „l'endroit & les bornes; & alors le *Peschouard* en délivrera les *Sanades* „ou titres."

Art. VI.

„Le *Peschouard* & Ministres conviennent de payer à la Compagnie, „pour l'armée Angloise, 12 laks de Roupies (2,880,000 ℔), en compensa-„tion

„tion des frais de guerre, en deux payemens; ſix laks, en ſix mois de la date „de ce traité, & les autres ſix laks dans deux ans de la même date.“ Notes pour la 2e. partie.

Art. VII.

„Les Anglois conviennent que toute la contrée de *Guzarate*, cedée à „la Compagnie par *Ragounat rao*, & dont ils ont pris poſſeſſion, ſera incon„tinent rendue avec toutes les forterelles & villes y appartenantes; à la re„ſerve de ce qui eſt établi par ce Traité. La contrée cedée aux Anglois par „*Seyadjy* & *Fateſſingue Gahekoar* ſera auſſi rendue, quand il ſera prouvé „par leur lettre & *Sanades* données par les précedens *Peſchouards* & mainte„nant entre les mains du dit *Gahe koar*, qu'ils n'ont point droit de faire telle „ceſſion. Les *Paraganas* de *Chicoly* & *Korouard*, avec la ville de *Viriaun*, „trois villages du *Paragana* de *Seyadjy*, & le village de *Batagand* reſteront „en ôtage dans la poſſeſſion des Anglois, jusqu'à ce que les titres & les *Sana„des* de la Contrée des trois laks, ſoient livrés. Tous les traités & conven„tions ſubſiſtant entre les Anglois & *Ragounat rao* ſont par ces préſentes an„nullés, & celles de *Seyadjy* & *Fateſingue Gahekoar* ſeront auſſi annullées, „quand les preuves ci-deſſus mentionnées ſeront produites.“

Art. VIII.

„Les Anglois conviennent que leurs troupes de la Préſidence de *Bom„baye*, maintenant en campagne, marcheront incontinent dans leur garniſon „& diſtrict.“

Art. IX.

„Il eſt convenu que *Ragounat rao* congédiera ſon armée, dans un „mois de cette date; les gens de ſa ſuite & ſes adhérans, à la reſerve des ſervi„teurs de ſa perſonne, ſe ſépareront auſſi dans le même tems; & la procla„mation ſera faite par le Gouvernement Marate, accordant un plein pardon à „tous ſes adhérans, les gens de ſa ſuite, & à tous ceux qui ont pris les armes

 „avec

Notes pour la 2e. Partie. „avec lui, *Ragounat rao*, à la reſerve des quatre ſuivans: *Vina bajou*, *Ma-„hadoo Noerkhan*, *Joula kudmagar*, & *Kuvring ſing chokidar*, qui pour „leurs crimes commis & leur conduite atroce contre l'Etat, ſont à jamais ban-„nis de l'Empire Marate."

Art. X.

„Si *Ragunat rao* refuſe de congédier ſon armée, les Anglois tireront „ou congédieront leurs Troupes, & ne l'aideront pas."

Art. XI.

„Les conditions de l'Article IX. étant accomplies, le *Peſchouard* „& Miniſtres conſentent alors à établir une maiſon pour *Ragounatrao*, con-„ſiſtant en mille cavaliers & quelqu'infanterie, qui ſeront payés & rele-„vés ſelon le bon plaiſir du Gouvernement; mais ils obéiront aux ordres „légaux donnés à eux par *Ragounat rao* & payés par le Gouvernement. Ils „conviennent auſſi qu'il ſera donné à *Ragounat rao*, pour le défrayer de ſes „autres dépenſes, trois laks de Roupies par an. Le payement s'en fera tous „les mois, ſur le pied de 25,000 Roupies, à condition qu'il réſidera à *Kou-„pergany* ſur le *Ganga Goudarey*; & lorsqu'il voudra changer le lieu de ſa „réſidence, application ou demande en ſera faite au *Peſchouard*: & tel chan-„gement n'aura lieu ſans ſa permiſſion. Et *Ragounat rao* ne cauſera aucun „déſordre, & n'aura à cet effet aucune correſpondance avec qui que ce ſoit."

Art. XII.

„Il eſt convenu qu'il ne ſera donné aucune aſſiſtance par les *Anglois* à „*Ragounat rao*, ni à aucun ſujet ni ſerviteur du *Peſchouard* qui cauſera du „déſordre ou de la rebellion dans l'Empire Marate."

Art. XIII.

„Il eſt convenu que, en cas de Naufrage de quelque navire ou vaiſſeau „Anglois, ou vaiſſeaux faiſant commerce ſous protection Angloiſe ſur quel-

qu'en-

„qu'endroit que ce ſoit de la Côte Marate, il ſera donné toute aſſiſtance par le „Gouvernement Marate du lieu, & les habitans aideront à ſauver autant qu'il „ſera poſſible; & ce qui ſera ſauvé, ſera rendu. Tous les frais ſeront payés „par les proprietaires. La Compagnie Angloiſe s'engage auſſi de même façon „à donner toute aſſiſtance, ſi quelques navires ou vaiſſeaux Marates faiſoient „Naufrage dans quelque Port de leur Côte.“ Notes pour la 2e. Partie.

Art. XIV.

„Les Traités entre le Gouvernement de *Bombaye* & les Marates, datés „de Juillet 1739, & le 12 Octobre 1756, ſeront tenus & continués en même „force & valeur, que lorsqu'ils ont été faits, à moins que quelques articles de „l'un & de l'autre feroient d'une autre maniere arrangés par ce Traité: en tel „cas, tel article ſera rejeté, & ceux de ce Traité auront lieu & ſeront tenus.“

Art. XV.

„Tous les autres Traités ou conventions qui n'ont point été changés „ou autrement arrangés par ce Traite, ſubſiſteront entre le Gouvernement de „Bombaye & le Gouvernement Marate, avec autant de force & même valeur, „que quand ils ont été faits & arrêtés.

Art. XVI.

„L'honorable Compagnie Angloiſe ſera conſidérée comme la ſeule „Seigneur & proprietaire de tous les endroits cedés par ce Traité dès la date „des *Sanades* & Octrois reſpectifs: & elle exercera dans les dits endroits ſon „autorité & ſes propres loix. Les Marates ne cauſeront aucun déſordre dans „ces contrées cedées; & de même les Anglois du leur n'occaſionneront aucun „trouble dans l'Empire Marate.“

Notes pour la 2e. Partie.

Art. XVII.

„Dans les endroits cedés par ces préſentes à l'honorable Compagnie, „& ceux auſſi rendus par les Anglois au Gouvernement Marate, il eſt convenu „& arrêté que tous les deux Partis contractans commenceront à en lever les „revenus du jour que la remiſe en ſera faite réciproquement de part & d'autre, „& il ne ſera fait aucune demande de levée du tems paſſé, avant cette mu„tuelle priſe de poſſeſſion."

Art. XVIII.

„Ayant déclaré par le 3e. Article du Traité précedent, que le *Pe„ſchouard Ram Pandet Punchan* & ſes Miniſtres voulant avoir *Salcette* & les „petites Iles ſubjuguées par les Anglois dans la derniere guerre, offroit en „échange une contrée de trois laks de Roupies, avec le *Kaoul* &c., dans le „voiſinage de *Barroches*, & que, ſi le Gouverneur général & le Conſeil du „Fort *Guillaume* ne les rendent pas, elles reſteront dans la poſſeſſion des An„glois; & le dit *Peſchouard Ram Pandet* & ſes Miniſtres cederont tous leurs „droits & titres aux dites îles: le dit Gouverneur général par ces préſentes „déclarant que leur réſolution eſt de ne point quitter les dites îles de *Salcette*, „*Taning*, *Elephanta* & *Hog*, ou d'accepter le territoire offert en échange „pour ces îles: autrement les dites îles reſteront à jamais dans la poſſeſſion „des Anglois en vertu du préſent traité."

„Traduit en Anglois par M. Makferſon, ſur l'original fait en Perſan.
„Signé par Jean Upton. Porrender, le 22 Mai 1776."

Courr. de l'Eur. 26. avr. p. 271. art. 6. Ann. Regiſt. 1782. London 1783. p. 11.

Ce morceau important eſt le Traité même en entier (& non l'Extrait), paſſé à *Porrender*, entre les Marates & le Député de *Calcutta* au nom de la Nation Angloiſe. On ſait qu'en 1782 le Comité nommé par le Parlement Britannique l'a déclaré honorable, avantageux à la Compagnie. La Traduction

duction françoise que l'on vient de donner à été faite dans l'Inde sur l'Anglois : elle est tirée des Papiers du Consul de France à Surate, ANQUETIL DE BRIANCOURT, mon frere; lequel l'a revue sur la copie de M. de St. LUBIN, Agent de France à la Cour de *Ponin*, en 1777. Je regrete de n'avoir pas sous les yeux l'original. Le respect que l'on doit aux pieces de cette nature m'a empêché de corriger dans la traduction, écrite par une main hollandoise, quelques endroits où la construction vicieuse rend le sens louche, sans doute par la faute des traducteurs Anglois & François. Notes pour la 2e. Partie. id. p.12. col. 2.

En Octobre 1777 l'administration de *Bombaye* reçut ordre du Conseil suprême de Bengale, de restituer *Salcette* &c. aux conditions de l'article 3 du Traité. Mais *Bombaye* refusa d'y acquiescer, alléguant qu'il ne pouvoit se déssaisir de cette île sans l'ordre de Londres, auquel *Calcutta* étoit aussi bien subordonné que *Bombaye*. De là l'époque des nouvelles divisions entre les Marates & les Anglois, ces derniers ayant absolument manqué à leurs engagemens. La conspiration concertée avec les Anglois, à la tête de laquelle étoit *Moraba*, éclata en Mars 1778, & échoua dans le même tems. La 3e. entreprise de *Bombaye* est celle du 25 Novembre, de la même année 1778, que j'ai rapportée plus haut. ci-dev. Note (F.)

Remarques sur le Traité précedent.

Article 1r. *Ram Pandet & ses Ministres Sacra Pandet & Ballaï Pandet. Ram Pandet* est appelé dans les Articles 3, 5 & 18, le *Peschouard Ram Pandet Punchan:* c'est le *Peschvah Nanânrao Savaïe.* Le Ministre *Sacra Pandet* rappellant à M. Hastings en 1778, le Traité de 1776, dit que le Colonel Upton, fut envoyé pour cet objet à son *maitre Seriminust row, row Pundit Pinkham, Pischwa saïb. Peschouard Ram Pandet Punchan, & Pischwa row Pundit Pinkham* sont les mêmes mots. Le titre de *Pandet* ne se donne qu'aux Brahmes; & *Nananrao savaïe* étoit aussi de cette Caste, The orig. and auth. Narr. of the pref. Marr. War. P. justif. No. V, p. XXVI.

comme

Notes pour la 2e. Partie.

comme *Balagirao* ſon ayeul. Ainſi les Traités ſe font maintenant dans l'Empire Marate, au nom du *Peſchvah*, Brahme, réſidant à *Ponin*, & non à celui du Roi de *Satara*, qui eſt *Ragepout*.

Sacra Pandet eſt *Sacarao*, ancien Divan de *Nananrao*, & qui, en 1778 partageoit le Miniſtere avec *Nana Fernès*.

Ballaï Pandet paroit être le Chef Marate, qui, la même année, à la tête de 5000 chevaux, harceloit le Colonel Goddard, arrêtoit ſa marche, à 25 coſſes du *Nerbeda*.

De la part de tous les Marates. C'eſt donc la Nation qui décide, repréſentée par le Conſeil, à la tête du quel eſt le *Peſchvah*.

Article 3e. En Décembre 1774, les Anglois ayant emporté d'aſſaut la ville de *Tanin*, Capitale de l'île de *Salcette*, expédition où ils exercerent des cruautés qui revolterent les Marates mêmes dont ils ſoutenoient le parti; *Ragouba* avoit cedé l'île en proprieté à la Compagnie, par un *Paravana* en forme.

Ann. Regiſt. 1783. p. 10.

Le mot *chaoul*, exactement *kaoul*, ſignifie *parole*, *convention;* ici c'eſt l'accord avec les baux faits par les Tenans, les fermiers des Marates.

Le *Fort Guilkaume* eſt la fortereſſe de *Calcutta*, Capitale des Etabliſſemens Anglois, dans le *Bengale*, le *Bahar* & l'*Orixa*. Dans les affaires qui intereſſent le Corps de la Nation, le Conſeil de cette ville a la ſurintendance ſur les trois autres Préſidences, *Bencoule*, *Madras* & *Bombaye*.

Article 4e. En 1773 les Anglois s'étoient emparés de *Barotsche* ſituée à 12 lieues Nord de *Surate*, ville commerçante en coton, en toiles & en bled: Les Hollandois y avoient un Comptoir relevant de celui de *Surate*, & les Marates, plusieurs Poſtes, partageant les droits &c. avec le Nabab de l'endroit.

Ann. Reg. p. 24.

Le *Chotay*, exactement le *Tſchout*, eſt la 4e. partie du revenu exigée comme contribution. Les Marates, depuis Aurengzebe, le levent ſur le *Dekan*, le *Guzarate*, le *Bengale* &c.

Sans

Sans aucune participation, c'est à dire, sans que personne partage Notes pour la 2e. Partie.
avec la Compagnie Angloise les cessions faites par les Marates.

Article 5e. Les *Sanades* sont les lettres patentes, Chartes &c. pour les dons, la vente des lieux, offices &c.

Article 7e. On appele au Nord de la Côte Malabare, *petits Marates*, les chefs particuliers de cette Nation, ou soumis à son administration, répandus dans le Guzarate & aux environs, pour les distinguer des Grands Marates de *Ponin*. *Fatessing Gahekoar* & *Seïagi* étoient des Petits Marates; le premier, frere de *Govinrao*, commandant à *Ahmadabad*. Cet article les oblige de montrer les lettres, titres, par lesquels eux mêmes étoient en possession, pour qu'on voye les droits attachés à cette possession, & s'ils ont pu faire les cessions mentionnées. Ann. Reg. 783. p. 35.

Le morceau suivant, tiré de l'*annual Regifter*, va nous expliquer id. p. 35. 36.
l'article 7 du Traité. „La famille Marate de *Gaekoar*, dit le Journaliste, „possede quelques Domaines considérables sous le *Peschvah*, sur les limites „Ouest du Guzarate, allant de là à l'Indus, qui termine l'Indoustan de ce „côté. Dans la premiere guerre avec *Bombaye*, y ayant des disputes dans „cette famille pour la succession, les Anglois favoriserent *Fatesing Gaekoar* contre les autres Prétendans. On suppose rarement que de pareils „services viennent de motifs desinteressés. Ce qui se passa à ce sujet n'est „point du tout clair: mais on obtint de maniere ou d'autre de *Fatesing* une „cession de terres, dans le Guzarate, d'une valeur considérable, & la réclamation (de ce Prince) au moins pour quelques unes de ces (terres) fut „ensuite appuyée dans le Traité de *Poninder*, & devint le principal article „renvoyé à un examen subséquent, & laissé alors indécis. *Fatesing* déclara depuis, que non seulement sa signature avoit été extorquée de force; „mais que lui même n'avoit point droit aux terres dont il étoit supposé „avoir fait cession.“ Voy. la Carte de l'Inde de M. Rennell, & son Mém. p. 12. 13.

Notes pour la 2e. Partie. Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 212. note.

Je crois que *Fateſſing Gaekoar* eſt fils de *Damangi Kaekvar*, General de *Nana*, envoyé en 1757 dans le Guzarate avec 40,000 chevaux.

Au commencement de 1780, les Anglois, au défaut de l'Empire de *Ponin*, ayant formé le projet de réduire le Guzarate & de l'enlever aux Marates, vinrent à bout de gagner *Fateſſingue Gaekoar*, qui faiſoit ſa réſidence à *Brodara*. Il joignit ſes troupes aux leurs. Le Général *Goddard*, à la tête de l'armée combinée, partit le 5 février (1780) pour aller aſſieger *Ahmadabad* qu'il prit d'aſſaut cinq jours après être arrivé. La réduction de la Province ſuivit celle de la Capitale. *Fateſſing* fut placé à *Ahmadabad*, & il octroya à la nation Britannique le Privilege d'y avoir un Comptoir. Le Guzarate fut partagé entre lui & les Anglois. *Govindrao*, frere de *Fateſſing*, ſur qui *Ahmadabad* venoit d'être pris, s'adreſſa à *Ponin*, à qui il étoit reſté attaché; *Sindia*, Général de l'armée Marate, le reçut dans ſon camp.

Mém. de Rennel. p. 12.

Ann. Regiſt. 1783. p. 36. 38.

Zend-Av. T. I. 1e. P. p. 232.

Article 11e. Le *Ganga* eſt le fleuve qui ſépare, au Nord, les Etats Marates, du *Dékan*.

Article 13e. *Ce qui ſera ſauvé, ſera rendu* — — — Ainſi avant le Traité les deux Nations, les Marates & les Anglois, s'emparoient des effets ſauvés des vaiſſeaux qui avoient fait naufrage ſur leurs côtes. Si la phraſe: *ce qui ſera ſauvé ſera rendu* ſe trouve dans l'original Perſan, après ces derniers mots de l'article, *de leur côte* (*de ſes Côtes*, celles de la Compagnie), elle aura été ſupprimée par bienſéance dans la traduction Angloiſe.

Ann. Regiſt. 1783. p. 12.

L'uſage barbare aboli à la côte du *Cuncan* par ce Traité, exiſtoit à celle de Bretagne au milieu du 16e. ſiecle. „Toute nef, *dit un ouvrage de* „*ce tems là* a), & autres vaiſſaulx, quant ils périſſent & adventurent, en „toute

a) *Coutumes & autres nobleſſes de la noble Duché de Bretaigne*, dans le *Grand routier Pilotage & Encrage de mer, &c. par Pierre Garcie, dit Ferrande. Rouen*, 1543.

„toute la Couste de Bretaigne, tout est conquis & confisqué au noble Duc „Conte & autres Seigneurs de Bretaigne: sans que nul homme, Marchant, „maitre compagnon, n'y autres y preigae rien si non ceux qui les salvent, „qui doivent avoir leurs salaires selon qu'ils ont deservis." Notes pour la 2e. Partie.

96 ans avant le Traité de *Porrunder* on lit dans le Firman Marate qui donne *Pondicheri* aux François, l'article suivant: „Si quelque Bâti„ment de la Compagnie ou des gens appartenans à elle, se perd à la côte „dépendante de *Gingy*, la dite Compagnie & les autres Propriétaires pour„ront retirer tout ce qui leur appartiendra." Voilà un caractere d'humanité qui fait honneur à la Nation Marate. Hist. d. Ind. or. p. M. l'ab. Guyon T. 3. p. 226.

Article 14e. Il est question ici de deux Traités entre *Bombaye* & *Ponin*: le premier, du mois de Juillet 1739; c'est à dire immédiatement avant l'expédition des Marates, commandés par *Ragogi Bonsolo*, contre la côte de Coromandel, mettoit la nation en sureté à la côte Malabare; le second Traité, du 12 Octobre 1756, tombe à l'époque où les Marates, aidés des Anglois, prirent la Forteresse de *Gria*. Ci-dev. 1e. Part. Sect. III.

Article 16e. On voit ici la suite du Systeme politique des Anglois dans l'Inde: *la Compagnie seule Seigneur & Propriétaire*. Les Hollandois établis depuis longtems à *Barotche*, pouvoient-ils, étant en paix avec la nation Britannique, être forcés à reconnoitre *Bombaye* pour seul Seigneur de cette premiere ville?

Si l'on en croit les Papiers publics d'Europe, en 1783, les Anglois exigerent des Marates, par un nouveau Traité de paix, de ne pas souffrir sur leurs terres d'autres Etablissemens de Commerce que ceux de la Nation Britannique & des Portugais. Le Gouverneur général de *Calcutta*, en Janvier 1778, avoit proposé qu'on exigeât qu'ils n'en permissent aucun *sur leurs côtes sans le consentement du Conseil suprême de Bengale;* & ce Conseil desavouant le Traité de *Wargaum*, autorise le Colonel Goddard, à re- the orig. and auth. narr. of the pres. Marr. War. p. 13. Ann. Regist. 1783. p. 13.

Notes pour la 2e. Partie.

nouvelles celui de *Poninder*, mais avec *un article formel contre l'admission des François en aucune maniere, ou les liaisons quelconques dans lesquelles on pourroit entrer avec cette nation.*

Elle exercera son autorité & ses propres loix. Voilà encore, comme dans le *Bengale*, les loix Angloises substituées à celles du pays.

Article 18e. Le Traité est censé terminé, puisque le commencement de l'Article porte, du *Traité précédent.* Il l'étoit en effet. Seulement on attendit la réponse du Bengale sur la restitution de *Salcette* &c. & la décision de garder les îles subjuguées étant arrivée en Mai, il fut statué, par un Article à part, ajouté au Traité, qu'elles resteroient à jamais dans la possession des Anglois. Cet Article est le 13e. du Traité, signé le 22 Mai, par le Plénipotentiaire Anglois, le Colonel *Upton*, deux mois, 22 jours, après la conclusion de la Paix.

Il faut lire, dans le Traité, „le Gouverneur Général & Conseil dé„clarant - - - - - Elephanta & Hog, ni d'accepter le territoire - - - - - ainsi les „dites îles resteront &c."

The orig. and auth. narr. of the pref. Marr. War, p. 7.

Porronder, *Poorunder*, *Ponrouda*, *Poninder* sont des lectures & des prononciations differentes du même nom. Ce Traité est encore appelé *le Traité de Ponin.*

LISTE

Liste des Lieux

situés sur le *GANGE* & le *GAGRA* dans les trois Cartes Originales du P. Tiefentaller,

selon l'orthographe de ce Missionnaire Allemand de Nation.

J'ai mis en Italique les endroits, Positions, ou Noms que l'espace ne m'a pas permis de placer sur la *Carte générale*, & tout ce qui sert à expliquer le Cours &c. des fleuves: Distingués par là des Positions mêmes que cette Carte présente, on les rapportera facilement à l'intervalle qui doit leur convenir.

Les endroits ordinaires, aldées, bourgs, sont marquées, sur l'original, par un *o*; les lieux plus considérables, villes, châteaux forts, sont désignés par un quarré □, quelquefois bastionné : j'ai ajouté à côté de ceux-ci, les mots *quarré*, *grand quarré*, *bastions*, selon la forme que leur donne la Carte.

Les Positions qui sont sur la rive occidentale ou méridionale des fleuves & rivieres, forment ici la colonne gauche; les autres, situées à l'Est ou au Nord, la colonne droite.

Il est bon d'avoir sous les yeux la *Carte générale*, qui offre, au naturel, l'organisation ou du moins la charpente, si l'on veut le squelette des trois Cartes du savant Voyageur.

 1e. CARTE.

I^e. *CARTE.*

Le *GANGE*

de Gangotri à Gangasagar.

Au haut de la Carte, dans un Cartouche, on lit: Ganges illustratus, atque illius Cursus, inde à Cataractâ usque ad ostia delineatus à Josepho Tieffentaller, Societatis Jesu.

Plus bas, groupe de montagnes; du milieu desquelles sort le Gange, formant une Cataracte, en tombant dans un trou large & profond. C'est Gangotri. *A côté, à l'Est, on lit:*

Gangotri seu Cataracta Gangis, quam etiam Os Vaccæ appellant. Ex rupe præceps actus, in foveam amplam & profundam illabitur. Jacet in trigesimo tertio circiter gradu latitudinis Borealis, in 73°. longitudinis, meridiano primo ab urbe Parisinâ ducto.

Ouest.	*Est.*
	Gangotri, *sans position.*
	Montagnes.
Montagnes.	Kesocoti, *à plus de* 30 *cosses de Gangotri.*
	Sindurcoti.
	Koelcoti.
	Asorrik.
	Pulcoti.
	Bhaucoti.
Montagnes.	Sahukera.
Montagnes.	Razacoti. *Montagnes.*
	Purabcoti.
Devalcoti.	Bassa.
A l'Ouest, Echelle de 5 *Milles:* 37½ gradui tribuenda.	Caneyacoti.
	Roscoti.
	Nevalcoti.
	Ramcoti.
	Deuprag. (*quarré*), *où le fleuve* Allaknanda *ra se jete dans le Gange après avoir traversé* Sirinagar. *Toutes*

Ouest.	*Est.*
Poschala raza.	*les positions, de* Gangotri *à* Deuprag, *sont unies par une ligne de points, qui semblent en faire une route.*
Jusqu'à Rikikes, *ce sont les positions de la route qu'on verra plus bas, à la fin de la Carte du Gange.*	
Groupe de montagnes sur le bord du Gange: autour;	
Ranipor.	
Darmsala.	
Ranical.	
Razacal.	
ensuite, approchant du Gange.	
Gulargat. *Fin des montagnes.*	
Scheupori (*quarré*). *Marais &c. ou paturages.*	
Rikikes (*quarré*), *endroit double.*	*Fin des montagnes.*
Bimgora (*quarré*).	Tschandi, *sur une montagne*, (*quarré*).

Oueſt.	*Eſt.*
Hardoar (quarré).	
Cancar (*quarré*). *Ici commence une île formée par un bras du Gange.*	
Arbor Bargat.	
Catarpor.	
Rani Manzra.	
Ranipor.	
	Bensgata.
	Purva.
Schergar.	
Tſchandpor.	
Schokartal (*quarré*).	*Schocartal* (*quarré*).
Darmpor.	
Tſchelora.	
Ranpor.	
Sarnor.	
A côté, à l'Oueſt, Echelle de 5 milles, de la même longueur que la précédente: 37½ milliaria gradum conſtituunt.	
Bandu.	
Gaſindinagar.	
Valaitnagar.	
Ici finit l'île formée par un bras du Gange.	
Garmuctesor (*Baſtions.*)	*Six Coſſes à l'Eſt,* Haſſanpor (*quarré*).
Putgat.	
Ahar.	Sarſa.
Anubſcheher. (*baſtions*).	*Onze Coſſes à l'Eſt, Sambal* (*quarré*).
Caranbas.	
Ramgat.	Bandeva.
Sorun. (*quarré*).	Ramgat.
Sahavar.	
Danoar.	
A côté, Echelle de 5 milles, de la même longueur que les précédentes.	Cadertſchok.
Milliaria quae in regionibus inde Farrochabado Dehlim, Hardoarem, Sirinagarem atque Gangotrim usque extenſis uſitata ſunt, milliaribus orientalibus ſunt minora: nam 37½ gradum conficiunt.	

Oueſt.	*Eſt.*
Ahmedgans.	Cacora.
Suratſchpor.	Catrabakſchi.
Negera.	*Le fl. Tota ſe jete dans le Gange. A côté, à l'Eſt, Echelle de 5 M. plus longue de près d'un cinquieme, que les précédentes.*
Bavanipor.	
Farochabad (grand *quarré*).	
	Milliaria in tractibus orientalibus uſitata aliis milliaribus majora, quorum 32 conficiunt gradum.
Fategar. (*baſtions*).	Daimgans.
Jacutgans.	*Le fl. Ramganga ſe jete dans le Gange.*
Caranpor.	
Bozpor.	
Camalgans.	

Juſqu'ici toutes les Poſitions de l'Original ſont ſur la Carte Générale.

Oueſt.	*Eſt.*
Singirampor.	
Calpor.	
Tſchenda.	
Bikna.	
Murtſcha.	
Zeleſſor.	
Sarayn.	
Nanpora.	
Ranpor.	
Coſſumcor.	
Aminabad.	
Nura.	*Le fl. Garra ſe jete dans le Gange.*
Carca.	
Kiſchenpor.	Neora.
Sadcapor.	*Padaratpor.*
Benipor.	*Parſola.*
le fl. Caliné ſe jete dans le Gange.	*Israpor.*
Canoz (*gr. quarré*).	
Razghir.	
Mendigat.	
Daipor (*quarré*).	
Cant (*baſtions*).	
Satipor.	*Melha, commencement du fl. Caliani.*
Matepor (*ou, Malepor*).	
Carcupa, (*ou, Carcapa*).	*Petari.*
	Badſchapor.

Oueſt.	*Eſt.*
	Hardi.
Nanamao (*quarré*).	*Catheri.*
Gori.	*Balolpor.*
Le fl. Iſſ en ſe jete dans le Gange.	
Moheindinpor.	*Lokia.*
Seng.	*Zetpor.*
	Negpor.
	Tictia.
Radhan. (*baſtions*).	*Ganghera.*
Pearpor.	*Neacor.*
Nica.	*Longhia.*
Scheurazpor. A côté, Sarayan, ſur le Gange.	
Benſai,	*Hingapor.*
Keuta.	*Zemunia.*
Baror.	*Ruppor.*
Atva.	*Panpala.*
Sayoda.	*Une coſſe Eſt, Pariar (baſtions), ſur le Caliani, rive orientale.*
Pali.	
Patacpor.	*Le fl. Caliani ſe jete dans le Gange.*
Bitur (*quarré*).	Sazora.
Ramel.	*Petit bras du Gange qui forme une* Ile *avec le corps du fleuve. Sur ce bras à l'Eſt,*
Le fl. Nunari ſe jete dans le Gange.	
Pirtigans, (*ou Pirſigans*).	Beſdena.
	Rantpor.
Sekenpor.	*Mirſapor.*
Baſſai.	Sarajcans (*baſtions*). *Fin du petit bras. Sur le lie du fleuve.*
Keora (*ou, Klora*).	
Rampor.	*Pirgaum.*
Canpor (*quarré*).	*Kera.*
Allapor,	*Mandona.*
	Codela.
Serſia.	*Schechpor.*
Gugumao.	*Rantpor. Une coſſe à l'Eſt Maſvari.*
Dholi.	*Gungamao.*
Zazmao (*baſtions*).	*Razepor.*
	Caranghi, une coſſe à l'Eſt, Afa.
	Deka, (*ou* Dika). *Une coſſe à l'Eſt, Banthar.*
	Reha, (*ou* Reba). *Une coſſe à l'Eſt, Sopali.*
Peundi (*ou*, Peuncti).	
Schechpor.	*Rora.*

Oueſt.	*Eſt.*	
Zana.	*Belai* (*ou*, Beloi). *Une coſſe à l'Eſt,* Badarka(*baſtions*). Cui adjacet *Carehi, à ½ de coſſe.*	
	Tikri.	
Madaripor.	*Harha* (*quarré*), *à une gr. coſſe du fleuve. Bras du Gange, formant une* Ile *avec le corps du fleuve. Sur ce bras, dehors,*	
Kiſchenpor.		
	Zemniker.	
Di.	*Dans l'Ile, à l'Oueſt du bras,*	
Zemta.	*Bhonpor.*	
Safipor.	*Coluagara.*	
Razepor	*Mehipor.*	
Narainpor.	*Bedara,* cui adherent *Pahi* & *Sarayan.*	
Bagala (*ou Bagaha*).		
Naſifgar.	*Commencement d'un ſecond bras, ſur lequel porte le premier.*	
Nagapor.		
	Dans l'île formée par le 2e. bras, ſur le Gange,	*Entre les deux bras, à l'Eſt.*
		Cunderpor.
Dumanpor.	*Purva.*	*Gadeva.*
Galhat.	*Tſchelha,*	*Uttari.*
Le fl. Pando ſe jete dans le Gange.	*Rampor.*	*Sariapor.*
		Badeya.
Aſſapor.	*Manpor.*	*Curiaker.*
Gudia.	*Baſſainker,* cui adhæret *Gopalpor.*	*Fin du 1r. bras. Sur le 2e. bras, en dehors,* à *l'Eſt,*
Sobhanpor.		
Scheurazpor (*ou* Schourazpor) (*quarré*). *A l'Oueſt, près de 8 coſſes du Gange,* Corra (*gr. quarré*).	*Azabkera.*	*Telokpor.*
	Enderpor.	*Raipor.*
		Sanda.
		Tundiakera. (*baſtions*).
Deupor.	*Purva.*	Baxar.

Fin du 2e. bras. Depuis Kera, pour éviter la confuſion, les poſitions ſont numerotées, (excepté Telokpor-Baxar) & les noms renvoyés en marge.

Ouest.	*Est.*
Goner.	*Malacpor.*
Cuarpor.	*Madopor.*
Lahi.	*Kerva.*
Sathi.	*Ticramao.*
Deumai (*bastions*). *A côté, à l'Ouest, Echelle de 5 milles, de la même longueur que la précédente.* Milliaria Indica, quorum 32 gradum conficiunt.	
Cuthia.	*Caroli.*
Rantpor.	*Nescar.*
Bivan (ou Biran).	*Zagarnatpor.*
Adampor.	*Netpor.*
Coschropor.	*Sarayn.*
Ralpor.	*Jolalpor.*
Singor.	*Rampor.*
Bethora.	*Berua.*
	Gaghefon.
Assim (ou Assiri) (quarré)	Catra Morshedabad. *Le fl. Nunari se jete dans le Gange.*
Gopalpor.	
Gasipor.	Cazor.
Matenpor.	*Badseri.*
Senpor.	*Tschelola.*
Mahadevabar.	*Beti.*
Sohau.	*Mahedipor.*
Nareni, (ou Nareri).	Dalmao (*bastions*).
Sarzanpor, (ou Sarzerpor.	*Macaupor.*
	Beheti.
Senipor.	*Sultanpor.*
Cothra (*bastions*).	*Direnpor.*
	Tschandnia.
Samepor.	*Cussiagans.*
Dighdidi.	
Rampor.	*Cancora.*
Nobasta.	*Caroli.*
	Purva Zemindar.
	Ketholi.
Zori.	*Purva birbal.*
Bhandapor.	*Cother.*
Kesraum.	
Satna.	
Lideri.	Manekpor (*bastions*).
Ismailgans.	*Gotni.*
Kara (*bastions*).	
Akbarpor (bastions).	*Abdullagans.*
Zanghirabad.	

Ouest.	*Est.*
Schasadpor (quarré).	Mao (*bastions*).
Parsadepor.	*Nasirabad.*
	Delclagans.
Sansoti.	*Schenpor.*
	Careti.
Cancrabad (quarré).	*Schapor.*
	Suc deopor.
Muhamadpor.	*Mohein dinnagar.*
Eleitschpor.	*Dimi.*
	Purva Cango.
Palaun.	*Reti.*
Alamtschand (*quarré*). *A l'Est petite position mal marquée.*	*Rampor.*
	Singor (bastions).
Sabada.	
Marki.	*Ansipor.*
Purehi.	*Tschinki.*
Uzeni (ou, Razeni).	*Purva.*
Fatepor (quarré).	*Maharazpor.*
Tikra.	*Mobaracpor.*
Hatia.	*Saraibik.*
Asroli.	*Corassan.*
	Cacraka.
	Mianpor.
	Tschaperi.
Niba. Une cosse Ouest, Sarai begam (quarré).	*Muhammadpor.*
Sarayn.	*Fatepor.*
Razepor.	*Morehi (ou Morchi).*
Mahadary.	*Maheva.*
	Papamao.
Alamgans.	*Bangla.*
Tschandpor.	*Rangpor.*
	Gobendpor.
	Brahimpor.
Elahbad (*bastions*). *Le fl. Zemna se jete dans le Gange.*	*Schahidgans.*
	Zussi.
	Au dessus, au Nord, on lit dans un Cartouche: Cursus Gangae inde Elahbado Caicottam usque, ope acûs magneticae observatus atque descriptus a *J.* T. S. J. anno 1765. *Sud.*

Sud.	Nord.
Arel.	
Naveja.	
Maneja.	
Diha.	
Panaſſa.	Ganeſipor.
Le fl. Thons ſe jete dans le Gange.	
Catoa.	
Deva.	
Montagnes, au midi.	
	Arehi.
	Dic.
	Bancat.
Cucra.	
Purahi.	
Badora.	Babura.
	Au Nord, le Gaumati, qui va arroſer Zonpor, (quarré); éloigné du Gange environ de 12 coſſes.
Bindbaſſeni (quarré).	
Mirſapor *(quarré).*	
Montagnes, au Midi.	
Gangao: La poſition eſt effacée.	
Theroli *(quarré).* Syrtes.	
Catſchnei.	*Hindora.*
Tſchinar *(baſtions).*	*Sultanpor.*
Vergers, arbres &c.	
Montagnes.	
Le Zergo rivus *ſe jete dans le Gange.*	
Darapor.	Banares *(gr. quarré) ; arbres, vergers, &c.*
Mirſapor. arbres &c.	
Ramgar (baſtions).	
Pura.	
Maronda.	
Au Sud-Eſt, 1 coſſe $\frac{3}{4}$ *du Gange,* Mogolſaray, hic (Ganges) in arctum cogitur.	*Tſchandraul(ou Tſchandrauli). Le Gaumati ſe jete dans le Gange.* Poſition *(baſtions) ſans nom.*
	Sedpor *(quarré).*
	Tſchandpuran.
Danapor.	*Au Nord, Echelle de 5 milles, de la même longueur que la précédente.* Mill. Indic. 32 tribuenda gradui.

Sud.	Nord.
Zemanian (quarré).	*Serajan.*
Verdure.	
	Gaſipor *(quarré).*
Zoras.	
Batearia.	
Divaripor.	*Inſula.*
	Vergers, arbres, &c.
Biranpor.	*Sinus.*
	Syrtes.
Ambia.	
Le fl. Caramnaſſa ſe jete dans le Gange.	
Bare.	
Baxar.	*Verdure, arbres, &c.*
Au midi, 4 coſſes $\frac{1}{2}$ *du Gange,* Bozpor *(quarré).*	
Razpor.	
	Razapor.
Razpor. hic (Ganges) coarctatur.	*Barſinga.*
	Le Gagra ou Deva ſe jete dans le Gange.
	Fatepor.
Simcria(ou, Simmeria).	*Le Sondi amniculus ſe jete dans le Gange.*
	Tſchapra *(quarré).*
	Le Mahi amniculus ſe jete dans le Gange.
	Paleſa.
	Tſcheran.
Harpor.	
Le fl. Son ſe jete dans le Gange.	
Maner *(quarré).*	
Scherpor (quarré).	
Commencement d'un petit bras du Gange formant une île étroite.	
Sur ce bras, dehors, au Midi,	
Danapor *(quarré).*	
Bakipor.	
	Le Gandac ſe jete dans le Gange.
Fin du bras du Gange.	Hazipor *(quarré).*
Patna.	

Depuis

Oueſt.	*Eſt.*
Tilia camalpor, *ſur la rive Oueſt du Baghirati.*	*Iles formées*
Schahgans (*quar.*) *ibid.*	*par*
Hugli (*quarré*) *ibid.*	*différens*
Riviere qui, de l'Oueſt ſe jete dans le Baghirati.	*bras du*
Tſchunzura (*baſtions*), *ſur la rive Oueſt du Baghirati.*	*Padda.*
Luncagola, *ſur la rive Eſt du Baghirati.*	*Iles*
Tſchandernagor, (*baſtions*), *ſur la rive Oueſt.*	*formées*
Zagattal, *ſur la rive Eſt.*	*par*
Hortus gallicus (*quar.*), *ſur la rive Oueſt.*	*différens bras*
Banki baſar (*quarré*), *ſur la rive Eſt.*	*du*
Navabgans, *ibid.*	*Padda.*
Sandelpor, *ibid.*	
Sirampor *quarré*) *ſur la rive Oueſt.*	
Salica, *ibid.*	
Bernagar, *ſur la rive Eſt.*	
Calcotta (*quarré*), *ibid.*	
Baratola, *ibidem.*	Zatigaum, *ſur le Padda rive Oueſt, à* 160 *coſ-*
Fulta, *ibidem.*	

Oueſt.	*Eſt.*
Dugli, *ibid. La poſition mal marquée.*	*ſes Eſt de Baratola. Plus bas, Oueſt-Sud-Oueſt.*
Culpi, *ibidem.*	Sondip, *île.*
Rangafula, *ibidem.*	*Embouchure du Grand Gange ou Padda.*
Grand bras du Padda, *qui ſe réunit au* Baghirati, *terminant la grande Ile, qui a commencé avec le* Caria, *au deſſus de* Madvana.	*Iles formées par différens bras*
Inzeli, *au Côté Oueſt.*	*du*
Inſula Canum, *à l'embouchure, à l'Eſt. Plus bas,*	*Padda.*
Gala, *île.*	
Baratola, *embouchure où paſſe à l'Eſt.*	
Gangaſagar, *ou* Sagar, *derniere île, au Sud-Eſt de* Gala. *Embouchure du* Petit Gange *ou* Baghirati.	

Route

Route *qui prend à* G a n g o t r i, *source connue du* G a n g e; *dans les Montagnes, à l'Est de ce fleuve, jusqu'à* D e u p r a g.

Gangotri, *sans position.*
Devalcoti.
Bhagucoti.
Deval sadascheu Abhosagar.
Razacoti.
Naredcoti.
Ranicoti.
Bassa ambe.
Scheukera.
La route coupe le fleuve S c h e u v a l e.
Carotcoti.
Tschokiraza.
Gangacoti.
Sarika coti.
Bassa Razput.
La route coupe le fl. N e n p a v a n e.
Bassa Beraghi.
La route coupe un torrent.
Bhancoti.
Bhagucoti.
Bassa.
La route coupe un torrent.
Bassa.
Kevalcoti.
Razacoti.
La route coupe un torrent.
Sirinagar (*gr. quarré*).
La route coupe le fl. A l l a c n a n d a r a.
Sirinagar (*quarré*) *autre portion de la même Ville, à la rive Est de l'* A l l a c n a n d a r a.
Bamancoti.
Partitcoti.
Deuprag (*quarré*) *Au Confluent de l'* A l l a c n a n d a r a *avec le* G a n g e.
La route traverse ce dernier fleuve. Sa direction est ensuite à *l'Ouest.*
Poschala raza.
Ranipor.
Darmsala.
Ranical.
Razacal.
Gulargat.
Scheupori, (*quarré*).
Rikikes (*quarré*) *endroit double.*
Marais ou paturages &c.
La Route, toujours dans les Montagnes, plus ou moins clairsemées, finit après elles, à une position, sans nom, à une Cosse Nord de B i m g o r a.

II. Carte du P. Tiefentaller.

L e *GAGRA.*

Du Lac Lanka Dhé à Fatepour.

Ie. PARTIE,

toute dans les Montagnes.

Ouest.

Lanka Dhé, *lac d'où sort le* G a g r a, *sous le nom de* Sarzu.

A l'Est & au Sud du Lanka Deh, *sous le lit du* Sarzu, *on lit:* Sarzu ex hoc lacu erumpit. Hunc fluvium ideo Sarzu vocant, quia Sarzu, qui ad Pascam, in illum influit; cum reipsâ sit Gagra.

Est.

Mensaroar, lac.

Au Nord-Ouest, bout de fleuve, sur lequel, rive orientale, on lit en Persan: Dariaï Satloudj ttarf Pendjab rafteh.

Sous le même bout de fleuve, *rive* occidentale: Satluzes, qui Belasporem & Lodianam tendit, ex hoc lacu prorumpere dicitur. Sed hoc assertum fidem non meretur; nam in Allacnan-

Depuis Patna jusqu'à Gangasagar, toutes les positions de l'Original sont sur la Carte générale.

Sud.	Nord.
Purpun.	*Commencement d'un bras du Gange formant une Ile: Dans cette Ile,*
Le Fatua se jete dans le Gange.	Daranpor.
Fatua.	
Pulveria.	
Macanpor.	Zoranpor.
Becantpor.	
	Fin du bras du Gange.
Tschampapor (*quarré*).	*Verdure, arbres* &c.
Rani sarai (*quarré*). *Au Sud*, 5 *coss. passant du Gange*, Behar (*quarré*).	
Bar (*quarré*).	Motegra.
Navada.	Insula.
Nicria.	Dolarpor.
Mohormacan (*quarré*).	Insula deserta. *Verdure.*
Dariapor.	Nepamia (*quarré*).
Position, *sans nom.*	
Le Ruanala se jete dans le Gange.	*Verdure, arbres &c.*
Navabgans (*quarré*).	
Surazgara.	Samo.
Verdure &c., montagnes, au midi.	
Le Singia rivus *se jete dans le Gange.*	
	Scopulus extra Gurgitam extans.
Monger (*bastions*).	Ragnatpor.
Sitacund (*quarré*).	*Le Gandak minor, ou fl. Bagmati se jete dans le Gange.*
Fin des montagnes.	
Gorgat (*quarré*).	
Le Gorgat nalah se jete dans le Gange.	
Verdure &c.	
Zangira (*quarré*). hic Ganges coarctatur.	Gogri (*quarré*).

Sud.	Nord.
Sultangans (*quarré*).	
Petit bras du Gange: entre le corps du Gange & ce bras,	*Rocher, dans le Gange.*
Bassantpor.	
	Insula.
	Sippgans (*quarré*).
Bagelpor (*quarré*).	
Caschti. *Montagne, Verdure, &c. Espece de ruisseau tracé.*	*Verdure.* *Le Cossi se jete dans la prolongation de deux bras du Gange; le 1r. formant une île triangulaire avec le 2e. bras.*
Kelgaum, *sur une montagne.* *Commencement des montagnes au Sud.*	*Dans le triangle, au bout. Nord, à 9 coss. passant du lit du Gange,*
	Caragola (*quarré*).
	Sur le corps du fleuve,
Penti. Deux Positions *sur montagne.*	Madopor.
Schahabad (*quarré*).	
Verdure.	*2e. bras du Gange, fermant le triangle.*
Tiliagar (*quarré*).	
Rudera aedis monti impositae.	*Verdure. arbres &c.*
Ganga parschad.	
Sacrigali (*quarré*). *Toujours Montagnes.*	
	Caya (*ou, Laya*).
Razmahal (*bastions*).	
	Samda insula. *Bras du Gange commencé comme pour former une île: Position, au milieu, sur le Gange; le reste du bras effacé.*
Position (*quarrée*), *sans nom.* *L'Udua nala se jete dans le Gange.*	
Garimari (ou, *Garimati*).	Balpor.
Farochabad.	
Fin des Montagnes.	
Bagbanpor.	Tanda (*quarré*).

Sud.

Dulabpor.
Bras qui se sépare du Gange au Midi, & forme le Petit Gange *ou* Baghirati.

BAGHIRATI.

Mohanasoti (*quarré*).
Bras qui du Grand Gange *descendant sur le* Petit*, forme une Ile triangulaire.*

Giria, *sur la rive Nord du* Baghirati.
Le Pahar amniculus*, se jete dans le Gange.*

Balgata, *sur la rive Sud du* Baghirati.

Rampora, *sur la rive Nord.*
Zangipor, *sur la rive Nord.*
Balia, *sur la rive Sud.*
Commencement du bras du Baghirati*, appelé* Zil*; lequel coule au Nord-Est, & rabattant au Sud-Sud-Est, va joindre le* Caria*, bras du* Padda*, formant une île oblongue avec le corps du* Baghirati.
Position, *sans nom, à la pointe Nord de l'île, en dehors.*
Catra, *sur la rive Sud du* Zil*, dans l'Ile.*
Mahinagar (*gr. quar.*), *sur la rive Sud du* Baghirati*, hors de l'Ile.*
Cassembasar (*quarré*) *sur la rive Nord du* Baghirati*, dans l'île.*
Calcapor (*quarré*) *ibid.*
Saidabad (*quarré*) *ibid.*

Nord.

Gor (*quarré*).
Le Corps du fleuve, ou bras du Nord, appelé Grand Gange*, ou* Padda.

PADDA.

Sadigans, *sur la rive Sud.*

Bagbangola, *sur la rive Sud.*
Commencement du bras du Padda*, appelé* Calcali*, formant, au Midi, une île longue & étroite avec le Corps du* Padda.

Sud.

Camnayar, *sur la rive Sud du* Baghirati*, hors de l'île.*
Palassi, *sur la rive Nord du* Baghirati*, dans l'île.*
Balitongi, *sur la rive Sud du* Zil*, dans l'île.*
Calantar, *sur la rive Nord du* Zil*, hors de l'île.*

Catua (*quarré*), *sur la rive Sud du* Baghirati.
Agarcip, *sur la rive Nord du* Baghirati*, dans l'île. Verdure &c.*
Zadempor, *ibidem.*
Position, *sans nom, sur la rive Sud du* Baghirati.

Belpucria, *sur la rive Nord du* Baghirati*, dans l'Ile.*

Nord

Bahadorpor, *sur la rive Sud du* Padda*, dans l'île.*
Zalangi, *ibid. Verdure.*
Madvana (*ou,* Madvara), *sur la rive Sud du* Padda.
Avant ce dernier endroit, le Calcali *se réunit au* Caria*, autre bras du* Padda*, formant avec ce fleuve, le* Zil *& le* Calcali*, une Ile très longue.*
Dacca (*quarré*), *sur le* Padda*, rive Nord, à 95 cosses Est de* Catua.
A 5 coss. ½ Est de cette ville, le fl. Bremaputar*, venant du Nord, grossi du fl.* Lakia*, qui descend du Nord-Est, se réunit au* Padda.
Fin du Zil*, du* Caria*, & des Iles. Verdure, arbres &c. Au milieu, petite* Position*, sans nom.*

Ouest.

Nadia (*quarré*), *sur la rive Ouest du* Baghirati*. Verdure.*
Ruisseau, *qui de l'Ouest, se jete dans le* Baghirati*. Verdure.*
Calna (*quarré*).
A 4 cosses Sud-Ouest, grande Position (*quarrée*)*, sans nom.*
Mohana, *sur la rive Est du* Baghirati.
Calipor, *ibidem.*

Est.

Le Padda *sans positions.*

Ouest.

Oueſt.

Un peu plus bas.

Fontes hujus fluvii ex Narratu Viatorum, qui ad hunc lacum peregrinantur, comperti ſunt: certiora aliàs exploranda.

Montagnes &c.

Montagnes.

Eſt.

lacnandam, qui Badrinathum & Sirinagarem alluit, vel in aliud flumen illabi veroſimilius eſt.

Au Sud - Oueſt du Lac: Circuitus hujus lacus celeberrimi, qui in Regno Tibbetenſi exiſtit, continet 60 milliaria Indica.

Enſuite, Bras de fleuve, ſans nom; qui deſcend au Midi.

Sous ce bras, à l'Eſt, près du Lac, une Pagode; *avec, en Perſan;* miatt Maha Deo; Delubrum Maha Dei.

A l'Eſt-Nord-Eſt, très près du Lac, bâtiment, *avec ces mots, en Perſan:* Dharm Sâleh Sarangpouri.

Deſſous, grand bâtiment, *diſtribué en cinq parties, chambres, maiſons ou cellules. Deſſous en Perſan:* Lashan kouret pendjah khanéh; *à côté,* aedes & caſæ Eremitarum.

Aux deux tiers du lac, à l'Eſt, bout de fleuve. *Sur le bord ſeptentrional* on lit ces mots en Perſan: Dariaï ttarf Neipal raftéh; *ſous le bord méridional* Brehmaputar, qui Aſchamum & Rangamatim contendit, ex hoc lacu profilire dicitur.

Montagnes.

A 8 coſſes ½ Sud du Lac,

Poſition *avec ces mots en Perſan:* Ghâti behroun; *à côté, Oueſt,* ghâti berûn.

Cours du Sarzu.

Torrens, *en Perſan,* nalah; *qui ſe jete dans le Sarzu.*

Torrens.

Torrens.

Ces deux torrens, *venant de la même ſource, forment en ſe réuniſſant au fleuve, une Ile triangulaire: au milieu de laquelle, ſur le Sarzu,* Taklacot.

Montagnes.

Montagnes.

Torrens, *en Perſan,* Nalah; *qui ſe jete dans le Sarzu.*

Poſition, *en Perſan,* Benaſa; *deſſous,* Statio nocturna.

Couman: *en Perſan,* Dhéh Kouman. Torrens, *qui ſe jete dans le* Sarzu.

Oueſt.

Oueſt.

Sarangpor; *en Perſan*, Koufa Sarangpouri.

Montagnes.

Echelle de 5 Milles.

Milliaria Indica.

Torrens, *qui ſe jete dans le* Sarzu.

Poſition. b. *en Perſan*, Dhéh Boutan aſt.
Au commencement du Torrent, en Perſan, Dariaï az ttarf Béderi nahed amadéh ſangam ſchad.

Montagnes.

Cultſchi; *en Perſan*, Dhéh K'houlſchi.

Razaſtan; *en Perſan*, Radjaſthan, *un peu à l'Oueſt.*

Darmſala; *en Perſan*, Dharmſaléh.

Montagnes.

Montagnes.

Montagnes.

Eſt.

Darma Ziria: *en Perſan*, Dharma Djiria.

Cutſchar: *en Perſan*, Dhéh Kehoutſcher.

Montagnes.

Poſition. a. *en Perſan*, Dhéh Boutan aſt.
Deſſous, a. b. uterque pagus pertinet ad Regnum Tibbethenſe, quod Butant appellant.

Torrens, *en Perſan*, nalah; *qui ſe jete dans le* Sarzu.

Torrens, *en Perſan*, nalah; *qui ſe jete dans le* Sarzu.

Poſition; Pagus Figulorum; *en Perſan* Dhéh Guelalan.

Montagnes.

Torrens, *qui ſe jete dans le* Sarzu.
Au commencement du Torrent, *en Perſan*: Nalah az kohetſchéh miaïad.

Angutſchu; *en Perſan*, ſcheher Angtſchou.

Poſition; Lali pagus; *en Perſan*, Dhéh Lali.

A neuf coſſes Eſt du fleuve,

Poſition; pagus Brahmanum; *en Perſan*, Dhéh Zinardar.

Montagnes.

A 3 coſſes ½ Eſt du Sarzu, *en Indouſtan-Perſan:* Aotar douaz dah koroh.

plus à l'Eſt.

Poſition, Pagus Caſſiarum; *en Perſan*, Dhéh Keheſéh.
Près de là, à l'Eſt, en Perſan, djoudaï aſt Koroh.

Torrens, *qui ſe jete dans le* Sarzu.
Au commencement du Torrent, *en Perſan*, nalah az Kohetſcheh miaïad. *Le fl. Kirganga ſe jete dans le* Sarzu.

Oueſt.

Oueſt.

Montagnes.

Montagnes.

Poſition; Pagus Caſſiarum; *en Perſan*, Dhéh kehaſéh.

Torrentes; *en Perſan*, *trois* Nalahs, *ſortis des Montagnes, couvertes d'arbres, ſituées à l'Oueſt, forment par leur réunion un grand Torrent qui ſe jete dans le Sarzu.*

Poſition; Pagus Caſſiarum; *en Perſan*, Dhéh kehaſſeh.

A l'Oueſt, Echelle de 5 *milles, de même longueur que la précedente.*

Milliaria Indica.

Ob ardua montium & inæqualitatem viarum, hæc milliaria decurtanda, ita ut quadrans milliaris ex ſingulis decerpendus.

Torrens; *en Perſan*, nalah; *qui ſe jete dans le Sarzu.*

Torrens; *en Perſan*, nalah; *qui ſe jete dans le Sarzu.*

A l'Oueſt; en Perſan, Derakt piper.

Torrens; *qui ſe jete dans le* Sarzu.

A l'Oueſt, au commencement du Torrent, en Perſan, Kohetſchéh.

Torrens, *qui ſe jete dans le* Sarzu.

Au commencement, en Perſan, nalah az ghâti amadeh.

Eſt.

Au commencement du Kirganga, *on lit en Perſan:* iek kand aſt az an kand Kehirganga baramadéh raſtéh raſtéh dournaïé garmi amikhtéh baadazan ſangam ſchodéh. Az gar djo az ſangam haſtad tſchahar koroh khahad boud.

Montagnes couvertes d'arbres, Verdure &c. juſqu'à,

Poſition, Pagus Brahmanum; *en Perſan*, Dhéh Zinardar.

Torrens, *qui ſe jete dans le* Sarzu.

Au commencement du Torrent, *on lit en Perſan*: az Mantalab baramad ſchodéh miaïad ſangam ſchod az ſangam baan talab biſt koroh khahad boud. Torrens ex lacu Mantalai erumpens.

Montagnes.

Montagnes.

Poſition; Pagus Goſſeinorum; *en Perſan*, Dhéh Goſchaïn.

Torrens; *qui ſe jete dans le Sarzu.*

Au commencement du Torrent, on lit en Perſan: nalah az koſa miaïad az ſangam koſati haft koroh khahad boud.

Montagnes.

Torrens, cui nomen Raumutſch, *qui ſe jete dans le Sarzu.*

Oueſt,

Oueſt.

Montagnes.

A l'Oueſt, Poſition; *en Perſan*, Dhéh kehaſeh.

Montagnes.

Montagnes.

Eſt.

Au commencement on lit en Perſan: Bar kelaach koh kéh andja ick kandaſt az an kand madzkour miaïad ſangam ſchod az ſangam kand madzkour haftad ſchaſch koroh khahad boud.

Poſition: Pagus Nautarum; *en Perſan*, Dhéh malahan.

Hic Sarzu vocatur Salſa.

Torrens; *en Perſan*, nalah; *qui ſe jete dans le* Salſa.

Sous le commencement de ce nalah *à l'Eſt*,

Torrens, torrens, torrens.

Ces trois torrens, ſortis des montagnes forment une riviere qui ſe réunit dans la ſuite au Salſa.

Dans le Triangle que fait cette riviere *avec le* Nalah ſupérieur *&* *le* Salſa, *à l'Eſt*,

Poſition (*quarrée*) b. *en Perſan*, Khanéh Tſchoki.

Deſſous, Poſition (*gr. quarré*); *en Perſan*, Khanéh Tſchoki.

Deſſous, Poſition (*gr. quarré*), *en Perſan*, nahi tehan kand aſt kei djoï z'a ſchooleh raveſch aſt.

Plus au Midi, Poſition (*quarrée*) a. *en Perſan*: khanéh Tſchoki.

Deſſous, Poſition (*gr. quarré*): *en Perſan*, Pâogâ tehan kandaſt djoi ſchaſch angoſcht mi baraïad.

Montagnes.

A l'Oueſt, entre les Poſitions *précedentes*,

Poſition (*gr. quarré*); Sedes Reguli Dulu Baſſandari. *En Perſan*, Scheher Radjah Doulou baſſandar.

Au Nord-Oueſt.

Poſition (*quarré*), c. *en Perſan*, khaneh Tſchoki.

Deſſous, Poſition (*gr. quarré*); *en Perſan*, kand ſarei kohan bettor teh khanéh.

A l'Eſt de la riviere formée par les trois Torrens,

a, b, c. Cryptæ ſubterraneæ, ex quibus aqua, ignis, ventusque erumpit.

Oueſt.

Oueſt.	*Eſt.*
NB.	NB.

IIe. Partie du Cours du Gagra.

NB.	NB.
Montagnes.	*Au haut.* Continuationem hujus fluvii inquire in altera Mappâ litteris NB, NB. exaratam. *La riviere formée, plus haut, par trois torrens, ſe réunit au Salſa.* *Plus bas, à l'Eſt, dans un Cartouche:* Curſus Gagræ, quæ varia nomina ſortitur, inde ab Hydrophylacio, quod Dûluſagar vocatur, uſque ad oſtia delineatus a Joſepho Tieffentaller ſocietatis Jeſu.

Montagnes dans leſquelles coule le Salſa.

a. Hydrophylacium Sarzu ſeu Canaris (Kanar) quod recte fontes ſecundos appellaveris.	Camaun, Montana Camauenſia.

(a)

Reſervoir du Salſa, dans les Monts Camaouns. Le fleuve continue dans les Montagnes, couvertes d'arbres, juſqu'à la Cataracte.

Hic vocatur Kanar, alibi Sarzu, alibi Gagra & Deva. Sarzu ideo appellant, quia Sarzu ad Pascam in illum influit. b.	b. Cataractæ Kanaris.

Cataracte du Kanar.

Fin des Montagnes.

Le Fleuve ſe diviſe en deux branches; l'une, à l'Eſt; l'autre à l'Oueſt. Celle-ci, à quelque diſtance, ſe partage de même. Ces trois branches forment deux îles longues, à peu près de la même figure, en ſens contraire: celle de l'Oueſt eſt appuyée, au bas, ſur le Sardha.

Dans l'Ile Oueſt,	*Dans l'Ile Eſt,* Balzora.
Bartapor (*quarré*). *Le fl. Sardha ſe jette dans le Kanar, après avoir reçu les bras dont j'ai parlé plus haut.*	
Sur la rive ſeptentrionale. Kerighar Arx (*baſtions*). *A même diſtance du Sardha & de l'île Oueſt* Kerighar (*quarré*).	

Ouest.		*Est.*
Confluent du Sardha & du Kanar.	c.	c. Confluentes Kanaris & Sardhæ, qui eripit illi nomen, vocaturque Sardha.
		Près de 7 cosses à l'est, Murtheha.
		Madbha.
Parsia.		Lagadia.

Jusqu'ici toutes les Positions de l'Original sont sur la Carte Générale.

Ouest.	*Est.*
Razapor.	
Tilki.	
1 cosse $\frac{1}{2}$ Ouest, Issanagar.	
	9 cosse $\frac{1}{2}$ passant, à l'Est, Nanpara *(quar.)*
Sarayan.	
Mirsapor.	
Ganapor.	*Gulcria.*
$\frac{1}{2}$ cosse Ouest, Schehenpor.	
Durki.	*Ritha.*
Lakia (ou, Lokia).	In hoc tractu vocatur Gandak.
Seraval.	
Tschandpora.	Dhanava.
Le fl. Dehor se jete dans le Gandak.	
Malapor.	
3 cosses $\frac{3}{4}$, O $\frac{1}{4}$ N. O. Tambor (quarré).	
Basli.	
Aktiarpor.	*Rokan.*
Bazera.	
Bremari.	
Canpor.	
Duléi.	*Bereth.*
	Kirtanpor.
Ukri.	
Patrassa.	
Curva.	
Morva.	
Masserbari.	*A l'Est, commencement du 2e. Sarzu.*
	Beraez *(quarré), sur la rive Est.*
	Gori.

Ouest.	*Est.*
Bamnoti.	*Silota.*
Tekra.	
Keora.	
Kaua.	*Bhori.*
Dandi.	
Canoti.	
Manera.	
$\frac{1}{2}$ cosse Ouest, Schahpor.	*Sipeya.*
	Darona.
Nilar.	*Nador.*
Bakanian.	*Kessarba.*
Zamcapor.	
Banara.	
Untschgaum.	
Baragaum.	
Seheri (ou, Scheri).	
Cunderi.	
Perehi.	
Batoli.	
Le fl. Tschoka se jete dans le Gandak.	
Rettenpor.	
Sabehi.	
Romanpor.	
Ganesipor.	Berampor *(bastions). In hoc tractu vocatur Gagra.*
Belalpor.	
Sanauvan.	
Purva parschad.	
Raypor.	
Latschmanpor.	Gharcunia.
Camyar.	
Ghari.	
Rutpor.	
Bhozpor.	*Le 2e.* Sarzu *se jete dans le* Gagra.

Ouest.

Oueſt.	Eſt.
Nilàr.	Pasca.
A côté, à l'Oueſt, Echelle de 5 milles, de la même longueur que les précédentes.	*In hoc tractu vocatur Sarzu.*
Milliaria Indica, quorum 32 gradum conficiunt.	
Gonoli.	
Muhammadpor.	
Colauvar.	
Keſſi.	*Eli.*
Bout de bras d'un quart de coſſe.	*Parſoli.*

Sud.	Nord.

A cette longitude commencent le Marha, le Goumati, & la 1e. Route que donne cette 2e. Partie du Gagra.

Sohora.	*Parass.*
Kareru.	*Bahadorpor.*
Noray.	
Magerſt.	
Gobiar.	
Zemtara (baſtions).	
Feſabad ſeu Bangla, (*gr. quarré*).	*Bout de bras d'une demi coſſe.*
Ici commence la 3e. Route.	
Aud (*quarré*).	
Sargadoari.	
Zeſingpara.	*Ticra.*
Ici commence la 2e. Route.	
Motramnagar.	
Teora.	*Calhora.*
Sarayan.	
Madnapor.	*Margathia.*
A cette longitude commence le fl. Sei, très au Sud.	
Dalpatpor.	*Raypor.*
Pali (quarré).	
Bara.	*Aſſok.*

Sud.	Nord.
Bareya.	*Banzaria.*
Hoſſennagar.	*Gokel.*
Sarva.	*Uzi.*
	Sarayan.
Salona.	*Akarmi.*
	Umari
Miranpor.	
Catheria.	
Berchi.	*Doviel.*
A cette longitude commence la 4e. Route.	
Raypor.	
Tanda (quarré).	*Tſchercua.*
	In hoc tractu appellatur Deuha.
Mobaracpor.	
Pulpor.	
Badſchapor.	
Noraheni.	
Daranagar.	
Mendi.	*Semery.*
Tſchohora (quarré).	
Goberdenpor.	
Banſar.	*Nenia.*
Manſurgans.	*Umari.*
	Baradandi.
	Cathena.
Cabur.	
Tſchandipor.	
Cameria.	*Rabetpor.*
Sarayan.	
Le fl. Tikia ſe jete dans le Devha.	
Au Sud commence un 3e. Sarzu : *beaucoup plus au Midi finit la portion du Goumati; & 5 coſſ. Sud-Eſt, la portion du* Sei.	
A cette longitude commence la 5e. route.	
Sabetpor.	*Golcria.*
Marha.	*Lagadha.*
Amla.	
Rebanpor.	
Bras du Devha, dont le bout eſt effacé.	

Sud.	*Nord.*
Mansagans.	*Le fl. Cuana se jete dans le Devha.*
Guria.	Guria.
	Gopalpor.
Bogla.	
	Madarha.
	Bhori.
	Au dessus, Echelle de 5 milles, de la même longueur que les précédentes. Milliaria Indica: 32 gradum conficiunt.
Mathia.	*Madarha.*
	Barhel.
Dori.	*Tschilupara.*
Bahadorpor.	
Sarayan.	
	Narharpor.
Budeni.	
	Durva.
Surazpor.	*Balkhar.*
Parsia, (sans Position).	*Balgora.*
	A l'O. N. O. Parsia sur le Rabti. Le fl. *Rabti se jete dans le Devha.*
	Razpor.
	Gora.
	Barhad.
Mathia.	*Pena.*
	Telia.
	Dussia.
Turtipar.	*Bagelpor.*
	Balia.
	Pela.
Carmgans.	*Doraïa.*
Bithur.	
Sariano.	
Hardi.	
Rampor.	*Dumari.*
	Nadori.
Bhera.	
Dhua.	
Corobgans.	
	Le fl. Gandak se jete dans le Devha.

Sud.	*Nord.*
	Matita.
Nilar.	*Umarpor.*
Casipor.	*Bheroli (ou, Bhoroli).*
	Diha.
	Patschguria.
Manier.	
Noka.	*Pathar.*
	Nathanpor.
	Noda.
Carenthi.	*Bassantpor.*
Tschandpor.	*Coshar.*
Nea Tschapra.	*Baghar.*
	Bakhar.
	Sesor.
	Geaspor.
	Saipor.
Ramnagar.	
Methia.	
	Dixar. Au N. N. E. Pulvaria. A l'Est Tazpor.
	Ruppor.
Harnarain Tschapra.	
	Fatepor. *Au N. N. E. Manzi, près du Seondi.*
	Le Devha (Gagra) se jete dans le Gange.

Portion du Gange de plus de 21 cosses, Nord & Sud-Ouest.

Devant Bheroli -- Bakhar, *on lit, au Nord.*

Bangla seu Fesabadum in Arcton excurrit 26 gradibus & 30 scrupulis.

Assumptâ distantia Coloniæ Tschandarnagorinæ ab urbe Parisinâ 86 grad. & 9 scrup. longitudo Fesabadi erit 78 graduum & 54 scrupulorum, meridiano primo a specula astronomicâ Parisinâ ducto.

Reliquorum locorum latitudo ex numero milliarium eruenda.

Autres

Autres Rivieres que présente la IIe. Partie de la Carte du Gagra.

Ouest.	*Est.*
	Le 2e. Sarzu, venant du Nord-Nord-Ouest, réunit ses eaux à celles du Gagra.
	Beraez (*quarré*).
	Hindor.
Kirtanpor.	
Muhamadpor.	
Hulpara.	*Nurbaspor.*
	Kiranpor.
Purva,	
Zagtapor.	
	Bangna.
Mokamtara.	
Cotba.	
Dubki.	*Sarora.*
Carela.	*Padampara.*
Rayghar.	
	Bheri.
Bansgaum.	
Nodha.	
Catca.	
	Carmullapor.
Narsingpor. $\frac{1}{3}$ *Coss. Ouest,*	*Narainpor.*
Hessampor (*quarré*).	*Tschandripor.*
	Debidaspor.
	Hederabad.
Purva.	
Piarapor.	
Cossanda.	
Nimedi.	*Acori.*
Puthgans.	
	Madori.
Gospor.	
	Hirapor. 1 *Cosse,* O. N. O. *Sacrora.*
Schahabadpor.	
Jorera.	
Bajahi.	*Kirtapor.*
Bagla.	
Lalpor.	*Culvi.*
Amoha.	
	Bareta.
Sacatpor.	

Ouest.	*Est.*
Guria.	
Purva braman.	*Lalpor.*
Narainpor.	*Borigans* (*bastions*).
Purva.	*Razapor.*
Astal gosein (*ou, Astal*).	
Purva. (*ou, Gosein purva*).	
	Madoli.
	Purva.
	Pasca.

Le Marha ou Thons, le 3e. Sarzu, le Goumati & le Sei, sont au Sud du Gagra, & sans autres Positions que celles où les traversent les Routes *tracées sur la Carte.*

Routes *qu'offre la 2e. Partie de la Carte du Gagra: elles sont toutes au Sud de ce fleuve.*

Ie. Route, *allant Est-Nord-Est.*

Rudoli (*quarré*).
Sarhanga.
Careru.
Pelakna.
Purva.
Rakenpor.
Tanasinpor.
Noray (*quarré*).
Fin de la route.

IIe. Route, *allant à l'Est, &c.*

Zesingpara.
Motramnagar.
Teora (*ou Teona*).
Sarayan.
Zalal uddin nagar.
Barchipar.
Dulapor.
Beharipor.
Amsen (*quarré*).
Barva.
Bangaum.

Arsani-

Arsanipor.
Akbarpor (*quarré*), *sur la rive Nord du fl.* **Thons**, *continuation du fl.* **Marha.**
Barva.
Razpor.
Caprapar.
Colpor.
Catschotscha (*quarré*).
Neori.
Gobendpor.
Samdhi.
Tidbai.
Padampor.
La Route coupe le fleuve **Tikia.**
Sultanpor (*quarré*)
La Route coupe le **Sarzu nala**, (*3e.* **Sardjou**).
Mahrazgans (*quarré*), *sur la rive Sud du* **Sarzu nala.**
Madhori.
Maria.
Asamghar (*quarré*); *presque sur la rive Nord du* **Thons.**
La Route coupe le **Thons.**
Schahgar.
Zamunian.
Mohobbatpor.
Lodha.
Muhamadpor (*quarré*), *sur la rive Sud du* **Thons.**
La Route coupe le **Thons.**
Guriapor.
Dhurisat.
La Route coupe une 2e. fois le **Sarzu nalah**; *ce* **Sarzunala** *se jete dans le* **Thons.**
Copa (*quarré*).
La Route coupe encore le **Thons.**
Mao (*quarré*), *sur la rive Sud du* **Thons.**
La Route coupe le **Thous** *pour la derniere fois.*
Pathi.
Gharteli.
Hatni.
Tschemhora.
Makana.
Lessara.
Piparsak.
Sarayan.
Nararpor.
Rossara.
Ukara.
Mathia.
Mahespor.
Paca cott.
Acori.
Arx destructa.
Gorpak.
Maldepor.

Balia (*quarré*). $\frac{3}{4}$ *de Cosse, Est, le* **Thons** *se réunit au Gange.*
Brahman purva.
Barsar.
Rapora.
Hardi.
Rudorpor.
Tschulenpor.
Durzanpor.
Tschapra morlidar.
Purva.
Deat schapra.
Carmalpor.
Madbeni.
Harharpor. *Fin de la route.*
A $\frac{3}{4}$ *de cosse de cet endroit,* $\frac{1}{3}$ *de cosse du Gange, à l'Est, entre les deux,* **Beschanpor**

IIIe. Route, *allant au Sud-Est, & au Sud.*

Fesabad (*quarré*).
Badarsa.
La Route traverse le fl. **Marha.**
Corti (*ou,* **Coti**).
Amanigans.
Bareva.
Position à l'Ouest, sans nom.
Pirthipor.
Sedpor.
Sultanpor (*quarré*).
La Route traverse le **Goumati.**
Lotaschi.
Bakari.
Bhada.
A l'Est de la Route, **Ramnagar.**
A l'Est de la Route, **Bensani.**
Akrary.
A l'Est de la Route, **Narainpor.**
A l'Ouest de la Route, **Dima.**
Norangabad.
Condah.

Vasir-

Vafirgans.
La route coupe le fl. Sei.
Rupapor.
Medinigans. *Fin de la Route.*
Entre le Sei & la Route, à ¾ de coffe, Nord-Oueft de Medinigans,
Partabghar (*quarré*).

IVe. Route.

Cette Route eft la même que la IIe., de Zefingpara à Akbarpor; enfuite elle va au Sud-Eft.

Sokorpor.
Pavai.
Bhadi.
Keta.
Zonpor (*baftions*) *fur le Goumati, qui le coupe en deux.*
La Route traverfe le Goumati.
Bakera.
La route paffe entre cet endroit, & un lieu (baftions) fans nom, à l'Oueft.
Elle coupe le fl. Sei.
Zalalpor, *fur la rive Sud du Sei.*
Fin de la route.

Ve. Route, *allant au Sud-Oueft.*

Zonpor; *la partie quarrée de cette ville, au Sud du Goumati.*
Cathra.
Fatepor.
Balgudar.
La route traverfe le fl. Sei.
Matfchli Scheher (*quarré*). *Fin de la route.*
A ⅔ de coffe Sud de Zonpor, entre Fatepor & Bakera, hors des routes,
Bindroban.

IIIe. Carte du P. Tiefentaller. Portions du Gange & du Gagra.

Le GANGE.

La Portion de ce fleuve commence à 4 coffes Sud-Oueft de Benarès, & va jufqu'à Patna: elle ne préfente de pofitions, que

Banares (*gr. quarré*), *fur la rive Nord.*
Ambia, *rive Sud, avant le confluent du fl. Caramnaffa.*
Bare, *rive Sud, après ce confluent.*
Harpor, *rive Sud, au confluent du fl. Sou.*
Patna, (*gr. quarré*).
Entre cette portion du Gange *& le* Gagra, *audeffus de* Bare, *Echelle de 5 milles.*
Milliaria Indica, 32 gradum conficiunt.
Elle eft de la longueur de celles de la Carte du Gagra.

Rivieres *qui fe jetent dans le Gagra.*
Le fl. Barna, de l'Oueft, fe réunit au Gange, rive feptentrionale, audeffus de Benarès.
Le Scondi, coulant du Nord, fe jete dans le Gange, rive feptentrionale, à une coffe Eft du confluent du Devha. Deffus,
Tfchapra, *rive orientale.*
Sevan (*quarré*), *à côté, à l'Eft.*
Au Sud, à l'embouchure dans le Gange, à l'Oueft,
Manzi.
Le fl. Caramnaffa.
Nabatpour, *rive Oueft.*
Catfchora (*quarré*), *rive Eft.*
Dirak, *fur le fleuve, au Nord-Eft.*
Le Caramnaffa reçoit du midi un bout de riviere form du fl. Durgauvati, & du fl. Kodra réunis.
Sur le Durgauvati,
Sancrabad (*quarré*), *rive Eft.*
Dudua, rive Oueft.
Sur le Kodra,
Chorom nagar, *rive Eft.*
Le Caramnaffa fe réunit au Gange à
Ambia &
Bare.
Le Son, venu du Sud-Oueft, beaucoup plus bas.

Ouest.	*Est.*
Badaur.	
Agori (*bastions*).	
Tschili.	
Ramghar.	
Tschatschi,	
Nuchdar,	
Adgor.	
Zagarnatpor.	
	Kum.
	Duma.
Padma.	*Bamani.*
	Patscha.
Nepora.	
Nathia.	
Dalai.	Gadon
	Le fl. Koel, du midi, se réunit au Son.
Merkaha.	
Bado.	
	Soharpor (*ou,* Sohanpor).
Daranagar.	
Sangampor.	*Dima.*
Matschga.	*Pansa.*
Pasgata.	
	Devarani (ou, Dovarani).
Akbarpor (*quarré*). ½ *cosse, Ouest,* Rotasgar (*bastions*).	
Petit ruisseau, à peine marqué.	*Sezivau.*
Bagora.	
	Badva.
	Dadara.
Ragnat.	*Badanpor.*
	Ekvarna (ou, Etvarna).
Cazuri.	*Patargata.*
	Beheria,
	Carma.
	Urdena.
	Brehmpor.

Ouest.	*Est.*
	Rassulpor.
Pilotu (*quarré*).	
	Mohana.
	Tschora tschoki.
	Gamgher (ou, Gamher).
	Schehenpor.
Dertschera.	
	Navada.
	Sacura.
Schapor.	
Cua.	
Sigarbar.	
	Mazoli.
Catarpor.	
Basti.	*Baru.*
Ender.	*Dahavar.*
Sedoli.	
Darhat.	*Zamor.*
	Baraun.
Betva.	*Gonoli.*
Padroli.	
	Dira.
	Biha.
	Antsche.
Kirion.	
Danvar.	
Andiari.	
	Mucthe.
Beta.	
	Balaun.
	Makanpor.
Beschanpor.	
Aemadpor.	*Gorva.*
	Sedpor.
	Vena.
Careta.	*Atschoi.*

Ouest.	*Est.*	**Le GAGRA.**
	Amara.	*La Carte conduit cè fleuve, de* **Bangla** *(***Faizabad***) à* **Fatepour.**
Zuti.		
Lodipor.		*Les seules positions qu'elle présente, pour le corps du* **Gagra**, *sont,*
Carra.		
Carmassi.		Bangla (*gr. quarré*), *sur la rive Sud.*
Sahar.	*Arol (quarré).*	Azudea (*gr. quarré*) (*Oude*), *rive Sud.*
Pipari.		Gopalpor, *rive Nord, au Confluent du fl.* **Kevan.**
Caroli.		*Razpor, après le confluent du fl.* **Rabti.**
Narainpor.		*Cotobnagar, rive Sud.*
Nanor.		Mathidi, *au confluent du fl.* **Gandak minor.**
Position, sans nom.		
	Mohoblipor (*quarré*).	Fatepor, *au confluent du fl.* **Devha**, *ou* **Devà** *avec le Gange.*
Bhaga.		Rivieres *qui médiatement ou immédiatement joignent leurs eaux à celles du* **Gagra** *ou* **Devha**, *toutes de la partie du Nord.*
Sarayan.		
Sirkitschek.		
	Zanpara (ou, Zarpara).	*A l'Est, le fl.* **Manurama**, *qui se partage en deux bras formant une île: celui de l'Ouest, nommé* **Rapreka**,
Sander.		
Tricol.		Ambora (*quarré*), *rive Sud.*
	Bardor.	*Ensuite les deux bras réunis coulent en un seul lit jusqu'à,*
Rapora.		Mohara, *rive Nord du* **Manurama.**
Mansagar.	*Ekbalgans.*	Navasipor, *rive Sud, où cette riviere se réunit au fl.* **Kevan**, *qui mêle ses eaux à celles du* **Devha.**
Hangaum.		
	Mai.	*Le fl.* **Kevan** *se jete dans le* Devha, *à* Gopalpor.
	Cathari.	*A l'Est du* **Kevan**, *le fl.* **Ami.**
Conoar.		Lacus Zugnia, (*d'où sort l'***Ami** *ou* Amu) Fontes Ami.
	Saroda.	Cusiari, *rive Nord.*
	Au Nord-Est, Maner, (*quarré*).	Neamatgans, *rive Nord.*
		Sepulchrum Cabiri, rive Sud.
Harpor, *au confluent du* **Son** *avec le* Gange.		Koti, *même rive, un peu effacé.* $\frac{2}{3}$ *de cosse, dessous, position sans nom, qui est peut-être celle de* **Koti.**
		Gasergat, rive Sud.
		Rampor, rive Nord.
		Tschorgata, rive Sud.
		Sugora, *rive Sud.*
		*L'***Ami** *se jete dans le fl.* **Rabti.**

Gorekpor (*gr. quarré*), *rive Nord.*

Parsia, *rive Sud.*

Belgora, rive Sud.

A l'Est du ***Rabti****, le* ***Gandak minor.***

Selempor (*quarré*), *rive Ouest.*

Mazuli, (*quarré*), *rive Est.*

Mathidi, *rive Est, au confluent avec le* **Devha.**

Au Nord & à l'Est du ***Gandak minor****, le fl.* ***Ziria.***

Pararona (*quarré*), *rive Ouest.*

Position (*bastions*), *sans nom, à l'embouchure dans le* ***Devha****, rive Est.*

Routes *tracées sur la IIIe. Carte du P.* ***Tiefentaller.***

Ie. Route, *d'****Azudea*** *à* ***Patna*** *par le Nord, l'Est &c.*

Azudea (*gr. quarré*).

La route, allant au Nord, traverse le ***Gagra****, puis descend à l'Est.*

Schahgans.

Ismail gans, au Nord de la route.

Bolpor, idem.

Landi, au Sud de la route.

Schamcarpor, idem.

Brahimabad, Nord de la route.

Pratgar, Sud de la route.

La route coupe le ***Ramreka****, à ¼ de cosse, Nord-Ouest, d'****Ambora.***

Atrol, Nord de la route.

Sarai banian, (quarré).

Mahugat, *Sud de la route.*

La route coupe le ***Manurama.***

Badanar, Sud de la route.

Batupor, Nord de la route.

Palus (*Marais*).

La route coupe le Kevan.

Basti (*quarré*).

Makbulgans.

Position, sans nom, rive Nord.

Mirgans (*quarré*).

Chalilgans.

Maghar (*quarré*).

Sepulchrum Cabiri*, rive Nord.*

*La route coupe l'****Ami.***

Zaror, Sud de la route.

Calessor, idem.

Sarayn (quarré).

Navaspor, rive Sud.

Calapani, *Marais d'eau noire, rive Nord.*

La route coupe le ***Rabti.***

Gorekpor (*quarré*).

Bhagar.

La route coupe le ruisseau ***Manzaua.***

Venaek (*quarré*).

Carayn, Sud de la route.

Saravan, Nord de la route.

Barari.

Mohori.

Belua (*quarré*).

Rampor.

Palus, *Marais à l'Est de la route.*

Tschura, Ouest de la route.

Palus, *Marais à l'Est de la route.*

Bakkar, Ouest de la route.

Palus (*marais*).

Sarayan, Est de la route; à l'Est, Gamirpor.

Sorsia (ou, ***Sersia****), Est de la route.*

Balva, Ouest de la route.

Bensaha, Est de la route.

Purva, idem.

Duleya, (ou, Dulcya), idem.

Papundi, Ouest de la route.

Karessor.

Cola, Ouest de la route.

Paderi, Est de la route.

Gungti, Ouest de la route.

Selempor (*quarré*).

La route coupe le ***Gandak minor.***

Mazuli (*quarré*).

Pulvaria.

Purva, Sud de la route.

Anguri.

Danitschapra, Nord de la route.

Bhozpor, Sud de la route.

La route coupe le ***Ziria.***

Lutschmipor, Sud de la route.

Atua, Nord de la route.

Ukrera, idem.

Bangra, Sud de la route.

Titra.

Palus (*marais*).

Bathakar.

Zamtikri.

La route coupe le S c o n d i.
Tſchapra.
Sevan (*quarré*).
Padampor.
Bagoar (*ou*, B a g a r), *Sud de la route.*
Gambiria.
Tſchandpor, *Nord de la route.*
Palus (*marais*).
Poſition, *ſans nom*, *Nord de la route.*
Carſu.
Maharazgans, *Sud de la route.*
Bikaban, *idem.*
Palus (*marais*), *au Sud de la route.*
Tſchekmoda, *Sud de la route.*
Sarang.
Tazpor (*quarré*)-

Palus, *long marais*, *en arc*, *du Nord au Sud*, *à l'Eſt de la route. Extrémité Sud*, *à l'Eſt*,

Poſition, *ſans nom.*
Buzaria, *Oueſt de la route.*
Buzaria, *Eſt de la route.*
Keſra, *Oueſt de la route.*
Haripor, *Eſt de la route.*
Beſchenpor.
Zalalpor, *Oueſt de la route.*
Serola, *Eſt de la route.*
Pakli, *Oueſt de la route.*
Rangai, (*ou*, R a n g r i), *idem.*
Moſari, *idem.*
Amoda, *Eſt de la route.*
Traces d'un Marais.
Sepulchra Batavorum, *Eſt de la route.*
Tſchapra (*quarré*)
Tilpa minor, *Eſt de la route.*
Tilpa major, *idem.*
Purva, *idem.*
Scherpor, (*ou*, S e h e r p o r), *idem.*
Mabubgans.
Kal, *Eſt de la route.*
Goldingans.
Maharazgans.
Duria gans.
Tſcheran (*quarré*).
Daſtargans.
Poſition, *ſans nom.*

De Maharazgans, *au point du confluent du* Son, *île dans le Gange*, *longue de* 3 *coſſes*, *large d'un dixieme de coſſe.*

La route coupe le Gange, *au Midi*, *& continue à l'E.*

Darveſchpor, *entre la route & le Gange.*
Doſtpor, *au Sud du Gange.*
Scherpor, *idem.*
Dinapor (*gr. endroit*), *idem.*
Bakipor (*gr. endroit*), *idem.*
Endroit ſans nom, *idem.*
Patna (*gr. quarré*) *idem. Fin de la route.*

IIe. Route, *de* B a n g l a, *par le Sud-Eſt & le Nord-Eſt*, *à un endroit ſans nom*, *ſur la route précédente*, *près de* Patna. *Cette route*, *juſques & compris* Sultanpor, *eſt la même que la* 3*e. de la* 2*e. Partie de la Carte du* G a n g e: *il y a quelque différence dans la maniere dont pluſieurs noms ſont écrits.*

Bangla (*gr. quarré*).
Badarſa.

La route coupe le M a r h a.

Cazeri.
Amanigans.
Bareua (*ou* Baretua).
Zamoda, *à l'Oueſt de la route.*
Bartipor: *c'eſt* Pirtipor.

A côté, *à l'Eſt*, *Echelle de* 5 *milles.*

Milliaria Indica, quorum 32 gradum conficiunt.

Cette Echelle eſt plus courte, *ſur les* 5 *coſſes*, *de cinq douziemes environ*, *de coſſe*, *que celles de la Carte du Gagra.*

Sedpor.
Sultanpor (*quarré*).
Sefullagans, *Sud de la route.*
Tilheri.
Atoli, *Nord de la route.*
Rapora, *idem.*
Barouſa.
Darera, *deux Poſitions qui ſe touchent*; (*quarrées*).
Zazpor, *Nord de la route.*
Bhadona.
Gadipor (*quarré*).
Bibipor, *Oueſt de la route.*
Navada, *Eſt de la route.*
Pokerdaha, *Oueſt de la route.*
Pokerdaha, *Eſt de la route.*

Gor, Eſt de la route.
Meupor (quarré).
Samadpor, Oueſt de la route.
Nila, idem.
Schapor, Eſt de la route.
Baſar beti.
Beti, Eſt de la route.
Narada, Eſt de la route.
Zagadispor, Oueſt de la route.
Fatepor, idem.
Udeipor, Eſt de la route.
Gara.
Tidera, Eſt de la route.
Gosgans (quarré).
Schechpor, Eſt de la route.
Damor, idem.
Zeta, idem.
Golabpor, *Oueſt de la route.*
Beriaun, idem,
Cazura, Eſt de la route.
Meheleni (quarré).
Benſeri, Eſt de la route.
Zia, Oueſt de la route.
Madol, idem.
Zagadispor, Eſt de la route.
Zonpor (*gr. quarré*).

La route coupe le fl. Gumati.

Bacra, Eſt de la route.
Poſition (baſtions), ſans nom, à l'Oueſt-Nord-Oueſt.

La route coupe le fl. Sai.

Zalalpor (*quarré*).
Baragßum.
Pulpor (quarré).
Pendra (baſtions).
Stagnum (étang), Oueſt de la route,
Sarai ſcheam.
Sarai caſi.
Harier por.
Schenpor (*ou*, Scheupor) (*quarré*).

La route coupe le fl. Barna.

Banares (*gr. quarré*).

La route coupe le Gange.

Sarai bahador (*quarré*).
Doleipor (quarré).
Mogol Sarai (*quarré*)
Zagadès (*ou* Zagadis) (*quarré*).
Botha, Sud de la route.
Tſchandoli, Nord de la route.
Madhopor, Sud de la route.
Poſition, ſans nom, Nord de la route.
Sadraze (quarré).
Bartſchi, Nord de la route.
Nobatpor, *Sud de la route.*

La route coupe le fl. Caramnaſſa.

Catſchora (*quarré*).

La route coupe le fl. Durgauvati & le prolonge.

Savat, *Eſt de la route.*
Carma, idem.
Uſſeri, Oueſt de la route.
Mohania (quarré).
Gudia, Oueſt de la route.
Baroz, Eſt de la route.
Mathani, idem.
Barari, idem.
Dudua, Oueſt de la route, rive Oueſt du Durgauvati.

Sancra-

Sancrabad (quarré).
Nathupor, Oueſt de la route.
Zahanabad (*quarré*).

La route coupe le fl. Kodra.

Choromnagar.
Stagnum (étang), *Nord de la route.*
Mor, Sud de la route.
Sarai, Nord de la route.
Sesraun *(quarré).*
Dundua.
Mahesdhi, Eſt de la route.
Horcua.
Tſchicna, *Oueſt de la route.*
Pilotu (*quarré*), *ſur le fl. Son.*
Beſchanpor.
Zatoli, Eſt de la route.
Tombra.
Kerma, Oueſt de la route, cui adhæret
Novadan, Eſt de la route.
Tilca, cui adhæret *Cazuri; tous les deux à l'Eſt de la route.*
Sonpor, Eſt de la route.
Caſſiaun, idem.
Samota, idem.

La route coupe un très petit ruiſſeau.

Akbarpor (*quarré*). *Fin de la route au Sud.*

Entre Tſchicna & Horcua, la route monte au Nord-Eſt.

Dari.
Gobendpor.
Sozanpor.
Manekpor.
Sagrera, Oueſt de la route.
Gangoli.
Bank, Oueſt de la route.
Acori (quarré).
Seriaun, Oueſt de la route.
Zelbela, Oueſt de la route.

Deux Poſitions, ſans nom, près l'une de l'autre, à l'Eſt de la route.

Amiavar.
Harielgans.

La route coupe le fl. Son.

Daudnagar (*quarré*).
Schamſchernagar (quarré).
Sarai (quarré).
Calera, Eſt de la route.
Paleza.
Arol (quarré).
Mohoblipor (*quarré*).
Stagnum (étang), Eſt de la route.
Clahava (ou, Dahavá), Eſt de la route.
Stagnum (étang), *Oueſt de la route.*
Bicrampor, Oueſt de la route.
Gopalpor, Eſt de la route.
Stagnum (étang), Oueſt de la route.
Stagnum (étang), idem.
Nobatpor (quarré), Oueſt de la route.
Tſchirori, Oueſt de la route.
Mangupor, idem.
Danapor, Eſt de la route.
Cari, Oueſt de la route.
Pulvaria (*quarré*).
Tſchicta, Eſt de la route.
Sicandi, Oueſt de la route.
Decnapor, idem.
Jarpor, idem.

Mate-

Matepor, idem.
Moradpor, *idem.*

Cette 2e. Route se réunit à la premiere partie d'Azudea, près d'un lieu sans nom, à une cosse & demie, Ouest, de Patna.

Au bas de cette IIIe. Carte du P. Tiefentaller, à droite du Koel, on lit:

Iste Terrarum tractus ope Acus magneticæ exploratus, atque in hac Tabulâ descriptus fuit a Josepho Tiefentaller, Societatis Jesu.

Latitudo Patnæ, juxta Claudium Boudier, continet 25 grad. 38 Scrupula, juxta alios longe pauciora. Longitudo, 83 grad. 15 min. Meridiano primo per urbem Parisinam ducto.

Latitudo Gorekporensis est 26 graduum, & 30 min; Longitudo, 80 graduum, 8 min.

FIN.

ADDI-

ADDITION Ie. a).

(Voyez la Ie. Partie de cet ouvrage, à la page 252.)

Il manquoit aux preuves que j'ai employées pour établir que la proprieté des biens existe dans l'Inde, le témoignage formel des gens du pays, d'après l'examen des raisons alleguées contre cette vérité de fait. Je viens de recevoir d'Angleterre un *Post Scriptum* de M. DALRYMPLE b), où ce témoignage est consigné. Le petit ouvrage de cet habile voyageur sur la maniere dont les revenus se perçoivent à la Côte de Coromandel, étant parvenu à *Madras, Moodoo Kistna* qui y a servi pendant 30 ans la Compagnie des Indes, en qualité de *Dobaschi* & d'*Interprete*, l'a lu, & a fait sur ce morceau des observations que M. Dalrymple a la candeur de publier, *parce que*, dit-il, *elles contredisent plusieurs de ses assertions:* le procedé est noble, & ne surprend point de la part de M. Dalrymple.

Je me bornerai ici à ce qui a directement rapport à la proprieté, & à la culture des terres. Les difficultés que le savant Anglois oppose dans sa Préface aux assertions de l'Interprete Indien, se trouvent résolues dans l'examen critique, auquel cette addition a rapport.

Moo-

a) Envoyée de Paris, le 14 Janv. 1786.

b) *Postscript to M. Dalrymple's Account of the Gentoo Mode of collecting the Revenues on the Coast of Choromandel. Being Observations made on a Perusal of it by Moodoo Kistna. Lond.* 1785. brochure de 20 pages.

Ci-dev. p. 93. *Moodoo Kistna*, après avoir rapporté comment la distribution des terres s'est faite anciennement dans le *Tondaman*, au Sud de *Trischenapali*, lib. cit. p. 6. conclut ainsi: „par ce qui vient d'être rapporté, il est à observer que a) les „descendans des anciennes familles de *Ryats*, & ceux qui acquierent d'eux, „sont les légitimes héritiers des terres dans les villages, pour disposer d'elles „comme ils jugent à propos, astreints au payement de la part ou rente éta„blie pour le Gouvernement, s'ils ne sont pas empêchés (gênés) dans leurs „droits par les officiers de ce (Gouvernement) pour quelque raison parti„culiere.“

„Il est aussi à remarquer, que dans quelques villages, les légitimes „*Ryats* ou héritiers, pour empêcher les étrangers d'acheter quelque partie de „leur héritage, & pour assurer ces proprietés dans leurs familles pour tou„jours, sont convenues entre eux par accord prohibitif (*have made agree„ments of restriction between themselves*), de ne les vendre à personne, mê„me étant réduits à l'extrémité de la misere; mais de cultiver telle portion „de leurs parts respectives, selon que leurs moyens peuvent le permettre, & „de laisser le reste dans l'état où il est, l'abandonnant aux Ryats, ou autres „héritiers des villages pour s'en servir selon leurs facultés, jusqu'à ce que le „proprietaire de cette portion (*till the owner of that share*) puisse trouver „les moyens de la cultiver. Les villages soumis à la susdite reserve (*restri„ction*) sont appelés *Pashungare;* par où il est entendu que aucune terre „d'héritage ne peut y être vendue par un héritier individuel: tandis que dans „d'autres villages, qui sont appelés *Ardei cara*, les portions de terres peu„vent

a) The descendants of the ancient families of the Ryats and those that make their purchases from them, are the lawful Inheritors of the Lands in the villages, to dispose of them as they think fit, subject to the payment of the establish'd Share or Rent to the Government, if not obstructed in their Rigths by the Officers thereof, for some special reasons. *Lib. cit. p. 6.*

„vent être vendues & achetées ſelon l'uſage courant, (*Shares of Lands may* „*be ſold and bought according to the uſual courſe.*)"

„Pour ce qui regarde la culture des terres dans chaque village, elle eſt „conduite (faite) par les héritiers individuels, ſelon la portion diſtincte de ter- „res qu'ils ont; & en conſéquence, chacun d'eux reçoit du Gouvernement „la part du produit qui lui eſt due: mais la terre n'eſt pas cultivée par la com- „munauté du village conjointement, ni le produit des (terres) partagé entre „eux (les Ryats) en certaines portions (*Cultivation of Lands in every village,* „*it is carried on by individual inheritors ---- not cultivated by the com-* „*munity of the village jointly, not the produce thereof ſhared among them* „*in certain proportions.*)" p. 8.

„Selon la coûtume établie dans le pays, les Etangs doivent être ré- „tablis réelement aux frais du Gouvernement; & l'on doit avancer de l'argent „aux Ryats ſans interêt, pour les mettre en état de ſe livrer à la culture, à „cauſe de la pauvreté naturelle où ils ſe trouvent, étant obligés de ſe four- „nir à leurs propres frais de boeufs pour le labour, de ſemence, & d'autres „inſtrumens néceſſaires à l'agriculture, contens de la proportion (reglée, „pour) la part qui leur eſt allouée par le Gouvernement, laquelle aujourd'hui „eſt abſolument diſproportionnée à leurs charges & à leur travail; au lieu „que leurs parts, ſous le regne du Roi *Choula Rayah* &c. étoient beaucoup „plus conſidérables."

La maniere dont l'Indien *Moodoo Kiſtna* s'exprime eſt claire & pré- ciſe. Les anciennes familles du *Tondaman*, ſont proprietaires de leurs terres & transmettent leurs droits à ceux à qui elles les vendent. C'eſt pour empê- cher qu'elles ne ſortent des familles, que dans quelques villages le proprie- taire ne peut, à quelqu'extremité qu'il ſoit réduit, vendre la portion qui lui eſt échue par héritage: dailleurs c'eſt le proprietaire qui cultive ſon champ,

 dont

dont le fruit lui appartient, la portion qui fait le revenu du Gouvernement, prelevée: ce n'est pas le village qui cultive en corps comme un atelier de journaliers entre lesquels on partage le produit à titre de salaire. Si ce qui lui revient est actuellement peu considérable, c'est le malheur des tems; & ce malheur se trouve en Europe comme dans l'Inde, les Souverains étant plus occupés d'augmenter leurs revenus, que de proportionner leurs dépenses à ce qui leur appartient légitimement. Enfin c'est à *Madras*, le 10 Août 1784, qu'un Indien, ancien serviteur de la Compagnie Angloise, soutient hautement la proprieté individuelle dans le Carnate.

Il est donc prouvé & par le témoignage des voyageurs instruits, & par celui des Naturels qui connoissent l'histoire, les usages, le droit de leur pays, que dans l'Inde la proprieté a lieu pour les terres comme pour les biens meubles.

ADDITION II.

Paris, le 18 Mars 1787.

J'ai dit, dans ma *Lettre sur les Antiquités de l'Inde* a) que l'*Oupnek'hat* ne parloit nulle part du *Kalïougam* ni des trois autres *Iougams*. Cet ouvrage est divisé en cinquante sections qui portent chacune le nom d'*Oupnek-hat*. J'en ai achevé aujourd'hui la traduction en François, qui donneroit à l'impression au moins 700 pages in 4o. Je l'ai traduit du Persan, sur deux exemplaires, marquant scrupuleusemant les variantes, qui sont considérables.

Il est très vrai que l'*Oupnek'hat* ne fait aucune mention du *Kalïougam*; quoiqu'il parle b) du *Kal, le tems;* prenant depuis la derniere division du tems, le clin d'oeil, jusqu'à l'année de douze mois: de là *Brahm* a deux figures; l'une *Kal*, le *tems*; l'autre *Akal*, *sans tems*. Tout ce qui a précedé la

a) A la tête de la 1e. partie de cet ouvrage, p. XVIII.
b) *Oupnekhat* 3e. tiré du *Djedjr Beid* Ms. fol. 89. vers. — 90. rect. *Oupnekhat* 8e. même *Beid* Ms. fol. 111. vers. *Oupnekhat* 14e. tiré de l'*Athr ban Beid* Ms. fol. 150. vers.

la création du Soleil est *sans tems*, *akal*; ce qui l'a suivie, est *tems*, *kal*. Le tems est sçu par le mouvement du Soleil, de la Lune & des astres: par le tems on connoit les vies & les (espaces particuliers de) tems.

De même nulle part l'*Oupnek'hat* ne fait mention des trois autres *Iougams*, comme formant des périodes immenses d'années, telles qu'elles se trouvent dans les livres modernes. Et cependant la science des tems est une de celles dont parle cet ouvrage a), qui entre à ce sujet dans des détails qui pourroient même paroître minutieux. „Comme le *Brahti* (mesure des „*Beids*), dit l'*Oupnek'hat* b), est de 36 lettres & qu'en le lisant mille fois, cela „fait 36000 lettres, les jours de cent années sont aussi (au nombre de) 36000.“ Ce qui fait l'année de 360 jours. Dans un autre endroit c), „le voyage en„tier de six mois du Soleil au Midi, est une nuit des Fereschtahs; & le voyage „de six mois du Soleil au Nord, est un jour des Fereschtahs.“ Ainsi le jour entier des Fereschtahs est de douze mois du Cours du Soleil. Ailleurs d): „Dans le nuit & jour (les 24 heures) le mouvement de l'haleine (la respiration) agit 21600 fois.“

Le même ouvrage fait connoitre les plus petites divisions des objets qu'il traite: on y trouve jusqu'au nombre des poils que l'homme a sur le corps e): il y en a 45 millions.

L'*Oupnek'hat* donne les noms des sept étages du *Behescht* (le Ciel); ceux des sept étages de la Terre f). Il dit positivement g) qu'il y a longtems que le monde existe, quoique non stable dans le même état; que h) les *apparitions* & les *anéantissemens* dans l'*Atma* se font des milliers de mille fois; & il ne produit pas ces 4,320,000 ans que l'on donne aux quatre *Iougams*.

Xxx 3 fait

a) *Oupnekhat* 4e. tiré de l'*Athr ban Beid* Ms. fol. 102. recto.
b) *Oupnekhat* 11e. tiré du *Rak Beid* Ms. fol. 125. verso.
c) *Oupnekhat* 14e. tiré de l'*Athrban Beid* Ms. fol. 150. verso.
d) *Oupnekh.* 43e. tiré de l'*Athrb. Beid* Ms. fol. 213. v.
e) *Oupnekh.* 28e. tiré de l'*Athrb. B.* Ms. fol. 177. recto.
f) *Oupnekh.* 35e. tiré de l'*Athrb. B.* Ms. fol. 191. r.
g) *Oupnekh.* 37e. tiré de l'*Athrb. B.* fol. 202. r.
h) *Oupnekh.* 41e. tiré de l'*Athrb. B.* fol. 210. verso.

Je conclus de là, que ces quatre périodes n'étoient pas connues lorsque l'*Oupnek'hat* a été composé.

Or cet ouvrage fait mention de Personnages, de villes, de dogmes dont l'époque se trouve dans ce que l'on appele le *Kalïougam;* 18 Rajahs a) remontent jusqu'à *Bhart:* les villes de *Gork'heit* b) fondée par *Kour*, 8e. descendant de *Bhart;* de *Benarès;* de *Kanoudj* c); le tems qui est tout, dogme emprunté des Perses d); les quatre derniers mois de l'année *Ader*, *Dei*, *Bahmon* & *Esfendar*, de même pris des Perses e).

Tout cela fait voir que l'*Oupnekhat*, & par consequent les *Beids* d'où ces traits sont tirés, sont bien postérieurs à l'époque que l'on assigne au *Kalïougam*, dont pourtant ils ne parlent pas.

Je conclus en même tems qu'on ne doit pas entendre des *Iougams* le passage de l'*Oupnek'hat* que je vais rapporter, le seul dans tout l'ouvrage qu'on puisse supposer indiquer ces Périodes factices. Dans le 48e. *Oupnek'hat* il dit que f) après que le *Sadjak* & le *Teria* furent passés, au commencement du *Douapar* qui est le 3e. *Djak*, plusieurs *Rek'heschirs*, pensant que ceux qui ne savent pas bien les *Beids*, *Rak*, *Sam*, & *Djedjr*, & font le *Korban*, leur oeuvre est defécłueuse; & cependant le *Korban* est le principe des oeuvres: allerent consulter le *Rek'heschir Athrban*, auteur de l'*Athrban Beid;* cet *Ostad* (maître) leur répondit que le moyen de rendre la lecture des *Beids* utile, étoit de prononcer au commencement le mot *Oum* qui est le *Porno*.

Voilà le seul endroit de tout l'ouvrage où se trouvent ces mots *Satdjak*, *Teria* (*djak*), *Douapar* (*djak*). Le Manuscrit de la Bibliotheque du Roi porte *Satdjok* ou *djogu*, avec un *vau*, au lieu de *Satdjak*; *Tretia* au lieu

a) *Oupnek'h.* 3e. tiré du *Djedjr. B.* Ms. fol. 79, recto.
b) *Oupnek'h.* 29e. tiré de l'*Athrb. B.* Ms. fol. 177. v. *Oupnek'h.* 45e. tiré du *Djedjr B.* fol. 216. r.
c) *Oupnek'h.* 2e. tiré du *Djedjr. B.* Ms. fol. 49. v. *Oupnek'h.* 48e. tiré de l'*Athrb. B.* Ms. fol. 222. v.
d) *Oupnek'h.* 13e. tiré du *Djedjr. B.* Ms. fol. 147. v.
e) *Oupnek'h.* 48e. tiré de l'*Athrb. B.* Ms. fol. 221. recto.
f) *Baad ez goudz aschtan Satdjak o Terïa dar eptedu Douapar Keh Djak Seïoum ast. Oupnek'h.* 48e. tiré de l'*Athrb. B.* Ms. fol. 223. recto.

lieu de *Teria;* & *djak* avec un *a*, comme mon Manuſcrit, à la fin du paſſage.

Ici le mot *djak* n'eſt point expliqué, comme le ſont dans le courant de l'ouvrage, tous les mots ſamskrétams; ainſi il faut avoir recours aux autres endroits où il ſe trouve. Cette expreſſion paroit ſouvent dans l'*Oupnek'hat* a); elle déſigne le grand ſacrifice des Indiens: ils doivent y offrir un animal, quelquefois un cheval: mais le principal eſt un coeur pur & des oeuvres de charité. Il eſt ſpécialement ordonné b) de faire trois *Djaks* à la fin du mois, & trois au milieu du mois; les 3 premiers ſont appelés la premiere nourriture des Fereſchtahs; les 3 autres, leur ſeconde nourriture. Voilà les trois *Djaks, Sat, Teria* & *Douapar*, du paſſage de l'*Oupnek'hat.* „*Djak* dit l'*Oupnek'hat* „2e. c) eſt l'animal qui eſt tué dans le *Korban.*" *Sat* eſt le nom de l'être pur, l'Etre ſuprême; *Terïa* déſigne l'Etat, le monde de la Divinité; *Douapar*, c'eſt à dire *derriere, après les deux*, eſt le *troiſieme Djak.* Auſſi ces *Djaks* ſont-ils cités à l'occaſion du *Korban.* Le paſſage ſignifie donc, que les deux *Djaks* (ſacrifices) *Sat* & *Terïa* étoient accomplis, & qu'au 3e. les *Rekheſchirs* allerent conſulter *Athrban.*

J'ai obſervé que le mot *Djak* étoit écrit avec un *a.* Ainſi il ne peut être pris ici pour *djogu*, dont on a fait *Iougam.* Ce dernier mot, dans tous les endroits de l'ouvrage où il paroit, eſt conſtamment écrit avec un *vau* d). Dans l'*Oupnek'hat* 3e. il eſt dit: „Si l'on appele la connoiſſance *djogu*, c'eſt que „*djogu* ſignifie, rendre tout, un: comme le Savant & le *Djogui* font un, le „*Pran* & le *Porno*, & ſe font eux mêmes un avec *Brahm*, c'eſt pour cette „raiſon

b) *Oupnek'h* 2e. tiré du *Djedjr. B.* Ms. fol. 27. v. 29. v. 30. r. 38. r. v. 43. r. 49. v. 50. r. 62. v. *Oupnek'h.* 12e. tiré du *Rak B.* Ms. fol. 130. r.

c) *Oupnek'h.* 2e. &c. fol. 38. v.

d) *Oupnek'h.* 2e. &c. fol. 56. v.

e) *Oupnek'h.* 3e. tiré du *Djedjr. B.* Ms. fol. 92. v. *Oupnek'h.* 20e. tiré de l'*Athrb. B.* Ms. fol. 166. r. *Oupnek'h.* 21e. tiré de l'*Athrb. B.* Ms. fol. 166. v.

„raiſon qu'on a appelé la Connoiſſance *Djogu.*" Si le *Sat djak*, le *Terïa djak* & le *Douapar djak*, étoient le *Sat ïougam,* le *Tretia ïougam* & le *Douapar ïougam*, modernes, ſuivant la marche de l'ouvrage on trouveroit dans le paſſage que j'ai rapporté un *iaani*, c'eſt à dire, avec les 3,888,000 ans des trois *ïougams*, comme il donne le nombre des jours de cent années, celui des *coups* de la reſpiration.

Une derniere preuve, c'eſt que dans les périodes actuelles la vie de l'homme, durant le *Douapar djogu* étoit de mille ans, durant le *Tretia djogu* de 10000 ans. Or dans le *Rak Beid* a) anterieur à l'*Athr ban Beid*, elle eſt de cent ans, & l'*Athrban* a paru au commencement du *Douapar djak.* Le *Douapar djak* n'eſt donc pas le *Douapar djogu.*

De ces trois *Djaks* ou ſacrifices, les Indiens modernes, pour les raiſons que j'ai indiquées dans le 2e. Article de ma *Lettre ſur les antiquités de l'Inde*, auront fait trois Périodes & changé le mot *djak* en *djogu.*

Il réſulte de cette diſcuſſion:

1o. Que le *Kal ïougam* n'eſt pas même nommé dans les anciens Livres des Indiens.

2o. Qu'on n'y trouve point les 3,888000 ans diviſés en trois *ïougams*, le *Sat ïougam*, le *Tretia ïougam*, le *Douapar ïougam*, que préſentent les livres modernes.

Ce qui confirme ce que j'ai dit de la fabrication de ces Périodes, purement aſtronomiques, faite ſur des notions reçues d'ailleurs.

---

f) *Oupnek'h.* 11e. tiré du *Rak B.* fol. 125. v.

APPEN-

APPENDIX
Sur le BHAGVAT GHITA.

Appendix sur le Baghvatghita.

Par M. *Anquetil du Perron* a).

La premiere Partie des *Recherches Historiques & Géographiques sur l'Inde* étoit presqu'imprimée, lorsque j'ai appris qu'il paroissoit en Angleterre un Ouvrage qui a pour titre:

The Bhagvat-geeta, or Dialogues of Kreeshna and Arjoon; in eighteen lectures; with notes; translated from the Original, in the Sanskreet, or ancient language of the Brahmans, by Charles Wilkins, senior Merchant in the service of the Honourable the East India Company, on their Bengal Establishment. London; Nourse, 1785. grand in 4°. de 156 pages, très bien imprimé.

J'ai demandé cet ouvrage, je l'ai reçu le 2 Juin dernier & je l'ai lu sur le champ. Cette nouvelle production, vraiment importante, mérite d'être traduite en françois: mais pour remplir cette tâche exactement, il faut, outre

a) Cet *Appendix* relatif aux morceaux de l'*Oupnek'hat* traduits à l'Article de *Benarès*, dans la 2e. partie des *Recherches &c. sur l'Inde*, a été envoyé de Paris à M. Bernoulli le 30 Août 1786.

Appendix sur le Baghvat ghita. outre la connoissance des deux langues, avoir des Notions de la Philosophie Théologique des Indiens. En attendant que quelque main habile exécute cette entreprise, je vais essayer de faire connoître le volume que les Anglois présentent au Monde sçavant.

On peut le considérer comme divisé en quatre parties. La Ie. est une *Lettre* adressée à M. Nathaniel SMITH, Président de la Compagnie Angloise, à Londres, par M. Warren HASTINGS, Gouverneur Général des Etablissemens Anglois dans le Bengale, datée de *Benarès*, le 4 Octobre, 1784.

Cette lettre est précedée d'un *Avertissement*, du 30 Mai 1785, qui porte que „l'Ouvrage est publié sous l'Autorité de la Cour des Directeurs „de la Compagnie des Indes Orientales selon le dessin particulier & à la re„commandation du Gouverneur Général, à la Lettre duquel on renvoye, „pour le mérite, l'exactitude & l'importance de cette Traduction."

Il est beau de voir une Compagnie, formée des premiers Commerçans de l'Europe, employer l'immensité de ses correspondances au progrès des connoissances humaines. Le célebre M. Hastings mérite à tous égards, de partager avec elle la gloire qui suit toujours la protection, les secours efficaces donnés aux vrais talens.

La 2e. Partie du Volume Anglois, est la Préface du Traducteur, M. WILKINS: elle est précédée d'une Lettre datée de *Benarès*, le 19 Novembre 1784, par laquelle ce Savant adresse son ouvrage au Gouverneur Général. M. Wilkins y montre des sentimens de modestie, de reconnoissance, qui interessent vivement en sa faveur: mais un Anglois ne devoit pas mettre son ouvrage *aux pieds* de son compatriote, „to lay the *Geeta* publicly at your feet"; la Nation ou le Souverain peuvent seuls avoir droit à des hommages, à des actes de cette nature.

La

La 3e. Partie eſt la Traduction Angloiſe du *Bhagvat geeta.* Les Notes du Traducteur, en petits caracteres, forment la 4e. Je reprends en détail chacune de ces Parties. Appendix ſur le Baghvat ghita.

§. I.

Lettre de M. Haſtings.

La Lettre de M. Haſtings au Préſident de la Compagnie, eſt un morceau excellent, dont l'objet direct eſt le *Bhagvat geeta*, le Traducteur & ſa Traduction: elle renferme encore bien des reflexions, qui montrent l'étendue des connoiſſances du Gouverneur Général, & la nobleſſe des ſentimens dont il eſt animé.

Selon M. Haſtings, le *Bhagvat guita* a) eſt un *Extrait épiſodique du Mahabarat*, ouvrage que l'on affirme avoir été écrit, il y a *plus de 4000 ans*, par *Kreeſhna Dwy payen Beiâs* b), ſavant Brahme à qui on attribue auſſi la compilation des 4 *Veds* ou *Beds;* les ſeuls écrits originaux qui exiſtent ſur la religion de *Brahma*, ainſi que la compoſition de tous les *Pourans* c), enſeignés juſqu'à ce jour dans les Ecoles des Indiens, & reverés comme des Poëmes divinement inſpirés: de ce nombre eſt le *Mahabarat*, le plus eſtimé de tous. Le ſavant Gouverneur doute ſi tous ces ouvrages ſont de *Beïas:* mais il croit que ce perſonnage peut être regardé comme l'auteur de la Religion Indienne, ou du moins comme celui qui l'a réduite en Syſteme ſçavant & allégorique. p. 5.

L'Epoque du *Mahabarat* eſt certainement poſtérieure à celle de *Beïas*, rédacteur des 4 *Veds;* puiſque dans le *Porb* 1r. il eſt fait mention de *Djanmedjeh*, arriere petit neveu de *Djedaſchter*, comme d'un Rajah qui a ſuccedé à ſon Mss. Perſ. de la Bibl. du Roi no. 11 fol. 16. verſo.

Yyy 2

a) Dans l'Anglois, *Geeta.*

b) Angl. *Veiâs.*

Appendix sur le Baghvat ghita. à son Pere *Paritschhat:* ce regne tombe cent ans plus bas que la guerre des *Kourvans* & des *Pandvans*. Mais les 4000 ans s'accordent assez avec la Chronologie des Rois de l'Inde, que j'ai donnée dans ma Lettre sur les Antiquités de cette Contrée: c'est environ l'Epoque de *Bhart*, le premier de ces Rois; & à un pareil éloignement, 400 à 500 ans de différence n'empêchent pas de reconnoitre un fonds de vérité dans les dates principales. (ci-dev. 1. Part.)

(fol. 125. recto.) Ajoutons que, selon le *Tedzkerat assalattin*, le mot *Beïas* signifie, *qui explique, résout les difficultés*, & peut par conséquent être le nom ou le surnom de tout sçavant Indou célebre par quelqu'ouvrage considérable.

Cependant je ne puis m'empêcher de faire ici une observation. M. HASTINGS & M. HALHED donnent 4000 ans au *Mahabarat;* M. WILKINS, comme on le verra plus bas, 5000. On ne trouve rien dans l'ouvrage même qui autorise positivement ces assertions: celle de 5000 ans, tient à l'époque de *Beïas*, que l'on place à la fin du 3e. *Djogue:* & nous sommes à l'an 4887 du 4e. Cependant ces dates seront produites, employées sans autre examen, par les Ecrivains Européens, en même tems qu'on attaque avec autant d'acharnement que d'ignorance les Livres des Juifs, dont l'authenticité & l'ancienneté sont prouvées par le témoignage des plus anciens Auteurs Grecs & Latins. Tout ouvrage présenté par une Nation, comme son histoire, est respectable; il y a tant de moyens de conserver la suite des Rois, les principaux événemens, les monumens nationaux &c.! Mais pour l'ancienneté de l'ouvrage même il faut des témoignages des Ecrivains étrangers, presque contemporains, ou du moins qui ne soient pas trop éloignés. Cet ouvrage, s'il est seul, ne forme pas un fondement historique absolument inébranlable: la critique demande d'autres appuis, parce que, dans l'histoire de l'Inde, comme dans celle de Grece, d'Egypte, de Perse &c. elle n'a en vue que la vérité des faits. Les époques sont moins nécessaires, quand il est question d'opinions, de systemes philosophiques: le Brahme malgré les événemens qui

(A Code of Gentoo Law. 1781. Préf. p. 43.)

ont

ont bouleversé le sol qu'il habite, est & pense actuellement, ce qu'il pensoit il y a 2000 ans. Appendix sur le Baghvat ghita.

Je reviens à la lettre de M. Hastings. Ce savant donne au mot *Mahabarat* la même signification qu'*Abulfazel* & *Fereschtah*: il est selon lui composé de *Maha*, grand, & de *Bhart* a), nom du premier Rajah de l'Inde. Cet ouvrage contient particulierement le récit des guerres des *Kourvans* & des *Pandvans* b), deux branches descendantes en ligne directe, au 2e. degré, par leurs peres respectifs, *Dehtrascher* & *Pandva* c), de *Tschetrbhoudj* d), issu du Rajah *Bhart*. *Djerdjoudehen* e), est l'ainé des cent freres *Kourvans*; les cinq freres *Pandvans* sont *Djedaschter*, *Bhimsein*, *Ardjen*, *Nokol*, & *Schahdeo* f). Lib. cit. p. 6

La guerre commence au retour des *Pandvans* g), qui pour le bien de la paix, s'étoient exilés de l'Inde. „Alors, dit M. Hastings, s'ouvre „l'Episode appelé *Geeta of Bhagvat:* ce dernier mot est un des noms de „*Krischnou* h). *Ardjen* est représenté comme le favori & le pupille de „*Krischnou*, pris ici pour Dieu lui même, dans son dernier *Outar* i), ou sa „derniere descente sur la terre dans une forme mortelle."

Le mot *guitam*, en Télongou, signifie *Musique*, *air de Musique*. *Gatihi*, en Samskrétam signifie *conduite; Guiti schroutihi*, désigne le

a) Angl. *Bhaurut.*

b) Angl. *Kooroos; Pandoos.*

c) Angl. *Dreetrarashtra; Pandoo.*

d) Angl. *Veecheetraveerya.*

e) Angl. *Dooryadun.*

f) Angl. *Yoodhishter. Bheem. Arjoon. Nekool. Sehadeo.*

g) La Bibliotheque du Roi renferme plusieurs Poëmes sur les *Pandvans. Catalogue Nos.* 260. 267. 447.

h) Angl. *Kreeshna.*

i) *Outtaranam* signifie en Samskrétam, *franchir d'un saut, traverser.* De là sera venu le mot *Outar*, *descente* sur la Terre.

Appendix sur le Baghvat ghita. Moeurs des Bram. p. 159. le 3e. *livre de la Loi:* & le *Baghvat ghita* eſt un entretien de *Kriſchnou* avec *Ardjen.* Mais *Kriſchnou* eſt la 8e. des incarnations de *Viſchnou*, & non la derniere, comme le penſe M. Haſtings.

. 7—9. Le ſçavant Gouverneur fait valoir habilement le *Bhagvat Guita*, en paroiſſant le rabaiſſer: cet ouvrage préſente des idées abſolument différentes des nôtres; indépendamment de la difficulté de la matiere, & des inexactitudes qui ont pu ſe gliſſer dans la Traduction.

Le portrait qu'il fait des Brahmes méditatifs eſt dans la *vérité:* la nature de leurs études, leurs connoiſſances demanderoient des expreſſions que nos langues ne fourniſſent pas.

M. Haſtings ne craint pas d'avancer que le *Bhagvat Guita* eſt très propre à éclaircir les points fondamentaux du Chriſtianisme a); il en releve la traduction, & montre la néceſſité des formes corporelles, des repetitions, pour rendre ſenſibles des idées ſpirituelles telles que celles qui ſont l'objet de cet ouvrage.

Il eſt enſuite queſtion du Traducteur même, M. WILKINS. Cet Anglois a joint l'étude du *Samskrétam* à la connoiſſance du *Perſan* & du *Bengali.* C'eſt lui qui, ſans aucun des ſecours néceſſaires pour une pareille entrepriſe, a formé l'Imprimerie en Caracteres du pays, que les Anglois ont dans le Bengale. Son application, ſes progrès dans les Etudes qui l'occupent, ont peu d'exemples. Il a entrepris la traduction entiere dn *Mahabarat*, ouvrage en vers, que l'on dit contenir plus de cent mille ſtances; & eſt dejà au delà du tiers. M. Haſtings ajoute qu'il a vérifié l'exactitude, la fidélité de ſa traduction, en en comparant une très petite portion avec l'original par le moyen d'une autre langue.

(A gramm. of the Bengal language by Nathan. Halhed. 1778. Préf. p. 23. 24.)

La

a) I heſitate not to pronounce the *Geeta* — — — a ſingle exception, among all the known religions of Mankind, of a theology accurately correſponding with that of the Chriſtian diſpenſation, and moſt powerfully illuſtrating its fundamental doctrines. *Lib. cit. p.* 10.

La ſanté de M. Wilkins ſe trouvant alterée par un travail opiniâtre, on vit qu'il étoit néceſſaire qu'il changeât d'air. Le Gouverneur général l'a en conſéquence envoyé à *Benarès*, place regardée comme la premiere Ecole pour les ſciences & la littérature Indiennes; appuyant auprès du Conſeil de *Calcutta*, pour qu'il jouit des appointemens de ſon Poſte, tout le tems qu'il ſeroit abſent. Appendix ſur le Baghvat ghita. p. 12.

M. Haſtings parle après cela de la conduite qu'il a lui même tenue pour encourager les talens utiles dans tous les genres, & regrete de n'avoir pu, faute de moyens ſuffiſans, ſatisfaire ſon goût, & à ce qu'il appele le devoir de ſa place, particulierement à l'égard des perſonnes, dont le travail litteraire auroit demandé exemption du travail propre à leurs emplois; d'autant que dans le ſervice de la compagnie, ces emplois ſont presque la ſeule ſource de fortune. Il fait un éloge bien flatteur des perſonnes qui ont été ſous ſes ordres, & montre avec énergie, combien il eſt utile de s'appliquer, dans l'Inde, aux ſciences du pays, ſurtout à l'étude des langues. Indépendamment de la connoiſſance qu'elles donnent de ces contrées ſi intereſſantes, ces études ſont propres à former le caractere moral des Anglois, à repandre dans l'ame la nobleſſe des ſentimens, & le mépris des occupations baſſes qui ſont le partage des eſprits non cultivés. „Et je vous prie de me „croire, Monſieur, ajoute le Gouverneur du Bengale, parlant au Préſident „de la Compagnie, lorsque je Vous aſſure, que c'eſt ſur la vertu & non ſur „l'habileté de ſes ſerviteurs, que la Compagnie doit compter, pour la durée „de ſa puiſſanee & de ſes poſſeſſions (*dominions.*)"

Ces études, ces connoiſſances, donnant des rapports plus intimes avec les Naturels, c'eſt à dire avec un peuple, à l'égard duquel, dit M. Haſtings, nous exerçons un empire fondé ſur le droit de conquête, ſont utiles à l'Etat, à l'adminiſtration. C'eſt encore un avantage réel pour l'humanité: elles concilient les eſprits, diminuent le poids de la chaine qui retient les Naturels, p. 13

& im-

Appendix sur le Baghvat ghita. & impriment des ſentiments de bienveillance dans le coeur des Anglois. Elles détruiront auſſi en Angleterre le préjugé peutêtre encore ſubſiſtant, qui fait regarder les Indiens comme à peine élevés audeſſus de la vie ſauvage. Chaque trait de leur vrai caractere qui ſera remarqué en Angleterre, nous ſera en même tems mieux ſentir *leurs droits naturels*, & nous *apprendra à les évaluer ſur les nôtres*, *their natural reights, and teach us to eſtimate them by the meſure of our own.* Mais on ne peut avoir ces preuves du Caractere Indien, qu'en liſant leurs écrits, qui ſurvivront lors même qu'il y aura longtems que la Domination Britannique aura ceſſé dans ces contrées, & que les ſources de ces richeſſes & de ſon pouvoir ſeront ſorties de la mémoire des hommes.

Je n'ai pu me refuſer à la ſatisfaction de donner un extrait aſſez long de la morale politique que profeſſe M. Haſtings dans cette excellente lettre: c'eſt pour moi un plaiſir bien ſenſible de voir le premier homme de la Nation Angloiſe dans l'Inde, revenir aux Principes que j'ai tâché d'établir, en 1778, dans la *Législation orientale.*

Le Gouverneur général demande enſuite que la Compagnie faſſe imprimer l'ouvrage de M. Wilkins, donnant cette marque d'encouragement au premier avanturier litteraire, qui perſevere dans une carriere où il aura peu d'imitateurs; & où très probablement il n'en aura aucun, s'il faut la fournir en perdant des années dues à l'acquiſition d'une fortune légitime, d'une
p. 14. ſimple ſubſiſtance, l'étude du Samskrétam n'étant pas, comme celle de la Langue Perſanne, de nature à entrer dans le *ſervice lucratif*, (*official profit*) de la Compagnie. Il fait en même tems un éloge très juſte de M. Halhed, qui a précedé M. Wilkins dans la même carriere, & qui n'a retiré de ſes travaux (la traduction du *Codé des Gentoos* & la *Grammaire Bengalie*) d'autre récompenſe que l'eſtime & les applaudiſſemens du Public.

M.

M. Hastings assure encore le Président de la Compagnie, que le savant Traducteur du *Bhagvat guita* ignore les démarches qu'il fait en sa faveur & que d'abord son ouvrage n'avoit pas été fait pour être imprimé. Appendix sur le Baghvat guita.

Le reste de la Lettre du Gouverneur général regarde ce que j'ai dit du *Code des Gentous*, dans ma *Legislation orientale*. En voici la traduction litterale. p. 310. 311.

„Une ame que des reproches journaliers, qu'elle ne mérite pas, ont „rendue susceptible, peut être excusée lorsqu'elle prévient des objections „même déraisonnables ou improbables. Ceci, dit M. Hastings, doit me „servir de défense si l'on trouve de la futilité dans l'observation suivante. J'ai „vu l'extrait d'un ouvrage étranger, *of great literary credit*, dans lequel il „est fait mention de moi avec des éloges que je ne mérite nullement; com„me ayant essayé d'introduire en Europe la connoissance de la Litterature In„dienne, en forçant ou corrompant la conscience religieuse des *Pandits* ou „Professeurs de leur doctrine sacrée. Ce qui a donné lieu à cette réflexion, „c'est la traduction que M. Halhed a publiée du *Poottee* ou Code des Loix p. 15. „Indoues. Elle est totalement destituée de fondement.' Quant à moi je puis „déclarer avec vérité, que si l'acquisition (de cet ouvrage) n'avoit pu se faire „que par les moyens supposés, je ne l'aurois jamais recherchée. On la doit „à des hommes du caractere le plus respectable dans le Bengale, par leur „sainteté & leur science; lesquels se prêterent (à ce qu'on demandoit d'eux), „de leur plein gré & gratuitement, refusant de recevoir plus que la simple „subsistance journaliere d'une Roupie chacun, durant le tems qu'ils furent em„ployés à cette compilation: & j'ajoute, sans croire par là augmenter beau„coup mon crédit (sur leur esprit),' qu'ils n'ont pas reçu d'autre recompen„se, (d'autre prix) du mérite de leur travail. On peut assigner des causes très „naturelles de leur resistence à communiquer aux étrangers les mysteres de „leurs sciences: ceux à qui ils ont été soumis depuis plusieurs siecles n'ont

 cherché

Appendix sur le Baghvat guita.

„cherché à les pénétrer, que pour tourner leur religion en ridicule, ou pour „en tirer des raiſons de ſoutenir les principes intolerans de la leur. Le traite-„ment qu'ils ont reçu de notre nation eſt fort different: & ils ne ſont pas moins „empreſſés à nous faire part de leurs connoiſſances, que nous à les recevoir. „Je pourrois en dire beaucoup plus à l'appui de ce fait: mais cela reſſemble-„roit trop à un éloge perſonnel.“

Ce que M. Haſtings dit ici des Puiſſances auxquelles les Indiens ont été ſoumis, n'eſt pas généralement éxact. Le zele politique d'*Aurengzebe* ne doit pas être imputé au reſte des Empereurs Mogols: & tous les *Nababs*, *Soubehdars*, ſont fort tolerans dans l'Inde. On connoit d'ailleurs la traduction du *Mahabarat*, par *Aboul fazel*, ſous *Akbar;* celle de l'*Oupnek'hat*, livre religieux & philoſophique, ſous *Schah djehan*, par *Dara* fils ainé de cet Empereur; l'Auteur du *Tedzkerat Aſſalattin*, depuis *Aurengzebe*, cite les Livres Samskrétams où il a puiſé l'hiſtoire de l'Inde. Il n'eſt donc pas vrai que les Brahmes ayent toujours refuſé de communiquer aux Mahometans, aux Etrangers, les ſecrets de leur litterature.

Pour ce qui regarde la *Legislation orientale*, lorsque j'ai parlé d'autorité employée pour la rédaction du *Code des Gentous*, j'ai eu en vue la conduite conſtante des Anglois dans l'Inde, reſpectant toujours l'homme rare chargé en chef des Operations. Ce qu'il y a de grand, dans les affaires de cette contrée, tant que M. Haſtings y a commandé, eſt de lui; les procedés injuſtes, inhumains, tiennent au génie de l'adminiſtration Britannique: &, ſans vouloir ſe déſſaiſir de ce qu'elle doit aux vues profondes & étendues du Gouverneur général du Bengale, ſa Nation lui fait elle-même ſon procès! l'Europe rira de cette procedure, comme elle a ri du rappel de M. Du Pleix; renoncez, dira-t-on, aux Domaines immenſes, qu'il Vous a acquis, rendez au fer, au feu les Colonies floriſſantes qu'il a ſauvées: ou élevez lui des ſtatues.

Le

Le ſort du Gouverneur Anglois reſſemble beaucoup à celui du Gouverneur François; comme ſes qualités éminentes le rapprochent du premier Européen, qui, ſaiſiſſant le côté foible du Gouvernement Mogol, ait joué un rôle brillant dans cette contrée: tous deux brulans d'un zêle ardent pour la gloire de leur nation; tous deux protecteurs des talens, des Lettres; tous deux chéris tendrement de leurs amis, reſpectés de leurs ennemis: mais, il faut le dire, tous deux coupables au tribunal de l'humanité, parce que trop généralement, les Conquerans, les grands Politiques le ſont; tous deux, enfin, opprimés à leur retour, par le Peuple qu'ils ont enrichi. Gloire paſſagere, idole de boue! après cela tu auras des adorateurs! Appendix ſur le Baghvat guita.

Du Pleix eſt mort pauvre, ſans éloge funebre, ignoré. Les Anglois n'ont qu'un homme à lui oppoſer, Hastings: & ils cherchent à le flétrir! Les Nations ne s'inſtruiſent donc pas.

La défenſe de M. Haſtings contre moi, eſt juſte: mais il en réſulte toujours que le *Code des Gentous* peut avoir les vices intrinſéques que j'ai cru appercevoir dans cette compilation.

§. II.

Préface de M. Wilkins.

Je paſſe à la Préface du Traducteur du *Bhagvat guita.*

M. Wilkins fait connoitre, comme M. Haſtings, cet ouvrage, qui, ſelon lui, *forme une partie du Mahabarat* a). p. 23.

Arrêtons nous ici. Le ſavant Traducteur ne dit pas de quel *Porb,* ou livre, le *Bhagvat guita* eſt tiré. Des dérangemens arrivés dans les Manuſcrits Indiens de la Bibliotheque du Roi, ne me permettant pas de conſulter dans ce moment l'original ſamskrétam, j'ai parcouru, dans la Traduction

a) *The following work, forming part of the Mahabharat, an ancient Hindoo Poem, is a dialogue..*

Appendix ſur le Baghvat-guita. Catal. des Mss. Ind. de la Bibl. du Roi p. 438. n. 101. 66. 67.

duction Perſanne d'*Aboulfazel*, le 1r. *Porb* ou *Fen*, juſqu'au 6e. à celui-ci commencent les combats des *Kourvans* avec les *Pandvans* dans les Plaines de *Ghorghet* a). *Sandjou*, comme dans le *Bhagvat guita*, y raconte à *Dehtraſcher*, ce qui s'eſt paſſé dans cette guerre. Les armées étant en préſence, *Ardjen*, frere de *Djedaſchter*, prie *Kiſchen* (*Kriſchnou*) qui lui ſert de Mentor, d'avancer ſon char, pour qu'il puiſſe connoitre les forces des ennemis, compter leurs chefs. Alors conſiderant que ce ſont ſes parens, ſes amis, le coeur lui manque, ſes armes lui tombent des mains: ſes yeux ſe rempliſſent de larmes. Il dit à *Kiſchen* qu'il ne verſera pas le ſang de ſes proches, que le ſouvenir de l'état où il les auroit mis rempliroit ſa vie d'amertume; qu'il aime mille fois mieux périr de leurs mains: à quoi l'Empire lui ſerviroit-il, quand ceux pour qui il voudroit l'avoir, ne ſeront plus?

Mahabarat Ms. Perſ. de la Bibl du Roi, fol. 236. verſ. 238. verſ.

La guerre étoit injuſte de la part des *Kourvans*. *Kiſchen* qui voit le Prince plongé dans la douleur, lui dit que les diſpoſitions où il eſt, ne conviennent ni au lieu, ni au moment, ni à ſon état; que ſes troupes vont perdre courage; que ces ſentimens ſont bons, quand on a quitté le monde pour ſervir Dieu dans la retraite.

Ardjen lui répond, que les Généraux ennemis, *Bhigam* & *Darouneh tſchareh* b) ſont ſes maitres, plus précieux à ſes yeux, par la ſcience qu'ils lui ont donnée, que ſon pere de qui il n'a reçu que le jour; & qu'il ne peut leur ôter la vie, ſans dureté & méchanceté de coeur.

Kiſchen déclare au Prince que ce qui regarde les *Kourvans*, dont il a pitié, ne dépend ni de ſon bras ni de celui de quelqu'homme que ce ſoit, mais de Dieu, dont perſonne ne peut changer les Decrets. Qu'au reſte on ne ſouroit tuer l'ame, qu'en tuant le corps, l'ame, bijou leger, eſt rendue à elle-même, dans ſon état naturel: que d'ailleurs l'homme eſt fait pour ne vivre

a) Angl. *Koorookſhetra*.

b) Angl. *Bheeſhma*; *Dron*.

vivre qu'un tems. Qu'êtes Vous, ajoute *Kischen*, pour dire: je tuerai, ou je ne tuerai pas? qu'êtes Vous pour changer ce que Dieu a résolu? tout dépend de lui: vos discours sont des marques de crainte, & d'un coeur mauvais; vous vous attirerez un mépris éternel. Au lieu qu'en combattant vaillamment, si Vous perdez la vie, Vous irez au Behescht (au Paradis); si vous remportez la victoire, Vous recouvrerez l'Empire, & votre nom ne finira pas. Appendix sur le Baghvat guita.

Ardjen réplique: ce que Vous dites, est juste: mais le monde en maudissant ma mémoire dira: il a tué ses parens pour un regne de dix jours. Dieu même ne pourra pas me pardonner.

Kischen reprend: pensant comme Vous faites, pourquoi, au moment où les *Kourvans* vous ont enlevé l'Empire & les biens, n'avoir pas quitté le monde pour aller servir Dieu dans la solitude? mais dans l'état actuel des choses, si Vous ne combattez pas, on dira, à la honte éternelle de votre nom, de votre famille, que c'est par ce que vous avez trouvé l'armée des *Kourvans* plus forte que la vôtre: *Dieu tient pour ennemi le coeur craintif & mauvais* a): il pourra arriver qu'il vous punisse à votre mort.

Enfin *Kischen* déclare à *Ardjen* que Dieu, irrité contre les *Kourvans*, a décidé que tous périroient dans cette guerre; que les dispositions mauvaises qu'il montre ne les sauveront pas. Si vous ne me croyez pas, dit-il, regardez dans ma bouche. Il l'ouvre; *Ardjen* y voit le Monde entier; les deux armées; les *Kourvans* qui périssent en détail, *Bhigam*, *Djerdjodehen*, *Darouneh tschareh* &c.; les victoires des *Pandvans*. Le Prince se soumet, se jete aux pieds de *Kischen*, lui demande pardon d'avoir disputé contre lui, reprend ses armes & marche aux ennemis. *Kischen* finit en disant: je ne vous ai animé au combat, que parce que je sais que Dieu est irrité contre les *Kourvans*, & veut qu'ils périssent. Bhagv. geet Angl. p. 95. &c.

 Tel

a) *Tars o bad delira Khodavand taaala douschman mi darad.*

Appendix sur le Baghvat guita. Tel eſt le précis de l'entretien d'*Ardjen* avec *Kiſchen* en préſence des deux armées prêtes à combattre. Il a pu durer un demi quart d'heure; & comprend dans le Manuſcrit Perſan qui eſt in folio, un feuillet; ce qui n'a rien d'invraiſemblable.

fol. 237. verſ. 238. verſ.

Et l'on ne dira pas que la Traduction Perſanne n'en donne qu'un très court abregé. Le *Porb* 1r. nous apprend que le *Mahabarat* contient un lak (100,000) d'*Aslouks*, dont 24,000 de faits de guerre; 75,800 de récits, hiſtoires, & diſcours de morale, conſeils, ſecrets, myſteres; 150 (peut-être 200) de Table. Cent *Aslouks* de l'eſpece de ceux dont la plus grande partie du *Mahabarat* eſt compoſé, ou de 4 vers, chacun de 8 ſyllabes, font 3,200,000 ſyllabes. Le Manuſcrit du *Mahabarat* Perſan contient 782 feuillets, que j'ai moi même numerotés. Il y en a 2 en blanc, reſtent 780. Chaque feuillet eſt de 46 lignes; chaque ligne, de 35 à 44,45 ſyllabes. Prenant 40 pour terme meyen, cela fait 1,435,200 ſyllabes, c'eſt à dire moins de la moitié des ſyllabes du Manuſcrit Samskrétam: & c'eſt environ la proportion de l'Epiſode de l'*Amroutam* traduit, comme on le verra plus bas, §. IV. par M. Wilkins, en deux feuillets & demi, caractere fin, avec la Traduction entiere, quoique plus courte (en un feuillet & un quart), qu' en donne Aboulfazel dans le *Mahabarat*.

fol. 16. recto.

A Code of Gantoo Laiv. Préf. p. 25.27.

J'ai dit que l'entretien d'*Ardjen* avec *Kiſchen*, étant d'un ½ quart d'heure n'avoit rien d'invraiſemblable, de ridicule. Il n'en ſeroit pas de même d'une conference de 108 pages in 4°. ſur la Métaphyſique, la Morale, la Théologie, avec les noms des ſectes philoſophiques, tenue dans un char de bataille, à la vue de l'ennemi. Il n'eſt pas juſte de donner aux Auteurs Indiens des défauts qu'ils n'ont pas; des défauts ſurtout propres à détruire leur véracité: on leur en trouvera aſſez d'ailleurs.

Le *Bhagvat guita* n'eſt donc pas une portion du *Mahabarat:* ſeulement le ſujet de cet ouvrage eſt pris du 6e. *Porb.* Comme M. Wilkins n'avoit

voit traduit qu' environ le tiers du *Mahabarat*, n'ayant pas lu ce 6e. *Porb*, il n'a pas ſçu que le *Bhagvat guita* n'y étoit pas en entier. Auſſi n'indiquet-il ni le *Porb*, ni le chapitre, comme il fait dans ſes notes, en donnant l'épiſode de l'*Amroutam*, que j'ai retrouvé en entier dans le 1r. *Porb*. Appendix ſur le Baghvat guita.

Le *Bhagvat guita* eſt un morceau de Philoſophie théologique, fait par un Brahme de la ſecte *Sankhïa* ou des *Djoguis*, mais dont on ne peut reculer l'époque auſſi loin que celle du *Mahabarat*; ſi même ce dernier livre a l'antiquité qu'on voudroit lui donner.

Le *Bhagvat guita* fait mention du culte des *Bouts*, (l'idolatrie); & dans les livres Indous, l'origine du *Bhotparaſti* (l'idolatrie), eſt placé ſous le regne de *Souradj*, contemporain de *Ké Kobad*, Roi de Perſe, dans le 7e. ſiecle avant l'Ere Chrétienne: le *Bhagvat guita* eſt donc poſtérieur à cette époque, & par conſéquent n'a pas même 2500 ans. Dès lors on ne doit pas être étonné d'y trouver les ſectes philoſophiques des Indous. Le *Sankhïa Shaſtram* y eſt cité, ainſi que le *Moni Kapil*, auteur de ce *Schaſter* & fondateur de la ſecte *Sankhïa*: ce *Kapil* faiſoit mention de la Religion du Peuple, chargée des hiſtoires fabuleuſes, infames & impies des Poëtes. Bhagv. geet. Angl. p. 81. 86. 105. 104. 133. Tedzker aſſalattin fol. 15. verſo. Lett. édif. T. 26. p. 254. 255.

Voici le nom & la notice du *Bhagvat guita*, tels que les donne le Catalogue imprimé des Manuſcrits Orientaux de la Bibliotheque du Roi a). p. 436. Mss. Ind. no. 55.

„Codex corticeus, ſtylo chalibæo exaratus, quo continetur liber in„ſcriptus *Bagarat guitalou*, alias *Vedaſaram*, id eſt Dei *Bagarat*, ſeu „*Krichnou* vel *Krichnen* Orationes, alias legis, ſeu τȣ *Vedam* ſuccus: Ora„tiones

a) Le Catalogue des Mss. Orientaux apportés de l'Inde par M. FRASER (Lond. 1742) préſente (p. 37.) un exemplaire du *Bhagvit Gita*; &, (p. 39), la *Traduction Perſanne* de cet ouvrage, que M. Wilkins n'a pas connue. Voici l'Article: „*Tirjuma Bhagvit Gîta*. A „Translation into *Perſic* of the *Gîta*. This Book the *Brahmins* call *The Marrow of the Vedh*. „It gives a light into the moſt myſterious Part of their Religion, and explains the ſubſtan„ce of the *Vedh*."

Appendix sur le Baghvat guita. „tiones sunt Dei *Krichnou* ad *Arjanadou*, fratrem τȣ *Darma Rajou* qui „olim Regni *Assinapouranæ* Rex. *Assinapouran* autem *Cachemiræ* pro„xima."

Bagarat est une faute de lecture, pour *Bagavat*. *Vedasaram* est composé de *Veda*, *loi;* & de *Sâraa*, *suc*, en samskrétam. *Krichnou* est *Kischen; Arjanadou*, *Ardjen; Darma Rajou*, *Djedaschter;* & *Assinapouran*, *Astnapour*.

Manuscr. p. 8. Le P. Dalla Tomba, dont j'ai cité l'ouvrage à l'article de *Benarès*, parlant des 4 *Veds*, nous fait connoitre sur le *Rag ved*, d'autres Livres sacrés des Indous. Voici ses paroles. „Altri poi Trattati de la ricompensa, „delle pene, del peccato, e di lui perdono, si trovano scritti in diversi altri „libri, particolarmente nel libro, che anche si chiama *Bed; Baghvant ghita* „e *Argiun ghita* a), due libri misteriosi in forma di dialogo, dove il Dio „supremo spiega tutte queste cose (sur la 1e. cause, l'ame, la création &c.) „dai primi principi, senza aver ricorso al supra detto *Bed*."

Au même endroit, Article du *Sam Bed*, que l'on dit traiter de la morale, de la vertu, de la fuite du vice & des méchans: „il sopracitato „*Baghvant ghita*, che e un dialogo tra il Dio *Baghvant* & la *Bavani*, ne „tratta diffusamente, il tutto distribuendo in diversi articoli, sensa mai far men„zioni Dei *Bed*, e li Gentili portati alla sopra detta morale, pare, che non „citino altri libri positivi, che il sud°. *Baghvant ghita*." Ces mots: *sensa mai far menzioni dei Bed*, doivent s'expliquer par ceux ci: *senza aver mai ricorso al supradetto Bed*.

p. 15. Le même missionnaire, donnant en détail la notice des 18 *Pourans*, ou livres historiques, nomme le 12e. *Mahabarat Puran*, „che tratta dei cinque „fratelli detti *Pando*, figli del Re *Rayro* di Benarès, che fu poco dopo l'in„carnazione Chrisme - - - - de la quelle les Indiens comptent 4830 ans."

Le

a) Les noms, écrits en caracteres *Nagris*, sont *Baghvant guita* & *Ardjoun guita*.

Le *Baghvat guita* ou plutôt l'*Ardjen guita* eſt donc different du *Mahabarat*, ſelon le P. Dalla Tomba: c'eſt le *Bagavat guita lou* de la Bibliotheque du Roi: & tel eſt l'ouvrage dont M. WILKINS donne la traduction. Appendix ſur le Baghvat guita.

Je reprens la ſuite de ſa Préface. Ce Savant, parlant d'*Ardjen*, ajoute: „un des cinq fils de *Pandva*, que l'on dit avoir regné il y a environ 5000 „ans, préciſement avant la fameuſe bataille, livrée dans les plaines de *Korghet*, „près de *Dehli*, au commencement du *Kal djogue* a), ou du 4e. & préſent „âge du Monde, pour l'empire de *Bharat vers*, qui comprenoit alors toutes „les contrées, appelées *Inde*, dans la préſente diviſion du globe, s'étendant „des limites de la Perſe à celles de la Chine, & des Montagnes de neige au „promontoire du Sud." p. 23.

Les Livres Indiens placent cette bataille à la fin du 3e. *Djogue:* & cette Epoque, calculant ſur ce qui s'eſt écoulé du 4e. *Djogue*, paroit remonter à 5000 ans.

Bharat vers (ou *Vesh*) ſignifie, en Samskrětam, le *Domaine*, le *bien*, le *Monde de Bhart*, premier Roi de l'Inde.

M. Wilkins nous apprend que, ſelon les Brahmes, le *Bhagvat guita* renferme tous les grands myſteres de leur Religion, qu'ils le cachent à ceux qui ſont d'une autre croyance, & même au Vulgaire dans leur propre ſecte; mais que le Caractere, les bonnes manieres de M. HASTINGS, les égards perſonnels de ce Gouverneur pour les Savans de l'Inde, ont ſurmonté leur répugnance, lorsqu'il (M. Wilkins) s'eſt adreſſé à eux pour en avoir l'intelligence. p. 23. 24.

Le ſavant Traducteur parle enſuite du fond de l'ouvrage. Il croit que le principal deſſein de l'Auteur de ce Dialogue, a été d'unir tous les cultes

a) Angl. *Kalee Yoog.* Voy. la *Lettre ſur les Antiquités de l'Inde*, à la tête de la 1e. Partie.

Appendix sur le Baghvat guita.

cultes en vigueur de son tems; & en établissant la doctrine de l'unité de Dieu, par opposition aux sacrifices idolatriques, & au culte des Images, de miner les dogmes inculqués par les *Veds:* car, dit M. Wilkins, quoiqu'il n'ose pas attaquer directement les préjugés dominans du Peuple, ni la divinité de ces anciens livres; cependant, en montrant le bonheur éternel à ceux qui adorent *Brahm*, le Tout-puissant, tandis qu'il déclare que la récompense des hommes, qui suivent d'autres Dieux, ne sera que la jouissance d'un Ciel inférieur, pendant un tems proportionné à leurs vertus; son dessein a été de consommer la chûte du Polythéisme, ou au moins de porter les hommes à croire en Dieu, comme présent dans chaque image devant laquelle ils se courbent, & l'objet de toutes leurs cérémonies, de tous leurs sacrifices.

M. Wilkins ajoute que, maintenant les Brahmes les plus instruits sont unitaires, conformément à la doctrine de *Krischna:* mais en même tems qu'ils croyent en un seul Dieu, un Esprit universel, ils se prêtent aux préjugés du Vulgaire, en pratiquant toutes les cérémonies inculquées par les *Veds*, comme les sacrifices, les ablutions &c. „ce qu'ils font, ajoute-t-il, „probablement plus pour maintenir leur importance, qui ne peut venir que „de la grande ignorance du Peuple, que pour obéir aux préceptes de *Krisch*„*na.* En effet cette ignorance & ces cérémonies sont autant le pain des Brah„mes, que la superstition du vulgaire est le support des Prêtres, dans bien „d'autres pays."

J'ai peine à comprendre comment un Voyageur, qui s'exprime ainsi sur le compte des Brahmes en général, a pu gagner leur confiance, & même s'appliquer sérieusement à l'étude de leurs livres: il faut croire qu'il admet de bons & de mauvais Brahmes; & alors le respect du peuple pour les premiers pourra ne pas venir uniquement de sa grande ignorance. Pourquoi toujours blâmer, dans les pays étrangers? à la bonne heure, qu'on dise: cela est mal, le montrant du doigt, sans ironie, sans humeur. Mais les

les lumieres qu'on attribue au 18e. siecle, devroient mettre fin à ces déclamations générales. Appendix sur le Baghvat guita.

Pour ce qui est du but que M. Wilkins donne ici à l'auteur du *Bhagvat guita*, la lecture réflechie de l'ouvrage, quand on est au fait de la Théologie métaphysique des livres Indiens, montre tout le contraire.

1°. Il est certain que la Doctrine de l'unité de Dieu; de ces differens degrés de récompense, selon le mérite des actions; du vrai prix des oeuvres extérieures; de l'excellence, par préference, de l'action qui est faite pour sa bonte intrinseque, ou comme prescrite par l'être suprême, sans y attacher de mérite, renonçant à la récompense; de la sublimité de l'état de pure contemplation, sans action; de la présence de l'esprit universel dans tout ce qui existe, dans tout ce qui reçoit un culte, de l'identification de l'homme avec cet esprit, comme objet principal de croyance: les chapitres de l'*Oupnek'hat* traduits ci-devant, à l'article de *Benarès*, font voir que cette doctrine est celle des Quatre *Veds*.

Entrons maintenant dans quelques détails sur ce qui est enseigné dans le *Bhagvat guita*. La Leçon 2e. nous apprend que c'est le *Sankhïah schastra*, ou la *science Sankhïah*. Ce dernier mot signifie *nombre, double, prix*. *Sankhïa schastram* est le nom de la *science des nombres*, l'*Arithmétique*, en samskrétam. Nous allons voir quel rapport ce dernier mot peut avoir avec le *Sankhïah schastram*, science philosophique-théologique.

Selon le P. Pons, dans une lettre écrite de *Karical*, sur la côte de *Tanjaour*, en 1740, laquelle traite des livres saçrés &c. & des sciences des Indiens, selon cet habile Missionnaire, „l'Ecole de *Sankiam*, numérique, (c'est la 3e.), „fondée par *Kapil*, qui rejete l'*Oupoumânam* a) de la Lo„gique, paroit d'abord plus modeste (que celle du *Vedantam*): mais, dans le Lett. Edif. T. 26. 1743. p. 252-255.

a) C'est l'application d'une définition connue, au défini jusque là inconnu, *Lettres Edif.* T. 26. p. 243.

Appendix sur le Baghvat guita. „le fond, il (*Kapil*) dit presque la même chose. Il admet une nature spi„rituelle & une nature matérielle, toutes deux réelles & éternelles. La na„ture spirituelle, par sa volonté de se communiquer hors d'elle même, s'u„nit par plusieurs degrés à la nature matérielle. De la premiere union nais„sent un certain nombre de formes & de qualités. Les nombres sont dé„terminés. Parmi les formes est l'*égoité* (qu'on me permette ce terme dit „le P. Pons), par laquelle chacun dit: *moi*, je suis tel & non un autre. Une „seconde union de l'esprit, dejà embarassé dans les formes & les qualités, „avec la matiere, produit les élémens; une troisieme, le monde visible: „voilà la Synthese de l'univers."

Bhagv. geet. p. 69. 70. Ces détails sont exacts: ce nombre de formes & de productions répond au mot *sankhïah:* mais le *sankhïah schastram* n'enseigne pas que la nature matérielle soit dans l'origine séparée de la spirituelle.

Lett. Edif. T. 26. p. 254. „La sagesse qui produit la délivrance de l'esprit, en est l'Analyse. Heu„reux fruit de la contemplation, par laquelle l'esprit se dégage tantôt d'une „forme ou qualité, tantôt d'une autre, par ces trois vérités: je ne suis en „aucune chose: aucune chose n'est en moi; le moi-même n'est point: „*nâsmin, name, mâham.*"

Tout ceci rentre dans la Doctrine du *Vedantam.*

„Enfin le tems vient où l'esprit est délivré de toutes ces formes, & „voilà la fin du monde, où tout est venu à son premier état."

Mais alors la Nature matérielle n'est pas distinguée de la spirituelle: elle y est absorbée.

„*Kapil* enseigne que les Religions qu'il connoissoit, ne sont que ser„rer les liens dans lesquels l'esprit est embarrassé, au lieu de l'aider à se dé„gager: car, dit-il, le culte des divinités subalternes, qui ne sont que les
p. 255. „productions de la derniere & plus basse union de l'esprit avec la matiere, „nous unissant à son objet, au lieu de nous en séparer, ajoute une nou-

„velle

„velle chaine à celles dont l'esprit est dejà accablé. Le culte des Divinités „supérieures, *Brahma*, *Vichnou*, *Routren*, qui sont à la vérité les effets des „premieres unions de l'esprit à la matiere, ne peut qu'être toujours un ob-„stacle à son parfait dégagement. Voilà pour la Religion des *Vedam*, dont „les Dieux ne sont que les principes desquels le monde est composé, ou les „parties même du monde composé de ces principes.“ Appendix sur le Baghvat guita.

La Religion des *Veds*, telle qu'elle se trouve dans l'*Oupnek'hat*, conduit au même *dégagement*, que le *Sankhïah schastram:* mais ce qui est dit des principes des parties du monde, pose toujours sur l'idée d'une matiere originairement séparée de l'esprit; idée que ne présentent ni les *Veds*, ni le *Sankhïah schastram*, bien entendus.

„Pour celle (la Religion) du peuple, qui est, comme la Religion des „Grecs & des Romains, chargée des histoires fabuleuses, infâmes & impies „des Poëtes, elle forme une infinité de nouveaux liens à l'esprit, par les pas-„sions qu'elle favorise, & dont la victoire est un des premiers pas que doit „faire l'esprit, s'il aspire à sa délivrance. Ainsi raisonne *Kapil*.“ p. 256.

Je pense que ces mots: *comme la Religion des Grecs & des Romains*, sont du P. Pons: si on les suppose de *Kapil*, il faudra ôter plus de 500 ans aux 2500 du *Bhagvat guita*, qui cite ce personnage & le *Sankhïah scha-* p. 126. *stram* dont il est l'auteur.

Le P. Dalla Tomba n'est pas exact, lorsqu'il dit: „la 3e. Ecole „est appelée *Sanghie sastrâh*, & est la science des Rits & du cérémoniel de „leurs sacrifices; laquelle est très répandue parmi les Brahmes, qui sont „leurs Prêtres a).“ Comme les oeuvres sont ordonnées dans le *Sankhïah*, ces détails s'y trouvent; mais ce n'est point là ce qui caracterise cette science.

 Ecou-

a) La terza si dice Sanghie sastrah ed e la scienza de' Riti e Ceremoniale de loro sacrifici, che e molto diffusa fra Bramini, o sieno loro sacerdoti. *Lib. Ms. cit. p.* 12

Appendix sur le Baghvat guita, Ms. Perf. fol. 15. verso.

Ecoutons à ce sujet le *Tedzkerat assalattin.* „Le troisieme *Schaster*, dit cet ouvrage, est le *Sankhïah*, donné & repandu par *Kapil.* Il „sépare le vrai (ce qui est) du faux (de ce qui n'existe pas, de l'illusion), „par la force de la pureté. Il appele ce qui paroit aux sens, *Anatman;* & „l'ame, *Atma.* Tout ce qui, des objets soumis aux sens, paroit à la vue, „il l'anéantit, & l'Ame reste; c'est à dire il fait que l'*Atma* est séparé de „l'*Anatman*, & est (absorbé) dans (devient) le *Pram atma*, c'est à dire, „l'ame des ames.“

Ce morceau, traduit littéralement, s'accorde avec ce que le P. Pons nous a dit de la Doctrine de *Kapil*; le fond se retrouve dans le *Bhagvat guita* & dans les *Veds.*

id. fol. 16. recto.

La Doctrine qu'enseigne le *Sankhïah schaster*, postérieur à l'*Oupnek'hat*, est celle des *Djoguis.* Elle ne differe de celle des *Saniassis*, qui suivent le *Vedant*, cinquieme *Schaster*, attribué à *Souami Beïasdev;* qu'en ce que les *Saniassis*, d'après les *Veds*, renoncent au mérite des oeuvres, & par plus grande perfection, aux oeuvres mêmes: de maniere que le cordon de Brahme, les cérémonies légales, la distinction des nourritures &c. ne sont plus rien, quand on est parvenu à l'union intime avec le *Pram atma*, qu'on le voit en tout, qu'on se croit lui même, qu'on l'est: un Chrétien, dans cet état, sera audessus du Brahme. Au lieu que le *Djogui*, qui suit le *Sankhïah*: admet avec cette *identification* du *Vedant Schaster*, les oeuvres selon les états; ceux du Brahme, du *Kschétri*, du *Visya* & du *Soudra*, mais en rejetant le mérite. Ainsi la Religion du *Saniassi* est celle de l'homme seul avec l'Etre suprême; la Religion du *Djogui*, celle de l'homme en société avec d'autres hommes.

Bhagv. geet. p. 130.

L'idée que M. Wilkins donne du *Bhagvat guita*, dont la Doctrine est celle du *Sankhïah schastram*, n'est donc pas exacte.

Mais ce que je dis ici, n'est point pour critiquer le savant Voyageur. Il est sur les lieux, à portée de feuilleter les livres, de consulter les Brahmes: la matiere mérite d'être approfondie par un aussi bon esprit que le sien. Je souhaite que mes observations lui parviennent. Il sçaura qu'à Paris, des personnes qui connoissent l'Inde, & sont en état de profiter de son travail, y prennent le plus grand interêt, l'exhortent fortement à le continuer, disposées même, si ses honoraires ne suffisent pas, à contribuer aux frais de ses recherches; parce qu'elles regardent la Traduction qu'il vient de donner, comme le premier pas, solide & ferme, qui mene au sanctuaire de la Philosophie Indienne, aisée à reconnoître dans les extraits des Grecs & des Latins, dont même on trouvera des traces chez les Egyptiens. Appendix sur le Baghvat guita.

M. Wilkins parle ensuite de sa traduction, des difficultés qu'il a éprouvées, par l'obscurité du Texte, malgré le nombre de commentaires faits pour l'éclaircir; de l'espece d'impossibilité de rendre bien en Anglois les mots de l'original. Il avoue, avec une candeur qui doit lui faire le plus grand honneur, qu'il n'est pas encore assez au fait de la Mythologie Indienne, pour tout expliquer: aussi a-t-il laissé dans sa traduction quelques mots & noms propres de l'original, sans les traduire, ni en donner le sens. P. 25. Catal. des Mss. de la Bibl. du R. p. 440. Mss Ind. n. 136.

Un homme du caractere & du mérite de notre Savant, demande à être puissamment aidé, encouragé: & l'administration Angloise sçait trop bien ses interêts, pour négliger des connoissances dont l'Europe entiere partagera avec elle le fruit, en oubliant qu'elle lui en doit les prémices.

M. Wilkins fait, après cela, une observation critique, qui mérite d'être rapportée.

Krischna, dans le *Bhagvat guita*, ne fait mention que de trois *Veds*, les trois premiers dans l'ordre actuel; le *Rag*, le *Sam*, & le *Djodjor* a): & le nom de *Krischna* se trouve dans le 4e. M. Wilkins croit qu'il est prou- Bhagv. geet. lect. 9. p. 80. 81

a) Angl. *Reek*, *Sam*, *Yajoor*.

Appendix ſur le Baghvat guita. prouvé par là, & que ce n'eſt pas une ſimple préſomption, que du tems de ce perſonnage, il y avoit trois *Veds*, & qu'il n'y en avoit que trois; qu'en conſéquence le 4e. (l'*Atherban*) eſt poſtérieur à l'époque de *Kriſchna*.

La conſéquence ſeroit juſte, ſi le *Bhagvat guita* avoit l'antiquité qu'on lui donne, & ſi la Tradition Indienne ne nous apprenoit pas que le 4e. *Ved* a été longtems perdu: Le *Bhagvat guita* pouvoit donc ne citer que trois *Veds*, le quatrieme exiſtant, quoiqu'il eût diſparu.

D'abord il n'eſt pas exact de dire, que la croyance actuelle eſt que tous les quatre ont été publiés par *Brahma*, à la création: on peut ſeulement conclure cela de pluſieurs ouvrages, par exemple, du *Tedzkerat Aſſalattin*; (fol. 14. verſo.) mais l'*Oupnek'hat* 8e. tiré du *Djedjer Beid*, ne cite que 3 *Beids*, le *Rag*, le *Djedjer* & le *Sam* a).

(p. 436.) 2°. On lit dans le Catalogue des Manuſcrits de la Bibliothéque du Roi, au No. 52. des Manuſcrits Indiens, que, „ſelon les Brahmes, le 4e. *Ved* a „été jeté à la mer, qu'il en a été retiré par parties & diviſé en 2 Volumes.“ ABRAHAM ROGER nous apprend, à *Paliacate*, (Moeurs des Bram. p. 35.) „qu'on ne peut plus trou„ver cette partie, ayant été longtems perdue.“ Le P. DALLA TOMBA dit de même, à *Benarès* b), „qu'il y a longtems que ce 4e. livre eſt perdu; „que quelques uns veulent qu'il ait été volé par les Tibetans.“

Il

a) Voici ce que porte le 1r. *Oupnek'hat*, tiré du *Sam Beid*: „Seh Beid Rag Beid o Djedjr Beid „o Sam Beid keh aſſel aſt dar in kalmeh aſt Beid tſchaharom Atherban tſchoun az in „har ſeh Beid baramadeh aſt madzkour naſchod:“ c'eſt à dire, *les trois Beids, le Rag Beid, & le Djedjr Beid, & le Sam Beid, qui ſont l'original, ſont dans cette parole* (OUM); *comme le 4e. Beid, l'Atherban, eſt ſorti de ces trois Beids, il n'en a pas été fait mention.* Cette phraſe qui termine le 1r. Article du 1r. *Oupnek'hat*, montre clairement que l'*Atherban*, qui a été tiré des trois autres *Beids*, leur eſt poſtérieur: les Brahmes, les Pandets de *Benarès* ne peuvent donc ignorer un fait de cette nature.

b) „Queſto quarto libro da molti anni e perduto. Alcuni vogliono che foſſe rubbato dai Ti„betani.“ *Ms. p.* 8.

Il résulte de ces témoignages, que le 4e. *Ved*, l'*Atherban Beid*, a été longtems sans paroitre dans l'Inde, & qu'on sçait ce fait, à Benarès, au Nord du Bengale, & dans la Presqu'île même. Appendix sur le Baghvatguita.

J'ajoute que, le P. Calmette donne à entendre que le 4e. *Ved* est de beaucoup postérieur aux trois premiers. Voici les paroles de cet habile Missionnaire, qui écrivoit du Carnate en 1737. Parlant des Textes des *Veds*, „quelques uns, dit-il, sont intelligibles à la faveur du *Samskroutam*, par- „ticulierement ceux qui sont tirés des derniers livres du *Vedam*, qui par „la difference de la langue & du style, sont postérieurs aux premiers, de „plus de cinq siecles.“ Lett. Edif. T. 24. 1739. p. 439.

L'étonnement des *Pandets*, à la remarque de M. Wilkins, s'il a été sincere, prouve donc que tous les Savans Indous, même à *Benarès*, ne sont pas également au fait de l'ancienne litterature du pays. Cependant je soupçonnerois des détours, contre lesquels tout Européen doit se mettre en garde. Il en est des Brahmes, comme des Destours Parses, des Lettrés Chinois. Ce sont d'honnêtes gens: mais ils ne se déboutonnent qu'avec celui qui en fait autant qu'eux.

Le savant Anglois finit en disant, qu'il n'a pas encore eu le loisir (*leisure*) de rien lire de ces anciens écrits (les *Veds*): on lui a dit (*he is told*) qu'il ne se trouvoit qu'un très petit nombre des chapitres dont ils étoient originairement composés, & que l'étude en étoit si difficile, qu'il n'y avoit que peu de personnes à *Benarès*, qui en entendissent quelque partie. lib. cit. p. 26.

Je conclus de là, si M. Wilkins ne s'effraye pas trop aisément, que les guerres auront fait disparoître à *Benarès* les Savans, & détruit les Livres. Lorsque j'étois dans le Bengale, en 1757, on ne réduisoit pas si fort les portions existantes des *Veds*, ni l'intelligence que les Brahmes pouvoient en avoir. J'ose assurer que, si l'on cherche avec persévérance, on trouvera plus qu'on n'oseroit esperer: mais il faut réunir dans ses recher- Lett. Edif. T. 24. p. 438.

 ches,

Appendix sur le Baghvat guita.

ches, le *Bengale*, la Presqu'île, le Nord de l'Inde, le Tibet, le Cachemire; il faut que l'amour de la Litterature Indienne envoye dans ces belles contrées des Missionnaires tels que notre Traducteur, que les Roupies, les Pagodes d'or, les Diamans touchent moins qu'un Manuscrit Samskrétam.

„Si nous en pouvons croire le *Mahabarat*, ajoute M. Wilkins, „ils (les *Veds*) ont été presque perdus, il y a 5000 ans: alors *Beïas*, ainsi „nommé de ce qu'il a présidé à la compilation de ces (livres), en rassem„bla les feuilles éparses; aidé de ses disciples, il les compara (les unes avec „les autres), & les préserva (d'une ruine totale) en (en formant) 4 livres."

Le *Mahabarat* ne donne pas 5000 ans aux *Veds*: c'est une conséquence que l'Auteur tire de l'époque de la fin du 3e *Djogue*, qui est supposée tomber environ à 5000 ans.

Le reste de la Lettre de M. Wilkins regarde l'Orthographe qu'il a adoptée pour les noms propres, & les mots de l'original conservés dans la Traduction. Comme il met des longues, des breves sur les voyelles, il en fixe le son, la force, la vraie prononciation, dans l'Anglois.

§. III.

Traduction du Bhagvat guita.

La 3e. Partie du Volume qui fait l'objet de cet Extrait, est la traduction Angloise du *Bhagvat guita*. Je l'examinerai en détail dans mes notes sur l'*Oupnek'hat*: il me suffit de donner ici les titres des 18 Leçons, & de remarquer quelques endroits, entre un bien plus grand nombre, qui pour le sens, ou les expressions se retrouvent dans les *Veds*.

Le ſujet de la 1e. Leçon, eſt le *Chagrin d'Ardjen.* Bhagv. gîtà p. 27-33.

La 2e. traite *de la Nature de l'ame, & de la Doctrine ſpéculative.* p. 34-43.

La 3e. *des Actions*: (elles ſont préferables à l'inaction). p. 44-50.

La 4e. *du renoncement aux oeuvres.* p. 51-56.

La 5e. *du renoncement aux fruits des oeuvres.* p. 57-62.

La 6e. *de l'exercice de l'ame.* p. 62-68.

La 7e. *des principes de la Nature, & de l'eſprit vital.* p. 69-72.

La 8e. *du Pourſch* a), (*l'ame vitale*). p. 73-77.

La 9e. *du premier* (principal) *des ſecrets, & de la principale ſcience.* p. 78-82.

La 10e. *de la diverſité* (varieté) *de la Nature divine.* p. 83-88.

La 11e. *de l'expoſition,* (du déployement) *de la Nature divine dans la forme de l'Univers.* p. 89-97.

La 12e. *du ſervice de* (du à) *la Divinité, ſous ſes formes viſibles & inviſibles.* p. 98-100.

La 13e. *de l'explication des termes, Kſchetra* b) (le corps), & *Kſchetra gna* (qui connoit le corps). p. 101-106

La 14e. *des trois Gouns* c), *ou qualités* (des êtres, des actions). p. 107-110.

La 15e. *de Pourſchottama* d), (l'ame ſuprême). p. 111-114.

La 16e. *de la bonne & mauvaiſe deſtinée.* p. 115-118.

La 17e. *de la foi, diviſée en trois eſpeces.* p. 119-123.

La 18e. & derniere, *du renoncement au fruit de l'action, pour obtenir le ſalut éternel.* p. 124-135.

Arrêtons nous à quelques endroits du Texte.

Page 42. „L'homme qui écoute les deſirs des ſens, y a (prend) „interêt, de cet interêt eſt créé (naît) la paſſion, l'emportement (le tran-

 „ſport);

a) Angl. *Pooroosh.*

b) Angl. *Kſhetra.*

c) Angl. *Goon.*

d) Angl. *Pooroosſhottama.*

Appendix sur le Baghvatguita. „ſport); de l'emportement eſt produit la folie (l'imprudence); de la folie, „l'alteration de la mémoire; de la perte de la mémoire, la perte de la rai- „ſon; & de la perte de la raiſon, la perte de tout. L'homme d'un eſprit „qui peut être conduit (ſuſceptible de regle), jouiſſant des objets de ſes „ſens, avec toutes ſes facultés rendues obéiſſantes à ſa volonté, & affran- „chi (exempt) de préſomption & de méchanceté (mauvaiſe diſpoſition), ob- „tient le bonheur ſuprême.“

Telle eſt la Doctrine des *Veds:* mais ne pas même jouir des objets des ſens eſt encore une plus grande perfection.

Lect. 4. *Page 53-54.* „L'action de celui qui a perdu toute inquiétude pour „la réuſſite (ce qui arrivera), qui eſt affranchi des liens de l'action, & de- „meure (dans cet état), ſon ame étant ſoumiſe par la ſageſſe ſpirituelle, & „qui l'accomplit (l'action) comme culte religieux, arrive entierement au „néant (*cometh altogether unto nothing*). Dieu eſt le don de charité (l'au- & p. 80. „mone religieuſe); Dieu eſt l'offrande; Dieu eſt le feu de l'autel; par Dieu „(même), le ſacrifice eſt effectué; & Dieu ſera obtenu de celui qui fait „Dieu ſeul l'objet de ſes actions.“

L'*anéantiſſement* enſeigné dans ce paſſage, & l'application à Dieu de tout ce qui conſtitue le ſacrifice, ſe retrouve ſouvent dans les *Veds.*

Lect. 5. *Page 59.* „Le Tout puiſſant ne crée ni les pouvoirs (d'agir), ni les „actes de l'humanité, ni l'application des fruits de l'action: la nature prévaut „(l'emporte).“

Ceci à rapport à la phraſe qui termine la page 58. „L'homme qui „tient ſes paſſions ſoumiſes, & de tout ſon eſprit, renonce à toute oeuvre, „ſon ame demeure en repos dans la ville à neuf portes a) où elle ſéjour- „ne, n'agiſſant pas, n'étant pas cauſe d'action.“

Voilà

a) Ce ſont les neuf paſſages pour les fonctions du corps &c. les yeux, le né &c. voy. p. 141. not. 26.

Voilà le *repos* des *Veds*. Comme c'eſt la ſouveraine perfection, il eſt dit que Dieu ne crée ni la puiſſance qui agit, ni l'action de l'homme. Cela vient de la Nature trop foible pour pouvoir reſter immobile, collée à l'Etre ſuprême. Appendix ſur le Baghvatguita.

Page 62. „Le *Sanïas*, ou renoncement au monde, eſt la même „choſe que le *Djogue*, ou pratique de dévotion: celui là ne peut pas être „un *Djogui*, qui, dans ſes actions, n'a pas abandonné toute intention. Les „oeuvres ſont dites être le moyen par lequel celui qui (le) deſire, peut at-„teindre à la dévotion: de même le repos eſt appelé Moyen pour celui qui „a atteint à la dévotion.“ Lect. 6.

Ainſi, le *Sanïas* eſt la perfection du *Djogue*.

Les *Pages* 60 & 63 nous tracent le portrait du *Djogui*. Pour ſe livrer à la méditation, il tient ſa tête, ſon cou, ſon corps entier ferme, ſans remuer, la vue fixée, entre les deux ſourcils, ſur la pointe du né, ne regardant rien aux environs, reſpirant par les narines, l'eſprit attaché à un ſeul objet.

Page 65. „Le *Djogui*, dit *Kriſchna*, qui croît à l'unité, & m'ado-„re (comme) préſent en toutes choſes, demeure en moi, ſous tous les „rapports, même pendant ſa vie.“

Cette phraſe eſt le réſultat des 4 *Veds*.

Page 67. „L'homme qui deſire d'apprendre cette dévotion (l'action „de ſe purifier continuellement), cette ſpirituelle application de l'ame, ſur-„paſſe même la parole de *Brâhm*.“

C'eſt à dire, eſt audeſſus des *Veds*. On a vu les mêmes expreſſions dans l'*Oupnek'hat*.

Appendix ſur le Baghvat guita. Lect. 7.

Page 69. „Mon principe, dit *Kriſchna*, eſt diviſé en huit diſtinctions; „ſavoir, la Terre, l'Eau, le Feu, l'Air & l'Aether a); enſemble avec l'eſprit, „l'intelligence & l'égoïté b): mais outre ce (principe) ſache que j'en ai un „autre diſtingué de lui, & ſupérieur, qui eſt d'une nature vitale & par qui „ce monde eſt ſoutenu. Apprends que ces deux (principes) ſont la matie„re de toute la nature.“

Ce ſont ces paroles, mal entendues, qui ont fait avancer que, la ſecte *Sankhïah*, admettoit une nature ſpirituelle & une nature matérielle toutes deux réelles & éternelles. Ce que *Kriſchna* appele ici ſes principes, ſont ceux qui paroiſſent dans la formation & la conſervation de la Nature: il s'applique ce qu'il produit, ce qu'il montre: en derniere analyſe tout eſt un.

Page 70. „Mais ſache que je ne ſuis pas dans les natures, qui ſont „des trois qualités appelées *Satwa, Raja* & *Tama*, quoiqu'elles procedent „de moi: cependant elles ſont en moi.“

Les trois mots *Satwa, Raja* & *Tama*, ſont rendus dans la note 30, p. 142. par *vérité, paſſion, obſcurité.* Voyez ci-devant l'*Oupnek'hat* IXe.

Cette phraſe offre le fond de la Philoſophie Indienne; les Etres bornés, bons & mauvais viennent de Dieu, ſont en Dieu, tirent de lui tout ce qu'ils ſont: il n'eſt pas en eux, c'eſt à dire, qu'il n'eſt pas borné, imparfait, diviſé, défectueux, comme ces êtres le paroiſſent. C'eſt ce qui explique la phraſe ſuivante: „Le total de ce monde étant troublé par l'influence de „ces trois qualités, ne ſait pas que j'en ſuis diſtingué, & ſans declin (dé„faut).“

Page

a) *Khang*; c'eſt l'*Akas* de l'*Oupnek'hat.*

b) *Ahang kar;* dans le Perſan *Ananïet;* la conſcience de ſon être, de ſon exiſtance, de ſa perſonnalité, le *moi.*

Page 78-82. La Leçon 9e. toute entiere, qui traite du chef des ſecrets de la premiere des ſciences, préſente la ſimple Doctrine des *Veds*, ſur l'identité *a priori* & *a poſteriori* de tous les êtres, ſortis d'un même principe & réunis enſuite à leur ſource: „ton ame, dit *Kriſchna*, étant „unie dans la pratique du *Saniaſſi*, tu viendras à moi - - - - ceux qui me „ſervent avec adoration, je ſuis en eux & eux (ſont) en moi.“ Appendix ſur le Baghvat guita. Lect. 9. p. 81.

Page 85-88. Le détail des qualités diſtinctives, ou attributs, préſentant la nature de *Kriſchna*, l'Etre ſuprême, eſt abſolument dans le goût des Extraits des *Veds*, conſervés dans l'*Oupnek'hat*. Lect. 10.

Page 87. „Parmi les meſures harmonieuſes, je ſuis le *Gaetri*“ a). On peut voir ſur cette meſure, le 9e. *Oupnek'hat*, à l'Article de *Benarès*.

Page 95. „Honneur (reverence)! honneur ſoit à toi, mille fois repeté! „derechef & derechef, honneur! honneur ſoit à toi! honneur ſoit à toi, devant „& derriere! honneur ſoit à toi de tout côté! ô toi qui es tout en tout! infini „en ton pouvoir & dans ta gloire! tu renfermes toutes choſes; c'eſt pour„quoi tu es toutes choſes!“ Lect. 11.

On reconnoit ici le ſtyle des *Veds*, leurs expreſſions. *Honneur, reverence*, eſt le *tavazzoo, tavazzoo* de l'*Oupnekhat*, que j'ai rendu par *hommage humble & ſoumis*.

Page 89-99. „Ceux auſſi qui me préferant, laiſſent toutes les oeu„vres pour moi, & libres de l'adoration de tout autre (objet), me contem„plent & ſervent ſeul, maintenant je les éleve, les tire de l'Ocean de cette „region de mortalité, eux dont les ames ſont ainſi attachées à moi.“ Lect. 12.

Quels ſont les êtres privilegiés que *Kriſchna* éleve de cette maniere juſqu'à lui? Ce ſont ceux qui poſſedent le *Gnan*, dont voici la deſcription.

Page 102. „Le *Gnan*, ou la Sageſſe, eſt la liberté, (l'affranchiſſe„ment, l'exemption) de l'eſtime perſonnelle, de l'hypocriſie & de l'injuſtice „outra- Lect. 13.

a) Angl. *Gayatree*.

Appendix fur le Baghvatguita.

„outrageante; la patience, la droiture, le refpect pour les maitres & pour „ceux qui inftruifent; la chafteté, la fermeté, la contrainte de foi même (la „retenue, temperance), le non-amour des objets des fens; la liberté (l'af- „franchiffement) de l'orgueil (la préfomption), & l'attention conftante à „la naiffance, à la mort, au declin (des êtres), à la maladie, à la peine & „aux défauts; l'exemption d'attachement & d'affection pour enfans, femme „& maifon; la conftante égalité d'humeur à l'arrivée de tout événement, de- „firé ardemment, ou non; la conftante & invariable adoration dans un lieu „particulier, & le dégoût de la focieté de l'homme. L'étude *conftante* de „l'efprit fupérieur, & l'infpection (la confidération) de l'avantage qui doit „revenir de la connoiffance du *Tattwa*, ou premier Principe."

Tout ici, comme dans les *Veds*, porte l'homme à Dieu, les vertus qui regardent le prochain, l'abnégation de foi-même, la vue des événemens, naiffance, maladie, mort &c., qui fe fuccedent dans le monde, les défauts phyfiques & moraux; le détachant de ce qu'il a de plus cher felon la nature, pour ne l'occuper que de la connoiffance, de l'adoration, du Premier Principe.

En Samskrétam, *Tattouam* fignifie *vérité; tatouârthaha*, *vérité infaillible*.

Page 103. „Je vais te dire (c'eft *Krifchna* qui parle), ce que c'eft „que le *Gnea*, ou l'objet de la fageffe; en le comprenant tu jouiras de l'im- „mortalité. C'eft ce qui n'a point de commencement, & eft fuprême, com- „me *Brahm*, qui ne peut être appelé *Sat*, (être), ni *afat*, (non-être). Il „eft tout mains & pieds: il eft tout faces (vifages), têtes, & yeux: & tout „oreille, il fiege au milieu du monde, poffedant le vafte tout. Exempt lui „même, (n'ayant pas) chaque Organe, il eft la lumiere reflechie, de cha- „que faculté des Organes. Non attaché, (faifi, arrêté), il contient toutes „chofes; &, fans qualité, il eft le dedans & le dehors, & il eft le mobile & l'immo-

„l'immobile de toute nature. Par la petiteſſe de ſes parties, il eſt incom- Appendix ſur le Baghvat guita.
„préhenſible. Il ſe tient à diſtance; cependant il eſt préſent; il eſt indiviſé;
„néanmoins dans toutes choſes il demeure diviſé. Il eſt le conducteur (la re-
„gle) de toutes choſes; il eſt ce qui détruit maintenant, & produit mainte-
„nant. Il eſt la lumiere des lumieres, & il eſt déclaré être exempt d'obſcu-
„rité. Il eſt la ſageſſe, ce qui eſt l'objet de la ſageſſe, & ce qui doit être ob-
„tenu par la ſageſſe, & il préſide dans chaque poitrine (coeur, conſcience).“

M. Wilkins a traduit littéralement ce morceau du Samskrétam; j'ai tâché de le rendre de même en françois, pour qu'on puiſſe le reconnoître dans ce que j'ai donné de l'*Oupnek'hat*.

Page 111. „L'être incorruptible eſt comparé à l'arbre *Aswattha*, dont „la racine eſt en haut, & dont les branches ſont en bas, & dont les feuilles „ſont les *Veds*. Celui qui connoit cela, ſçait les *Veds*.“ Let. 15.

Ces branches qui ſont en bas, repréſentent les créatures. Entendre les *Veds*, eſt donc ſavoir, que tous les êtres ne ſont qu'un.

Page 113-114. „Je penetre dans les coeurs de tous les hommes; & „de moi procede la mémoire, la connoiſſance, & la perte de ces deux (fa- „cultés).“

Dans l'imperfection, le défaut vient donc auſſi de Dieu.

„Je ſuis pour être (je dois être) connu par tous les *Veds* ou livres „de connoiſſance divine; je ſuis celui qui a formé le *Vedant*, & je ſuis ce- „lui qui connoit les *Veds*.“

L'Auteur cite ici le *Védant*, attribué à *Beïas*, & ne nomme pas l'*Oupnek'hat*, compris ſans doute, comme ce n'eſt qu'un extrait des *Veds*, dans ces mots, *tous les Vèds*, ou *livres de connoiſſance divine*. & p. 126.

„Parce que je ſuis audeſſus de la corruption (la défectuoſité), de mê- „me je ſuis auſſi ſupérieur à l'incorruption. En conſéquence, dans ce mon- „de, & dans les *Veds*, je ſuis appelé *Pourſchottama*. L'homme d'un ju-

 gement

Appendix fur le Baghvat guita. „gement fain, entier, qui me conçoit ainfi être *Pourfchottama*, connoit „toutes chofe, & me fert dans chaque principe.“

Ainfi Dieu eft tout en tout, en général, & dans chaque principe particulier, au deffus de la défectuofité, comme de l'indéfectuofité, de l'être, du non être. Telle eft la Doctrine des *Veds*, & du *Bhagvat guita*.

Mais alors pourquoi infliger des peines à ceux qui font le mal; ou fi ce ne font que des moyens de purification, de rétablir l'ordre, pourquoi font-elles fenfibles? la Philofophie Indienne ne donne pas la folution de cette difficulté. Seulement à voir la tranquillité des *Saniaffis* & des *Djoguis*, au milieu des épreuves les plus pénibles, dans le feu, déchirés, taillés, on diroit qu'ils font impaffibles, que leur corps ne fouffre pas plus que la pierre fous le marteau: le cri de l'animal qu'on tourmente ne feroit alors que le bruit de l'arbre fendu par la hache. C'eft l'ame qui fent, & dans leur fyfteme, par l'union au premier Etre, elle peut fe rendre inacceffible à la douleur comme au plaifir.

Lect. 16. *Page 115-116.* „L'homme qui eft né avec (fous) la divine (la bon„ne) deftinée, eft doué des qualités fuivantes: exemption de crainte, pu„reté de coeur, attention conftante à ce que lui prefcrit fon entendement; „charité, fe retenir foi-même, religion, étude, pénitence, droiture, exemp„tion de faire mal, véracité, exemption d'emportement, réfignation, tem„perance, exemption de médifance, compaffion univerfelle, exemption de „defir du carnage, douceür, modeftie, difcrétion, dignité (de fentimens), pa„tience, courage, chafteté, ne pas fe venger, & l'exemption de la vaine „gloire. - - - - - -“

„La divine deftinée eft pour le *Mokfch* ou l'éternelle abforbtion dans „la nature divine.“

Tout ceci femble calqué fur les *Veds*.

Les

Les Hommes nés ſous l'influence de la mauvaiſe deſtinée, ont les défauts contraires à ces qualités. Appendix ſur le Baghvat guita.

„Ils diſent que, le monde eſt ſans commencement, & ſans fin, & „ſans *Eeswar*; que toutes choſes ſont conçues par la jonction des ſexes & „que l'amour eſt la ſeule cauſe a) - - - - - ils s'en rapportent (ſe livrent) à „leurs appetits charnels, qui ſont difficiles à ſatisfaire. - - - - -

Eeswar eſt ici *Isvaren;* en Samskrétam, *Iſchouaraha* eſt l'*ame ſupérieure, portion de la Divinité.*

Ainſi il y a, chez les Indiens, une maniere criminelle d'entendre la production des êtres: c'eſt celle de pur matérialiſte qui ne reconnoit dans la nature que des générations, dont le principe eſt un amour aveugle, ſans premiere intelligence: il ſe livre en conſéquence aux plaiſirs des ſens, ſe vautre, comme le porc d'Epicure, dans les voluptés charnelles. Son langage eſt celui de l'inſenſé dans l'*Eccléſiaſte* & dans la *Sageſſe.* Cap. 2.

Page 124. La derniere Leçon préſente la vraie Doctrine de *Kriſchna,* ſur les actions, ſur les obligations eſſentielles à l'homme. Lect. 18.

„Les anciens Poëtes conçoivent que le mot *Sannyas*, renferme le re„noncement à toute action qui eſt déſirable, & ils appelent *Tyag*, le renon„cement aux fruits de chaque action. - - - - -"

„Les ſacrifices, la charité (l'aumone), & les mortifications purifient „le Philoſophe. C'eſt mon dernier ſentiment & decret, que de pareilles „oeuvres doivent abſolument être exécutées, en renonçant à leurs conſé„quences, & à la vue de leurs fruits."

Page 130-132. Le *Bhagvat guita* preſcrit les devoirs propres à chacune des 4 caſtes, celle des *Brahmes*, celle des *Kſchetris*, celle des *Viſyas*, & celle des *Schoudras:* & ces détails étoient néceſſaires, puisque dans la Doctrine du *Sankhïah*, les oeuvres ſont d'obligation. „Les devoirs particu-

 „liers

a) That all things are conceived by the junction of the ſexes; and that love is the only cauſe.

Appendix sur le Baghvat guita.

„liers de chacun, selon son état, quoique non exempts de faute, sont de „beaucoup préferables aux devoirs d'un autre (état), avec quelque perfection „qu'ils soyent remplis."

Cette maxime établit l'ordre & les rapports de la societé.

Ensuite le même ouvrage présente à l'homme des considérations plus relevées.

„L'ame desintereffée, & l'esprit soumis qui dans toutes choses est „exempt de désirs dereglés, obtient une perfection non attachée aux oeuvres, „par cette résignation & ce retirement qui est appelé *Sannyas*. - - - - -"

„L'homme doué d'un entendement purifié, qui a humilié & réduit „avec fermeté son esprit, & abandonné les objets des organes, lequel s'est „délivré lui-même de passion (d'amour passionné) & d'aversion; qui adore „avec discernement, mange avec moderation, & est humble de parole, de „corps & d'esprit; qui préfere la dévotion de méditation, & qui constam„ment place sa confiance dans le non-passion (*dispassion*); qui est exempt „d'ostentation, de force tyrannique, de vaine gloire, de convoitise, d'em„portement, & d'avarice; & qui est exempt d'interêt personnel, & en toutes „choses moderé; (cet homme) est formé pour être *Brahm.* Et étant ainsi com„me *Brahm*, son ame est à l'aise; & il ne désire ardemment, ni ne regrete vi„vement. Il est le même en toutes choses, & obtient ma suprême assistance: „& par mon divin secours, il connoit fondamentalement, qui je suis & quelle „est l'étendue de mon existence, & ayant ainsi découvert qui je suis, il est enfin „absorbé dans ma nature," *he at length is absorbed in my nature.*"

„L'homme aussi qui est engagé en differentes oeuvres, s'il met sa con„fiance en moi seul, obtiendra par ma divine faveur, les éternelles & incor„ruptibles demeures de mon sejour."

Je termine ici l'extrait du *Bhagvat guita*. Cet ouvrage mérite d'être médité profondement. Le traducteur Anglois a eu de la peine à rendre dans

sa

ſa langue le ſens de l'original. J'ai éprouvé la même difficulté à faire paſſer ſes idées dans la mienne. Il auroit fallu, pour être clair & coulant, paraphraſer: & j'ai penſé dans cet extrait, comme en traduiſant l'*Oupnek'hat*, que le lecteur curieux d'avoir du Samskrétam & des idées Indiennes, paſſeroit ſur la dureté du ſtyle & l'improprieté d'expreſſion. Appendix ſur le Baghvat guita.

§. IV.

Notes du Traducteur.

Les Notes de M. WILKINS ſont la 4e. Partie du Volume publié par ce Savant. Je ne m'arrêterai qu'à quatre endroits.

Page 142. Note 35. (Le jour de Brahma eſt comme) mille révolutions de Djogues, M. Wilkins ajoute: „ce qui eſt égal à 4,320,000,000 „années. Un Mathématicien ingénieux, qui eſt actuellement dans l'Inde, „ſuppoſe (croit) que ces *Djogues* ne ſont autre choſe que des Périodes aſtro„nomiques, formées par la coïncidence de certains cycles; deux desquels ſont „ceux de la préceſſion des Equinoxes, & de la Lune. Le mot *Djogue*, qui „ſignifie *jointure*, ou *joignant*, donne beaucoup de fondement à une pareil„le hypotheſe.“ p. 72.

J'ignore ſi ce Mathématicien a ſuivi & développé ſon idée, l'appliquant aux 4 *Djogues* ſéparés & réunis. Mais ce qui eſt dit ici de la Période de la Préceſſion des Equinoxes, appuye l'opinion que j'ai avancée dans ma *Lettre ſur les Antiquités de l'Inde* a).

a) Dans ma *Lettre ſur les Antiquités de l'Inde*, (p. 22). j'ai parlé des grandes années des Orientaux, de 360 ans. Je viens de trouver dans l'*Oupnek'hat* 14e. (Ms. fol. 150. verſo), la plus grande année Indienne exprimée en jours: voici le paſſage: *Et ce voyage entier de ſix mois, du Soleil au Midi, eſt une nuit des Fereſchtahs; & le voyage du Soleil au Nord, eſt un jour des Fereſchtahs* (des Anges).

Le jour & nuit, ou le jour entier des Fereſchtahs eſt donc égal aux douze mois du Cours du Soleil. Or dans l'*Oupnek'hat* 11e. (fol. 125. v.) il eſt dit: *les jours de cent ans ſont (au nombre de)* 36,000. ce qui donne 360 jours pour l'année ſolaire, meſurant *la vie naturelle de l'homme qui eſt de cent ans.* Donc l'année des Fereſchtahs, qui ſe calcule comme celle du Soleil, eſt de 360 fois douze mois ſolaires, ou de 360 ans.

Bhagv. geet. p. 86. *Page 146-151. Note 78.* M. Wilkins donne ici la traduction d'un Episode, tiré du *Mahabarat.* Il indique le livre 1r. & le chapitre 15. J'ai en Mss. Perf. de la Bibl. du Roi No. 11. fol. 24 recto-25. verso. conséquence relu le 1r. *Porb* de la Traduction Persanne, & j'ai trouvé le morceau en entier, qui regarde la maniere, dont l'*Amroutam* (l'eau de vie) a été fait ou trouvé. Il y a de legeres transpositions dans la Traduction Persanne; Moeurs des Bram. p. 51—55. Aboulfazel est plus court que M. Wilkins: l'Episode vers la fin, est abregé. Dans d'autres endroits le Persan est plus exact que l'Anglois.

p. 147. Ainsi M. Wilkins dit que la montagne *Mandar*, servit de *Churn* & fol. 24. verf. le serpent *vasokee*, de *rope*, de *corde:* il faut *churn-staff*, *batte beurre*, comme dans le Persan.

Selon M. Wilkins, „les *Asoors* (les Anges) étoient employés du cô„té de la tête du serpent, tandis que tous les *Soors* (les Diables) étoient assem„blés près de sa queue.“ Cela ne donne pas une idée nette de l'opération dont il s'agit. La montagne *Mandar* posée sur la Tortue, est entourée deux & trois fois, comme d'une corde, du Serpent que les Anges tirent par la tête, les Diables par la queue, pour, en la faisant tourner, agiter l'eau & la faire écumer, comme on fait mousser le chocolat avec le moulinet: voilà ce que présente la traduction Persanne.

A la *Page 148.* tous les travailleurs étoient excedés de fatigue, sans que l'*Amroutam* parût, „*Brahma* dit à *Narain:* remplis les d'une nouvelle „force; car tu es leur soutien.“ Dans le Persan, *Brahma* parlant à *Narain*, fol. 24. verso. s'exprime ainsi: „dis leur de reprendre leur ouvrage, & que je leur donnerai „de ma propre force. Ces paroles de *Brahma* entendues de la multitude, ils „recommencent l'opération, & trouvent en même tems en eux une nouvelle „vigueur.“

Pape 153. Note 109. „Le *Vedant*, Traité de métaphysique sur la na„ture de Dieu; lequel enseigne que la matiere est une pure illusion (apparen„ce): *Beïas* en est supposé l'Auteur.“

L'Arti-

L'Article du *Bedant*, 5e. *Schaſter*, composé par *Beïas dev*, eſt conçu en ces termes, dans le *Tedzkerat aſſalattin: Ceux qui ſavent la ſcience ſublime, ſont maîtres de l'unité, & ayant fait (établi) purement l'eſſence de l'unité, ils rejetent la dualité de devant leur vue. Cette ſcience offre un champ très vaſte à la diſcuſſion. Ils diſent que le monde eſt la même choſe que le maître du monde; & que cette quantité (d'être) n'eſt pas plus que lui, quelque multitude de mondes qui ſoit venue de lui: mais qu'ils ſont tous lui (même). Comme le bijou a ſa cauſe dans l'or, & le vaſe dans la terre; & la vague dans l'eau; & la chaleur dans le Soleil; de même la cauſe de tout ce qui eſt exiſtant (qui paroît), eſt en lui.* Appendix ſur le Baghvat guita. fol. 16. recto.

Page 154. Note 114. Il me ſemble que dans cette note M. Wilkins condamne trop ſéverement les Commentateurs, les Caſuiſtes Indous. Chaque Nation, chaque Ecole de Théologie ou de Philoſophie a partout ſa maniere d'expliquer ſes idées, de les concevoir. L'univerſalité de ces diſtinctions abſtraites, fait voir que dans la morale approfondie, & comparée avec les préceptes théologiques, les conſéquences ne ſont pas auſſi claires qu'on ſe l'imagine. Etudions les Indiens, comme nous faiſons les Grecs & les Latins: quand nous les entendrons bien, ſi nous valons mieux qu'eux, il nous ſera permis de critiquer leur marche, mais modeſtement, ſans aigreur, & ſans leur donner de ridicule.

Il eſt queſtion, dans le Commentaire de *Sridhar Seuami*, du renoncement au fruit des bonnes oeuvres. Il y a des actions dont le fruit eſt viſible; d'autres dont le mérite, le fruit ne ſe montre pas, n'a jamais été ſenti, reçu. La déciſion eſt que toute bonne action a une récompenſe générale dans cette vie ou dans l'autre, de fait, ou par attribution; & qu'il faut renoncer à cette récompenſe: Ainſi le *Tyag* eſt appelé juſtement le renoncement aux fruits de chaque action.

1°. Faire de bonnes oeuvres, dans la vue de la récompenſe en cette vie ou dans l'autre; 2°. faire de bonnes oeuvres pour elles-mêmes, ou pour obéir à Dieu, ſans aucune vue de récompenſe, y renonçant formellement; 3°. renon-

cer

Appendix sur le Baghvatguita.

cer même aux oeuvres, pour ne s'occuper, par la contemplation, que de l'Etre suprême, s'y tenir invariablement attaché, collé: voilà les trois degrés de spiritualité que présentent les Livres des Indous. On trouvera peu de Sectes de Philosophes chez qui ces principes ayent eu aussi généralement cours, que parmi les Sages de l'Inde.

Je remarquerai encore, que le Serpent qui entoure le mont *Mandar*, le travail commun des bons & des mauvais Genies, pour obtenir l'*Amroutam* qui donne l'immortalité, la guerre continuelle des derniers contre les premiers, qui la leur ont enlevée; tout cela paroit pris du combat des bons & des mauvais Anges, du Serpent, & de l'arbre de vie planté dans le Paradis terrestre; on ne sera pas étonné des differences, quand on comparera les fables débitées par les Mahometans, avec les Traits de l'Ecriture sainte sur lesquels ils les ont fabriquées.

Je finis cet Extrait, en exhortant M. Wilkins à continuer ses importantes traductions, & à joindre à l'étude profonde du Samskrétam, l'examen critique de l'Histoire, de la Philosophie, en général des Sciences & des Arts des Indiens. Les Chefs des Comptoirs Européens doivent s'empresser de favoriser, ils doivent soutenir de tout leur pouvoir les efforts heureux & vraiment utiles d'un Voyageur, qui présente à sa Patrie, au monde sçavant, des connoissances nouvelles, trop longtems ignorées. Bientôt le froid de l'âge va glacer mon sang dans mes veines: j'aurai au moins la satisfaction de porter au tombeau, l'*espe*rance de voir l'Inde liée à l'Europe par des rapports a) plus dignes de l'Homme, que les vils objets b) de commerce qui jusqu'ici ont uni les deux Continens: je mourrai content, en disant: les Indiens peuvent nous aimer.

a) La communication des esprits, des idées.

b) L'or, l'argent, les pierreries, les étofes, les épiceries.

ERRATA.

ERRATA

pour les *Recherches sur l'Inde* &c.

Ie. Partie.

Préface. p. I. (ou VII). lign. 5. enployés *lis.* employés.

ib. lign. 15. *un point & une virgule après* Oueſt.

p. II. *lis.* VIII.

p. IX. lign. 21. *Barſanor* lis. *Bayanor.*

lign. 23. *Bonſoles* lis. *Bonſolos.*

p. XII. lign. 17. auters *lis.* autres.

p. XIII. lign. 8. d'une fois *lis.* d'une foi.

avant dern. lign. Européen, & accompagné *lis.* Européen, eſt accompagné.

Lettre ſur les Antiquités &c.

p. *IV.* lign. 16. on a 1301 *lis.* on a 3101.

— lign. 19. une ſimple virgule *après* Période.

p. *V.* lign. 8. *tſallſat* lis. *tſaltſat.*

p. *VI.* lign. 6. celle des Perſes; *lis.* celles des Perſes.

— lign. 8. un point & une virgule après *Nabonaſſar;*

— lign. 23. au lieu de 5326 *lis.* 5336.

p. X. lign. 19. *Paſchdadiens* lis. *Peſchdadiens.*

p. *XI.* lign. 8.*) pour la création *lis.* pour l'Ere de la Création.

— lign. 25. alterées *lis.* alterés.

p. *XII.* lign. 27. les ſeptante *lis.* les Juifs differoient des Samaritains & des Grecs qui ſuivent les Septante.

p. *XVI.* dern. lign. un point *après* tems.

p. *XIX.* lign. penult. des Arabes & Perſans *lis.* des Aſtronomes Arabes & Perſans.

p. *XX.* lign. 18. en arabe *lis.* en Arabie.

p. *XXII.* lign. 6. devoit *lis.* devroit.

p. *XXIII.* lign. 8. pous *lis.* pour.

p. *XXVI.* lign. 7. Matieres *lis.* métiers.

p. *XXVIII.* lign. 14. dans les hypotheſes *lis.* dans des hypotheſes.

p. *XXXI.* lign. 13. les unes des autres *lis.* les uns des autres.

Note. *avant dern. lign.* ſera *lis.* ſera

p. *XXXIII.* lign. 12. une virgule après *Kourvans,*

p. *XXXVI.* lign. 18. une virgule après *Nasrao,*

p. *XXXVII.* lign 24. un point & une virgule *après* mere;

p.

*) Si avant de condamner l'impreſſion ſur l'étendue de cet *Errata*, on daigne le parcourir, on remarquera qu'il ne contient qu'un très petit nombre de corrections eſſentielles, & que ce n'eſt que par égard pour l'Auteur & pour le Lecteur que je le donne auſſi complet que je l'ai reçu. (*Note de l'Editeur*).

p. *XXXXI.* lign. 1. un point après *Gardjepal.*
— lign. 7. un point après *Telouktſchand.*
— lign. 10. un point après *Kangtſchand.*
— lign. 20. un point après *Gobentſchand.*
p. *XXXXII.* *en marge*, e famille *lis.* Xe. famille.
p. *XXXXIII.* lign. 16. une virgule après *Beratheh*,
p. *XXXXV.* lign. 22. *Tſchetel.* Dans la *lis.* *Tſchetel.* & *à la ligne*
Dans la —
— lign. 24. de Cachemire *lis.* du Cachemire.
— lign. 27. ſont de 17. *lis.* ſont de 17.
p. *XXXXVII.* lign. 3. un point & une virgule *après* regne;
p. *XXXXVIII.* note, lign. 13. Indou *lis.* Indoue.
p. *L*, note, lign. 11. contrées, atteſtent *lis.* contrées atteſtent.
— lign. 20 & 22. Des Broſſes *lis.* Bouhier.
p. *LII.* lign. 13. une virgule *après* diminuant.
— lign. 19, du 11. regne *lis.* du regne du 11. Rajah
p. *LIII.* lign. 12. des gens *lis.* des heros.
p. *LVII.* lign. 15. *Schatembron* lis. *Schalembron.*
p. *LVIII.* lign. 19. une virgule après *Tanjaour.*
p. *LIX.* lign. 2. *après* éloignés *otéz* le point & la virgule.
— lign. 4. Abeſſin *lis.* Abiſſin.
p. *LXII.* lign. 12. aris *lis.* Paris.

RECHERCHES &c.

p. 1. dern. lign. *une virgule après* Nature,
p. 2. lign. 5. utiles les *ôtez* les,
p. 3. lign. 14. une virgule après *Aurengzebe*,
— lign. 16. *une virgule après* Partie,
p. 4. avantd. lign. *un point & une virgule après la parenthese*);
p. 6. lign. 4. *une virgule après* conclut,
p. 8. lign. 16. 2 enfin *lis.* 12 enfin.
p. 11. lign. 19. *Travancourt* lis. *Travancour.*
p. 14. lign. 5. prit part *lis.* prît part.
— lign. 10. une virgule *après* circonſtances,
— en marge *mettez* hiſtor. Fragm. n. p. 82—84. Guyon hiſt. de l'Inde T. 3. p. 217.
p. 18. lign. 11. tente *lis.* tenté.
p. 21. lign. 5. *deux points après* millions: un point & une virgule après *Schagi*;
p. 26. lign. 13. 2e. fils *lis.* 3e. fils.
— lign. 14. fils ainé *lis.* alors fils ainé.
— Note, lign. 4. l'*Original* la *traduction angloiſe* lis l'*original* & la traduction accompagnée d'obſervations: j'entends par l'*original* la *traduction angloiſe.*
p. 27. lign. 9. ſuggerée, des titres *lis.* ſuggerée, & la reception des titres.
— lign. 10. les Titres *lis.* ces Titres.
p. 29. lign. 2. *Deu* lis. *Dew.*
— lign. 21. une virgule *après* Regnes,
— lign. 22. commença *lis.* commence
p. 31. lign. 23. accable *lis.* accabla
— lign. 25. une virgule *après* capitale,
p. 33. lign. 17. envoya *lis.* envoye
p. 36. lign. 7. fon *lis.* ſon
p. 38. lign. 17. Tanjoour *lis.* Tanjaour
— Note, * mettez (a) - lign. 10. * mettez (b).
p. 40. lign. 23. dernier ſouverain *lis.* dernier Roi du Bisnagar, dernier Souverain
p. 41. lign. 16. de ce Prince *lis.* de ce Roi
p. 42. lign. 3. une virgule *après* côté, un point *après* force.
p. 43. lign. 8. ſoutenu *lis.* ſoutenus
p. 44. lign. 26. une virgule *après* 1655,
— dern. lign. un point d'interrogation *après* Madurei?
p. 47. lign. 15. fait chretiens *lis.* faits chrétiens
p. 50. lign. 15. les terres *lis.* ſes terres
p. 55. lign. 9. quelqutfois *lis.* quelquefois
p. 57. av. dern. lign. faire que *lis.* faire croire que
p. 59. lign. 4. Regnes & de *lis.* Regnes, de
p. 62. lig. 2. trouve *lis.* trouva
p. 64. lig. 12. *Bekermadjit*. *Rajah* lis. *Bekermadjit* & de *Rajah*
p. 66. lig. 4. d'ailleurs *lis.* ailleurs
p. 67. lig. 26. places *lis.* placer
p. 70. lig. 22. Dans Couto c'étoit *lis.* Dans Couto, c'étoit
p. 80. lig. 20. s'unit *lis.* ſe mit
p. 87. lig. antepenult. par ceux-ci *lis.* pour ceux-ci
p. 92. lig. 11. ceremoniel *lis.* ceremonial
— dern. lig. ſe laiſſe *lis.* ſe laiſſa
p. 93. lig. 3. une virgule *après* mais,
p. 100. lig. 8. de Sayed *lis.* du Sayed.
p. 107. lig. 2. à *Maïſſour* lis. au *Maïſſour*
p. 108. lig. 2. à tous égards *lis.* à tant d'égards

p. 111. lig. 3. *une virg. après* mal,
p. 112. lig. 12. *Prataupsingue* lis. *Prataupsing*
p. 116. lig. 7. put déplorer *lis.* put déployer
— lig. 21. *Vizvazipant* lis. *Vizvazipunt*
p. 117. lig. 2. des *lis.* de ses
p. 129. lig. 19. il n'eut pas *lis.* il n'en eut pas
p. 131. lig. 4. de *Defuut* lis. du défunt,
p. 134. lig. 20. aura *lis.* a.
p. 139. lig. 4. étoit obligé *lis.* il étoit obligé
p. 145. note, lig. 19. qui étant *lis.* qui étoit
p. 146. lig. 2. Tanjaour à *Ram Rajah* lis. Tanjaour, préferablement à *Ram Rajah*
p. 167. lig. antepenult. *Tmei rajah* lis. *Temi Rajah*
p. 168. lig. 3. *contre* lui *lis.* contre l'Empereur de l'Indoustan
p. 171. lig. antepenult. les quatre *lis.* ces quatre
p. 175. lig. 13. respectables *lis.* respectable
p. 176. lig. 8. noeud *lis.* mot
p. 177. dern. lig. *Nanaurao* lis. *Nananrao*
p. 188. lig. 7. *une simple virgule après* Anglois,
p. 192. lig. 10. *pathré* lis. *pothré*
— lig. 18. moitie *lis.* moitié
p. 193. lig. 17. rime *lis.* rime, harmonie)
p. 194. lig. 17. 1656. *lis.* 1656-1657.

p. 195. lig. 3. suprame *lis.* suprême
p. 197. lig. 18. même seroit *lis.* même me seroit
p. 200. lig. 3. Roustouns *lis.* Roustoum
— lig. 10. reste *lis.* resta
p. 201. lig. 25. *guerest* lis. *guerest*
p. 205. lig. 7. en *lis.* a eu
p. 206. lig. 7. *lignes* lis. *lignées*
p. 211. lig. 23. marke *lis.* marre
p. 214. lig. 6. une virgule après *Nader Schah*,
p. 215. lig. 18. un point & une virgule après *Dehli*;
p. 222. lig. 10. djonadiousfani *lis.* djemadiousfani
p. 233. lig. 5. fermier, à la part *lis.* fermier, & la part
p. 236. lig. 6. *juridiction* & non la *proprieté* lis. *juridiction* du fonds; ils ne peuvent avoir que la juridiction & non la proprieté
p. 244. lig. 4. trompes *lis.* tromper
p. 245. dern. lig. une virg. après &c.,
p. 246. lig. 13. partout *lis.* pourtant
— not. dern. ligne, ajoutez 巷 à 2,404,800 巷
p. 249. lig. 23. le 13 *lis.* le 10.
p. 250. lig. 23. dette! *lis.* dette
p. 252. lig. 12. attaquant *lis.* attaquent.

Pour la IIe. Partie, jusqu'à la page 414.

p. 265. lig. 22. *Un point & une virgule après*, de tems;
286. lig. 12. se rapportant *lis.* se rapportent
291. lig. 11. qui traversent - - - - y porte *lis.* qui traversant - - - - y portent
292. lig. 5. *une virgule après*, habités,
298. lig. 8. *Haranghr bchmah*; lis. *Harenghr behah*. Et ainsi dans la note (c) & p. 302. 304.
— même ligne, *ôtez la virgule après*, qualité
305. note (b) lig. 9. *une simple virgule après*, particuliers,
306. lig. 11. *une virgule après* Behescht,
308. lig. 10. *ôtez la virgule après* détruit

p. 309. lig. 14. de *Brahem* - - - - de *Brahem* lis. du *Brahmen* - - - - du *Brahmen*, & ainsi *Brahmen* au lieu de *Brahem* p. 313. 316. 327. 329. 340.
310. notes, lig. 1. (b) *lis.* (a)
(a) *lis.* b
(b) *lis.* c
311. notes, av. dern. lig. (c) *lis.* (a)
312. lig. 7. *Raudr* lis. *Roudr*
note (a) lig. 1. une virg. après *respiration*,
314. notes lig. 1. (b) *lis.* (a)
(c) *lis.* (b)
(a) *lis.* (c)
315. lig. 5. *nun* lis. *nim*
— lig. 11. (têre) *lis.* (être)

p. 316. lig. 14. *ôtez la virg. après*, comprend
lig. 22. l'amer du chagrin *lis.* la mer du chagrin
— même lig. *une virg. après* (l'erreur),
318. lig. 22. *vérité de* lis. la verité du
319. lig. 10. *une simple virg. après* puissance,
328. lig. 18. le *Brahmand* lis. ce *Brahmand*
— lig. 22. *Vakil* lis. Vakil, *en caracteres romains*
332. lig. 8. grand grand, *lis.* grand, grand
333. not. (a) lig. 1. une virgule après, les *chiens*,
340. dern. lig. *un point & une virgule après*, de vie;
342. lig. 24. Et au dessus *lis.* Et au dessous
343. lig. 14. corde des *lis.* cordes de
— lig. 20. *une simple virg. après* à eux,
345. dern. lig. *Baré* lis. *Barç*
346. notes, lig. 1. (b) *lis.* (a)
— lig. 2. (c) *lis.* (b)
— lig. 3. (a) *lis.* (c)
348 lig. 6. 7. *Saraugpouri - - - - Saraugpour* lis. *Sarangpouri - - - - Sarangpour*
349. lig. 20. *une virgule après* plus bas,
note (a) *Aïkaknandaru* lis. *Aïkaknandara*
356. lig. 16. il eut *lis.* il eût
361. lig 18. consultent-ils, *lis.* consultent-ils?
363. lig. 3. accompagnées *lis.* accompagnée
— lig. 9. le second *lis.* la seconde
— lig. 24. pas passé *lis.* point passé
365. lig. 10. le *Gangue* lis. *Gangue* sans *le*
368. lig. 5. la riviere près *lis.* la riviere qui est près

p. 371. dern. lig. *Nala* lis. *Nalah*
372. lig. 19. de Est *lis.* de l'Est
374 lig. 7. *miaïad kofati* lis. *miaïad az sangam kofati*
— avant dern. lig. A 3 cosses *lis.* A 13 cosses
— en marge, id. (ff) *lis.* id. (gg
id. (gg) *lis.* id. (ff).
382. lig. 2. *Nanekpour* lis. *Manekpour*
386. lig. 19 audessus *lis.* audessous.
— dans la note (a), lig. 3. *ôtez la virgule après* presque
387. lig. 3. Orme, 82°. *lis.* Orme, à 82°.
392. lig. 28. 82°. 53'. *lis.* 82°. 59'.
394. lig. 3. 83°. 0'. 7".) *lis.* 83°. 0'. 45".
— lig. 16. *une virg. après* quart
397. lig. 8. *nala* lis. *nalah*
lig. 18. *Gandak* ou *Bagmati* lis. *Gandak*, le *Bagmati*,
403. lig. 7. 7e. siecle de l'Ere chrétienne *lis.* 7e siecle avant l'Ere chrétienne
404. lig. 23. cosses de *Radjmohl*. *lis.* cosses de route de *Radjmohl*
— dern. lig. 19 cosses *lis.* 10 cosses
405. lig. 17. de l'Empire *lis.* d'un Empire
— en marg. av. dern. lig. p. 22 *lis.* p. 42.
407. lig. 3. 1775 *lis.* 1776.
409. lig. 11. *après* latitude *mettez* 85°. 55'. de longit.
410. lig. 11. 85°. 31'. *lis.* 85°. 51'.
411. lig. 24. & 3°. *lis.* & de 3°.
425. un titre *lis.* En titre.

Carte Générale
Mannagor

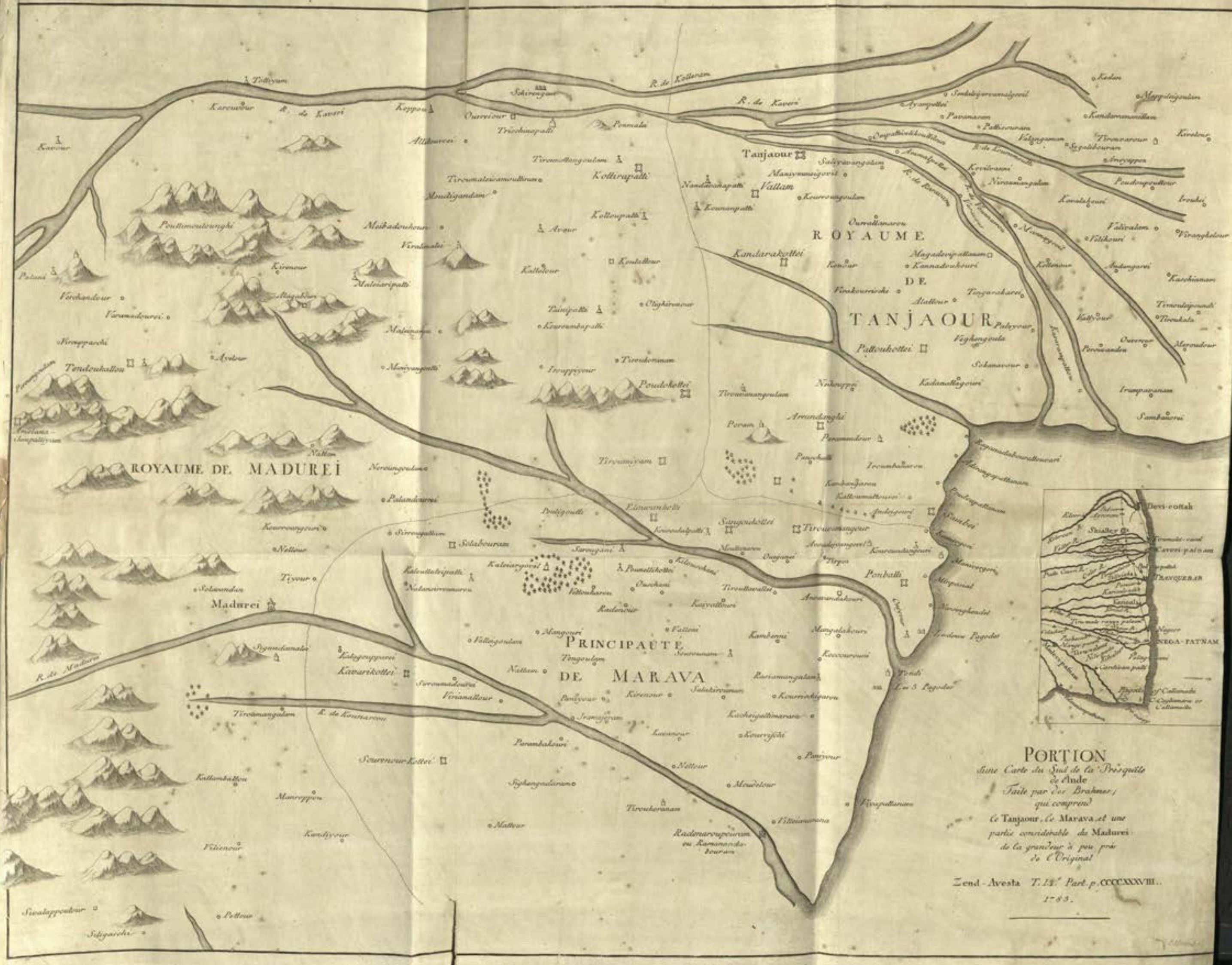
ROYAUME DE TANJAOUR
ROYAUME DE MADUREI
PRINCIPAUTÉ DE MARAVA
R. de Kolleram
R. de Kaveri
Tanjaour
Vallam
Kottirapatti
Trichinapalli
Madurei
R. de Madurei
Kavarikottei
Pattoukottei
Poudokottei
Tiroumiyam
Tirouvanangour
Ponballi
Sourenour Kottei
Tondi
Les 3 Pagodes
Radenaroupouram ou Ramanandabouram
Devi-cottah
TRANQUEBAR
NEGA-PATNAM
PORTION
d'une Carte du Sud de la Presqu'île de l'Inde
Faite par des Brahmes;
qui comprend
le Tanjaour, le Marava, et une
partie considérable du Madurei
de la grandeur à peu près
de l'Original
Zend-Avesta T. I. 2e Part. p. CCCCXXXVIII.
1783.

CANON CHR

DES SOUVERAINS DES PRINCIPAUX ÉTATS DE LA

Années de l'Ere chrétienne regnoient en							ROIS DE TANJAOUR
89			EMPEREURS DE NARSING ou DE BISNAGAR.				Iᵉ Famille, les SORENS, de 64 Princes. NALLI le 1ᵉʳ de ces Princes.
							KILLI le dernier de ces Princes. IIᵉ Famille, les WALLEIERS, de 12 Princes.
1360							PORABUDEIDEWEN. le 1ᵉʳ de ces Princes.
1479		DEKAN. Rois NIZAMMOULOUK ou Nizamschah	KRESNARAO. ou Marsanai	CARNATE Portion du Bisnagar.	ROIS DE GOLCONDE.		
1491		COTAMOULOUK et VIRIDI Usurpateurs.			COTAMOULOUK Usurpateur.		
1500 1501			KRESNARAO, son fils. a un fils				
1505	EMPEREURS MOGOLS		Le Bisnagar s'empare des terres du Sud de la Presqu'île de l'INDE, sur les NAIQUES.				
1517 1519	BABOR a quatre fils.						
1530	OMAYOUN, la 1ʳᵉ fois. Schir schah. Selim schah. Firouz schah.						
1533	Hemou bani. OMAYOUN, la 2ᵉ fois.						
1534							
1550			est fait prisonnier et renfermé par trois de ses Généraux, Rama Radjah, Temi Radjah et Bengahé.				
1552	AKBAR.						
1563 - 1564		Soumis par AKBAR.	Nouvelle Famille. RAMARAJAH, le 1ᵉʳ des Généraux de Kresnarao. Le Bisnagar ravagé par les 4 Rois Maures du DEKAN et du CUNKAN: Cotamoulouk, Viridi, Idalkhan, Zamalouk.				
1565			Nouvelle Famille. TEMIRAJAH, le 2ᵉ des Généraux de Kresnarao, sous le Nom de Kresnarao, ou Kufchtna rayen, ou Venta capati régne 50 ans; a un fils et deux neveux.		COTAMOULOUK, descendant d'Usurpateur.	ROIS DE GINGI.	
1579 1580						N	
1595			tient sa Cour à SCHANDEGRI.			KHISTAPANAIKEN, ou VENEAPATIR, revolté contre le Bisnagar, se soumet. nouvelle Famille.	KISCHDTNADEWEN ou VIRAPPANAIKEN, le dernier de ces Princes: Revolté contre le Bisnagar, se soumet. Laisse un fils. IIIᵉ Famille, les WARDUGUERS, de 4 Princes.
1597		VIRIDI recouvre l'indépendance.	Donne Gingy, Tanjaour, Madurei et Maissour, à 4 Officiers de sa maison.				
1600						VARUDAPPANAIKEN Officier du Bisnagar.	SEVAPPANAIKEN Officier du Bisnagar.
1601							ATSHUDAPPANAIKEN Frere du précedent.
1604 1605	GEHANGUIR a cinq fils.						
1609				Roi de VELOUR			
1614		Soubahs SULTAN CHORROM, 3ᵉ fils de Gehanguir.	TRIMALARAJOU, l'aîné des neveux de TEMIRAJAH.			Se rend indépendant du Bisnagar.	Se rend indépendant du Bisnagar donne Tranquebar aux Danois
1619					COTAMOULOUK ou Cotobschah (Aabdoulla), ou		
1619 1620 1627	SCHAHGEHAN a 4 fils.						REGUNADANAIKEN régne 40 ans.
1628 1629						TSCHINSCHI VARU DAPPANAIKEN.	
1632 - 1633		Le Royaume du Carnate détruit par le Mogol.					

ONOLOGIQUE

PRESQU'ILE DE L'INDE, DEPUIS LA FIN DU QUINZIEME SIECLE.

ROIS DE MADUREI *ou* DE TRISCHENAPALI.

N. *Revolté contre le* Bifnagar, *se foumet.*

nouvelle Famille

MUTTAVIRAPPANAIKEN, *Officier du* Bifnagar.

Se rend indépendant du Bifnagar

TIRUMALEINAIKEN *regne 30 ans. a deux enfans adoptifs.*

differe de payer le Tribut au Bifnagar; *le diminue.*

ILE DE CEILAN

Empereurs de COTTA

ABOENEGA-BOPANDAR *reçoit les Portugais dans fes Etats; a une fille mariée à* Tribul Pandar; *de ce mariage fort* Treava Pandar; *qui fuccede à fon ayeul* Aboenegabopandar *fous le nom de* PARCAPANDAR; *eft en guerre avec* Ragiu, *fon Coufin germain, qui lui enleve fes Provinces, et fe faifit du Royaume de* Candi.

Fin de l'Empire de COTTA, *légué aux Portugais par* PARCAPANDAR *qui meurt chrétien à* Colombo *en 1597, fous le nom de* Dom Jean Parca Pandar.

ROIS DE CANDI

N. . *a un fils et une fille; fe fait Chrétien, fa fille nommée* CATHERINE *au Baptême, Reine de* Candi, Ragiu *eft vaincu par* Dom Jean; *Celuici Roi de* Candi, *fous le nom de* FIMALADARMA SOURIAADE; *époufe la Reine* Catherine; *en a 2 enfans.*

Henar Pandar *époufe la Reine* Catherine; *Roi de* Candi, *fous le nom de* CAMAPATI MAHADASCIN; *a plufieurs enfans.*

RAJAH SINGA ou Maha Survo, ou Tfchinga maharajah. *fils de* Henar Pandar *et de la Reine* Catherine

ROIS DE MAISSOUR.

N . . .

nouvelle Famille.

SENNEDEVARAJEN *Officier du* Bifnagar.

Se rend indépendant du Bifnagar.

TSCHIRANGADEWEN

ROIS D'IKERI.

Etat limitrophe du KANARA

Naiques, *Vaffaux du* Bifnagar.

VASCHAPPANAIKEN

Se rend indépendant du Bisnagar, *paye tribut au* Vifapour.

KANARA *Rois*

ROIS DE VISAPOUR

ADELKHAN, *Ufurpateur, a un fils.*

N. *Son fils enfant*

COUFO ADELKHAN *(ou* Sabai) *Ufurpateur, a 2 fils,* Ismaël *et* Meaté.

ADELKHAN (Ismaël) *fon fils aîné. a deux fils. C'eft fur lui qu'*Alphonse Albuquerque *a pris* Goa, *en 1510.*

ADELKHAN MALUKHAN, *fon fils aîné.*

ADELKHAN (Abreheme), *fon frere.*

meurt fans héritier direct.

N. *fon neveu dépoffedé par un Grand du Royaume; Celuici tué par fa Garde d'*Abyffins; *les trois Chefs de cette Garde fe divifent.*

N. Abyffin, *un de ces trois Chefs, fous le nom d'* ADELKHAN.

paye tribut au Mogol.

ADELKHAN ou DIALKHAN ou Adel Schah.

RAJAS DE SCHITOR, *foumis par* AKBAR.

BIM, RAJAH D'OUDEPOUR *a deux fils,* RAMSING, et LATSCHEMANSING *qui a 3 fils,* CALOGI, MALAGI *et* SCHAHGI; *le dernier nommé* MAHARAJAH, 1r Miniftre *du* Vifapour, *a deux fils,* SEVAGI *et* EKOGI.

1639 1640 1643 1644 1645				AURENGZEBE, *3e fils de Schahgehan*		*donne* Madras *aux Anglois*				
1654 1656						RAMADEWARAJEN, *Brahme, Maitre aussi du* Kanara.	CARNATE. l'EMIR DJEMLAH.		*ne paye plus le tribut au* Bisnagar.	*refuse le tribut au* Bisnagar.
1658			AURENGZEBE *a 4 fils.*				CUTTI *fait des Conquêtes*	MSAHEB *au sud de la Presqu'île, avec le* Visapour.	Gingi *pris par le* Visapour *et* Golconde *évacué.*	*aide les* Hollandois, *à prendre* Negapatnam *sur les* Portugais. *le* Tanjaour *envahi par le* Visapour; *la Ville prise par* Golconde, *ensuite évacuée.*
1659						*L'Empire du* BISNAGAR *détruit à la mort de* Rama dewa rajen.	*Absolument indépendant du* Bisnagar *à la*	*mort de* Rama dewa rajen.		
1659 1660				SCHAESTEKHAN *Oncle d'Aurengzebe.*		TUBLUKUSCHNAPANAIKEN *défend* VELOUR, *reste de l'Empire du* Bisnagar, *est mis à mort.*				VISEIARAGOUNAIKEN *a 3 fils.*
1661 1662			Maitre de VELOUR.	DJESVANTSING. l'EMIRGEMLAH, *Gouverneur.*						
1664		DJATS		SULTAN MAAZ, EMSCHAH, (Schah aalem) *fils ainé d'*Aurengzebe.		*Le Domaine de* VELOUR *soumis au* Mogol.				
1666 1670		KOKETA-DJAT *Pere de* Badan-Sing; *Chef des* DJATS.								
1672 1673 1674				BAHADOURKHAN SCHAHAALEM *une 2e fois.*			AABDOULLACEM	Nouvelle Famille		*vaincu et mis à mort par le Roi de* Madurei, *qui fait Roi de* Tanjaour *son frere* MUTTARHAGATIRI NAIKEN, *chassé ensuite par* EKOGI; *le quel rend la Couronne à* TSCHINGAMALADASCHI, *fils de* Viseiaragounaiken, *et la lui enleve ensuite.*
1674 1675 1675							KALAGI *et* MALAGI, *freres de* Schagi, *pere de* Sevagi, *y ont des Domaines.*			IVe *Famille, les* SILEIS *ou* MARATES. EKOGI, *frere de* Sevagi *et fils de* Maharaja; *a trois fils, regne sept ans.*
1676										
1677 1678							PARSOGI *2e fils de* Malagi.		SEVAGI, *Roi des* Marates, RAMRAJAH, *son 2e fils, donne* Pondicheri *aux François.*	
1680	SIKS. NANEK, *leur Patriarche, à* LAHOR *&c.*					VELOUR				
1682						*aux* Marates.	AABDOULLACEM		SAMBAGI, *frere ainé de* RAMRAJAH.	SCHAHGI, *fils ainé d'*Ekogi, *regne 29 ans.*
1685 1686 1686 1687 1687			*S'empare du* VIZAPOUR *et de* GOLCONDE.				*vaincu par le* Mogol. Golconde *pris. Fin du Royaume.*			
1688				CA	RNATE		AURENGZEBE			
1689									RAMRAJAH, *pour la 2e fois, Roi des* Marates.	
1695			du CARNATE		Nababs, ZULFEKAR KHAN.				Gingi *pris par le* Mogol. *Fin du Royaume.*	*Se rend personnellement* Vassal *et* Tributaire *du* Mogol.
1698		TSCHOU RAMAN *à la tête d'un parti de* DJATS.	*Prend* GINGI, SATARA, PONIN.						AURENGZEBE.	
1700 1702			*Paye aux* Marates *le* Tschout *pour le* Dekan, *et autres conquêtes dans le Sud.*		DAOUD-KHAN.	*pris par les* Mogols.				
1704 1707			AZEMSCHAH SCHAHAALEM Ier *a 4 fils.*							
1710					SADATE ULLAH KHAN.					
1711 1712			MAAZEDDIN Djéhandarschah, *son fils.*			BOKERAALI, *neveu de* Sadatullahkhan, *Gouverneur de* Velour, *sous son Oncle.*				SARBOGI, *2e fils d'*Ekogi, *regne 17 ans.*
1714	GOBIN SING, *son disciple, Chef des* SIKS; *mis à mort.* OJESSING *lui succède.*	*est leur Chef à* AGRA.	FEROKHSJAR *petit fils de* Schah aalem.	DAOUD KHAN, AMIREL OMRAH. (Oulfous galikhan.)						
1715 1718			RAFIELDERADJAT, *petit fils de* Schah aalem. RAFIEDDAULAH *appelé* Schah jéhan IIe NEIKOSEIR *à* AGRA MOHAMEDSCHAH *fils de* Djehandar Schah.							*refuse le Tribut au* Mogol; *puis le paye.*
1719 1724 1729 1732 1735		*après lui* MOKUN SING, BADAN SING.		NIZAM ELMOULK *sous lui* AVAKKHAN *Gouverneur* AABDOULMABOULKHAN. NIZAMELMOULK *une 2e fois; a 5 fils:* Gazindikhan, Naserzingue, Salabetzingue, Nizamaali, Basaletzingue, *et un petit fils,* Mouzaferzingue, *par sa fille.*	DAOUSTA ALIKHAN, *neveu de* Sadatoullakhan, *et frere de* Bokeraali.					TOUKKOGI, *3e fils d'*Ekogi, *a 4 fils; regne 5 ans; ne paye le Tribut au* Mogol *que forcément.* Anna Saheb *et* Nanasaheb, *ses 2 fils ainés, meurent de son vivant.* EKOGI MAHARAJAH IIe (*ou* Babasaheb), *3e fils de* Toukkogi, *regne près d'un an; ne paye pas le Tribut au* Carnate. Tanjaour *assiégé pour arrérages de ce Tribut.*
1736						*Prince de la Famille Impériale du* Bis-				SOUSANBAIE, *sa veuve, regne 2 ans; troubles: prétexte au* Carnate, *de*

le refuse

Le Maduréi *envahi par le* Visapour *et* Golconde, *les ennemis se retirent; en guerre avec le* Maïssour.

SOCCALINGANAIKEN *fils adoptif de* Tirumaleinaiken, *a un fils.*

refuse de payer le tribut au Mogol.

Prend le Tanjaour, *y place sur le Trône son frere, que le Marate* Ekoji *en fait descendre.*

tenu prisonnier 18 mois par son frere.

rétabli. Son frere se retire chez Ekoji.

MANGAMAL *sa Veuve,* Regente, *pour la 1re fois, 7-8 ans.*

RENGAMOUTTOUVIRAKISCHTNAPANAIKEN, *fils de* Soccalinga, *très-jeune, regne 13 mois.*

MANGAMAL, *sa mere Regente pour la 2e fois, 16 ans.*

un Prétendant à la Couronne prend Maduréi; *vaincu.*

RENGAKUSCHTNA MOUTTOU VIRASOKKA LINGANAIKEN. *fils de* Rengamouttou virakischtnapanaiken; *regne 28 ans.*

VONGOUTTAMAL *Veuve du Roi précedent, regne 4 ans.*

TRICHENAPALI *pris sur la Reine* Vongouttamal, *par le*

---

reçoit à Ceilon *les* Hollandois *qui s'établissent dans cette Ile en 1644.*

donne aux François *la Baye de* Trinquemalei.

TSCHINGA MAGARASCHAH *ou* Tschouriakoletoura Schah.

---

ne paye plus le tribut au Bisnagar.

en guerre avec le Madurei.

TSCHIRANGADEWEN.

SONDE *Rois.*

SITAPANAIK.

TSCHEVAPPANAIKEN.

SCHAM SCHANKERNAIK. *La* Rana *sa Veuve pendant la minorité de son fils,* BASSEPINAIK.

N . . .

*Famille d'*IMLISADASCHIOU, *depuis long tems sur le Trône.*

BAIRI MOHAMMED SAHEB, *envahit* Gingi, *le* Tanjaour, *le* Maduréi *se retire.*

absolument indépendant du Bisnagar, *à la mort de* Ramadéwarajen.

Nouvelle Famille.

N , *fils adoptif du dernier Roi, sous la tutelle de sa mere, sœur du Roi de* Golconde: *très jeune. Tributaire du* Mogol.

SEKANDER, *au berceau.*

Tributaire du Mogol.

Le Mogol *y bat Monnoye.*

Sekander *vaincu par le* Mogol. Visapour *pris. Fin du Royaume.* AURENGZEBE.

BONSOLO

Deffaies [illegible] RAMSCHENDRESAONT.

ROIS DES MARATES.

SEVAGI, *fils de* Maharajah, *a trois fils.*

mort de son fils aîné.

SAMBAGI, *fils aîné restant de* Sevagi; *a plusieurs fils.*

Schorajah, *son fils aîné, enfant emmené et élevé à la Cour d'*Aurengzebe.

RAMRAJAH, *2e fils de* Sevagi, *a 2 fils:* Sambagi *et* Sevagi, *à* Satarah *et à* Ponin.

Les Marates ont comme Tribut le Tschour, *ou quart du Revenu du* Dékan *et des autres Conquêtes méridionales faites par le* Mogol.

SEVAGI, IIe *2e fils de* Ramrajah; *a un fils.*

SCHAORAJAH, *sans enfant mâle.*

1738						nagar vient dans un petit bien à Anegoundi, près de Bisnagar.			tirer du Tanjaour des sommes considérables.
1739			THAMAS KOULI-KHAN, prend DEHLI.			MORTEZAALI fils de Bokeraali et beau frere de Sabderaalikhan, Gouverneur de VELOUR, Vassal d'ARCATE.			SAVATSADIRAJAH, (ou Schahgi II^e) fils de Sarbogi, regne près d'un an; donne Karikal aux François, avec redevance stipulée. Tanjaour bloqué par les Mogols; tribut refusé; le Roi détrôné. PARTAPUSINGA, (Prataup sing) 4^e fils de Toukkogi; regne 24 ans; a 2 fils; ne paye pas le Tribut au Carnate.
1740					SABDERAALIKHAN son fils.				
1741									Les Marates viennent chercher à Tanjaour le fils de Nana Saheb, pour le mettre sur le Trône de Satara.
1742									
1743					SAIED MOHAMED KHAN, son fils, enfant.			M. DU PLEIX Gouverneur général des Etablissemens François à Pondicheri.	
1744					ANAVERDIKHAN, étranger; a 2 fils: Mafouzkhan et Mahmet aalikhan.				
1745									Le Roi de Tanjaour demande une grosse somme aux François, pour permettre de fortifier Karikal. combat les Mogols et donne forcément une portion du Tribut avec terrein et nantissement.
1746						Madras pris par les François.			
1748			AHMEDSCHAH fils de Mohammed Schah.	MOUZAFERZINGUE se fait. NAZERZINGUE.				Pondicheri assiégé par les Anglois: le siege levé.	
1749					tué à la bataille d'Amour. SCHANDASAHEB, parent et gendre de Daoustaalikhan	rendu par la paix aux Anglois.			Tanjaour assiégé par Mouzaferzingue et Schanda Saheb, aidés des François, pour arrérages du Tribut, depuis 1740.
1750		SOUREDJMAL RAJAH.		MOUZAFERZINGUE, se fait, SALABETZINGUE, qui donne aux François 4 Provinces du Dekan.					Révolte de Schahgi, aidé des Anglois, manquée. Partapusinga donne à ceux-ci Divicotei.
1752					est massacré RAJAH SAHEB, son fils.				
1753					MAHMET AALIKHAN				
1754			AALEMGUIRSANI, ou Azizeddaulah, fils de Maazeddin.					Puissance des François dans l'Inde. M. DU PLEIX rappelé en France.	
1756-60			ABDALI, Roi des Patanes prend DEHLI.					Perte de l'Inde pour les François.	
1758									
1760			SCHAHAALEM 2^e (ou Aaligoher) son fils. Les Marates prennent DEHLI: ensuite défaits par les Patanes d'Abdali et les Mogols.			Madras assiégé par les François, sous le commandement de M. Delaly; le siege levé.			Tanjaour assiégé par les François, sous le commandement de M. Delaly, pour les arrérages du Tribut de 1749. le siege levé.
1761						MORTEZAALI se prétend Nabab du Carnate, réduit.		Pondicheri sous le gouvernement de M. Delaly, pris par les Anglois. Plus de François dans l'Inde.	
1762						Puissance des Anglois dans l'Inde.			
1763		Chef général DJAVAERSING son fils.						Pondicheri rendu aux François par la Paix.	Le Roi refuse au Carnate un Tribut trop fort, et le payement de l'eau du Caveri. Paix. Sa mort, précédée de celle du fils de Nanasaheb.
1764	Les SIKS, toujours très nombreux, en armes, maîtres de la Province de Lahor, du Moultan, &c.			est massacré. NIZAMAALI 4^e fils de Nizamelmoulk					TULLASOURAJAH, fils aîné de Partapusinga. Ministres du Nabab d'Arcate, à son Couronnement. Refuse le Tribut au Carnate, puis le paye.
1765									
1771		RATAN SING. N. Son fils enfant.							
1772									
1773		NEVALSING. Oncle du Pupille.							Tanjaour assiégé par les Anglois unis à MAHMET aalikhan pour le Tribut non payé.
1776						Le Lord Pigot, qui avoit rendu la Couronne au Roi de Tanjaour, emprisonné, déposé par le Conseil. Calcutta, usurpateur du Bengale, et du Bahar, depuis 1757-1765, etc. approuve la conduite de Madras. Le Lord Pigot meurt empoisonné; le coupable est pendu à Londres.			Tanjaour assiégé une 2e fois, pour le même sujet, pris; le Roi prisonnier; le Nabab d'Arcate maître du Royaume avec les Anglois.
1778									TULLASOURAJAH, rétabli sur le Trône de Tanjaour, par l'ordre de l'Angleterre, envoyé d'Europe: honnête prisonnier.
1779								Pondicheri pris une 2e fois par les Anglois.	
1782									
1783						L'Inde Angloise sauvée par M. Hastings, Gouverneur du Bengale; en paix avec les Marates.		rendu aux François par la paix.	
1784						avec Tipo Sultan (Tiposaheb). M. Hastings rappelé en Angleterre. L'Inde perdue pour les Anglois.			

Carnate.

CADTURAJAH TIRUMALEINAIKEN, *petit fils de* Muttartiagātirinaiken; *placé par* Schanda Saheb.

Fin du Royaume.

SCHANDASAHEB, *Commandant sous* Sabderaalikhan, *son beau frere.*

Trifchenapali *pris par les* Marates. Schanda Saheb *emmené prisonnier à* Satara. *Cette Ville reprise par* Nizamelmoulk.

Le Madurê*i au Nabab* d'Arcate, Anaverdikhan.

ALLUMKHAN, *sous* Schandafaheb, *Nabab d'*Arcate. MAHMETAALIKHAN, *maître de* Trifchenapali.

MAFOUSKHAN, *frere de* Mahmetaalikhan.

MOUDALLI

KAMSAHEB *ou* Ufoufkhan.

Se rend indépendant du Carnate.

Assiégé dans Maduré *par* Arcate, *uni aux* Anglois: *vaincu; mis à mort. Le* Maduré *retourne au Nabab* d'Arcate.

HEIDERAALI *ou* Heidernaique; *Généralissime.*

N. - *Roi du* Maiffour *renfermé.* HEIDERAALI *Régent; puis Souverain.*

TIPOSAHEB, *son fils aîné.* Nairfing *1r Ministre d'*Heideraali, *auteur de la ligue des Nations Indiennes, contre les* Anglois; *savoir, les* Marates *de* Ponin, *le* Rajah *de* Berar, Nizamaali *et* Heideraali; *meurt peu de temps après son maître.*

IMLISADASCHIOU *agé de près de 60 ans; n'a qu'une fille, depuis veuve.*

la Rana *Sa Veuve* N. *enfant.* SOMEHET *enfant.*

HEIDERAALI, *qui s'empare de* Carténate, *où* Mahé *est situé; du Royaume du* Samorin &c.

N. - - *son fils, agé de 8 ans. Sa famille en place depuis 60 ans.*

Bagiholalrao *son Ministre; a deux fils;* Balagirao *et* Rouguenatrao. *A la mort de ce Prince les* Marates *vont chercher un Roi à* Tanjaour.

RAMRAJAH *fils de* Sevagi 2e *à* Satara.

- *renfermé à* Satara *avec sa tante* Schanterabaïe.

à PONIN. *Peschwahr* BALAGIRAO *ou* NANA, *fils de* Bagiholalrao, *au nom du Roi de* Satara. *Irruption des* Marates *dans le* Bengale.

Balagirao *vrai Chef des* Marates *donne la liberté à* Schanda Saheb, *prisonnier à* Satara.

Demande le Tfchout *de la Province de* Oude &c, *du* Bengale &c. *reçoit de* Salabetzingue, Brampour *et une portion de la Province d'*Aurengabad.

Chef réel de l'Empire Marate *à deux fils.*

Les Marates *prennent* Dehli. MADORAO, *fils aîné de* Balagirao, *lui succède sous la tutelle de* Rouguenatrao. Tfchout *de tout l'Empire* Mogol *promis aux* Marates *à* Dehli, *par* Schahaalem.

NANANRAO *son frere, assassiné.* NANANRAO SAVAIE, *fils du précédent, au berceau.*

Les Marates *font mettre bas les armes à l'Armée Angloise à* Wargaum, *du côté de* Ponin.

font la paix avec les Anglois.

BERAR *Rajahs.* RAGOGI *fils de* Bambagi, *et fils de* Malagi. *(les 3 autres sont:* Kanogi, Parfodi *et* Vanogi.)

JANOGI *son fils aîné.*

SAMBAGI, *frere de* Janogi.

MODOGI BONSLO *son frere, a pour fils,* RAGOGI.

00105767

Digitized with financial assistance from
Observer Research Foundation
on 11 March, 2020